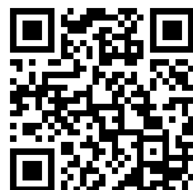
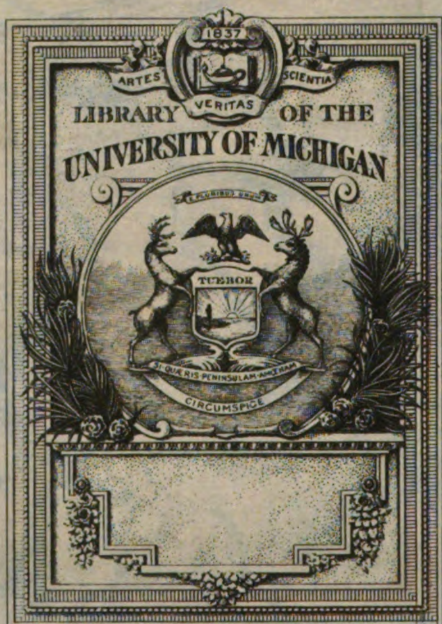





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DU MÊME AUTEUR

Grammaire historique de la langue française, 6 vol. in 8°.

Tome I. Histoire générale de la langue française. Phonétique. Troisième édition.

Tome II. Morphologie. Deuxième édition.

Tome III. Formation des mots.

Tome IV. Sémantique.

Tome V. Syntaxe. Noms et pronoms.

Tome VI. Syntaxe. Particules, verbes et propositions. (En préparation.)

Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires.

Fasc. I. Philologie française. Deuxième édition.

Fasc. II. Poésie française 1800—1850.

Fasc. III. Poésie française 1850—1920. Deuxième édition.

Manuel phonétique du français parlé. Quatrième édition traduite et remaniée par E. Philipot.

Études de grammaire française. Fasc. I—V. (Académie Royale Danoise.)

Histoire étymologique de deux mots français: Haricot et Parvis. (Académie Royale Danoise.)

France. Traduit du danois avec introduction par Jacques de Coussange (Librairie Larousse.)

Fransk Verslære i Omrids. (Gyldendal.)

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

(HONORÉE DU PRIX DIEZ ET DU PRIX SAINTOUR)

PAR

KR. NYROP

TOME CINQUIÈME

COPENHAGUE
GYLDENDALSKE BOGHANDEL
NORDISK FORLAG

LEIPZIG — OTTO HARRASSOWITZ
NEW-YORK — G. E. STECHERT
PARIS — ALPHONSE PICARD & FILS

COPENHAGUE — IMPRIMERIE GRÆBE
MDCCCCXXV

PRÉFACE.

Ce volume contient la syntaxe des noms et des pronoms, précédée de quelques observations générales sur plusieurs des facteurs qui déterminent le développement historique. Le sixième et dernier volume contiendra la syntaxe des particules, des verbes et des propositions.

Je regrette qu'il m'ait été impossible de concentrer ma Syntaxe en un seul volume, comme je l'avais espéré; je n'ai pas pu y parvenir, bien que j'aie constamment réduit le nombre des exemples et omis des particularités qui ne m'ont pas paru strictement nécessaires. C'est surtout l'usage moderne qui a demandé bien plus de place que je n'avais prévu.

J'ai tenu, comme dans les volumes précédents, à suivre le développement de la langue jusqu'à l'heure actuelle, et à le discuter là où cela m'a paru nécessaire. Je renvoie par ex. aux observations sur les compléments du pronom démonstratif substantif (§ 265—§ 272): il y a là un phénomène curieux propre à l'usage moderne et assez vivement critiqué par plusieurs grammairiens. Je me permets également de signaler les observations sur l'hésitation dans certains cas entre un adjectif et un adverbe (§ 105), sur l'emploi du pluriel après deux substantifs unis à l'aide de la préposition *avec* (§ 66,6), sur *parce que* (§ 17), *vite* (§ 111,3), *se* (§ 210), *soi* (§ 214), *quoi* (§ 328), etc.

Il est curieux de constater que les néologismes syntaxiques rencontrent ordinairement la même résistance énergique que les néologismes morphologiques et sémantiques; la langue

parlée évolue toujours, et on demande pourtant que la langue écrite reste constamment invariable. Je me range sans hésitation du côté de Vaugelas, grammairien excellent, très cultivé et très national, qui soutenait que l'usage était pour lui l'autorité suprême: »C'est une erreur, dit-il, qui n'est pardonnable à qui que ce soit, de vouloir, en matière de langues vivantes, s'opiniastrer pour la Raison contre l'Usage . . . On a beau invoquer Priscien, et toutes les puissances grammaticales, la Raison a succombé, et l'Usage est demeuré le maistre.«

On sait que le langage est un fait sociologique. Voilà pourquoi la Syntaxe doit être envisagée, elle aussi, dans ses rapports avec la société, les mœurs et les événements: c'est ce que j'ai essayé de montrer en détail, par ex. dans mon exposé des faits qui se rattachent à l'emploi des pronoms allocutoires (§ 192 et ss.) et à celui du pronom indéfini *on* (§ 368 et ss.).

Je crois enfin utile de rappeler que ce volume poursuit tout à fait le même but que les précédents, celui de donner aux romanistes débutants un guide clair et pratique, aux professeurs d'Université un manuel qui puisse servir de base à leurs cours et exercices; c'est pourquoi j'ai dû exclure de mon livre beaucoup de détails qui auraient trop grossi le volume et encombré l'exposé. Ceux qui désireront des renseignements plus détaillés trouveront dans la Bibliographie les indications nécessaires.

Je suis heureux d'avoir pu terminer ce cinquième volume, dont la publication a été retardée par des raisons dont il serait trop long de rendre compte ici. J'ai souvent désespéré de pouvoir l'achever: les difficultés qu'offre la composition d'un travail syntaxique à celui qui ne voit pas, étaient bien plus grandes que je n'avais cru. Si je suis arrivé à les surmonter dans quelque mesure, c'est grâce au dévouement de mes secrétaires qui, tous et toutes, sont devenus mes collaborateurs fidèles.

Je ne peux pas quitter ce volume sans adresser mes remerciements les plus cordiaux à mes deux amis français, M. EMMANUEL PHILIPOT, professeur à l'Université de Rennes, et M. PIERRE LAURENT, professeur au Lycée Henri IV à Paris; ils ont bien voulu relire avec moi plusieurs parties de mon manuscrit, et ils ont mis à ma disposition beaucoup d'observations fines et intéressantes qui m'ont été très utiles. Pour la correction des épreuves, je remercie également mon éminent collègue, M. LEO SPITZER, professeur à l'Université de Marbourg, M. le DR. J.-K. LARSEN, proviseur du Lycée de Marselisborg et M. V. STIGAARD, professeur au Lycée Métropolitain de Copenhague.

Copenhague, octobre 1925.

KR. N.

ABRÉVIATIONS ET SIGNES.

all.	allemand	germ.	germanique
angl.	anglais	it.	italien
blat.	bas-latin	lat.	latin
cf.	confer	port.	portugais
comp.	comparez	prov.	provençal
dan.	danois	roum.	roumain
dér.	dérivé	vfr.	vieux français
dim.	diminutif	vha.	vieux haut allemand
esp.	espagnol	vnorr.	vieux norrois.

〉 aboutit à 〈 provient de

Pour les abréviations des titres de revues, voir la Bibliographie.

TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE.

(Les signes phonétiques doivent se prononcer
comme les lettres italiques des mots mis en regard.)

I. CONSONNES.

[b] *b*out
[d] *d*oux
[f] *f*ou
[g] *g*oût
[j] *y*eux
[k] *c*oup
[l] *l*oup
[ʎ] it. fi*gl*io
[m] *m*ou
[n] *n*ous
[ɲ] a*gn*eau
[ŋ] angl. ki*ng*
[p] *p*ouls
[r] *r*oux
[s] *s*ou
[ʃ] *ch*ou
[t] *t*out
[v] *v*ous
[w] *ou*i
[ɥ] l*u*i
[z] *z*ouave
[ʒ] *j*oue

II. VOYELLES ORALES.

[a] p*a*tte
[ɑ] p*â*te
[e] p*é*dant
[ɛ] p*è*re
[ə] p*e*ler
[i] p*i*re
[o] p*o*t
[ɔ] p*o*rt
[ø] p*eu*
[œ] p*eu*r
[u] p*ou*r
[y] p*u*r

III. VOYELLES NASALES.

[ɑ̃] b*an*c
[ɛ̃] b*ain*
[ɔ̃] b*on*
[œ̃] br*un*

: après une voyelle indique qu'elle est longue.

SIXIÈME PARTIE

SYNTAXE

(NOMS ET PRONOMS)

LIVRE PREMIER.

REMARQUES GÉNÉRALES.

CHAPITRE I.

PLÉONASME.

1. Un pléonasme est une expression renforcée où la même idée est exprimée plusieurs fois. On y recourt surtout pour mettre bien en relief l'idée ou le fait dont il s'agit, pour souligner un jugement, pour augmenter l'énergie d'une expression, ou simplement pour être plus clair, plus intelligible. Dans tous ces cas l'expression pléonastique a une valeur esthétique ou logique, et elle est due à un effort conscient. Il faut aussi remarquer que les pléonasmes servent parfois à renforcer les éléments de langage atteints d'atrophie (comp. IV, § 156); il s'agit alors d'une réaction plus ou moins volontaire contre l'affaiblissement du sens et de la valeur des mots, amené par l'usage continuel. Dans quelques cas isolés les pléonasmes paraissent dus à une contamination d'expressions synonymes ou à une influence analogique. Au point de vue historique, il faut remarquer que la langue du moyen âge et de la Renaissance est riche en tournures pléonastiques. Je cite comme un exemple très caractéristique le passage suivant de Brantôme: Chascune portoit une fascine sur l'espaule . . . criants: France, France, dont M. le cardinal de Ferrare et M. de Termes en furent si ravis d'une chose si rare et belle qu'ils ne s'amuserent à autre chose (*Mémoires: Les Dames.* Seconde partie, disc. VI). Si l'emploi des pléonasmes s'est beaucoup restreint dans la langue moderne, c'est que les grammairiens, les puristes et les critiques jaloux d'un style impeccable les condamnent depuis Malherbe; pourtant le parler de tous les jours en fait encore un usage étendu. Ex.: Je

me suis toujours demandé ce qu'un conservateur de musée pouvait faire dans un musée . . . Les visiteurs, eux . . . ils ont quelquefois des choses à regarder, mais un conservateur (Tristan Bernard et M. Corday, *L'accord parfait*, I, sc. 3).

Remarque. Il existe un certain nombre de pléonasmes latents: j'entends par là des pléonasmes qui ne se révèlent comme tels qu'à une analyse étymologique et historique. Je rappellerai la vieille imprécation *maldehait ait*, qui présente deux éléments pléonastiques. Le point de départ est *dehé* (haine de Dieu), souvent employé dans la combinaison *dehé ait* (*Roland*, v. 1047); on a ajouté l'adjectif *mal* pour souligner l'idée de malheur qu'exprime la locution (comp. *un mirage décevant*, *une panacée universelle*), et après la contraction de *dehé* et *ait* en *dehait* et l'oubli de la valeur vraie de la terminaison, on a ajouté *ait* qui y figure ainsi deux fois.

2. Répétition. On répète le mot ou le groupe de mots sur lequel on veut insister.

1° La répétition d'un mot est très répandue dans les parlers populaires comme dans le langage des enfants (comp. I, § 509; IV, § 149). La langue littéraire s'en sert également. Ex.: Il grandit, grandit pendant des mois et des mois (P. Loti, *Le roman d'un enfant*, p. 153). Il vivait là depuis des années et des années, tout seul (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 101). Rappelons aussi des tournures négatives et ironiques telles que: *Il n'est pas gentil, gentil. Ce n'est pas qu'il soit beau, beau.*

Remarque. La répétition d'un mot ne forme pas toujours un pléonasme, comme le montre le passage suivant: Il paraît qu'c'est un bon bonhomme (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 245). Pour le bien comprendre il faut se rappeler que pendant la grande guerre *bonhomme* avait le sens de 'soldat' (II², § 328). Dans cet emploi *bonhomme* est une entité dont les parties composantes ont perdu leur valeur étymologique.

2° La répétition peut frapper toute une phrase. Dans »Don Juan« Pierrot, le paysan, dit: Aga, quien, Charlotte, je m'en vas te conter tout fin drait comme cela est venu; car, comme dit l'autre, je les ai le premier avisés, avisés le premier je les ai (II, sc. 1). Dans »Le Bourgeois gentilhomme« Mme Jourdain répète consciemment la phrase ironique qu'elle adresse à Dorante: Oui vraiment, nous avons fort envie de rire, fort envie de rire nous avons (III, sc. 5). Le procédé pléonastique dont Molière se sert si adroitement, se retrouve surtout chez Sedaine, qui en abuse; il aime à redoubler les locutions qu'il emploie: *Bonjour, Monsieur, bonjour. Tu viens, n'est-ce pas,*

tu viens? Il croit par là donner plus de naturel et plus de force au dialogue.

3. La répétition d'un mot provient parfois d'un certain besoin de clarté. Ce phénomène s'observe facilement avec la conjonction *que*. La langue moderne n'en tolère pas la répétition, mais c'est là une règle due aux grammairiens du grand siècle. Au moyen âge et au temps de la Renaissance, *que* pouvait se répéter dans les cas où il était séparé du verbe par une incidente ou par des membres de phrase accessoires. Ex.: Et tant a fait que toutes voyez Que par forche entres est en Frise (*Richars li biaus*, v. 1893). A toz ses serjanz a dit Que, s'il i a nul si hardit Qui s'esmueve de joie fere, Qu'il le fera pendre (Huon Le Roi, *Le vair palefroi*, v. 895—98). Parquoy, en cest endroict cy, je prie tous bons esperits que dycy en avant, quant ilz vouldront escripre les tressaincts et glorieux nom et surnom de nostre Saulveur, s'ils le veulent escripre en Latin, qu'ilz tiennent ceste orthographe Jesus Christus sans y mettre ne escripre lettres qui ne y soient deument requises (G. Tory, *Champ fleury*. Éd. de 1529. P. 44, v°). Les medicins de Gargantua disoyent que si l'on le tenoit ainsi au berseau qu'il seroit toute sa vie subject à la gravelle (Rabelais, II, chap. 4). Je lui dis que quand il vous voudroit écrire, qu'il m'envoyast ses lettres et que je les ferois tenir (Malherbe, III, 56).

Remarque. Constatons aussi l'existence de pléonasmes purement formels qui n'ajoutent rien à la force ou à la clarté de l'expression. Ils proviennent d'une agglutination comme dans *le lendemain* pour *l'endemain* (voir I, § 489,1), ou d'une sorte d'analogie. On disait autrefois *la rose plus belle*; l'usage moderne demande *la rose la plus belle*: on répète l'article parce qu'on est habitué à regarder sa présence immédiatement avant l'adjectif comme indispensable pour former le superlatif (voir II, § 464—65). Nous rappellerons aussi le pronom relatif indéfini *quelque — que*, qui est un élargissement pléonastique de *quel — que*. On a dit primitivement *en quel leu qu'il alast*, d'où par une sorte d'anticipation *en quelque leu qu'il alast* (pour les détails voir § 445).

4. Tautologie. On forme volontiers des pléonasmes tautologiques par la combinaison de termes synonymes. Nous citerons comme exemples les combinaisons suivantes: *C'est sûr et certain. Il est évident et manifeste que . . . Arriver sain et*

sauf. Jeter feu et flamme. J'en ai vu des vertes et des pas mûres. De telles expressions abondent dans la langue populaire, qui emploie *puis ensuite, si tellement, en fin finale, donc par conséquent,* etc. Rappelons aussi une réplique du jardinier dans »Le Mariage de Figaro«: Je vous la redresserai comme feu sa mère qui est morte (IV, sc. 6). Le jardinier veut souligner que la bonne femme est bien morte, et il recourt inconsciemment à la tautologie, tout comme un professeur de philosophie qui disait toujours en terminant: *En résumé donc pour conclure.* Dans »Le Feu« d'Henri Barbusse, Marthereau dit de Tirloir: Il est fou et loufoque (p. 12). L'auteur ajoute que Marthereau est un homme »qui a coutume de renforcer l'expression de sa pensée par l'emploi simultané de deux synonymes« (comp. IV, § 371). Ce procédé est commun à la langue parlée de tous les temps; citons pour la vieille langue *liez et joious.* Il se rencontre également dans le style soutenu chez les poètes; on en trouve un exemple dès la *Vie de saint Léger,* la plus ancienne poésie française connue. Le poète nous raconte que le roi fait entrer saint Léger dans un monastère, et il ajoute: Enviz lo fist, non voluntiers (v. 97). Il s'agit ici probablement d'une locution toute faite, et la tautologie du rimeur médiéval nous choque moins que celle dont s'est servi Victor Hugo dans »Le Satyre« où il s'écrie: Ouverture du puits de l'infini sans borne. Des pléonasmes tautologiques existent même chez les poètes les plus sévères. Boileau parle d'un esprit, qui »méconnaît son génie, et s'ignore soi-même« (*Art poétique,* I, v. 20). Les deux termes sont équivalents: au XVIIe siècle, *méconnaître* avait le sens de 'ne pas connaître', 'ignorer' (IV, § 25). Il est curieux de constater que le législateur du Parnasse français, qui met en garde contre les pléonasmes dans le vers bien connu: Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant, n'évite pas lui-même les tournures pléonastiques; à l'exemple déjà cité du premier chant de *l'Art poétique,* j'ajoute: Un style trop égal et toujours uniforme (v. 71). Ce n'est pas un portrait, une image semblable (*ib.,* III, v. 419). Rappelons enfin les combinaisons tautologiques composées d'un substantif français et de son équivalent étranger: un valet-groom (voir III, § 558,4). Le plus ancien exemple de ces sortes de tautologies est fourni par *loup-garou.*

Remarque. A côté des tautologies ordinaires composées de synonymes il faut signaler les combinaisons particulières dans lesquelles l'élément pléonastique ne répète qu'une seule des idées contenues dans le mot principal. Ainsi le mot *psalmodier* signifie: chanter ou réciter sur un seul ton sans inflexion de voix. Néanmoins Boileau blâme les auteurs ennuyeux »Qui toujours sur un ton semblent psalmodier« (*Art poétique*, I, v. 74). *Canoniser* signifie: mettre au nombre des saints. Pourtant V. Hugo écrit: La jeune fille n'avait pu être canonisée sainte, faute de protection (*Notre Dame de Paris*, VI, chap. 2, p. 147). Ces sortes de pléonasmes abondent dans le parler vulgaire qui a créé *reculer en arrière, descendre en bas, monter en haut, prévoir d'avance, s'entr'aider mutuellement.*

5. La question de l'emploi d'expressions tautologiques relève surtout, comme nous l'avons déjà dit, de la stylistique. Dans plusieurs cas, elle intéresse aussi la syntaxe, et nous finirons en étudiant quelques exemples qui contiennent un mélange pléonastique de particules synonymes.

1° Pour marquer l'alternative, on se sert de *soit — soit* et de *ou — ou*. Les deux expressions se sont souvent confondues, et on trouve les combinaisons pléonastiques curieuses *ou soit — ou soit, ou soit — soit, soit — ou soit, soit ou — ou*). Ex.: Soit que je vive, ou bien soit que je meure, Le plus heureux des hommes je demeure (Du Bellay). Tous animaux, ou soient ceux des campagnes, Soient ceux des bois ou soient ceux des montagnes (Ronsard). Qui n'est jamais atteint du poignant aiguillon Ou soit de prophetie, ou soit de poësie (*id.*) Soit ou directement ou par quelque autre voie (Molière, *L'Étourdi*, v. 1623). J'estime tant Sostrate que, soit que vous vouliez vous servir de lui . . . ou soit que vous vous en remettiez absolument à sa conduite (*id.*, *Les Amants magnifiques*, III, sc. 1). Pour un nombre de mots, soit ou verbes ou noms (*id.*, *Les Femmes savantes*, v. 903). Ce pléonasme est condamné par Vaugelas (*Remarques*, I, 91); il défend de mettre *ou* devant *soit* et qualifie cet usage de redondant. Il le permet pourtant aux poètes, parce que »les Poëtes ne font point de difficulté d'en vser, leur estant commode d'avoir vne syllabe de plus, ou de moins, pour les vers.« L'Académie française, on le comprend, n'aime pas les expressions pléonastiques, et elle trouve que »M. de Vaugelas a trop d'indulgence pour les Poëtes.« Littré (s. v. *soit*, Rem. 2) est moins sévère et accepte *ou soit*.

2° Des pléonasmes analogues ne sont pas rares dans le style familier d'autrefois. Malherbe, qui n'aimait pas les redondances, a blâmé chez Desportes des pléonasmes tels que *plus* avec *désormais*, *derechef* avec *encore*, *reblesser encore*, etc. Pourtant le sévère critique n'hésite pas à écrire: Il se forme une peur de ce qui n'étoit que scrupule seulement (*Œuvres complètes*, II, 310). Voici quelques autres pléonasmes, trouvés dans les auteurs classiques: Il n'en veut seulement qu'à votre manière d'agir (Molière, *L'Avare*, IV, sc. 4). Signez donc: j'en fais de même aussi (*id.*, *École des maris*, v. 1037). Fors excepté ce qui touche au compère (La Fontaine, *Le faiseur d'oreilles*).

6. Reprise. Quand on veut attirer l'attention sur un mot, on le place volontiers au commencement de la phrase. Le mot mis ainsi en vedette doit être rappelé ou repris plus tard à l'aide d'un pronom ou d'un adverbe pronominal. La reprise d'un mot s'observe souvent aussi dans les cas où une incidente le sépare de son supplément. Ces sortes de pléonasmes sont très répandues, et nous aurons souvent occasion de les étudier. Voici quelques exemples modernes: *Son avarice, je la connais. Du temps, est-ce que j'en ai? A mes misères, j'y pense tout le temps. Son père, lui, ne le veut pas.* Donnons aussi quelques exemples tirés de la littérature: Les escalgaites chi guardent la citez, Cil me torverent, si m'ont batuz aseiz (Poème religieux, dans P. Meyer *Recueil*). Mais de cela chacun en parle diversement (Malherbe). Les longs espoirs et les vastes pensers conçus aux jours de la jeunesse, il les voit désormais se réaliser peu à peu (J. Bédier, *Gaston Paris*). Dans la syntaxe des pronoms, la reprise est un phénomène assez commun, et elle se présente sous des aspects très variés. Comp. § 223—224 (pronoms personnels), § 248 (pronoms possessifs), etc. La reprise pléonastique de certains pronoms a aussi lieu dans le cas où leur sens pourrait paraître douteux; on dit ainsi *sa famille à lui* ou *sa famille à elle*. La valeur précise de *lui* est expliquée à l'aide d'un pléonasme pareil dans le passage suivant: Le silence est un élément dangereux. M[me] d'Orgel attendait que son mari se décidât à le rompre, pensant qu'il ne lui appartenait point à elle de le faire (R. Radiguet, *Le bal du Comte d'Orgel*). Finissons en rappelant que les indications de lieu présentent souvent des reprises pléonastiques

que condamnent les grammairiens. Ex.: C'est en Poitou où l'on dit (Vaugelas, *Remarques*, I, 99). C'est à la cour où l'on en use le moins (*id.*, I, 142). C'est dans cette allée où devoit être Orphise (Molière, *Les Fâcheux*, I, sc. 1). C'est dans cette occasion où je pourrois dire (Madame de Sévigné, Juillet 1690). Cet usage n'est pas encore entièrement abandonné. M. Bonnier écrit: Il n'y a qu'en France où les linguistes croient rabaisser leur science en empruntant des documents à un romancier (*Z R Ph*, XV, 376); on dit le plus souvent aujourd'hui: *C'est en France que* . . . L'adverbe *y* s'emploie d'une manière analogue dans les cas où il reprend et souligne une indication de lieu précédente. On trouve des exemples de cette redondance depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Ex.: Là ù est, serpens ne wivre N'autre vermine n'i puet vivre (*Flores et Blancheflore*, v. 1869). En la cort al rei mult i avez ested (*Roland*, v. 351). Maladie où chacun y apporte son conseil (Noël du Fail, I, 272). Il faut qu'en la sobriété tout y soit honnête (Malherbe, II, 277). Chateaubriand écrit en archaïsant: Peu m'importait l'hôtel dans lequel on y élisait jadis les empereurs (*Mémoires d'Outre-Tombe*, VI, 36). Comp.: Car partout où l'oiseau vole la chèvre y grimpe (V. Hugo, *Le Satyre*).

7. Anticipation. Il peut aussi arriver qu'on place le mot principal à la fin de la phrase: on commence par un énoncé d'un caractère général, et l'indication précise de qui ou de quoi il s'agit ne vient qu'en dernier lieu. Nous sommes ici en présence d'un phénomène linguistique très répandu (comp. it. *eccola che vien la pioggia* = *ecco la pioggia che viene*). L'anticipation joue un grand rôle dans la langue parlée: *Il n'est pas encore arrivé, ton oncle? Je l'ai déjà lue, votre lettre. Je vais y aller, à Paris. Elle n'y a encore pas voyagé, ta cousine, en Afrique?* Exemples littéraires: Vous me la promettez, Votre amitié (Molière, *Le Misanthrope*, v. 275—76). Décidément il est plus fort que moi, celui qui connaît les femmes (Pailleron, *La souris*, III, sc. 6). On les compte, ceux qui aiment la nature pour elle (Thénard, *Nos ridicules*, p. 245). Il est venu plus vite que nous ne l'espérions, le jour de justice et de règle (F. Brunot, *Discours*). L'anticipation est un phénomène que nous rencontrerons souvent dans la syntaxe française; nous renvoyons

surtout aux chapitres où nous étudierons les adverbes pronominaux (§ 230,4 et § 231). Les pronoms démonstratifs fonctionnent de même souvent d'une manière pléonastique. Ex.: Ki ço jugat que doüssez aler, Par Carlemagne n'iert guariz ne tensez (*Roland*, v. 353—54). Cela est plaisant, oui, ce mot de mariage (Molière, *Le malade imaginaire*, I, sc. 5).

8. On trouve parfois la reprise (ou la répétition) et l'anticipation entremêlées dans la même phrase. Ex.: Bel esprit, il ne l'est pas qui veut (Molière, *Les Femmes savantes*, v. 822). Vous en étiez, vous, de cette guerre, en soignant les blessés (P. Bourget, *Cœur pensif*, p. 26). Le mélange des deux phénomènes s'observe d'une manière typique dans l'indication des rapports de possession, qui trouvent parfois une double expression. Il arrive qu'un substantif accompagné d'un pronom possessif soit suivi ou précédé d'un génitif contenant l'indication du possesseur. Cet usage, qui se retrouve dans beaucoup de langues (comp. esp. *su hermano de Vd.*), existe en français depuis le moyen âge. Ex.: Ici orres la raison de celuy qui despucelle une garce par force ou par son gré de la garce (*Assises de Jérusalem;* Bartsch-Horning, c. 357). Mais vous qui estes anemi Nostre Signor, n'entendés mie De Yozaphas s'œvre et sa vie (*Barlaam et Josaphat*, v. 12940) Elle ot III filles de III barons dont lor nons vos nomerai (*Romania*, XXXI, 262). Veient lor felunie, veient lor cruelté Des Normanz de Rou (*Roman de Rou*, v. 1073—74). L'éditeur moderne a voulu corriger *lor* en *la*, ce qui est tout à fait superflu. Ce pléonasme était encore en usage au temps de la Renaissance; on le constate souvent chez Brantôme. Ex.: Telle avoit esté et fut sa destinée de ce vieillard (III, 370). On a voulu y voir le résultat d'une influence gasconne; cela est possible, mais la tournure s'explique aussi tout naturellement, sans recourir à une influence étrangère. On dit: *Telle est sa destinée, à ce vieillard*, tout comme on dit: *Je le connais, votre frère;* ainsi, après l'énoncé général qui ne précise rien, on ajoute une indication qui détermine individuellement. Ce pléonasme a disparu de la langue littéraire. Pour d'autres détails, voir § 248 (pronoms possessifs) et § 343 (*dont*).

9. Prépositions pléonastiques. La préposition qui régit un relatif peut, par anticipation, se mettre aussi devant le corrélatif, surtout dans les cas où celui-ci est introduit par *c'est*. Au lieu de *c'est vous à (de, sur) qui*, on dit *c'est à (de, sur) vous à (de, sur) qui*. Un phénomène analogue se trouve en espagnol: *De tu tía es de quien hablamos. Era a mí a quien amaba. Pues a lo que vengo es a ayudarte en cuanto me sea posible.*

1⁰ Littré cite dans son Dictionnaire (s. v. *A*, Rem. 3) la phrase: *C'est à lui à qui on en veut*; il la rejette comme fautive et ajoute qu'il faut dire: *C'est à lui qu'on en veut* ou *C'est lui à qui on en veut.* Voici une série d'exemples de la construction blâmée: C'est à vous à qui je vendi Six aulnes de drap (*Patelin*, v. 1265). C'est à Dieu auquel il faut avoir tout son recours (La Noue, 30). C'est à moi à qui l'honneur appartient (B. Palissy, 92). C'est au sage seul à qui ces qualités se doivent attribuer (Malherbe, II, 463). C'est proprement à la vérité à qui il appartient de rire (Pascal, *Provinciales,* XI). Puis-je au moins croire que ce soit à vous à qui je doive la pensée de cet heureux stratagème (Molière, *L'Amour médecin*, III, sc. 6)? C'est à sa table à qui l'on rend visite (*id.*, *Le Misanthrope*, v. 626). C'est à vous, mon Esprit, à qui je veux parler (Boileau, *Satires*, IX). Je cherche Mr. Orgon, n'est-ce pas à lui à qui j'ai l'honneur de faire la révérence (Marivaux, *Le jeu de l'amour et du hasard*, I, sc. 4). Ce n'est pas à ton cœur à qui je parle, c'est à toi (*ib.*, II, sc. 12). L'usage que présentent ces exemples est maintenant regardé comme peu correct ou obsolète. On évite de dire, quand on se surveille: *C'est à vous à qui je parle;* on préfère: *C'est à vous que je parle* ou moins souvent: *c'est vous à qui je parle.* Voici quelques exemples de cette dernière construction: C'est votre illustre mère à qui je veux parler (Racine). Ce n'est pas elle à qui je demanderai jamais un instant de bonheur (A. de Musset, *Comédies*, II, 163). C'est vous, entendez-vous bien, sur qui tout retombe (P. Bourget, *Crime d'amour*, p. 203). Comp.: C'est elle justement que je venais voir et à qui je voulais parler très sérieusement (H. Becque, *Les Corbeaux*, III, sc. 1).

2⁰ Littré blâme également la construction: *C'est de lui dont je tiens la nouvelle* (s. v. *dont* n⁰ 8). Cette construction était générale dans la langue classique. Ex.: Ce n'est pas de ces

sortes de respect dont je vous parle (Molière, *Georges Dandin*, II, sc. 2). Mais ce n'est pas de la majesté de la loi dont ils sont jaloux (Massillon). Ce n'est que de la santé dont il est question en ce monde (Madame de Sévigné, VI, 94). Cette construction est abandonnée aujourd'hui. Au lieu de: *C'est de vous de qui (dont) il parle*, on préfère: *C'est de vous qu'il parle.* Ex.: C'est bien de cela qu'elle enrage (O. Mirbeau, *Les 21 jours d'un neurasthénique*, p. 187). Pourtant l'ancien usage n'a pas tout à fait disparu: J'ai passé la soirée dans un music-hall. C'est de cela dont je me souviens le mieux (A. Salmon, *Monstres choisis*, p. 13). Il y a là sans doute un archaïsme voulu, ou une imitation d'un auteur contemporain archaïsant. Comp. le passage suivant où *dont* a un sens possessif: Ce n'est pas sa vie réelle dont Villon nous fait ici le tableau (G. Paris, *Villon*, p. 108).

CHAPITRE II.

ELLIPSE ET REMPLACEMENT.

10. L'ellipse est un phénomène très compliqué dont nous ne pourrons donner ici que quelques notions sommaires. Elle frappe tantôt un seul mot, tantôt plusieurs, tantôt même tout un groupe de mots, une partie d'une phrase ou une phrase entière. Elle est dans la plupart des cas le résultat d'une certaine économie linguistique: elle provient du désir de n'exprimer que le strict nécessaire et d'omettre tout membre de phrase devenu superflu ou regardé comme tel. L'ellipse nous montre une application de la loi du moindre effort. Michelet a dit: »L'économie des paroles profite à l'énergie des actes.« Cette maxime peut être juste dans quelques cas spéciaux, mais nous doutons beaucoup qu'elle ait une portée générale. Le mot élidé peut être un nom, un verbe ou plus rarement une particule. Les exemples fourmillent. On dit: *A droite. La manquer belle* (IV, § 347,2). *En griller une. A votre santé! A table! Au secours!* De même dans la langue populaire: *Ta gueule* (pour: *tais ta gueule*)! Rien n'est plus ordinaire que l'ellipse des verbes *être* ou *y avoir*. Ex.: *Trop tard maintenant. Tout prêts, déjà? Dans sa bibliothèque, pas un seul livre sérieux. Ce garçon-là, toujours le même. Ce matin-là, grande affluence aux bureaux.* L'ellipse d'une préposition, au contraire, se rencontre assez rarement; rappelons des tournures modernes telles que *d'ici peu, d'ici demain, d'ici quinze jours, d'ici Trouville* (Tristan Bernard, *Ce que l'on dit aux femmes*, I). On disait autrefois *d'ici à peu*. Comme exemple d'une ellipse qui frappe toute une phrase à l'exception du prédicat, nous citerons le passage suivant: C'est un excellent prêtre. Soldat, il aurait fait un excellent soldat (A. France: *L'orme du mail*, p. 80).

Remarque. L'ellipse suppose toujours une certaine communauté de catégorie logique entre les différents membres de phrase. On dira ainsi:

Il a été blessé à la jambe et à la main, et non pas: *Il a été blessé à la jambe et il a été blessé à la main.* Mais il est impossible de dire, en dehors du style grotesque et comique: *Il a été blessé à la jambe et à Verdun.* Madame de Sévigné a écrit: Nous sommes trop heureuses de n'avoir plus qu'à prendre patience, et de la rhubarbe (*Lettres*, X, 357). Il est évident qu'avec cette tournure elle vise à un effet comique. Il en est probablement de même des passages suivants: Une multitude de gens à pied suivaient en cheveux gras et en silence (Voltaire, *La Princesse de Babylone*, chap. II). Le Tchèque Tjebyl, enragé de gale et de nationalisme (P. Hamp, *Les chercheurs d'or*, p. 143).

11. Le style poétique est riche en ellipses. Elles sont dues parfois aux exigences du vers; plus souvent peut-être, elles sont le résultat d'un effort conscient. Le poète désireux d'éviter toute cheville, s'efforçant de s'exprimer d'une manière énergique, précise et suggestive, voulant faire deviner bien des choses qu'un prosateur développerait, se sert constamment de tournures et d'expressions abrégées où manquent des mots qui seraient indispensables en prose ordinaire. Ex.: Mieux voir croître du chanvre où ma tour s'éleva, Qu'une tache ronger le vieux nom de Silva (V. Hugo, *Hernani*, III, sc. 6). Citons ensuite un vers bien connu de Racine: Je t'aimais inconstant; qu'eussé-je fait fidèle (*Andromaque*, v. 1365)? En prose usuelle, Hermione aurait dit à Pyrrhus: Je t'aimais lorsque tu étais inconstant, qu'eussé-je fait si tu avais été fidèle? Le vers de Racine est admirable dans sa concision; il peint d'une manière parfaite un élan de passion qui ne permet pas une parole inutile. Il y a aussi des expressions elliptiques moins heureuses. Témoin le passage suivant de Boileau (*Art poétique*, I, v. 161—62): Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain. Ce passage est d'une rare banalité, si l'on s'en tient exclusivement à ce qu'a écrit le poète. Mais il faut essayer de saisir sa pensée: on comprendra sans difficulté que nous avons affaire à une brachylogie et que 'sans la langue' veut dire 'sans soigner la langue'. Rappelons ensuite une strophe d'Alfred de Vigny:

Puis de plus près, les chants, leurs paroles pieuses,
Et les pas mesurés en des danses joyeuses,
Et, par des bruits flatteurs, les mains frappant les mains,
Et de rameaux fleuris parfumant les chemins.

(*La fille de Jephté.*)

Au premier vers il faut sous-entendre: *il entend.* Ce verbe, qui se trouve dans la strophe précédente (»Il entend le concert qui s'approche et l'honore«), doit de même se sous-entendre au deuxième et au troisième vers, ce qui ne fait aucune difficulté. Il en est autrement du quatrième vers qui n'est pas sous la dépendance du même verbe: Jephté a entendu les mains frappant les mains, et il voit maintenant les mains joncher le chemin de fleurs odorantes. Le sens du vers est très clair, mais la construction se soustrait à l'analyse grammaticale.

12. Plusieurs des poètes modernes, appelés symbolistes ou décadents, se sont largement servis d'expressions elliptiques. Les »délicieuses obscurités« du style de Stéphane Mallarmé proviennent non seulement de la violence faite à l'ordre régulier et pacifique des mots, mais aussi et surtout d'ellipses très fortes. Soit le commencement du sonnet adressé à M[lle] Roumanille:

O si chère de loin et proche et blanche, si
Délicieusement toi, Mary, que songe, etc.
(*Poésies.* Paris, 1914. P. 100.)

Il faut entendre: O Mary, toi qui m'es si chère de loin ainsi que de près, toi qui es si blanche, etc. Mallarmé supprime volontiers l'auxiliaire, dans ses poésies comme dans sa prose. En voici deux exemples: Victorieusement fui le suicide beau (*Poésies*, p. 126). Celui quand tout va s'éteindre au choix, le dernier (*Divagations.* Paris, 1912. P. 120).

13. Les pédants n'aiment pas les ellipses des poètes, même les plus heureuses. Il suffit de rappeler que d'Olivet a osé blâmer le vers cité de Racine, et on sait que Brossette a adressé des remarques critiques à Boileau à l'occasion du passage suivant:

D'un salon qu'on élève il condamne la face,
Au vestibule obscur il marque une autre place,
Approuve l'escalier tourné d'autre façon.
(*Art poétique*, IV, v. 15—17.)

C'est le dernier vers que le glossateur condamne. »Il semble que vous vouliez dire que le médecin-architecte approuve

l'escalier, parce qu'il a été tourné d'une autre façon qu'il n'était auparavant«. Boileau lui répondit: »Vous vous avisez de trouver une équivoque dans un vers où il n'y en a jamais eu ... Qui est-ce qui n'entend pas d'abord que le médecin-architecte approuve l'escalier, moyennant qu'il soit tourné d'une autre manière? Cela n'est-il pas préparé par le vers précédent? Il est vrai que, dans la rigueur et dans les étroites règles de la construction, il faudroit dire: Au vestibule obscur il marque une autre place que celle qu'on lui veut donner, et approuve l'escalier tourné d'une autre manière qu'il n'est. Mais cela se sous-entend sans peine; et où en serait un poète, si on ne lui passoit, je ne dis pas une fois, mais vingt fois dans un ouvrage ces subaudi?«

14. On a souvent abusé du terme d'»ellipse«, et on a supposé des ellipses où il n'y en a jamais eu. Littré, pour expliquer la locution *je ne sache pas*, conjecture que ceux qui l'ont employée ont sous-entendu *j'ose dire* (s. v. *savoir*, Rem. 3). C'est là une supposition toute gratuite. A propos de la leçon d'escrime du »Bourgeois Gentilhomme«, où le maître d'armes commande: *Une*, *deux* (II, sc. 3), un commentateur allemand explique qu'il faut sous-entendre le mot *botte*. Il n'en est rien; il ne s'agit pas de faire une botte ou deux bottes; nous sommes en présence d'une expression de commandement fort employée et qui ne présuppose aucune ellipse; il faut penser que la forme féminine a été préférée à la forme masculine comme étant plus sonore (comp. § 113,1). Des grammairiens imprudents ont parfois taxé d'elliptiques des passages de vieux auteurs, où manquent des mots qu'exige l'usage moderne. Soit la phrase suivante de Rabelais: Le temps est pere de Verité (II, 192). C'est à tort qu'on a parlé ici de l'ellipse de l'article: rien n'est omis ici, la phrase est tout à fait conforme à l'usage syntaxique d'autrefois. Il en est de même d'un autre passage du même auteur: Et le feray imprimer; a ce que chascun y apreigne, comme je ay fait. Quoiqu'on en ait dit, il n'y a ici aucune ellipse du sujet; Rabelais ne fait que continuer l'ancien usage (voir § 170). Il importe donc de procéder avec beaucoup de prudence, quand on veut qualifier une expression d'elliptique. Au point de vue formel on peut admettre deux sortes d'ellipses. Il y a d'abord l'ellipse

proprement dite, l'ellipse simple qui supprime un membre de phrase, comme dans *à droite*, pour *à main droite*. Il y a ensuite l'ellipse qui consiste en ce qu'on ne répète pas un mot qui aurait dû être employé deux fois, comme dans *le neuvième arrondissement et le dixième* ou *le neuvième et le dixième arrondissement*, pour *le neuvième arrondissement et le dixième arrondissement*. Nous allons donner dans les paragraphes suivants quelques exemples des deux sortes d'ellipses.

A. ELLIPSE PROPREMENT DITE.

15. NOMS. Un nom peut s'élider, dans certains cas, comme régime d'un verbe ou comme l'élément déterminé d'un groupe de mots, rarement comme l'élément déterminant.

1° Le régime de certains verbes transitifs s'omet parfois, surtout dans des expressions spéciales ou techniques, où il n'y a aucun doute sur la nature du terme élidé. Soit le mot de commandement militaire *rompez*, qui est une abréviation de *rompez les rangs*. Par un tel emploi, beaucoup de verbes transitifs peuvent aussi s'employer comme intransitifs; mais il se rattache toujours un sens restreint ou spécialisé à l'emploi neutre d'un verbe transitif; voir IV, § 95. Comp.: *Mettre* (le navire) *à la voile*. *Le bœuf donne* (des coups) *de la corne*. *Donner* (des tapes) *sur les doigts*. *Tendre* (des filets) *aux bécasses*. *Mouiller* (l'ancre). A propos de cette dernière expression rappelons qu'il y avait autrefois un commandement militaire »Mouille!« sur l'énoncé duquel le matelot coupait avec la hache la corde qui retenait l'ancre.

2° L'ellipse d'un nom déterminé est un fait de langage très général. On dit, et depuis longtemps, *à droite* et *à gauche*. Ce sont maintenant des expressions consacrées dont on ne sent plus le laconisme; mais tout le monde serait capable de suppléer le mot qui manque, et qui s'ajoutait au moyen âge. Ainsi Joinville se sert de l'expression complète et dit *a main destre* et *a main senestre* (§ 230, 217, 220); cf. en latin les emplois de *dextera* et *laeva*. Des cas analogues se présentent en grand nombre et dès les plus vieux textes. On lit dans »Ivain«: Ne dire ja mais tel oiseuse (v. 1714). Il faut sous-entendre *chose*. Dans »Aiol«, le vieux père dit à son fils qu'il

envoie à Paris servir le roi: Povrement en irés à ce premier (v. 238). Le mot à sous-entendre est probablement *service*. Pour la langue moderne, rappelons des cas tels que: *Avoir le dernier* (mot), *piquer des deux* (éperons), *à la première belle* (occasion), *à la française* (mode), *à la Rembrandt* (manière), etc. Le genre du mot élidé ou, si l'on veut, du mot à suppléer, à sous-entendre, devient celui du déterminant. On dit actuellement *une quarante chevaux à échappement libre*, parce qu'il s'agit d'*une automobile*, tout comme on disait autrefois *un huit-ressorts*, parce qu'il s'agissait d'*un carrosse à huit ressorts* (III, § 714—16). Comme le montrent les derniers exemples, le déterminant peut parfois être une expression prépositionnelle; dans ce cas le substantif seul survit; on dit *des genres*, *des paysages*, *des natures mortes*, pour *des tableaux de genre*, *de paysage*, *de nature morte*. Comp.: *Le Père-Lachaise* (pour: le cimetière du —); *les Italiens* (pour: le théâtre des —); *la guerre* (pour: le ministère de —); *une campagne* (pour: une maison de —).

3° L'ellipse peut aussi frapper le déterminant. Il s'agit, soit d'un adjectif, comme dans *spectre* qui se dit pour *spectre solaire* (voir IV, § 88—90), soit d'un substantif régi par une préposition, comme dans *avoir un grain*, qui se dit dans le parler populaire pour *avoir un grain de folie* (voir IV, § 93).

16. Verbes. Nous commencerons par examiner quelques cas où le verbe fait défaut, et où il a toujours fait défaut, autant qu'on peut remonter dans l'histoire de la langue. Il s'agit ici surtout de propositions principales et d'expressions toutes faites.

1° Signalons d'abord les proverbes et les dictons. Ex.: *Chacun son métier. A chacun son dû. A bon entendeur salut. A bon entendeur peu de paroles. A la guerre comme à la guerre. A sorcier sorcier et demi. A tout seigneur tout honneur.*

2° Rappelons ensuite une locution telle que *à qui mieux mieux*. Quand on dit: *Ils courent à qui mieux mieux*, il faut probablement comprendre: *Ils courent à qui courra mieux courra* (ou *fera*) *mieux*. Autrefois la préposition faisait défaut. Ex.: Il se lessierent cheoir de la grant nef en la barge de cantiers, qui plus plus, qui miex miex (Joinville, § 152). Si ferirent des esperons, qui plus plus et qui miex miex (*id.*, § 219). Et s'arma chacun qui mieux mieux (Froissart, I, 1, 99). L'addi-

tion de la préposition *à* date du XVIe siècle; elle est due à quelque analogie. Ex.: Tabours, chalemies, Sonnoient à mieulx mieulx (Marot).

3° On peut encore citer la soi-disant ellipse emphatique qui ajoute à l'allure vive et énergique du style, et dont se servent volontiers les poètes. Ex.: Le bruit cesse, on se retire: Rats en campagne aussitôt (La Fontaine, *Fables*, I, 9). Auquel cas, où l'honneur d'une telle aventure (*ib.*, X, 14)? L'ellipse emphatique s'emploie aussi dans les exclamations et les souhaits. Ex.: A moins de douze couplets, Au diable une chansonnette (Béranger, *Margot*)!

17. Dans la langue moderne certaines conjonctions sont suivies immédiatement de l'attribut sans emploi d'une copule. Il s'agit ici de propositions de temps (après *aussitôt que*) et de concession (après *bien que*, *quoique*), de propositions causatives (après *parce que, puisque*) et conditionnelles (après *si*). Il faut encore ajouter certaines propositions relatives et interrogatives. Nous verrons que l'ellipse que nous allons étudier fait naître une nouvelle sorte d'incidente très expressive.

1° Propositions conjonctives.

Aussitôt que. La construction elliptique de cette conjonction est surtout propre à la langue de Corneille. Ex.: J'en cache les deux tiers, aussitôt qu'arrivés, Dans le fond des vaisseaux (Corneille, *Le Cid*, v. 1263—64). Ma main ... Recouvrera ma gloire aussitôt que perdue (*id.*, *Cinna*, v. 1066). Selon l'Académie, cette façon de parler n'était pas française. Voltaire au contraire la louait beaucoup. Un éditeur moderne, M. Félix Hémon, observe: »Voltaire a raison, et cependant l'usage lui a donné tort, et la vive tournure qu'il approuve est tombée en désuétude.« Cette dernière assertion est peut-être trop absolue pour la langue toute moderne, qui recourt parfois à l'ellipse de Corneille. Ex.: Aussitôt que lavé et nourri à l'hôtel Sacher, il alla I Kärnther Ring 12 (Pierre Hamp, *Les chercheurs d'or*, p. 9).

Remarque. Dans la langue moderne le simple *aussitôt* se construit souvent d'une manière elliptique, ce qui lui donne presque le sens d'une préposition. Ex.: Le père Corbier s'endormant dans son fauteuil aussitôt la soupe mangée (E. Pérochon, *Nène*, p. 95). On peut même élider le participe

passé; nous avons lu dans un petit journal: Les jeunes filles rentrèrent à la maison aussitôt les vêpres. Il faut suppléer *dites* ou *finies*.

Bien que. Ex.: Bien que déprimées, elles sourirent jusqu'à la fin pour ne pas nous démoraliser (*Le Matin*, 28 mars 1922).

Quoique. Ex.: Et quoique amis enfin, je suis tout des premiers .... (Molière, *Le Misanthrope*, I, sc. 1). On dit couramment dans la langue moderne: *J'ai acheté ce cheval, quoique un peu cher. Quoique ennemis, nous nous estimons.*

Parce que. Ex.: Ils [les noms] sont faciles à comprendre parce que descriptifs (A. van Gennep, *Tabou et Totémisme à Madagascar.* Paris, 1904. P. 112). C'est la meilleure des créatures, la plus indulgente, parce que très j'm'enfichiste et supérieure (J. Marni, *Comment elles se donnent*, p. 28). Celui qui aime les primitifs parce que primitifs, sans faire un choix, n'est qu'un imbécile (*Revue critique*, 1903, II, 476). Les domestiques offraient, somme toute, un péril plus grand, parce que de toutes les heures (Claude Anet, *Petite Ville*, p. 28). L'emploi le plus laconique de *parce que* se trouve probablement dans le passage suivant: Si une fois, mon cher monsieur, nous étions atteints et convaincus de journalisme, c'est fait de nous; telle est notre opinion sincère. Et pourquoi? diriez-vous peut-être. — *Parce que*, comme dit M. Berryer (A. de Musset, *Lettres de Dupuis et Cotonet; 3e lettre*). Cette expression elliptique se retrouve encore dans le langage de la conversation, où elle a la valeur d'un refus. Dialogue entre père et fils: Papa je voudrais sortir avec toi. — Non, mon enfant, impossible. — Pourquoi? — Parce que.

Puisque. On dit couramment: *Sa faute était impardonnable, puisque préméditée et voulue.* Cette ellipse paraît se rencontrer rarement dans la littérature. Ex.: Nostre defense a esté juste puis que forcée (A. d'Aubigné, *Histoire universelle*, I, 70). Le commandant Esterhazy, bon catholique, puisque zouave du pape, mais déplorable Français (Clémenceau, *L'iniquité*, p. 71).

Si. Ex.: Alors si l'été, mon père prenait le divertissement de la pêche ....; si l'automne et l'hiver, il partait pour la chasse ... (Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-tombe*, p. 62). Cette tournure paraît actuellement recherchée. L'usage moderne n'admet que les formules courantes *si possible*, *si oui*, *si non*. Littré (s. v. *si*, n° 7 et n° 8) cite un assez grand nombre d'ex-

emples de l'ellipse du verbe après *si;* ce sont pour la plupart des tours littéraires et un peu affectés.

2° **Propositions relatives,** surtout après *dont* et *d'où*. Ex.: Trop de cheveux malheureusement et pas un poil de barbe, d'où ses efforts perdus (Daudet, *L'Immortel*, p. 282). Cette ellipse n'apparaît pas souvent dans la langue littéraire; la langue parlée, au contraire, s'en sert souvent, comme la langue des annonces. Lu sur le titre d'un livre illustré: *Avec de nombreuses illustrations dont plusieurs en couleur.* Les puristes blâment cette ellipse. Ils mettent en garde contre: *J'ai vu trois cyclistes dont Armand*, et ils demandent *parmi lesquels* au lieu de *dont;* cette rigueur paraît exagérée, et la tournure blâmée n'en est pas moins très usuelle.

3° **Propositions interrogatives** (directes ou indirectes). Ex.: Il voulut savoir pourquoi ce duel (R. Rolland, *Dans la maison*, p. 167). *Quand (à quand, pour quand) notre petite fête? Combien ce livre?*

Remarque. L'emploi d'un attribut immédiatement après une particule se rencontre souvent en espagnol. Ex.: *Piensan en él cuando muerto. La risa nerviosa que tuvo cuando el ataque. No dormía por infermo.*

18. L'ellipse frappe aussi toute une proposition.

1° La proposition principale se sous-entend parfois et, grâce à cette ellipse, la proposition subordonnée prend la valeur d'une proposition principale; ce phénomène s'observe dans quelques propositions causatives (commençant par *puisque*) et dans quelques propositions conditionnelles (commençant par *si* ou *pourvu que*). Ex.: *Puisque je vous le dis* [pourquoi doutez vous encore?]! *Puisqu'il est déjà parti! Si nous allions dîner? Si nous retournions à la maison? Si j'avais un peu de vin? Si vous croyez que je ne vous ai pas compris! Encore si tu t'en étais tenu là* [on ne dirait rien]! *Si vous croyez que ça l'a corrigé* [vous vous trompez fort]! *Pourvu que je ne sois pas à côté d'elle à table!*

2° La proposition subordonnée peut se sous-entendre dans quelques cas assez rares. Soit le passage suivant de Boileau: Ce mot me semble froid; Je le retrancherais (*Art poétique*, I, v. 213—14). L'emploi du conditionnel implique une ellipse; il faut sous-entendre: Si j'étais à votre place. Comp. aussi le vers suivant: Achille déplairait moins bouillant et moins

prompt (*ib.*, III, v. 105). Nous citons encore une phrase telle que: *S'il vous payait, je ne dis pas* ... [que vous ne dussiez pas le faire].

Remarque. Plusieurs tournures impératives sont peut-être à regarder comme la conclusion d'un raisonnement dont les prémisses sont ellipsées. Nous renvoyons à une phrase moderne telle que *courez donc* et à l'emploi que faisait la vieille langue de la particule *car;* on se rappelle le vers bien connu de la Chanson de Roland: Compainz Rodlanz, car sonez vostre corn (v. 1051)!

19. Nous rappellerons pour finir que les proverbes, les dictons, les expressions populaires se citent souvent sous une forme abrégée ou plutôt inachevée. Tout le monde les connaît; c'est pourquoi on n'a besoin que d'en dire le commencement, et la forme incomplète prend facilement la place de la forme complète, même quand elle n'offre aucun sens. On a dit pendant longtemps: *Etre étonné comme un fondeur de cloches.* Cette locution peut sembler énigmatique; en tout cas elle ne paraît pas offrir un sens satisfaisant: il est difficile de comprendre pourquoi les fondeurs de cloches seraient plus étonnés que le reste des hommes. Pour bien saisir la phrase, il faut savoir que nous avons affaire à une locution abrégée, et qu'il s'agit d'un fondeur de cloches *qui trouve son moule vide en le découvrant.* Il en est de même de la locution: *Il ne faut pas dire fontaine* ..., qui signifie qu'il ne faut jurer de rien; il faut compléter: *je ne boirai pas de ton eau.* De même, on dira: *Quand on parle du loup* ... [sous-entendre: *on en voit la queue*]; comp. IV, § 97. Parfois la forme complète est tout à fait oubliée. On dit: *Les battus paieront l'amende*, et ce proverbe mutilé, mais compréhensible, a remplacé sans inconvénient la forme médiévale qui était: *Les battus paieront l'amende, c'est le droit de la porte Baudais* (voir É. Picot, *Recueil général des sotties*, I, 80). Rappelons aussi l'exclamation elliptique *quelque sot* ... si fréquente au grand siècle. On en trouve un exemple intéressant dans »Tartufe«, où Orgon cherche à faire parler Dorine; mais elle sait se tirer d'affaire d'une manière fort habile et lui répond par ces seuls mots: Quelque sotte, ma foi (v. 576). Il faut comprendre: Quelque sotte s'y laisserait prendre, mais je n'ai garde. Une tournure elliptique toute moderne est *plus souvent*; elle si-

gnifie 'jamais', ou 'pas du tout', et elle s'explique par une ellipse et une ironie (IV, § 132). On propose à quelqu'un ce qu'il ne peut ou ne veut pas faire, et il répond en se moquant: *[C'est ce que je fais le] plus souvent.* Nous trouvons également une ellipse dans la locution populaire moderne *que ça*, dont la forme complète est *rien que ça:* c'est une expression ironique qui sert à rendre l'étonnement et l'admiration. On lit dans »le Nabab« d'A. Daudet: Ces regards curieux, dévisageant la belle voyageuse qui décampait avec »que ça de malles« (p. 279)!

B. NON-RÉPÉTITION.

20. Nous examinerons ici dans quelle mesure un membre commun à plusieurs phrases ou parties de phrases a besoin d'être répété. On sait qu'une terminaison commune à plusieurs mots qui se suivent reliés par *et* ou *ou* n'a pas toujours besoin d'être répétée; elle peut se mettre une seule fois. Ainsi, au lieu de *la quatrième ou la cinquième page*, on peut se contenter de dire *la quatre ou cinquième page* (II, § 495, Rem.). La brachylogie porte ici sur une terminaison, phénomène très rare dans les langues romanes; elle frappe généralement un mot tout entier. A côté de *la langue latine et la langue grecque* on écrit couramment *la langue latine et la grecque.* Comp.: *Les Français disent: bonjour; les Espagnols: buenos días.* Au moyen âge l'omission du mot pouvait, tout comme en latin, avoir lieu dans la première partie de la phrase. Ex.: Breton l'enseigne lor signor et li Romain crient la lor (*Roman de Brut*, II, 178). Ces ellipses sont assez souvent dues à des causes d'ordre esthétique: on veut éviter l'impression monotone, traînante et fatigante que produirait la répétition du même mot. Dans les paragraphes suivants nous examinerons quelques exemples de la non-répétition d'un nom ou d'un verbe. Sur la non-répétition de l'article, voir § 137.

21. NOMS. Nous noterons les cas suivants:

1° Un substantif peut être omis dans le premier ou le deuxième membre de phrase. On dit *le douzième et le treizième siècle, la langue latine et la grecque*, etc. Ce procédé

est des plus répandus. Moins fréquents (et souvent d'un comique voulu) sont les cas où l'article se trouve, non pas devant un adjectif, mais devant une combinaison adverbiale. Ex.: Eh bien! tu sauras ... qu'les chasseurs à pied et les chasseurs à cheval, ça fait deux. Zut, dit Barque, j'oubliais les à cheval. (Henri Barbusse, *Le Feu*, p. 104). On pourrait envoyer des cartes postales aux amies et connaissances ... Des en couleurs et des en noir! (Marcel Nadaud, *En plein vol*, p. 33). Moi j'ai une si complète réunion de statuettes, des grandes, des fluettes, des en ivoire, des en porcelaine, des en bronze, des en terre cuite, des en argent, des en vrai, des en toc; il n'est pas possible que je n'arrive pas à me procurer celle-là (Fleurigny, *L'armoire aux poupées*, p. 24).

2° Après certaines prépositions il est permis de ne pas répéter le substantif. Ex.: *Avant ou après la Révolution. Avant ou après le substantif. Plaider pour ou contre une cause. Envers et contre tous. Agir avec ou sans préméditation. Le jardin s'étendait devant et derrière la maison. Un guerrier spartiate devait revenir sur ou sous son bouclier.* On voit que, dans ces exemples, les prépositions présentent un caractère très nettement antithétique. La non-répétition du substantif dans ce cas, très courante aujourd'hui, s'observe aussi dans la vieille langue. En voici un exemple très curieux: Gamma en Grec est la lettre pour et au lieu de la quelle les Latins et nous avons G. (G. Tory, *Champ fleury*, Éd. 1529. f° 40, v°).

3° Comme nous l'avons vu, il faut qu'au point de vue formel le mot omis soit identique au mot employé; les cas de non-conformité sont rares. Ex.: Il prendra son ou ses personnages à une certaine période de leur existence (G. de Maupassant, *Pierre et Jean*, p. XII).

4° Quand plusieurs verbes ont le même sujet, on ne l'exprime qu'une seule fois. Ex.: Ainsi la tragédie agit, marche et s'explique (Boileau, *Art poétique*, III, v. 159). Dans un tel cas le sujet ne se répète pas; mais il faut qu'il garde toujours la même valeur sémantique. C'est pourquoi on a critiqué les vers suivants de Boileau: L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage, Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage (*Art poétique*, III, v. 379—80). Dans le premier des deux vers *l'âge viril* a son sens propre; dans le

deuxième il est pris au figuré et désigne un homme arrivé à l'âge indiqué.

5° Quand plusieurs verbes de construction pareille ont le même régime, on ne l'exprime ordinairement qu'une seule fois. Ex.: *Je déteste, méprise et hais cet homme.* Autrefois la non-répétition du régime était admise même avec des verbes de construction différente. Ainsi Racine a écrit: Les vers lyriques accompagnent ou répondent à la flûte. Comp.: Le bon abbé a pensé périr en allant et revenant de la Trousse (Mme de Sévigné, VI, 364). Ce sont là des négligences de style qu'il faut éviter.

22. Dans les cas où plusieurs propositions se suivaient en ancien français, un attribut ou un régime qui avaient déjà figuré dans la première proposition n'avaient pas besoin d'être répétés dans la suivante.

1° Attribut non répété. Ex.: Or sui si graime que ne puis estre plus (*St. Alexis*, v. 110). La chambre est clere, c'onques mais ne fu si (*Gaydon*, v. 321). Larges estiez del rendre Plus que je n'estoie del prendre (*Ivain*, v. 6261). L'attribut omis pouvait même être d'un genre autre que celui de la première proposition. Ex.: Ja mais n'ier liede, chiers filz, ne n'iert tes pedre (*S. Alexis*, v. 135).

2° Régime non répété. Ex.: Elle dist que por Diu il eüssent merchi de li, et il respondirent que si afoient il (*Nouvelles françaises*, p. 191) Dame, fet il, vous avez tort. Non ai, car je la haz de mort (R G F, III, 242).

23. VERBES. Les cas d'ellipse verbale sont très variés. Leur nombre paraît avoir été plus grand dans la vieille langue qu'actuellement. On lit dans »la Châtelaine de Vergi«: J'aim vostre niece de Vergi Et ele moi (v. 342—3). On dirait maintenant plutôt: J'aime votre nièce et elle m'aime aussi. Comp.: Et fiert Raol . . . Et Raous lui (*Raoul de Cambrai*, v. 2912). Il serait impossible d'étudier ici toutes les ellipses verbales; nous nous contenterons de signaler quelques cas spéciaux qui demandent une explication historique.

1° La tournure archaïque *faire que sage* (ou *que fou)* s'explique par l'ellipse du verbe *faire*. On lit dans La Fontaine: Disant qu'il ferait que sage De garder le coin du feu (*Fables*,

V. 2). Ici *ferait que sage* s'explique historiquement par *ferait [ce] que [ferait] un sage.* Pour les détails, voir § 318.

2⁰ Une ellipse du verbe *être* se constate dans des phrases telles que *c'est une belle fleur que la rose, c'est un trésor que cet enfant-là, c'est un plaisir que de lui entendre raconter des histoires*, etc. Ici *que* a le sens de *ce que* (§ 317). et il faut comprendre: *C'est une belle fleur [ce] que [est] la rose.*

3⁰ Dans la vieille langue le verbe se sous-entendait souvent dans la phrase consécutive. Ex.: Ainsi s'en va si dolans que nus plus (*Enfances Ogier*, v. 2976). La langue actuelle admet dans une proposition conditionnelle la non-répétition du verbe. Ainsi on peut dire, et surtout écrire: *Si vous venez demain, vous me trouverez encore; si après-demain, je serai déjà parti.* Comp. § 17. Comme le montrent les deux exemples cités, il faut, en règle générale, que la forme du verbe sous-entendu soit tout à fait identique à celle employée au commencement de la phrase.

4⁰ *Quand et.* L'ellipse du verbe après cette combinaison lui a donné le sens de 'avec'. Soit la phrase: *Il est sorti quand et son frère.* Il faut ici suppléer les mots *est sorti.* L'emploi elliptique de *quand et* se constate au XVIᵉ siècle. Ex.: Ils ont achevé leurs jours quand et la liberté de leur païs (Amyot). Quelques patois modernes ont conservé cet usage, et *quand et* est devenu une pure préposition. A quel point le sens primitif est oublié, cela ressort clairement d'une phrase patoise telle que: *Le voilà parti quand et son bâton.*

24. L'usage ordinaire demande l'identité complète de la forme verbale employée et de la forme omise. Citons comme exemple un passage de Villehardouin: Li chevalier . . . furent tuit armé, les heaumes laciez, et li cheval covert et enselé (§ 155). Ici *furent* de la première proposition se sous-entend dans la seconde après *li cheval.* Cependant cette règle n'était pas toujours observée dans la vieille langue, et elle souffre encore quelques restrictions.

1⁰ Différence de **personne.** Ex.: Ainz que m'amie . . . Aiez baisie, n'ele vous acolé (*Enfances Ogier*, v. 2778). M'amie, fait-il, vous estes la chose du monde que je doy plus aimer, et vous moy (*Quinze joies de mariage*, p. 93). Cette brachylogie n'est pas inconnue aux périodes postérieures. Ex.: Je suis toujours

moi-même, et ma foi toujours pure (Corneille, *Cinna*, v. 945). Je serai grand, et toi riche (V. Hugo, *Éviradnus*). La petite retournera chez elle, nous à Paris, et tout sera dit (Musset, *Il ne faut jurer de rien*). Moi je ne suis qu'une ombre, et vous qu'une clarté (E. Rostand, *Cyrano de Bergerac*, III, sc. 6). Cette ellipse est courante dans la langue parlée; on dit fort bien: *J'arriverai demain, mon frère seulement la semaine suivante.*

2° Différence de **nombre.** Ex.: Dieu te doint pour guerdon de tes œuvres si sainctes Que soient avant ta mort tes prunelles esteintes, Ta maison descouverte et sans feu tout l'Hyver (Régnier, *Macette*, v. 277—79). Ma cour fut ta prison, mes faveurs tes liens (Corneille, *Cinna*, v. 1448). Ma crainte est dissipée, et mes ennuis cessés (*id.*, *Le Cid*, v. 1023) Le cœur est pour Pyrrhus et les vœux pour Oreste (Racine, *Andromaque*, v. 538). Nos amis ont grand tort, et tort qui se repose (La Fontaine, *Fables*, IV, 22).

3° Différence de **voix** et de **temps.** Ex.: Tels cuide autrui dechoivre, qui devant le sera (*Bastart de Bouillon*, v. 974). Quelle bonté est ce que je veoyois hier en crédit et demain ne l'estre plus (Montaigne, *Apologie de Raymond Sebond*). Pour la langue moderne, rappelons l'ellipse d'un infinitif dans des phrases telles que: *Il nous a fait tous les maux qu'il a pu. Il a donné tous les renseignements qu'il a dû. Nous l'avons arrangé comme nous avons voulu.* Littré proteste contre un cas spécial de cette non-répétition du verbe (s. v. *Le, la, les*, Rem. 3). Il défend de dire: *Il corrigerait ces abus, s'ils pouvaient l'être. Je le traiterai comme il mérite de l'être.* A vrai dire, le passage de l'actif au passif n'est pas d'un effet très agréable; mais la règle de Littré nous paraît pourtant trop étroite, et nous ne condamnerions pas avec lui le passage suivant de Voltaire: On ne peut bien déclamer que ce qui mérite de l'être (*Louis XIV*).

4° Le verbe principal d'une proposition négative se sous-entend parfois dans la proposition suivante, même si celle-ci est affirmative. Ex.: Mais jo ne voil que hom t'ocie, Mais en dolor dorges ta vie (*Jeu d'Adam*, v. 738—739). Mais tout vieux roman qu'il est, il ne parle point mal et en aussi bons mots et termes qu'il est possible (Brantôme, *Bayard*). Cette sorte de brachylogie se retrouve dans la langue moderne. Ex.: Nous ne sommes point les esclaves du prince, mais ses

amis; ni les tyrans du peuple, mais ses chefs (J. J. Rousseau). Le flambeau de la critique ne doit pas brûler, mais éclairer (Favard). Elle n'avait d'abord rien caché de sa tiédeur, accompagné pourtant son mari sans déplaisir à la messe, surprise un peu, touchée même de penser qu'il croyait plus que la plupart des hommes (P. et V. Margueritte, *Les deux vies*, p. 71).

5⁰ L'auxiliaire *avoir* pouvait se supprimer même dans les cas où le premier verbe se construisait avec *être*. Ex.: Car tant nos sumes entremis E noz cors en amur malmis (Thomas, *Tristan*, v. 118). Jusques a tant que revenus serés . . . Et parleit a mon frere (*Baudouin de Sebourc*, XIV, 891). Si est rentré en la chambre et fermé l'uys aprés luy (*Jehan de Paris*, p. 93). Cette ellipse se retrouve encore au XVIe siècle: Quand elle fut entrée en sa maison et fermé la porte après elle (Rabelais, II, chap. 22). Ils sont beaux, bien peignez, belle barbe au menton (Régnier, *Macette*, v. 215).

6⁰ L'auxiliaire *être* pouvait se supprimer même dans les cas où le premier verbe se construisait avec *avoir*. Ex.: Tant ai porté mon hauberc doblentin Et couchié tart et levé par matin (*Aymeri de Narbonne*, v. 391).

REMARQUE. Le nombre des ellipses verbales est très grand. Aux cas étudiés ci-dessus on pourrait ajouter le soi-disant »zeugma« qui, dans la deuxième phrase, sous-entend un mot présentant un sens voisin de celui employé dans la première phrase. On lit ainsi dans la vieille cantilène de Sainte Eulalie: Elle non eskoltet les mals conseilliers Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel (v. 5—6). Du mot *conseilliers* il faut extraire un verbe ou plutôt toute une phrase (*ils lui conseillaient*) régissant la proposition subordonnée. Ici le mot *conseilliers* est »prégnant« du verbe *conseillier*. En voici un autre exemple tiré d'une comédie de Molière: Vous leur aurez ouï leur disgrâce conter, Et leur aurez fourni de quoi se racheter, Mais que, parti plus tôt, pour chose nécessaire, Horace vous chargea de voir ici son père (*L'Étourdi*, v. 1341). Après le *mais* du 3e vers il faut suppléer »vous direz«.

25. HAPLOLOGIE. Nous examinerons, en dernier lieu, la construction curieuse par laquelle le même mot (ou groupe de mots) fait double emploi. Il s'agit ici du soi-disant schéma *ἀπὸ κοινοῦ* où un ou plusieurs mots servent à la fois de fin à une phrase et de début à une autre. Ex.: Mes se vus plest que jeo vus die M'aventure vus cunterai (*Guigemar*, v. 313).

Nous avons constaté ci-dessus que, pour des raisons esthétiques, un mot qui a figuré dans un premier membre de phrase n'est pas répété dans un membre de phrase suivant (*la langue française et la roumaine*). Si l'on évite de répéter un mot à courte distance, il est évident que la même défense doit s'appliquer aussi, et d'une manière encore plus stricte, aux cas où les deux mots se suivraient immédiatement. On dit *Alfred de Musset*; mais il est impossible de dire *les poésies de de Musset*. Abstraction faite des cas de pléonasme voulu (§ 2), la répétition immédiate d'un mot n'est permise que dans les rares cas où chaque homonyme a son sens spécial. Ex.: Chaque ménage ferait une grosse économie en en [des pommes de terre] mangeant à la manière des Anglais (*Ligue française*, Déc. 1922, p. 11). C'est pourquoi quelques pronoms, prépositions et conjonctions fonctionnent, dès les plus vieux textes, d'une manière haplologique. Ainsi, dans la phrase suivante du XVe siècle: Je m'en vois marier (*Jehan de Paris*, p. 40), *me* appartient en même temps aux deux verbes et il a ainsi la valeur de *me me*. De la même manière on trouve parfois *te* pour *te te*; sur l'omission de *le* devant *lui*, *leur*, voir § 234. Voici maintenant quelques remarques détaillées sur l'emploi haplologique d'une préposition et d'une conjonction; nous avons choisi comme exemples *de* et *que*: pour le premier de ces mots, la fonction double a été abandonnée; pour le second, l'usage moderne l'a conservée.

1° **De.** Dans la vieille langue, cette préposition avait souvent une fonction double. Ex.: La droite voie tenir De plus en plus preus devenir (Baudouin de Condé, 54, v. 232). Molt pert son travail et sa peine, Qui d'amors rimoier se peine (*Poire*, v. 353). Qui de fol se peinne Faire saige, bien pert sa peinne (Robert de Blois). Ce phénomène n'existe plus; il a disparu surtout parce que l'ordre des mots a été changé. L'usage actuel ne permet pas une construction telle que: *Elle est heureuse de ses enfants parler;* il faut dire: *Elle est heureuse de parler de ses enfants*. La grammaire moderne n'admet ni l'emploi haplologique de *de*, ni l'emploi de deux *de* consécutifs, sauf dans le cas où la préposition se présente sous la forme abrégée; on dit ainsi *la poésie pastorale de d'Urfé, les mémoires de d'Aubigné, le pédantisme de d'Olivet*. Le nom de l'auteur anglais *de Quincey* fait également exception. Ex.: Les rêves de de Quincey (Th. Gautier,

Charles Baudelaire, p. 66). Il devint un des hôtes les plus assidus de de Quincey (*ib.*, p. 67). Un tel redoublement est ordinairement évité pour des raisons euphoniques: une famille noble décrite par Gustave Droz (*Entre nous*, p. 118) tient beaucoup à la particule; elle doit pourtant y renoncer dans la combinaison: *la famille de Saint Paon* (en dehors de ce cas on trouve *monsieur de Saint Paon*, *madame de Saint Paon*, *les de Saint Paon*, etc.).

2° **Que.** L'usage moderne admet l'emploi haplologique de cette conjonction dans les propositions de comparaison où elle a tout ensemble la valeur de *quam* et celle de *ut*; on dit ainsi *je ne demande pas mieux qu'il y aille*, *je ne demande pas mieux que cela soit*, etc. Voici quelques exemples littéraires: Il n'y a rien de plus naturel qu'une arquebusade tue un soldat (Mérimée, *Les âmes du Purgatoire*, p. 232). Il n'aurait plus manqué qu'elle fût méchante (Zola, *L'assommoir*, p. 173). Ce phénomène remonte très haut; les exemples suivants nous le montrent, parfois d'une manière identique, parfois avec une légère différence: Melz sostendreiet les empedemenz Qu'elle perdesse sa virginitet (*Ste Eulalie*, v. 16): Mielz vœil murir que vienget viltance (*Roland*, v. 1091). Ainz i ferai un poi de legerie Que jo n'esclair ceste meie grant ire (*ib.*, v. 322). Il n'y a rien si vray que le froc et la cagoule tire à soy les opprobres, injures et maledictions (Rabelais, I, 148). Au moyen âge on trouve parfois *que ce que* au lieu d'un *que* haplologique. Ex.: Je lour dis que j'amoie miex que il m'ancrassent en mi le flum, que ce que il me menassent à terre (Joinville, § 317).

C. REMPLACEMENT.

26. Pronoms. Le mot sous-entendu peut être remplacé ou rappelé à l'aide d'un pronom personnel ou d'un pronom démonstratif.

1° **Pronom personnel.** Dans la langue moderne le prédicat est rappelé à l'aide du pronom neutre *le*. Ex.: *Etes-vous content? — Je le suis. Ils ne sont pas encore socialistes, mais ils le deviendront. La plupart de ceux qui furent convertis le furent à cette occasion.* Dans certains cas on se servait autrefois de la forme féminine *la*; sur cette particularité qui se retrouve

encore dans la langue populaire, voir § 49,1. L'emploi d'un remplaçant du prédicat se rencontre déjà dans la vieille langue, mais d'une manière sporadique. Ex.: Soiés Vers moi loiaus u ke voisiés; Car vers vous certes le serai A tous les jors ke je vivrai (*Chevalier as deus espées*, v. 11793).

2° **Pronom démonstratif.** Un substantif est souvent représenté à l'aide d'un pronom démonstratif: *Ma maison et celle de mon voisin*. Cette règle est assez moderne; autrefois on pouvait aussi répéter le substantif ou l'ellipser (voir § 265).

27. Verbes. Un verbe, transitif ou intransitif, figurant dans la proposition introductrice, peut être remplacé dans la proposition suivante par le verbe *faire*. Ce phénomène, assez répandu dans les langues romanes, remonte au latin. Ex.: *Hos libros legite studiose, ut facitis* (Cicero, *Catilina*, 59). *Ne post conferas culpam in me. — Non faciam. Turpe judicant non flere, quum omnes faciant.* Passons ensuite aux exemples français: Plus curt à pied que ne fait uns chevals (*Roland*, v. 890). Mielz valt mesure que ne fait estultie (*ib.*, v. 1725). Mielz aime la flurete Qu'il ne fait la paillete (Philippe de Thaün, *Bestiaire*, v. 975—76). Bele douce amie, ço ne porroit estre que vos m'amissiés tant, que je faz vos (*Aucassin et Nicolete*, XIV, 18, 19). Je te traiterois comme j'ai fait mon frère (Corneille, *Horace*, II, sc. 5). Elle m'estime autant que Rome vous a fait (*ib.*, II, sc. 3). Jamais la dame la plus belle Ne charma tant son favori Que fait cette épouse nouvelle Son hypocondre de mari (La Fontaine, *Fables*, II, 18). Dieu . . . continua de l'instruire, comme il avoit fait Joseph et Salomon (Bossuet, *Anne de Gonzague*). On regarde une femme savante comme on fait une belle arme (La Bruyère). Il voulait braver les saisons comme il faisait ses ennemis (Voltaire, *Charles XII*). Au milieu de ces troubles on parla de paix comme on fait toujours (*id.*, *Russie*, I, 16). La langue d'aujourd'hui a beaucoup restreint l'emploi de *faire* comme »verbum vicarium«. On évite ainsi les cas où le verbe *faire* serait suivi d'un régime direct. Le tour de Corneille: Elle m'estime autant que Rome vous a fait, est maintenant impossible; il faudrait: Elle m'estime autant que Rome vous a estimé, ou simplement: Elle m'estime, moi, autant que Rome vous. Le tour de La Fontaine: Les oisillons . . . Se mirent à jaser aussi

confusément Que faisoient les Troyens (*Fables*, I, 8), est encore actuellement possible. Pourtant l'emploi absolu de *faire* semble être réservé surtout aux cas où le temps du verbe d'une part et la personne du verbe d'autre part changent: *Je télégraphie comme j'ai fait tant de fois.* Du reste, toutes les fois que la langue moderne le peut, elle supprime le verbe de la proposition comparative.

REMARQUE. Le même phénomène se retrouve dans les langues germaniques. On dit en allemand: *Besorgst du mir den Auftrag?* — *Ja, das tue ich.* Bestreiche mein rechtes Auge, wie du das linke gethan (Chamisso).

28. PARTICULES. Nous examinerons ici les adverbes suivants:

1⁰ **En.** Dans la langue moderne *en* est régulièrement employé pour rappeler un nom précédent. Ex.: *Combien a-t-il de chevaux?* — *Il en a dix. Tous les fruits sont cueillis, nous en avons déjà vendu la moitié. Je me méfie de ces soldats; il y en a qui me paraissent peu sûrs.* L'emploi de ce *en* remonte jusqu'aux plus vieux textes. Ex.: Dame, j'ai trové chevaliers Plus de VII, corageus et fiers —. Mes j'en ai si blecié les quatre (R G F, IV, 59). Une grant vache amaine Brune; Or en avons nous II por une (R G F, I, 134). Cependant l'emploi de *en* n'était pas obligatoire dans la vieille langue. Ex.: Il lor abat dix chevaliers et navre sept (*Aucassin et Nicolete*, X, 28). Ce n'est qu'au XVIIe siècle que les grammairiens exigent l'emploi régulier de *en* substitut. Desportes avait écrit: De chacun de ces chefs sept autres nouveaux sortent. Malherbe l'en blâme et demande *il en sort sept.* Pourtant Malherbe est très loin d'observer sa propre règle, et Vaugelas le critique à ce sujet. Il faut encore constater que l'adverbe *en* représente non seulement un nom précédent, mais aussi un nom sous-entendu, clairement indiqué par les circonstances. Dans »l'Orme du mail« d'Anatole France, le préfet Worms-Clavelin passe, après un dîner, dans la salle de billard, prend une queue au râtelier et dit à Peloux: *Nous en faisons une* (p. 312). C'est le mot *partie* qui domine la situation.

2⁰ **Non** remplace dans les réponses négatives le verbe de la proposition interrogative: *Viendras-tu ce soir?* — *Non (= je ne viendrai pas).* Dans le cas où une proposition condition-

nelle négative exprime l'annulation de la principale, celle-là peut être remplacée par *(si)non*. Ex.: *Suivez mes conseils, si-non, vous vous en repentirez.*

3° **Oui** s'emploie dans les réponses affirmatives pour ne pas répéter le verbe de la proposition interrogative: *Viendrez-vous ce soir? — Oui (= je viendrai).* Dans le cas où une proposition conditionnelle exprime l'affirmation de la principale, celle-là peut être remplacée par *oui*. Ex.: Mes enfants, est-ce que vous allez rester dans l'escalier à parler de choses aussi sérieuses? Si oui, je voudrais que vous me laissiez passer (Gyp, *Une passionnette*, p. 180).

CHAPITRE III.

CONTAMINATION.

---

29. La contamination est un phénomène linguistique assez général. Elle a sa source naturelle dans une tendance de l'esprit à donner simultanément accès à des idées analogues ou à des formes de pensée identiques. Il arrive assez souvent que deux mots à peu près synonymes se présentent à l'esprit en même temps; le résultat de cette simultanéité peut avoir pour résultat la création d'un nouveau mot, formé à l'aide des deux autres qui se sont confondus (I, § 524—527). On trouve ainsi dans le langage médiéval *oreste* qui est un mélange de *orage* et *tempeste.* Il en est des phrases comme des mots isolés: les phrases synonymes et de construction différente se confondent et donnent naissance à une nouvelle phrase de construction hybride.

30. Nous commencerons par citer une série d'exemples de phrases, dont la construction syntaxique offre des particularités qui ne s'expliquent que comme le résultat d'un croisement:

1° Je veux que la valeur de ses aïeux antiques Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques (Boileau, *Satire* V, v. 9—10). Boileau, ordinairement si sévère et si consciencieux, a, dans le dernier vers, contaminé *fournir de matière les chroniques* et *fournir de la matière aux chroniques.*

2° On combattit avec la fureur des lions, des tigres et des serpens de la contrée, pour savoir à qui nous aurait (Voltaire, *Candide*, chap. XI). Confusion entre *à qui nous appartiendrions* et *qui nous aurait* (ou accommodation de la tournure: *c'était à qui voudrait nous avoir*). Il faut ajouter que l'édition de Kehl donne *qui nous aurait;* mais les éditeurs postérieurs n'admettent pas cette lecture.

3° La mère François donnait à Hivert des explications à troubler un tout autre homme (Flaubert, *Madame Bovary*, p. 136). Il y a dans la fin de la phrase confusion entre *un autre homme* et *tout autre homme. Un tout autre homme*, comme porte le texte, signifie ordinairement: un homme tout différent.

4° Vous conviendrez, n'est-ce pas, qu'il y a plus longtemps que vous que je connais André (Brieux, *La couvée*, II, sc. 10). On a ici confondu *il y a longtemps que je le connais* et *je l'ai connu plus longtemps que vous.*

5° Lantier n'est pas si gentil pour qu'on souhaite d'être sa femme (Zola, *L'assommoir*, p. 19). Mélange de: *assez gentil pour que* ... et *si gentil que* ...

6° V. Hugo a écrit dans »Hernani« (I, sc. 4): Moi, pour vouloir si peu, je ne suis pas si fou! Il est évident que le poète a contaminé les deux tournures: *je ne suis pas assez fou pour vouloir* et *je ne suis pas si fou (que) de vouloir.*

7° Une autre contamination se trouve dans le troisième acte de la même pièce. Don Ruy Gomez s'écrie: Oh! que je donnerais mes blés et mes forêts, Et les vastes troupeaux qui tondent mes collines, Mon vieux nom, mon vieux titre, et toutes mes ruines, Et tous mes vieux aïeux qui bientôt m'attendront Pour sa chaumière neuve et pour son jeune front! Il y a, dans l'avant-dernier vers, confusion entre *qui m'attendent* et *qui bientôt me recevront.*

8° Rappelons ensuite le vers suivant: S'il te passe à l'esprit qu'il est temps que je meure (*Hernani*, III, sc. 7). Ici le poète a confondu *s'il te vient à l'esprit* et *s'il te passe par la tête.*

9° A. Rambaud a écrit: A quoi donc tenait l'enchantement de cette œuvre? Précisément en ce qu'on y trouvait tout le contraire de ce qu'on cherche dans les romans d'aujourd'hui (*Histoire de la civilisation française*, II, 323). L'auteur de ce passage a confondu les constructions *tenir à* et *consister en.*

Remarque. Je cite, pour finir, une contamination curieuse que m'écrivait en 1920 un bon »marsouin« français, affecté au service de »la Marseillaise«. Voici comment il finit sa lettre: Ne voyant plus rien à vous dire pour aujourd'hui, je termine ma petite lettre en vous serrant une cordiale poignée de main à tous.

31. Les passages que nous venons d'étudier contiennent des phénomènes isolés; ils ne représentent pas l'usage général, ils

sont le résultat d'une contamination fortuite, propre à l'auteur. Mais il est facile de montrer que les constructions contaminées peuvent devenir autre chose qu'une particularité individuelle; elles peuvent se généraliser, prendre pied dans la langue et constituer un nouvel usage. En voici quelques exemples:

1° *C'est une de mes poésies qui a eu le plus de retentissement dans l'âme de mes lecteurs.* C'est ainsi que s'exprime A. de Lamartine dans le commentaire de la quatorzième Méditation. Les critiques font observer que l'usage moderne demanderait *qui ont eu.* En effet, l'emploi du singulier est dû à une contamination; il faudrait soit *C'est celle de mes poésies qui a eu le plus de retentissement*, soit *C'est une de mes poésies qui ont eu le plus de retentissement*, mais les deux expressions ont été confondues. Cette contamination se trouve déjà dans les plus vieux textes, et elle s'est employée régulièrement jusque dans le XIXe siècle. Ex.: A un des porz qui plus est pres de Rome (*Saint Alexis*, v. 196). Et sachiez que ce fu une des plus dotoses choses a faire qui onques fust (Villehardouin, § 154). Ce yert une des douloureuses journees qui onques fust (Joinville, § 486). Pour ce que le passage est un des plus longs qui soit en France (*Heptaméron*, I, 299). M. de Soubise est un de ceux qui s'y est le plus signalé (Boileau, *Epître IV*, *Avertissement*). Une des femmes d'Angleterre qui a le plus d'esprit (Voltaire, *Lettres philosophiques*, I, 133). L'usage était flottant encore dans la première moitié du siècle passé. L'Académie admettait: *L'astronomie est une des sciences qui fait* (ou *qui font*) *le plus d'honneur à l'esprit humain.* L'usage actuel demande le pluriel: *Pasteur est un des hommes qui ont le plus illustré la France.* Une construction tout analogue se trouve dans les autres langues romanes. On dit en espagnol: *Es una de las óperas que más me gustan.*

2° *Nous nous promenons avec Louise.* Cette manière de dire, très répandue, est une confusion de *Nous nous promenons Louise et moi* et *Je me promène avec Louise.* Elle est propre surtout au langage familier de notre temps, et elle commence à pénétrer dans la langue littéraire, comme le montrent les exemples suivants: C'est ce que nous disons tous les jours avec M. Joly (H. Monnier, *Scènes populaires*, I, 92). Vous nous quittez? — Oui, nous avons à sortir ce matin avec madame

de Brienne (Scribe, *Mariage d'argent*, III, sc. 5). Un matin nous nous promenions dans le verger avec Mariette (A. Daudet, *Les Amoureuses*). Nous remontions l'avenue des Champs-Elysées avec le docteur V... (*id., Contes du lundi*, p. 46). Nous avons toujours été ici avec défunt mon père, tous les deux tout seuls (Droz, *Les Étangs*, p. 226). Nous avions souvent causé, avec Verlaine, de faire une révision des manuscrits que je possédais (Lepelletier, *Paul Verlaine*, p. 13). Nous parlons si souvent de vous avec Jean (M. Donnay et L. Descaves, *La Clairière*, I, sc. 3). Nous avons fait à Pâques avec ma femme un voyage en Italie (Lettre de Gaston Paris, du 25 mai 1902). Notre construction se rencontre plus rarement avec la 2e et la 3e personne: Je parierais que vous avez projeté avec ton Boireau de dîner ensemble (H. Monnier, *loc. cit.*, II, 175). Figurez-vous, ma chère, qu'il n'en pouvait plus, le pauvre cher homme; depuis cinq heures qu'ils sont levés avec sa femme, il n'avait rien pris (H. Monnier, *loc. cit.*, II, 125). Tout jeunes ils s'étaient aimés avec une jeune demoiselle (Töpffer, *Nouvelles genevoises. Elisa et Widmer*). Il y a si longtemps qu'ils ne se voient plus avec l'aîné (A. Daudet, *Soutien de famille*, p. 425). La littérature ne présente pas ces constructions avant le milieu du siècle passé. Rappelons pourtant pour le moyen âge le passage suivant: Messires Gobers d'Apremont ses freres, en cui compaingnie je Jehans, sires de Joinville, passames la mer (Joinville, § 109).

Remarque. La contamination étudiée s'offre si naturellement qu'on ne peut pas s'étonner de la retrouver dans les langues les plus diverses; elle existe en italien, provençal, roumain, allemand, hollandais, russe, bulgare, albanais, néo-grec, finnois, etc. Le plus ancien exemple se trouve probablement dans l'Évangile selon Saint Marc (I, v. 29).

3° *Viens-nous-en.* On lit dans »Le pas d'armes du Roi Jean« de Victor Hugo: Par saint Gille, Viens-nous-en, Mon agile Alezan. Le grand poète s'est servi de la même locution dans »Le Satyre«: Ainsi les dieux riaient du pauvre paysan. Et lui disait tout bas à Vénus: »Viens-nous-en«. On la trouve aussi chez les prosateurs modernes. En voici deux exemples: Si tu m'en crois, nous irons à Robinson ... viens-nous-en et gaudeamus igitur (E. M. de Vogüé, dans *Revue des D. M.* 1893, p. 218). Viens-nous-en, mon vieux (Caillavet & de Flers,

Papa, I, sc. 5). L'explication de la phrase *viens-nous-en*, qui ne s'emploie que quand il s'agit de deux, n'est pas douteuse: elle est un croisement de *viens-t'en* et *allons-nous en*. Le cavalier qui crie à son cheval *viens-nous-en*, pense d'abord au cheval seul qu'il exhorte; immédiatement après, aussi à soi-même, et il passe au pluriel. La combinaison *viens-nous-en*, si curieuse au premier abord, offre ainsi une forte analogie avec une phrase telle que: *Nous avons fait un voyage avec ma femme* (voir ci-dessus).

Remarque. Un autre mélange curieux du singulier et du pluriel se trouve par ex. dans les constructions *j'avons* (§ 62), *on sont* (§ 377), *on sommes* (§ 378). Sur *allons m'en*, voir II, § 54, Rem. 2.

4° *En dépit qu'il en ait.* Cette locution, dont les plus anciens exemples se trouvent dans Calvin et Amyot, fut adoptée et reconnue par les auteurs classiques qui en firent un large usage malgré sa forme incorrecte. Elle est due à une confusion de *(quelque) dépit qu'il en ait* et *en dépit de.*

5° *Est-ce moi qui te mène, Angèle, ou si c'est toi?* (Pailleron, *Pendant le bal*). Ce passage présente un mélange de deux constructions: on commence par une question directe et l'on continue par une phrase interrogative indirecte. Ce phénomène se rencontre dans des phrases alternatives d'interrogation dès le moyen âge. Ex.: Ies tu, va, crestïens de le malvaise geste U se crois Mahomet, qui le siècle governe (*Elie*, v. 385). La songiés vous point nullement, Ou se vostre oeil la desiroit Point veoir illec visiblement (*Amant rendu cordelier*, v. 458—60). En vaulx-je mieulx d'en avoir le goust ou si j'en vaulx moins (Montaigne, *Essais*, II, 8). Mon cœur court-il au change, ou si vous l'y poussez (Molière, *Les femmes savantes*, v. 1187)? Est-ce que vraiment on eût osé la séquestrer, ou s'il n'y avait là qu'une menace (A. Daudet, *L'évangéliste*, p. 338). Quelques critiques ont blâmé cette construction, d'autres l'ont approuvée. A propos d'un vers de Corneille: Tombé-je dans l'erreur ou si j'en vais sortir (*Héraclius*, IV, sc. 3), Voltaire observe: »Il faut: Ou bien vais-je en sortir?« Littré, au contraire, proteste contre cette remarque: »Il est impossible, dit-il, de donner son assentiment à la critique de Voltaire. La tournure qu'il blâme est bonne en soi, et a pour elle les meilleurs auteurs« (*Dictionnaire*, s. v. *si*, n° 17).

6° *Irait-elle au pas, qu'elle le rattraperait* (A. Daudet, *L'Immortel*, p. 330). Cette tournure moderne, qui se compose de deux phrases subordonnées, surprend au premier abord. Elle est le résultat d'un croisement de deux autres constructions: *Irait-elle au pas, elle le rattraperait* et *Elle irait au pas qu'elle le rattraperait*. En voici quelques autres exemples: Au reste Ney eût-il voulu tenir sa promesse au roi de combattre Bonaparte qu'il eût été dans l'impossibilité matérielle de le faire (H. Houssaye, *Le Maréchal Ney en 1815*). Eût-il pu se ménager une heure qu'il n'aurait pas osé courir rue du Colisée (H. Lavedan, *Le bon temps* p. 139).

7° L'emploi d'une négation est parfois dû à une contamination. C'est ainsi qu'il faut expliquer le *ne* explétif employé après *empêcher* dans la proposition subordonnée. On dit régulièrement: *J'empêche qu'il ne vienne. Nous allons empêcher que cela ne se fasse. Il faut empêcher que le mal ne s'accomplisse.* Il y a évidemment ici confusion entre deux pensées: »Il faut empêcher le mal de s'accomplir« et »Il faut prendre soin que le mal ne s'accomplisse pas«. Le *ne* s'emploie dès le XVI[e] siècle. Ex.: L'appetit enragé de mesdire, qui incite ces vilains, les empesche qu'ils ne peuvent considerer ce que tout le monde voit. (Calvin, *Institution*, p. 790). Littré observe que dans les vers on peut omettre *ne*, et il en cite un exemple de *l'École des femmes* (IV, sc. 7); il ajoute que parfois on omet aussi *ne* en prose et il fait entendre que, selon lui, la phrase suivante de Saint-Simon n'a rien de fautif: Vingt-cinq grenadiers posés à sa porte eurent ordre d'empêcher que personne pût lui parler. L'emploi d'une négation explétive due à une contamination n'est pas rare dans le parler familier et vulgaire. Ex.: *Défense de ne pas fumer.*

8° Les particules qui suivent un comparatif se confondaient parfois dans la vieille langue avec celles qui suivaient une comparaison d'égalité; il y avait ainsi confusion entre *Il est plus fort qu'un lion, Il est fort comme un lion* et *Il est aussi fort qu'un lion*. Voici quelques exemples présentant divers cas de contamination de constructions comparatives: Car il n'est rien plus serf ne en plus grant servage comme jeune homme simple et debonnaire qui est en subjection et gouvernement de femme veufve (*Quinze joyes de mariage*, p. 190). Nen est altre deus estre mei (*Livre des Psaumes*). Qui ne desiroient

riens el, Fors de trouver en camp mortel, I chevalier ou II ou trois (Froissart, *Méliador*, v. 19092—94). Ains si bele de li ne vi (*Cleomadès*, v. 7406). Or sai ge bien Qu'il n'a en cest mont terrïen si leal compaignon de toi (*Claris*, v. 11123). Cette confusion a disparu depuis longtemps de la langue littéraire, mais elle a persisté dans la langue parlée et familière. On a relevé dans la correspondance enfantine de Gustave Flaubert la phrase suivante: Rien n'est plus embêtant comme la campagne.

9° *Remplir le but*. Cette locution très répandue, et que Littré qualifie de vicieuse, est probablement le résultat d'une confusion entre *remplir une tâche*, *une mission* et *atteindre un but*. Rappelons aussi la combinaison *dans le but de*, également blâmée par Littré. Il faudrait soit *ayant pour but de*, soit *dans le dessein, l'intention de*.

CHAPITRE IV.

ANALOGIE.

---

32. La grande importance de l'analogie dans l'évolution linguistique est généralement reconnue. Nous avons examiné dans les tomes précédents le rôle qu'elle joue dans la phonétique, dans la morphologie, dans la formation des mots et dans la sémantique. Elle exerce aussi son influence dans le domaine de la syntaxe, comme le montreront clairement les phénomènes que nous allons étudier. Voici d'abord, par ordre alphabétique, une série de mots dont la construction a subi l'influence de mots qui offrent le même sens ou le sens opposé; on verra aussi que les mots dérivés subissent l'influence des mots simples. Presque partout c'est la synonymie qui exerce son influence et provoque le développement.

33. Un verbe peut changer de construction sous l'influence de son synonyme:

1° *Causer* a subi l'influence de *parler*. La phrase *Je lui parle* a amené *Je lui cause* au lieu de *Je cause avec lui.* On a souvent protesté contre cette construction. Elle est pourtant très répandue dans la langue parlée. Ainsi la demoiselle du téléphone vous envoie par le fil cette phrase: *On va vous causer;* peu d'années avant la guerre mondiale, un décret-circulaire du ministère des P. T. T. a formellement défendu de répondre par cette phrase. Malgré la protestation des critiques, elle apparaît aussi dans la langue littéraire. Ex.: Le monsieur veut te demander un renseignement; cause-lui (H. Bataille, *Le masque*, I, sc. 4). Cher père, je ne lui en causerai plus (P. Bourget, *Lazarine*, p. 298). Quelques exemples isolés de ce solécisme se trouvent avant le XIXe siècle: Lysis m'aborde, et tu me veux causer (P. Corneille, *La place royale*, v. 496). Elle me causa longtemps (J.-J. Rousseau, *Confessions*, livre VII). La construction *causer à* est endémique en Suisse

et figure sur les tables de proscription des professeurs de français. Il en est de même en Belgique. Littré admet à contre-cœur *Je lui ai causé,* mais il proteste énergiquement contre *J'ai causé à mon avocat.*

2⁰ *Désapprendre.* Ce verbe, qui régulièrement demande *à* devant l'infinitif (comme le simple *apprendre*), est parfois suivi de *de*, probablement sous l'influence d'*oublier.* Ex.: Un oiseau qui avait désappris de chanter (C. Mendès).

3⁰ *Partir.* Dans la langue parlée actuelle on entend dire *partir en Italie*, au lieu de *partir pour l'Italie.* Le changement est dû à l'influence de la tournure synonyme *aller en Italie.*

4⁰ *Préférer* se construit parfois d'une manière qui montre l'influence de la tournure synonyme *aimer mieux.* On dit régulièrement: *Je préfère la mort à la honte*, et *Je préfère marcher à remonter dans la voiture*, *Je préfère sortir à rester à la maison.* Littré remarque qu'il y en a qui disent *Je préfère sortir que rester à la maison.* Cet usage, que condamnent les grammairiens, a été modelé sur *J'aime mieux sortir que (de) rester à la maison.* Voici quelques exemples littéraires de la construction analogique: Il n'a pas eu le courage de s'embarquer, préférant mourir que survivre à cette joie sans lendemain (A. Daudet, *Rose et Ninette*). Il préférait encore balayer que d'apprendre à lire (*id.*, *Jack*, I, 81). Vous l'aimez donc bien, ce Fromont, que vous préférez mourir que de renoncer à lui (*id.*, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 201). Nous préférons avoir les usines que les bordels (P. Hamp, *Les chercheurs d'or*, p. 139).

5⁰ *Quitter* se modèle parfois dans la langue vulgaire actuelle sur *partir*; c'est ainsi qu'on en est arrivé à dire *quitter d'un lieu* pour *quitter un lieu.* Dans une pièce récente une cuisinière dit: Il est venu dans la maison ici en quittant de chez un vieux maître (Tristan Bernard et J. Schlumberger, *On naît esclave*, I, sc. 2). Voici un autre exemple qui représente également le parler vulgaire: Claude m'a chambrée; je ne quitte pas d'ici! (R. Boylesve, *Le meilleur ami*, p. 199). Ce dernier exemple paraît modelé sur: *Je ne bouge pas d'ici.* De même: Chez nous le monde ne quitte pas du pays, comme les bêtes qui vivent sur les lys (Paul Claudel, *Théâtre*, 1ère série, III, 175).

6° *Rappeler (se)* a subi l'influence de *se souvenir*. On dit régulièrement *se rappeler une chose* et *je me le rappelle;* sur le modèle de *se souvenir d'une chose* et *je m'en souviens,* on dit dans le langage négligé et familier *se rappeler d'une chose* et *je m'en rappelle*. Cette construction analogique se montre aussi dans la littérature et dès le commencement du XIXe siècle. Ex.: Ne se rappelant ni de leurs crimes ni de leurs vertus (Chateaubriand, *Essai sur les Révolutions,* I, chap. 18). Autant que je puis m'en rappeler (Ch. Nodier, *Les proscrits*). Je ne me rappelle pas d'elle (A. Salmon, *Monstres choisis,* p. 37). Je m'en rappellerai, moi, de la saucisse de Montmirail (Dorgelès, *Les croix de bois,* p. 15). Dans une lettre à sa petite nièce Caroline, G. Flaubert écrit: Remercie de ma part madame Robert [une poupée], qui a bien voulu se rappeler de moi. Le grand prosateur, dont on admire à juste titre le style net et précis, oublie dans sa correspondance enfantine qu'il est l'auteur de »Salammbô«; comme l'a si bien dit Paul Stapfer, elle nous montre l'homme dans tout le laisser-aller de sa riche nature. *Se rappeler d'une chose* a été facilité par *se rappeler d'avoir vu une chose,* que l'Académie admet depuis 1798.

7° *Regretter*. Ce verbe a en Belgique subi l'influence de *se repentir*. Ex.: Vous ne vous en regretterez pas (Fonson et Wicheler, *Mariage de Mlle Beulemans,* III, sc. 18).

8° *Souvenir (se)*. Nous venons de voir que ce verbe a fortement influencé *se rappeler*; ajoutons ici que l'influence a été réciproque, et que parfois la construction de *se souvenir* a été transformée sur le modèle de *se rappeler*. Ex.: Je me souviens bien avoir perçu une voix (A. Salmon, *Monstres choisis,* p. 16).

Remarque. Dans la langue moderne la construction de *demander mieux* employé devant un infinitif est influencée par celle de *demander*. Ex.: La majorité ne demanderait pas mieux de mener une vie propre (P. de Coulevain, *L'île inconnue,* p. 337). Il n'eût assurément pas mieux demandé de m'accompagner (*ib.,* p. 418). Sonia, j'espère, ne demandera pas mieux de se fier à vous (P. Margueritte, *Ma grande,* p. 202).

34. Un verbe peut changer de construction sous l'influence de son antonyme:

Haïr. On dit *haïr faire quelque chose.* Sporadiquement on trouve des traces d'une influence de l'antonyme »aimer à faire quelque chose«. Boileau écrit: Tel qui hait à se voir peint en de faux portraits (*Épîtres*, IX, v. 161).

35. Rappelons ensuite l'influence exercée par les mots simples sur les mots composés ou dérivés.

Inconnu se construit régulièrement avec à: *Il était inconnu à ma famille.* Cependant sous l'influence de *connu* on dit maintenant aussi *inconnu de.* Ex.: Un bien-être inconnu d'elle (R. Boylesve, *Le meilleur ami*, p. 242). Cette malade, inconnue de moi, habitait rue Desrenaudes (*id.*, *Souvenirs du jardin détruit*, p. 105). Cet endroit inconnu de moi (B. Crémieux, *Le premier de la classe*, p. 167).

Méfier (se). La langue littéraire demande *se méfier de quelqu'un.* La langue vulgaire admet *se méfier à quelqu'un*, construction due à l'influence du simple *se fier.* Ex.: Je ne veux pas dire, Edmond, que je me méfie à toi, mais je ne me fie à personne (Tristan Bernard, *Amants et voleurs*, p. 40).

36. Voici pour finir quelques constructions syntaxiques dont l'étrangeté s'explique par des influences analogiques:

1° *Cent hommes de tués.* La préposition *de* s'emploie parfois devant un substantif complément pour indiquer la catégorie: *Un franc de profit. Un sou de perte. Un million de francs de rente. Vingt kilos d'excédent.* Ce *de* s'est aussi introduit par analogie devant un participe passé ou un adjectif: *un franc de profit* amène *un franc de perdu* pour *un franc perdu.* Dans le dernier exemple, *perdu* est un pur attribut; l'addition de la préposition lui donne le caractère d'un prédicat. L'emploi du *de* explétif fut discuté par les grammairiens du XVIIe siècle (voir Vaugelas, *Remarques*, I, 286). Thomas Corneille admettait *il y avait trente vaisseaux achevés, il y avait trente vaisseaux d'achevés, il y en avait d'achevés.* Fénelon a écrit: Il n'a eu dans toute sa vie aucun moment d'assuré. Littré, en commentant cette phrase, dit que le *de* est un gallicisme. Il recommande de dire: *Il n'a aucun livre relié, aucun tableau encadré.* Mais il admet: *Il n'y en a aucun de relié, il n'y en a aucun d'encadré.* (*Dictionnaire*, s. v. *aucun*, Rem. 2).

2° *L'envie lui prit.* Cette construction du verbe *prendre* était générale déjà au moyen âge. Ex.: Tel ire e teus deus lor en prend (*Roman de Troie*, v. 21459). Uns maus li prist (*Moniage Guillaume*, I, 20). Talanz li prant que veoir aille Se ce est veritez ou faille (*Erec*, v. 3249). Puis apriès chou, prist talens au roi de tenir une grant court à une Pentecouste en sa nouviele sale (*Histoire de Normandie*, 65). Comment expliquer l'emploi du datif dans ces exemples? Il est évident qu'il serait plus conforme aux règles générales de la grammaire française de dire *l'envie le prend* au lieu de *l'envie lui prend*, et on est d'avance disposé à y voir l'influence probable de quelque analogie. Mais laquelle? On a émis différentes hypothèses plus ou moins compliquées. Il est peut-être prudent de s'en tenir à l'influence d'une phrase synonyme: *le sommeil lui prend* peut être dû à *le sommeil lui vient*. L'emploi du verbe *prendre* avec un régime indirect n'est plus aussi répandu qu'autrefois. La langue moderne garde les restes suivants de la vieille construction: *L'envie lui prit. Il lui prit envie. Il lui prit une fantaisie, un dégoût.* Ajoutons des tournures telles que: *Bien lui en a pris d'avoir étudié ces langues. Après ce qu'il avait fait, bien lui en prit d'avoir des protecteurs.* Beaucoup de dictionnaires et de grammaires donnent encore: *La fièvre (la goutte) lui a pris. Il lui prit une colique;* pourtant ces tournures ont maintenant vieilli.

CHAPITRE V.

PHÉNOMÈNES DIVERS.

37. Anacoluthe. On désigne ordinairement par ce terme une discontinuité dans la construction syntaxique, une rupture entre deux propositions: une construction commencée est brusquement abandonnée pour faire place à une autre. Ce phénomène provient souvent d'une certaine négligence ou d'un manque de précision dans l'expression des idées. Il s'observe souvent chez les auteurs médiévaux. Un exemple curieux se trouve dans la plus vieille poésie française, la Vie de saint Léger. On lit dans la deuxième strophe: Primos didrai vos dels honors Quil auuret ab duos seniors; Apres ditrai vos dels aanz Que li suos corps susting si granz; Et Evruins cil deumentiz Qui lui a grand torment occist. Au vers 5 G. Paris a corrigé le texte et mis: Et d'Evruin, cel dieumentit. Cette correction nous paraît superflue; le poète interrompt, probablement sans s'en douter, la construction des vers précédents, introduit un nouveau personnage et le présente au cas sujet; il n'y a là rien que de très naturel. On constate aussi dans la langue médiévale qu'un mot figurant dans une proposition introductrice au nominatif, est repris comme régime dans une proposition suivante, où il aurait dû figurer comme sujet. Ex.: Chi en Deu avra ferme foi, Deus ert od lui (*Jeu d'Adam*, v. 748). Flores, ses amis, que vos di, uns rois payens l'engenui (*Flores et Blancheflore*, v. 13). Qui bien sert Dieu, il li mostre sa chiere (*Raoul de Cambrai*, v. 2606). Contre saint Perre ay fait tel mal Que deux lampes qu'ardans avoit de basme, Cil qui les devoit Deservir, lui et son lignage Ay franchy d'icellui servage (M N D, n° 8, v. 524). Après le moyen âge les anacoluthes deviennent plus rares; elles ne sont pas tolérées par Malherbe et les autres réformateurs de la langue. Pourtant

les grands poètes classiques n'hésitent pas à y recourir en dépit des puristes; ils s'en servent parfois comme d'un moyen stylistique assez efficace. Ex.:

Vous même, à votre avis, n'ai-je pas eu raison?
(Molière, *L'École des femmes*, II, sc. 5.)

Il fait par un arrêt couronner son forfait!
Et non content encor du tort que l'on me fait,
Il court parmi le monde un livre abominable,
Et de qui la lecture est même condamnable,
Un livre à mériter la dernière rigueur,
Dont le fourbe a le front de me faire l'auteur!
(*id.*, *Le Misanthrope*, V, sc. 1.)

Ce Dieu, depuis longtemps votre unique refuge,
Que deviendra l'effet de ses prédictions?
(Racine, *Athalie*, II, sc 7.)

L'irrégularité de la construction donne aux deux derniers passages un caractère particulier qui reflète excellemment l'état d'esprit d'Alceste et d'Athalie. Les anacoluthes vivent toujours; elles ne sont pas rares dans la langue littéraire, et les poètes surtout s'en servent volontiers; elles sont fréquentes dans le parler familier. Ex.:

Moi, sais-tu ce que peut cette main généreuse
T'offrir de magnifique?
(V. Hugo, *Hernani*, III, sc. 4.)

Celle-là, tu t'y dois rattacher, ô mortel.
(*id.*, *Le Satyre*.)

Vous, la molle amitié dont vous vous entourez,
Ressemble à ces grands cols d'Italie, ajourés
Et flottants, dans lesquels votre cou s'efféminе.
(E. Rostand, *Cyrano de Bergerac*, II, sc. 8.)

Cette emprise que j'ai sur elle, je m'en réjouis et je m'en blâme à la fois (E. Jaloux, *Les profondeurs de la mer*, p. 94). Les chèvres, il leur faut du large (A. Daudet, *La chèvre de M. Seguin*). Comp. § 7.

38. **Attraction.** Il s'établit facilement entre deux membres d'un énoncé un rapport de pensée assez étroit et qui peut

avoir pour résultat l'aplanissement plus ou moins complet des différences grammaticales qui existent entre ces deux membres. Ainsi un membre de phrase est susceptible de se régler par anticipation ou par reprise sur un autre membre en adoptant les particularités propres à celui-ci et auxquelles il n'a logiquement aucun droit. Ce phénomène représente, tout comme le précédent, une infraction à la construction régulière des propositions; c'est pourquoi il a presque disparu de la langue littéraire, quand on a commencé à adopter une syntaxe à règles fixes et commune à tous les auteurs.

39. Une assimilation anticipante de **cas** s'observe dans la vieille langue, où il n'est pas rare que le mot corrélatif prenne le cas du pronom relatif, sans égard aux exigences syntaxiques de la proposition principale. Ex.: E *l'ume* qu'il verat Ki juste lui serat, Tres bien set purpenser Se il deit luinz aler (Ph. de Thaün, *Bestiaire*, v. 587). Si jure [Renarz] *cil* qui l'engendra Que Roonel iloc pendra (*Renard*, v. 24717). *Le premier* que li bries apele, Cou est Jakes de la Capele (*Chansons et dits artésiens*, XVIII, v. 97). *Chaus* que nous avons chi nommés, li plus rike homme estoient (R. de Clary, 2) Ce phénomène se retrouve dans d'autres langues: en grec, en latin, en vieil allemand l'antécédent se règle parfois sur le pronom relatif. Le commencement d'une petite chanson allemande renseigne de la manière la plus simple sur ce phénomène en apparence si compliqué: *Den besten Vogel den ich weiss, das ist eine Gans.* Voici, pour finir, l'explication psychologique qu'en a donnée A. Tobler: »Au moment où l'antécédent s'énonce, la pensée, prenant son vol vers le contenu de la proposition relative, assigne à cet antécédent une forme correspondant à la fonction que l'être qu'il représente a dans la proposition relative, et en même temps elle lui retire la forme qu'il aurait dû avoir d'après son rôle dans la proposition superordonnée« (*Mélanges*, p. 305). Il s'agit donc, en fait, d'un phénomène tout à fait analogue à celui qu'en phonétique on appelle assimilation anticipante.

40. Nous examinerons ensuite quelques cas d'attraction qui amènent un changement du genre ou du nombre d'un nom ou d'un pronom.

1° Une assimilation anticipante de **genre** a lieu dans certains cas. On dit régulièrement *un coquin de valet*, *une coquine de fille*, *une coquine de soif*, *une chienne de musique*, avec accord entre le déterminant et le déterminé; sur ces modèles on a créé *une diable de femme*, *une diable de nièce*, *une diable de maison*, *une diantre de cérémonie* (Molière, *L'avare*, III, sc. 1), *une drôle d'idée*, *une drôle de chose*, *une drôle de petite femme*. Rappelons aussi que *bête*, *canaille*, *espèce* passent au masculin quand le déterminé le demande; on dit *ma bête d'ambition*, mais *mon bête d'orgueil*, *ce bête d'argent*, *ce bête de départ*, *un bête de quiproquo;* dans la langue vulgaire, on entend à côté de *une espèce de galanterie*, *un espèce de chapeau*, *un espèce de tableau* (comp. en danois *en Slags Vin*, mais *et Slags Køretøj*).

Remarque. L'espagnol parlé de nos jours nous offre un exemple curieux d'attraction dans *trescientas mil vacas*. Dans la langue littéraire on dit régulièrement *trescientos mil vacas*, *doscientos mil pesetas*. Il faut aussi compter avec l'influence de *trescientas vacas*.

2° Une assimilation anticipante de **nombre** a lieu dans une combinaison telle que *ces sortes de gens*. Ex.: Ce sont de ces sortes de choses qui ne se peuvent payer (Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 6). Est-ce qu'entre amis on s'arrête à ces sortes de scrupules (*id.*, *Bourgeois Gentilhomme*, III, sc. 6).

3° Une assimilation progressive (parfois aussi anticipante) de **genre** et de **nombre** a lieu dans des constructions telles que *une goutte de répandue*, *n'avoir que les yeux de vivants*, *quelques notes de transposées*, *trois mille écus de perdus*, *il n'y avait de vivants que les deux sentinelles*, etc. (comp. § 36). Cette attraction a lieu aussi avec un pur adjectif. Ex.: L'anglais n'a presque aucune voyelle de commune avec le français (Vendryes, *Le langage*, p. 25).

Remarque. Une attraction de genre et de nombre s'observe dans la vieille construction *molz d'anz* (pour *molz anz* ou *molt d'anz*; voir § 111,3). L'accord d'un adverbe de quantité avec le substantif qui se trouve sous sa dépendance est un phénomène très répandu dans les langues romanes: anc. prov. *pauca de sa gent*, *tropas de reliquias;* anc. it. *in poca d'ora*, *la più della gente;* anc. esp. *muchas de veces*, *tantas de yerbas*. Cette construction survit encore dans la langue parlée; on dit ainsi dans l'Amérique du Sud *una poca de agua*. Elle est la règle dans le catalan moderne: *molta de gent*. Cette attraction peut aussi être regardée comme le résultat d'une contamination entre deux expressions synonymes *(tant de gent + tanta gent = tanta de gent);* comp. § 29.

4° La juxtaposition de deux mots entre lesquels il n'existe aucune connexité grammaticale, peut avoir pour résultat un accord formel que répudie l'analyse logique. Ce phénomène s'observe dans la langue moderne avec *tel* (§ 419).

41. Voici enfin quelques cas où l'attraction influence l'emploi des **prépositions:**

1° Une préposition est répétée par une sorte d'assimilation progressive devant un mot qui se trouve à la fin de la proposition (§ 9). Ce phénomène a surtout lieu quand il s'agit d'une comparaison. Ex.: Je le préfère à de bien plus honnêtes gens qu'à ses compétiteurs (Malherbe, III, 72). Mais je ne serai point à d'autre qu'à Valère (Molière, *Tartufe*, v. 818). L'usage représenté par ces exemples vit toujours dans la langue parlée. On dit couramment: *Il est gêné avec d'autres qu'avec moi. Cela fut dit à d'autres qu'à lui. Je ne le croirais de personne excepté du colonel.* La langue écrite au contraire évite soigneusement ce pléonasme. Ex.: Une maîtresse n'est pas forcément un objet dont on se défait comme un chapeau ou un appartement (R. Boylesve, *Souvenirs du jardin détruit*, p. 110).

2° Une autre sorte d'attraction est représentée par une phrase telle que *du train dont vont les choses*. Il s'agit ici d'une assimilation anticipante. Une syntaxe très rigoureuse demanderait *au train dont vont les choses*: *au* a été remplacé par *du* sous l'influence du *dont* suivant. Voici quelques exemples de la construction indiquée: De la façon dont on m'avoit parlé de vous, j'étois persuadée que je pouvois vous faire cette proposition (Mme de Sévigné, VIII, 613). Du naturel tendre et constant dont je suis, j'étois heureux pour toute ma vie si Manon m'eût été fidèle (Abbé Prévost, *Manon Lescaut*, p. 26). Du train dont vont les choses en Italie et en Europe, je vois en vous le pape futur (F. Fabre, *L'abbé Tigrane*, p. 301). Du train dont il menait sa vie . . . on aurait dit que sa cervelle était inépuisable (Daudet, *Lettres de mon moulin*, p. 201). Ces passages n'autorisent pas à attribuer à la préposition *de* un sens particulier, celui de »vu« ou »attendu«; il ne s'agit que d'un emploi sporadique et fortuit provoqué par la proposition relative. On dit *être fait d'une certaine manière*, ce qui amène *de la manière dont nous sommes faits* au lieu

de *à la manière dont*, etc. La construction probablement primitive sans le *de* anticipé est représentée dans les passages suivants: Nous l'aurions attendue longtemps, au train dont elle vient à nous (G. Sand, *Jacques*, p. 83). A la manière dont vont les choses, vous n'en aurez rien (H. de Balzac, *La Rabouilleuse*, p. 316). Au train dont vous marchez, dans cinq ans vous serez obligé de liquider (G. Ohnet, *Gens de la noce*, p. 134).

42. Formation de groupes. On sait que le mot est souvent une illusion, et nous avons montré que l'existence visuelle qu'il a dans les livres ne répond à rien de réel (voir IV, § 76 et *Manuel phonétique*, § 107, ss.). Ordinairement les mots n'existent pas à l'état isolé; ils font corps avec les mots qui précèdent ou avec ceux qui suivent: les mots se soudent et arrivent à former une entité, une sorte de bloc, qui ne varie pas, qui ne suit pas, pour les mots dont il se compose, l'évolution ordinaire de la langue, et qui souvent s'emploie, en apparence, au mépris de la syntaxe régulière. Ce phénomène joue un rôle très important dans les différents domaines de la grammaire. En voici quelques exemples:

1° *Trou à rat.* Ce mot composé est regardé comme un mot simple, et il s'est figé dans la forme du singulier: l'*s* ne se lie pas dans *trous à rat*; voir II², § 327 Rem.

2° *Franc de port.* On avait au commencement *un envoi franc de port* et *une lettre franche de port*. Pour beaucoup, la formule est vite devenue un tout invariable, ce qui a amené *une lettre franc de port*. Pourtant l'usage a longtemps hésité; on dit aujourd'hui *une lettre affranchie*. Pour les colis postaux, le langage administratif actuel a également abandonné la formule primitive, remplacée par *franco de port et d'emballage*.

3° *Bar-sur-Aube.* On disait au moyen âge *Aube*; plus tard on a ajouté l'article aux noms des fleuves, et on est arrivé à dire *l'Aube* (§ 162). Cependant *Bar-sur-Aube*, en sa qualité de composé, d'unité linguistique, n'a pas subi de changement et représente encore la syntaxe médiévale.

4° *Quant-à-moi.* Cette combinaison s'emploie dans la locution un peu désuète: *je tiens mon quant-à-moi.* A la 3ᵉ personne on dit encore *il tient son quant-à-soi (il se tient sur son quant-à-soi).* On trouvait autrefois, avec généralisation de la

1ère personne: *il tient son quant-à-moi.* Ex.: A peine ai-je voulu lui porter la nouvelle du moment d'entretien que vous souhaitiez d'elle Qu'elle m'a répondu, tenant son quant-à-moi: »Va, va, je fais état de lui comme de toi« (Molière, *Dépit amoureux*, IV, sc. 2). Comp. § 70.

5⁰ *Avoir maille à partir avec quelqu'un.* Après la Renaissance, *partir* ne s'emploie plus au sens de »partager« excepté dans la phrase citée, que son caractère proverbial a protégée contre tout changement. Nous constatons ainsi que le figement conserve parfois l'ancienne signification des mots (IV, § 111).

6⁰ *Si ce n'est que* s'emploie au sens de »excepté que«; c'est un bloc invariable qui garde toujours le présent *est*, quel que soit le temps de la proposition principale. Ex.: Elle ne savait rien de l'enfant, si ce n'est qu'à l'office on la disait bâtarde (G. Ohnet, *Serge Panine*, p. 12). Comp. § 84.

43. Le phénomène que nous étudions, se manifeste de beaucoup d'autres manières. Nous examinerons ci-après l'emploi curieux qu'on a fait du groupe *de quoi.* Cette combinaison forme depuis longtemps un tout ou, si l'on veut, un composé où l'élément *de*, dans certains cas, a perdu sa valeur primitive de particule marquant origine, extraction, moyen, pour devenir quelque chose d'analogue au *de* partitif.

1⁰ Au temps de la Renaissance, *de quoi* signifiait: motif, moyen et surtout moyens pécuniaires, argent. Ex.: De quoy nourrist les macquerelles, De quoy nourrist les macquereaulx De quoy faict vendre les pucelles, De quoy . . . etc. (R P F, V, 73) Sy je soupire quant à moy Compaignon, j'en ay le de quoy [= j'ai mes raisons pour cela] (*Moralité de la Prise de Calais*). Vous devriez, ma fille . . . Estre riche, contente, avoir fort bien de quoi (Régnier, *Sat.* XIII). J'ai consommé mon petit de quoi (Chénier, *Lettre à Colbert*; voir Littré *quoi*, n⁰ 6).

2⁰ De nos jours *de quoi* s'emploie couramment dans la langue parlée devant l'infinitif d'un verbe transitif: *de quoi* est regardé comme un tout et sert de régime direct. On dit ainsi *avoir de quoi fumer*, *de quoi lire*, *de quoi penser*, *de quoi faire*, etc.; comp. en esp. *tengo que leer.* Cet emploi est tout à fait général. Un ami français très cultivé écrivait dans une lettre: »En quittant Paris je n'ai pas emporté de quoi lire en

vacances«. J'appelai son attention sur la bizarrerie de l'expression; mais il n'y trouva rien à corriger. Il faut aussi constater que la construction indiquée est en train de pénétrer dans la langue littéraire, comme le montrent les passages suivants: As-tu de quoi fumer? reprit Frédéric (Flaubert, *L'éducation sentimentale*, p. 47). Elle tenait là de quoi aimer à ne savoir plus faire autre chose (Maupassant, *Une vie*, p. 194). Ayant bien de la peine à trouver de quoi manger (Anne de Boigne, *Mémoires*, II, 2). Une pie-grièche . . . est entrée en sautillant, montant sur la table et cherchant partout de quoi picorer (F. de Miomandre, *La cabane d'amour*, p. 285). Elle avait maintenant de quoi penser (Catulle Mendès). Les anciens locataires nous ont laissé de quoi lire (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 243). Je trouvais la lampe à tâtons, l'allumais vivement, disposais de quoi lire autour de moi (Madeleine Marx, *Femme*, p. 249).

Remarque. La combinaison *de quoi*, en même temps qu'elle fonctionne comme un tout devant un infinitif transitif *(avoir de quoi lire)* s'emploie aussi selon son sens primitif devant un infinitif qui se construit avec la préposition *de*. Ex.: *Il a de quoi vivre. Il n'y a pas de quoi (remercier). Nous avons de quoi nous chauffer. Je n'ai pas de quoi écrire.* C'est une extension de cet usage qui a amené l'emploi signalé ci-dessus.

44. Influence du vers. Nous avons montré dans les volumes précédents l'influence que peut exercer la rime sur le poète en le contraignant, par exemple, à employer des formes de mots particulières (voir surtout I, § 125). Nous examinerons ci-dessous quelques cas où la prosodie tyrannique a obligé le poète à enfreindre les règles de la syntaxe ordinaire.

1° **Nombre du nom.** Dans »Booz endormi« (*La Légende des Siècles*. Première série, I, 8) on lit les beaux vers suivants:

Ce vieillard possédait des champs de blés et d'orge;
Il était, quoique riche, à la justice enclin;
Il n'avait pas de fange en l'eau de son moulin;
Il n'avait pas d'enfer dans le feu de sa forge.

On s'étonne de voir au premier vers le pluriel *blés* employé à côté *d'orge* au singulier; c'est la forme *blés* qui surprend et il faut probablement y voir un sacrifice à la règle de l'hiatus.

Le pluriel de *blé* sert à désigner les céréales, dont l'orge, le seigle, etc. font partie, tandis que la forme du singulier s'emploie souvent au sens restreint pour désigner le blé par excellence, le froment. Si Victor Hugo avait entendu par *blés* des variétés de froment, ce qui n'eût pas été inacceptable, il eût certainement manifesté sa pensée en mettant également *orges* au pluriel (*les orges* = variétés d'orge). Mais *orge*, au singulier, répondait à *forge*, que la symétrie avec *moulin* maintenait au singulier.

2° **Emploi des temps.** Dans la farce de Me Pierre Patelin le rusé avocat dit au drapier:

Par ma foy il me desclaira
Maintesfois et bien largement
Le temps qu'on voit presentement.
(V. 130–32.)

On aurait attendu plutôt *desclairoit*, mais le vers précédent se termine par *plaira*, ce qui empêchait l'emploi de l'imparfait. Voici un autre exemple tout moderne de la même particularité:

La Faisane:
Reste un jour sans chanter, ça m'ôtera des doutes!

Chantecler (tressaillant):
Je vois ce que tu veux!

La Faisane:
Moi ce que tu redoutes!

Chantecler (vivement):
Je chanterai toujours!

La Faisane:
Et si tu te trompas?
Si l'aube vient sans toi?

Chantecler (avec une résolution farouche):
Je ne le saurai pas!
(Rostand, *Chantecler*, IV, sc. 4.)

Dans la réplique de la faisane la syntaxe ordinaire demande indubitablement *trompais*; mais Rostand a besoin d'une rime en *-pas*. Voici ensuite un exemple pris dans une tragédie classique:

. . . Les chagrins qu'il me cause
M'occuperont assez tout le temps qu'il repose.
(Racine, *Britannicus*, v. 7—8.)

Une syntaxe très correcte et très sévère demanderait *reposera*, mais la rime n'admet que *repose*. Ajoutons que le présent s'explique aussi parce que c'est l'action présente au moment où Agrippine parle qui doit se continuer, et l'on sait que Racine fait un assez large emploi du présent pour le futur.

3⁰ **Ordre des mots.** La tyrannie de la rime se montre parfois dans l'ordre des mots choisi par le poète. Nous citerons comme exemple la strophe suivante de Baudelaire:

A travers la tempête, et la neige et le givre,
C'est la clarté vibrante à notre horizon noir,
C'est l'auberge fameuse inscrite sur le livre,
Où l'on pourra manger, et dormir, et s'asseoir.
(*La mort des pauvres.*)

Ainsi le poète compare la mort à une auberge où le pauvre pourra enfin se reposer et se nourrir, ou, comme il dit, manger et dormir et s'asseoir. Il aurait été plus naturel de dire: s'asseoir, et manger et dormir, mais la rime le voulait autrement. Une inversion curieuse, également due à la rime, se trouve dans les vers suivants de C. Mendès:

Et tandis que, claire lacune,
S'ouvre en la nuit brune la lune,
Pâmez-vous d'amour l'autre et l'une.
(*Poésies*, III, 256.)

Molière fait dire à Célimène dans »Le Misanthrope« (v. 614—15):

Cependant sa visite, assez insupportable,
Traîne en une longueur encore épouvantable.

Il est évident que la place naturelle de *encore* serait devant *en*, mais le vers le défend absolument. Comp.: Ni la grâce plus belle encor que la beauté (La Fontaine).

4⁰ Rappelons aussi que des scrupules esthétiques ou métriques peuvent amener l'emploi d'un mot dans un sens impropre. Boileau écrit (*Art poétique*, I, v. 217—18):

Qu'un mot dans son ouvrage ait paru vous blesser,
C'est un titre chez lui pour ne point l'effacer.

Dans le dernier vers on aurait attendu *pour lui* au lieu de *chez lui*, mais le poète avait besoin d'un *pour* dans le dernier hémistiche. On peut aussi citer le vers 15 du deuxième chant du même poème:

De peur de l'écouter, Pan fuit dans les roseaux.

Il aurait fallu *l'entendre*, mais la métrique s'y opposait.

5° Après ces quelques exemples, dont il serait facile d'augmenter le nombre, rappelons le vers bien connu: La rime est une esclave et ne doit qu'obéir. Personne ne contestera la justesse de cette maxime. On sait que Boileau, qui l'a si heureusement formulée, s'efforçait aussi de la suivre. Cependant il me paraît hors de doute que le législateur du Parnasse français a dû, lui aussi, sacrifier à la rime. Dans le premier chant de l'»Art poétique« on lit:

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans cesse en écrivant variez vos discours.
(V. 69—70.)

Il est évident qu'il ne s'agit pas de mériter *les amours*, mais les applaudissements du public; pourtant la rime ne le voulait pas. Voici un autre exemple qui nous montre aussi le poète dominé par la rime:

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure.
(V. 152—153.)

La pureté n'y est pour rien; il ne s'agit pas de la pureté de l'expression, mais bien de la clarté, de l'intelligibilité. *Obscure* appelle *pure* comme rime, mais c'est *clair* qu'il aurait fallu.

6° On sait que les Parnassiens étaient les maîtres tout-puissants de la rime, à laquelle ils rendaient un culte fervent. Il est pourtant facile de constater que par ex. J.-M. de Heredia, tout impeccable qu'il était, a cédé, par-ci par-là, aux exigences de la rime. Dans le très beau sonnet »Soir de bataille« se trouvent les vers suivants:

Les soldats regardaient, comme des feuilles mortes,
Au loin tourbillonner les archers de Phraortes.

Phraortès est le nom d'un roi légendaire de Médie, qui aurait régné de 655 à 633 av. J.-C.; il fut vaincu et tué par Assurbanipal. Mais dans le sonnet cité il s'agit de la victoire d'un chef d'armée romain, d'un *Imperator sanglant.* Il est donc évident qu'il ne peut pas être question du roi mède. D'ailleurs le sonnet cité est le second d'un groupe de trois, consacré à Antoine et Cléopâtre. Le poète a donc pensé au roi parthe *Phraates IV* (qui régnait de 37 av. J.-C. à 9 ap. J.-C.), le terrible adversaire d'Antoine. On constate ainsi que le poète n'a pas hésité à sacrifier la vérité historique aux exigences de la rime, en substituant à un nom historique un nom légendaire, dont il a altéré la prononciation. Dans un autre sonnet, »Armor«, J.-M. de Heredia a également été dominé par la rime. Voici le premier quatrain:

Pour me conduire au Raz, j'avais pris à Trogor
Un berger chevelu comme un ancien Évhage;
Et nous foulions, humant son arome sauvage,
L'âpre terre kymrique où croît le genêt d'or.

Ici c'est la vérité géographique que le poète a sacrifiée. Il n'y a, dans la presqu'île de Cornouaille et aux environs du Raz, aucun hameau qui s'appelle *Trogor*; le hameau où Heredia a dû prendre son guide est *Troguer*, au fond de la baie des Trépassés; mais il ne pouvait se servir de ce nom, la rime demandant impérieusement un nom en *-or*, et il a inventé *Trogor* en s'inspirant du nom bien connu de *Trégor* qui désigne une partie de la Bretagne.

LIVRE DEUXIÈME.

ACCORD ET NON-ACCORD.

CHAPITRE I.

INTRODUCTION.

45. En français comme en latin et dans beaucoup d'autres langues, l'accord grammatical est dominé par deux principes différents: il peut porter soit sur la forme des mots, soit sur leur sens.

1° L'accord purement formel exige que les mots prennent, si possible, le genre, le nombre, la personne et, pour le moyen âge, le cas du mot auquel ils se rapportent. Ex.: *Ce petit garçon lorrain s'est bien conduit. Cette petite fille lorraine s'est bien conduite. Toutes ces petites filles lorraines se sont montrées très courageuses. C'est nous qui l'avons fait. Est-ce vous qui l'avez dit?* L'accord en cas s'observe dans les citations suivantes: Carles li reis, nostre emperere magnes (*Roland*, v. 1). Mahommés le confonde, li sire poëstes (*Buevon de Commarchis,* v. 1614). Damedieu reclamerent le pere omnipotent (*ib.*, v. 767).

2° L'accord logique qui a pour base le sens des mots, l'idée qu'ils représentent, est appliqué dans la phrase suivante: *La plupart se sont enfuis.* Ici le sujet de la phrase est un substantif féminin singulier, mais il demande le prédicat au pluriel masculin, parce qu'il représente une pluralité, exprimée en anglais par *most people.* L'ancien terme technique de cet accord, qui n'est pas conforme aux règles ordinaires de la grammaire, est celui de **syllepse.** Au moyen âge, où la langue n'était pas régentée par les grammairiens, les mots s'accordaient très souvent d'après le sens. La »constructio ad sensum« s'employait encore, bien que moins souvent, au temps

de la Renaissance, mais elle devient rare à l'époque classique qui cultive la régularité et tient à distance les syllepses capricieuses. La langue littéraire moderne se sert très peu de l'accord logique. Hors les quelques cas pour ainsi dire officiels, autorisés par la grammaire (*la plupart savent, on n'est pas toujours belle, quelque chose est arrivé*, etc.), il se montre très rarement. Voici quelques exemples curieux de syllepses fortuites et tout à fait »inofficielles«. Alexandre Dumas père raconte dans ses »Excursions au bord du Rhin« que, dans la petite principauté de Hombourg un habitant lui dit: »Notre cavalerie, il est mort cette nuit«. Dumas continue: »Comment, votre cavalerie, il est mort?« »Sans doute, il est mort. C'était un hussard.« Dans le drame autrefois si discuté d'Octave Mirbeau »Le Foyer«, on trouve la conversation suivante: THÉRÈSE. Comme vous êtes drôle tout d'un coup! . . . Allons, où étiez-vous? D'AUBERVAL (*sombre*). Au cercle . . . THÉRÈSE. Est-ce que votre cercle est brune ou rousse? D'AUBERVAL. Ne plaisantez pas (Acte II). Ici, par suite des circonstances, *cercle* est suivi du féminin. Dans le passage que voici d'un roman moderne *bête* est repris par un pronom masculin: Pauvre bête, comme il devait avoir faim (M. Audoux, *Marie-Claire*, p. 136). La bête dont il s'agit et qui domine toute la situation est un loup. Comp.: Où va-t-elle, où va-t-elle? que veut-elle faire, cet oison bridé? (Molière, *La Comtesse d'Escarbagnas*, sc. 2). Il était si buté, la petite brute (J. Richepin, *La glu*)

3° Dans quelques cas l'accord se fait avec un mot sous-entendu ou une idée non exprimée. On dira: »*Les Misérables*« *seront bientôt republiés;* mais on peut lire dans les catalogues de livres d'occasion: »*Les Misérables*«, *relié en maroquin vert.* Il s'agit d'un livre, d'un roman; *reliés* serait choquant. Voici un autre exemple: *Il y a eu une vente de mouchoirs, vingt douzaines ont été offerts au rabais.* Le participe *offert* a été mis au masculin parce qu'il se rapporte au complément sous-entendu. Je donne ensuite quelques exemples parallèles sans explication: *La France est généreuse.* — *Le* »*France*« *est parti en croisière avec l'escadre* (III, § 714). *Ma sarbacane est cassée.* — »*Sarbacane*« *est venu de l'espagnol.* Rappelons à ce sujet un passage de Molière: Ah! *sollicitude* à mon oreille est rude: *Il* put étrangement son ancienneté (*Femmes savantes*, v. 552—53).

46. Analogie. L'accord de *midi*, *minuit*, *une heure* offre certaines anomalies que l'analogie peut seule expliquer (comp. § 32, ss.). Quoique les trois mots cités soient du singulier, on constate que les mots environnants, qui doivent s'accorder avec eux, sont mis au pluriel dans certains cas.

1° Ils peuvent prendre l'article au pluriel. On dit ainsi *vers les midi, vers les minuit, sur les une heure.* Littré, dans son Dictionnaire, demande expressément qu'on dise *sur le midi*, et non pas *sur les midi.* C'est l'influence de *vers les trois heures, vers les dix heures* qui a amené le désaccord signalé dont voici quelques exemples littéraires: Sur les midi (Dorvigny, *Les fausses confidences.* Paris, 1781. P. 13). Vers les midi un quart (Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 219). Sur les minuit (G. A. de Caillavet et R. de Flers, *Primerose*, III, sc. 4). Quand il arrive sur les minuit Queu pauv' Renaud l'âme rendit (Rolland, *Recueil*, III, 37). Mais quand ce fut sur les minuit (Bujeaud, *Chants populaires*, II, 186). Il faut remarquer qu'on prononce *vers les une heure* sans lier *les* avec *une* [vɛr le yn œ:r], ce qui montre bien que *vers les* est un groupe figé (tiré de *vers les deux heures*, etc.). Dans le provençal moderne l'analogie a créé les combinaisons *vers li miejour, sus li miejour.* Rappelons aussi que l'emploi de l'article partitif au pluriel devant un nombre cardinal (§ 113,$_3$) a amené l'expression *des minuit.* Ex.: Ils rentrent chez eux à des minuit, gorgés de vin (Buchon, *En province*). Le point de départ est à chercher dans des expressions telles que *rentrer à des deux heures du matin, venir à des cinq heures du matin, rester des deux et trois jours.*

2° *Midi* et *minuit* peuvent prendre le verbe au pluriel. Ex.: Minuit sonnèrent lentement dans la vaste pièce solennelle (É. Zola, *Nana*). Minuit sonnèrent, elle eut un frisson (*id.*, *L'œuvre*). Littré proteste contre *Midi ont sonné* et demande le singulier, ce qui est peut-être plus conforme à l'usage général. Ex.: Comme minuit sonnait, la porte de l'auberge s'ouvrit (Ch.-L. Philippe, *Contes du matin*, p. 106). Il faut remarquer que le pluriel ne s'emploie qu'avec *sonner*; l'analogie ne peut pas, bien entendu, agir sur les autres verbes: Midi fera flamber l'herbe silencieuse (Comtesse de Noailles, *Le verger*).

REMARQUE. L'analogie a amené dans la langue moderne un cas curieux de désaccord entre la vieille forme *ès* (contraction de la préposition *en* et de l'article *les*; voir II², § 502, 2) et le substantif suivant. On a dit d'abord et très correctement *licencié ès lettres*, *docteur ès sciences*, *maître ès arts*, etc.; puis on en est venu à dire, dès la première moitié du XIXe siècle, *docteur ès philosophie*, *docteur ès théologie*, *doctorat ès féminisme*, *un maître ès prose française*, *un maître ès langue latine*, *une émancipée ès littérature*, *une bachelière ès charité*, etc. Les grammairiens perdent leur temps à blâmer cet usage qui montre que *ès*, pour le sens linguistique moderne, a tout à fait perdu sa valeur primitive; il est devenu une préposition synonyme de *en* et personne n'y voit plus une combinaison de *en* et *les*.

47. SOUDURE. La soudure des mots (§ 42) a souvent comme résultat un changement d'accord:

1° Plus un groupe de mots se fige, plus il perd la faculté de se transformer; on le comprend comme un tout qu'on n'analyse pas et qui ne subit aucun changement intérieur ni extérieur: les mots ont perdu leur valeur individuelle et n'existent que comme membres d'un groupe. Le latin vulgaire nous présente dans *bacalauri* et *barbajovis* la fusion complète de deux éléments originairement séparés; le premier élément se soustrait à la flexion déjà chez Marcellus Empiricus (Ve siècle); le génitif de *bacalauri* n'est plus *bacaelauri*, mais *bacalauri* (*Romania*, XLIV, 121). De telles fusions sont assez générales; rappelons pour l'italien *francobolli*, *camposanti*, *mezzogiorni*; pour l'espagnol *montepíos*, *padrenuestros*, *sordomudos*; pour le français *des bonheurs*, *des bonjours*, *des bonhommes*, *des madames*, etc. (cf. II², § 327). La fusion des mots, qui a des conséquences morphologiques importantes, influence aussi l'accord de différentes manières.

2° La soudure des mots peut être relative, ce qui naturellement influe sur l'accord grammatical. Soit la combinaison *avoir l'air*. Tantôt les deux parties gardent leur valeur propre, tantôt elles se soudent et prennent le sens de »paraître« ou »sembler«. L'adjectif suivant s'accorde dans le premier cas avec *l'air*; dans le deuxième, avec le sujet. Victor Hugo a écrit: La lumière a l'air noire et la salle a l'air morte (*Éviradnus*). On a beaucoup critiqué les deux adjectifs au féminin, mais à tort; dans le vers cité *a l'air* équivaut à *semble*. Comp. encore les exemples suivants: *Cette pomme a l'air bien ronde. Cette dame a l'air grande* (paraît d'une grande taille). *Sa sœur a l'air joyeuse. — Cette dame a l'air grand* (ou *grand*

air; une physionomie noble). *Cette femme a l'air méchant, mais elle est bonne. Elle a l'air béotien.* Dans ces derniers exemples l'adjectif très significatif est soudé étroitement au mot *air*; l'accord le prouve, et le fait que l'article peut être changé sans que le sens change: *elle a un air grand, elle a un air béotien.* Cela nous montre d'une manière palpable la soudure relative ou facultative des mots *avoir l'air.* L'arrêté ministériel du 31 juillet 1900, ne reconnaissant pas la distinction indiquée par les exemples cités, permettait de dire indistinctement *elle a l'air doux* et *elle a l'air douce.* C'était sans doute aller trop loin dans la simplification. Il faut bien remarquer que la langue populaire semble toujours considérer la locution *avoir l'air* comme une unité linguistique. On dit couramment: *Cette femme a l'air méchante.*

3° Un autre exemple nous est fourni par *trouver bon, mauvais, plaisant,* etc. Dans ces constructions l'adjectif se combine parfois si intimement avec le verbe que les deux mots arrivent à former un tout invariable. Ex.: Vous ne trouverez pas mauvais, s'il vous plaît, la curiosité que j'ai eue de voir un illustre malade comme vous êtes (Molière, *Le malade imaginaire,* III, sc. 10).

4° On peut faire des observations pareilles sur la combinaison *des plus.* On dit régulièrement *une femme des plus belles.* Pourtant dans la langue toute moderne il y a une tendance à regarder *des plus* comme une sorte d'adverbe d'intensité équivalant à 'extrêmement', et cette manière de voir a amené une certaine hésitation quant à l'accord de l'adjectif. Ainsi on écrit parfois *un accueil des plus aimable, un accueil des plus amical.*

5° Les noms de nombre composés avec *un* forment un tout; on dit ainsi *vingt et un chevaux, mille et une nuits.* Il en était autrement dans la vieille langue où de telles combinaisons étaient le plus souvent suivies du singulier. Ex.: Bien out vint et un an u plus, sulunc recort (*Vie de St. Thomas* par G. de Pont-Ste-Maxence v. 231). Il n'a pas aage de soi combatre devant qu'il ait XXI an passé (*Establissement de St. Louis,* I, ch. 146). Cet usage se continue jusqu'au XVIIe siècle, où les grammairiens discutent longuement la question de savoir si l'accord doit se faire avec *un* ou avec le tout. Les opinions étaient fort divisées; on demandait d'un côté

vint et un chevaux et de l'autre *vint et un an*, mais *vint et un an passez* (Vaugelas, *Remarques*, I, 246). L'ancien accord se retrouve en italien où la grammaire officielle demande *ventun cavallo, trentuna lira (*mais *cavalli ventuno)*; pourtant la langue parlée reconnaît aussi l'emploi du pluriel; l'existence de *ventunesimo* à côté de *ventesimoprimo* prouve aussi que pour beaucoup *ventuno* est devenu un tout indivisible. Rappelons encore all. *Tausend und eine Nacht*, dan. *tusind og én Nat*, it. *le mille e una notte.* En espagnol l'ancien *veintiuna casa* a été remplacé définitivement par *veintiuna casas* ou *veintiún casas.*

6⁰ Un groupe figé peut se dissoudre de nouveau. Au moyen âge des combinaisons telles que *seul à seul, nu à nu* étaient regardées comme des touts et laissées invariables. Le sens linguistique des temps modernes a réagi contre cet usage, et ces locutions sont de nos jours susceptibles de flexion; voir § 81.

48. Ordre des mots. Il est indubitable que l'ordre des mots exerce une assez grande influence sur l'accord grammatical. Comparons par ex. les phrases citées dans les deux colonnes suivantes:

Il a bu la bière	*Il a toute honte bue*
J'ai écrit une lettre	*La lettre que j'ai écrite*
Je vous envoie ci-inclus copie de sa lettre	*Veuillez renvoyer la copie ci-incluse*
Il a tout vendu excepté sa maison	*Sa maison exceptée il a tout vendu*
Une demi-douzaine	*Une douzaine et demie*

Tous les mots soulignés de la première colonne sont invariables, tandis que ceux de la deuxième colonne sont fléchis. L'invariabilité des premiers mots n'est pas primitive. Ainsi le domaine de l'accord formel a été restreint, et la cause de ce changement est à chercher dans l'ordre des mots; les exemples des deux colonnes le montrent clairement: placés devant le membre de phrase auquel ils se rapportent, les mots perdent facilement leur flexion; placés après, ils la gardent. Il y a donc eu une évolution vers une construction syntaxique

nouvelle qu'on a appelée progressive. M. E. Bourciez écrit: »Notre construction française a ceci de très notable que tout y est progressif, si je puis m'exprimer ainsi: les éléments, qui s'additionnent pour former la pensée totale, y viennent à la file, sans que rien dans la forme des premiers préjuge ce que seront ceux qui vont suivre. Point de ces anticipations, par où d'autres langues font de leur phrase un tout artistement lié dès le début .... Nous nous avançons pas à pas, supposant que rien ne doit être connu d'avance, ni nous engager dans un sens ou dans l'autre: notre phrase se précise par degrés, elle s'éclaire d'une clarté qui va croissant ... Là où les Latins auraient dit: *advenerunt homines*, nous disons en français: *il est arrivé des hommes*«. Autrement dit, le français remplace l'ancien ordre anticipatif des termes par une construction progressive qui place le déterminé avant le déterminant, le caractérisé avant le caractérisant (Ch. Bally). Le participe passé *dû* nous offre un exemple tout moderne du figement d'une forme verbale placée avant le sujet. Ex.: Dû 176 millions (H. Taine, *Histoire de la Révolution*, I, 361). Dû 222 millions (*ib.*, 364).

49. Influence des grammairiens. Parfois l'accord grammatical a été changé grâce à une action directe de la part des grammairiens, qui ont trouvé l'ancien accord fautif ou illogique. En voici deux exemples:

1⁰ On dit: *Etes-vous la mère de cet enfant? — Oui, je la suis.* Mais si le pronom représente un substantif sans article ou un adjectif, on se sert du neutre: *Etes-vous mère de cet enfant? — Oui, je le suis. Etes-vous malade, ma fille? — Oui, je le suis.* Cette règle est due à Vaugelas qui condamnait: *Etes-vous malade, Madame? — Je la suis.* Il caractérise *la* comme »cette faute que font presque toutes les femmes et de Paris et de la cour« (*Remarques*, I, 87). Cependant avant Vaugelas et même après son temps, l'usage ordinaire demandait la variabilité du pronom. Ex.: Ah! Monsieur, pour Dieu! n'en ayez point de pitié, mais ayez la plustost de vous qui combattez contre vostre foy et vostre roy (Brantôme, *Bayard*). Vous êtes satisfaite, et je ne la suis pas (Corneille, *Pompée*, V, sc. 2). Je veux être mère, parce que je la suis, et ce seroit en vain que je ne la voudrois pas être

(Molière, *Les amants magnifiques*, I, sc. 2). Le voyant si sincère je la suis aussi (Mme de Sévigné). L'ancien usage représenté dans ces exemples, vit encore au XVIII[e] siècle et se retrouve sporadiquement dans la littérature moderne, surtout quand elle reproduit le langage un peu trivial. Ex.: J'ai été calme, très calme. Je la suis plus encore, ce matin (P. Bourget, *L'étape*, p. 19). J'ai l'air délicate, je ne la suis pas (H. Monnier). Pour un Français lettré, ces constructions sont d'un effet légèrement comique.

REMARQUE. A propos de l'accord que nous venons d'examiner, Ménage raconte une petite anecdote aussi amusante qu'instructive que nous reproduirons ici: »Mad. de Sévigné s'informant de ma santé, je lui dis: Madame, je suis enrhumé. Je la suis aussi, me dit-elle. Il me semble, Madame, que, selon les règles de notre langue il faudroit dire: Je le suis. Vous direz comme il vous plaira, ajoûta-t-elle mais pour moi je croirois avoir de la barbe si je disois autrement«.

2° La grammaire moderne demande que *quelque* soit laissé invariable devant un nom de nombre: *Il a quelque soixante ans.* Cette règle est due à Vaugelas, qui protestait contre *quelques cinq cens hommes*, parce que dans cette combinaison *quelque*, selon lui, fonctionne comme adverbe et non pas comme pronom (*Remarques*, I, 55). Cette manière de voir est arbitraire, et elle est contredite par les textes. Ainsi Commines écrit: Quelques trois cens chevaux de Maures de Grenade. Cette orthographe se retrouve au XVII[e], même au XVIII[e] siècle: Attendez, il y peut avoir quelques huit jours (Corneille, *Clitandre*, II, sc. 2). Vous allez épouser quelques cent mille écus (Dorat, *Feinte par amour*, I, sc. 5). En espagnol *uno* s'emploie de la même manière devant un nom de nombre, et il est fléchi: *unos cien reales*, *unas veinte leguas*. La langue française moderne admet la flexion de *quelque* dans les cas où il joue le rôle de multiplicateur; on distingue ainsi entre *quelque cent mille francs*, où le pronom indique une quantité approximative, et *quelques cent mille francs* où le pronom a le sens de 'plusieurs'.

50. ÉVOLUTION DES MOTS. Les changements sémantiques, morphologiques et phonétiques que subissent les mots au cours du temps peuvent influencer l'accord. En voici deux exemples. A propos de chacun d'eux, nous donnerons d'une

part les explications historiques nécessaires, d'autre part la solution des grammairiens anciens ou actuels.

1° *Témoin* (lat. *testimonium*) signifie primitivement: témoignage; depuis longtemps il désigne la personne qui rend témoignage (IV, § 301). Ce changement de sens aurait dû amener un changement d'accord, mais il n'en fut rien. Vaugelas demande expressément qu'on écrive *Je vous prends tous à témoin*, *Témoin tous les anciens philosophes* (*Remarques*, II, 346). Cette invariabilité, naturelle au moyen âge, s'accordait mal avec le nouveau sens du mot; elle a pourtant été conservée jusqu'à nos jours. Ce n'est qu'en 1900 que la grammaire officielle a donné la permission d'écrire: *Je vous prends tous à témoin* ou *témoins*.

2° *Fort*. Cet adjectif était uniforme dans la vieille langue (II², § 386). L'invariabilité primitive, dont on trouve encore des traces dans les composés *raifort*, *Rochefort*, s'est aussi conservée dans la phrase *se faire fort*. Jusqu'à nos jours la grammaire officielle a demandé *elle se fait fort de*. Cet usage, reste de la grammaire médiévale, a conduit les grammairiens ignorants à demander qu'on écrivît aussi *ils se font fort de*. Remarquons que quelques auteurs ont fléchi *fort*. Ex.: Ainsi est-il, je m'en fais forte (Patelin, v. 454). Cet usage, recommandé en 1668 par Marguerite Buffet, est admis à côté de l'ancien, par l'arrêté ministériel de 1900. Par cette innovation la grammaire officielle se trouve d'accord avec l'instinct actuel des Français. Dans un roman de F. de Miomandre, une cuisinière dit: Je me fais forte d'avoir encore de quoi resservir ces messieurs jeudi prochain (*Écrit sur de l'eau*, p. 148).

51. L'accord grammatical des mots peut varier d'époque à époque. La vieille langue demandait l'accord grammatical dans un très grand nombre de cas où la langue moderne ne le connaît pas. Aux exemples déjà cités nous allons en ajouter un autre. On dit maintenant: *C'est mon frère; c'est ma sœur; ce sont (c'est) mes amis*. Cet usage diffère de l'usage latin, qui demandait: *Hic est frater meus; haec est soror mea*; *haec est janua; hi sunt amici mei*. La construction latine s'emploie encore en italien (*questo è mio fratello; questa è mia sorella; questi sono i miei amici*) et en espagnol (*esa es mi hermana; esos son mis amigos; esas son locuras*). Elle existait

aussi en français jusque dans le XVIe siècle. Ex.: D'altre part est Turgis de Turteluse; Cil est uns quens (*Roland*, v. 916—17). Ço est la femme e cist est ses fiz (*Livre des rois*). Ceste est la reigle de pieté: que la seule main de Dieu conduit et gouverne bonne fortune et adverse (Calvin, III, 7, 10). Ceste est la seule cause (*Satire Ménippée*, p. p. Read. P. 42).

52. ÉTAT ACTUEL. On sait que la langue parlée diffère beaucoup de la langue écrite (I, § 94); celle-ci possède un grand nombre de formes et de distinctions grammaticales qui n'existent que sur le papier. La grande richesse de formes que possédait le latin classique a disparu petit à petit, et le français a pris de plus en plus l'aspect d'une langue invariable. Cette invariabilité progressive se soustrait, dans beaucoup de cas, à l'observation immédiate à cause de l'orthographe historique et étymologique qui ne tient pas compte de la plupart des changements survenus depuis la Renaissance. L'orthographe officielle est une sorte de camouflage qui nous fait voir tout un système de formes mortes depuis longtemps dans la langue parlée. Si l'on compare *le soldat turc marche bien* à *les soldats turcs marchent bien*, la dernière phrase nous présente des pluriels nominaux et verbaux qui n'existent plus que sur le papier: dans la langue vivante *soldat*, *turc*, *marche* n'ont pas de pluriel, la seule différence réelle entre les deux phrases se trouve dans les deux formes de l'article défini, et elle ne consiste pas, comme veut le faire croire l'orthographe, en l'addition d'une *s*; la vraie différence entre *le* et *les* dans les phrases citées est de nature vocalique. Donc le changement de la voyelle du déterminatif a pour résultat que toute une phrase change de nombre. On voit ainsi que dans beaucoup de cas l'accord formel demandé par la grammaire officielle et livresque, est purement imaginaire: il ne répond à rien de réel dans la langue vivante. C'est pourquoi beaucoup des discussions engagées par les grammairiens sur l'accord ou le non-accord des mots entre eux, sont vaines et indifférentes.

REMARQUE. La substitution d'une forme invariable à une forme variable est un phénomène propre au développement général de la langue française. Dans beaucoup de cas la marche de la langue vers l'invariabilité peut s'observer directement. Nous avons déjà étudié les exemples nombreux qu'en

offre la morphologie. Pour la syntaxe, rappelons la substitution de *quoi* à *lequel* (§ 328) et l'emploi toujours croissant de *ça* (§ 283) et de *on* (§ 379).

53. Accord fautif. Même dans les meilleurs auteurs on peut constater des cas d'accord fautif. Ils proviennent ordinairement d'une simple inadvertance, mais ils peuvent aussi être dus à une fausse analogie ou à une confusion. En voici quelques exemples:

1° Dans les trois premières éditions d'Athalie on lit les vers suivants:

Des ennemis de Dieu la coupable insolence.
Abusant contre lui de ce profond silence,
Accusent trop longtemps ses promesses d'erreur.
(I, sc. 2.)

Après la mort du poète les éditeurs ont changé *accusent* en *accuse* conformément aux règles de la grammaire. Une pareille inadvertance se trouve dans les vers suivants de Malherbe:

. . . . ces lois dont la rigueur
Tiennent mes souhaits en langueur.
(*Œuvres complètes*, I, 167.)

Ici la mesure du vers empêche la correction nécessaire qu'ont réclamée les éditeurs et les grammairiens.

2° Si Racine a employé fautivement le pluriel au lieu du singulier, Molière de son côté, par un accord erroné, a mis un pronom au féminin dans une phrase où la grammaire et la logique demandent le masculin. On lit dans »La princesse d'Élide«: L'air d'une entrée, sur laquelle six valets de chiens dansèrent avec beaucoup de justesse et disposition (*Intermède*, I, sc. 2). C'est peu correct, mais on ne s'en est pas formalisé.

3° Dans les premières éditions de »l'Art poétique« de Boileau publiées entre 1667 et 1701 on lit les vers suivants (IV, v. 91—92):

Que votre âme et vos mœurs, peints dans tous vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.

Gibert et Brossette firent observer à leur ami que le premier vers contenait une faute de grammaire assez élémentaire. Boileau changea le vers. Il avait le choix entre: Que votre

âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages, et: Que votre esprit, vos mœurs, peints dans tous vos ouvrages. Il choisit la première de ces versions, et dans deux lettres de 1703 il exprime son étonnement que cette faute ait pu échapper si longtemps à sa propre attention comme à celle de ses amis et de ses critiques malveillants. Il ajoute: »Cela vient, je croy, de ce que le mot de *mœurs* ayant une terminaison masculine, on ne fait point de réflexion qu'il est féminin«.

4⁰ Dans »les Laboureurs« (neuvième époque de *Jocelyn*) A. de Lamartine décrit dans des vers superbes une scène de labourage: deux bœufs sont attelés à la charrue, le laboureur les guide, suivi de sa femme et de ses enfants:

Tous au bout du sillon arrivent hors d'haleine;
Ils s'arrêtent; le bœuf rumine, et les enfants
Chassent avec la main les mouches de leurs flancs.

C'est probablement à cause du mètre, qui n'admettrait pas *ruminent*, que le poète tout à coup dit *le bœuf*; dans tout le reste du poème il y a *les bœufs*, mais le pluriel est toujours présent à son esprit, ce que montre *leurs flancs* du vers suivant, qui s'accorde mal au point de vue grammatical avec *le bœuf*. On a voulu expliquer *le bœuf* comme un singulier poétique à sens collectif (comp. § 60,₂); cette explication nous paraît peu acceptable, vu qu'il est impossible de qualifier *le bœuf* (pour *les deux bœufs*) de collectif.

5⁰ Par une étrange anacoluthe on trouve parfois le pluriel après un seul sujet au singulier, si ce sujet en représente plusieurs. Ex.: Le succès de Dédale et d'Icare, en même dessein, furent différents (Malherbe, IV, 254). La noblesse de Rennes et de Vitré l'ont élu malgré lui (Madame de Sévigné). Les dangers de guerre que l'attitude de l'Allemagne et de l'Italie faisaient craindre (*Publications de la Société Gambetta*, 1ère série, p. 233).

6⁰ Dans beaucoup de textes modernes, surtout des journaux et des revues, on trouve des fautes d'accord très curieuses provenant de l'influence exercée sur le verbe par le mot le plus rapproché. Ex.: Nos troupes ont pu se soustraire à la catastrophe qui les menaçaient (*Le Temps*, 31 août 1918). L'absence d'obstacles à la réalisation des désirs semble rendre les désirs et les volontés plus violents et plus arbitraires

et paraissent éloigner de la vertu (*Bulletin de l'Académie de médecine*, Séance du 27 mai 1919). Ces fautes sont actuellement si fréquentes dans la presse qu'un grammairien français, jaloux de la pureté de sa langue, a cru pouvoir constater que l'accord selon le sens ou mieux selon la forme du sujet est en train d'être remplacé par l'accord selon le voisinage. On peut entendre en allemand: *Eine Reihe von Beispielen zeigen uns*.

7° En cas de désaccord il faut parfois compter avec des fautes typographiques. Dans plusieurs éditions de »l'École des maris« on lit: Mais le sort nous traita tous deux diversement (III, sc. 9). Il s'agit d'Isabelle et de Léonore, et on a blâmé l'emploi du masculin comme une trop grande négligence. Mais il faut disculper Molière, qui avait écrit *nous deux*.

CHAPITRE II.

GENRE.

54. Le genre masculin offre un emploi plus général et plus étendu que le genre féminin. Il désigne d'abord le mâle; mais il fonctionne aussi comme genre commun: c'est la forme dont on se sert dès qu'on ne spécifie pas qu'il s'agit d'un être de sexe féminin (comp. § 91,3). Dans cette particularité on peut voir le reflet linguistique de l'ordre social antérieur où l'homme dominait. Vaugelas écrit: »Le genre masculin estant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble« (*Remarques*, I, 163). Le français se sert du masculin comme genre commun dans les cas suivants:

1° Un pronom au pluriel masculin sert à rappeler des noms de genre différent: *Le travail, la conduite et la fortune ne peuvent-ils pas élever un homme? J'ai vu ce matin votre oncle et votre cousine; ils sont tous les deux très contents de leur voyage.* Voici quelques exemples littéraires: Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime: L'un l'autre vainement ils semblent se haïr (Boileau, *Art poétique*, I, v. 28—29). Voici quels étaient la qualité de ses intrigues et le choix de ses préoccupations (O. Mirbeau, *Le jardin des supplices*, p. 23). Tels étaient les phrases et le ton de ces lettres que Céline signait toujours (E. et J. de Goncourt, *Sœur Philomène*, p. 73).

Remarque. La vieille langue était parfois plus explicite que la moderne: pour certains pronoms elle ne se contentait pas de la forme masculine et elle ajoutait volontiers la forme féminine; on trouve ainsi dans la langue d'autrefois *cil et celes, maint et maintes, tuit et toutes.* Ex.: Ainsi en prend à maintz et maintes (Villon, *Belle heaulmière*). Trayson que ces faux ypocrites pourchasserent à ceux et celles qui tant de bien leur faisoient (*Cent. nouv. nouv.*). Il vous plaise à tous et à toutes le moy pardonner (*Petit Jehan de Saintré*). Car il n'y a nul ne nulle de nous . . . qu'il n'ayt

occasion d'extrême tristesse (*Heptaméron*). Cet usage expressif, mais un peu circonstancié se retrouve aussi dans la langue moderne. Ex.: Plusieurs personnes commencèrent à verser des larmes: tous ceux et toutes celles qui, ayant été orphelins, avaient eu une enfance malheureuse (Ch.-L. Philippe, *Contes du Matin*, p. 85). Le personnel de l'hôpital — les majors, les infirmières, les sœurs, l'aumônier, les dames qui arrivaient à onze heures . . . . . tous et toutes avaient entendu raconter tant d'histoires de soldats (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 327).

2° Quand un adjectif (ou participe) qualifie plusieurs substantifs ou pronoms de genre différent, il se met au pluriel masculin. Ex.: *Une fois lancés le mot et la pierre ne reviennent plus. Son parasol et sa blouse sont verts. Chers Monsieur et Madame. Les arrivées et les départs principaux sont indiqués sur le tableau de service. Ce serait temps et peine perdus. A jour et heure indiqués. Un fils et une fille jumeaux. On demande un homme ou une femme âgés.* En voici quelques exemples littéraires: Les portes, les chemins lui sont encore ouverts (Racine, *Athalie*, III, sc. 6). Mille pensées, mille élans naturels, mille joies fougueuses nous sont communs qui doivent nous rapprocher fatalement (A. Picard, *Jeunesse*, III, sc. 10). Il a saisi l'occasion de rendre publics le respect et la reconnaissance qu'il a conservés pour sa mémoire (G. Paris, *Frédéric Diez*). Quand l'adjectif présente une forme féminine qui diffère beaucoup de la forme masculine, on enfreint souvent la règle générale et on se sert de la forme féminine. Ex.: La cause morale [des croisades] c'était l'impulsion des sentiments et des croyances religieuses (Guizot, *Civilisation en Europe*). On évite aussi la difficulté en changeant l'ordre des mots; c'est ainsi qu'on préfère *des traditions et souvenirs nationaux* à *des souvenirs et traditions nationaux*.

Remarque. Au moyen âge l'adjectif s'accordait ordinairement avec le substantif le plus proche. Ex.: Li palais et la sale de pailes portendude (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 332). Molt fut granz li orages, la neif et li gresilz (*ib.*, v. 378). Cet usage était encore généralement suivi vers la fin du XVIe siècle. Desportes écrit: Pour rendre mon désir et ma peine éternelle. Cependant Malherbe critique *éternelle* qui ne peut se rapporter qu'à l'un des substantifs. Au XVIIe siècle les classiques suivent encore parfois la vieille règle. Ex.: Votre fils a la fièvre, ou jambe, ou bras cassé (Molière, *Dépit amoureux*, v. 666.) Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières (Racine, *Athalie*, v 196). Pourtant Vaugelas avait protesté contre cet usage et établi les règles modernes. Il recommandait comme exemple à suivre: *Le mary et la femme sont importuns*, en même temps qu'il reconnaissait la possibilité de beaucoup d'exceptions (*Remarques*, I, 163; II, 91).

3⁰ Le langage hypocoristique se sert souvent du masculin au lieu du féminin. On dit ainsi à une petite fille, à une jeune personne, à une femme aimée *mon petit, mon chéri, mon mignon*. Il en est de même des noms propres: *Mon Jojo* (Josette), *mon Jeannot* (Jeanne), *mon Blanc-Blanc* (Blanche), *mon Luçon* (Lucie), etc. L'origine de cette particularité est probablement à chercher dans le fait qu'en s'adressant à de tout petits enfants on se sert toujours du masculin (*mon petit bébé*), qui sert de genre commun: au point de vue linguistique les tout petits enfants sont sans sexe, et dans le langage hypocoristique les femmes sont volontiers traitées comme des bébés chéris.

4⁰ Il y a souvent hésitation entre le masculin et le féminin. Citons la phrase curieuse suivante: Ces petits [les Sévriennes], disais-je, ne se marieront pas; elles en valent bien d'autres cependant (G. Réval, *Les Sévriennes*, p. 109). Une confusion constante entre les deux genres s'observe dans les lettres de G. Flaubert à George Sand; il lui écrit: *Chère maître, si grand, si fort et si doux. Chère bon maître adoré. Mon chère maître* (rarement *ma chère maître*).

55. La question de l'accord de l'adjectif n'offre aucune difficulté; il se règle toujours sur le genre du substantif: *Un drapeau blanc. Une nappe blanche.* Quant au substantif employé soit comme attribut soit comme prédicat il faut remarques les points suivants:

1⁰ Il y a, si possible, conformité de genre entre le substantif déterminé et le substantif déterminant (apposition ou prédicat). On dit ainsi: *Un idiome frère; une langue sœur; une société sœur; un mot sorcier; un citoyen électeur; une femme électrice. L'orgueil est mauvais conseiller. La peur est mauvaise conseillère. Mon frère est maître de ses sentiments. Sa femme n'est jamais maîtresse d'elle-même.* Les grammairiens d'autrefois discutaient s'il fallait dire: *Depuis que Vostre Majesté est maistre* ou *maistresse de la Franche-Comté.* Bouhours remarque que la grammaire demande *maistresse*, mais que l'usage est pour *maistre* ainsi que la logique, »car on dit: *Sa Majesté est le Pere et le Protecteur de la noblesse* et on ne sauroit dire: *la Mere et la Protectrice*«.

2° Le désaccord arrive naturellement avec les mots qui n'ont pas de féminin ou de masculin: *Sa sœur est un auteur distingué. Elle est mon professeur de piano. Cette femme est médecin. Ma nourrice a été mon premier précepteur. Ce garçon est une brute. Cet homme est une canaille. Il a été ma dupe.* La langue populaire réagit parfois contre ce désaccord et crée de nouvelles formes comme *une romancière, une oratrice, un dupe, un recrue, un sentinelle* (comp. II², § 437; III, § 710).

3° Dans d'autres cas la forme masculine sert de genre commun; elle est préférée à la forme féminine qui n'éveillerait pas le sens général. Ex.: La mort est le seul Dieu que j'osais implorer (Racine, *Phèdre*, IV, sc. 6). Elle n'en sera pas le bon marchand (Rosny aîné, *L'appel du bonheur*, p. 108). On dira de même: *La France est le champion de la liberté*, en évitant *la championne* qui a un sens tout sportif (II², § 402).

56. Il y a parfois désaccord entre le genre grammatical d'un mot et sa signification: *une sentinelle* désigne un soldat placé en faction, *un souillon* se dit d'une servante employée à de bas offices. Dans de tels cas le sens linguistique peut réagir contre l'accord ordinaire demandé par le genre grammatical du mot et créer un accord sylleptique demandé par le sens. Nous citerons comme exemples un certain nombre de mots féminins qui ont le sens de 'homme' ou 'individu' et qui peuvent se construire avec le masculin:

Gent et *gens*. De par son origine ce mot est du féminin; cependant grâce à sa signification les mots qui s'y rapportent sont souvent mis au masculin (pluriel), dès la plus ancienne période. Ex.: Mais Deus voleit la gent aprendre Qu'il le deivent amer e criendre (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 4415—16). Se nostre gent sont assailli de dous pars, il pourront bien perdre (Joinville, § 236). Telles vieilles gens deviennent jalous (*Quinze joies de mariage*, p. 178). Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur course Qu'ils sont au bout de leurs écus (La Fontaine, *Fables*, III, 7). Pour d'autres détails, voir III, § 712.

Justice. Ce mot avait autrefois le sens de 'juge', et dans ce cas, les mots qui s'y rapportaient étaient au masculin. Ex.: Puis que la justice i fust venuz (*Vie de St. Thomas le*

martyr, v. 2533). Par devant les justises que li reis out esliz (*ib.*, v. 2718). Ce sens se retrouve dans l'angl. *justice of the peace.* On a dit au XVII[e] siècle *le justice* comme traduction de l'esp. *el justicia* (= *el alguacil*).

Partie peut désigner l'individu qui plaide contre un autre; c'est pourquoi le pronom qui s'y rapporte a été mis au masculin par Malherbe: De quelques artifices qu'aient usé mes parties . . . je n'ai rien voulu dire que je n'eusse de quoi dissiper les ténèbres dont ils obscurcissent la vérité (*Œuvres complètes*, IV, 245).

Personne. On dit dans la langue moderne: *Les personnes que vous attendiez sont tous logés ici.* Cette syllepse remonte au moins au XVI[e] siècle. Ex.: Quatre personnes diversement vestuz (Rabelais, IV, chap. 47). Malherbe écrit: J'ay eu cette consolation en mes ennuis qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la peine de me tesmoigner le desplaisir qu'ils en ont eu. Vaugelas cite ce passage et recommande l'emploi de *ils* au lieu de *elles.* Il écrit: »Qu'*ils* est plus élégant que ne seroit qu'*elles*, parce que l'on a esgard à la chose signifiée, qui sont *les hommes* en cet exemple, et non pas à la parole qui signifie la chose, ce qui est ordinaire en toutes les langues« (*Remarques*, I, 60). La décision de Vaugelas fut blâmée par Thomas Corneille et surtout par l'Académie Française. Pourtant l'usage est pour Vaugelas, comme le montrent les exemples suivants: Faire rire des personnes qui nous impriment le respect et ne rient que quand ils veulent (Molière, *Impromptu de Versailles*, sc. 1). On rend une personne insensible quand on le reprend trop (Racine, *Œuvres complètes*, VI, 307). Comp. III, § 712.

Ne—personne. Dans la langue moderne ce pronom ayant le sens de *nemo* est régulièrement masculin: *Personne n'est arrivé*; *personne n'est parfait.* Il n'est féminin que dans les cas où il s'agit d'une manière tout évidente d'une femme: *Personne n'était plus belle que Cléopâtre.* L'accord logique de ce mot date du grand siècle; dans les périodes antérieures il avait ordinairement son genre étymologique. Ex.: Car la sainte Escriture si nous dit et tesmoigne Qu'au monde n'a personne, pour tant qu'elle se joigne Au pechié de luxure, que Diable n'enpoigne Dedens le puis d'enfer (G. Paris, *Vie*

de Saint Alexis, p. 351). On l'enferme [le pestiféré] dans sa maison sans qu'il puisse sortir, ny que personne y soit admise pour le secourir (A. Paré).

57. Quelques combinaisons pronominales dont fait partie le mot *chose* prennent un sens neutre et deviennent masculines malgré le genre ordinaire du substantif:

Autre chose. Dans la langue moderne ces deux mots forment tantôt une unité tantôt non, ce qui influence l'accord. On dit ainsi: *Quelque chose est promis et vous verrez qu'autre chose sera fait*, mais: *Quelle autre chose voulez-vous de moi? Demandez-moi toute autre chose.*

Quelque chose. Cette combinaison est regardée dans la langue moderne comme un tout neutre: *Quelque chose est arrivé. Quelque chose de nouveau.* Cette manière de voir date de Vaugelas qui dit: »Ces deux mots font comme vn neutre selon leur signification, quoy que *chose* selon son genre soit feminin. C'est pourquóy il faut dire par exemple, *Ay-ie fait quelque chose que vous n'ayez fait?* Et non pas *que voùs n'ayez faite?*« (*Remarques*, I, 354). Ajoutons que l'usage hésitait au temps de Vaugelas; voir III, § 711. Dans les quelques cas où les deux mots ne forment pas une unité, *chose* garde son genre étymologique: *Quelque chose que je lui aie dite, je n'ai pu le convaincre.*

58. Un désaccord de genre dû à une influence analogique ou à une ellipse, s'observe dans les cas suivants:

1° *Midi.* Ce mot est masculin: *Il est midi sonné, il est midi précis, il est midi et demi.* Cependant dans le langage vulgaire on entend: *Il est midi précise*, et les traités grammaticaux populaires mettent en garde contre cette faute, qui s'explique très facilement. L'adjectif *précis* ajouté à une indication de l'heure est toujours au féminin: *Une heure précise, cinq heures précises, etc.*; une simple extension analogique a amené *midi précise.*

2° Quelques noms de fête tels que *la Saint-Jean, la Saint-Martin, la Saint-Sylvestre*, etc. Ces expressions contiennent un

reste intéressant de la syntaxe médiévale (comp. § 97,4); *la Saint-Jean* est pour *la fête Saint-Jean*.

3° Quelques combinaisons où entre le groupe figé *à la*, telles que *à la Rembrandt*, *à la Flaubert*, *à la diable*. Cette expression modelée sur l'ancien usage syntaxique présente l'ellipse d'un mot tel que *manière* ou *mode*.

CHAPITRE III.

NOMBRE.

59. Ordinairement l'accord du nombre ne fait pas de difficulté. On dit: *Mon cheval est sellé* et: *Mes chevaux sont sellés*, etc. Il y a pourtant quelques cas où l'on hésite sur l'emploi du singulier ou du pluriel; c'est surtout quand il s'agit de plusieurs sujets ou de sujets composés. Il faut aussi tenir compte d'un certain nombre de cas d'accord logique où un mot qui grammaticalement est un singulier est suivi du pluriel. Le phénomène contraire est représenté par quelques pronoms au pluriel et qui pourtant ne représentent qu'une seule personne. Nous nous occuperons d'abord de l'accord logique.

REMARQUE. Pour certains mots composés, on constate un désaccord apparent entre le substantif et les déterminatifs. On dit ainsi: un »deux roues« (A. Chateaubriant, *M. des Lourdines*, p. 37); pour d'autres exemples, voir II[2], § 363 Rem. Il faut aussi noter la combinaison moderne *chaque dix ans* (§ 428,2).

A. SUJET SIMPLE AU SINGULIER.

60. SUBSTANTIFS (OU ADVERBES) COLLECTIFS. Un substantif (ou adverbe) au singulier désignant une pluralité peut se construire avec le pluriel. Ce phénomène est surtout propre au moyen âge où il s'observe avec des noms comme *gent*, *peuple*, *barnage*, *chevalerie*, *maisnie*, *parage*, *ost*, etc.

1° Le **verbe** qui se rapporte à un substantif collectif est souvent mis au pluriel, comme nous l'avons déjà vu. En voici quelques autres exemples: Si s'en commourent tote la gent (*St. Alexis*, v. 511). Paienne gent sont arrier reculée (*Enfances Ogier*, v. 1234). Si s'en partirent de lui une granz partie (*Chronique de Reims*, § 437). Et le regretent la mesnée

(*Romania*, VIII, 179, v. 898). Au port sont arrivet la Dieu chevalerie (*Bastart de Bouillon*, v. 6275). Il a de la gendarmerie Qui prennent s'ils treuvent a prendre (M V T, v. 17663—64). J'ay trouvé grant peuple devant, que tiennent la ville assiégée (*Jehan de Paris*, p. 8). L'usage était assez flottant et le singulier était admis aussi bien que le pluriel. On lit dans le fableau d'Auberée: Que tost sera acorue Toute la gent de ceste rue (v. 379—80); mais deux des manuscrits qui nous ont conservé le poème, portent *seront*. S'il y avait plusieurs verbes le premier pouvait se mettre au singulier et le deuxième au pluriel: ainsi la syllepse n'a lieu qu'à quelque distance du collectif. Tandis que la forme grammaticale du mot domine les membres de phrase les plus rapprochés, c'est le sens du mot qui vient à dominer les éléments plus éloignés et amène l'emploi du pluriel. Ex.: Et l'ost s'est arestee, quant oent l'olifant (*Fierabras*, v. 139). Au XVI[e] siècle notre syllepse se fait rare. Blaise de Monluc s'en sert encore avec des mots tels que *cavalerie*, *tout le monde*, *commune*, *partie*, et Malherbe lui-même écrit: Une infinité se vantoient (III, 397). La langue moderne n'admet le pluriel qu'après *plupart, beaucoup, combien, peu*. Ex.: *La plupart le savent. Beaucoup l'ont aimé. Peu le connaissent. Combien sont morts!* Si *plupart* est suivi d'un nom au singulier, le verbe est au singulier: *La plupart du sénat fut de cet avis.* Après *un grand (petit) nombre* on trouve souvent le pluriel (§ 65,$_5$). Dans plusieurs patois *tout le monde* se construit avec le pluriel. Ex.: C'est point difficile à comprendre Qu'tout l'mond' peuv' point fair' des obus (M. Leclerc, *La passion de notre frère le poilu*. Paris, 1916. P. 10).

Remarque. Un accord logique pareil se retrouve dans un grand nombre de langues. Il s'observe en latin avec des mots tels que *pars*, *vis*, *multitudo*; dans les langues romanes il est général avec *gente*. L'accord logique des collectifs s'est surtout maintenu en provençal moderne, où le pluriel s'emploie après des mots tels que *famiho* (famille), *mounde*, *resto*, *soucieta*, *colege*, etc.

2° Les **pronoms** (personnels ou possessifs) qui se rapportent à un substantif collectif au singulier sont parfois mis au pluriel (et au masculin; voir § 56). Cette syllepse était assez générale au moyen âge, elle est plutôt rare dans les

périodes modernes. Ex.: Leissiez la jant de mon ostel, Qu'an aus n'ai je nule atandue (*Ivain*, v. 6594—95). Maintenant tote l'oz s'esmuet Tant qu'il vindrent a Guinesores (*Cligès*, v. 1236—37). Et s'en vindrent devers le conseil du roy et leur recorderent ces nouvelles (Froissart). Lors parlerent li evesque et li clergiez al pueple, et lor mostrerent qu'il fussent confès (Villehardouin, § 154). Je vueil à moi le peuple attraire En tant qu'il me sera possible, selon leur estat, et leur faire Tout ce qui sera nécessaire (M V T, I, v. 7312—15). Camillus demanda au demeurant de l'exercite qu'ils le suivissent (Amyot). Il n'estoit point en la liberté du clergé de choisir à leur plaisir (Calvin). Une pareille construction se rencontre encore chez les classiques avec des mots tels que *peuple, jeunesse, plupart, reste.* Ex.: Quand le peuple hébreu entra dans la terre promise, tout y célébrait leurs ancêtres (Bossuet). La plupart du monde n'en ayant entendu parler [de cette tragédie] que sous le nom d'Athalie, je n'ay pas jugé à propos de la leur présenter sous un autre titre (Racine, *Préface d'Athalie*). Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal; . . . Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs pères (*id.*, *Athalie*, I, sc. 1). Voltaire défend, comme très française, une tournure telle que: *Une Espagnole eût promis davantage, je n'ai point leurs mœurs,* et Littré remarque expressément que *leur* se rapporte quelquefois à un nom au singulier, pourvu que ce nom soit collectif: *C'est une famille illustre*; *leurs aïeux sont nommés dans l'histoire.* Rappelons aussi un vers de V. Hugo: Si j'entrechoque aux yeux d'une foule choisie D'autres hommes comme eux (*Ce siècle avait deux ans*). Dans la langue moderne on dit régulièrement: *La plupart ont perdu leur fortune. Beaucoup ne connaissent pas leurs propres défauts.* Comp. en italien: Ah sè, lei li volta, lei li ribalta, quella gente (Fogazzaro, *Daniele Cortis*, p. 113).

Remarque. Un mot employé poétiquement au singulier avec le sens de pluriel est parfois suivi du pronom au pluriel. Ex.: Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge, Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin, Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin (Racine, *Athalie*, IV, sc. 3). Un cas de syllepse quelque peu analogue se trouve dans le vers suivant de La Fontaine: Car qui pourroit souffrir un âne fanfaron? Ce n'est pas là leur caractère (*Fables*, II, 19).

61. Pronoms collectifs. Quelques pronoms tels que *chacun, on, quelqu'un, pas un, quiconque* présentent un sens collectif et se construisent parfois avec le pluriel. Nous relèverons les deux points suivants:

1° Dans la langue littéraire les pronoms collectifs sont suivis du verbe au singulier; dans les patois et dans la vieille langue le verbe est parfois au pluriel, surtout s'il se trouve à quelque distance du sujet (comp. § 60,1) Dans le patois lorrain actuel on dit: *On répondirent, on verront,* etc. Pour le moyen âge, citons les exemples suivants: Toutes les censes qu'on doit et doveront à l'aiglise de saint Pierre (a. 1295. *Hist. Metz*, III, 237). Lors vout chascun son non aprendre et demandent qui el estoit (*Romvart*, 602, 14). Tindrent sempres chascuns lor voie (*Meraugis*, v. 823). Au XVIe siècle Monluc, dont le langage est peu soigné, offre des constructions pareilles: Pas ung ne s'ausoient se trouver devant moy (*Commentaires*, II, 397). Peult estre qu'il y auroit quelqu'un qui vouldroient (*ib.*, III, 288).

Remarque. La construction d'un pronom indéfini singulier avec le verbe au pluriel avait parfois lieu en latin surtout avec *quisque*. Ex.: Missi sunt honoratissimus quisque (Tite-Live). Le même phénomène s'observe dans les langues romanes avec les pronoms qui signifient *quisque* ou *nemo*. Ex.: Vanno a vicenda ciascuna al giudizio (Dante, *Inferno*, V, 14). Que nadi nol diessen posada (*Poema del Cid*, v. 25). Déjà dans les textes bas-latins *nullus* demandait le pluriel.

2° *Chacun* supplée un sujet au pluriel (§ 425,1), et il est régulièrement suivi du possessif du pluriel. On dit ainsi: *Nous avons pris chacun notre chapeau; vous êtes partis chacun de votre côté. Ils ont pris chacun leur chapeau.* Pour la troisième personne les grammairiens permettent aussi l'emploi du possessif du singulier: *Ils ont pris chacun son chapeau.* L'usage littéraire moderne semble pencher pour le possessif du pluriel; voir § 241.

62. J'avons. On trouve dans les patois *j'avons, je sommes, j'étions, je savons,* etc. Cette combinaison, qui surprend par un désaccord étrange, remonte assez haut. Palsgrave a constaté son existence dès la fin du XVe siècle dans la langue vulgaire. Au XVIe siècle elle pénètre comme tant d'autres vulgarismes dans le langage des courtisans; la plupart des

grammairiens la condamnent sévèrement. A cause de son caractère extrêmement populaire elle se rencontre rarement dans la littérature; nous la trouvons dans plusieurs vieilles farces, dans les lettres de Marguerite de Navarre, dans Nicolas de Troyes et Monluc. Au grand siècle le type *j'avons* est, bien entendu, exclu de la littérature. Molière s'en sert, mais il le met dans la bouche des gens de service et des paysans. Ex.: Mon Dieu! je n'avons pas étugué comme vous, Et je parlons tout droit comme on parle cheux nous (*Les femmes savantes*, II, sc. 6). Il faut remarquer que le sens de *j'avons* n'est pas fixe; il signifie tantôt 'j'ai', tantôt 'nous avons'. La combinaison étudiée est encore de nos jours très répandue dans les patois. Ex.: I's foutions d'moi parce que j'sommes Morvandiau (H. Barbusse, *Le feu*, p. 18).

B. SUJET SIMPLE AU PLURIEL.

63. Nous, vous. Un sujet simple au pluriel est, bien entendu, suivi du pluriel: *Les soldats se sont retirés.* Cependant il arrive que les pronoms *nous* et *vous* s'emploient pour désigner une seule personne, et dans ce cas on recourt partiellement à l'accord logique: le verbe se met au pluriel, tandis que l'attribut se met au singulier.

1° *Nous* peut représenter les trois personnes du singulier (voir § 179,1). Ex.: *Nous sommes persuadé qu'il a tort. Avons-nous été sage à l'école, demanda-t-il à son fils.* On dit également: *Soyons calme, se dit-il.* Le même pronom peut aussi s'employer comme régime direct de *on*. Ex.: Cette place chaude, abritée, où l'on revient comme au refuge, quand la vie nous a blessé (A. Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 183). Sur la combinaison *viens-nous-en*, voir § 31.

2° *Vous* s'emploie comme pronom de politesse en s'adressant à une seule personne (§ 194): *Vous lui êtes reconnaissant. Vous êtes devenu riche? Pourquoi n'êtes-vous pas loyal?* Dans la langue médiévale l'attribut se mettait au singulier et au nominatif. Ex.: E dist al rei: Salvez seiez de Deu (*Roland*, v. 428). Al siege ad Ais en serez amenez, Par jugement serez iloec finez (*ib.*, v. 435—436).

Remarque. Dans quelques rares cas l'attribut du *vous* de politesse se mettait autrefois au pluriel. Ex.: Car del rei ne des suens n'estes mie bien cher (*Vie de St. Thomas le martyr*, v. 5193).

64. Propositions relatives. Deux faits sont à constater:

1° Si le corrélatif est *en*, ce mot est censé représenter une pluralité, et le verbe de la proposition relative est mis au pluriel: *Il y en a qui disent. Il en est qui habitent les sous-sols.* Les Italiens emploient le singulier dans la proposition relative: *C'è chi ne parla con disprezzo.*

2° Dans la langue vulgaire le verbe d'une proposition relative est généralement mis au singulier, même si le sujet se rapporte à un mot au pluriel. Ex.: Mais gna d'chez soi Qu' pour ceux qu'a d'quoi (Richepin, *Chanson des Gueux*, p. 5). Y a des gens qui va en sapins (*ib.*, p. 160). Les conseillers ménicipaux Qui peut pas s'payer des bell'frusques (Mac Nab, *L'Expulsion*). J'fascin'rais tranquill'ment les vieux Qu'est dans les avant-scènes (Xanrof, *Chansons ironiques*, p. 201). Ce phénomène est morphologique en même temps que syntaxique: il-s'agit probablement d'une généralisation de la forme de la troisième personne du singulier sur le modèle de *il chante* et *ils chantent, il voit* et *ils voient*, etc.

C. SUJET COMPOSÉ.

65. Le sujet peut être un groupe de mots composé soit d'un adverbe soit d'un substantif, accompagné ou non d'un adjectif, régissant un complément prépositionnel (»genitivus partitivus« ou »genitivus generis«). Il y a ici deux cas à distinguer: le complément peut être au singulier (*peu de monde, la plupart de la noblesse*) ou au pluriel (*une foule de gens, la moitié des enfants, beaucoup d'amis*); dans le premier cas le verbe est ordinairement mis au singulier; dans le deuxième l'emploi du nombre dépend du sens.

1° Complément au singulier. Ex.: *Beaucoup de monde le connaît. La plupart de la population se mit du côté du roi.* Dans la langue vulgaire on peut employer le pluriel. Ex.: Bien du monde ont dû me jeter la pierre (Ch.-L. Philippe, *Contes du matin*, p. 68).

2° Complément au pluriel. Le verbe est mis au singulier dans les cas où l'idée dominante est contenue non pas dans

le complément, mais dans le mot régissant, qui est au singulier et, très souvent, accompagné de l'article défini ou d'un autre déterminatif. Ex.: *Le peu de connaissances qu'il a lui nuit. Un très petit nombre de mes camarades l'a reconnu. La multitude des morts et des blessés rendit le passage impossible. La moitié des humains vit aux dépens de l'autre. On a trouvé la troupe de soldats qui s'était cachée dans le bois.*

3° Complément au pluriel. Le verbe est mis au pluriel quand l'idée dominante est contenue dans le complément; dans ce cas la pensée ne s'arrête pas à la forme grammaticale du sujet, mais à la quantité approximative ou au nombre indéterminé qu'exprime l'ensemble; le mot régissant se présente souvent sans aucun déterminatif. Ex.: *Nombre de droits sacrés ont été écrasés. Beaucoup de voyageurs ont visité cette grotte. Le peu de connaissances qu'il a, lui sont bien utiles. La moitié de nos convives sont arrivés. Une bonne moitié des arbres que j'ai fait planter, sont morts. J'ai vu une troupe de soldats qui marchaient péniblement.* Cette règle est de très vieille date; elle continue en effet l'usage latin qui demandait: *Pars navium haustae sunt.* Voici maintenant quelques exemples français dans l'ordre chronologique: Li plus des genz qui esteient En l'ost a lor manger seeient (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 5037). Si grant multitude de cels chaerent mort (*Romania*, VII, 201). Vindrent moult de genz (*Fabliaux et Contes*, III, 406). Habittent une manière de mescréans (*Le Saint Voyage de Jhérusalem*, § 174). Ceste, dist Epistemon, meschante ferraille de moines sont par tout le monde ainsi aspres sus les vivres (Rabelais, III, 114). Toute cette manière de gens se laissent tromper (Malherbe, II, 489). Et comme je ne vois nul genre de héros Qui soient plus à priser que les parfaits dévots (Molière, *Tartufe*, v. 356). Bientôt arrivèrent une infinité d'autres connaissances (Grammont, *Mémoires*, p. 67). La moitié des défenseurs du Bourget, déjà ébranlés par les combats précédents . . . prirent la fuite (d'Hérisson, *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 217). Une partie des gardes nationaux . . . vont manger (*ib.*, 231). Malgré l'indifférence qu'affectaient un certain nombre d'entre eux (A. Laurie, *Mémoires d'un collégien*, p. 104). Un long bâtiment quadrangulaire que perçaient quantité de petites fenêtres (G. Flaubert *Mme Bovary*, p. 110).

Remarque. Quand des phrases telles que *tout ce qui reste*, *tout ce qu'il y a* font fonction de collectifs, l'usage d'autrefois admettait le verbe au pluriel. Ex.: Tout ce qu'il y a de beaux esprits au monde savent (Malherbe, IV, 4). Tout ce qui reste encor de fidèles Hébreux Lui viendront aujourd'hui renouveler leurs vœux (Racine, *Athalie*, v. 269—70). Tout ce qu'il y avoit de Prestres et de Lévites se retirèrent auprès d'eux et leur demeurèrent attachez (*Préface d'Athalie*). L'usage actuel demanderait le singulier.

4° Il peut arriver que, dans la même phrase, tantôt le collectif tantôt le complément domine l'esprit, ce qui a pour résultat que le singulier alterne avec le pluriel. Je cite les lignes suivantes d'une lettre privée de 1916: *Une profusion de soldats blessés se traîne dans les rues, salués par les enfants, gâtés par tous.* Comp. Une partie de ses gens le laissa et s'enfuirent (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 157). Une poignée de républicains poignarda César, qu'ils auraient laissé vivre s'il n'eût pas eu la fantaisie de s'appeler roi (cité d'après Robert). Il se délecte en lisant des journaux du Midi, un paquet de journaux expédié à la pension Müller et qui, tous, reproduisent d'après le Forum le récit (A. Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p. 96). Dans les relatives l'emploi du nombre est parfois facultatif: *Petit est le nombre des citoyens qui va* (ou *qui vont*) *voter.*

5° Complément sous-entendu. Dans certains cas un complément au pluriel peut être sous-entendu; cela peut arriver avec *nombre*, et les grammairiens demandent alors que le verbe soit mis au singulier. Littré cite un exemple de Voltaire: Le plus grand nombre m'a assuré qu'il voulut . . . (*Charles XII*). Cependant cette règle est loin d'être absolue. J.-J. Rousseau a écrit: Un petit nombre s'échappèrent et se sauvèrent dans les marais. Le pluriel est demandé si le complément a été nommé précédemment. Ex.: La plupart des seigneurs féodaux étaient, à cette époque, complètement indépendants de la royauté; un grand nombre la connaissaient à peine de nom (Guizot, *La Civilisation en Europe*). Il en est qui habitent 271 communes différentes, dont un certain nombre sont situées loin de là, en territoire flamand (M. Wilmotte, *La culture française en Belgique*, p. 125, note).

D. PLUSIEURS SUJETS.

66. S'il y a plusieurs sujets coordonnés au singulier, l'usage moderne demande en règle générale que le verbe soit au pluriel: *Mon père, mon oncle et mon cousin partiront demain. Uranus et Neptune sont sans lumière ni chaleur.* Cet usage est de vieille date. Ex.: Et la nuiz et li bois li font Grant enui (*Ivain*, v. 4844). Il faut encore remarquer ce qui suit:

1⁰ Dans la vieille langue le verbe s'accordait souvent avec le dernier des sujets. Cet usage s'observe jusqu'à la fin du XVIIᵉ siècle. Ex.: E ire e graigne en surt (*Vie de St. Thomas le martyr*, v. 1583). Que ses los et ses pris remaint (*Ivain*, v. 2492). Fortune et honneur a ceste heure leur court sus (*Cent nouvelles nouvelles*, I, 178). Ce conseil et deliberation fut divulgué (Rabelais, II, 31). Le scandale et l'opprobre est cause de l'offence (Régnier, *Macette*, v. 130). Le duc et le marquis se reconnut aux pages (Boileau, *Sat.* V, v. 114). Ane, cheval et mule aux forêts habitoit (La Fontaine, *Fables*, IV, 13). Mon repos, mon bonheur sembloit être affermi (Racine, *Phèdre*, v. 271). Le fer, le bandeau, la flamme est toute prête (*id.*, *Iphigénie*, v. 905). Leurs maisons et leur ville va être déserte (Bossuet). Comp. le vers suivant d'A. de Vigny: Gémir, pleurer, prier est également lâche.

Remarque. Dans la vieille langue le sujet multiple est parfois représenté par la construction un peu traînante *li reis, il et ses frere*. Dans ce cas le verbe s'accorde le plus souvent avec le premier sujet, comme il est naturel. Ex.: Uns riches hom d'Abevile Se departi fors de sa vile Il et sa fame et uns siens fils (RGF, I, 83). Bien se desfent Ogiers, il et sa gent (*Ogier le Danois*, v. 5402).

2⁰ L'usage étudié, qui jurait avec les règles ordinaires de la langue, fut critiqué déjà par Malherbe. On lit dans Desportes: »Puisque ma servitude et ma foi vous offense.« Malherbe observe: »Il fallait *offensent.*« Après de longues années d'hésitation la règle de Malherbe l'emporte. Dans la langue moderne le singulier n'est admis que dans les cas où les différents sujets sont pour ainsi dire synonymes. Ex.: *Son courage, sa hardiesse, sa bravoure a étonné tous les soldats.* Le singulier est également demandé si les différents sujets sont résumés par un mot tel que *tout, tout le monde, chacun, per-*

sonne, *aucun*, *nul*, *rien*, *cela*. Ex.: Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune (Racine, *Phèdre*, v. 549). Tout ce qui existe, individu, espèce, planète, surgit de cet abîme indistinct et y retombe (P. Bourget, *Le sens de la mort*, p. 227). Le singulier est employé si un seul des sujets précède le verbe: *Le printemps est revenu et le soleil.* Au moyen âge on trouve aussi le pluriel, comme en témoigne le curieux passage suivant: Tes niès s'entraiment et Yseut (Béroul, *Tristan*, v. 607).

REMARQUE. Selon Littré il faut dire: *Chaque homme et chaque femme a son bouquet.* Mais s'il n'y a pas de pronom possessif, l'usage est hésitant: *Chaque homme et chaque femme avaient* (ou *avait*) *un bouquet.* Comp. § 61,2.

3° Quand le sujet est *l'un et l'autre* on emploie de nos jours ordinairement le pluriel: *L'un et l'autre sont venus.* Quelques grammairiens soutiennent ou ont soutenu que le singulier est aussi admissible: *L'un et l'autre est venu;* ils attribuent même aux deux phrases un sens différent, mais c'est une subtilité contre laquelle Littré a bien fait de protester dans son Dictionnaire (s. v. *un*, Rem. 6). Le singulier, maintenant peu employé, était très général au XVII[e] siècle. Ex.: L'un et l'autre fait voir un mérite si rare (Corneille, *Rodogune*, v. 431). L'un et l'autre quitta sa ville (La Fontaine, *Fables*, VIII, 19). L'une et l'autre est toujours en modèles fertile (Boileau, *Art poétique*, III, v. 392). Les grammairiens du grand siècle soutenaient qu'on pouvait employer indistinctement le singulier ou le pluriel (voir Vaugelas, *Remarques*, I, 239); c'est le pluriel qui finit par l'emporter. Pour la vieille langue, rappelons le curieux passage suivant: A tant s'entrebaisent, et puis se departent li uns de l'autre (Henri de Valenciennes, § 559).

4° Si les sujets sont unis à l'aide de la conjonction *ou*, le verbe se met le plus souvent au singulier, surtout si l'un des sujets exclut l'autre ou les autres: *La peur ou la misère a fait commettre ce crime.* Pourtant le pluriel est admis quand les deux sujets sont censés prendre part à l'action ou concourir au même but: *La peur ou la misère ont fait commettre bien des crimes.* Comp.: Et qui est le fou ou la folle qui vous ont appris à chanter (Boileau, *Dialogue des héros de romans*)?

5° Si les sujets sont unis à l'aide de *ni* — *ni*, le verbe se met tantôt au singulier tantôt au pluriel, presque comme après *ou*; pourtant le pluriel est peut-être plus employé que le singulier. Exemples du singulier: Ne reis ne cons n'i puet faire entrerote (*St. Alexis*, v. 514). L'avarice ny l'espérance d'agrandir ma maison ne m'a faict entreprendre ce que je fays (Monluc, *Commentaires*, IV, 160). Ni mon grenier ni mon armoire Ne se remplit à babiller (La Fontaine, *Fables*). Ni crainte ni respect ne m'en peut détacher (Racine). Exemples du pluriel: La plainte ni la peur ne changent le destin (La Fontaine, *Fables*, VIII, 12). Ni mon jugement ni ma volonté ne me dictèrent cette réponse (J.-J. Rousseau). Jamais madame Fauconnier ni mademoiselle Remanjou ne voulurent sortir de l'escalier (Zola, *L'Assommoir*, p. 101). Ni l'extérieur, ni le rang, ni la fortune, ni la conduite ou le caractère visible ne font l'homme (H. Taine, *La Fontaine*, p. 37).

6° Si le sujet est accompagné d'un complément composé de la préposition *avec* (dans la vieille langue aussi *od*) et son régime, le verbe peut être mis au pluriel; il en est de même si le complément est ajouté à l'aide des combinaisons *joint à*, *allié à*, *accompagné de*. Ex.: Adrastus, qui sire ert des Greus, O l'arcevesque Amphiareus, O les princes et o les dus, S'en traeient de l'ost en sus (*Roman de Thèbes*, v. 2275). Saintré atout sa compagnie . . . vindrent prendre congé du roi (*Petit Jehan de Saintré*, p. 92). Et je voy ores que vostre dueil allié au mien ont tant assailli et combatu mon cueur qu'ilz l'ont vaincu (*ib.*, p. 91). Ceste dame avecq son fils furent logez en la maison du Roy (*Heptaméron*, II, 153). Le singe avec le léopard Gagnoient de l'argent à la foire (La Fontaine, *Fables*, IX, 3). La contrainte de la poésie, jointe à la sévérité de notre langue, m'embarrasseroient en beaucoup d'endroits (La Fontaine, *Préface*). L'habitude de se laisser voler par ses domestiques, jointe à la vigilance du coupable . . . le portèrent à la clémence (Hamilton, *Mémoires de Grammont*). Le comte Piper avec quelques officiers étaient sortis du camp (Voltaire, *Charles XII*). Cet usage existait déjà en latin; Tite-Live écrit: *Ipse dux cum aliquot principibus capiuntur.* Il se retrouve dans toutes les langues romanes et paraît fréquent surtout en espagnol: *El padre con su hija estaban para salir.* Pour le français, les grammairiens attitrés blâment

l'emploi du pluriel, qui pourtant est très clair et très logique. L'excommunication officielle exclut l'usage en question de la langue littéraire; il se retrouve cependant assez souvent sous la plume des journalistes. Ex.: L'attaché militaire d'Allemagne accompagné du consul d'Allemagne se sont rendus à Berméo pour remettre une somme de mille pesetas (*Le Temps*, 12 août 1917). Un général français accompagné de plusieurs autres officiers supérieurs se trouvaient sur les lieux pour les recevoir (*L'Intransigeant*, 10 novembre 1918). Finissons en rappelant un passage où Anatole France a rompu avec les prescriptions de la grammaire officielle: Dix minutes après, une femme tout habillée de rose, un bouquet de fleurs à la main, selon l'usage, accompagnée d'un cavalier en tricorne, habit rouge, veste et culotte rayées, se glissèrent dans la chaumière (*Les dieux ont soif*, p. 52). Il ne faut pas demander qu'un grand auteur, maître souverain du langage et interprète inconscient du sens et des tendances linguistiques de son temps, écrive selon les règles souvent pédantesques, étroites et surannées des grammaires; il est sa propre norme, sa propre règle. Les grammairiens dignes de ce nom et qui savent qu'une langue ne se fixe jamais, doivent s'empresser d'enregistrer un usage qui se présente sous les auspices et la garantie d'un Anatole France.

7° Quand le sujet est accompagné d'une comparaison (ajoutée à l'aide de *comme*, *ainsi que*, *de même que*, *aussi bien que*, *autant que*), le verbe se met au singulier si la conjonction garde sa valeur comparative. Ex.: Mais mon cœur ainsi que mes yeux S'est fait de ce présent une douce habitude. (Molière, *Psyché*, v. 682). Debout à ses côtés, le jeune Eliacin Comme moi le servait en long habit de lin (Racine, *Athalie*, v. 387—390). Suivant la croyance musulmane, ce tatouage, comme toute autre marque ou défaut de mon corps terrestre, devait me suivre dans l'éternité (P. Loti, *Aziyadé*, p. 221). Si la conjonction, en perdant sa signification propre, devient une simple copulative, le verbe suivant est régulièrement mis au pluriel. Ex.: Votre père, en mourant, ainsi que votre mère, Vous laissèrent de bien une somme légère (Regnard). La santé comme la fortune retirent leurs faveurs à ceux qui en abusent (St. Evremond). Cette remarque, ainsi que toutes celles purement grammaticales, sont pour les étrangers (Vol-

taire). L'emploi du pluriel dans ces phrases a été blâmé par les grammairiens, il est pourtant tout naturel et logique. Ajoutons qu'il est parfois impossible de distinguer entre les deux cas; on dit ainsi indistinctement: *L'espagnol ainsi que le portugais dérive* (ou *dérivent*) *du latin.* On paraît préférer le pluriel s'il présente une forme phonétiquement distincte de celle du singulier: *La mer comme la terre sont infidèles à leurs fils.*

67. SUJET et PRÉDICAT. Dans les cas où le verbe est suivi d'un prédicat, celui-ci peut, par une sorte d'attraction, déterminer le nombre du verbe. Il faut ajouter qu'il est parfois difficile de décider si un mot est sujet ou prédicat. Voici quelques détails:

1° Le plus souvent le verbe s'accorde avec le sujet. Ex.: *Sa nourriture est des sauterelles et du miel sauvage. Les Chinois sont une nation pacifique.*

2° Parfois l'accord se fait avec le prédicat. Ex.: *Sa nourriture sont des mouches.* Cet usage remonte haut: Tel a souvent mangié le lard Qui dit que ce ont esté les chas (Guillaume Alexis, I, 85, v. 212). Il se montre assez souvent chez les auteurs classiques. Ex.: Tout le reste ne sont que fleurs (Malherbe, II, 603). Je lui en veux demander six cents [écus] avec les intérêts depuis ce temps-là, qui sont vingt ou vingt-deux ans (*id.*, I, 334). Et deux ans dans son sexe est une grande avance (Molière, *Mélicerte*, I, sc. 4, v. 209). Quatre ou cinq mille écus est un denier considérable (*id.*, *M. de Pourceaugnac*, III, sc. 7). Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons (*id.*, *École des femmes*, v. 729). Sa maladie sont des vapeurs (Madame de Sévigné). Cet usage s'observe aussi dans les autres langues romanes; rappelons l'espagnol, où l'accord avec le prédicat n'est pas rare: *todo son risas.*

68. VERBES IMPERSONNELS.

1° Les expressions impersonnelles qui commencent par *il* demandent le verbe au singulier, quel que soit le nombre du sujet logique: *Il arrive tous les jours des prisonniers de guerre. Il mourut trois cents malades. Il s'est élevé des difficultés. Il est dix heures. Il y a trois semaines*, etc. Dans la vieille langue le verbe s'accordait souvent avec le sujet logi-

que et pouvait être mis au pluriel, ce qui amenait parfois l'emploi de *ils* pour *il*. Ex.: Il sunt quatre manières (*Thomas de Cantorbéry*, 170). Mais il i sont venu serjanz et escoier (*Parise la Duchesse*, v. 2010). Plus sont de viles ke lors n'iere (*Dolopathos*, v. 8239). Més ge sai bien qu'il en sunt maintes (*Roman de la Rose*). Par les trouz ... ilz saudroient six cens hommes (Commines, I, 159). A l'entrée de la nuict ilz sortoient plus de deux cens hommes (Monluc, *Commentaires*, I, 404). Après la Renaissance cette construction disparaît de la langue littéraire. De nos jours elle se retrouve dans la poésie populaire: N'en sont trois frères, ont une sœur à marier (*Romania*, VI, 430).

2° Dans les expressions impersonnelles introduites par *ce*, la langue moderne admet l'accord du verbe *être* avec le sujet logique. On écrit ainsi: *Ce sont mes frères*. Cependant la langue parlée emploie couramment: *C'est mes frères*, *c'est les grands qui font la guerre*, *c'est les braconniers*, etc. L'arrêté ministériel de 1900 reconnaît les deux manières de dire, conformément à la langue littéraire qui admet aussi le singulier. Ex.: C'est des opinions d'artiste (P. Bourget, *Cosmopolis*, p. 136). L'emploi du singulier a été condamné par beaucoup de grammairiens: c'est pourtant l'usage primitif, et il était observé des auteurs classiques. Ex.: C'est eux qui en demeurent d'accord (Mme de Sévigné, VIII, 1). C'est elles qui l'ont accompli (Fénelon, *Dial. des Morts*, 35). La formule primitive *ce sont ils* (§ 73) a été remplacée par la forme analogique *c'est eux*. On a aussi créé *ce sont eux* qui est probablement une sorte de compromis dû à des raisonnements de logique abstraite. Vaugelas condamnait *ce sont eux* qui, peu à peu, s'impose à la langue littéraire. Le singulier est seul admis quand il s'agit d'indiquer le prix et l'heure: *C'est vingt francs. C'est onze heures.* Autrefois on employait aussi le pluriel. Ex.: Ce seroyent douze francs (B. des Périers).

69. PLURIEL remplace RÉPÉTITION. Un mot au singulier (article, pronom, adjectif, substantif) qui logiquement devrait se répéter peut parfois se mettre une seule fois, mais alors au pluriel:

1° Article défini et pronom possessif. Citons des cas tels que: *Les père et mère*, *les frère et sœur*, *mes père et mère*, *vos*

nom et adresse. Comp.: Chacun à ses périls et fortune peut croire tout ce qu'il lui plaît (Molière, *Malade imaginaire*, III, sc. 3).

2° Adjectifs. Ex.: *Elle chante avec un art et un goût parfaits. L'étude de la langue et de la littérature italiennes. Un amour enthousiaste de la vie, de la religion et de la beauté grecques.* Comp. l'esp. *la escritura y pronunciación oficiales.*

Remarque. Quelques grammairiens demandent que l'adjectif se mette au singulier s'il présente au pluriel une forme particulière qu'il serait choquant d'employer à côté d'un nom au singulier. C'est pourquoi il faut dire: *Il a soulevé le rire et le mécontentement général.*

3° Substantifs. Ex.: *Les flottes anglaise et française. Les pouvoirs spirituel et temporel. Les républiques batave, cisalpine et ligurienne. Les douzième et treizième siècles. Les civilisations latine et scandinave.* On dira pourtant *la civilisation grecque et latine*, pour la simple raison que les deux derniers adjectifs sont regardés comme à peu près synonymes.

CHAPITRE IV.

PERSONNE.

A. PRONOMS.

70. La question de l'accord par rapport à la personne n'existe que pour les pronoms personnels et les possessifs.

1° Le pronom réfléchi *se*, qui représente régulièrement la troisième personne, s'emploie aussi, surtout devant un infinitif, à la première et à la deuxième personne; voir § 210. Rappelons aussi quelques mots composés ou locutions où entre un pronom personnel: *oui*, autrefois *oïl*, soudure de *o* et *il*, ne s'employait primitivement qu'à la troisième personne (I, § 14, Rem.), et la combinaison *quant-à-moi*, qui s'est figée et s'emploie en dehors de la première personne (§ 42,4).

2° Pour les pronoms possessifs, nous avons à constater le figement de composés tels que *monsieur*, *madame*, *monfrère*, *masœur*, *matante*, d'où les expressions catachrétiques belges *son monsieur*, *sa madame*, *notre monfrère*, *sa matante*, etc.; voir III, § 561. Le figement d'un groupe de mots où entre un possessif, est un phénomène assez répandu: lat. *sui juris sumus;* all. *wir haben das seiner Zeit erlebt;* dan. *jeg har i sin Tid gjort den samme Erfaring.*

B. VERBES.

71. La personne du verbe s'accorde régulièrement avec celle du sujet: *Le roi est mort. Les soldats sont vaincus. Je suis heureux. Tu n'es pas droit. Nous sommes ruinés. Vous n'êtes pas loyaux.* Quelques cas demandent un examen spécial:

1° S'il y a plusieurs sujets et que ces sujets ne soient pas de la même personne, il faut remarquer que la deuxième

personne l'emporte sur la troisième et que la première l'emporte sur la deuxième. Ex.: *Toi et Henri pouvez vous retirer. Ni toi ni elle n'êtes heureux. Ma femme et moi vous présentons nos amitiés. Vous et moi nous l'avions déjà remarqué.* Cette règle, absolue dans la langue littéraire, n'est pas toujours observée dans la langue populaire. Ex.: Vous ni vos demoiselles ne sont point à mon gré (Puymaigre, *Chants populaires messins*, I, 47). Il en était de même dans la vieille langue; on lit dans une poésie de Colin Muset: Ne moi ne li nen ont mestier (VI, v. 31); la langue moderne demanderait: ni moi ni elle n'en avons besoin.

2° Un désaccord apparent entre le sujet et le verbe se trouve dans le vers suivant du »Tartufe«: Je le crois — Et tous deux brûlez également De vous voir mariés ensemble (v 611). Ce désaccord provient d'une ellipse due aux exigences du vers. Il ne faut pas oublier qu'autrefois l'emploi d'un pronom personnel sujet n'était pas nécessaire (voir § 169); il en est de même encore en espagnol, ou l'on admet non seulement *Los soldados son los defensores de la patria*, mais aussi *Los soldados somos* (ou *sois*) *los defensores de la patria*. Je rappellerai enfin un vers de Stéphane Mallarmé dans lequel il y a également un désaccord apparent dû à une expression elliptique: Tout à coup et comme par jeu Mademoiselle qui voulûtes Ouïr se révéler un peu Le bois de mes diverses flûtes (*Poésies*. Paris, 1914. P. 96).

72. On sommes. *On* est un pronom collectif; il peut, dans les patois, être suivi du pluriel (§ 61). Cependant il faut bien remarquer qu'à côté de la construction *on sont seuls* (§ 377), on trouve aussi *on sommes seuls* avec désaccord en personne. Cet usage est propre surtout à la langue du XV[e] siècle, et il s'observe de préférence dans les textes écrits en Normandie. On y trouve par ex. *on ne devons pas, on perdons, on pouvons, on aurions tort*, etc. Pour expliquer cette particularité il faut tenir compte du caractère de *on* (*on dit* = les hommes disent, les autres disent), et il faut se rappeler en même temps que celui qui se sert du pronom se comprend lui-même dans la collectivité (*on dit* = les autres et moi disons, nous disons). Pour les détails, voir § 378.

73. Expressions impersonnelles. Si le prédicat est un pronom personnel, ce pronom n'influence en rien la personne du verbe; on dit de nos jours non seulement *c'est lui, c'est elle*, mais aussi *c'est moi, c'est toi, c'est nous, c'est vous* (pour la 3e personne du pluriel il y a hésitation quant au nombre: *c'est eux* ou *ce sont eux*; voir § 68). Il en était autrement au moyen âge, qui offre une construction toute différente. Pour *c'est moi* etc., on disait *ce suis-je*, etc. Ex.: Ce sui je qui alai chacier (*Guingamor*, v. 615). Ce fustes vos (*Tyolet*, v. 663). Ce sommes nos (Bartsch, *Chrestomathie*[3], 206,9). Qu'est-ce que j'oy? — Ce suis je. — Qui? — Ton cueur (Villon, *Le débat du cueur et du corps*). Taisez-vous; se avon nous esté (M V T, III, v. 18060). Je cogneu bien que c'estiez vous (*Cent nouvelles nouvelles*, I, 88). L'ancienne construction disparaît de la langue littéraire au XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Meigret, Robert Estienne et Pillot sont partisans de l'usage d'autrefois; Ramus se déclare franchement pour les formes nouvelles avec un *c'est* invariable. Quelques grammairiens contemporains de Malherbe admettent encore *ce suis je, ce sommes nous* à côté de *c'est moi, c'est nous*. Mais ce sont là des archaïsmes qui passent sans contrôle d'une grammaire à une autre, et Oudin (1632) les exclut définitivement. La construction analogique l'a emporté en français comme en provençal, où *es iéu* a remplacé *siéu iéu*, dès le XVIIIe siècle. L'italien garde l'ancienne construction (*sono io, siamo noi*), tout comme l'espagnol (*yo soy, somos nosotros*). L'usage syntaxique qui l'a emporté en français moderne remonte à la fin du XIVe siècle. Dans le Livre du Chevalier de la Tour Landry (1371—72) on trouve *c'estoit moi*.

74. Propositions relatives. Le verbe d'une proposition relative s'accorde, pour la personne, avec le mot auquel se rapporte le pronom relatif: *Moi qui l'ai toujours défendu, je ne le fais plus. Pourquoi s'adresser à nous qui ne la connaissons pas? Vous qui l'avez si souvent aidé, le ferez-vous encore? Les soldats qui se sont distingués ont été récompensés.* Cet accord est de très vieille date. Il existait déjà en latin. Ex.: *Sed ego insipientior quam illi ipsi qui ista credunt, qui quidem contra eos tam diu disputem* (Cicero, *De Divinatione*, II, 23, 51). *Miseret tui me, qui hunc tantum hominem facias inimi-*

cum tibi (Térence, *Eunuque*, v. 802). *Quis tu homo's, qui meum parentum nomen memoras et meum* (Plaute). Il se continue dans les langues romanes. Voici quelques exemples du vieux français: Vous ki boin crestien iestes et tout preudome, se Diu plaist, et ki de mains païs iestes chi assamblé (Henri de Valenciennes, § 538). Dont Diex vous sait pejor grei d'un petit pechié, quant vous le faites, que il ne fait a nous d'un grant, qui n'en congnoissons point (Joinville, § 448). Quelques cas demandent un examen spécial:

1° Quand le pronom relatif se rapporte à un pronom personnel employé comme prédicat, la langue moderne demande l'accord entre le verbe et le pronom personnel: *C'est moi qui l'ai dit. Est-ce vous qui l'avez fait? Ce n'est ni moi ni toi qui l'empêcherons.* Cette règle est relativement récente; elle est le résultat d'une évolution dont voici les trois étapes principales: *Qui est le maître, c'est moi. — C'est moi qui est le maître. — C'est moi qui suis le maître.* Ainsi la proposition relative, primitivement absolue, est devenue déterminative. La première étape a disparu il y a longtemps; on en trouve encore une trace isolée dans le parler vulgaire: *Qui qu'a été bête, c'est lui.* La deuxième étape, qui présente une inversion curieuse des propositions, est probablement due à une tendance souvent constatée de faire commencer une expression par la combinaison *c'est* et de placer après ces mots le sujet logique sur lequel on arrive ainsi à mieux attirer l'attention (comp. *c'est toi, le voleur?*). La construction *c'est moi* (celui) *qui est le maître* s'emploie dans la langue littéraire jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ex.: Ce ne seroit pas moi qui se feroit prier (Molière, *Sganarelle*, v. 68). Valère: Je vous demande si ce n'est pas vous qui se nomme Sganarelle? . . . Sganarelle: C'est moi qui se nomme Sganarelle (Molière, *Le médecin malgré lui*, I, sc. 5). Il n'y a que moi qui passe sa vie à être occupée du souvenir de la personne aimée (M[me] de Sévigné). Dans »Athalie« (1691) Racine a écrit: C'est toi qui me flattant d'une vengeance aisée M'a vingt fois en un jour à moi-même opposée (V, sc. 6). Dans la troisième édition de la pièce (1697) *m'a* a été changé en *m'as*, ce qui veut dire que *qui* n'est plus regardé comme un pronom absolu: il détermine et représente *toi*, ce qui amène un changement d'accord. L'ancienne construction se rencontre encore surtout

dans la langue populaire, rarement dans la langue littéraire. Ex.: Mais c'est toi-même, il n'y a pas encore une heure, qui a déclaré que . . . (Richepin, *La glu*, p. 134). C'est pas nous qui sont responsables de ça (Tristan Bernard, *Monsieur Codornat*, I, sc. 1). Ouvre ta port', Germaine, c'est moi qui est ton mari (Champfleury, *Chansons populaires*, p. 195). Le même usage se retrouve dans les patois modernes où l'on dit: *C'est bien vous qui crie. C'est donc moi qui sera pris.* Rappelons pour finir qu'on trouve des exemples de la construction moderne déjà au moyen âge: Car ce sui ge ki vous navrai (*Jehan et Blonde*, v. 1046).

Remarque. Nous avons montré que l'accord observé dans *c'est moi qui l'ai fait* n'est pas primitif; c'est au fond une erreur due à une attraction (§ 38). Un accord erroné individuel se trouve dans le passage suivant: Je l'adore, entendez-vous, monsieur? Il n'y a ici personne, hormis vous, qui m'entendez en ce moment, mais je le crierais aussi bien sur la place publique: je l'adore (R. Boylesve, *Souvenirs du jardin détruit*, p. 92). Nous avons là un bel exemple de l'accord selon le voisinage (§ 53,6); une syntaxe rigoureuse et logique demanderait *qui m'entende*.

2° Quand le pronom relatif se rapporte à un prédicat qui représente un pronom personnel, il y a ordinairement accord entre le verbe et le pronom personnel. Cette règle existait déjà en latin. Ex.: *Non enim te puto esse eum, qui Jovi fulmen fabricatos esse Cyclopas in Aetna putes* (Cicero, *De Divinatione*, II, 19). *Ego sum panis vivus qui de caelo descendi* (*Evangelium Joannis*, I, 41). En voici quelques exemples français: Je suis la tue ancele qui fis . . . (*Livre des Rois*, 5). Vous etes un home de bien, qi pour votre bone vie etes tenu saj'e prudent (L. Meigret, *Tretté de la Grammère françoese*, p. 71). Je ne suis pas le seul qui l'ai remarqué (Vaugelas). Je suis médecin passager qui vais de ville en ville (Molière, *Le malade imaginaire*). Je suis Diomède, roi d'Etolie, qui blessai Vénus au siège de Troie (Fénelon). Vous êtes une charmante enfant, qui n'avez pas encore atteint l'âge de discrétion (Laboulaye, *Paris*). Nous étions douze cents qui eûmes affaire à environ autant de bleus (P. Mérimée, *Les mécontents*). Je suis une vieille bête, qui ai mes façons pour comprendre les sentiments (P. Hervieu, *La course du flambeau*, III, sc. 3). Nous savons que nous sommes des milliers d'hommes en

France qui pensons de même (R. Rolland, *Dans la maison*, p. 37). Comp. esp. *Soy rey que impero en toda nación.*

Remarque. Dans la langue moderne, l'accord se fait parfois avec le prédicat: *Nous sommes trois amis qui suivent les mêmes cours.* L'emploi de la troisième personne a surtout lieu quand on veut souligner le prédicat ou quand il s'agit d'une ressemblance, d'une comparaison et non pas d'un rapport d'identité entre le pronom personnel et le prédicat. Ex.: Tu es un fainéant qui voudrait gagner sa vie sans rien faire (Cherbuliez, *Jean Têterol*). Nous sommes des patriotes qui se battent pour leur pays, et non pas des lâches (*Souvenirs de guerre d'un sous-officier allemand.* Paris, 1918. P. 151).

3° Quand le pronom relatif se rapporte à un mot au vocatif, le verbe est régulièrement mis à la deuxième personne. Ex.: Veire paterne, hoi cest jur me défend, Qui guaresis Jonas tut veirement (*Roland*, v. 3101). Jeune homme qui menez laquais à barbe grise (La Fontaine, *Fables*, III, 1). Justes Dieux, qui voyez la douleur qui m'accable (Racine, *Phèdre*, v. 1165). Beau chevalier qui partez pour la guerre, Qu'allez-vous faire si loin d'ici (A. de Musset, *Chanson de Barberine*). Molière a négligé cette règle; il écrit dans »Georges Dandin«: Ah crocodile, qui flatte les gens (III, sc. 6). Rappelons aussi la curieuse phrase suivante de Daudet: Chère créature, qui ne parle que du mal qu'on m'a fait . . . Vous ne savez donc pas que . . . (*Fromont jeune et Risler aîné*, p. 378).

4° Le relatif peut enfin se rapporter à un mot sous-entendu, ce qui peut amener un accord en apparence incorrect comme dans les phrases suivantes: Il n'y a que vous qui la vous puisse donner (Malherbe, II, 619). Je n'ai trouvé que vous qui fût digne de moi (Corneille, *Psyché*, v. 1471). Et ne verrons que nous qui sache bien écrire (Molière, *Les femmes savantes*, v. 926). Je ne vois plus que vous qui la puisse défendre (Racine, *Iphigénie*, v. 902). Le mot sous entendu est partout *autre*, ce qui n'a pas toujours été compris; dans plusieurs éditions de Molière, *sache* dans le passage cité a été corrigé en *sachent*, ce qui est une absurdité.

5° Quand le pronom relatif se rapporte à *moi* employé substantivement, le verbe est mis à la 3me personne. Pourtant Molière emploie aussi la 1re personne, ce qui augmente

le comique de la situation de Sosie: Enfin ce moi qui suis chez nous, ce moi qui s'est montré mon maître, ce moi qui m'a roué de coups (*Amphitryon*, v. 818—820). On trouve de même chez son devancier: Ce moi qui m'a parlé, ce moi qui suis chez vous (Rotrou, *Les Sosies*, II, sc. 1). Rappelons que *qui suis* a pu être employé parce que *qui est* n'est pas permis dans un vers.

CHAPITRE V.

INVARIABILITÉ.

---

75. Les mots susceptibles de flexion peuvent dans certains cas devenir invariables. Cette invariabilité peut être absolue ou conditionnée. L'invariabilité absolue est représentée par *hélas* (§ 80), *voici*, *voilà* (§ 84,4); au moyen âge ces trois mots étaient variables selon le besoin de la phrase; ils n'ont dans la langue moderne qu'une seule forme. L'invariabilité conditionnée est représentée par un mot tel que *ci-joint;* on dit *la copie ci-jointe*, mais *ci-joint votre lettre.*

REMARQUE. Comme observation générale on peut ajouter que la langue française dans sa totalité paraît marcher vers l'invariabilité. Ce développement est dû à plusieurs facteurs: rappelons la négligence croissante des liaisons entre les mots, l'effacement de la différence entre le singulier et le pluriel (§ 52), l'abandon de certaines formes verbales (§ 381), de certains temps et de certains modes.

76. L'invariabilité des mots est due à des facteurs fort différents, parmi lesquels l'ordre des mots est un des plus importants. Nous en avons déjà parlé sommairement (§ 48); nous ajouterons ici des renseignements plus détaillés. Commençons par examiner un certain nombre d'adjectifs:

Demi. La grammaire moderne demande *une demi-tasse*, *une demi-heure*, *les demi-dieux*, *les demi-mesures*, *des nations demi-barbares;* mais *une heure et demie*, *une aune et demie.* C'est Vaugelas qui a, le premier, demandé l'invariabilité de l'adjectif devant un nom; il veut qu'on écrive *une demi-douzaine* et *une douzaine et demie* (*Remarques*, II, 56). Pourtant on continue à suivre jusqu'à la fin du XVIIe siècle l'ancien usage qui demandait l'accord de l'adjectif dans tous les cas. Ex.: N'ot pas demie liwe alé (Marie de France, *Yonec*, v. 448).

Demye douzeine d'hespaignolz (Rabelais). Quelque demierestitution (Bossuet, *Haine de la vérité*).

Feu s'accorde régulièrement avec le substantif: *la feue reine, les feus princes;* il est laissé invariable quand il précède le déterminatif: *feu la reine, feu mes sœurs.* Cette distinction absurde a pour auteur Vaugelas qui demandait *feu ma mère* en ajoutant que dans cette position *feu* »est un mot indéclinable qui n'a ny genre ny nombre« (*Remarques*, II, 394). Le raisonnement de Vaugelas provient d'une fausse étymologie; selon lui »il y a apparence qu'il vient de *fut* comme encore quelques-uns l'escrivent: *fut mon père*, c'est-à-dire *qui fut, et qui n'est plus*«. La règle de Vaugelas a été définitivement adoptée par l'Académie française en 1762.

Grand. Cet adjectif est primitivement uniforme; l'ancien féminin invariable s'est surtout conservé devant le substantif (*grand'croix, pas grand'chose*); après le substantif on emploie toujours *grande.* Pour les détails, voir II², § 386,₂.

Haut, précédant le substantif, peut avoir le sens d'un adverbe (angl. *up*) et est laissé invariable. Ex.: Des réguliers irlandais qui me firent mettre haut les mains (P. Morand, *Fermé la nuit*, p. 37). Rappelons surtout les combinaisons suivantes: *Haut les cœurs* (traduction de *sursum corda*). *Tenir (lever) haut la tête. Tenir haut les rênes. Tenir un cheval haut la main.* Dans ce dernier exemple se cache peut-être un commandement employé dans le manège. On employait autrefois dans la marine et l'armée des commandements correspondants: *Haut la barre! Haut le bois! Haut le bras!* L'emploi adverbial du mot et sa position expliquent suffisamment son invariabilité. A côté de *tenir haut la tête*, on dit aussi *tenir la tête haute.*

Nu. L'histoire de l'accord de cet adjectif est parallèle à celle de *demi.* On écrit de nos jours *aller nu-pieds, nu-tête, nu-jambes;* mais: *ils ont les pieds nus, la tête nue, les jambes nues.* Primitivement *nu* s'accordait toujours avec le substantif. Ex.: A nus genous sus terre souvent s'agenoilloit (*Berte aus grans piés*, v. 750). Nuds chefs et nuds pieds (Froissart, II,², 153). Sortir en la rue nue teste (Calvin, *Institutions*, p. 969). Madame de Guitaut était nues jambes (Mme de Sévigné). L'usage moderne apparaît vaguement chez Malherbe. Il écrit: »On dit nue tête et par élision nu tête; nues jambes, et par

élision nu jambes; et nus pieds, non nud pieds« (IV, 384). La langue juridique a conservé *la nue propriété*, et Littré demande à tort qu'on écrive *les nus propriétaires* comme *une nue propriétaire*. L'expression *nu-propriétaire* est en effet un dérivé de *nue propriété* regardé comme un tout (comp. IV, § 71 et III, § 41—44).

Plein est indéclinable dans les locutions où il se trouve devant un substantif pour indiquer la quantité: *avoir du vin plein sa cave, avoir de l'argent plein ses poches, avoir des larmes plein les yeux, plein sa tête de souvenirs, des fourmis rouges plein sa barbe, de la poudre plein les caveaux*, etc. Rappelons aussi le cri de commandement de marine *plein la voile!* Dans ces tournures Littré regarde *plein* comme une préposition, ce qui n'est qu'un pis aller. Il apparaît que primitivement *plein* était variable. Ex.: Vous n'iriés point à Miekes pour d'or plaine une tour (*Bastars de Bouillon*, v. 2268). Cependant déjà au moyen âge *plein* perd sa connexion avec le substantif suivant et est laissé invariable. Ex.: Pour plain d'or cele haute tour (*Cléomadès*, v. 3834). Pour tout plain d'or ceste maison (*ib.*, v. 8007). Pour d'or plain une tour (*Baudouin de Sebourc*, I, 240) La mestresse la coupe prent Clarisse plain de vin la tent (*Richars li beaus*, v. 280). Il faut donc supposer l'évolution suivante: *Pour une tour pleine d'or — pour d'or pleine une tour — pour d'or plein une tour — pour de l'or plein une tour.*

Sauf ne se décline plus qu'après le substantif: *Les prisonniers ont eu la vie sauve.* Avant le substantif il est maintenant regardé comme une préposition et laissé invariable. *Il a tout vendu sauf sa bibliothèque.* Au moyen âge *sauf* s'accordait aussi avec le substantif suivant. Ex.: Et li distrent que il li randroient la cité et totes les lor choses, sals lor cors, en sa merci (Villehardouin, § 80). On a longtemps hésité sur l'accord; ce n'est qu'au XVI[e] siècle que *sauve la vie* est définitivement remplacé par *sauf la vie*.

77. Un certain nombre de participes passés, précédant immédiatement le substantif, prennent le caractère d'une préposition ou d'un adverbe, et par conséquent sont laissés invariables. Les mots dont il s'agit sont les suivants: *ci-annexé, approuvé, attendu*, (*y*) *compris, non compris, entendu, excepté, ci-inclus, ci-joint,*

passé, *supposé*, *vu*, et pour la langue toute moderne, *étant donné*. On écrit ainsi: *Ci-annexé la facture; il a dix mille francs de revenu y compris sa pension et non compris la maison où il loge; approuvé l'écriture ci-dessus; attendu son infirmité; entendu toutes les parties; excepté mes sœurs; ci-inclus une note détaillée; ci-joint copie du contrat; passé telle époque; supposé son innocence; vu les ordonnances précitées; étant donné les traditions de prudence de la diplomatie française*, etc. Mais: *Les parties entendues; mes sœurs exceptées; telle époque passée; son innocence supposée; la quittance ci-jointe; la copie ci-incluse.* Ces règles s'observaient aussi autrefois avec *compté*, *ouï* et *réservé;* ajoutons aussi *hormis* (foris missus) qui ne fonctionne plus que comme préposition. Sur le développement historique de l'accord de ces mots, il faut remarquer ceci:

1° Primitivement les participes passés indiqués s'accordaient aussi avec le substantif suivant. Ex.: Exceptées les forteresses (Froissart); exceptez les Almyrodes (Rabelais, II, chap. 32). Il n'avoit jamais aymé femme, hors mise la sienne (*Heptaméron*, II, 25). Passée la mer Picrocholine (Rabelais, II, chap. 7). Souposées les choses qui sont à souposer (Henri de Mondeville). Vue votre vie vertueuse (*Mystère de la Passion*). L'ancien usage s'observe encore avec *ci-inclus* et *ci-joint*, quand le substantif suivant est précédé de l'article défini, et quand il ne commence pas la phrase. On dit ainsi: *Vous trouverez ci-incluse la copie du contrat* (mais: *Ci-joint la quittance de l'envoi*).

2° L'invariabilité des participes passés cités remonte assez haut; on la constate dès la fin du moyen âge. Ex.: Attendu la dignité (*Petit Jehan de Saintré*, p. 256). Non conté les jours des délivrances (Mercier, *Histoire des Participes français*, p. 99). Excepté les differances des faisseaulx dessus nommez (*Le saint voyage de Jérusalem du Seigneur d'Anglure*, § 174). Reservé leurs armures (Froissart). Veu la grant diligence qu'on a fait de le quérir (*Cent nouvelles nouvelles*, I, 64). Ors mis la couronne que le Roy Jehan luy donna (*Jehan de Paris*, p. 116).

78. Un adjectif (ou un pronom) se détache parfois du substantif suivant auquel il appartient primitivement, pour se souder à la préposition précédente, avec laquelle il en vient à

former un tout qui reste invariable; le nouveau composé prend ordinairement le sens de la préposition.

1° *Tout* se retrouve dans les composés *atout*, *otout*, *partout*, qui s'employaient autrefois comme prépositions et dans le sens de »avec« et »par«. La fusion des deux mots s'est effectuée lentement. Villehardouin emploie la forme primitive et déclinable à côté de la forme soudée et invariable. Ex.: Atot lor proies et à toz lor chars (§ 446). Que le mot se fléchisse ou non, il a perdu son sens primitif, comme le montre la combinaison *a tote sa fame* (§ 300). Comme *atout*, dont se sert encore Montaigne, se comporte *otout*. Quant à *partout*, je n'en connais que des exemples de la fin du moyen âge: Nous le querons par tout la ville (A. Greban, *Mystère de la Passion*, v. 9319).

2° *Pur* se combine avec *à* et *en* et forme ainsi les prépositions *empur* et *apur*. A l'origine l'adjectif était déclinable; on disait *en pure sa chemise* avant de dire *empur sa chemise*. Ex.: En pures braies et en sollers petis (*Aubery le Bourgoing*). Empur lor biax cors sanz mantiaus (*Guillaume de Dole*, v. 202).

3° *Mi* (lat. medium) fait partie des combinaisons *ami*, *enmi* et *parmi*, dont la langue moderne n'a gardé que la dernière. La fusion des deux parties a eu lieu de très bonne heure; on disait généralement dans la vieille langue *parmi la forest*, *enmi la voie*. L'invariabilité était la règle, et l'on ne trouve que très peu d'exemples de l'usage observé dans le passage suivant: Si passa la virgine entresai, Cum par mie piere le rai (Ph. de Thaun, *Bestiaire*, v. 3103—4). Les poètes symbolistes ont fait renaître *emmi;* cette résurrection, dont E. Rostand s'est moqué, a été très éphémère.

4° *Es* (lat. ipse) se combinait autrefois avec *en*. On disait par ex. *en es l'ore* (voir Godefroy); on ne trouve jamais *en esse l'ore*. Comp. en italien *lunghesso la riva*, *sopr'esso la tavola*, *sottesso le verghe*.

79. Nombre du verbe. Quand le verbe précédait un sujet au pluriel, la vieille langue permettait le non-accord: le verbe était mis au singulier parce que, en commençant la phrase, on n'était pas encore sûr du nombre du sujet postposé; il faut ajouter que le verbe, ainsi détaché de son sujet, peut

très souvent être regardé comme un verbe impersonnel. Nous examinerons les deux cas suivants:

1° Le sujet postposé est un pluriel. Ex.: Contreval le moustier pendoit bien chent lampiers (R. de Clary, p. 85). Ne l'en remest pas II piez mesurés (*Enfances Ogier*, v. 4050). En ce flum n'en chiet nulles (Joinville, § 187) S'ensuyt aucuns noms et tiltres adjoustez par maniere de soubriquet (*Titre d'une ballade du XVe siècle*). En mourut dix ou douze de peste (Rabelais, I, 296). Du côté droit de l'effigie étoit de longs bancs couverts de drap d'or (Malherbe, III, 180). A quoi lui serviroit les vendeurs de fard et de plâtres (Balzac, *Prince*, IX). Quelques autres exemples se trouvent dans Haase, § 64, Rem.

Remarque. Le même phénomène s'observe dans les autres langues romanes. Dante a écrit: Soperchiava d'un peccator li piedi (*Inferno*, XIX, 22). Usciva insieme parole e sangue (*ib.*, XIII, 43).

2° Le sujet postposé se compose de plusieurs noms au singulier (comp. § 66). Ex.: Que valt cist criz, cist duels ne ceste noise (*Saint Alexis*, v. 502). Avec le conte Loeys se croiza Gervaises del Chastel, Hervois ses fils, Jehan de Versin, etc. (Villehardouin, § 6). La cité de Burgues ou estoit le roy et la royne (*Jehan de Paris*, p. 55). Soit maudit à jamais le lieu, l'heure et le jour Que son aspect charmeur me donna de l'amour (Mairet, *Sophonisbe*, v. 138—139). Quoi que puisse dire Aristote et toute la philosophie (Molière, *Don Juan*, I, sc. 1). Et sans ceux que fournit la ville et la province (Boileau, *Art poétique*, I, v. 227). Telle est de ce poème et la force et la grâce (*ib.*, II, v. 37). Ce héros qu'armera l'amour et la raison (Racine, *Iphigénie*, I, sc. 1).

80. Noms figés. Un désaccord grammatical est souvent dû à ce qu'on pourrait appeler le figement des mots ou des groupes de mots. Un nom se fige dans un emploi isolé ou dans certaines combinaisons, soit sous la forme masculine, ce qui est la règle ordinaire, soit sous la forme féminine, ce qui est relativement rare. En voici quelques exemples:

Hélas. Jusque dans le XVIe siècle l'adjectif *las* (lat. lassus), qui forme la dernière partie du mot, s'accordait avec le sujet,

et une femme disait ainsi *hé! lasse!* Pour les détails voir III, § 634.

Présent employé comme réponse à un appel s'est cristallisé sous la forme masculine, comme le montre le passage suivant: Un huissier commence l'appel . . . Mesdemoiselles A, B, C, D, etc. Présent, présent, présent . . . autant de mots, autant d'intonations différentes (G. Réval, *Les Sévriennes*, p. 12.)

Poissonnière. On avait d'abord *Rue poissonnière*, puis *Rue Poissonnière.* Le dernier terme de cette combinaison a été regardé comme un nom de lieu, et on a formé les nouvelles combinaisons *Faubourg Poissonnière* et *Boulevard Poissonnière.*

81. Nous examinerons ensuite quelques groupes de mots contenant un ou plusieurs noms qui peuvent rester invariables, si le groupe est regardé comme un tout indissoluble.

1° Des combinaisons telles que *seul à seul*, *égal à égal*, *nu à nu* se sont de bonne heure figées sous la forme masculine. Ex.: La pucele delez lui Seul à seul venoient andui (*Ivain*, v. 5922). Tant le gueta et tant l'espie Que il trova la char jumele, Le masle deseur la femele Trova ensamble nu à nu (R G F, III, 71). Sans doute il m'est doux, Madame, de me voir seul à seul avec vous (Molière, *Tartufe*, v. 900). De nos jours on suit encore l'ancien usage: L'adultère manque décidément de musique et de spectateurs. Seul à seul, dans le silence d'une chambre, c'est d'un froid (Tristan Bernard, *Le seul bandit du village*). Dans »le Dédale« de Paul Hervieu, Max dit à Marianne: Bien! vous permettez ainsi que je vous parle d'égal à égal (II, sc. 9). Mais la plupart des auteurs modernes paraissent préférer ne pas laisser la combinaison invariable. Ex.: Nous étions seul à seule Et marchions en rêvant (Paul Verlaine, *Œuvres complètes*, I, 11). Je ne pourrais sans doute pas vous entretenir seul à seule aujourd'hui (Bourget, *Un homme d'affaires*, p. 42). Elle n'avait de la sorte réussi qu'à les rapprocher, à les jeter ensemble, seul à seule, au fond de cette maison solitaire (Zola, *La bête humaine*, p. 339).

2° *Bon enfant.* Cette combinaison est ordinairement invariable comme épithète: *Une intimité bon enfant, une brusquerie bon enfant*, etc. On trouve pourtant que quelques auteurs

la font accorder avec un nom au féminin singulier. Ex.: Cette brutalité bonne enfant . . . redoubla l'hilarité (Zola, *L'Œuvre*). Une ironie bonne enfant (*id.*, *Germinal*, p. 107). Comp. § 87,5.

3° *Franc de port* est souvent regardé comme une entité adverbiale; voir § 42,2.

4° *A quoi bon.* On dit: *A quoi bon cette guerre? A quoi bon les sciences?* etc. Ex.: A quoi bon maintenant la fortune, la puissance, à quoi bon l'humiliation de ses patrons de la veille (L. Fabre, *Rabevel*, I, 212). L'adjectif est variable si l'ordre des mots est changé: *A quoi cette guerre peut-elle être bonne?*

5° *Le plus* peut se figer surtout dans les cas où un objet est comparé à lui-même. *C'est le soir qu'elle se sent le plus seule.* Ici *le plus* est devenu une sorte d'adverbe de degré; il en est de même des combinaisons *le mieux*, *le moins*. Les auteurs d'autrefois ne se souciaient guère de cette règle. Ex.: Madame . . . feignez . . . d'être la plus contente du monde des résolutions de votre père (Molière, *M. de Pourceaugnac*, I, sc. 2). Il en est de même du français parlé de nos jours: *C'est le matin que la rose est la plus belle.* Ordinairement on distingue soigneusement les deux constructions: *Les rois qui sont les plus respectés* (qui sont les plus respectés d'entre les rois). *Dans les temps où les rois sont le plus respectés* (au moment où ils sont l'objet du plus grand respect).

6° *Le grand.* Charles de Larivière a publié en 1895 un livre intitulé »Catherine le Grand d'après sa correspondance«. L'emploi de l'épithète au masculin peut au premier abord paraître surprenant: il s'agit du transfert d'une sorte de titre officiel propre aux hommes, et qui a été employé ici à dessein pour égaler Catherine à Alexandre le Grand et aux autres rois qui ont porté le même titre. Peu de temps après la mort de l'impératrice, le prince Charles-Joseph de Ligne écrivait dans une lettre: »Catherine le Grand (j'espère que l'Europe confirmera ce nom que je lui ai donné), Catherine le Grand n'est plus.«

7° *Avoir (trouver) son pareil.* On dit dans la langue moderne: *Il n'a pas son pareil*, et: *Elle n'a pas sa pareille.* Au moyen âge beaucoup d'auteurs se servent de cette locution

sous une forme figée, et *son pareil (per)* se conservait sans égard au genre du sujet. Ex.: Li castelains prent hui mollier, N'a son per jusc'a Monpellier Ne si sage ne si cortoise (*Comte de Poitiers*, v. 39).

8° *Faire le mort*. Cette locution s'emploie aussi quand il s'agit d'une femme. Dans »Après moi« de H. Bernstein Irène dit: Je fais le mort, j'en profite, pour prendre une petite récréation (I, sc. 3). Des exemples analogues sont fréquents dans la vieille langue, qui laisse invariables les locutions *faire le sourt*, *faire le malade*, *faire le riche*, etc. Ex.: Tel conseil sai donner qui est bons et soutis, C'est que ma fille face le malade tous dis (*Berte aus grans piés*, v. 1808). Pourtant l'adjectif s'accordait aussi avec le sujet, tout comme dans la langue moderne, qui admet aussi *elle fait la morte*. Ex.: Il n'y aura pas de lumière et je ferai la morte (Cl. Anet, *Ariane*, p. 54).

82. Signalons enfin quelques autres cas où un nom peut rester invariable.

1° Un nom dont le sens spécial est dû à une ellipse peut parfois rester invariable. Comme exemple nous citerons l'emploi qu'on fait à l'École de Sèvres et aussi ailleurs des mots *première année*, *deuxième année*, *troisième année* pour *élève de première année*, etc. Ex.: Les »troisième année« ont joué *M. Perrichon* (G. Réval, *Les Sévriennes*, p. 190).

2° Nous rencontrons une autre ellipse dans l'emploi fréquent qu'on fait d'un nom simple ou composé pour désigner une couleur; il est ordinairement laissé invariable. Ex.: *Des cheveux acajou, des étoffes cerise, des gants paille, des robes feuille morte, des étoffes grenat, des teintures jonquille, des bas orange* (sur *rose*, voir III, § 642, Rem.). Il en est de même des adjectifs composés et des combinaisons où entrent un substantif et un adjectif. Ex.: *Des prunelles vert sombre, des yeux gris clair, une robe de laine d'une nuance gris bleu, des reflets châtain doré, des cheveux châtain clair, des étoffes rose tendre, des yeux bleu foncé. Une cravate bleu de ciel, des yeux vert de mer, une capote vert bouteille, une robe violet-évêque.* Les combinaisons citées sont à regarder comme des entités qui ne souffrent aucun changement; on dit *une robe*

d'un vert de mer ou *une robe vert de mer*, jamais *une robe verte de mer*.

3° En dehors des désignations de couleur, on peut signaler quelques autres substantifs qui sont laissés invariables quand ils se trouvent en apposition. Nous avons trouvé *des ascenseurs éclair, des visiteurs simples et peuple, des frimousses peuple.* Pourtant l'accord est peut-être plus fréquent: *quelques interviews éclairs, des impressions femmes, yeux colères.*

83. Pronoms figés. Dans certaines constructions spéciales plusieurs pronoms s'emploient uniquement au masculin ou de préférence au masculin. Voici quelques exemples de cet emploi du masculin comme genre commun (comp. § 54).

Quelqu'un, dont la forme féminine régulière est *quelqu'une (quelqu'une de ses amies)*, s'est figé sous la forme masculine au sens de »individu«. Ex.: Vous ferez bien de lui parler de lady Queenswell comme de quelqu'un que vous connaîtriez (P. Hervieu, *Peints par eux-mêmes*, p. 109). J'ai remarqué que Mlle Souricet était très fatiguée en ce moment. Oui.... elle a l'air de quelqu'un qui couverait une grande maladie (M. Donnay et L. Descaves, *La clairière*, I, sc. 5). La forme invariable s'emploie aussi dans les combinaisons *devenir quelqu'un, être quelqu'un, se croire quelqu'un.* Ex.: La pauvre petite cloîtrée redevenait quelqu'un de la plaine de Karadjiamir (P. Loti, *Les désenchantées*, p. 334). Dans »Les tenailles« de Paul Hervieu, Mme Irène Fergan dit: Mais maintenant je me sens être quelqu'un, je suis devenue Moi (II, sc. 3).

Tel. Dans la langue moderne *tel* et *tel que* s'emploient comme des conjonctions de comparaison. Primitivement ils s'accordaient avec le mot précédent auquel ils se rapportaient; plus tard ils s'accordent volontiers avec le mot suivant; tout récemment s'est développé l'usage de les laisser invariables. Ex.: Il ne faut pas la voir telle que les ravages de l'âge critique la laissent à présent (P. Margueritte, *L'eau qui dort*, p. 144). [Il avait] la poitrine telle un ours (O. Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, p. 136). On la devinait bonne ménagère, et reine pourtant, dans sa robe de travail, avec sa taille élancée, son visage long de fille de roi, tel qu'il en passe au fond des légendes (Zola, *Le Rêve*, p. 108). Tel un

torse troué se dresse encor la tour Par-dessus le village et l'église en ruines (E. Verhaeren, *Les ailes rouges de la guerre*, p. 137). Comp. § 419.

Un autre s'est figé comme une sorte de neutre: il s'employait au XVIe et surtout au XVIIe siècle pour les deux genres. Ex.: Un autre auroit paru effroyable en l'état où elle étoit (Molière, *Les fourberies de Scapin*, I, sc. 2). Ton cœur impatient de revoir ta Troyenne Ne souffre qu'à regret qu'un autre t'entretienne (Racine, *Andromaque*, v. 1377—78). L'emploi d'*un autre* comme forme commune aux deux genres n'était pas généralement admis; Malherbe blâme Desportes d'avoir employé *un autre* au sens de *une autre* (*Œuvres complètes*, IV, 364), et plusieurs éditions impriment *une autre* dans le passage cité des »Fourberies de Scapin«; il en est de même de la plupart des autres passages de Molière qui contiennent *un autre* employé de la manière signalée. Quelques commentateurs modernes regardent notre *un autre* comme une particularité non pas de syntaxe, mais d'écriture: *un autre* serait pour *un'autre*, qu'on trouve en effet parfois, et on sait qu'autrefois *un autre* se prononçait tout à fait comme *une autre*, ce qui a pu influencer l'orthographe. Il y a certainement du vrai là-dedans, mais tout de même l'existence de *un autre* neutre nous paraît incontestable.

84. VERBES FIGÉS. Les formes verbales se figent facilement, surtout quand elles changent de fonction.

1° *Qu'importe*. Cette expression impersonnelle, sorte de fossile, est à regarder comme une formule figée, et les auteurs la laissent parfois invariable. Ex.: Que m'importe Les haillons (V. Hugo, *Hernani*, V, sc. 3)? Que m'importe Tous vos autres serments (*ib.*, V, sc. 6)? L'ordre des mots a pu contribuer à l'invariabilité de l'expression (comp. § 48 et § 79); il faut aussi prendre en considération que notre expression a pu se construire avec *de*. Ex.: Qu'importe de quelques défauts qui s'y trouvent (Montesquieu).

2° *Soit*. Dans la langue moderne ce subjonctif est devenu une sorte de particule; on écrit sans changement *soit raison*, *soit caprice* et *soit eux, soit elles*. Ex.: Soit par exemple trois parlers voisins (J. Gilliéron et M. Roques, *Géographie linguis-*

tique, p. 54). Au temps de la Renaissance le figement du mot n'était pas encore accompli et il se fléchissait, comme le montre l'extrait suivant de l'ordonnance bien connue de 1539 (I, § 47): Tous arrets, ensemble toutes autres procedures, soient de nos cours souueraines et autres subalternes et inferieures, soient de registres.... En voici quelques autres exemples: Garde que tu aies en ta compaignie preudomes et loiaus qui ne soient pas plein de couvoitise, soient religieus, soient seculier (Joinville, § 745). Tous animaux, ou soient ceux des campagnes, Soient ceux des bois ou soient ceux des montagnes (Ronsard). Toutes aires et places, soient terres labourables, vignes, prez, bois et autres (O. de Serres).

3° *Vive.* Dans la langue littéraire cet impératif se fléchit régulièrement; on écrit *vive le roi* et *vivent les poilus.* Cependant dès le temps de la Renaissance on constate une certaine tendance à laisser le mot invariable. Ex.: Vive les bons François (RPF, IV, 324). Parbleu, vive les gens d'imagination (Regnard). Les groupes criaient: Vive les Jacobins (Thiers). On lit dans les éditions modernes du »Malade imaginaire« (II, sc. 5): Vivent les collèges d'où l'on sort si habile homme. Toutes les vieilles éditions donnent *vive.* L'ordre des mots ainsi que l'homonymie du singulier et du pluriel a pu contribuer à la généralisation de *vive.* Quand les troupes italiennes entrèrent à Rome le 20 septembre 1870, les habitants les reçurent avec les cris: *Viva Roma libera! viva i nostri soldati!* Ainsi *viva* en italien, tout comme *vive* en français, est devenu une particule impersonnelle, une interjection invariable.

4° *Voici, Voilà.* Ces deux interjections sont maintenant indivisibles et invariables. Autrefois l'impératif pouvait se séparer de l'adverbe, et il se mettait au besoin au pluriel. On dit de nos jours, sans distinction, *voici ton livre* et *voici votre livre*, ce qui n'était pas admis au moyen âge; on trouve encore dans Rabelais: Voyez cy le contract (I, chap. 32).

5° *Si ce n'est.* Cette expression équivaut parfois à une préposition et s'emploie telle quelle sans égard au temps demandé par la phrase. Ex.: Rien ne trahissait qu'il venait de souffrir d'une crise, si ce n'est la pâleur de ses narines encore dilatées (R. Bazin, *Le blé qui lève*, p. 75).

6⁰ *N'eût été.* Ce groupe de mots a pris le sens d'une préposition (*sans*) et peut rester invariable. Ex.: Elle semblait une jeune demoiselle d'autrefois, n'eût été ses cheveux blancs (E. Le Roy, *Jacquou le Croquant*, p. 145). Comp.: En vérité, pensait-il, n'était ses mains, cette fille serait jolie (A. de Chateaubriant, *M. des Lourdines*, p. 177).

LIVRE TROISIÈME.

NOMS ET NOMS DE NOMBRES.

CHAPITRE I.

SUBSTANTIFS ET ADJECTIFS.

85. Les noms se divisent en substantifs et adjectifs. Dans la plupart des cas ces deux groupes sont bien distincts l'un de l'autre, et il est facile de dire si l'on a affaire à un substantif ou à un adjectif *(l'école est grande, une grande école)*. Cependant beaucoup de mots peuvent fonctionner indistinctement comme substantifs et comme adjectifs, surtout ceux qui désignent des êtres vivants *(une voisine, la maison voisine; un bourgeois, un roi bourgeois; un paysan, des mœurs paysannes)*. Ainsi aucune limite précise et fixe ne sépare les deux groupes. Il y a au contraire entre eux une fluctuation continuelle; les adjectifs fonctionnent facilement comme substantifs (*le beau et le vrai; un dirigeable*), et les substantifs s'emploient comme attributs (*une forêt vierge*) et comme prédicat (*c'est bœuf*). On sait aussi que certains substantifs sont susceptibles de degrés de comparaison (voir II, § 475).

Remarque. Il faut ajouter que non seulement les adjectifs, mais aussi tous les autres mots (ou groupes de mots) peuvent s'employer comme substantifs. Ex.: *Un moi, un oui, un pourquoi, un hélas, un dessous, un hors-d'œuvre, le sans-couleur des apparences, le sans-gêne de ces mots, le contraste du »tout à l'heure« et de »l'à-présent«*, etc.

86. Examinons d'abord la substantification des adjectifs. L'emploi d'un adjectif comme substantif est un phénomène linguistique très répandu; il s'observe dans toutes les langues et à toutes les époques. Pour le français, on peut remarquer les point suivants:

1° L'adjectif devient substantif par l'ellipse du substantif auquel il était primitivement lié et dont il prend la place. Ce procédé remonte très haut et il se continue encore de nos jours. On disait en latin *aes cupreum*, *caseum formaticum*, *via rupta*; par l'ellipse du substantif ces expressions se réduisent en roman à *cupreum*, *formaticum*, *rupta* et deviennent de purs substantifs qui prennent le genre du déterminé sous-entendu: *le cuivre*, *le fromage*, *la route*. Ces exemples sont parmi les plus vieux; les périodes suivantes en offrent beaucoup d'analogues. Rappelons *un bouclier* (vfr. *un escu boucler*), *une veuve* (vfr. *feme veve*), *un complet* (pour *vêtement complet*), *une première* (pour *première représentation*); voir III, § 646, 647 et IV, § 85.

2° L'adjectif devient substantif en servant à désigner la personne douée de la qualité qu'il exprime. On dit ainsi *le pauvre*, *le riche*, *le grand*, *le vieux*, *un aliéné*, *un avare*, *un poitrinaire*, etc.; *le Français*, *l'Espagnol*, *le Russe*, *le Turc*, etc. Au féminin on se sert ordinairement de la forme féminine correspondante: *une vieille*, *une petite*, *une Française*, *une Espagnole*, *une Grecque*, *une Russe*. Dans quelques cas, surtout quand il n'y a pas de forme féminine différente de la masculine, on se sert du suffixe *-esse;* on dit ainsi *une pauvresse*, *une ivrognesse*, *une Suissesse*, *une Turquesse* (comp. II², § 427). Quelques noms d'animaux nous montrent la même substantification d'un adjectif (voir III, § 649,₂).

3° La substantification d'un adjectif peut aussi avoir lieu quand il s'agit d'une chose: *un bleu* (sur le bras), *le tranchant* (d'un couteau), *un rond* (de serviette), *des ronds* (dans l'eau), etc.

4° L'adjectif se substantifie quand il s'emploie pour désigner une notion abstraite. On dit ainsi *le beau*, *le vrai*, *le sublime*, *l'absolu*, *le nécessaire*, *l'agréable*, *l'utile*, *le froid*, *le long*. Ces sortes de neutres se trouvent surtout dans la langue philosophique et esthétique: *l'infini*, *le divin*, *l'intelligible*, *le fin*, *le délicat*, *le classique*, *le romanesque*, *le sensible*, *le naïf*. Comp.: Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère Passer du grave au doux, du plaisant au sévère (Boileau, *Art poétique*, I, v. 76). Rappelons aussi des combinaisons telles que: *le sérieux de la situation*, *cet absolu de tendresse*, *l'irréparable de cet accident*, *le piquant de l'affaire*, *le négligé de son costume*,

l'imprévu de ses réponses, etc. Cet emploi neutre de l'adjectif se trouvait déjà au moyen âge. Ex.: Li pesanz se conjoint au legier et li chaus avec le froit et li ses avec le moiste (Brunetto Latini). Il est intéressant de constater que le genre employé est le masculin, quoique la vieille langue eût conservé, dans certains cas, le neutre des adjectifs (II, § 262). L'espagnol, au contraire, recourt au neutre, et il donne ainsi à *lo futuro, lo justo, lo alemán* un autre sens qu'à *el futuro, el justo, el alemán.*

Remarque. Un adjectif substantivé peut appartenir à plusieurs des groupes indiqués et présenter ainsi plusieurs sens différents. Soit *l'étranger*, qui selon les circonstances doit se traduire en allemand par *der Fremde, die Fremde* ou *das Fremde.* Ex.: *L'étranger ne connaissait pas la ville. Il est toujours à l'étranger. L'étranger de ce mot me frappa.*

5° Signalons à part l'emploi curieux d'un adjectif précédé de l'article indéfini et désignant une mesure, un degré: *Cette histoire est d'un triste. Il est d'un bourgeois. Il est devenu d'un rare. Cet homme est d'un difficile. Tout cela est d'un ennuyeux, d'un sec, d'un froid, d'un long.*

87. Le passage d'un substantif au sens d'un adjectif est un phénomène peut-être moins général que celui que nous venons d'étudier. Pour le français, il a lieu dans les cas suivants:

1° Un substantif désignant un être vivant peut se juxtaposer à un autre substantif; d'appositif il devient facilement attributif. Ex.: *Un peuple vainqueur, un photographe amateur, une femme médecin, une femme sculpteur, une femme otage, un professeur femme, un enfant enchanteur, une femme enchanteresse, un air gamin, des manières gamines, un homme cochon, une femme cochonne, un garçon boulanger, un ami lecteur, un amant roi, un citoyen électeur, une femme électrice*, etc.

2° Les autres substantifs peuvent également se juxtaposer et devenir attributifs, mais le cas est peut-être moins fréquent. Ex.: *Une aventure farce, un ton canaille, un état-barrière, un état-tampon, des gants paille, des étoffes cerise*, etc. (voir III, § 641—642). Dans la langue moderne plusieurs dénominations techniques ont été formées de cette manière: *un navire*

hôpital, un navire école, une fusée signal (comp. les substantifs composés par coordination tels que *café-concert;* voir III, § 558).

REMARQUE. Victor Hugo aime à qualifier un substantif à l'aide d'un autre substantif; on trouve dans ses poésies *le bagne Lexique, l'astre Institut, la cagne césure, la lanterne esprit, le bœuf peuple.*

3° Un substantif, souvent accompagné d'un déterminatif, peut aussi s'employer comme prédicat pour indiquer une qualité. Ex.: C'est affichant, c'est grue (J. Marni, *Celles qu'on ignore*, p. 80). C'est vilain cœur ce que je dis là? (*ib.*, p. 137). On dit de même: *c'est collet monté, c'est vieux jeu, c'est trop ancien régime*, etc.

4° Un substantif, accompagné ou non d'un déterminatif, et qui peut fonctionner comme attribut ou comme prédicat, est susceptible des degrés de comparaison (comp. II, § 475 ss.); il peut ainsi se construire avec des particules tels que *très, si, aussi, plus, moins*, qui ne s'emploient ordinairement qu'avec les adjectifs. Ex.: On est si petite ville à l'Opéra (P. Mérimée, *La double méprise*). Il est aussi fripouille que les autres (Daudet, *Soutien de famille*, p. 215). Mehmed-pacha, courtois irréprochablement, demeure néanmoins très maréchal (Claude Farrère, *L'homme qui assassina*, p. 64). Elle a été très maîtresse de maison (M. Donnay, *Théâtre*, II, 42). Elle adore les sérénades, les nacelles, elle est très 'pont des soupirs' (*ib.*, II, 282). Ils ont l'air très amis (Bourget, *Complications*, p. 144). C'est déjà très alliance russe, cet attelage à trois (*ib.*, p. 256). Ma première revue sera une opérette... son titre est secret... »La fille de l'Air«... Très aviation! ... Qu'en pensez-vous? (M. Nadaud, *En plein vol*, p. 115). On ne dit pas seulement *c'est très maréchal de France*, mais aussi *c'est tout ce qu'il y a de plus maréchal de France;* nous avons même entendu *c'est tout ce qu'il y a de plus Anatole France.*

5° Un substantif employé comme adjectif peut rester invariable ou prendre la flexion des adjectifs. Les dictionnaires ne reconnaissent au mot *patois* que la valeur et les fonctions d'un substantif: *le patois lorrain, le patois des Savoyards, le patois des Précieuses.* Cependant le mot s'emploie aussi comme adjectif et se fléchit; on dit *un dictionnaire*

patois, des études patoises. On dit de même *une voix goujate* (II², § 414,1), *une mélancolie animale, des rubans roses* (III, § 642, Rem.), etc. La Fontaine écrit *la gent marcassine, la gent aiglonne, la race escarbote, la majesté lionne.* Le même développement curieux peut frapper un nom propre: *Rue Mazarine, Bibliothèque Mazarine* (II², § 373, Rem.). Pour d'autres détails, voir ci-dessus § 81 et § 82.

CHAPITRE II.

NOMBRE ET GENRE.

88. **Nombre.** Ordinairement les deux nombres ont une valeur numérale très précise: *un cheval — dix chevaux*, *mon cheval — mes chevaux*, etc. Cependant il y a aussi des cas où la limite primitive entre les deux nombres est assez effacée: le singulier peut indiquer une pluralité, et le pluriel peut servir à indiquer un seul objet ou une unité. Rappelons aussi que, grâce à des circonstances spéciales, le pluriel peut prendre un sens tout différent du singulier, et vice versa. Enfin dans quelques mots il n'y a aucune différence sémantique entre les deux nombres, et on emploie indistinctement le singulier ou le pluriel. Dans ses »Deux dialogues« (éd. Ristelhuber, II, 123, 169), Henri Estienne constate que, de son temps, on disait *les couches de Madame*, *vos bonnes grâces;* mais il ajoute que le pluriel avait remplacé le singulier et que l'usage d'autrefois demandait *la couche de Madame*, *vostre bonne grâce.* Le développement contraire s'observe avec *noces;* à côté de ce pluriel, continuation directe du lat. nuptiæ (I, § 176), on se sert aussi du singulier *la noce*, qui apparaît déjà au XVII[e] siècle. Voici maintenant quelques remarques de détail sur l'emploi et le sens des deux nombres:

1° Le singulier peut avoir un sens collectif et désigner une pluralité d'objets: *de la ferraille*, *de la limaille*, *du poil clairsemé.* Il arrive parfois que le mot collectif passe du singulier au pluriel. Soit le mot *débris*, substantif verbal tiré de l'ancien verbe *débriser;* il désigne d'abord l'action de briser, puis le résultat de cette action (comp. IV, § 306), les restes d'un objet brisé. On lit dans »Athalie«: Et parmi le débris, le ravage et les morts (v. 962). Dans un tel cas la valeur représentative du mot peut amener l'emploi du pluriel au détriment du singulier: *le débris* est remplacé par les *débris*

(influence de: *les morceaux*), et de cette manière la correspondance entre la forme et le sens est de nouveau rétablie. Un autre exemple nous est offert par *pleur*. Ce mot est un postverbal de *pleurer* et signifie d'abord 'lamentation' (l'action de pleurer; comp. esp. *lloro*). Bossuet parle encore *d'un pleur éternel*. La lamentation s'exprime par des larmes, et c'est pourquoi *le pleur* est remplacé peu à peu par *les pleurs;* Racine écrit *un visage en pleurs* et de ce nouveau pluriel on tire un nouveau singulier, qui reçoit le sens de 'larme', et qui est parfois du féminin sous l'influence de ce même mot (III, § 691); comp. plus loin l'expression familière moderne *mes argents* pour *mon argent* (§ 91,2, Rem.).

REMARQUE. Les poètes aiment à employer le singulier pour le pluriel; ils disent *le soldat, l'étoile, l'œil*, etc. dans beaucoup de cas où il faut comprendre *les soldats, les étoiles, les yeux*, etc. Ex.: La chasuble a voilé son aile diaphane (V. Hugo, *La ronde du sabbat*). Son œil qui s'éteint roule une larme suprême (*id.*, *Lui)*. Ma joie est de voir ce bel œil qui rayonne et flamboie (Th. de Banville, *Riquet à la Houppe*, III, sc. 5). Ce trope extrêmement répandu correspond à l'usage que nous suivons tous quand nous nommons un seul individu pour désigner toute l'espèce: *le cheval est un bel animal*. On dit de même: *la pomme de terre est chère cette année;* ici le singulier a le sens d'un collectif. On peut constater que ces façons de parler ne sont pas étrangères au langage populaire: *une ville bonne pour le soldat*.

2° Le pluriel peut désigner un ensemble d'objets qui forment une totalité. On lit dans »Li Bastars de Bouillon«: D'uns riches dras de soie se vesti et para (v. 5192); ici le pluriel *uns riches dras* (comp. II, § 508) a le sens de 'costume', 'habit'. De cette manière un nom au pluriel servant à indiquer un grand nombre d'êtres ou d'objets de même nature peut prendre le sens d'un collectif et passer au singulier. Ex.: Animalia, pluriel de animal, est le point de départ du français *aumaille*, mot singulier qui a un sens collectif. Litterae, pluriel de littera, désignait l'ensemble des lettres dont se compose une épître missive, puis l'épître elle-même. On lit dans Rabelais: Le teneur des lettres que Grandgousier escripvoit à Gargantua (I, chap. 29); il ne s'agit que d'une seule épître et l'emploi du pluriel est ici un pur latinisme.

3° Quelques mots ne s'emploient qu'au singulier. Théoriquement le pluriel ne devrait pas exister dans les mots désignant des objets dont il n'y a qu'un seul exemplaire, comme *soleil*,

purgatoire, *enfer*, *ciel;* dans les noms propres tels que *Rome*, *Angleterre*, *Cicéron*, *Luther;* enfin dans les mots abstraits et autres, étrangers à l'idée de pluralité, comme *haine*, *soif*, *argent*. Comp.: Il n'y a qu'une morale, comme il n'y a qu'une géométrie; ces deux mots n'ont point de pluriel. La morale .... c'est une religion universelle (P. et V. Margueritte, *Les deux vies*, p. 70). Cependant la plupart des mots cités se mettent aussi au pluriel, grâce surtout à l'emploi figuré qu'on peut en faire, ou par suite de diverses autres circonstances. Ex.: Après tant de *soleils* qui ne reviendront plus (Leconte de Lisle, *Les Hurleurs*). O *soleils* disparus derrière l'horizon (V. Hugo)! On trouve le pluriel *Enfers* sous l'influence classique: Et des crimes encor inconnus aux *Enfers* (Racine, *Phèdre*, IV). Mais il est aux enfers des chaudières bouillantes Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes (Molière, *École des femmes*, III, sc. 2).

4⁰ Quelques mots ne s'emploient qu'au pluriel. Il y en a qui reproduisent tout simplement le pluriel latin (manes 〉 *mânes*, tenebrae 〉 *ténèbres);* d'autres sont des mots dont le singulier a disparu *(les décombres*, *les pierreries)* ou n'a jamais existé *(les hardes)*. Il s'agit le plus souvent de choses et d'idées qui, ordinairement, ne semblent pas être conçues au singulier. En voici les exemples les plus importants: *accordailles*, *aguets*, *aîtres*, *alentours*, *annales*, *appointements*, *archives*, *bonnes grâces*, *broussailles*, *décombres*, *dépens*, *échecs* (jeu), *entrailles*, *environs*, *épinards*, *épousailles*, *fiançailles*, *fonts*, *frais*, *funérailles*, *hardes*, *mânes*, *mœurs*, *obsèques*, *pierreries*, *pleurs*, *prémisses*, *ténèbres*, *vêpres*, *vivres*. Pour plusieurs des mots cités, surtout pour ceux auxquels la notion du singulier n'est pas étrangère, quelques auteurs n'ont pas hésité à leur créer un singulier; rappelons *une broussaille* (V. Hugo, *Châtiments*), *une représaille* (Mme de Sévigné; G. Sand, *Lélia*), *un pleur* (Sainte-Beuve, etc.). Dans son »Ode à la langue française« J. Richepin chante: Et la ténèbre autour de son front s'accumule; ce vers a défié les critiques. Aux noms communs cités on peut ajouter les noms de lieux suivants: *les Alpes* (quoique la forme: *une alpe* existe), *les Andes*, *les Apennins* (quoiqu'on dise aussi *l'Apennin*), *les Pyrénées*, *les (îles) Borromées*, *les Cyclades*, *les Açores*. Pour les noms de pays, on emploie le pluriel surtout quand on veut désigner plusieurs régions portant le même nom.

C'est pourquoi à côté de *la Gaule*, *la Flandre* et *l'Inde* on trouve aussi *les Gaules (Gallia braccata* et *Gallia togata)*, *les Flandres* (Flandre française, Flandre flamande, Flandre occidentale, etc.), *les Indes* (Inde néerlandaise, Inde anglaise, Inde occidentale, etc.); voir II[2], § 349.

5° Examinons ensuite les objets (habits et instruments) qui se composent de deux parties semblables; leur nom se présente régulièrement au pluriel. Ex.: *braies*, *caleçons*, *culottes*, *pantalons; ciseaux*, *forces* (lat. forfices), *mouchettes*, *tenailles; besicles*, *lunettes.* Cependant ces mots passent facilement au singulier; on a conservé *les braies*, *les lunettes*, mais on dit couramment *un caleçon*, *une culotte*, *un pantalon*, *une tenaille*, et même *un ciseau* (la censure). Comme ces objets sont une entité malgré les deux parties identiques dont ils se composent, le singulier s'explique facilement.

89. L'homonymie du pluriel et du singulier a amené dans quelques cas l'emploi presque facultatif des deux nombres. Quand un génitif est le complément d'un substantif au pluriel il se met ordinairement au singulier: *des têtes de mort*, *des clignements d'œil*, *des hochements de tête*, *des devants de chemise*, *des peaux de bœuf*, *des peaux de cheval*, *des profils de femme*, etc. Il faut pourtant reconnaître que l'usage est assez flottant; on trouve *des coupés de maîtres*, *des poignées de mains* à côté de *des coupés de maître* et *des poignées de main*. L'Académie a hésité entre *une gelée de pomme* et *une gelée de pommes.* Dans quelques cas l'emploi du pluriel est de rigueur: *Des devants de chemises économiques*, *des peaux de bœufs d'Auvergne*, *des peaux d'animaux*, *des articles de revues.*

Remarque. L'emploi du singulier dans *des poignées de main* est conforme aux tendances générales de la langue française. Il peut se comparer à l'usage dont témoignent les phrases suivantes: *Il leur fit couper la tête. Ils portèrent la main à leur épée. Ils perdirent tous la tête. Les enfants furent égorgés dans leur lit* En anglais on mettrait le pluriel: *The children were murdered in their beds.*

90. Le pluriel, qui implique souvent la répétition, acquiert par là une force augmentative (comp. III, § 495,7; IV, § 149); il peut ainsi servir à exprimer **l'intensité.** C'est surtout dans les mots abstraits qu'on se sert du pluriel augmentatif.

1° Déjà en latin les mots abstraits s'employaient au pluriel *(iræ, furores)*. Cet usage se retrouve dans les plus anciens textes français et se continue jusqu'à nos jours, comme le montrent les exemples suivants: Tantes dolours a por tei andu-redes Et tantes faims et tantes seiz passedes (*St. Alexis*, v. 397—98). Pur sun seignur deit hom susfrir granz mals E en-durer e forz freiz e granz chalz (*Roland*, v. 1117). Et norrirai Malon en ces grans orfantez (*Orson de Beauvais*, v. 400). Ceans m'avez assis par vos grans poestez (*ib.*, v. 2697). A des cas reservez grandes intelligences (Régnier, *Macette*, v. 25). Car estant ainsi jeune en vos beautez parfaites (*ib.*, v. 249). Pour réserver sa tête aux hontes du supplice (Corneille, *Pompée*, V, sc. 3) Vous avez des indulgences qui n'appartiennent qu'à vous (Molière, *Georges Dandin*, I, sc. 4). Pouvez-vous d'un superbe oublier les mépris (Racine, *Phèdre*, v. 776). Qu'ils connaissent toutes les soifs, toutes les faims (E. Rostand, *La Samaritaine*, p. 23).

2° L'emploi des mots abstraits au pluriel varie selon les époques et les genres littéraires. Les poètes tragiques et lyri-ques s'en servent volontiers. Ils étaient très en usage dans le théâtre classique du grand siècle. Auger, dans son com-mentaire sur Molière, remarque que si les poètes emploient parfois le pluriel pour le singulier, »c'est afin de rendre aux mots, par ce changement de nombre, quelque chose de la force que l'usage ordinaire leur avait fait perdre avec le temps.« La langue de la galanterie se servait également beau-coup du pluriel des abstraits; c'était comme une mode, et dans les romans du XVIIe siècle on lit à tout moment *vos perfections, vos affections, mes soumissions, vos volontés*, etc. Le XVIIIe siècle fut moins favorable à cet usage que le siècle de Louis XIV, et Voltaire blâme sévèrement *éternités* dans »Héraclius« (III, sc. 1) de Corneille. Les grands romantiques recommencent à se servir des mots abstraits au pluriel. Chateaubriand en présente des exemples nombreux, et on lit dans les poésies de Lamartine *l'ombre de nos orgueils, la main de vos colères, les plus tendres langueurs, nos jeunesses refleuriront, leurs sagesses frivoles, ombres pleines de vérités.* Vers la fin du XIXe siècle les impressionnistes ont fait égale-ment un très large usage de ces pluriels.

3° Abstraction faite du style soutenu, la langue moderne de tous les jours se sert couramment du pluriel des mots abstraits. Ex.: *Mes respects (hommages) à Madame votre mère. Mille amitiés à votre frère. Avoir des envies de femme enceinte. Le livre de mes haines. Éprouver des peurs enfantines, des angoisses, de grandes hésitations. Subir des hontes et des humiliations, les rigueurs d'une marâtre. Nos deuils nationaux. Les ennuis de la solitude. Avoir des intelligences avec l'ennemi. Entrer dans des fureurs.*

Remarque. Un certain nombre d'abstraits qui autrefois s'employaient au pluriel, n'existent plus qu'au singulier: *clémence, dextérité, diligence, exactitude, infélicité, ivrognerie, magnanimité, modération, modestie, ombrage, patience, plénitude, reconnaissance, suffisance, tranquillité, vaillance, véhémence, vigueur.*

91. La différence sémantique entre le singulier et le pluriel ne se restreint pas toujours à une valeur de quantité ou d'intensité. Dans plusieurs cas, dont nous allons examiner les plus importants, le pluriel peut présenter un sens assez différent de celui du singulier.

1° **Mots abstraits.** Pour ceux qui désignent un état d'âme, une qualité, le pluriel peut servir à indiquer les manifestations qui accompagnent l'état d'âme en question. Ainsi dans le passage suivant de »Phèdre«: Je rendais souvent grâce à l'injuste Thésée Dont l'heureuse rigueur secondait mes mépris (v. 434—35), *mépris* a le sens de: paroles et actes de mépris. De la même manière s'expliquent *cruautés, faveurs, honneurs, lâchetés, largesses, prouesses, rigueurs,* etc.

2° **Noms de matière.** Selon Ménage (*Observations*, p. 236) les noms de métaux n'ont pas de pluriel; on dit *l'or, l'argent, le cuivre,* etc. et non *les ors, les argents, les cuivres.* Cependant il faut remarquer que le pluriel s'emploie pour désigner soit des objets fabriqués avec la matière en question, soit les différentes espèces de ladite matière: *des bronzes* (des objets de bronze), *des fers de relieur,* etc. Il en est de même des autres noms de matière: le pluriel *des marbres* désigne soit des œuvres d'art en marbre, soit diverses sortes de marbre; *des blés* signifie, selon le cas, des céréales en général ou des variétés de froment, etc.; comp. *les ivoires, les farines, les ors, les sucres, les mélasses, les vins, les encres.* Rappelons aussi

des pluriels tels que *les neiges*, *les pluies* (= tombées de neige, tombées de pluie), *les brouillards*, *les airs*.

Remarque. Dans la langue très familière moderne *argent*, au sens de monnaie, s'emploie volontiers au pluriel. Ex.: On vous gagne des argents énormes (Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, p. 352). Toutefois pour ces chiffres, ces argents, je vous en prie .... causez plutôt avec mon gendre. (P. Hervieu, *La course du flambeau*, IV, sc. 2). Il eut des temps quelques argents (P. Verlaine, *Œuvres complètes*, II, 294). Il a seul préféré toujours, à tous les argents, à toutes les gloires, la création libre et consciente d'une vie artistique (Th. de Wyzewa, *Nos maîtres*, p. 114). Les argents qu'étaient dans sa poche (Gyp, *Jaquette et Zouzou*, p. 107). Paul Verlaine disait non seulement *mes argents*, mais aussi *mes ors* (Ch. Donos, *Verlaine intime*, p. 198), et Anatole France a soigneusement reproduit cette particularité dans le langage du poète Choulette (alias Paul Verlaine) dans »Le Lys rouge« (p. 94).

3° **Etres vivants.** On sait que très anciennement le duel d'un mot masculin servait à désigner deux êtres de sexe différent. Ainsi en sanscrit *pitárau* signifie 'le père et la mère'. Le pluriel joue ce rôle dans plusieurs autres langues. Il y en a des traces en latin: *patres* (= *pater et mater*), *reges* (= *rex et regina*). Le phénomène existe aussi dans les langues romanes, surtout en espagnol, où l'on dit *mis tíos* (pour *mi tío y mi tía*), *los condes* (pour *el conde y la condesa*), *los reyes* (pour *el rey y la reina*), employé surtout dans l'expression *los reyes católicos* (Ferdinand et Isabelle), etc. Il n'est pas inconnu à l'italien: *i signori* (pour *il signore e la signora*), *i fratelli* (pour *il fratello e la sorella*). Le français le connaît très peu; on n'en saurait citer que quelques exemples isolés: Ah! ces mariages entre veufs qui mettent leurs enfants en commun (L. Népoty, *Les petits*, I, sc. 1). On dit de même: des mariages entre *cousins*, des enfants issus de *germains*, l'entrée des deux *souverains* (le roi et la reine), *les fiancés, les jeunes époux*, *les amants*, *les deux amoureux*.

4° Citons enfin un certain nombre de mots dont le pluriel offre un sens tout particulier à côté du sens ordinaire *(les intérêts de cette somme*, *les intérêts de ma famille)*. Ordinairement c'est le singulier qui est le point de départ *(un ciseau — une paire de ciseaux*, *les ciseaux)*, mais le développement contraire peut aussi avoir lieu *(les braies — une braie)*. Voici une liste d'exemples parallèles: *Arrêt — arrêts* (punition); *assise — assises* (cour d'assises); *braie* (linge d'enfant) — *braies; ciseau*

— *ciseaux* (§ 88,5); *eau* — *eaux* (source curative); *effet* — *effets* (papiers négociables, titres, valeurs, etc.); *état* — *états* (assemblée politique); *gage* — *gages* (salaire des domestiques); *humanité* — *humanités* (partie de l'enseignement secondaire); *intérêt* — *intérêts; lettre* — *lettres*; *lunette* — *lunettes; ouïe* — *ouïes*; *vacance* — *vacances.*

92. Genre. On sait que le neutre a disparu comme forme grammaticale en français (II², § 244). Pour exprimer la notion de neutre on se sert parfois du masculin, parfois du féminin.

1° Le **masculin** des adjectifs s'emploie sans changement pour désigner une notion abstraite: *le vrai, le beau* (voir § 86,4). Dans les cas où l'adjectif ne peut pas s'employer substantivement avec un sens neutre on recourt à une périphrase avec *chose.* On dit bien: *Cela revient au même*; mais: *C'est la même chose* (*c'est le même* ne s'emploie plus dans ce sens; voir § 414,4). On recourt également à *ce qu'il y a de.* Ex.: *Tout ce qu'il y a de vraisemblable dans cette explication.*

2° Une idée neutre peut aussi s'exprimer à l'aide du **féminin.** Dans beaucoup de locutions on trouve des adjectifs ou des pronoms employés au féminin avec un sens assez vague. Dans plusieurs cas l'emploi du féminin s'explique assez facilement par la sous-entente d'un substantif féminin ; mais dans d'autres cas une telle explication ne paraît pas admissible. On dit dans le parler vulgaire: *Elle est forte, celle-là.* Il ne serait pas facile d'indiquer ici le mot sous-entendu; on pourrait supposer *chose, affaire, histoire, blague;* pourtant aucun de ces mots ne satisfait complètement. D'un autre côté si l'on examine la locution *se la couler douce*, il est bien sûr que *la* veut dire *la vie.* Très souvent l'adjectif est au pluriel, ce qui paraît augmenter le vague du sens. Nous nous occuperons plus tard des pronoms dont la forme féminine s'emploie avec une valeur neutre (*elle, la, celle, telle, mainte,* etc.); ici nous nous en tiendrons exclusivement aux adjectifs, dont beaucoup figurent dans des locutions populaires. Il suffit de rappeler *en voir de dures, en voir de raides, en voir de grises, en voir de toutes les couleurs, en dire (servir) de dures à qn., en raconter de vertes et de pas-mûres, en avoir vu de vertes et de pas-mûres* (§ 4), etc. Voici quelques détails.

Belle. Pour la langue moderne, rappelons les locutions:

Vous en verrez de belles. J'en apprends de belles sur votre compte! Il a recommencé de plus belle. Sur *la bailler belle, la manquer belle,* voir IV, § 347,2. G. Esnault dans son Dictionnaire du poilu (p. 567) cite la repartie suivante: Ha bien, tu m'en fous de belles! Tu me la copieras, celle-là!

Bonne. Ex.: Jhesu en boine le met (R G F, II, 87). Bonne atent qui bonne paie (*ib.*, III, 247). Si ra au dueil bone donee (*Méraugis*, v. 3594). L'ancienne langue connaissait aussi *être dans ses bonnes* (être de bonne humeur). On dit de nos jours *en dire de bonnes, en écrire de bonnes* (faire des reproches), *en avoir de bonnes.*

Grand, grande. Ex.: Com plus a li om de savoir, Plus doit iestre en grans de savoir (*Vrai aniel*, v. 2). Desqueles on doit estre en grandes (G. Guiart, II, v. 9104). Comme il se mist en grant por Aye d'Avignon (*Aye d'Avignon*, v. 58). Que plus des lettres savoit, Plus en grandes d'apprendre estoit (*Sone de Nansay*, v. 20193). On employait aussi le comparatif: Galerons n'est mie en grignor De li veoir . . . Que Ganors (*Ille et Galeron*, v. 3312). Plusieurs éditeurs paraissent avoir méconnu l'origine de la locution citée; ils en ont fait un adjectif qu'ils écrivent *engrant, engranz.*

Grise. Ex.: Eh bien! vous en allez voir de grises, pour votre début (P. Mérimée, *La prise de la redoute*). La langue populaire a gardé *en voir de grises* et *en faire voir de grises* (pour: (faire) éprouver de grandes contrariétés). Pendant la grande guerre les poilus se servaient des locutions *être dans ses grises, avoir la grise,* qui désignaient une sorte de spleen, presque le cafard.

CHAPITRE III.

CAS.

93. Au moyen âge la plupart des noms se déclinaient. De la riche flexion latine on n'avait gardé que deux cas appelés, selon leur fonction, cas sujet et cas régime. Vers la fin du moyen âge la déclinaison disparaît (II[2], § 275), le cas sujet cède la place au cas régime et le nom présente ainsi une seule forme au singulier et une seule forme au pluriel. L'élimination des terminaisons flexionnelles a fortement influencé la syntaxe du français. En latin les mots indiquaient par les formes variées qu'ils affectaient, le rôle qu'ils jouaient dans la phrase; en français, au contraire, les mots ont une forme fixe et il faut indiquer le rôle qu'ils jouent soit par leur place dans la phrase, soit par des mots accessoires. En latin on dit indistinctement *mater amat filiam* ou *filiam amat mater;* le français, qui a perdu les formes casuelles, est réduit à dire *la mère aime la fille* sans pouvoir changer l'ordre des mots. En latin on disait *filius Petri,* ce que les Français rendent par *le fils de Pierre.* De cette manière les mots perdent quelque chose de leur indépendance; autrefois ils se suffisaient à eux-mêmes; maintenant ils ne se suffisent plus et il faut indiquer leur fonction par des éléments étrangers.

Remarque. Une flexion disparue formellement peut continuer à exister pour l'esprit. M. Bréal observe: »Le français a perdu sa déclinaison, et cependant il continue d'employer des ablatifs absolus: *Lui mort, toutes nos espérances sont anéanties. La nouvelle s'étant répandue, des attroupements se formèrent.* Qu'avons-nous autre chose ici, que des propositions absolues à la manière latine? devant une construction de ce genre, notre analyse logique reste en défaut« (*Essai de Sémantique*, p. 53). Comp. aussi nos remarques sur les pronoms personnels au § 182,1.

94. CAS SUJET. Cette forme reproduit le nominatif latin. Elle fonctionne comme

1° **Sujet.** Ex.: Si out li enfes sa tendre charn mudede (*St. Alexis*, v. 116). Lors corrurent li Commain et li Blac devant les .portes de Costantinoble, où Henris li bals de l'empire ere à tant de gent con il avoir pooit, mult dolenz et iriez por ce que il ne pooit avoir tant de gent qu'il peust sa terre desfendre (Villehardouin, § 419).

REMARQUE. Quand un verbe impersonnel est suivi du sujet logique, celui-ci est souvent mis au cas régime. Ex.: Il i maneit un tirant (Ambroise, *La guerre sainte*, v. 1385). Donc il vint un acordement (*ib.*, v. 5042). Quant ils orent paié, si failli de la convenance trente quatre mil mars d'argent (Villehardouin, § 61).

2° **Vocatif.** Ex.: Damnes Deus pere, n'en laissier hunir France (*Roland*, v. 2337). Ha! biaus dous peres, ves moi chi (*Courtois d'Arras*, v. 610). Et dist li emperere: Gabez, Naimes li dus (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 531). Dans quelques mots on constate parfois une différence entre le cas sujet, qui prend l'*s* analogique (*sires*, *prestres*), et le vocatif, qui ne la prend pas (*sire*, *prestre*).

3° **Prédicat.** Ex.: Je sui ses fieus, il est mes pere (*Courtois d'Arras*, v. 588). A poi qu'il ne sanle gayans (*Sone de Nansay*, v. 5190).

95. Signalons ensuite quelques autres emplois du cas sujet, moins réguliers et surtout moins fréquents que ceux que nous venons d'indiquer:

1° Par anacoluthe le mot introducteur d'un passage se mettait souvent au cas sujet; voir § 37.

2° Il peut arriver qu'un nom régi par une préposition fonctionne comme sujet; dans ce cas le régime de la préposition peut être mis au nominatif: la fonction principale du mot décide de sa forme et révoque les règles ordinaires qui demandent qu'une préposition soit suivie du cas régime. On disait en latin: Ad duo milia et trecenti occisi. Le même usage se constate en vieux français: Parmi cel vergier Vienent dusqu'a sis chevalier (*Chevalier as deus espees*, v. 6524). Se virent plus de mil et sept cent (Enfances Ogier, v. 2263). Se il vienent en France plenté de tel chael (*Bueves*

de Commarchis, v. 2632). . Guillaumes Longue Espee et moult d'autre haut homme (*Menestrel de Reims*, § 289).

3° Il faut aussi remarquer que le nominatif est assez régulièrement employé après *tenir à (por)*, *soi clamer*, *soi faire*, *soi sentir*, etc. Ex.: Ne vos sai dire come il s'en firet liez (*St. Alexis*, v. 125). Il se senti navrez a mort (*Ivain*, v. 874). Il se verroit vengiez (Joinville, § 104). Sont tenu A mescreant et a felon (*Vrai aniel*, v. 147). Il est très naturel que dans les exemples cités l'accord se fasse avec le sujet; dans le passage de St. Alexis, *s'en firet* est regardé comme une unité qui a le sens de 'devint', et c'est ce qui empêche *liez* de s'accorder avec *se* (comp. § 47,2). De la même manière *tenir por* équivaut à: regarder comme, paraître. Cependant l'usage était hésitant et on trouve aussi pas mal de passages où le cas régime est employé.

4° Les mêmes considérations s'appliquent aussi à la locution *avoir (à) nom*, qui est régulièrement suivie du cas sujet. Cette construction se trouve déjà en latin vulgaire où *habeo nomen* équivalait à *nominor*. Ex.: Ismaracdus habeo nomen (*Vie de Sainte Euphrosyne*, I). Guenes oth num (*St. Léger*, v. 175). Sire, jo ai num Carles (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 151). Ot un saint home en France qui ot nom Folques de Nuilli (Villehardouin, § 1). Et fiert un chevalier qui avoit a nom Hue (*Aiol*, v. 7580). Il ot un roi en France qui ot a nom Raous li Jousticieres. Et pour ce avoit a nom Jousticieres pour ce que il tenoit très bien joustice (*Ménestrel de Reims*, § 2). Cependant il paraît y avoir eu des hésitations; on lit ainsi dans St. Léger: Cil eps num auret Euruin (v. 56). Il est vrai que dans ce passage on peut supposer une faute du copiste. Mais le cas régime est demandé par la mesure dans le vers suivant de St. Alexis: Li uns Arcadie, li altre Honorie out nom (v. 307); remarquez que les deux noms propres ont pris dans le manuscrit une *s* fautive. Dans les textes postérieurs on trouve rarement l'accusatif. Voici quelques phrases de la chronique d'Ernoul où les deux cas sont employés: En le marche de celle tiere, ont li Hospitelier .II. castiaus: si a à non li uns le Crac et li autres le Mergat. Et li Templier .I.: si a à non li Castiaus Blans (éd. Mas Latrie, p. 15).

5° Nous étudierons également ici le cas employé après

comme. Quand cette conjonction relie un nom à un nominatif, le nom est régulièrement mis au nominatif. Ex.: Ne onques mais rien si haïe Ne fud come Salahadins (*Guerre sainte*, v. 7958—59). Cependant on trouve aussi l'accusatif, ce qui laisse supposer que *comme* a été regardé comme une sorte de préposition. Ex.: Deus cum ume dormit (Ph. de Thaun, *Bestiaire*, v. 443). Jesus vous commanda com home corporel (*Aiol*, v. 6244). Comp. en italien: *Lodovico lavora quanto me*.

6° L'usage était également flottant quant à la construction de l'interjection *es* (*es vos*, *estes vos*; III, § 589,2). Ex.: Eth vos li poeples esmëuz (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 8403). As vus Rollant sur sun cheval pasmet (*Roland*, v. 1989). Ainsi *es* était regardé tantôt comme une interjection, demandant à être suivie du vocatif, tantôt comme une sorte de forme verbale active.

96. Cas régime. Ce cas, qui remonte à l'accusatif latin (II², § 228), fonctionnait de plusieurs manières, dont nous indiquerons les principales. Il s'employait pour indiquer:

1°. **Le régime direct.** Ex.: E! reis celestes, par ton comandement Enfant nos done qui seit a ton talent (*St. Alexis*, v. 24—25). Quant li rois entendi le mandement dou chastelain (*Ménestrel de Reims*, § 107).

2° **Le régime prépositionnel.** Ex.: De tot en tot a Deu at son talent (*St. Alexis*, v. 50). On sait qu'en latin vulgaire toutes les prépositions étaient construites avec l'accusatif (II², § 230). Sur les quelques cas exceptionnels où une préposition est suivie du cas sujet, voir § 95,2.

3° **Le régime indirect.** Ex.: E poro fut presentede Maximiien (*Ste Eulalie*, v. 11). Respunt Rollanz: Ne placet Damne Deu (*Roland*, v. 1062). Cet usage s'est perdu avec le moyen âge. On trouve encore dans les auteurs du XVIe siècle la locution toute faite *si Dieu plaist*.

4° **La possession.** On disait dans la vieille langue *li chevaus le rei* (le cheval du roi); pour les détails voir § 97. Notons seulement ici que le cas régime ne s'emploie pour indiquer la possession qu'avec des idées personnelles, et que dans cette fonction il continue, selon toute probabilité, le datif latin, qui avait pris le rôle du génitif quand il s'agissait de noms de personne. Sur les quelques cas où le dé-

terminant d'une juxtaposition n'est pas un nom de personne, voir § 101.

5° **Le lieu** où se passe une action, le chemin par lequel on se meut. Le cas régime s'emploie ainsi souvent avec *part*, *voie*, *chemin*, *sentier*, etc. Ex.: Cil faiseient grant mal, quel part que il aloent (*Roman de Rou*, II, v. 30). E vint i Carlemaignes tut un antif sentier (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 300). Cez degrez de la sale, vint al palais errant (*ib.*, v. 335). Governal vint une charire En une lande (Béroul, *Tristan*, v. 1685). Denoalent vint le sentier Sor un petit palefroi noir (*ib.*, v. 4374). Et chevalchent le pendant d'un costal (*Les Narbonnais*, v. 1766). Il avala le letoril (Villehardouin, § 68). Dans cet ordre d'idées il faut aussi rappeler les prépositions *lez, chez, aval*, *amont*, *contreval*, *contremont*. L'usage d'indiquer le lieu sans emploi d'une préposition, à l'aide du seul cas régime, se continue après la disparition de la déclinaison. Rappelons les exemples suivants: *Il demeure rue Bonaparte, avenue d'Orléans, place de l'Étoile. Il se rendit rue Saint-Lazare.*

6° **Le temps** où se passe une action ou que dure une action. Ex.: Chascune feste se fait acomungier (*St. Alexis*, v. 257). Set anz tuz pleins ad estet en Espaigne (*Roland*, v. 2). Ainsi furent tout l'iver que riens n'i esploitierent (*Ménestrel de Reims*, § 54). On trouve ainsi souvent les indications *le jor*, *le soir*, *l'endemain*, *l'autrier*, *toz dis*, *toz jorz*, *totes ores*, *toz tans*, *l'an*, etc.; il faut ajouter que très souvent on se sert aussi des prépositions *à*, *en*, *par*.

7° **La mesure** (distance, valeur, poids). Ex.: Ainz qu'om alast un sul arpent de champ (*Roland*, v. 2230). De Huon graindres un grant pié mesuré (*Huon de Bordeaux*, p. 53). N'avoient pooir que il porchaçassent viande quatre arbalestees loing de l'ost (Villehardouin, § 165). Dormoit . . . en sa nef qui bien estoit une lieue devant la nostre (Joinville, § 650). Venoit vers le flum bien le giet d'une pierre poingnant (*ib.*, § 272). Il ameroient miex mettre lour cors en avanture de noier que ce que il achetassent une nef quatre mille livres et plus (Joinville, § 627). Dans plusieurs des cas indiqués la langue moderne se sert d'une préposition; mais on dit: *J'ai payé ce chapeau trente francs. Il a vendu son automobile dix mille francs.*

Remarque. Il faut rappeler ici l'emploi qu'on faisait au moyen âge du mot *pas* pour indiquer la mesure et d'où est sorti l'emploi du mot comme complément de négation. Ex.: Climborins, qui pas ne fuit pur hume (*Roland*, v. 1485). De la même manière s'employaient de nombreuses expressions indiquant la valeur et servant à compléter une négation. Ex.: Ne l'empira vaillant un esperon (*Couronnement Louis*, v. 1056).

8⁰ **La manière.** Ex.: Son petit pas s'en tornet chancelant (*Roland*, v. 2227). Mais venés nos secoure isnelement le pas (*Aiol*, v. 4765). C'est pourquoi le cas régime s'emploie aussi dans un grand nombre de locutions qui présentent un caractère adverbial, comme par ex. *la merci Dieu*, *la Dieu grace*, *la Dieu aïe*, *mon vuel*, *mon escient*, *son gré*, *foi que doi Dieu*, etc. Dans la plupart de ces cas, l'emploi d'une préposition serait nécessaire actuellement; du reste la vieille langue s'en servait déjà: Done li la par la toe mercit (*St. Alexis*, v. 368). L'usage moderne admet des expressions toutes faites telles que *s'en aller grand train*, *trotter l'amble*.

9⁰ Enfin le cas oblique s'emploie comme une sorte **d'accusatif absolu.** Ex.: Paien chevalchent Halbercs vestuz et lur brunies dublées, Healmes laciez et ceintes lur espées (*Roland*, v. 710). Or estes vus mis hoem, veant trestuz les voz (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 803). Prierent por Diu ke il en lassast aler les Lombars, saus lor cors, et lor amis et lor avoirs (Villehardouin, § 660). Il ne me fu demourei de remenant que douze vins livres de tournois, ma nef païe (Joinville, § 136).

97. Rapport de possession. L'emploi du cas régime au sens du génitif possessif latin était en règle générale restreint au seul cas où le possesseur était un être vivant, surtout un homme, rarement un animal. Voici quelques détails:

1⁰ Noms propres de personnes. Ex.: Al tems Noe ed al tems Abraam Ed al David (*St. Alexis*, v. 6—7). Sit guarderai por amor Alexis (*ib.*, v. 152). En la maison Eufemiien (*ib.*, v. 314). Morz est Turpins el servise Charlon (*Roland*, v. 2242). Assez savez le grant orgoeil Rollant (*ib.*, v. 1773). De la barbe saint Piere (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 181). L'usage Pandragon mon pere (*Erec*, v. 1811). Des le tens Adan (*ib.*, v. 1336). Les amors Nicolete (*Aucassin et Nicolete*, 4,$_3$). La

terre prestre Jehan (Joinville, § 475). Le substantif déterminant peut précéder: Al saint Denis mostier (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 1). En Origni mostier (*Raoul de Cambrai*, v. 2271). La Richart proeche (*Richars li biaus*, v. 2285).

2° Nous citerons à part les exemples où le déterminant est le nom d'un être suprême, ou surnaturel. Ex.: Al comant Deu del ciel (*Saint Alexis*, v. 53). Apele l'ome Deu (*ib.*, v. 170). La medre Damnedeu (*ib.*, v. 90). El nom la virgene (*ib.*, v. 89). Tu es l'enuint Nostre Seignur (*Livre des Rois*, I, 105,19). De la grace saint esperit (Bartsch-Horning, 481,8). La mort Jhesucrist (Romania, XXXIII, 168). Le filz sainte Marie (*ib.*, 171). La mere Dieu (*ib.*, 177). C'est peut-être par analogie avec ces combinaisons qu'on en est venu à dire: *En nom la vraie croiz.* Parfois le mot déterminant précède le déterminé. Cet ordre de mots s'observe surtout dans quelques locutions figées. On trouve déjà dans les textes bas-latins: *a deo honorem*, pour: *ad dei honorem.* Voici quelques exemples français: Pro Deo amur (*Serments de Strasbourg*). Li Deo inimi (*Ste Eulalie*, v. 3). Dieu enemis (*St. Léger*, v. 13). El Damnedeu servise (*St. Alexis*, v. 162). Del Deu servise (*ib.*, v. 259). Li Deu sers (*ib.*, v. 348). Par la Deu gracie (*ib.*, v. 362). Lu De regne (*Frère Angier*). La De ancele (*id.*). Rappelons aussi les expressions *la Dieu main, la Dieu merci, la Dieu grace, al Dieu juise, al Dieu comandement, li Dieu amis.*

3° Noms communs. Ex.: La chambre son pedre (*St. Alexis*, v. 74). Li serf son pedre (*ib.*, v. 263). Le gonfanon l'emperedour (*ib.*, v. 414). A feste toz seinz (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 3143). Le maison le viscontesse (*Aucassin et Nicolete*, 40,27). L'aïoul cesti duc qui est mors nouvellement (Joinville, § 555). O ventre la baleine (*Siège de Barbastre*, v. 99). Parfois le substantif déterminant précède le déterminé: Le rei gunfanuniers (*Roland*, v. 106). En son pere vergier (Bartsch, *Rom. u. Past.*, I, 9,21). Franc de France repairent de roi cort (*ib.*, I, 1,2). Quant s'amie main puet tenir (*Claris*, v. 13433).

4° Dans quelques cas le substantif déterminé est omis et n'est représenté que par l'article (§ 132,1) ou un pronom. Ex.: Vindrent parent et lor amic, Li sanct Ledgier, li Evruin (*St. Léger*, v. 20). Par la [espee] Carlun (*Roland*, v. 3145). Et le suen nom et le son pere (*Cligès*, v. 2975). Et donnoit

tout et le sien et l'altrui (Joinville, § 418). Je n'i vi cottes brodées, ne les le roy ne les autrui (*id.*, § 25).

98. Au cours du XIVe siècle le génitif sans intermédiaire cède peu à peu la place au génitif exprimé à l'aide de la préposition *de* (parfois *à*; voir § 103), et dès la première moitié du XVe siècle le type *li chevaus le rei* est à regarder comme une construction en train de mourir; elle se conserve surtout dans des formules d'ordre religieux. Le passage de l'ancienne syntaxe à la nouvelle se fait par degrés selon le différent caractère de la construction. Ainsi dans la première rédaction de Froissart (troisième tiers du XIVe siècle), le génitif sans intermédiaire s'emploie régulièrement pour exprimer un rapport de possession au sens propre, mais on recourt à la préposition quand il s'agit d'un substantif de valeur verbale; on dit *li hos le roy*, *la terre le signeur de Persi;* mais *le consentement de ma dame, la delivrance dou roy.* Dans les »Cent nouvelles nouvelles« (écrites peu après 1450), la construction avec *de* est la seule vivante et normale. Voici quelques exemples de l'ancien génitif sans intermédiaire, choisis surtout dans la littérature du XVe siècle:

1° Noms propres de personnes. Ex.: Ly chevaulx Daire (E. Deschamps, IX, v. 359). Les mots Gautier (Fournier, T F A R, p. 45). La fille Raoul (*ib.*, p. 315). La maison Guillot Gueuldry (Villon, *P. T.*, str. 28). Soubz la main Thibault d'Aussigny (*id.*, *G. T.*, str. 1). Aux hoirs Michault (*ib.*, str. 81).

2° Etres supérieurs. Ex.: Mère dieux (Fournier, T F A R, p. 69). Grace Dieu (*ib.*, p. 75). Garde Dieu (*ib.*, p. 78). Service Dieu (*ib.*, p. 355). Pasque Dieu (*ib.*, p. 127). Robbe Dieu (*ib.*, p. 422). Sacrement Dieu (*Quinze joies de mariage* p. 37, 56). Chartre notre Seigneur (*ib.*, p. 131). Filles Dieu (Villon, *P. T.*, 32). La mort Jesuchrist (*ib.*, XV, 2). Contre le vouloir Dieu (*ib.*, XXXVII, 5). La foy Dieu (*Le mystère de Saint Laurent*, v. 5307). La loi Dieu (*ib.*, v. 7129). Un jour Dieu (*ib.*, v. 2576). La grace Dieu (*ib.*, v. 4184, 4225). Le filz Marie (*ib.*, v. 1018, 2778, 2881). La loi Jesus (*ib.*, v. 5074). La mort ton sire (*ib.*, v. 3745). Le commendement Lucifer (*ib.*, v. 8641). La merci Dieu (Paris, *Chansons*, p. 53, 59). La croix Saint André (*ib.*, p. 127). La mort Jesus (A T F, II, 210). Quelquefois le déterminant précède le déterminé.

A côté de *la merci Dieu*, on trouve aussi *la Dieu merci* (*Cent nouv. nouv.*, n° 31; *Jehan de Paris*, p. 49; *Nouveau recueil de farces*, V, v. 525); on disait également *la grace Dieu* et *la Dieu grace* (comp. Littré, s. v. *grâce*, Rem. 3). Ajoutons que Bobinet dans »La comtesse d'Escarbagnas« jure par *Dieu grâce* (sc. 6), et que cette formule se trouve dans le vieux proverbe: *Cela lui vient de Dieu grâce.* L'ancienne construction se rencontre encore au XVIe siècle. On trouve par ex. dans Montaigne *les reliques Saint Gervais* (*Essais*, I, 178); mais ordinairement elle ne figure que dans les jurons et les exclamations: Rabelais présente *par la merdé*, *la rate Dieu*, *le ventre Mahon.*

Remarque. Pour plusieurs des combinaisons citées, il y a hésitation entre l'ancienne construction et l'emploi de la préposition *de.* On trouve *sacrement Dieu* et *sacrement de Dieu* (*Quinze joies*, p. 56), *fils Dieu* (G. Paris, *Chansons*, p. 12) et *fils de Dieu* (*ib.*, p. 46).

3° Noms communs. Ex.: L'avoir leurs peres (E. Deschamps, IX, v. 2110). La chose sa femme (Martin le Franc; *Romania*, XVI, 406). Le command mon maistre (*Le mystère de Saint Laurent*, v. 4201). Selon le decret leurs amis (Villon, *G. T.*, 52). Fils vostre père (*Patelin*, v. 148). Au pié l'abbé (*ib.*, v. 1015). La bonté ma dame (G. Paris, *Chansons*, p. 19). La beauté m'amye (*ib.*, 63). Au sein notre père Abraham (Fournier, TFAR, p. 72).

99. Après le XVe siècle l'ancienne construction *li chevaus le roi* cède définitivement la place à *le cheval du roi.* Pourtant un certain nombre de combinaisons figées, présentant l'ancien génitif sans *de*, se sont conservées jusque dans la langue moderne. Il s'agit surtout de combinaisons où entrent des noms de personne.

1° Noms de lieu. La syntaxe médiévale se retrouve dans des noms géographiques tels que: *Château-Gontier*, *Château-Renard*, *Pont Errambourg*, *La Chaise Baudoin*, *La Ferté-Bernard*, *L'Ile Saint Denis*, *le Parvis Notre-Dame*, etc. Parfois il y a fusion orthographique des deux mots: *Bourgthéroulde*, *Châteauroux* (I, § 100), *Chatelleranlt*, *Fontainebleau* (I, § 265), *Fontevrault*, *Montdidier*, *Montluçon*, *Vaugirard*, etc. On trouve aussi des composés avec des noms communs: *Bourg-La-Reine*, *Ville-*

neuve-Le-Roi, Choisy-Le-Roi, Aigny-Le-Duc, Avesnes-Le-Comte, Pont-L'Abbé, Pont-L'Évêque, Mesnil-Le-Roi, etc. Le substantif déterminé est sous-entendu (comp. § 97,4) dans *Mesnil-Le-Guérin, Ancy-Le-Franc, Cossé-Le-Vivien, Villeneuve-La-Guyard, Fontaine-La-Guyon, Fontaine-La-Soret*. Le passage suivant de Joinville est très instructif: Ertaus de Nogent ... fu si riches que il fist le chastel de Nogent l'Ertaut de ses deniers (§ 90).

2° Noms de personnes. La syntaxe médiévale se retrouve également dans la combinaison ordinaire d'un nom de famille précédé d'un nom de baptême: *Henri Bernard, Léon Gautier*, etc. On dit couramment dans la langue moderne: *Le fils Picot*. Ex.: Il se pouvait que la fille de brasserie eût eu une mauvaise pensée en apprenant qu'un seul des fils Roland héritait d'un inconnu (Maupassant, *Pierre et Jean*, p. 117). Le vieil usage vit également dans le titre d'un roman de chevalerie, souvent réimprimé: *Les quatre fils Aymon*.

3° Il faut encore rappeler quelques termes consacrés, surtout d'ordre religieux, quelques jurons et d'autres locutions figées: *Hôtel-Dieu, les filles Dieu, la Fête-Dieu; ventre-saint-gris* (I, § 120), *palsambleu* (altération de *par le sang Dieu;* (IV, § 379); *le feu Saint-Antoine; jouer à la queue leu leu* (pour *queue le leu;* I, § 182). Ajoutons quelques noms de fête où le nom déterminé est omis (§ 97,4): *La Saint-Jean, la Saint-Martin, la Toussaint* (II, § 363). Rappelons enfin des expressions telles que *à la Henri IV, à la Napoléon*, qui continuent une vieille ellipse (§ 15,2).

Remarque. La locution prépositionnelle *de par* employée dans *de par le roi* et par extension dans *de par la loi, de par la religion*, etc., est une graphie fautive pour *de part* (I, § 99,1). Ex.: De part Deu et de part le rei d'Engletere (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 5472). De part le conte (*ib.*, v. 8976). L'omission du *t* remonte haut: De par Yseut (Béroul, *Tristan*, v. 3400). La combinaison *de par(t)* qui indique primitivement la provenance ne doit pas être confondue avec *de par* qui indique l'étendue *(de par le monde)*.

100. A côté des restes de l'ancienne construction *li chevaus le rei* signalée dans le paragraphe précédent, il faut remarquer qu'elle a donné lieu à un certain nombre d'imitations.

1° Des noms de rues, de places, d'institutions publiques, etc.: *Rue Madame, rue François Ier, rue Saint-Benoît, place Victor Hugo, Boulevard Malesherbes, gare St. Lazare, musée*

Grévin, lycée Fénelon, théâtre Beaumarchais, passage Choiseul, faubourg Saint-Germain, etc. Il y a ici imitation de l'ancien procédé qu'on observe dans *Hôtel-Dieu, Bourg-La-Reine, Pont-L'Évêque, Cours-La-Reine.* L'analogie a fini par étendre cette juxtaposition à des substantifs non personnels: *Rue Vaugirard, rue Montmartre, faubourg Montmartre, boulevard Sébastopol.* Des exemples de cette dernière catégorie se trouvent déjà au moyen âge. Joinville écrit: Une rue qui estoit appelée le Quarrefour dou Temple, qui ore est appelée la rue Sainte-Croiz (§ 729).

2° Certaines expressions parlementaires, juridiques, industrielles, commerciales: *le cabinet Méline, l'interpellation Déroulède, l'affaire Dreyfus, le dossier Naquet, le code Napoléon, l'héritage Loisillon, le procès Bazaine, le duel Astier, Librairie Hachette, Guide Joanne, Galeries Lafayette, bec Auer, tour Eiffel, canon Krupp, style Louis XIV.* Ces sortes de juxtapositions ont probablement leur origine dans le langage administratif et juridique qui s'en servait déjà au moyen âge; on disait *l'ochision Mikiel de Cachi, la commission Roussel.* Cette construction, qui assigne au nom propre le rôle de rubrique ou d'étiquette, est extrêmement commode, grâce à sa brièveté et à sa concision; elle joue un rôle considérable dans le langage parlementaire de nos jours. Du langage juridique elle a passé dans le langage commercial. Remarquez la différence entre *le tube Waller*, instrument pour sauvetage nautique probablement breveté, et *le tube de Torricelli.* La construction sans intermédiaire s'est surtout généralisée ces derniers temps; on disait il y a soixante ans *méthode de Robertson*, on dit maintenant *méthode Berlitz*, et ainsi dans beaucoup d'autres domaines.

3° La juxtaposition signalée s'est étendue à un grand nombre de cas où le déterminant n'est pas un nom de personne. Une expression telle que *style Louis XV* amène par analogie *style Renaissance, style Empire.* La juxtaposition est un procédé très répandu dans la langue moderne; nous en avons déjà signalé plusieurs exemples tels que *cas régime* et *timbre-poste* (III, § 568,2). Ajoutons ici quelques autres exemples qui présentent des juxtapositions pour ainsi dire fortuites, mais qui montrent bien que notre phénomène est un fait de langage général: *la question argent, des assurances travail, des assurances*

maladie, côté ferme, côté jardin, etc. Dans plusieurs des cas cités le substantif déterminant prend le caractère d'un adjectif: *un prêtre fin de siècle, un chapeau paille*. Il est bien entendu que dans beaucoup de cas on peut aussi se servir de la préposition; il n'y a qu'une légère nuance de style entre *un air ministre, un dimanche matin* et *un air de ministre, un matin de dimanche*.

101. Aux observations que nous venons de faire sur quelques cas de juxtaposition où le déterminant n'est pas un nom de personne il faut encore ajouter les remarques complémentaires suivantes:

1° Combinaisons prépositionnelles. On trouve dans la vieille langue des combinaisons telles que: *A val l'eve*, à vau-l'eau; *al oès le pople*, au profit du peuple; *de sum les murs*, du haut des murs (*Guerre sainte*, v. 3254); *en sum les murs*; *en son le mast (L'Escoufle*, v. 403); *en tor la cité*, etc. Il ne s'agit pas ici de substantifs régissant un autre substantif au cas régime, mais de prépositions composées dont les deux parties forment une unité. On peut ainsi constater que déjà les textes bas-latins connaissent la combinaison *ad opus*, devenu *al oès* en vfr.; elle s'employait avec un substantif non personnel comme régime *ad opus monasterio suo*.

2° Mots de quantité. La juxtaposition a aussi lieu avec quelques noms ou adverbes de quantité. La langue moderne en a conservé un dernier reste dans la construction propre à *force*. On dit *force argent, force amis, force ressources, force gens,* etc. Dans ces combinaisons Larousse qualifie *force* d'adjectif de quantité, et on trouve des exemples isolés qui montrent que quelques auteurs modernes le regardent de la même manière: ils le fléchissent. Ex.: Très à son aise Chignole prend forces clichés (Nadaud, *Chignole*, p. 69). Ainsi le sens linguistique moderne tend à regarder *force* comme un adjectif. Il est sans aucun doute primitivement un substantif. Autrefois il se construisait aussi avec *de*. Ex.: Chascun aura force d'argent (A P F, II, 44). La juxtaposition ne paraît pas remonter plus haut que le XVIe siècle; Amyot écrit *force musiciens* (voir Godefroy). Cet emploi provient d'une analogie: on trouve dans la vieille langue des mots de

quantité tels que *plenté* et *foison* ajoutés directement à une indication de mesure, valeur, ou quantité. Ex.: S'il me donast deniers planté (RGF, VI, 35). U fesist millour sejourner Pour avoir plenté venison (*Sone de Nansay*, v. 17426). La vint fees plenté (Froissart). Bien peut gaudir qui a foison chevance (Jacob, *Recueil de farces*, p. 275). Ilz ont eu horions foison (*ib.*, p. 321). Une construction pareille se rencontre aussi avec *assez*, *combien*, *plus*, *tant*, *autant*, *trop*. Ex.: Je vous durrai or et argent assez (*Roland*, v. 75). Ja redoter ne li covient, Que assez terre ne li doingne (*Cligès*, v. 2506). J'ay assez preparacion (Jacob, *Recueil de farces*, p. 300). Assez robes (*Quinze joies de mariage*, p. 44, 71). Assez logis (Jehan de Paris, p. 64). Je vuel savoir combien vos aves gent (*Auberi*, p. 30,4). Plus avoit force ke XVII Esclavon (*Aliscans*, p. 12). Il y a plus perte ou plus gaigne (*Farce de Patelin*, v. 274). Et i ot chevaliers autant (*Chevalier as deus espees*, v. 1984). Cet usage a complètement disparu. Avec *rien* la juxtaposition était également admise dans certains cas où la langue moderne demanderait la copulation. Ex.: Et n'ayant rien si cher que ton obéissance (Malherbe II,1). Seigneur, réglez si bien ce violent courroux, Qu'il n'en échappe rien trop indigne de vous (Corneille, *Théodore*, IV, sc. 5). Il n'est rien tel en ce monde que de se contenter (Molière, *Don Juan*, I, sc. 2). La langue moderne admet encore *rien autre chose* et *rien moins*; *rien tel* a cédé la place à *rien de tel*.

102. Excepté les cas isolés que nous venons d'étudier, le rapport de possession s'exprime dans la langue moderne le plus souvent à l'aide de la préposition *de*: *li chevaus le rei* a été remplacé par *le cheval du roi*. L'emploi de la préposition remonte très haut. On connaît les beaux vers de la Chanson de Roland: C'est la dulur pur la mort de Rollant (v. 1437). L'anme del cunte portent en pareïs (v. 2396). Ainsi la préposition *de* a de bonne heure remplacé le génitif du latin classique dans plusieurs cas; la tournure nouvelle *filius de rege* pour *filius regis* remonte au latin vulgaire, sans doute aux premiers siècles de l'ère chrétienne, puisqu'elle se trouve dans la Vulgate. L'emploi de la préposition était de rigueur dans plusieurs cas spéciaux; on disait ainsi *li chevaus d'un*

rei, li chevaus de nul rei, etc., et si le déterminant était au pluriel, *li cheval des baruns.* Il en était de même si le déterminé était un substantif de valeur verbale: Dient Franceis: Deus quel doel de prod'home (*Roland,* v. 1501). Villehardouin, qui dit régulièrement *li filz l'empereour,* emploie très peu l'ancienne construction *l'aide Dieu,* à laquelle il préfère *l'aide de Dieu.* Quand il ne s'agissait pas d'un rapport de possession l'emploi d'une préposition était obligatoire. On disait *la Bible Guiot, la Règle saint Benoist, la Somme Laurent, le Doctrinal Sauvage, l'Épistre maistre Jean de Meun, le Testament maistre François Villon*; mais *li romanz de Renart, li jeus de saint Nicolas, li jeus d'Adam,* etc. Ainsi petit à petit la construction prépositionnelle gagne du terrain; au XIII[e] siècle, *li chevaus del roi* s'emploie à côté de *li chevaus le roi*; le nouvel usage syntaxique l'emporte définitivement sur l'ancien au cours du XIV[e] et du XV[e] siècle.

103. Enfin le rapport de possession s'exprimait autrefois aussi à l'aide de la préposition *à.* Il y a ici continuation d'un usage bas-latin (voir I, § 11). Ex.: La nef a cel saint ome (*St. Alexis,* v. 197). Vus fustes filz al bon cunte Renier (*Roland,* v. 2208). La fille al rei Hugon (*Pèlerinage de Charlemagne,* v. 852). Je te donrai le file a un roi u a un conte (*Aucassin et Nicolete,* 2,33). Comme on le voit, la préposition *à* servait souvent à indiquer la parenté. Du reste la construction avec *à* ou *de* alternait avec la construction non prépositionnelle. Voici un passage curieux où les trois constructions s'emploient l'une à côté de l'autre: Après la bataille le conte de Flandres estoit la bataille au conte de Poitiers, le frere le roy; laquex bataille dou conte de Poitiers estoit à pié (Joinville, § 274). Cet emploi de *à* devient plus rare vers la fin du moyen âge, où la construction avec *de* l'emporte. Voici quelques exemples tardifs de l'ancienne construction: Les chiens au jaloux (G. Paris, *Chansons,* p. 34). La douleur à Jacob (*Quinze joies de mariage,* p. 169). L'ame au filz de mon pere (ATF, II, 166). La fille à Sejanus (Montaigne). Desportes écrit dans une de ses poésies *le temple à Neptune,* et Malherbe l'en blâme. *A* s'est continué jusqu'à nos jours dans les combinaisons suivantes: *Disputer de la chape à l'évêque. Sentir la vache à Colas. La barque à Caron. La bête à bon Dieu. Le*

denier à Dieu. C'est la faute à Gringalet. Dans le parler populaire on dit couramment *le fils à Pierre, la sœur au bedeau.* La langue littéraire se sert également de la même préposition. Ex.: L'année de nos dix-huit ans, à Ginette et à moi, Madame Daître loua une maison à Pornichet (C. Marbo, *Les cahiers de Francine,* p. 45).

CHAPITRE IV.

ADJECTIFS ET ADVERBES.

---

104. Nous avons vu plus haut (§ 85) qu'il n'y a pas de limite fixe entre les substantifs et les adjectifs. Pour les adjectifs et les adverbes, il en est parfois de même: quelques adjectifs fonctionnent sans changement comme adverbes, les adverbes deviennent dans certains cas adjectifs, et on peut observer dans les constructions syntaxiques une certaine hésitation entre les deux groupes de mots. Il faut encore ajouter qu'un mot passe facilement d'un groupe à l'autre: *vite* d'adjectif est devenu adverbe (§ 111,3), et *presque* fonctionne comme adjectif dans *la presque totalité;* la langue moderne admet également *une jeune fille très bien.*

Remarque. On a protesté contre la combinaison *un parfait honnête homme;* mais à tort. *Honnête homme* est à regarder comme un tout (comp. II², § 327 et IV, § 26), et c'est pourquoi *parfait* a sa valeur ordinaire d'adjectif. Rappelons que déjà la Rochefoucauld a dit *un vrai honnête homme.*

105. On sait qu'en latin on se servait d'un adjectif dans certains cas où le sens linguistique moderne demanderait plutôt un adverbe; on disait ainsi: *Roscius erat Romae frequens. Medius ibam. Soli hoc contingit sapienti.* Cet usage vit encore dans les langues romanes, surtout en espagnol: *Manolita andaba ligera. Hablemos claros. Vamos derechos;* il n'est pas inconnu à l'italien: *La cerimonia nel cimitero si svolse pacifica. Costa sole dieci lire. Maria viene l'ultima. Furono pagati i primi.* Cet usage se retrouve aussi en français. Au temps de la Renaissance Joachim du Bellay essaie de raviver l'usage latin classique. Voici ce qu'il dit: »Use donques hardiment . . . des Noms pour les Adverbes, comme '*ilz combattent obstinez*' pour *obstinéement; il vole leger* pour

legerement (*Deffence et Illustration*, II, 9). L'exhortation de J. du Bellay n'a pas été très suivie; l'usage devient rare au grand siècle. Ex.: Prosternez à ses pieds, humbles le mercierent (R. Garnier, *Bradamante*, v. 1575). Le prélat, hors du lit, impétueux s'élance (Boileau, *Le Lutrin*, V, v. 14). Cet emploi des adjectifs est cependant admis dans un petit nombre de tournures: *Elle est entrée la première. Nous sommes arrivés les derniers. La porte s'ouvre toute grande.* Les auteurs modernes se servent avec une prédilection marquée d'un adjectif, là où l'usage antérieur demandait un adverbe; ils semblent préférer *la neige tombe abondante* à *la neige tombe abondamment.* Le mot qui sert à qualifier le verbe et qui selon la grammaire ordinaire devrait être un adverbe est rapporté, par une sorte d'attraction, au sujet et se règle sur celui-ci comme un attribut ou un prédicat. Il y a dans ce procédé un moyen stylistique d'un certain effet. En voici quelques exemples: Les armes de chacun des grands dieux que l'autan Gardait sévère (V. Hugo, *Le satyre*). Il marchait rapide (*id.*, *Les Misérables*) . . . et s'envola terrible (*id.*, *L'Aigle du Casque*). Le yacht se balançait tranquille à l'ancre (A. Daudet, *Le nabab*). Et la fontaine Coula plus vive avec un rire dans ses eaux (H. de Régnier, *Le vase*). Elle était d'une graine tombée dans une terre déjà riche, mais une graine d'une nature à pousser haute et droite (Barrès, *Au service de l'Allemagne*, p. 90). La fusillade crépitait plus serrée (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 48). Deux fois par semaine, il venait, ponctuel (*La Nouvelle Revue française*, 1er janvier 1921, p. 42). Les lézards, à l'affût entre les primevères et les pensées sauvages, reculaient vifs et silencieux (E. Pérochon, *Nène*. Paris, 1920. P. 21). Denise s'asseyait familière avec les paysans orgueilleux (P. Hamp, *Le cantique des cantiques*, I, 20). Elles s'embrassèrent très cordiales (Aurore Sand, *Encarnacion*. Paris, 1923. P. 57). Il serait resté là encore très longtemps, si enfin la cloche n'avait sonné, allègre, annonçant les classes finies (E. Estaunié, *L'empreinte*, p. 83). Il ajouta, dédaigneux (*ib.*, p. 84). Au premier arrêt, il s'évanouit, silencieux (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 59). Il résulte de ces exemples qu'à côté de la construction ordinaire et normale *marcher rapidement*, l'usage moderne admet aussi *marcher rapide;* les deux tournures ont la même valeur logique,

mais elles diffèrent au point de vue grammatical et stylistique. Parfois les auteurs s'en servent alternativement; nous avons trouvé dans un article de »la Revue de Paris« (1923) *la vie coulait douce* et *la vie coulait doucement.*

106. Nous examinerons ensuite les cas où un adjectif est accompagné d'un autre adjectif (ou d'un participe passé). Les juxtapositions telles que *sourd-muet* et *aigre-doux* n'offrent rien de remarquable, mais il en est autrement des cas où le premier des adjectifs caractérise le deuxième et prend ainsi une valeur adverbiale: *Il est tout triste* (= il est entièrement triste); ici l'usage hésite souvent. Parfois le premier des adjectifs est laissé invariable à cause de sa valeur adverbiale; parfois le sens linguistique lui attribue la valeur d'un adjectif et le fléchit: *Elle est toute triste.* Ce phénomène, qui se rencontre dans beaucoup de langues, existait déjà en latin où l'on disait par ex.: *Tota sum misera.* Pour le français c'est surtout l'usage médiéval qui en offre des exemples nombreux: Paris li beaux armez (*Roman de Troie*, v. 7941). Il escria s'amie: taisiez vous bele nee (*Fierabras*, v. 94). Une voiture doit estre plus chere louee en aoust ou en vendenges ou en mars qu'en autre saison (Beaumanoir, *Coutumes*, 1127). Et li soleus iert clers luisanz (*Claris*, v. 758). On disait de la même manière *demie-morte, grief malade, perdris fresches tuees, uns gries mesiax, une coigniee longue enmanchiee, de la chair menue hachee, de la noif nouvele chëue, des fantasies pures humaines*, etc. Cet usage disparaît pour une bonne partie avec le moyen âge, et le premier adjectif est régulièrement remplacé par un adverbe. La combinaison *grief malade* cède la place à *grièvement malade*, etc.

Remarque. L'attraction qui amène *de la chair menue hachee*, est un phénomène bien connu en italien populaire, où l'on entend: *Maria è tanta bella. I gatti son troppi ladri. Son poche buone queste pere.* On trouve de même dans l'allemand populaire *ein ganzer guter Mann, eine rechte gute Frau.*

107. L'usage médiéval étudié a laissé dans la langue moderne quelques traces que nous allons examiner:

1° **Frais.** Ex.: *Une maison toute fraîche bâtie, une fleur fraîche éclose, des roses fraîches cueillies, une bouche fraîche*

épanouie. Il est douteux si *frais* est adjectif ou adverbe dans *un œuf frais pondu, un matelas frais battu, un étudiant frais émoulu, un champ frais moissonné.* Il est sûr que *frais* fait fonction d'adverbe dans *une figure frais rasée*, ce qui rend probable l'existence d'un adverbe dans les exemples précédents. On se sert aussi de la forme adverbiale *fraîchement: De l'herbe fraîchement coupée, une table fraîchement peinte, des peaux de moutons fraîchement écorchées.*

2° **Grand.** Ex.: *Une porte grande ouverte, les yeux grands ouverts, les fenêtres toutes grandes ouvertes, une main grande ouverte.* Comp.: *Le domestique ouvrit grands les rideaux des fenêtres.* Dans la langue tout actuelle on constate parfois une tendance à laisser *grand* invariable devant le participe passé. Ex.: Les fenêtres étaient grand ouvertes sur le jardin (P. Bourget, *Lazarine*, p. 7). J'ai écouté, les oreilles grand ouvertes, dès les premiers jours d'août 14 (Esnault, *Le poilu tel qu'il se parle*, p. 9). Les yeux grand ouverts (L. Fabre, *Rabevel*, I, 20). En dehors de ces cas, il faut encore citer les expressions modernes *les grands malades, les grands blessés* (comp. *les blessés légers*), *les grands mutilés, les grands brûlés.* Ex.: A Paris dans les hôpitaux . . . des cas intéressants chez les grands brûlés (E. Pérochon, *Nène*, p. 192).

3° **Large.** Ex.: *Une porte large ouverte, une fenêtre large ouverte.* Au pluriel il y a hésitation; on trouve tantôt *des fenêtres larges ouvertes*, tantôt *des fenêtres large ouvertes,* — à moins qu'on n'esquive la difficulté en disant *des fenêtres largement ouvertes.*

4° **Mort** reste invariable dans la combinaison *mort-né;* on dit *un enfant mort-né, une fille mort-née, des enfants mort-nés, des brebis mort-nées.*

5° **Nouveau.** Ex.: *Les nouveaux mariés, des nouveaux venus, des nouveaux débarqués, une nouvelle mariée, les nouvelles converties, une nouvelle venue.* Il faut remarquer que *nouveau* est regardé comme un adverbe et laissé invariable toutes les fois que la combinaison dont il fait partie est employée adjectivement: on dit ainsi *des vins nouveau percés.* *Nouveau* est également invariable dans *nouveau-né.* Les auteurs ont souvent hésité en face de ces règles compliquées. Ainsi La Fontaine écrit dans la Préface des Fables *nouveau venus*, et A. de Musset écrit *les nouveaux nés* (II², § 334).

Dans quelques cas on recourt à *nouvellement;* on dit ainsi *du lait nouvellement tiré.*

6° **Premier.** Ex.: *Son (fils) premier-né, les enfants premiers-nés.* Au féminin, au contraire, *premier* est invariable; on dit ainsi *la premier-née.* C'est là une particularité propre à la langue moderne; au temps de la Renaissance, *premier* était toujours regardé comme un adjectif. Ex.: Femme alaictant sa fille premiere née (Rabelais, II, chap. 24). Dans la langue parlée actuelle on admet: *la première née* à côté de *sa fille premier-née.*

7° **Tout.** Ex.: *Il est tout triste, elle est toute triste, elle est toute honteuse, elles sont toutes tristes.* Cependant *tout* est laissé invariable devant un adjectif commençant par une voyelle: *Elle est tout affligée, elle est tout heureuse, elles sont tout affligées.* Il en est de même devant un adjectif au pluriel masculin: *Ils sont tout tristes, ils sont tout étonnés.* L'emploi de *tous* dans ces derniers cas entraîne un changement de sens: *Ils sont tous tristes* équivaut à *tous sont tristes.* Ces règles sont d'origine relativement récente. Au moyen âge *tout* s'accordait toujours avec l'adjectif suivant. Ex.: Tote sui dolente (*St. Alexis,* v. 454). Tote en sui corroçose (*ib.*, v. 459). Set ans tuz pleins (*Roland,* v. 2). Li sancs tuz clers (*ib.*, v. 1980). Ces espees tutes nues (*ib.*, v. 3581). Cet usage se continue jusque dans le XVIIe siècle. Ex.: Ils sont possédés tous entiers (Malherbe). Toute aveugle qu'elle est, les cognoist et les ayme (Mairet, *Sophonisbe,* v. 791). Un excès de plaisir nous rend tous languissants (Corneille, *Le Cid,* v. 1351). Divers stratagèmes tous prêts (Molière, *Monsieur de Pourceaugnac,* I, sc. 1). C'est Vénus toute entière à sa proie attachée (Racine, *Phèdre,* v. 306). Boileau a écrit dans son »Art poétique«: Ses ouvrages tous pleins d'affreuses vérités (II, v. 159); mais, dans les éditions publiées après 1713, on lit *tout pleins*: l'usage avait changé. Vaugelas avait déjà protesté contre *tous tristes* pour *tout tristes,* mais il admettait *toute étonnée,* ce que défendait l'Académie. Ce fut l'opinion de l'Académie qui l'emporta, et la langue moderne n'a gardé de l'usage médiéval que le cas dont le type est *toute triste* (*toutes tristes*). Pourtant on constate une forte hésitation, même chez les meilleurs auteurs modernes, qui se permettent d'écrire *une prudence toute ecclésiastique, toute illuminée, toute*

empourprée; toute petite et toute humble; toute belle et toute élégante; toute heureuse et toute pensive, etc. Comp. § 431.

REMARQUE. *Tout* s'emploie également avec une valeur adverbiale devant des combinaisons prépositionnelles Dans ce cas il est ordinairement regárdé comme un adjectif et se fléchit. On dit *une vie toute de travail* (= une vie toute laborieuse). Devant un substantif le *tout* adverbial reste généralement invariable: *Il est tout yeux et tout oreilles;* cependant l'usage est très flottant.

8° Dans ce qui précède, nous n'avons indiqué que les exemples principaux de notre phénomène. La place dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans d'autres détails. Nous nous contenterons de rappeler l'usage que faisaient les poètes de la Renaissance d'adjectifs composés tels que *doux coulant, doux bruyant;* pour la langue moderne, nous relèverons encore *des pages court-vêtus, des femmes blanc-poudrées.* Il est évident que ces combinaisons forment un tout, et on devrait logiquement les écrire en un seul mot; l'orthographe moderne a remplacé *clair-semé* par *clairsemé.*

108. La langue moderne offre un assez grand nombre de locutions présentant la combinaison d'un verbe avec un mot complément qui a la forme d'un adjectif et le sens d'un adverbe qualificatif: *parler bas.* Ces combinaisons sont de très vieille date; elles se présentent souvent dans les textes du moyen âge: *chanter bel, parler bel et suef, parler avenant, dire brief, gemir grief, chëoir bas, aller droit, chevauchier isnel, ambler suef, luire bel et cler,* etc. Beaucoup des locutions médiévales ont disparu, d'autres ont surgi à leur place, et le nombre de ces combinaisons a beaucoup augmenté dans la langue moderne. En voici un petit choix d'exemples: *Dire, parler, descendre, tomber, voler, mettre, saluer* **bas.** *Sentir, tenir* **bon.** *Acheter, coûter, payer, vendre* **cher.** *Sonner, voir* **clair.** *Sonner, songer* **creux.** *Aller, arriver, marcher, monter* **droit.** *Pleuvoir, semer, tomber* **dru.** *Entendre, taper* **dur.** *Chanter, sonner* **faux.** *Parler, taper, tenir, travailler, s'ennuyer* **ferme.** *Aller, jurer, pleuvoir, rire* **fort.** *Parler, peler* **gras.** *Écrire, risquer* **gros.** *Monter, parler, pleurer* **haut.** *Chanter, répondre, tomber* **juste.** *Peser* **lourd.** *Sentir* **mauvais.** *Arrêter, écrire, parler* **net.** *Bêcher* **profond.** *Boire, parler* **sec.**

Il s'agit dans tous les cas cités de locutions figées. Les créations analogiques sur le type *parler bas* sont assez rares. Rappelons que G. Flaubert a écrit: Toute sa gentille personne sentait frais comme un bouquet (*Madame Bovary*).

109. En ce qui concerne les adjectifs-adverbes et leur rapport avec les purs adverbes en *-ment*, nous ferons les remarques suivantes:

1° Dans la vieille langue on employait parfois sans distinction soit un adverbe en *-ment*, soit un adjectif. On trouve ainsi *crier bassement*, *dire bassement*, *vendre chierement*, *venir droitement*, *monter hautement*, *parler hautement* à côté de *crier bas*, etc. Ex.: Donc vint edrant dreitement a la mer (*Saint Alexis*, v. 76). Car si bassement crie et brait (*Roman de la Rose*, v. 16026).

2° La langue moderne offre des cas analogues, mais les adverbes en *-ment* présentent généralement un sens figuré. Remarquez la différence entre *parler haut*, *parler bas* et *parler hautement* (d'une manière fière), *parler bassement* (d'une manière vile). Il faut encore observer que l'adjectif-adverbe forme avec le verbe une combinaison fixe, un tout; il n'en est pas de même si l'on se sert d'un adverbe en *-ment*; dans ce cas celui-ci ne forme pas groupe avec le verbe. On dira ainsi: *Je vois clair dans cette affaire*; mais: *Je vois clairement qu'il m'a trompé*. Comparez encore *se tenir tranquille* et *se tenir tranquillement chez soi*.

3° Dans quelques cas l'adjectif neutre de la vieille langue a été remplacé par un adverbe en *-ment*. On disait autrefois *parler correct;* on ne dit plus que *parler correctement*.

4° La concurrence des formes en *-ment* montre que l'instinct linguistique est plutôt enclin, maintenant comme autrefois, à regarder *bas* dans *parler bas* comme un adverbe. Cependant conformément aux indications données ci-dessus (§ 105) on l'a aussi regardé comme un adjectif. L'usage ordinaire demande: *La neige tombe dru*, mais on trouve aussi: *La neige tombe drue*. Il en était de même au moyen âge. Ex.: Car la lune luisait molt clere (*Aucassin et Nicolete*).

110. Sur l'origine et le sens des adjectifs-adverbes, on peut observer ce qui suit:

1° Il est difficile de dire si *bas* dans *parler bas* est vraiment un adjectif ou un adverbe. On sait que la différence qui existait en latin entre un adjectif au neutre et un adverbe a disparu en français à cause de l'amuïssement de la finale: *mal* représente malum et male, *tard* (*tart*) représente tardum et tarde etc. L'effacement de la différence formelle entre ces mots amène un effacement correspondant de la notion de leur fonction et de leur caractère, et nous venons de voir que l'instinct linguistique y voit tantôt un adverbe, tantôt un adjectif.

2° La coïncidence des adjectifs au neutre et des adverbes est propre au français; elle n'a eu lieu ni en italien ni en espagnol. Dans ces deux langues on se sert ordinairement, dans les cas analogues à ceux qui nous occupent, d'un adjectif; on dit ainsi *veder chiaro, jugar gordo, ver claro* (ou *claramente*). Ce fait laisse supposer qu'il s'agit aussi en français, primitivement, d'un adjectif au neutre. L'usage roman continue ainsi directement l'usage latin représenté dans des tournures telles que *magnum clamare* (Plaute, *Miles gloriosus*, v. 822), *flagrare suave* (Apulée), *grande sonant tragici* (Ovide, *Remedia amoris*, v. 375).

3° On a qualifié l'adjectif qui figure dans *chanter faux*, *parler haut* de »régime interne« servant à indiquer la manière dont s'accomplit l'action. Cela peut être vrai pour un grand nombre des cas cités; mais il y a aussi pas mal de cas où l'adjectif-adverbe paraît plutôt devoir être regardé comme un régime externe et direct, par ex. dans *voir rouge*. J'avoue au reste que l'analyse rationnelle de toutes ces locutions serait extrêmement difficile, et il ne faut jamais perdre de vue le grand rôle que la simple analogie ou, si l'on veut, l'imitation a joué dans leur formation. Quand on dit: *Il a gelé blanc cette nuit*, *blanc* n'est ni régime interne, ni régime externe; on parle de *gelée blanche*, ce qui amène *geler blanc* (comp. *franc-parler*; voir IV, § 71).

111. Nous venons de voir qu'il est parfois malaisé de distinguer entre un adjectif et un adverbe, et que leur emploi peut être facultatif. Il n'y a pas de limite fixe entre les deux groupes de mots. Voici pour finir quelques remarques sur

l'emploi des adverbes comme adjectifs et sur celui des adjectifs comme adverbes:

1° Un adverbe peut fonctionner comme adjectif. Cet usage remonte très haut, comme nous l'avons montré antérieurement (III, § 659—660). Aux exemples cités de l'emploi adjectival de *sovent*, *devant*, *arrière*, nous allons ajouter les vers suivants qui nous montrent *loin* passé au rang d'adjectif: Monta sur mer, et s'en alla cherchant Les loings païs pour vendre ses denrées (Corrozet, *Fable* CV). Dans la langue moderne nous retrouvons le même phénomène. On ne dit pas seulement *une roue arrière, une arrière-garde*, mais aussi *la presque certitude, un déjà félibre, cette encore clarté de couchant* (C. Mendès). Il en est de même des locutions combinées: *une jeune fille très en dehors, une attitude résolue et sans fanfaronnade*, etc.; sur l'origine de *débonnaire*, voir III, § 572,2. Un groupe de mots employé comme attribut est susceptible des degrés de comparaison. Ex.: Tout ce qu'il y a de plus mignon, de plus moderne, de plus article de Paris (A. Daudet, *Contes*, p. 64). Comp. § 87,4.

2° L'adverbe *mieux* fonctionne comme adjectif dans la locution *des mieux;* on dit ou on a dit *il est des mieux* (pour: des plus distingués, des plus chics). Cette locution a souvent embarrassé les grammairiens; ne la comprenant pas, ils l'ont condamnée à l'unanimité. Dans ses observations sur Vaugelas, l'Académie dit expressément: »Il n'y a point de construction dans cette façon de parler, *il danse des mieux*, pour dire, il se distingue parmi ceux qui dansent bien; c'est ce qui est cause qu'on ne la souffre que dans un style très-bas« (Vaugelas, *Remarques*, I, 215). Cet emploi curieux de *mieux* remonte au moyen âge. Ex.: Rois je sui nés de France, des vaillans et des mieux (*Aiol*, v. 10250). Il faut donc rejeter l'opinion de ceux qui expliquent *des mieux* comme une locution avec ellipse: *cette personne chante des mieux* = elle chante aussi bien que celles qui chantent le mieux. La locution était très employée au XVIIe siècle; actuellement elle a disparu ou est en train de disparaître.

3° Des adjectifs primitifs deviennent adverbes. Ce phénomène s'observe par ex. avec *molt*, *peu*, *vite*. Dans la vieille langue ils fonctionnaient tous les trois comme adjectifs; on disait *molz jorz, moltes manieres, molt altre, alcune poie chose,*

poies choses (Job), etc. Cependant de très bonne heure *poi* devient adverbe, et *poie chose* est remplacé par *poi de chose.* Plus tard *molt* se développe de la même manière; à côté de *molz anz,* on trouve *molt d'anz* et même *molz d'anz* (comp. § 40,3, Rem.). Quant à *vite,* l'ancien usage admettait *un cheval vite, un homme vite, il est très vite,* etc.; on trouve encore dans Hamilton: Il montait un anglais fort vite (*Mémoires de Grammont*). Après le XVIIe siècle *vite* fonctionne exclusivement comme adverbe; on dit *marcher vite, parler vite, aussi vite que possible,* etc. Tout récemment *vite* est redevenu adjectif dans le langage sportif, notamment de la boxe. On parle d'*un cheval vite,* d'*un boxeur vite.* Cet usage est en train de pénétrer dans la langue littéraire, surtout par l'intermédiaire du groupe florissant des jeunes écrivains sportifs contemporains.

CHAPITRE V.

NOMS DE NOMBRE.

112. On avait en latin des cardinaux, des ordinaux, des distributifs, des multiplicatifs et des proportionnels. Les trois derniers groupes ont disparu. Quant aux deux premiers, les formations nouvelles sont nombreuses surtout dans les ordinaux. Pour l'emploi que fait la langue moderne des deux groupes, il faut remarquer que les cardinaux ont beaucoup empiété sur le terrain primitivement réservé aux ordinaux.

113. Cardinaux. La syntaxe des cardinaux donne lieu aux observations suivantes:

1° *Un* ou *une*. Le chef d'orchestre compte *un*, *deux*, *trois*, *quatre;* mais dans les commandements militaires ou d'éducation physique on entend le plus souvent *une*, *deux* — *une*, *deux*. Le masculin peut s'expliquer sans ellipse par le simple emploi du nom de nombre; l'explication du féminin nous paraît douteuse (comp. § 14). Dans diverses locutions on trouve l'emploi simultané du masculin et du féminin; à côté de *nous en savons plus d'un* (voir La Fontaine, *Fables*, III, 18), on trouve aussi *il en a vu plus d'une* (voir Littré). Ces emplois parallèles étaient connus aussi dans l'ancienne langue, où l'on trouve alternativement *dire d'un et d'autre* et *dire d'unes et d'autres* (§ 410, Rem. 1). Les deux manières de compter: *un*, *deux!* et *une*, *deux!* pourraient être des survivances de ces emplois anciens. La même dualité d'expression se retrouve dans *ne faire ni un ni deux* et *ne faire ni une ni deux* (se décider sur-le-champ, ne pas hésiter). Les deux locutions se rapportent à celui qui prend son élan et qui compte: *une*, *deux*, *trois*. Littré explique la seconde par l'ellipse du mot *fois*, ce qui nous paraît peu probable.

2° Quand les cardinaux sont employés pour indiquer la date, ils sont accompagnés de l'article défini au singulier: *Il est parti le sept janvier.* Autrefois on se servait dans ce cas des ordinaux (voir § 115,2). Dans une indication de date le cardinal n'est pas un attributif, ce que montre encore la prononciation: on dit *sept* [sɛ] *frères* mais *le sept* [sɛt] *mars*, parce que *sept* dans la dernière phrase est à regarder comme un substantif (*le sept de mars*).

3° Les cardinaux peuvent être suivis d'un substantif tout comme les adjectifs: *Trois semaines, cent jours, mille soldats;* on dit de même *zéro faute.* Les dérivés *vingtaine, centaine, millier, million*, etc. sont des substantifs: *une vingtaine d'œufs, un millier d'hommes, un million de ducats.* Dans la langue moderne *cent* peut s'employer comme substantif: *un cent d'œufs, trois cents de piquets.* Dans la vieille langue *mille* s'employait parfois de la même manière. Ex.: Mil d'omes (*Vengeance Alexandre*, v. 420). 1000 et 100 de florins (Deschamps, IX, 51). Il faut encore ajouter qu'actuellement un nom de nombre cardinal ordinaire demande *de* quand il est suivi d'un participe passé: *un de perdu, dix de retrouvés.* Le point de départ de cette construction est à chercher dans *quoi de nouveau, rien de nouveau, personne de blessé, aucun de rentré, pas un de malade*: de la quantité zéro le tour s'est répandu à une quantité déterminée quelconque (§ 36,1).

4° Dans la vieille langue on employait l'article défini devant les noms de nombre cardinaux exprimant, sans autre détermination, le nombre partiel des objets. Ex.: Les dis sont grandes, les cinquante menues (*Roland*, v. 3656). Des cinc il aroient les trois (Froissart, dans *les Extraits des Chroniqueurs* de G. Paris, p. 235). Encore dans Corneille: Des trois les deux sont morts (*Horace*, III, sc. 6). J'avois pris cinq bateaux pour mieux tout ajuster; Les quatre contenoient quatre chœurs de musique (*Le Menteur*, I, sc. 5). Cet usage n'existe plus. Il est impossible de dire: *Il a les trois des cinq*; il faudrait un nom déterminatif. De même dans le passage de Corneille la langue actuelle demanderait: *Les quatre bateaux* ou *les quatre premiers.* Maintenant *les quatre* est équivalent de *tous les quatre.* Ainsi l'emploi de l'article devant un adjectif cardinal sert aujourd'hui à indiquer la totalité; autrement il faut un

nom déterminatif: *les vingt premiers, les trois derniers, les deux autres,* etc.

5° Les cardinaux sont parfois accompagnés de l'article partitif. Ex.: Ils viennent des cinq à six fois par jour (Balzac, *Eugénie Grandet*, p. 227). Ils dépensent des vingt francs (Goncourt, *Renée Mauperin*, p. 127). Chaque année elle était sûre que son asthme la collait sur le dos pour des deux et trois semaines (Zola, *L'Assommoir*, p. 348). En causant devant des cinq ou six personnes (*ib.*, p. 479). Un portrait d'Américain se paie des quinze, des vingt, des trente mille francs (P. Bourget, *La duchesse bleue*, p. 124). Mes caprices à moi ont duré des huit années (*ib.*, p. 55). Un père qui gagne des cent mille francs par an à la Bourse (*ib.*, p. 133). Comp. § 46,1 et § 144, Rem. 2.

6° Dans la vieille langue l'article indéfini s'employait parfois devant les cardinaux; voir § 128, Rem. 2.

7° Les cardinaux sont précédés de la préposition *à*, quand il s'agit d'individus qui concourent à une même action et simultanément. Ex.: Autour d'une grosse table de chêne, les camarades, ouvriers et gardes nationaux, à dix ou quinze, buvaient et mangeaient (Erckmann-Chatrian, *Homme du peuple*).

114. Ordinaux. Il faut remarquer les points suivants:

1° Les ordinaux dérivés en *-ième* sont régulièrement accompagnés d'un déterminatif (article ou pronom). Dans la vieille langue les ordinaux tirés directement du latin pouvaient parfois se passer d'article. Ex.: Ains tiers jour passé (*Cleomadès*, v. 7643). Jusqu'a tierz jor Me serai je mis el retor (*Erec*, v. 265). Passé a cart di (*Aymeri de Narbonne*, v. 2498). L'article pouvait aussi faire défaut devant les noms de souverains; voir § 115,1.

2° Les ordinaux s'emploient combinés avec un pronom personnel au cas régime dans une combinaison telle que: *Il est venu lui cinquième*, pour indiquer que la personne en question est venue avec quatre autres. Cet emploi remonte au moyen âge. Ex.: Je . . . me charjai, quant j'alai outre mer, de moy disiesme de chevaliers (Joinville, § 136). L'emploi du cardinal dans le vers suivant est peut-être dû à la rime: Le bastart ont trouvé, n'estoit mais que lui sis (*Bastars de Bouillon*, v. 5381).

115. Dans trois cas les cardinaux ont pris la place des ordinaux. On disait par ex. autrefois *Charles sixième*, on dit maintenant *Charles six*. Ce changement est probablement dû à l'influence de la forme écrite, imprimée ou gravée, qui se contentait d'un simple chiffre. La longueur des ordinaux, à côté de la forme plus courte des cardinaux, paraît aussi avoir joué un rôle dans leur emploi plus restreint. Vaugelas défend le vieil usage, mais Patru préfère sans hésitation les cardinaux. Dans un discours il faut dire *chapitre quatre*, »parce qu'il est d'un homme qui court«; il ajoute que la langue française aime la brièveté, et que la preuve en est qu'on dit *l'an mil six cent quarante-quatre, entre le trois et le vingt-sept*.

1° Noms de souverains. Pour indiquer la place d'un souverain dans une dynastie, on se servait autrefois des ordinaux. Ex.: Charles li quarz (*Chronique des ducs de Normandie*, I, 806). Le roy Thybaut de Navarre le secont (Joinville, § 664). Gregoires li disiesmes (*id.*, § 728). Charles septième (Villon). Louys douziesme (Bonaventure des Periers, *Nouvelles récréations*, n° 15). Le roy Charles huictiesme de ce nom (*Heptaméron*, n° 32). Charles cinquième (Rabelais, p. 376). Edouard le Quint (*id.*, p. 473). Charles le Quint (Brantôme, X, 215). Sixte cinquiesme (*Satire Ménippée*, p. 141). On trouve les ordinaux encore au commencement du XVIIe siècle. Ex.: Adrien sixième (Balzac, *Prince*, 12). Aux noces de Philippe second, troisième ou quatrième car je ne sais pas lequel (Scarron, *Roman comique*, p. 26). Cependant les cardinaux commencent à pénétrer dans l'usage et ils finissent par remplacer les ordinaux. La question est vivement discutée par les grammairiens. Patru demande qu'on dise *Boniface huitiesme*, *Philippe quatriesme*, mais il admet les cardinaux quand il s'agit des rois de France. *Charles sept*, *Louis douze*, *Henri quatre* (Vaugelas, *Remarques*, I, 215). L'usage moderne a conservé *premier*, mais en dehors de ce cas il demande partout les cardinaux: *Napoléon premier*, *Louis onze*, *Napoléon trois*, *Guillaume deux*, etc. L'usage primitif se retrouve en italien: *Pio nono*, *Luigi decimoquarto*.

2° Dates. Ex.: Donné à Paris le vingtième jour de février (Monstrelet). Le vendredy vingt septième du mois de janvier (Brantôme, X, 15). Estats convoquez au dixiesme Janvier

(*Sat. Ménippée*, p. 17). Cette jolie noce se fera devant le quinzième Janvier (Mme de Sévigné). Pourtant au XVIIe siècle on se sert aussi des cardinaux. Vaugelas observe qu'on dit: *Cela s'est fait entre le trois et le vingt-sept. Mes lettres sont du treize.* L'emploi des ordinaux commence à avoir quelque chose de solennel et de démodé. C'est pourquoi on trouve dans »Les Plaideurs«: Le cinquième ou sixième avril (v. 221). Sixième janvier (v. 397). La langue moderne n'admet que les cardinaux, à l'exception de *premier*.

3° Citations. L'emploi des ordinaux dans les citations et renvois était en usage encore au milieu du XVIIe siècle. Vaugelas remarque expressément qu'il faut dire *au chapitre quatrième*, et non pas *quatre*; il ajoute cependant qu'on emploie *quatre* »dans une oraison échauffée, ou dans un discours pressé, comme dans une confirmation, et en certains endroits de narration«. L'Académie constate brièvement qu'il faut dire *Tome trois*, *Chapitre cinq*, et l'usage est resté tel jusqu'à nos jours. Pourtant dans certains cas le nom de nombre ordinal est admis: *Livre troisième*, et il est de rigueur devant le substantif: *Cinquième chapitre.*

116. Nombre indéterminé. Les noms de nombre offrent, parmi tous les mots, le sens le plus précis, et un sens qui ne varie pas: *quinque* avait pour un vieux Romain absolument le même sens que *cinq* a pour un Français de nos jours. Cependant, quand on veut exprimer un nombre indéterminé, on ne se contente pas toujours d'un adverbe de multitude, d'un pronom indéfini, ou d'un nom collectif; très souvent on recourt à un nombre déterminé qui perd ainsi momentanément son sens mathématique. On dit par ex. *Quarante métiers, cinquante malheurs.* Rappelons à ce sujet le passage suivant: Combien de jours? Oh, Trott ne sait pas. Peut-être cent, ou mille, ou trente-sept (A. Lichtenberger, *Mon petit Trott*, p. 195). *Trente-sept* est ici un nombre tout à fait vague et choisi au hasard. Il en est sans doute de même des nombres qui figurent dans les phrases suivantes: Fais le monsieur, fais le diable, fais les cent dix-neuf coups (H. Becque, *Les corbeaux*, I, sc. 1). Faire les quatre cent dix-neuf coups (O. Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, p. 26). Des cortèges interminables de messieurs et de dames sur leur trente-et-un (Zola,

L'Assommoir). Dans ces exemples on trouve un emploi fortuit d'un nom de nombre déterminé pour indiquer une quantité indéterminée. Les nombres dont on se sert le plus régulièrement sont *deux*, *trois*, *quatre*, *trente-six*, *cent*, *mille*, *cent mille*. Malherbe aimait à plaisanter l'emploi de *cent* et de *mille* comme nombre vague et disait, quand il entendait parler de *cent tourments:* »Peut-être n'y en avait-il que quatre-vingt dix-neuf.« Il est bien sûr que Desportes avait abusé des nombres vagues; les deux exemples suivants suffiront à le prouver: [Il] avoit victorieux en cent lieux combattu, Soustenu mille assauts d'un cœur non abattu. Contre les beautez de mille Damoizelles Immuable et constant j'ay tousjours résisté. Cependant l'abus de Desportes ne justifie pas la condamnation absolue de Malherbe, et sur ce point Vaugelas a protesté énergiquement contre son prédécesseur (*Remarques*, II, 458). Avec son bon sens ordinaire Vaugelas défend l'emploi des nombres vagues qui produisent souvent de fort beaux effets. Ex.: Montrer cent mille bras tout prêts à me venger (Corneille, *Nicomède*).

117. Voici maintenant quelques remarques sur les noms de nombre dont on se sert le plus souvent, quand il s'agit d'exprimer un nombre indéterminé:

Deux. Ex.: *A deux pas d'ici*, *à deux doigts de la mort*, *avoir deux mots à dire à qn.*, etc. Cet usage, dont nous allons donner quelques exemples littéraires, remonte au moyen âge: Puis li a dit deus moz par cortesie (*Roland*, v. 1206, ms. de Lyon). A II lieues de chi, là le pourrés trouver (*Gaufrey*, p. 72). A moi, comte, deux mots (Corneille, *Le Cid*, v. 397).

Trois est partout un nombre mystique et sacré, et il sert souvent à désigner quelque chose de fini et de parfait; c'est pourquoi son emploi comme nombre indéterminé est peu répandu. Pour le français citons les exemples suivants: A III lieues de li a le ber regardé (*Gaufrey*, p. 232). Or parla, s'a dit trois moz (*Aucassin et Nicolete*, 23,8). Je te crois! Avec ce soleil-là qui flambe comme trois (J. Richepin, *Le chemineau*). Dans ce dernier exemple c'est probablement la rime qui a amené *trois* au lieu de *quatre* qu'on aurait pu attendre. On dit parfois dans la langue moderne *travailler*, *manger comme trois*.

Quatre s'emploie dans un très grand nombre d'expressions et de locutions dont nous ne pourrons examiner ici que quelques-unes. 1) Il désigne très souvent, et dès le moyen âge, un petit nombre indéterminé. Ex.: Ne veve fame tolir quatre deniers (*Couronnement Louis*, v. 84). A quatre pas d'ici je te le fais savoir (Corneille, *Le Cid*, II, sc. 2). Si vous aviez quatre deniers d'honneur (Perrault, *Contes*). On dit encore: *En quatre mots, à quatre pas d'ici, l'un de ces quatre jours, ça ne vaut pas quatre sous, écrire quatre lignes*. 2) Dans plusieurs expressions il contient l'idée de quelque chose de complet, parfait, achevé: cet emploi provient d'expressions telles que *les quatre points cardinaux, les quatre coins du monde, les quatre vents*; dans tout ce qui nous entoure, le chiffre 4 joue un rôle important; pour qu'une chose soit complète, il faut qu'elle se chiffre par quatre. De là les tournures suivantes: *Courir les quatre coins d'une ville, venir des quatre coins du monde, être tiré à quatre épingles, se saigner aux quatre veines, laisser faire à un enfant ses quatre volontés.* 3) Il s'emploie enfin pour désigner une surabondance. Ex.: *Manger et boire comme quatre, un œuf gros comme quatre, la semaine des quatre jeudis*. Comp. la saillie spirituelle de Piron, qui, montrant l'Académie Française, disait: »Ils sont là quarante qui ont de l'esprit comme quatre!«

Vingt s'emploie quelquefois dans la langue moderne pour indiquer un grand nombre indéterminé; on dit ainsi *vingt têtes, vingt avis*. Comp.: Ils avaient vaincu toute la terre, Chassé vingt rois (V. Hugo, *L'Expiation*, II). Un emploi pareil se constate aussi dans la vieille langue: De cels d'Espaigne en ad getez morz XX (*Roland*, v. 2058).

Trente. Ex.: Vaillantif unt en XXX lius nafret (*Roland*, v. 2160). Li sans li isçi des bras et des costés et des ganbes en quarante lius u en trente (*Aucassin et Nicolete*, p. 27). De la même manière s'employaient parfois *cinquante* et *soixante*.

Trente-six est un multiple de quatre et désigne souvent un nombre indéterminé. Ex.: *L'enfant a ses trente-six volontés. Voir trente-six chandelles. Accourir des trente-six coins du monde. Je te l'ai dit trente-six fois. Aller par trente-six chemins.* Comp. encore: Elle était toute rose de les voir s'amuser de si bon cœur, elle y prenait même du plaisir pour son

compte, ce qui lui arrivait le trente-six de chaque mois (Zola, *L'Assommoir*, p. 426).

Cent. Ex.: Tels cenz paiens ad getez morz a tere (*Roland*, Ms. de Venise). Por fol se puet tenir Quant por I cop en veut C requellir (*Aliscans*, p. 20). En cent lieux (Boileau, *Art poétique*, IV, v. 166). On dit dans la langue moderne: *faire les cent pas*, *faire les cent coups*, *jouer cent tours.*

Quatre cents. Ex.: On n'est pas sur la terre pour s'amuser et pour faire ses quatre cents volontés (A. France, *Le crime de Sylvestre Bonnard*, p. 208). On dit également *faire les quatre cents coups*, *les quatre cents coups du diable.* L'oiseau moqueur s'appelle *le quatre cents langues.*

Cinq cents. Ex.: Sire, dist-il, V[c] merciz et grey (*Les Narbonnais*, v. 1124). Un tel emploi n'est pas inconnu à la langue moderne: J'ai eu un mal des cinq cents diables à faire ma fortune (Flaubert, *Éducation sentimentale*).

Mille désigne généralement un très grand nombre indéterminé; on dit *mille amitiés*, *mille bons vœux*, *mille salutations cordiales*, *mille merci*, *mille soucis*, *mille tourments*, etc. Cet emploi, qui se retrouve dans toutes les langues modernes, était très répandu déjà au moyen âge.

Quinze cents. Ex.: Sylvie n'allait pas se troubler des quinze cents fantaisies qui lui passaient sous la peau (R. Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 136).

Mille sept cents. Ex.: Et je ferrai et mil colps e VII cenz (*Roland*, v. 1078).

Cent mille. Ex.: Cel jorn i ot cent mil lairmes ploredes (*St. Alexis*, p. 595). Celle qui par amour s'engage en ces malheurs, Pour un petit plaisir a cent mille douleurs (Régnier, *Macette*, v. 168). Un coup de poing qui lui fit voir cent mille chandelles, c'est un nombre certain pour un incertain (Scarron, *Roman comique*, chap. VII).

LIVRE QUATRIÈME.

ARTICLES.

CHAPITRE I.

ABSENCE DE L'ARTICLE.

118. Le latin classique n'avait pas d'article. Le français en connaît trois: l'article défini, l'article partitif et l'article indéfini (II, § 497—516). L'emploi des articles est toujours allé en augmentant. La vieille langue en faisait un usage assez restreint. Dans les Serments de Strasbourg on lit: Si Lodhuvigs sagrament, que son fradre Karlo jurat, conservat; on dirait maintenant *le serment*. La prose de sainte Eulalie commence par ce vers: Buona pulcella fut Eulalia; la langue moderne demanderait l'article indéfini: *une bonne fille*. Roland dit: Sempre ferrai granz colps (v. 1055); selon l'usage syntaxique actuel, il faudrait: *de grands coups*. Dans la syntaxe moderne les articles jouent un rôle très important, et les cas où un substantif se présente sans article sont le plus souvent à regarder comme des archaïsmes, des survivances d'un usage abandonné. L'emploi de plus en plus étendu que fait le français des différents articles est dû à des raisons multiples, qui seront examinées dans les paragraphes suivants. Rappelons seulement ici que le développement phonétique du français n'est pas sans avoir exercé une certaine influence sur le développement syntaxique: plus la différence entre le singulier et le pluriel des noms s'efface, plus on a besoin de déterminatifs qui indiquent le nombre (comp. § 52). Avant de procéder à l'examen de l'emploi qu'on fait actuellement des articles, nous étudierons les quelques cas où ils continuent à faire défaut.

REMARQUE. L'article est un élément de phrase atone; c'est un »présentatif« proclitique qui n'a pas d'existence indépendante. Il faut pourtant remarquer que, dans la langue moderne, *des* s'emploie parfois sans être suivi d'un substantif. Dans l'exemple suivant *des* fait fonction d'un pronom indéfini absolu, et il a le sens de »quelques-uns«: Il en connaissait des et des, qui avaient rencontré le bonheur (J. Richepin, *La glu*, p. 64). Comp. les exemples cités au § 21,1.

119. LOCUTIONS PROVERBIALES. Les dictons et les proverbes sont des locutions toutes faites, des groupes de mots figés qui restent souvent en dehors de l'évolution ordinaire de la langue (comp. II[2], § 581,2). C'est pourquoi les proverbes, surtout ceux qui remontent au moyen âge, connaissent très peu l'article. Ex.: *Dommage rend sage. Il faut que justice se fasse. Loup n'engendre pas brebis. Raisins trop hauts, raisins trop verts. Ane convié à noces, eau et bois y doit porter. Tête de fou ne blanchit pas. Nécessité est mère d'invention. Expérience passe science. Cœur pensif ne sait où il va. A pauvres gens, enfants sont richesse. Argent fait perdre et pendre gens. Mauvaise herbe croît toujours. Petite pluie abat grand vent. Nécessité est de raison moitié. Bonne paix s'obtient souvent par bonne guerre. Bon sang ne peut mentir. Voisin sait tout. Chien en vie vaut mieux que lion mort. A brebis tondue Dieu mesure le vent. D'un sac à charbon il ne saurait sortir blanche farine. Pierre qui roule n'amasse pas mousse. Contentement passe richesse. Plus fait douceur que violence. Noblesse oblige. Argent comptant porte médecine. Qui terre a guerre a.* Ce style, où l'article ne joue aucun rôle, nous fait toucher de près la langue médiévale. La Fontaine y recourt souvent pour produire une impression naïve et fraîche. Ex.: Quand reginglettes et réseaux Attraperont petits oiseaux (*Fables*, I, 8). Jeune fillette a toujours soin de plaire (*Contes*, II, 15, v. 119).

120. L'article fait aussi défaut dans quelques cas qui présentent une certaine analogie avec les expressions gnomiques que nous venons de citer.

1° Comparaisons. On trouve dans la langue moderne des locutions comparatives telles que *amer comme chicotin, amis comme cochons, bête comme chou, blanc comme neige, dru comme mouches, dur comme fonte, froid comme glace, noir comme jais, rouge comme braise, sec comme bise.* On trouve

dans la vieille littérature *blanc come neif, noir come choe, hardis come lupars, douce con torterelle, lais com leus warous en gant,* etc. Il est intéressant de constater que les auteurs modernes créent parfois des comparaisons sans article à l'imitation de celles que nous venons de citer. Ex.: C'était un petit vieillard, sec comme allumette (Féval, *Madame Gilblas*, II, 130).

Remarque. L'usage actuel demande la présence d'un article dans les comparaisons. On trouve l'article défini: *blanc comme la neige, bon comme le pain, beau comme le jour, fort comme la mort, ennuyeux comme la pluie, mauvais comme la gale, silencieux comme la tombe,* etc. (comp. en espagnol *blanco como la cal*). Souvent aussi l'article partitif: *se fondre comme de la cire, rouge comme du sang, sec comme du foin, doux comme de la soie, blanc comme de la neige, prudents comme des serpents, traiter comme des enfants,* etc. Mais surtout l'article indéfini: *bête comme une oie, doux comme un agneau, joli comme un ange, sage comme une image, dormir comme une marmotte, trembler comme une feuille.* L'emploi de l'article indéfini dans les comparaisons remonte au moyen âge. On disait dans la vieille langue non seulement *blanc come neif,* mais aussi *come une neif.* Le même usage se retrouve en espagnol *(blanco como una leche)* et en portugais.

2° Locutions avec un substantif simple: *Avoir pignon sur rue. Acheter chat en poche. Avoir maille à partir avec qn. Avoir voix au chapitre. Périr corps et biens. Etre dévoué corps et âme.*

3° Locutions avec un substantif accompagné d'un adjectif: *Faire bonne mine. Faire contre fortune bon cœur. Faire bonne chère, maigre chère. Faire bon ménage. Souhaiter bonne année, bonne fête, bon voyage, bonne chance. Avoir grand plaisir à. Avoir bon (mauvais) jeu. Jouer gros jeu. Faire grand bruit. Bon nombre de lecteurs. Faire amende honorable. Donner carte blanche. Faire peau neuve.*

4° Locutions présentant un caractère adverbial: *Aller bon train; aller ventre à terre. Vendre bon marché. Se promener nu-tête; être tête nue.* Rappelons aussi les constructions absolues: *Séance tenante. Chemin faisant. Déduction faite. Renseignements pris. Vin compris.*

121. Énumération. L'article fait souvent défaut dans les énumérations: elles revêtent quelquefois un caractère gnomique. Ex.: Il aime l'argent plus que réputation, qu'honneur et que vertu (Molière, *L'Avare*, II, sc. 4). Je ne trouve par-

tout que lâche flatterie, Qu'injustice, intérêt, trahison, fourberie (*id.*, *Le Misanthrope*, I, sc. 1). Vieillards, hommes, femmes, enfants, tous voulaient me voir (Montesquieu, *Lettres persanes*, XXX). Ce n'étaient que fêtes, danses, joutes, tournois et conversations (Taine, *Philosophie de l'art en Italie*, p. 39). La pièce était assez grande, avec fauteuils, canapé, table, armoire, glaces (Ch-L. Philippe, *Contes du Matin*, p. 165). Les poètes suppriment parfois l'article d'une manière très hardie, comme au commencement de l'énumération du passage suivant: Je vois. Olympes bleus et ténébreux Avernes, Temples, charniers, forêts, cités, aigle, alcyon, Sont devant mon regard (V. Hugo, *Le Satyre*). Rappelons aussi des locutions telles que: *Casser bras et jambes à qn*, *avoir bec et ongles*, *quitter père et mère*, *quitter plume et papier*, *être mari et femme*, *payer intérêts et capital*, *promettre monts et merveilles*, *suer sang et eau*, *fermer portes et fenêtres* (mais *fermer la porte*), *vomir feu et flammes*, etc. Dans les auteurs modernes on trouve souvent des imitations de ces constructions.

122. Prédicat. Il faut distinguer les deux cas suivants:

1° Le prédicat s'emploie généralement sans article, même s'il est accompagné d'un déterminatif. Ex.: *L'art d'être grand-père. Soyons amis. Il est député. Elle est femme et très femme. Il est fils de famille. Il est esclave de sa réputation. Il est maire de sa commune. Il est honnête homme. Il est bon père de famille. La colère est mauvaise conseillère. Cette étoffe est bon teint.* Dans plusieurs des cas cités on pourrait aussi ajouter un article; on dit: *Je suis honnête homme;* mais aussi, avec une nuance de style: *Je suis un honnête homme.* La vieille langue n'employait pas d'article devant le prédicat. Ex.: Icil ert frere al rei Marsiliun (*Roland*, v. 880).

2° Une autre sorte de prédicat se trouve après quelques verbes intransitifs; on ne dit pas seulement *il est prince*, mais aussi *il naît prince*, et dans ce dernier cas le prédicat se trouve dans un rapport quasi-appositionnel avec le sujet. Comp.: *rester garçon*, *passer capitaine*, *mourir mendiant*, etc. Rappelons aussi les cas où le prédicat se rapporte au régime direct, comme dans: *On l'a nommé prince. On a déclaré cette ville port franc. Je vous laisse juge. Ne m'appelle pas enfant. On l'a ordonné prêtre. On le trouve joli garçon.*

Qui se fait brebis, le loup le mange. Il se montra homme d'esprit. S'établir chapelier. De même au passif: *Etre reçu docteur. Etre élu roi.*

123. Expressions impersonnelles. Après *c'est, il est, il y a, il fait* on trouve souvent le substantif nu.

1° Le nombre des cas où l'attribut de **c'est** reste sans article s'est beaucoup restreint dans la langue moderne. On disait au XVII° siècle: *C'est crime, mensonge, calomnie, ruse, histoire,* etc. Vaugelas remarque qu'il ne faut plus dire *c'est chose glorieuse,* mais *c'est une chose glorieuse.* Cette observation montre que l'addition de l'article indéfini est en train de se généraliser dans des cas pareils. Pourtant la généralisation n'a eu lieu que dans le parler familier et populaire; le langage littéraire emploie encore, et avec prédilection, *c'est chose facile.*

2° Après **il est.** Ex.: *Il est question de l'affaire Dreyfus. Il est grand temps de déjeuner. Il n'est que temps. Il n'est bruit que de sa faillite.* Les combinaisons où entre *besoin* (comme par ex. *pas n'est besoin, si besoin est,* etc.) ont un caractère archaïque.

3° Après **il y a.** Ex.: *Il y a lieu d'examiner cette question. Il y a place pour tous. Il y a beau jour (longtemps) que je le connais. Il y a ce soir grande réception chez le ministre. Il y a flux et reflux. Il y a péril en la demeure* (IV, § 111). *Il y a eu vol avec effraction. Il y a fagots et fagots. Il y a apparence que... Il n'y a (il n'est) sorte de ruses qu'il n'emploie.*

4° Après **il fait.** Ex.: *Il fait jour, il fait nuit, il fait beau temps, il fait clair de lune.*

124. Régime verbal. Dans beaucoup de cas, le régime direct est si intimement lié au verbe que les deux mots sont à regarder comme une unité parce qu'ils n'expriment qu'une seule idée: *avoir soif, avoir besoin, avoir honte, avoir coutume,* etc. Dans ces combinaisons, qui étaient bien plus nombreuses dans la vieille langue que dans la langue actuelle, l'article fait défaut comme superflu.

1° Combinaisons verbales encore en usage: *Ajouter foi; avoir envie, foi, peur, pitié, raison; battre monnaie; causer chiffons, politique, théâtre; chercher querelle; devoir obéissance;*

donner congé, naissance, satisfaction; entendre raison; faire attention, honneur, justice, loi; garder rancune; imposer silence; menacer ruine, etc. Rappelons aussi les exemples cités ci-dessus au § 120,2,3.

REMARQUE. Comme nous l'avons dit, les locutions citées sont à regarder comme des tous. On le voit clairement quand la phrase est négative; on dit *je n'ai pas soif, il n'a pas raison, tu n'as pas honte*, etc. sans *de* (comp. *je n'ai pas de remords*). Les poètes se servent parfois de la préposition pour combler le vers. Ex.: Non. Le bandit, c'est vous! N'avez-vous pas de honte (V. Hugo, *Hernani*, II, sc. 2).

2° Combinaisons verbales en usage autrefois: *entreprendre guerre; souffrir mort; avoir joie, dessein, volonté; faire besoin, combat, satisfaction; gagner temps; perdre temps; prendre médecine; dire vérité*, etc.

3° L'ancien usage se conserve avec certains verbes et disparaît avec d'autres. Comp.: *avoir de la patience*, mais *prendre patience; donner le moyen*, mais *trouver moyen; donner sa parole*, mais *tenir parole*.

4° L'ancien usage se conserve parfois quand le substantif est accompagné d'un adjectif. Comp.: *avoir de l'appétit*, mais *avoir bon appétit; avoir de la grâce à*, mais *avoir bonne (mauvaise) grâce à; avoir de la chance*, mais *souhaiter bonne chance.*

5° L'ancien et le nouvel usage s'emploient simultanément sans changement de sens. Ex.: *avoir (de la) peine à; avoir (du) regret de; perdre (l') haleine; trouver (le) moyen de.*

6° Dans certains cas le sens varie selon la présence ou l'absence de l'article. Ex.: *Faire eau — faire de l'eau; faire feu — faire du feu; demander raison — demander la raison; entendre raillerie — entendre la raillerie; rendre justice — rendre la justice.*

125. RÉGIME PRÉPOSITIONNEL. La préposition et son régime forment une combinaison très intime qui souvent est à regarder comme une unité sémantique; c'est pourquoi le substantif se présente dans ce cas sans article. Comp.: *agir avec courage* (= courageusement); mais *examiner avec une loupe.* L'ancien état de choses s'est conservé jusqu'à nos jours dans le roumain, qui n'admet jamais l'emploi de l'article après une préposition. Dans les autres langues romanes l'article s'est

introduit dans beaucoup de cas devant le régime prépositionnel; mais elles conservent toutes une série de combinaisons qui ont gardé l'usage primitif. Pour le français, l'emploi d'un substantif nu après une préposition est un phénomène assez répandu.

1⁰ **A.** Ex.: *Parler à cœur ouvert; prendre à cœur; être à cheval, à genoux; charger à balle; marcher à pas lents; dormir à poings fermés; accueillir à bras ouverts; mordre à belles dents; sauter à pieds joints; passer à gué; tailler à pic; parler à propos; un fer à cheval; un moulin à vent; une guerre à outrance; proclamer à cor et à cris; mettre à feu et à sang; être ensemble à pot et à rôt.* On dit *condamner à mort*, mais *condamner à de la prison* (O. Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, p. 42).

2⁰ **Avec.** Ex.: *Avec empressement, honneur, soin*, etc. L'article est demandé quand *avec* n'a pas le sens modal: *cacheter avec de la cire; marcher avec des béquilles* (mais *marcher avec difficulté*); *attacher avec une ficelle* (mais *attacher avec soin*).

3⁰ **De.** Ex.: *Une coupe d'argent, une pomme de terre, un homme d'État; libre de souci, digne de foi; sortir de table, arriver de voyage, descendre de voiture, perdre de vue, punir de mort, prêcher d'exemple, sortir de prison, mourir de faim, prendre d'assaut, payer d'audace, manger de bon appétit, attendre de pied ferme; un ouvrage de longue haleine; savoir de science certaine, tenir de bonne source, agir de propos délibéré; de fil en aiguille.*

4⁰ **En.** Ex.: *En ville, en place, en province, en hiver, en été, en chair et en os, en règle générale, en temps et lieu, en bas âge, en sens contraire, en pareille occasion*, etc. Sur l'emploi de l'article défini après *en* dans la langue moderne, voir II², § 504.

5⁰ **Par.** Ex.: *Etre par voies et par chemins, par terre; sou par sou, heure par heure, par exception, par hasard, par conséquent, par bonté, par bonnes raisons, par colonnes serrées*, etc. On a créé dans la langue moderne beaucoup de combinaisons analogues sans article. C. Mendès emploie *par petites piqûres, par petites phrases menues, par furieuses secousses, par courtes bouffées, par ramilles éparses, par innombrables myriades.*

6⁰ **Pour.** Ex.: *Œil pour œil et dent pour dent; jour pour jour; chapeaux pour enfants; compartiment pour dames*, etc.

7° *Après, avant, contre, devant, entre, hors, sans, sous, sur, à travers.* Ex.: *Après mûre délibération*; *après (avant) déjeuner*; *contre remboursement*; *devant témoins*; *une donation entre vifs*; *hors concours*; *sans amis*; *sous peine de mort*; *prêter sur gages; peindre sur porcelaine*; *à travers champs*, etc.

126. Apposition. Un mot en apposition est souvent à regarder comme une sorte de prédicat: il représente une proposition relative dont on a omis le sujet et le verbe; en règle générale il n'admet pas l'article. Ex.: Je Jehans, sires de Joinville, seneschaus de Champaigne (Joinville, § 19). Ce vous mande dux Bueves, fiex le conte Aimeri (*Bueves de Commarchis*). Voici quelques détails:

1° Le mot en apposition peut être postposé; il se rapporte soit à un seul mot, soit à toute une proposition. Ex.: *Phèdre, tragédie de Racine. Monsieur Picot, notaire à Marseille. Léopold, duc de Bavière. C'est le huit du mois, jour où les pauvres payent leur terme. Il ne m'a pas répondu, preuve qu'il a reconnu son tort. Il a vendu sa maison, chose qui a étonné sa famille.* Rappelons aussi des cas tels que: J'ai vu ma fille enfant subir cette illusion (G. Sand, *Vie*, IV, 99). C'est le même cœur qui, fils, aime ses parents au-delà de tout, qui, époux, aime sa femme plus que ses parents (A. Dumas).

2° On ajoute parfois l'article indéfini: *Bayeux, une petite ville de Normandie.* Déjà en vieux français: Ethiope, une terre maldite (*Roland*, v. 1916). As li venue Alde, une bele dame (*ib*., v. 3708).

3° On peut dans certains cas ajouter l'article défini à l'apposition, mais la présence de l'article amène un changement de sens. Si je dis: *M. Durand, le cabaretier de Montmartre, vient de mourir*, je suppose que tout le monde connaît M. Durand, et j'aurais pu omettre l'apposition. Si au contraire je dis: *M. Durand, cabaretier de Montmartre, vient de mourir*, l'apposition est indispensable pour qualifier M. Durand. C'est pourquoi l'article s'emploie dans les surnoms appositifs: *Louis XII, le père du peuple. Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.* Comp.: *Paris, la capitale de la France. Shakespeare, le grand dramaturge anglais. Antoine Meillet, le grand linguiste français.* Déjà en vieux français: Betleem, la mirable cité (*Couronnement Louis*, v. 723). Geoffroy de Villehardouin,

li marechaus de Champaigne (Villehardouin, § 211). L'article s'emploie toujours avec un superlatif: *Le Rhin, le plus chanté des fleuves de l'Europe.*

4° L'apposition peut être préposée et se rapporter à un mot suivant ou à un mot sous-entendu. Ex.: *Homme, j'ai appris à me méfier des promesses. Tout petit, il était rapporteur. Maître de la forteresse, le général fit sommer la ville de se rendre. Enfant, ces choses-là sont indifférentes.*

127. Il faut encore remarquer les cas suivants:

1° Plusieurs substantifs ayant un sens de quantité indéterminée se présentent sans article. Ex.: *Nombre d'hôpitaux ont été construits. Nous avons cueilli quantité de fleurs. Il y aura foison de raisins cette année. Il y a force sangliers en Corse.* Comp. encore: *Il sera payé partie en or, partie en billets (moitié en or, moitié en billets). Il n'y voit goutte; il ne dit mot; il n'y en a brin.*

2° Il en est de même dans les apostrophes. Ex.: Priez, justes; priez, pécheurs; prions tous ensemble (Bossuet).

3° L'article peut faire défaut dans quelques cas où la phrase commence par une négation. Ex.: *Jamais roi ne fut plus vénéré. Jamais projet ne m'a souri davantage* (mais: *Jamais le projet de mon ami ne m'avait plus souri qu'en ce moment*). *Je n'ai jamais vu homme plus heureux.* Ces expressions ont un certain cachet livresque; elles ne représentent pas l'usage naturel actuel, mais sont calquées sur un usage oblitéré, qui remonte au moyen âge. Ex.: Soz ciel nen at plus encrisme felun (*Roland*, v. 1216). Onques hom si bien ne si bel Ne conquist amor par anel (*Le lai de l'ombre*, v. 927—28). Oncq enfant ne resembla mieulx A pere (Patelin, v. 144). Jamais peuple ne fut si jaloux de l'auctorité de sa Langue, comme fut l'ancien Romain (Estienne Pasquier). Jamais débauchés . . . . N'ont sur plus noble front souillé cheveux plus blancs (V. Hugo, *Hernani*, I, sc. 3). On dit encore: *Je n'ai jamais vu si belle occasion. En Allemagne, il n'y a si petite université . . . qui ne tienne à honneur d'avoir sa chaire de langues romanes.* Après *jamais* l'usage moderne admet l'article indéfini. Ex.: Je vous jure que jamais un enfant, né vivant, n'a été tué chez moi (Zola, *Fécondité*, p. 209).

4° Il en est de même quand il y a deux membres de

phrase unis à l'aide de *soit* — *soit*, *soit* — *ou*, *tant* — *que*, *ni* — *ni*, *(et —) et*. Ex.: *Soit raison soit caprice* (mais *soit l'un soit l'autre*). *Soit crainte ou calcul. Tant hommes que femmes. Ni prières ni menaces*; *ni Français ni Italiens. Français et Italiens*; *jour et nuit*; *été et hiver*.

5° L'article fait défaut dans les inscriptions, les titres de livres, les indications d'adresse et partout où un style laconique est demandé, comme dans les annonces et les dépêches. Ex.: *République Française. Légation de Belgique. Chapitre premier. Il demeure 18, rue du Bac. On cherche valet de chambre. Appartement à louer.*

6° Pour des raisons métriques les poètes omettent parfois l'article. Ex.: Peux-tu sans éclater contenir si grande ombre (V. Hugo, *Hernani*, IV, sc. 2).

CHAPITRE II.

ARTICLE INDÉFINI.

128. L'article indéfini, inconnu au latin classique, s'est développé dans le bas latin. On lit dans la Vulgate: Accessit unus scriba (St. Matthieu, VIII, 19). Il se retrouve dans toutes les langues romanes. Pour le français, on constate son existence dès les plus vieux textes. Ex.: Ad une spede li roveret tolir lo chieef (*Sainte Eulalie*). Si fut uns sire de Rome la citet (*Saint Alexis*, v. 13). L'emploi de l'article indéfini, assez restreint dans la vieille langue, est toujours allé en augmentant.

Remarque 1. L'article indéfini s'employait au pluriel durant tout le moyen âge; on disait *unes lettres*, *unes botes*, etc. (voir II, § 508). L'article partitif a remplacé ce pluriel dont on trouve des traces dans *quelques-uns*, *les uns*, *les autres*, *d'aucuns*. Encore au XVIe siècle on disait *unes armes*. *unes chausses*, *unes besaces*, *unes lettres*, *uns yeux*, etc.; mais cet usage ne survit pas à la Renaissance.

Remarque 2. Il faut aussi remarquer que l'article indéfini s'employait autrefois devant un nom de nombre cardinal au sens de »quelque«. Ex.: Et suis d'oppinion que ce temps luy dura ung seize ans ou environ (Ph. de Comines, VI, 13). Agee d'un trente cinq ans (N. du Fail, II, 173). Un usage correspondant s'observe en italien: *un quatro o cinque settimane*, et en hispano-roman, où l'article se fléchit: esp. *unas veinte leguas*. Les langues scandinaves et germaniques connaissent le même phénomène: dan. *en syv otte Mennesker*.

129. Dans un très grand nombre de cas, la vieille langue continue l'usage classique latin qui ne connaissait pas l'article indéfini. Ainsi les substantifs indéterminés se construisaient souvent sans article, surtout s'ils étaient accompagnés d'un adjectif. Ex.: Lalice, ço fut citet mult bele (*Saint Alexis*, v. 81). Ço'st grant merveille (*ib.*, v. 445): A saint Michiel

tendrat mult halte feste (*Roland*, v. 53). Bertolais dist que chançon en fera (*Raoul de Cambrai*, v. 2442). Lors veïssiez assaut grant et merveillos (Villehardouin, § 174). Et lui donnerent certaine somme d'argent (Ph. de Comines). Encore au XVI[e] siècle l'article indéfini fait souvent défaut devant une expression collective. Ex.: Fourrager bonne partie de la ville (Montaigne). Il a gagné bonne somme d'argent (*id.*). J'y ai passé partie de ma vie (*id.*). La langue de nos jours a conservé plusieurs constructions archaïques où l'article indéfini fait défaut: *En lieu sûr. En pareille circonstance. En temps favorable. C'est chose fâcheuse. C'est autre chose. C'est chose commune. C'est grand dommage. Mourir de mort naturelle. J'ai cueilli quantité de fleurs. Nombre de couvents. Il y aura foison de fruits cette année. Il ne dit mot. Je n'y vois goutte. Tout ou partie. Partie en or, partie en billets*, etc. Pour les détails, voir le chapitre précédent.

130. Dans la langue moderne l'article indéfini s'emploie pour désigner un individu de l'espèce distinct des autres individus, mais cependant non déterminé d'une manière précise, ou encore pour désigner l'individu indéterminé comme représentant de l'espèce: *J'ai acheté un cheval. Une femme prudente est la source du bien.* Il faut remarquer les points suivants:

1° L'article indéfini s'emploie d'une manière emphatique dans les exclamations interrompues. Ex.: *Il est d'une bêtise. Son drame est d'un vide. Sa défense est d'un bête.* Comp. Je vous étrillerai d'un air .... je vous rosserai d'une manière (Molière, *Bourgeois Gentilhomme*, II, sc. 3). La soirée m'a paru d'un long (Zola, *L'assommoir* p. 131). Les premiers temps ont été d'un dur (Daudet, *Le Nabab*, p. 180).

2° Il a la valeur de l'article défini devant un nom accompagné d'un superlatif relatif. Ex.: Je suis dans une confusion la plus grande du monde (Molière, *Le Bourgeois Gentilhomme*, III, sc. 6).

3° Il s'emploie parfois comme remplaçant du pronom possessif pour éviter des allusions trop directes ou des précisions trop claires. Ex.: Il faut venger un père et perdre une maîtresse (Corneille, *Le Cid*, I, sc. 6). Au nom d'un père mort (*ib.*, III, sc. 4). Mais vous ne dites point ce que vous mande un père (Racine, *Andromaque*, v. 405). L'emploi de l'article

indéfini donne à la situation quelque chose d'impersonnel, ce qui cadre bien avec les tendances ordinaires du théâtre classique; comp. plus loin nos remarques sur *on* (§ 384).

4⁰ Il peut avoir le sens d'un pronom indéfini (*certain, quelque*). Ex.: Les Dieux depuis un temps me sont cruels et sourds (Racine, *Iphigénie*, v. 572).

5⁰ Par l'ellipse du substantif l'article indéfini peut s'employer actuellement d'une manière absolue, et il devient par là tonique. Ex.: Une étude, entrecoupée de nombreux excursus, — entre autres un consacré aux langues slaves (*Romania*, XLVIII, 621). Dans quelques locutions le nom omis n'est même pas indiqué: la situation seule renseigne sur le sens des expressions *en griller une*, *en faire une*. Entendu dans un bal populaire: *Mademoiselle, allons en suer une.*

6⁰ Il s'emploie parfois comme un pur adjectif (toujours postposé). Ex.: La liste n'a pas été faite suivant un principe un (A. Meillet, *La Parenté des Langues*. Scientia, XV, 403). Il y a langue une là où... (*ib.*, p. 407). La famille polynésienne, extraordinairement une (*ib.*, p. 419).

REMARQUE. Dans l'argot l'article indéfini est parfois remplacé par l'article défini: *C'est la bonne place, c'est le bon tuyau.* Cet usage s'est aussi introduit dans la langue des journalistes. Ex.: L'Italie . . . ne veut pas entendre parler d'une expédition austro-italienne, qui conduirait inévitablement à la brutale rupture (*L'Homme libre*, 9 juin 1914).

CHAPITRE III.

ARTICLE DÉFINI.

131. L'article défini s'emploie, et dès les plus vieux textes, pour individualiser un objet ou une personne. Ex.: Li frein sunt d'or, les seles d'argent mises (*Roland*, v. 91). Livrez m'en ore le guant e le bastun (*ib.*, v. 247). Li rois li donne son bon destrier corant; La sele est d'or et derriere et devant (*Raoul de Cambrai*, v. 499—500). Pourtant il faut remarquer que l'ancien usage n'était pas constant; il régnait une très grande liberté dans l'èmploi de l'article défini. Ce n'est qu'après la Renaissance que des règles fixes commencent à s'établir. Il en est de l'article défini comme de l'article indéfini; son emploi était restreint dans la vieille langue, mais peu à peu il s'est généralisé, et il a fini par devenir un élément linguistique d'une grande importance, une sorte d'outil grammatical qui sert de classificateur. Rappelons par exemple que l'article défini, qui ne s'attachait primitivement qu'à un nom de chose ou d'être vivant dont il existait beaucoup d'exemplaires et dont on voulait en faire ressortir un seul *(la maison, la vache)*, a fini par s'attacher aussi à des noms de chose ou d'être vivant dont il n'existe qu'un seul exemplaire *(la France, la Seine, le diable, la Maheude)*. Nous avons déjà fait remarquer que la distinction du nombre, qui, en règle générale, n'existe plus dans les noms, s'exprime souvent de nos jours à l'aide de l'article défini, dont la voyelle est différente aux deux nombres (§ 52).

REMARQUE. L'article, nous l'avons déjà dit, est un élément atone. Il s'appuie sur le nom, qui peut être précédé d'un ou de plusieurs adjectifs, et l'adjectif peut être accompagné d'un adverbe. On dit ainsi *le grand et aimable homme, le si grave problème du surmenage scolaire.* Exemples littéraires: Vous, la belle des belles et la parfaitement adorable (P. Hervieu,

Peints par eux-mêmes, p. 233). Dans l'assez vaste jardin attenant au villino (Bourget, *La terre promise*, p. 192). Au moyen âge un mot au cas régime faisant fonction de génitif pouvait s'intercaler entre l'article et le nom. On disait ainsi *li Dieu enemi* (les ennemis de Dieu), *la Dieu grace*, *li rei gunfanoniers*, etc.; voir § 97.

132. EMPLOI DÉMONSTRATIF. On sait que l'article défini reproduit un pronom démonstratif latin: *la fille* continue *illa filia*, et signifie d'abord 'cette fille'. Le sens démonstratif s'est perdu peu à peu, mais le français garde plusieurs traces de la valeur primitive. En voici d'abord quelques exemples médiévaux : Ainsi uers la meson s'en cort (*Auberée*, v. 142); il faudrait traduire en allemand avec l'éditeur *nach jenem Hause hin*. Car li peus siet an la devise (*Erec*, v. 5802); l'éditeur W. Foerster traduit *zu diesem Zwecke*. Des exemples pareils se trouvent jusque dans la langue moderne. Ex.: Que la plaisanterie est de mauvaise grâce (Molière, *Le Misanthrope*, I, sc. 1). Ah! le détour est bon, et l'excuse admirable! (*ib.*, IV, sc. 3). Rappelons aussi la phrase suivante de l'Évangile «Pilate dit: voici l'homme» (St. Jean, XIX, 5). Nous signalerons tout spécialement les cas suivants:

1° L'article s'employait d'une manière absolue devant un nom au cas régime. On disait au moyen âge: Le mau saint Leu et le saint Matelin (Deschamps, *Œuvres complètes*, V, 27); pour d'autres exemples voir § 97,4. Un reste curieux de cette construction s'est conservé jusqu'à nos jours dans quelques noms de lieux: *Nogent-le-Rotrou*, *Villeneuve-la-Guiard*, et dans quelques noms de fête: *la Saint-Martin*.

REMARQUE 1. La construction de ces locutions n'est plus comprise. Surtout l'emploi de l'article féminin devant un nom d'homme paraît énigmatique; c'est pourquoi l'ancienne forme *Beaune-la-Roland* (petite ville près de Pithiviers) a été remplacée par *Beaune-la-Rolande* (A. Thomas, *Nouveaux essais*, p. 32).

REMARQUE 2. En espagnol, les représentants du lat. *ille* fonctionnent non seulement comme articles, mais aussi comme démonstratifs absolus. A côté de *el libro, los libros, la casa, las casas*, on trouve: *Prefiero mi patio a el de mi vecino.*

2° La langue moderne a aussi conservé la valeur démonstrative dans un certain nombre de locutions figées: *Cela ne se passera pas de la sorte. Pour le coup, c'est trop fort. Dans la huitaine. Sortez à l'instant.*

3 Un substantif au vocatif est souvent accompagné de l'article. Ex.: Or ne vos esmaiez Li home deu (*Covenant Vivien*, v. 778). Qui es-tu, li paumiers sor cel cheval corant (*Orson de Beauvais*, v. 3357)? C'as enpensé, li fiex au roi Charlon (*Aliscans*, v. 92)? Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours. Ex.: Ah, ah, l'homme de bien, vous m'en voulez donner (Molière, *Tartufe*, IV, sc. 7). Passez votre chemin, la fille (La Fontaine, *Fables*, III, 1). Eh, mangez donc, les citoyennes (A. de Vigny, *Stello*, chap. 28)! Dodo, l'enfant, do (Béranger, *Ma nourrice*). Eh bien, les enfants, vous allez donc sortir avec maman (Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 6). Ce même emploi de l'article se rencontre très souvent dans la poésie populaire: Ah! qu'avez vous, la belle hôtesse *(Pauvre marin)*? Où allez-vous, la belle, où allez maintenant? Que faites-vous là, la belle? pêchez-vous du poisson? Les Italiens emploient d'une manière analogue le pronom démonstratif *quello* au vocatif: *Di grazie, quel signore, da che parte si va?*

4° L'article peut s'employer dans une exclamation. Ex.: Li grans damages que ci gist (*Perceval*, v. 20177). Cet usage s'est continué jusqu'à nos jours. Ex.:

La douce chose que d'aimer (Molière, *Fourberies de Scapin*, III, sc. 1). Le bourreau qu'il est (*L'Avare*, II, sc. 1). On dit encore: *Oh! le malheureux! Le coquin! Le brave homme! Ah! la belle fleur! La bonne raison! La belle langue que la langue française!*

5° La valeur démonstrative de l'article se retrouve aussi devant un nom suivi d'un infinitif prépositionnel, d'une proposition complétive ou d'une proposition relative: *Faites-moi le plaisir de venir me voir. J'ai la conviction qu'il le fera. J'ai acheté le livre au prix que vous aviez fixé.*

Remarque. L'affaiblissement d'un pronom démonstratif en article s'observe à plusieurs reprises après la période du latin vulgaire; il a eu lieu au moyen âge, et il se retrouve dans plusieurs patois modernes; voir II², § 498, Rem. 2.

133. Emploi possessif. On se sert de l'article défini dans un certain nombre de cas où le rapport de possession est assez clairement établi par le sens général de la phrase; il

en est ainsi surtout quand il s'agit des différentes parties du corps humain; ajoutons qu'on recourt parfois à un pronom personnel supplémentaire. Cet usage remonte au moyen âge. Ex.: La dame li cheï as piez (Marie de France, *Le Fraisne*, v. 467). Met la main a l'espee (*Parise la duchesse*, v. 2093). Et les oilz li baise et la face (*Joufrois*, v. 1966). Vous m'avez tout(e) rompu la teste (ATF, I, 303). Pour la langue moderne, citons les expressions suivantes: *Tirer la langue. Ouvrir la bouche. Tendre la main. Perdre la vie. Avoir les yeux plus grands que le ventre. Avoir mal à la tête. Saigner du nez. Il ne sait pas où donner de la tête. Elle a les yeux noirs. Il a la main un peu leste. J'ai la mémoire bonne. La main me démange. Je me suis lavé les mains. Il s'est cassé la jambe.* L'usage n'est pas absolu; ainsi on se sert parfois de l'article indéfini: *Il avait un très beau front, un nez bien formé et un menton pointu. Il a une mémoire prodigieuse.* Dans quelques cas rares on trouve aussi le pronom possessif; voir § 246.

Remarque. Dans la vieille langue l'article fait parfois défaut dans les cas indiqués. Ex.: Bel auret cors, bellezour anima (*Ste Eulalie*); on disait: *metre cor a bouche, sor piez se drecier, sor piez ester, prendre entre mains, metre main a*, etc. (Tobler, VB., II, 110). Un usage analogue s'observe aussi dans la langue moderne: *calculer de tête, se tromper de main, mettre pied à terre, lâcher pied, tenir tête, avoir à cœur, sain d'esprit, pauvre d'esprit.* Notez aussi quelques expressions toutes faites telles que: *recevoir à bras ouverts, donner à pleines mains, dormir à poings fermés, mordre à belles dents, pleurer à chaudes larmes, marcher à quatre pattes, rire à gorge déployée, embrasser à pleine bouche.*

134. Emploi générique. L'article défini sert parfois à désigner le genre ou l'espèce dans leur totalité spécifique; c'est pourquoi on l'appelle aussi article collectif. Il apparaît de bonne heure au moyen âge. Ex.: La terre mole dunt l'um fait la tuile (*Livre des Rois*, v. 162). Ici *l'um* ne désigne pas un homme déterminé, mais les hommes en général; la même explication s'applique à *la tuile*. Comp.: Quer plus seürement guerroie cil qui a la viande que cil qui n'en a point (Villehardouin, § 131). Lor portent le vin et le claret (*Pèlerinage de Charlemagne*. v. 412). Mais on se passait aussi dans ce cas de l'article. Ex.: Pur sa beltet dames li sunt amies (*Roland*, v. 957). Quant que deus fist pur hume

(*Comput*, v. 2002). Cet usage s'est conservé dans quelques proverbes: *Souvent femme varie* (comp. § 119). L'article générique, qui se retrouve dans l'article partitif, peut aussi servir à indiquer la notion abstraite dans le sens absolu. Il s'emploie actuellement dans les cas suivants:

1° Termes concrets: *L'homme est mortel. L'or est plus précieux que l'argent. Il aime les enfants. Il est bon envers les pauvres. Faire le commerce du sel. Une maison gâtée par le champignon. Sentir le tabac.* Il faut surtout noter l'emploi distributif: *Vendre au kilo. Vingt francs le mètre. Trois fois la semaine.*

REMARQUE. L'article générique s'emploie soit avec le singulier soit avec le pluriel. Les deux nombres se rencontrent parfois dans la même phrase, mais avec un sens quelque peu différent, comme il ressort du passage suivant: De ce jour, il devint le peintre chéri de la Parisienne et des Parisiennes (Maupassant, *Fort comme la Mort*, p. 18).

2° Emploi typique: *Faire le monsieur, le marquis, le mort, l'Iroquois, la prude, la sainte nitouche. Jouer au grand seigneur.* Exemple littéraire: Et Jeanne... Qui fait si doucement la simple et la discrete (Régnier, *Macette*, v. 105).

3° Termes abstraits: *La calomnie tue. Le travail relève. Il aime le beau. Elle aime la musique. Dire la vérité. Demander la charité* (cf. IV, § 314). *Vivre dans la misère. Etre au supplice. Mettre à l'épreuve. Rendre le bien pour le mal.* Dans ce cas, l'ancienne langue se passait très souvent de l'article. Ex.: Quer feit i ert et justice et amur, Si ert creance (*St. Alexis*, v. 2—3). Pechiez le m'at tolut (*ib.*, v. 108). La virgene qui portat salvetet (*ib.*, v. 89). Convoitise vaut pis que ne fait un serpens (Rustebuef). Quand orgueil chevaulche devant, honte et domaige le suivent de bien près (Ph. de Comines). Patience est d'honneur la porte (Jodelle, *Eugène*, I, sc. 3). Pour d'autres exemples, voir plus loin § 155. Il faut ajouter que l'emploi de l'article devant les termes abstraits remonte très haut. Ex.: L'ira fud granz cum de senior (*St. Léger*, v. 75).

135. CAS DIVERS. L'article défini peut aussi servir à indiquer ce qui appartient ou convient de droit à quelque chose: il indique l'habituel, l'usuel, le réglementaire, comme dans

les expressions suivantes: *Omelette aux fines herbes. Café au lait. Soupe aux choux. Bifteck aux pommes. Purée aux croûtons.* Il faut encore noter les cas suivants:

1° Emploi, destination: *L'assiette au beurre. La bouteille à l'encre. Le marché aux légumes. Le marché au blé. La boîte aux lettres.*

REMARQUE. Dans un grand nombre de cas l'usage hésite; on dit *pot à eau* et *pot à l'eau*, souvent sans aucune différence de sens. A côté de *l'assiette au beurre* on trouve *le pot à beurre*, et beaucoup d'autres expressions analogues présentent l'ancien type sans article: *Lampe à huile, brosse à dents* (mais *brosse aux habits*), *corbeille à ouvrage, cage à poules, grenier à foin, fosse à fumier.*

2° L'outil, l'instrument, le moyen: *Dessiner au crayon, travailler à l'aiguille, cuire à la broche, passer au laminoir, peindre à la brosse, faire sauter à la dynamite, blanchir à la chaux.*

3° Locutions toutes faites: *Jouer la comédie, boire la goutte, fumer la pipe, souhaiter le bonjour, prendre la parole, tirer au sort, aller au bal, avoir le téléphone.*

136. Il faut encore signaler les emplois suivants:

1° L'usage moderne exige l'article défini devant un génitif: *L'ami de mon fils; le livre de Jean; le toit de la maison.* Comp.: *L'un des époux; de deux choses l'une; à l'âge de dix ans.* La vieille langue se passait souvent de l'article dans ce cas; on trouve ainsi: *a feste saint Michiel, entor feste saint Jean, a ore de mangier, a ore de soleil couchant, en non Dieu, a guise de baron* (Tobler, V. B., II, 113). Cet usage se retrouve jusqu'à nos jours dans différentes formules. Ex.: Par arrest du ciel (Régnier, *Macette*, v. 45). Toutes les nations européennes avaient envoyé sur rade de Salonique d'imposants cuirassés (P. Loti, *Aziyadé*, p. 4). En gare de Genève (Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p. 196). Comp. les locutions prépositionnelles *en face de, en forme de, en vertu de, en vue de, en dépit de, en présence de, à côté de, à cause de, à raison de.*

2° Devant le nom d'une science, d'un art, etc.: *Étudier les lettres, les sciences, la théologie, la médecine, le droit, le latin; savoir l'hébreu, apprendre la musique, aimer les arts; le Conservatoire des arts et métiers.* Dans ce cas l'article s'est introduit peu à peu: Rovat que literas apresist (*St. Léger*, v. 18).

3° Devant le nom d'une maladie, d'une passion, d'une émotion, etc.: *Avoir la rougeole, la petite vérole, la peste, l'influenza, la fièvre* (on dit aussi *trembler la fièvre*), *suer la peur*, etc. *Aimer jusqu'à la folie. Cette action a pour causes la vanité et la sottise. La joie fait peur.*

137. Répétition. Examinons en dernier lieu la question de la répétition ou de l'omission de l'article défini:

1° Devant des substantifs coordonnés on se contentait autrefois de mettre l'article une seule fois à la tête de la série, même si le premier substantif n'était pas du même genre ou du même nombre que les suivants. Ex.: Selon la forme et manière qu'ilz avoient desliberé tenir (*Jehan de Paris*, p. 66). Avec tout le deplaisir et crainte (*Cent nouv. nouv.*, I, 100). Allerent à l'enterrement et funerailles (Rabelais, I, 232). Le bien et soulagement du peuple (*Satyre Ménippée*). Les durs labeurs Qui gastent le papier et encre de sueurs (A. d'Aubigné, *Misères*, v. 68). Cet usage est rare au XVIIe siècle; on trouve dans Pascal des combinaisons telles que *le dogmatisme et pyrrhonisme, les miracles et doctrines*. La Rochefoucauld écrit: Monsieur seroit reconnu lieutenant général de l'État et couronne de France. Mais Vaugelas proteste énergiquement contre *les faveurs et grâces, le malheur et misère*, etc. et demande la répétition de l'article (*Remarques*, II, 253). Sa règle s'est maintenue jusqu'à nos jours. On peut pourtant signaler, dans quelques termes tout faits, des restes isolés de l'ancien usage: *Les arts et métiers*; *les ponts et chaussées; inspecteur des eaux et forêts; les frais et déboursés*; *condamner aux frais et dépens*; *les tenants et aboutissants*; *les allants et venants; les allées et venues; les amis et connaissances; les parents et amis du défunt; les frères et sœurs*; *au lieu et place*. De même dans une énumération: *Les officiers, sous-officiers et soldats*. L'usage que représentent ces formules est parfois imité par les auteurs modernes. Ex.: Je ne saurais ..... vous assurer les ménagements et aises qui vous sont dus (P. Hervieu, *La course du flambeau*, III, sc. 9). Il faut remarquer la différence entre *les père et mère* (= les parents) et *les pères et les mères*. L'article n'est jamais répété dans le cas où le second substantif ne fait que répéter le premier comme dans *les crotales ou serpents à sonnettes*.

REMARQUE. La non-répétition de l'article est la règle en espagnol moderne, quand il ne s'agit pas de mots de signification opposée. On dit ainsi: *Asistía á los bailes, tertulias y otras fiestas que en el lugar se daban. El dolor y lágrimas.* Mais: *Los cristianos y los moros. Los hombres y las mujeres.*

2° Dans une série de superlatifs il était permis autrefois de ne pas répéter l'article devant chaque superlatif: on le mettait une seule fois, au commencement; il était également permis de ne pas répéter l'adverbe *plus*. Ex.: La plus riche et belle partie du monde (Montaigne). La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la foiblesse (Pascal, *Pensées*, I, 82). Pour les plus importants et plus nobles emplois (Corneille, *Cinna*, v. 1084). Les plus cruels et plus durs sentiments (Molière, *L'Étourdi*, v. 25). Cet usage disparaît au grand siècle: on tient de plus en plus à donner au superlatif sa forme complète. Vaugelas demande qu'on dise: *C'est le plus riche et le plus pauvre homme que je connaisse*, et non pas: *C'est le plus riche et plus pauvre homme*, et moins encore: *C'est le plus riche et pauvre homme* (*Remarques*, II, 256). Il admet pourtant l'ellipse quand il s'agit d'adjectifs synonymes ou approchants: *Il practique les plus hautes et excellentes vertus.* Sur ce point l'Académie française proteste d'une manière très énergique contre Vaugelas, et l'opinion de l'Académie a prévalu.

CHAPITRE IV.

ARTICLE PARTITIF.

---

138. Le soi-disant article partitif est particulier au français, où il joue maintenant un rôle très important, et à l'italien où son emploi est bien moins étendu. On ne le trouve pas dans les plus vieux textes français. Au lieu de *manger du pain*, ce que demande l'usage actuel, on disait *mangier pain* (§ 139). A côté de cette construction, on avait aussi *mangier de pain* (§ 141). L'emploi toujours croissant de l'article générique amène *mangier du pain* (§ 142), et cette nouvelle construction se généralise peu à peu et fait disparaître les deux autres. Sur la différence entre la valeur médiévale de l'article partitif et sa valeur actuelle, voir II[2], § 510. L'article partitif s'emploie primitivement devant le régime verbal; il s'introduit peu à peu devant le sujet et devant le régime prépositionnel.

139. La vieille langue se servait le plus souvent du substantif nu dans les cas où la langue actuelle demande l'article partitif. Ex.: Tot te donrai, bons om, quant que m'as quis, Lit et ostel e pain e charn e vin (*St. Alexis*, v. 225). Sur palies blancs siedent cil chevalier (*Roland*, v. 110). Sempre ferrai granz colps (*ib.*, v. 1055). Fisent engiens chapuisier (Villehardouin, § 353). Il sembloit que ce fussent granches (Joinville, § 130). Je leur tendz eau, fromage, pain et fruit (Villon, *La grosse Margot)*. Cet usage existe encore au XVI[e] siècle, mais il est devenu rare. Ex.: Les chapts fourrez sont bestes moult horribles (Rabelais). S'ils avoient ames pour se mouvoir (Calvin). C'est gloire et non pas honte en ceste douce peine (Régnier, *Macette*, v. 161). Le manque de l'article partitif s'observe encore au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Ex.: Je

voulais gagner temps (Corneille, *Polyeucte*, v. 1575). Ce sont fruits des veilles de la cour (Molière, *Précieuses ridicules*). Ce sont pures idées (*id.*, *Malade imaginaire*, III, sc. 3). De là naîtront engins à vous envelopper (La Fontaine, *Fables*, I, 8). Ce sont là jeux de prince (*ib.*, IV, 4). Et à quoi diable voulez-vous donc qu'on emploie son argent, si ce n'est à avoir bonne table, bonne compagnie, bons vins, belles femmes, plaisirs de toutes les couleurs, amusements de toutes les espèces (Diderot, *Le neveu de Rameau*, p. 44). Des libertés chez mes vassaux, qu'importe à gens de cette étoffe (Beaumarchais, *Le mariage de Figaro*, III, sc. 4). Si pareils souvenirs engageaient, on serait tenu d'épouser tout le monde (*ib.*, III, sc. 16).

140. La langue moderne ne permet plus l'omission de l'article partitif. Pourtant l'ancien usage s'est maintenu dans un certain nombre de locutions proverbiales: *Maladies viennent à cheval et s'en vont à pied. Douces paroles rompent grande colère. Amis valent mieux qu'argent. Qui sème épines n'aille déchaux. Bonnes nouvelles peuvent se dire en tout temps. Courtes folies sont les meilleures.* Rappelons aussi un grand nombre de combinaisons toutes faites telles que *battre monnaie*, *avoir pitié*, *tirer profit*, etc. (§ 124). Enfin l'article partitif fait souvent défaut après les prépositions (§ 125); notez qu'il ne s'emploie jamais après *de*; on dit *se nourrir de viande*, *une bouteille de vin*, *une foule d'hommes*, *beaucoup d'argent*, *je n'ai pas d'amis*, etc. Pour d'autres détails voir § 118—127.

141. Manger de pain. A côté de *mangier pain*, on trouve aussi dans la vieille langue l'expression synonyme *mangier de pain*. Cette dernière tournure, qui nous montre un emploi elliptique du *de* partitif, remonte au latin vulgaire où l'on trouve *de pane edere*, *de vino bibere*, etc.; ici un mot tel que *partem* est probablement présent à la pensée. En voici quelques exemples: Surge, sede, et comede de venatura mea (*Genesis*, XXVII, 19). Date nobis de oleo vestro (Saint Mathieu, XXV, 8). Sacrificare de animalibus (Saint Augustin). La même construction elliptique se retrouve en vieux français. Ex.: Et altre par la maison de vin boivent (*Flores et Blancheflor*, v. 1348). Saül cumandad une femme qui soust de sorcerie (*Livre des Rois*, 109). Il n'ont le jur de pain mangied (*ib.*, 111).

Pour d'autres détails, voir II², § 511. L'usage syntaxique représenté par *mangier de pain* disparaît du français proprement dit avec le moyen âge; il se conserve dans plusieurs patois. Le *de* partitif vit également dans le provençal moderne, où l'on dit par ex. *tira d'aigo per li bèsti;* on le retrouve souvent aussi dans la bouche des Provençaux parlant français.

142. Manger du pain. A côté des deux constructions déjà examinées *mangier pain* et *mangier de pain*, la vieille langue connaissait aussi une troisième tournure synonyme *mangier du pain*. Ex.: Pur sun seignur deit hum perdre del sanc e de la char (*Roland*, v. 1119). Dans ce passage l'article défini a le sens possessif (voir § 133): pour son seigneur doit-on perdre de son sang et de sa chair. A partir du XIIe siècle on trouve aussi des exemples où l'article défini se rapporte à quelque chose d'indéterminé, à quelque chose dont il n'a pas été question dans ce qui précède. Ex.: Dune mei del ewe (*Livre des Rois*, 311). Si li donra un baceler qui du pain li gaaignera (*Aucassin et Nicolete*, $2,_{31}$). Ele prist des flors de lis Et de l'erbe du garris Et de le foille autresi (*ib.*, $19,_{12}$). Il voloit aler conquerre de le terre (R. de Clary, p. 76). Ces exemples nous présentent l'article partitif tel qu'il existe encore dans la langue moderne; il est issu de l'emploi générique de l'article dont nous avons parlé ci-dessus (§ 134): dès que l'expression déterminée *le pain* eut pris un sens collectif et indéterminé, il fut possible de créer *mangier du pain* à côté de *mangier (de) pain*. Pourtant il faut bien remarquer que, dans la langue moderne, l'article générique désigne la chose dans sa totalité *(il aime le pain)*, tandis que l'article partitif désigne une quantité indéterminée *(il mange du pain)*.

Remarque. La préposition *de* s'emploie d'une manière partitive, non seulement devant l'article défini, mais aussi devant les pronoms possessifs, les pronoms démonstratifs et les pronoms indéfinis. Ex.: Donc prent li pedre de ses meillors serjanz *(St. Alexis*, v. 111). Envoierent de lor nes chargies de dras (Villehardouin, § 48). Voilà de mes donneurs de conseils à la mode (Molière, *L'Amour médecin*, I, sc. 1). Je suis curieuse de lire de son style à ce monsieur (Musset, *Il ne faut jurer de rien*, II, sc. 2). Ce sont de ces sortes de choses qui ne se peuvent payer (Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 10). J'ai certainement vu de cette écriture quelque part (Musset,

Un caprice, sc. 8). On a trouvé de tout cela dans mes ouvrages (Rousseau, *Confessions*, p. 151). Un magasin de nouveautés où l'on vendait de tout (Zola, *Au bonheur des dames*, p. 26). A quel point faut-il avoir mal compris Baudelaire pour lui reprocher précisément rhétorique et déclamation! Si parfois, dans les Fleurs du Mal, on retrouve de l'une et de l'autre, l'époque en est responsable (A. Gide, *Baudelaire et M. Faguet*).

143. De bon pain. Cette construction, qui nous montre l'emploi partitif et elliptique de la préposition *de*, remonte aux plus vieux textes. Ex.: En cel ostel troverent . . . Fain, avaine et de boins vins (*Flores et Blancheflor*, v. 1435). Un borgois . . . Qui sot parler de mains langages (*ib.*, 426). Se tu deis prendre de fals loiers (*Couronnement Louis*, v. 80). Elle se continue à travers les temps jusqu'à nos jours; mais au temps de la Renaissance la construction primitive était sur le point d'être remplacée par *du bon pain*. Cependant au XVIIe siècle, les grammairiens empêchent la victoire définitive de cette dernière construction dans la langue littéraire. Vaugelas veut qu'on dise *d'excellens hommes* à l'exclusion de *des excellens hommes* (voir II[2] § 513—515). Cette règle s'est maintenue officiellement jusqu'à nos jours; elle est due au rôle joué par l'adjectif mis avant le substantif. Dans les combinaisons *de bon pain*, *de vieux vin*, *de petits chevaux*, le rapport entre l'adjectif et le substantif est plus intime que dans *du vin vieux*, *des soldats courageux*, *des pierres précieuses*. Dans ces derniers cas l'adjectif est une sorte de prédicat *(des soldats qui sont courageux)*, tandis que dans les premiers exemples il est plutôt à regarder comme un attribut aussi étroitement lié au substantif qu'un nom de nombre ou un pronom adjectif, et c'est pourquoi il peut tenir lieu de l'article. M. A. Meillet remarque: »Je dirais volontiers: *il a de petits yeux*, et: *il a des tout petits yeux*« (B S L P, XXV, 90). Cette fine distinction cadre bien avec ce que nous venons de dire.

Remarque. La préposition seule s'emploie aussi devant quelques pronoms adjectifs: *de tels livres*, *de pareilles histoires*, *de certaines choses*, *d'autres amis*. Il faut aussi remarquer que le simple *de* s'emploie devant *drôle de*, qui fonctionne ainsi comme un adjectif. On dit: *Ce sont de drôles de gens*. *Avec de drôles de manières*. *Il a de si drôles de phrases*.

144. Du bon pain. Cette construction nous montre le *de* partitif elliptique en combinaison avec l'article générique; elle remonte au moins au commencement du XIIIe siècle. Ex.: Il eurent akaté des nouveles viandes a metre en leur nes (Robert de Clari, p. 10). Du bon pain *(Manière de langage)*. Des petis oisealx *(ib.)* Des exemples correspondants se rencontrent jusqu'à nos jours. Cependant, comme nous venons de le voir, les grammairiens du grand siècle condamnent à l'unanimité *du bon pain* et demandent *de bon pain*. Cette règle n'a jamais pénétré dans la langue parlée et familière; le peuple a continué de dire *du bon tabac*, et cet usage est assez général dans la langue moderne, surtout avec des adjectifs tels que *beau*, *bon*, *faux*, *grand*, *gros*, *mauvais*, *petit*, *vieux*, *vrai*; on trouve ainsi *du bon bouillon*, *du mauvais sang*, etc. (II^{2}, § 516). L'article partitif complet s'emploie aussi, comme il est naturel, devant les combinaisons où l'adjectif fait corps avec le substantif: *du petit lait*, *des bons mots*, *des petits pois*. Enfin très souvent devant les abstraits: *de la bonne volonté*, *de la mauvaise humeur*, *de la bonne musique*.

Remarque 1. L'article partitif complet s'emploie après *bien*; on dit *bien des prairies* et de même *bien des belles prairies*, non pas *bien de belles prairies*, comme le voulait Littré. Ex.: Bien des heures, des jours, bien des longues semaines passèrent (A. de Musset, *Mardoche*). Il y a bien des braves gens en ce monde (Daudet, *Jack*).

Remarque 2. L'article partitif complet s'emploie devant les noms de nombre (comp. § 113,5). Ex.: Des cinq ou six cents pistoles (Molière, *Les fourberies de Scapin*, II, sc. 5). Il y a des mille ans que le monde roule (Beaumarchais, *Mariage de Figaro*, III, sc. 17). Ces magnats, qui possèdent des 12, des 15 cents, des 2000 kilomètres de rails (Bourget, *Voyageuses*, p. 56). Dans ces cas l'article *des* sert à indiquer quelque chose d'approximatif; on dit de même *des dix minutes*, *des vingt et des trente francs*, *des cinq ou six enfants*, etc ; le pronom indéfini *quelque* (§ 49,1) s'emploie à peu près de la même manière. L'article *des* peut aussi, mais plus rarement, servir à souligner le nom de nombre, soit comme quelque chose d'extraordinaire: *il rentre à des quatre heures du matin*, soit comme quelque chose d'habituel et qui revient de droit à quelqu'un: *ils buvaient des vingt chopes* (ici on pourrait remplacer *des* par *leurs*).

145. Substantif sous-entendu. Dans le cas où le substantif n'est pas exprimé, on procède différemment selon qu'il s'agit du singulier ou du pluriel.

1° Au singulier on emploie généralement l'article partitif complet quand il s'agit des adjectifs usuels indiqués ci-dessus.

On dira ainsi: *Du vin, j'en ai du bon. Voici de la fine.* Mais: *Du bouillon, j'en ai d'excellent dans la cuisine.* Un adjectif employé au sens neutre demande toujours l'article complet: C'est un curieux endroit, allez, et pas bien connu, où il y a de tout, du très bon et du très mauvais, de la corruption et de la naïveté (P. Bourget, *La duchesse bleue*, p. 95).

2° Au pluriel on se contente ordinairement de la préposition. Ex.: Je passai là pour un bon maître, parce qu'il n'y en avait que de mauvais (Rousseau, *Confessions*, p. 175). Tu ne me rapportes pas de cigares? — Si, et de fameux (Labiche, *Théâtre*, IV, 28). On en voit de pareils en tout lieu (R. Boylesve, *Tu n'es plus rien*, p. 188). Pourtant on trouve aussi l'article complet. Ex.: Ils en [des vers] faisaient même pour moi, et des beaux, des très beaux (Marni, *Comment elles se donnent*, p. 6). On se mit à sa recherche [d'un tout petit chien], mais on n'en trouvait que des grands (Maupassant, *Pierrot*). Frédéric balbutia: Il me semble que nous sommes tous des amis? Pas tous des vieux! reprit-elle (Flaubert, *L'éducation sentimentale*, p. 97). La même hésitation se retrouve dans plusieurs locutions populaires; on dit *s'en dire de grises*, mais *raconter des vertes et des pas mûres* (comp. § 92,2). Finissons en rappelant un vers de V. Hugo devenu proverbial: J'en passe, et des meilleurs (*Hernani*, III, sc. 6).

146. Négation. Il faut distinguer deux cas:

1° Si la négation est absolue, on se sert de la préposition seule: *Je n'ai pas d'argent. Il ne m'a jamais prêté d'argent. Je ne fais pas de vers. Il parle sans faire de fautes. Cet onguent ne contient pas de substances nuisibles.* Comme on dit *peu d'argent, un sac d'argent,* on dit de même *je n'ai pas d'argent.* La négation suivie de la préposition seule signifie: aucune quantité de.

2° Si, au contraire, la négation n'est pas absolue, on emploie l'article partitif complet: *Je n'ai pas de l'argent pour le dépenser follement. Il ne peut parler sans faire des fautes grossières.* Le substantif est alors le régime direct ou le prédicat d'une expression verbale négative et garde par conséquent l'article partitif complet, comme après une expression verbale positive. Exemples littéraires: Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis (Molière, *Femmes savantes*, III, sc. 2). Ce

Léandre n'est pas ce qu'il faut; il n'a pas du bien comme l'autre (*id.*, *Médecin malgré lui*, II, sc. 2). Mais tout esprit n'a pas des yeux pour la connaître (Boileau, *Art poétique*, III, v. 372). Toujours du plaisir, n'est pas du plaisir (Voltaire, *Zadig*). Je sais bien que tu n'es pas comme moi, que tu n'as pas des millions (Scribe). Il ne fait pas de la science, lui; il ne fait que des confitures (Augier). On n'amasse pas des écus à compulser de vieux textes (A. France, *Le crime de Sylvestre Bonnard*, p. 234).

3° La distinction entre les deux constructions n'est pas toujours facile à faire, et l'analogie peut jouer un certain rôle dans le choix de l'une ou de l'autre des deux constructions. Rappelons que la langue courante favorise l'emploi de *des* aux dépens de la simple préposition *de*, qui présente un caractère plus littéraire. Il y a donc nécessairement beaucoup de cas où les deux constructions sont admissibles, mais avec une nuance légère de style ou de sens.

147. Emploi moderne. Dans la langue actuelle l'article partitif joue un rôle important. Il s'emploie principalement devant les noms de choses non nombrables pour indiquer une quantité indéterminée: *Il boit de la bière* (pour le pluriel, voir § 128, Rem. 1); il se trouve aussi, mais rarement et avec une valeur un peu changée, devant les noms de choses nombrables.

1° Termes concrets. Ex.: *Manger du pain; boire du cidre; acheter de la farine; blanc comme de la neige; cracher du sang; porter de la flanelle; mettre du rouge; jeter de la poudre aux yeux; il pleut du soufre*, etc.

2° Les noms de choses nombrables s'emploient comme les noms de choses non nombrables, et vice-versa; il n'y a pas de limite fixe entre les deux groupes de mots. Ainsi *gâteau* peut appartenir aux deux groupes; on ne dit pas seulement *manger des gâteaux* mais aussi *manger du gâteau*. C'est pourquoi les noms de choses nombrables prennent l'article partitif au singulier quand ils sont employés comme les noms de choses non nombrables; on dit *manger du cheval*, parce qu'ici *cheval* veut dire viande de cheval. Comp. aussi: *Ce poisson mange du noyé. Ce banquier vend du franc.* Ex. littéraires: Je mange du prêtre comme si c'étaient des truffes

(Bourget, *L'étape*, p. 90). A quoi est-ce que je dépense les vingt mille francs environ que j'ai de rentes? ... A te payer un mois de campagne l'été, quelques plaisirs de théâtre l'hiver et du médecin à discrétion (P. Hervieu, *La course du flambeau*, II, sc. 5). Il n'y a pas un Dieu, il y a des hommes et des Dieux, ou, si je puis m'exprimer ainsi, du dieu (G. Duhamel, *Paul Claudel*, p. 159—160). Le marquis. Et puis .. cela fait passer le temps .. Les brousses de l'Indo-Chine sont souvent moins dangereuses à traverser que les boudoirs parisiens. Isidore. Vous avez raison .. parce que là où il y a du boudoir ... il y a de la femme ... et là où il y a de la femme .. il y a ... Le marquis. Du pigeon (ils rient). Isidore. Ou du lapin .. (*Les affaires sont les affaires*, III, sc. 2). Remarquons pour finir l'expression *donner du baron*, *du comte*, *du duc*, *du maître à qn*. Comp.: Mademoiselle, elle peut attendre sous l'orme que je lui donne du Lady Edith (Farrère, *L'homme qui assassina*, p. 219).

3° Termes abstraits. Ex.: *Avoir du courage, de la volonté, de l'ambition, de l'adresse; devoir de la reconnaissance; faire de la politique, de l'art, de la science; inspirer de l'antipathie; c'est de la folie; voici du nouveau; c'est du propre; il y a du vrai là-dedans; cela me fait du bien*. Comp. les exemples suivants qui montrent l'emploi toujours croissant de l'article partitif dans la langue moderne: Un roi, c'est de la guerre (V. Hugo, *Le Satyre*). Un de ces jours où il y a comme de l'adieu dans l'air (Bourget, *La terre promise*, p. 269). Il veut faire du grand voyage (Donnay, *Théâtre*, II, 65). Voyez-vous, maréchal des logis, moi, j'ai fait du taxi pendant trois ans; alors des illusions, j'en ai plus (Kistemaeckers, *Un soir au front*, sc. 1). Je ne suis jamais aussi content que lorsque je réussis un beau revers ou que je fais du cent à l'heure sur une bonne route (É. Rey, *Peau neuve*, I, 8).

4° Par analogie, l'article partitif s'emploie aussi devant quelques noms de choses nombrables pour indiquer ce qu'il y a de caractéristique dans l'être ou l'objet en question; on dit ainsi: *Il y a en lui de l'apôtre et du fanatique; il y a du singe dans sa figure*. Exemples littéraires: C'est le sang nègre, il y a de l'esclave en moi (P. Bourget, *Pastels*, p. 44). Il y avait chez elle de la Flamande et aussi de la boutiquière (*id.*, *La duchesse bleue*, p. 126).

5° L'emploi de l'article partitif s'est étendu aux noms propres. On ne dit pas seulement *c'est du théâtre*, mais aussi *c'est du Shakespeare*, comme on dit *jouer du Chopin*. Ex.: Il y a du La Fontaine dans le talent de Béranger (E. Legouvé). Il y a de la Suzanne là-dessous, mais qu'elle prenne garde (Dumas, *Le demi-monde*). J'écris de la Bovary (Flaubert, *Correspondance*, II, 358).

CHAPITRE V.

NOMS PROPRES.

148. Par leur nature, les noms propres s'appliquent en général à un seul individu, à un seul objet; c'est pourquoi ils ne prennent jamais l'article dans les plus vieux textes. Cependant, petit à petit, l'usage a changé, de telle sorte que dans la langue moderne l'article s'emploie devant tous les noms propres excepté les noms de personnes et les noms de villes. Cette évolution assez importante est due à différentes causes. Tantôt on a voulu renforcer l'idée de l'individualité: *la France, la Dubarry;* tantôt une influence syntaxique étrangère s'est fait valoir: *le Tasse* (§ 152); tantôt un nom commun s'est changé en nom propre et a gardé son article: *Lebrun*, *La Fontaine*, *le Havre*, *la Rochelle.* Il faut ajouter que plusieurs noms désignant des êtres, des choses ou des lieux uniques sont souvent regardés comme des noms propres.

A. NOMS DE PERSONNES.

149. Les noms de personnes n'admettaient pas l'article dans la vieille langue. Ex.: Si Lodhuvigs sagrament, que son fradre Karlo jurat, conservat *(Serments de Strasbourg).* Cet usage s'est maintenu jusqu'à nos jours: *La vie de Molière*, *les romans de Voltaire*, *les drames de Victor Hugo*, *les amis de Jean*, *les cousins de Marie*, etc. Les mots *Dieu* et *diable* sont traités comme des noms propres (voir § 154).

150. L'article défini s'ajoute parfois aux noms de baptême comme aux noms de famille; il exprime, selon les cas, soit

une certaine familiarité ou câlinerie, soit du dédain et du mépris.

1° L'addition de l'article défini, surtout aux noms de femmes, est très répandue dans les patois et le parler vulgaire. Dans l'autobiographie de Pierre Loti, on lit: Le lendemain de mon arrivée chez l'oncle du Midi, on me présenta comme camarades les petits Peyral, qui portaient, suivant l'usage du pays, des surnoms précédés d'un article déterminatif. C'étaient la Mauricette et la Titi, deux petites filles de dix à onze ans (toujours des petites filles), et le Médou, leur frère cadet (*Le roman d'un enfant*, p. 180). Dans les romans champêtres de George Sand, on trouve *la Catherine, la Madelon, la Fanchon, la Zabelle* (Isabelle), etc.

2° Dans le peuple, la femme est souvent désignée par le nom de famille de son mari mis au féminin et muni de l'article: *la Lamberte*, *la Maheude*, *la Thibaude*; pour les détails, voir II[2], § 373.

3° L'emploi de l'article devant un nom de femme tend parfois à exprimer un certain mépris: *la Brinvilliers*, *la Dubarry*. Dans »La Saignée«, Henri Céard remarque: »Les officiers parlaient de Mme de Pahauën, en faisant précéder son nom du *la*, de cet article par lequel s'exhalent les mépris pour les filles bien en vue et les courtisanes trop célèbres« (*Soirées de Médan*. Paris, 1880. P. 180).

4° L'article s'ajoute à un nom d'homme pour exprimer un certain dédain ou manque de sympathie. Ex.: Le chef, le Hernani, Que devient-il? sais-tu? (V. Hugo, *Hernani*, III, sc. 2). L'empereur aujourd'hui Est triste. Le Luther lui donne de l'ennui (*ib.*, V, sc. 1). Béranger a écrit: Ces rois, par leur Sainte-Alliance, Nous forçant à l'obéissance, Veulent qu'on lise l'Alcoran, Et le Bonald et le Ferrand *(La Sainte-Alliance barbaresque)*. Louis de Bonald et Claude Ferrand défendaient ardemment dans leurs écrits les principes monarchiques et religieux; c'est pourquoi Béranger ajoute l'article à leurs noms pour montrer son mépris. Les royalistes appelaient Napoléon *le Buonaparte*, et de nos jours on a pu entendre *le Caillaux*, *le Clemenceau* et même *le Joffre*. Rappelons aussi le vers suivant de V. Hugo: Sur le Racine mort le Campistron pullule *(Réponse à un acte d'accusation)*. Par l'emploi de l'article le poète vise et parvient à suggérer l'idée d'un

animal mort habité par un insecte nécrophore, le nom propre étant ici réduit, par l'article, à la fonction de nom commun.

151. Il est bien entendu que l'article s'ajoute au nom propre, dès que celui-ci a pris le sens d'un nom commun; on dit *Agnès*, mais *c'est une Agnès*, *elle fait l'Agnès*. Les noms de personnes prennent aussi l'article quand ils sont employés d'une manière métonymique ou dans un autre sens détourné. Voici les cas principaux:

1° Un nom de personne, employé par métonymie pour désigner l'œuvre produite (IV, § 277), prend l'article: *un beau Corot*. Lucien Fabre écrit: Cependant le jeune homme ayant ouvert le Verlaine réclamait des explications (*Rabevel*, I, 197); li s'agit d'un volume de poésies de Verlaine. On dit également: *Il sait très bien lire le Racine. Il joue mal le Chopin. Le Beethoven, ce n'est pas son affaire.* R. de Gourmont a écrit: Pourtant quand on sait un peu le Laforgue, on ne tarde pas à trouver cela très raisonnable (*Promenades littéraires*, 4e série, p. 64). Ici *savoir le Laforgue* a été formé sur le modèle de *savoir l'anglais*.

2° L'article défini se met au pluriel devant les noms de personnes quand ils s'emploient au sens générique pour désigner toute une famille: *Les Fourchambault*, *les Picot*. De même, quand ils s'emploient au sens typique: *On admire les Berthelot et les Pasteur.* Comp. II², § 342 ss.

3° Les noms de personnes, employés comme dénominations de journaux, de vaisseaux, de montagnes, etc., prennent l'article: *le Figaro*, *le Voltaire*, *le Nelson*, *le Père-Lachaise*, *le Saint-Bernard*, *la Saint-Martin*. Il y a ici une ellipse ou un sous-entendu: *le Jean Bart* est pour *le cuirassé Jean Bart*, tout comme *la Wallenstein* est pour *la sonate Wallenstein* (comp. III, § 714). Un nom de personne peut également prendre l'article défini s'il est employé comme titre d'une œuvre littéraire. On dit ainsi: *Philène, personnage de la Sylvie, pastorale de Mairet. Le Cyrus et la Clélie de Mlle de Scudéry attirèrent l'attention.* Pourtant on pourrait aussi se passer de l'article et dire *personnage de Sylvie*. Comp.: Elle regrettait de n'avoir pu revenir au Ritz avec la chasse de son oncle (R. Radiguet, *Le bal du comte d'Orgel*). Ici *le Ritz* désigne le grand hôtel de Paris dont le propriétaire s'appelle Ritz.

152. Dans quelques cas, l'article défini fait partie intégrante du nom propre.

1° Rappelons d'abord les noms de personnes qui sont primitivement des noms communs. Ex.: *Le Brun* (*Lebrun*), *Le Roux* (*Leroux*), *Lebœuf*, *Le Blanc* (*Leblanc*), *Le Sage* (*Lesage*), *La Fontaine* (*Lafontaine*), *La Bruyère*, *Larousse*, *Laharpe*. L'article masculin ne se contracte pas avec la préposition: *les romans de Lesage* (voir II², § 503,3). A ce groupe appartiennent aussi *le Christ*, *le Démon*, *le Malin*, *le Diable*.

2° L'article s'ajoute à quelques noms d'hommes (poètes et artistes): *le Tasse*, *l'Arioste*, *le Corrège*. Il y a ici une imitation de l'usage italien: *il Tasso*, *l'Ariosto*, *il Correggio*. On dit fautivement *le Titien*, *le Guide*, comme on a dit *le Dante*; en italien l'article ne s'emploie que devant les noms de famille. Dans les cas cités l'article se contracte avec la préposition: *les poèmes du Tasse*, *la maîtresse du Titien* (autrefois aussi *les œuvres du Dante*, maintenant *les œuvres de Dante*). Par une extension de l'usage italien, on trouve aussi *le Poussin* et *le Camoëns*.

Remarque. En italien l'article défini se met également devant les noms de femmes illustres. Cet usage a été imité en français où on l'a appliqué d'abord à des cantatrices italiennes ou chantant le répertoire italien, puis à d'autres femmes célèbres: *la Malibran*, *la Patti*, *la Clairon*, *la Consuelo*. Cet usage paraît se restreindre dans la langue actuelle.

153. Examinons en dernier lieu le cas où le nom propre est accompagné d'un déterminatif quelconque. Dans la vieille langue l'addition d'un tel élément ne nécessitait pas l'emploi de l'article. Ex.: Cleri Evrui ille trovat (*St. Léger*, v. 100). Respunt dux Naimes (*Roland*, v. 1790). On disait de même *danz Alexis* et *dame Alienor*. La fiancée de Roland s'appelait *Alde bele* (d'où en italien *Aldabella*) ou *bele Alde*, *bele Aude*, écrit plus tard *Bellaude*. Dans la langue moderne l'emploi de l'article est de rigueur: *le comte Roland*, *le roi David*, *l'empereur Charles*, *le père Hyacinthe*, *le grand Alexandre*, *le Henri IV de la tradition*, *la Lucile de ses rêves*, *la Vénus de Milo*, *le Charlemagne des chansons de geste*, *le Corneille du Cid et d'Horace*. Si l'adjectif suit le substantif, l'article se trouve parfois déjà au moyen âge: *Richars li Biaus*, *Oliviers li pruz et li gentils*, et l'on dit maintenant *Louis le Débonnaire*, *Philippe le Bel*, *Frédéric le Grand* (comp. Catherine le Grand; § 81,6);

Charlemagne est un latinisme (Carolus magnus). La langue moderne ne se sert pas de l'article défini dans les cas suivants, malgré la présence d'un déterminatif:

1° Un nom de personne précédé de l'adjectif *saint* ne prend jamais l'article quand l'adjectif fait corps avec le nom, de manière à former un tout: *saint Martin*, *sainte Geneviève*. Il en est de même des mots *feu* et *défunt;* on dit *feu Carnot*, *défunt Voiture*. Rappelons aussi le cas où l'adjectif a fini par se souder orthographiquement au nom propre: *Grandjean*, *Petit-Jean* (Racine, *Plaideurs*), *Gros-Jean* (comp. La Fontaine, *Fables*, VII, 10).

2° Un nom de personne se passe aussi de l'article quand il est précédé de *frère* ou *sœur;* comme on dit *saint Guillaume*, on dit aussi, et pour les mêmes raisons, *frère Guillaume* et *sœur Philomène*. Pourtant la règle est loin d'être absolue, et on trouve souvent l'article: *la sœur Marie-Claire*, *la sœur sainte Euphémie*. L'article ne se met pas non plus devant *maître*, *monseigneur*, *monsieur*, *madame;* on dit *maître Demange*, *maître Jacques*, *maître Renard*, *monseigneur Luçon*, *monsieur Picot*, *madame de Sévigné*. Les titres anglais *lord* et *milord* suivent la même règle: *lord Byron*. Pourtant l'usage commence à hésiter. Dans un de ses derniers romans »Quand la terre trembla« (Paris 1921), Claude Anet écrit tantôt *lord Douglas*, tantôt *le lord Douglas*.

3° En dehors de ces cas, l'article ne s'omet que dans le langage familier, enfantin et caressant: *tante Amélie*, *oncle Georges; petit Paul était mort; vous ne voulez pas faire risette à petite Lili*. L'absence de l'article dans ces cas s'explique probablement par l'emploi fréquent des combinaisons citées au vocatif.

4° L'article ne s'emploie pas dans les cas où l'adjectif ou le participe ne désignent pas une qualité constante, mais servent à indiquer une circonstance, une époque, un moment donné, quelque chose de relatif. Ex.: Néron naissant A toutes les vertus d'Auguste vieillissant (Racine, *Britannicus*, I, sc. 1). C'est Jupiter armé pour effrayer la terre (Boileau, *Art poétique*, III, v. 168). Caïn petit aimait Abel enfant (Hugo, *L'année terrible*). Marthe jalouse m'a épuisé (T. Sandre, *Le chèvrefeuille*, p. 151).

154. Êtres uniques. Quelques noms communs désignant des êtres uniques sont regardés comme des noms propres et se passent ou se passaient de l'article:

1⁰ *Dieu*. Dès les plus anciens textes ce mot s'est toujours employé sans article quand il désigne l'Etre suprême. Ex.: In quant Deus savir et podir me dunat (*Serments de Strasbourg*). Voldrent la veintre li Deo inimi (*Ste Eulalie*). Li reis Marsile la tient ki Deu nen aime (*Roland*, v. 7). La langue moderne a gardé cet usage: *Dieu est bon*. On dit même *Dieu tout-puissant*, *bête à bon Dieu*, *marchand de bon Dieu*. Mais: Il n'y a pas d'enfer au pays du Bon-Dieu (F. Jammes).

2⁰ *Christ* est primitivement un adjectif (*Χριστός*, l'oint); comme synonyme de Messie, il a été traité comme un nom propre: Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist (*Ste Eulalie*). Cet usage s'est continué dans l'Église réformée; les catholiques au contraire disent *le Christ*. Pourtant on trouve encore dans Bossuet *le règne de Christ*.

3⁰ *Diable*, qui est primitivement un nom commun (*ὁ διάβολος*, le calomniateur), était regardé comme un nom propre. Ex.: Voldrent la faire diaule servir (*Ste Eulalie*). Diable est en tel guise, Ki . . . (*Bestiaire*, v. 1991). Pourtant quelques textes présentent aussi l'article. Ex.: Ou en aigue noiie ou au dyable alée (*Berte*, v. 498). Le mot se passe encore de l'article dans le langage vulgaire et dans les patois, où l'on dit: *Que diable vous emporte! Diable soit de vous!* Comp.: Mon gaillard, disait-il, commence à avoir des idées, et je crois, diable m'emporte, qu'il est amoureux de votre bonne (Flaubert, *Mme Bovary*, p. 127). Rappelons aussi les locutions *devoir à Dieu et à diable*, *ne croire ni à Dieu ni à diable*. Les synonymes de *diable*, *Lucifer* et *Satan*, sont également regardés comme des noms propres.

4⁰ Notons enfin que quelques noms communs de famille, tels que *père*, *mère*, *papa*, *maman*, *bon papa*, *bonne maman*, *grand-papa*, *grand'maman*, *grand'mère*, *marraine* s'emploient parfois sans article, ce qui veut dire au fond qu'on les traite comme des noms propres. Ex.: Si nous offrons ce bel habit à père (Malot). On vient d'enterrer grand'mère (Daudet, *L'Évangéliste*, p. 1). Espérons que cette toilette trouvera grâce devant marraine (Sardou, *La famille Benoiton*, p. 107). C'était très assorti tout de même, parce que, si marraine est jeune,

elle est tellement sérieuse! Vous savez, comme sérieux, elle est plus âgée que parrain (Tristan Bernard, *Ce que l'on dit aux femmes*, I)

REMARQUE. L'article pouvait également faire défaut devant les noms d'animaux. Ex.: Leuns quant est iriez (*Bestiaire*, v. 121). Pantere est une beste (*ib.*, v. 461).

155. MOTS ABSTRAITS. Dans la vieille langue l'article faisait souvent défaut devant des noms tels que *beauté*, *amor*, *justice*, *noblesse*, *felonie*, *honte*, *fortune*, *destinee*, *foi*, *religion*, *mort*, *nature*. Nous sommes ici en présence d'un phénomène commun à toutes les langues romanes: les mots abstraits s'employaient autrefois sous la forme absolue, non seulement en français, mais aussi en provençal, en espagnol, en portugais, en italien et en roumain. Le manque d'article s'observe aussi dans quelques langues germaniques et scandinaves. Les mots abstraits n'ayant naturellement pas de pluriel s'emploient sans article. Il faut aussi prendre en considération que les poètes aimaient à personnifier les idées que ces mots représentaient; dans la poésie symbolique la beauté était changée en une belle dame qui n'avait rien d'abstrait; elle était devenue un être vivant appelée *Beauté*, et ce mot, en sa qualité de nom de personne, se passait de l'article. Il en était de même des autres noms cités: ainsi *nature* était devenue *Nature*, parce qu'elle était regardée comme une sorte de puissance créatrice, concurrente presque de Dieu lui-même (*Natura Dei vicaria*). Rappelons à ce sujet ce que dit Boileau en parlant de la poésie épique: Chaque vertu devient une divinité: Minerve est la prudence, et Vénus la beauté (*Art poétique*, III, v. 165—166). Voici quelques détails:

1° Exemples médiévaux d'absence de l'article: Por ce est Amors avuglee (*Ivain*, v. 6059). Qu'Amors et Honte le detienent (*ib.*, v. 1531). Proece et cortoisie l'ot Eslit a estre siens demaine (*Le lai de l'ombre*, v. 64—65). Luxure va le batel traïnant, Felonie les governe et les nage (Thibaut de Champagne). De fortune me tourne diversement la roe (*Berte aus grans piés*, v. 856). Li plus biaus arbres C'onques poïst feire Nature (*Ivain*, v. 383). L'article s'employait dès qu'il ne s'agissait pas de personnifier l'idée en question. Ex.: Li plus hardiz ot de la mort dotance (*Raoul de Cambrai*, v. 31).

2° L'absence de l'article devient rare après le moyen âge; cependant Marguerite de Navarre traite encore *amour*, *mélancolie*, *désespoir*, *foy*, *religion* comme des noms de personnes. Comp. les exemples suivants: Autant que fortune leur dure (Montaigne). Les reigles de nature (*id.*). C'est un cœur que beauté n'a jamais asservy (Mairet, *Sophonisbe*, v. 870). Et Mascarille est-il ami de nature (Molière, *L'Étourdi*, I, sc. 2). C'est la loi de nature (La Fontaine, *Fables*, VIII, 17). N'allons point, dans nos songes, Du Dieu de vérité faire un dieu de mensonges (Boileau, *Art poétique*, III, v. 236).

3° Quelques locutions modernes présentent des traces isolées de l'ancien usage: *Il faut faire contre fortune bon cœur. Nature fait chien chasser. Nature ne peut mentir. Nature se contente de rien. Dessiner sur nature. Peindre d'après nature. Plus grand que nature.*

B. NOMS GÉOGRAPHIQUES.

156. VILLES. Les noms de villes n'admettent pas d'article; l'usage primitif s'est conservé jusqu'à nos jours: *Paris*, *Londres*, *Varsovie*, *Athènes*, *Naples*. L'article s'ajoute pourtant dans les cas suivants:

1° Le nom de ville est primitivement un nom commun: *Le Havre* (le port), *La Rochelle*, *La Ferté* (la forteresse), *La Haye*. *Lille* est pour *l'Ile* comme *Lorient* est pour *l'Orient* (I, § 489,1). Comp. encore *Le Caire* (ar. *el Qahira* = la victorieuse), *la Mecque* (la ville sainte), *la Havane*, *le Pirée*. L'article masculin se contracte avec la préposition: *La bataille du Cateau* (1914). *Le collège du Cateau*. *Il est au Caire.*

REMARQUE. En Normandie, beaucoup de villes et de villages sont accompagnés de l'article défini; ce sont pour la plupart des noms de lieu d'origine scandinave, et qui sont primitivement des noms communs: *le Havre* (le port); *le Hom*, *le Houlme*, *l'Houmeau* (l'ilot); *la Londe*, *les Londes* (le bois); *le Torp*, *le Tourp* (le village).

2° Le nom de ville est accompagné d'un déterminatif. *La belle Florence*, *la Rome des papes*. On dit pourtant: *Paris entier*, *tout Paris* (comp. § 431,3), *Saint-Pétersbourg*, etc.

3° Parfois le nom de la ville s'étend au territoire, et dans ce cas la syntaxe moderne demande l'article. Ainsi *Hanovre*,

Brunswick et Luxembourg sont des noms de villes, tandis que *le Hanovre, le Brunswick* et *le Luxembourg* sont des noms de provinces. Autrefois cette distinction n'existait pas et on désignait par *Naples, Parme, Modène,* la ville et la province. On dit encore *Bade* et *Galles,* mais on préfère *le grand-duché de Bade* et *le pays de Galles.*

4° Le nom de ville est employé comme dénomination d'un avion, d'un vaisseau, etc. (§ 151,3). Ainsi *le sort de Dixmude* est tout autre chose que *le sort du Dixmude*: on avait baptisé pendant la grande guerre un aérostat de ce nom.

157. Pays et provinces. Comme nous l'avons déjà dit, ces noms ne prenaient originairement aucun article. Ex.: Vindrent a Carle qui France ad en baillie (*Roland,* v. 94). Li reis qui dulce France tient (*ib.,* v. 116). La fut li reis qui tute Espaigne tint (*ib.,* v. 409). Ensi chevauchierent parmi Borgoigne .... et par Lombardie (Villehardouin, § 33). Dont estoit Romenie perdue à toz jorz (*id.,* § 422). Subjuguerent Escosse, Angleterre et Irlande (Rabelais, I, chap. 33). L'honneur de France (Brantôme). Corneille dira encore: La gloire et l'appui de Castille (*Le Cid,* v. 1210). Victor Hugo écrit dans »Hernani«: Vive Allemagne (IV, sc. 4). Est-ce un archaïsme ou un sacrifice au mètre?

158. Dans la langue moderne, les noms de pays, de provinces, de départements, sont régulièrement accompagnés de l'article défini: *La France, l'Angleterre, la Suède, la Turquie, la Chine, l'Arabie, le Portugal, le Pérou, le Japon, le Slesvig, la Scanie, la Lorraine, l'Orléanais, le Bourbonnais, le Périgord, le Finistère, l'Aisne, le Calvados, la Creuse,* etc. On dit de même: *Partir pour la Syrie. Contre la Grèce. Entre la Russie et l'Allemagne. La fin de la Pologne. La capitale de l'Espagne. La découverte de l'Amérique. La conquête de la Finlande. L'horizon intellectuel de la France. Le Volga, fleuve de la Russie.* Une exception à la règle générale est formée par *Terre-Neuve.* On s'est demandé pourquoi l'article se met devant les noms de pays et non devant les noms de villes. La question est délicate. Parmi les différentes réponses qu'elle a provoquées, celle de M. E. Staaf nous paraît la plus satisfaisante. Il regarde le nom d'un pays comme la désignation commune

d'une foule innombrable de localités, et c'est dans ce sens surtout, — lorsqu'il s'agit de l'ensemble de tout ce qui forme le pays, — que le nom de pays est précédé de l'article. Dans un tel sens collectif, le pays s'oppose nettement aux villes et aux villages qui sont des points sur la grande surface, des individus de la même espèce. Il s'agit donc probablement d'une extension de l'emploi de l'article générique (§ 134), qui sert à désigner la totalité par opposition à la partie, l'idée de l'espèce par opposition à celle de l'individu, et qui s'est développé de très bonne heure en français.

159. L'usage médiéval, qui n'admettait pas l'emploi de l'article devant les noms de pays, se retrouve encore dans la langue moderne dans les cas suivants:

1° Après la préposition **en**: *Vivre en Écosse, aller en Espagne.* Dans ces combinaisons il ne s'agit pas du pays tout entier, mais d'une localité, d'un point déterminé du pays, ce qui explique le manque de l'article. Comp. II², § 504.

2° Après la préposition **de,** lorsqu'elle désigne le point de départ: *Venir de France, partir de Suède, banni d'Italie, revenu d'Orient, un voyageur retour d'Amérique, natif de Normandie. On me télégraphie de Sibérie.*

3° Après la préposition **de,** pour désigner le lieu d'origine d'un produit: *Les vins de France, les fromages de Suisse, du fer de Suède, des chevaux de Hongrie, une fille d'Égypte, de l'encre de Chine, les brouillards d'Angleterre.*

4° Après la préposition **de,** dans les cas où elle sert à former une sorte de mot composé, comme dans *pomme de terre, homme d'État, cor de chasse,* etc.: *Les massacres d'Arménie*; *les chasseurs d'Afrique*; *les pêcheurs d'Islande; les écoles d'Alsace*; *les ruines de France et de Belgique*; *les beaux panoramas d'Italie, de Grèce et de Palestine*; *la campagne de Russie*; *l'été de Turquie*; *la côte d'Asie*; *reprendre le chemin de France*; *la question d'Orient,* etc. Dans tous ces exemples la combinaison prépositionnelle a la valeur d'un adjectif. *Les plaies d'Égypte* = *les plaies égyptiennes*; *les troubles de Bulgarie* = *les troubles bulgares.* Pour tous ces exemples et ceux cités antérieurement, il faut remarquer qu'il ne s'agit pas d'évoquer l'idée du pays dans sa totalité, c'est ce qui explique le défaut de l'article défini.

5° Après la préposition **de,** lorsque le nom de pays détermine

un mot désignant une dignité, un titre, une institution politique ou diplomatique: *Le roi de Grèce, l'empereur d'Allemagne, le duc de Berry, l'ambassadeur de France, le ministre de Portugal, l'attaché naval d'Italie, la légation de Danemark, la cour d'Angleterre, le trône de Pologne, un pair de France, un maréchal de France, un grand d'Espagne.*

REMARQUE. Cette règle est relativement moderne; on trouve par ex. dans Estienne Pasquier: les ambassadeurs de la Grèce.

6° Après la préposition **de,** lorsqu'il s'agit d'un emploi purement définitif (»genitivus definitivus«): *L'empire d'Allemagne, le royaume de Belgique, le pays de France, la terre d'Afrique.*

7° Dans plusieurs cas on peut omettre ou ajouter l'article, ce qui produit un sens différent. Remarquez la différence entre les expressions suivantes: *La retraite de Russie — la retraite de la Russie. L'armée d'Italie — l'armée de l'Italie. Le gouvernement de France — le gouvernement de la France. Impressions d'Allemagne — les impressions de l'Allemagne. Le terrible vent de Russie — tous les coins de la Russie.* On voit par ces exemples que la combinaison de la préposition et d'un nom de pays sans article est à regarder le plus souvent comme un qualificatif différentiel. Il est bon d'ajouter que dans plusieurs cas l'usage est flottant. L'article est parfois ajouté quand le déterminé est accompagné d'un qualificatif; on dit *Histoire de France*, mais *Histoire littéraire de la France.*

160. L'usage moderne n'a commencé à se fixer qu'au XVIIe siècle. Au moyen âge l'article défini s'employait très rarement avec les noms de pays. Comp.: Jo l'en cunquis e Anjou et Bretaigne. Jo l'en cunquis et Peitou e le Maine (*Roland*, v. 2322—23). On trouve ainsi *le Maine* déjà au XIe siècle. L'emploi de l'article se répand lentement: *la France* et *la Bourgogne* remplacent *France* et *Bourgogne*, excepté dans les cas indiqués au paragraphe précédent. Il faut ajouter que les mots d'introduction récente demandent toujours l'article. On dit *en France, en Danemark,* mais *au Canada,* et ce dernier usage a même amené *au Danemark*, ce qui est en train de devenir normal. Notez encore que dans la langue moderne les noms masculins sont ordinairement accompagnés

de l'article: *L'empereur du Brésil. Les guanos du Pérou. Revenir du Pérou. Le golfe du Mexique. Du papier, de la soie, des laques du Japon. Les guerres du Turkestan.. Une nouvelle école au Cameroun.*

REMARQUE. Les règles modernes se sont fixées peu à peu, et après beaucoup d'hésitation. Comp.: L'empire de Turquie, de Moscovie ou de la Chine (Voltaire, *Micromégas*). On lit dans A. de Vigny: Est-ce vous, blanche Emma, princesse de la Gaule *(La neige)?*

161. ILES. Les noms d'îles que nous trouvons dans la vieille littérature se présentent sans article. Ex.: Fu devisé que il prendroient port à Corfol, une ysle en Romenie (Villehardouin, § 110). En une ysle que on apele Andre (*ib.*, § 123). Or vous dirons dou roi Richart qui estoit en Chipre (Ménestrel de Reims, § 57). Nous veismes une grant ylle en la mer, qui avoit a non Pantennelee, et estoit peuplee de Sarrazins (Joinville, § 640). Dans la langue moderne l'usage médiéval s'observe toujours avec les noms qui indiquent des îles d'une étendue médiocre: *Bornholm, Corfou, Malte;* il en est de même s'il s'agit d'îles situées loin de l'Europe et du genre masculin: *Madagascar, Bourbon, Bornéo.* Les noms des grandes îles sont traités comme des noms de pays et demandent l'article: *la Sicile, la Corse, la Crète, l'Islande, la Jamaïque, la Guadeloupe* (*Chypre* fait exception). En latin les noms des petites îles étaient traités comme ceux de villes, et les noms des grandes îles comme ceux de pays; il est intéressant de constater que la différence, établie autrefois dans la syntaxe latine, se retrouve de nos jours dans la syntaxe française.

162. FLEUVES, RIVIÈRES. Primitivement ces noms n'avaient pas d'article. Ex.: Passet Girunde (*Roland*, v. 3688). Cependant l'article s'est ajouté de très bonne heure. Ex.: L'eve del Ebre (*Roland*, v. 2465). Sur le Rosne (*ib.*, v. 1583). Pour aler depuys la Saonne jusques au Rone (Joinville, § 119). L'usage reste flottant jusque dans le XVIIe siècle. Ménage essaye, le premier, de formuler des règles sur l'emploi de l'article, et il constate que l'article est obligatoire quand il s'agit de noms masculins *(les rives du Pô, du Tibre, du Rhosne)*, et qu'il est facultatif quand le nom est du féminin *(les rives de Seine* ou *de la Seine).* De nos jours l'usage est fixé, et l'article est

toujours demandé: *Le Rhône, le Danube, la Seine, la Tamise, la Vistule, le Volga; la bataille de la Marne, les bords du Gange et de l'Indus, les vins du Rhin.* Pourtant on constate encore dans la langue moderne quelques restes isolés de l'usage primitif; les noms de rivières se passent de l'article après *sur* et quelquefois après *de.* On dit *Châlons-sur-Marne, Châtillon-sur-Seine, Bar-sur-Aube* (comp. *Boulogne-sur-Mer*). Les noms plus récents *Francfort sur le Mein, Francfort sur l'Oder* sont calqués sur l'allemand. Après *de*, la question de l'emploi de l'article est moins simple; on dit couramment *un bras de Loire, un petit bras de Seine, un bout de Bièvre,* tout comme *Rue de Seine, Rue de Bièvre;* mais *la crue de la Seine.* Parfois la présence de l'article amène un changement de sens. Ainsi par *eau de la Seine* on désigne la rivière et son cours, tandis que *eau de Seine* indique l'origine et la qualité de l'eau. Ex.: *L'eau de la Seine fait marcher les moulins de Corbeil. Il est dangereux de boire de l'eau de Seine non bouillie.*

Remarque. Boileau a écrit dans son »Art poétique«: De Styx et d'Achéron peindre les noirs torrents (III, v. 285). Brossette regrettait dans ce vers le manque de l'article défini, et il en faisait l'observation au poète; mais celui-ci lui répondait dans une lettre du 7 janvier 1709: Vous croyez que »Du Styx, de l'Achéron peindre les noirs torrens« serait mieux. Permettez-moi de vous dire que vous avez en cela l'oreille un peu prosaïque, et qu'un homme vraiment poète ne me fera jamais cette difficulté, parce que *de Styx et d'Achéron* est beaucoup plus soutenu que *du Styx, de l'Achéron.* »Sur les bords fameux de Seine et de Loire« serait bien plus noble dans un vers que »sur les bords fameux de la Seine et de la Loire«. Mais ces agréments sont des mystères qu'Apollon n'enseigne qu'à ceux qui sont véritablement initiés dans son art. — Après cette profession de foi grammaticale et poétique de Boileau il est intéressant de rappeler qu'à l'ordinaire il se sert lui-même de l'article: Mène Achille sanglant au bord du Simoïs, Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis (*ib.*, II, v. 63—64).

163. Monts et montagnes. Au moyen âge ces noms n'étaient pas accompagnés de l'article. Ex.: Devers Ardene vit venir u nleupart (*Roland*, v. 728, cf. 2558). Joffrois li mareschaux de Champaigne passa Moncenis (Villehardouin, § 33). Chilz monz a nom Libans . . . Lybans est uns mons en Fenice (Robert de Clary, p. p. Hopf, p. 32). De Jherusalem jusques au mont de Sinay a XXII journées par desers (*id.*, p. 32). De prez a un mont qui a nom Syna (*id*, p. 33). Totes les genz qui furent des le mont de Moncenis trosque

à Lion sor le Rone (Villehardouin, § 153). Peu à peu l'article s'est introduit, et il est de rigueur depuis le XVI[e] siècle: *Les Ardennes, les Vosges, les Dofrines, le Mont Blanc, le Mont Cenis, le Simplon, le col du Simplon, le Saint-Bernard, le Saint-Gothard, le Vésuve, l'Etna, le Sinaï (= le mont de Sinaï).* Pourtant l'article fait encore défaut quand le nom est précédé d'un appellatif: *Le mont Saint-Bernard, le mont Vésuve, le cap de Bonne-Espérance, les monts Pyrénées.* Boileau écrit: Un auteur . . . Goûte peu d'Hélicon les douces promenades (*Art poétique*, IV, v. 183); c'est un archaïsme maintenu à cause des exigences du mètre.

164. Noms communs. L'omission de l'article défini devant un nom commun désignant un lieu, une localité, une construction quelconque, une institution, donne à ce nom la valeur et le caractère d'un nom propre (comp. § 154).

1° Dans la vieille langue des mots tels que *ciel, enfer, pareïs* ou *paradis, purgatoire, eglise, terre, mer, eau, soleil,* étaient souvent traités comme des noms propres. Ex.: En sainte eglise converset volentiers (*St. Alexis*, v. 256). Par turtre par raisun Sainte eglise entendum (*Bestiaire*, v. 2558) Sainz pareïz vous ert abandonez (*Roland*, v. 1479). Je cuit c'est paradis terrestres (*Renard*, v. 4896). Cume en mai en estet quant soleilz esclarcist (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 383, 443). Malherbe omet encore l'article devant *enfer*. Il écrit: Si les palles Eumenides . . . Toutes trois ne sortent d'Enfer. Vers la fin du XVII[e] siècle, Chevreau l'en blâme. L'usage médiéval s'est conservé jusqu'à nos jours dans quelques locutions toutes faites: *Notre mère sainte Église* (de même en italien *Santa Chiesa*). *Remuer ciel et terre. Tant que terre nous pourra porter. Tout est mal sur terre* (Jules Laforgue). *Aller sur mer. Faire voyage par mer. Être salé comme mer. Boulogne-sur-mer.*

2° Pour la langue moderne, on peut citer quelques cas parallèles. Rappelons des mots composés tels que *Porte Maillot, Porte Saint-Martin, Pont Saint-Louis, Pont Alexandre, Pont Neuf.* Dans le langage familier on dit *Polytechnique* pour *la Polytechnique* (ou *l'École polytechnique*). Ex.: Tu as raté Centrale, tu as raté Polytechnique (Salmon, *Monstres choisis*, p. 9). Je ne préparerai pas Polytechnique, je »ferai« Normale Let-

tres (Benjamin Crémieux, *Le premier de la classe*, p. 20). S'il est très fort, nous le présenterons aux Arts et Métiers ou à Centrale (L. Fabre, *Rabevel*, I, 75).

C. NOMS DE PEUPLES.

165. Ces noms sont en même temps adjectifs et substantifs. C'est pourquoi ils sont toujours accompagnés de l'article dans la langue moderne. Au moyen âge on les rencontre souvent sans article au pluriel. Ex.: Franceis murront, et France en iert hunie (*Roland*, v. 969). Dient Franceis (*ib.*, v. 192, 278). Et Venisien se comencent à croisier (Villehardouin, § 68). Jerusalem qui est en servage de Turs (*id.*, § 27). Quand Lombart le perchoivent (Henri de Valenciennes, § 659). Et Jehanne, la bonne Lorraine, Qu'Anglois bruslerent à Rouen (Villon). Pourtant ces noms prenaient aussi l'article, et de très bonne heure. Ex.: Jo ai veüt les Sarrasins d'Espaigne (*Roland*, v. 1083). Li Venisien lor firent marchié (Villehardouin, § 56). Quant li Grieu les virent, si ordenerent lor batailles (*ib.*, § 139). On dira que li Egypcien sont les plus mauvaises gens (Joinville, § 372).

166. Noms communs. Au moyen âge les noms communs *chrestien*, *païen* et *ange* étaient souvent regardés comme des noms propres et s'employaient au pluriel sans article. Ex.: Rex eret soure pagiens (*Ste Eulalie*). Par une imagene . . . Qued angele firent (*St. Alexis*, v. 88). Paien ont tort et chrestien ont droit (*Roland*, v. 1015).

D. PHÉNOMÈNES PÉRIODIQUES.

167. Les noms des jours de la semaine, des mois, certaines fêtes religieuses annuelles et quelques autres expressions, telles que *midi* et *minuit*, s'emploient régulièrement sans article: *Il est parti mardi. Nous sommes samedi. Il est mort lundi soir. Il n'a pas fait son cours mercredi dernier. Avril a été humide. Juillet sera chaud. Il reviendra à Pâques. Fêter Noël. Matines sont sonnées. Il est sorti à midi. Midi est sonné.* Rappelons aussi: *A deux heures de jour (de nuit).*

168. Les noms indiqués prennent l'article dans quelques cas spéciaux:

1° L'article s'ajoute à quelques noms de fête féminins dus à une ellipse (§ 97,4). On dit *la Saint-Barthélémy, la veille de la Saint-Jean, l'été de la Saint-Martin, la Toussaint* (II², § 363), *la Pentecôte.* Ces expressions ont amené *la mi-février, la mi-été, la mi-carême,* et parfois *la Noël.*

2° Les noms des jours de la semaine prennent l'article quand il s'agit d'un fait qui se répète. L'article se met généralement au pluriel: *Il fait son cours les lundis. L'avion part les jeudis.* Pourtant le singulier est aussi employé: *Il ne faut pas travailler le dimanche.* Comp.: *Fréquenter les écoles du dimanche. Mettre ses habits du dimanche. Contes du lundi.*

3° L'article s'ajoute ordinairement quand le nom est déterminé à l'aide d'un adjectif ou d'une autre manière (comp. § 153). Ex.: *Le joli mai, le décembre de cette année-là, le mardi gras, le jeudi saint, le dimanche des rameaux.*

Remarque. Pour les jours de la semaine, l'article ne s'emploie pas quand les jours désignés sont les derniers passés ou ceux qui suivent immédiatement. *Je lui ai écrit lundi* veut toujours dire *lundi dernier.* Comp.: *Il n'a pas fait son cours mardi dernier; il le reprendra mardi prochain.*

LIVRE CINQUIÈME.

PRONOMS PERSONNELS.

CHAPITRE I.

ABSENCE DU PRONOM.

---

169. La désinence du verbe suffisait en latin à marquer la personne: *canto*, *cantas*, *cantat*, *cantamus*, *cantatis*, *cantant*. Il en est de même encore en espagnol, en italien et en roumain, à cause de la conservation relativement intacte des terminaisons verbales dans ces langues. En français, au contraire, l'addition d'un pronom personnel sujet est peu à peu devenue nécessaire, à mesure que le développement phonétique et analogique amenait l'homonymie de différentes formes: *je chante*, *tu chantes*, *il chante*, *ils chantent*. Il faut pourtant remarquer qu'au moyen âge on se passait ordinairement d'un pronom sujet, parce que les terminaisons verbales n'avaient pas encore subi d'aplanissement: *chant*, *chantes*, *chante(t)*, *chantent* (comp. II², § 128). Nous allons examiner cette particularité dont la langue actuelle conserve encore des restes.

170. Le pronom sujet manque ordinairement dans les plus vieux textes. Ex.: Blanc ai le chief e la barbe ai chenude (*St. Alexis*, v. 406). Batisiez fut, si out nom Alexis (*ib.*, v. 31). Tant li preierent par grant umilitet (*ib.*, v. 26). E! Durendal, cum ies e clere et blanche (*Roland*, v. 2316). Cleimet sa culpe, si priet Deu mercit (*ib.*, v. 2383). De cels de France les corns avum oït (*ib.*, v. 2132). De cels de France oez suner les graisles (*ib.*, v. 2116). Nel sonjai pas, ainz l'ai veü (*Jeu d'Adam*, v. 892). Adam, que fais (*ib.*, v. 172)? Adam, ou es (*ib.*, v. 386)? Et vindrent à els; si se combatirent et furent desconfit li Franc (Villehardouin, § 230). L'absence du pronom sujet est un phénomène qui disparaît lentement au cours

du moyen âge; cependant, on en trouve encore des exemples dans la littérature du XV[e] et du XVI[e] siècle, surtout quand il s'agit de formes verbales qui présentent une terminaison spéciale. Ex.: Si prieray pour luy de bon cuer (Villon, *G. T.*, V). Se vous clamons frères, pas n'en devez Avoir desdaing *(id., Épître en forme de ballade)*. Pourquoy m'as si tost abatue *(id., La belle Heaulmière)*. Mais de luy n'ay eu responce que de voluntaire deffiance et que en mes terres pretendoit seulement droict de bienséance (Rabelais, *Lettres de Grandgousier*). Depuis que suis au monde (A. de Baïf) ... s'est retirée Et n'a plus autre objet que la voute Etheree (Régnier, *Macette*, v. 10). Le pronom sujet fait souvent défaut chez Bonaventure Despériers, surtout dans les réponses. Voici quelques exemples trouvés dans ses œuvres, qui représentent si bien la langue parlée. Tu les as bien mis en besogne? N'ay pas (*Cymbalum mundi*, II). Vous estes doncq medecin? Non, suis point (*Nouvelles Récréations*, p. 59). On trouve encore dans Malherbe: Il est de retour et crois que cette brouillerie est apaisée. Au grand siècle, l'absence du pronom sujet s'observe surtout dans les premières comédies de Molière, dont le style offre souvent des archaïsmes, et dans La Fontaine, qui cherche à imiter la naïveté du langage ancien et populaire. Ex.: Gage qu'il se dédit (*L'Étourdi*, v. 1029). Et le vais voir tantôt (*ib*, v. 1927). Adieu vous dis (*ib.*, v. 466). Jaloux comme un tigre, et si voulez, comme un diable (*Le Sicilien*, sc. 6). N'avez vous jamais vu donner la question? Non, et ne le verrai, que je crois, de ma vie (Racine, *Les Plaideurs*, v. 849). Leur ai dit la langueur (La Fontaine, *Fables*, VIII, 3). Tant y furent (*ib.*, VIII, 22). Si s'en revient tout fier en son village, Où ne surprit sa femme en oraison *(id., Le mari confesseur)*. Pas ne trouva la pucelle endormie (*id., Le berceau*). L'absence du pronom sujet est toujours fréquente dans les réponses: *si ai*, *vraiment si ferai*, *non fais*, *non ferai*, etc. Ex.: Non ferai de par tous les diables (Molière, *L'Avare*, V, sc. 3).

171. Dans la langue moderne, l'omission du pronom sujet est à regarder comme un procédé poétique pour »pasticher« nos anciens textes. Ex.: Sur mon âme De corbeau, Voudrais être Clerc ou prêtre (V. Hugo, *Le pas d'armes du roi Jean*).

Va plus vite, Car au gîte Qui t'invite, Trouverons, Toi, l'avoine Du matin, Moi, le moine Augustin (*ib.*). En dehors de la poésie, l'ancien usage se retrouve dans quelques proverbes et locutions toutes faites; il persiste aussi dans les chansons populaires.

1⁰ Proverbes, dictons, locutions, etc. Ex.: *Fais ce que dois, advienne que pourra. Si mieux n'aimez. Roy ne puis, prince ne daigne, Rohan suis. Tes père et mère honoreras.*

2⁰ Poésie populaire. Ex.: Avons des écuries Pour vos chevaux loger (Puymaigre, I, nº 2). Allez-vous en là-bas, Là-bas, dans ce château; Ont des belles écuries Pour vos chevaux loger (*ib.*). Si elle était venue, Avec ma claire épée La tête y aurais tranchée (*ib.*). Si n'étiez pas la mère, la mère de mon mari (Champfleury, p. 195). N'en sont trois frères, n'ont qu'une sœur à marier (*Romania*, VI, 428). Le mar épouse, le mercredi l'a tant battu (*ib.*). Comment ferai, la belle, pour passer cette nuit (*Romania*, X, 209). Un anneau d'or vous donnerai (Bladé, p. 34). Avait une rose, sur mon sein l'a mis (Puymaigre, II, 107). Les poètes modernes qui cherchent à imiter le style naïf de la poésie populaire, omettront ainsi volontiers le pronom sujet. Ex.: Aime moi, Car, sans toi, Rien ne puis, Rien ne suis (P. Verlaine, *Œuvres complètes*, II, 305).

172. A l'exception des quelques cas cités, l'usage moderne demande la présence d'un pronom personnel sujet pour les modes indicatif et subjonctif: *je chante, nous verrons, il veut que vous le fassiez*, etc. A l'impératif, au contraire, le pronom sujet fait défaut. On disait autrefois *va, vien, voi, alons, alez*, comme on dit maintenant *va, va-t'en, fais-le, chantons, ne pleurez pas*. Cependant, il faut noter que, dans la vieille langue, l'impératif était parfois accompagné d'un pronom sujet; il en était de même de l'infinitif qui remplaçait l'impératif dans les propositions négatives. Ex.: Tu lo juva (*Répons du VIIIᵉ siècle).* E! reis celestes, tu nos i fai venir! (*Alexis*, v. 335). Vous l'apelez (*Flores et Blancheflor*, v. 679). Ne m'ocirre tu pas (*Erec*, v. 994). Ne nous nommer vos mie (*Aye d'Avignon*, p. 63).

173. Les **verbes impersonnels** n'avaient pas de sujet

dans la vieille langue. On disait pluit en latin; cet usage se retrouve en espagnol: *llueve*, en italien: *piove*, comme dans l'ancien français: *pluet*; cette dernière forme a, dans la langue moderne, cédé la place à *il pleut*. Voici d'abord quelques exemples montrant l'absence du neutre *il* au moyen âge: Et ore est temps et si est biens (*St. Léger*, v. 5). Si ert credance, dont or n'i at nul prot (*St. Alexis*, v. 3). Donc lur remembret des fieus e des honurs (*Roland*, v. 820). Orez i ad de tuneire e de vent (*ib.*, v. 1424). Si li semble bien ke uns seus jors en dure quarante (Villehardouin, § 556). Pourtant on commence de bonne heure à se servir de *il* comme pronom impersonnel (§ 205); mais l'ancien usage persiste jusqu'en plein XVI[e] siècle, où l'on trouve des tournures telles que: *n'a, longtemps* (*y*) *a, faut, faudra, advint, sçavoir est, n'eust esté que, si bon leur semble, ainsi fut jugé, me souvient d'un ami, est estrange que, se trouve des hommes qui,* etc. Des exemples isolés de cet usage se rencontrent encore dans les auteurs classiques. A côté de la locution *me semble*, dont se sert souvent Molière, on trouve parfois *suffit* et *sert*, comme dans les passages suivants: Pour ne plus en douter suffit que je le nomme (Corneille, *Othon*, III, sc. 3). Du zèle de ma loi que sert de vous parer (Racine, *Athalie*, v. 85). L'absence du pronom neutre, rare dans le style soutenu du XVII[e] siècle, persiste dans le langage familier et populaire et se rencontre souvent chez La Fontaine. Ex.: De tous côtés lui vient des donneurs de recettes (*Fables*, VIII, 3). Fallut deviner et prédire (*ib.*, VII, 15). N'a pas longtemps (*id.*, *Le cocu battu et content*). Tant y a qu'il n'est rien que votre chien ne prenne (Racine, *Plaideurs* v. 711). Encor passe quand on raisonne (*ib.*, v. 615).

174. Dans la langue moderne, les verbes impersonnels sont toujours accompagnés du pronom neutre *il* ou *ce* (§ 275). On dit *il pleut, il neige, il fait du soleil, il y a longtemps, il suffit, il vaut mieux, il est nécessaire que, il est l'heure, il arrive des étrangers*, etc. Cependant l'ancien usage a laissé quelques traces. Un verbe impersonnel sans sujet neutre se trouve en effet dans:

1° Quelques proverbes. Ex.: *Où n'est raison, y a confusion. Maison ne convient d'acheter qui n'a meubles pour y bouter. Fais ce que dois, advienne que pourra.*

2° Quelques locutions toutes faites. Ex.: *Reste à savoir. Suffit. Peu s'en faut. Tant s'en faut. N'importe. Peu importe. Qu'importe? M'est avis que. Mieux vaut. Autant vaut. Tant y a que. D'où s'ensuit que. D'où vient que. De là vient que. Encore passe que. Si bon vous semble. Qu'à cela ne tienne. A Dieu ne plaise. Ne vous en déplaise. Plût à Dieu. Grand bien lui fasse. Vaille que vaille,* etc. Ajoutons les adverbes *naguère, peut être* (III, § 579,$_2$) et le substantif obsolète *un faire-le-faut* (une chose inévitable).

3° Le langage populaire ou négligé: *Faut pas mentir. Faut pas s'en faire. Comment va?* Des exemples nombreux se trouvent dans Henri Monnier: Faudrait prendre du thé (I, 18). C'étiont M. Dufoy, me semble (I, 624).

4° La poésie populaire. Ex.: Ma mère, me faut un mari Aujourd'hui (Bladé, p. 31).

CHAPITRE II.

PRONOM SUJET.

175. Les pronoms personnels se déclinaient au moyen âge, et ils ont conservé leur déclinaison presque intacte jusqu'à nos jours (voir II², § 520—534). C'est pourquoi ils sont en état d'exprimer des rapports syntaxiques à l'aide de formes simples variées, tandis que, dans le domaine des noms depuis longtemps indéclinables, on est obligé de recourir à des prépositions pour exprimer ces mêmes rapports. Quant aux formes qui remontent au nominatif latin, nous avons déjà fait observer que primitivement la désinence verbale suffisait à indiquer la personne (§ 169): *Chant*, *chantes*, *chante(t)*, etc. Cependant l'emploi d'un pronom sujet s'imposait dans quelques cas que nous allons examiner:

1° Un pronom sujet était demandé toutes les fois que le verbe était précédé d'une forme pronominale atone qui ne pouvait pas se trouver immédiatement à la tête d'une phrase. Ex.: Il li enortet (*Ste. Eulalie*, v. 13). Il se fud morz (*St. Léger*, v. 51). Tu m'ies fuïz (*St. Alexis*, v. 132). Vos li durrez urs e leons (*Roland*, v. 30).

2° Un pronom sujet était également nécessaire (comme d'ailleurs en latin), quand on voulait mettre en relief la personne ou marquer une opposition. Ex.: Quant tu ies morz, dulur est que jo vif (*Roland*, v. 2030). Ne vus ne il n'i porterez les piez (*ib.*, v. 260). Gié meïsmes cil Yvains sui (*Ivain*, v. 3634). Je, touz armez, alai parler au roy (Joinville, § 172). Je et mi compaingnon mangames à la Fonteinne l'Arcevesque (*id.*, § 123). Il meïsmes l'amendoit de sa bouche (*id.*, § 60).

3° La présence d'un pronom était de rigueur dans le cas où il n'y avait pas de verbe. Ex.: Sez-tu por quoi? Jo certes

non (*Jeu d'Adam*, v. 152). Ma suer, manjue. Et tu aussi (*Robin et Marion*, v. 147). J'aim bien Robin et il moi (*ib.*, v. 19). Sa gent estoient occis et il avec (Joinville, § 8). Ainsis a el droit et il tort (E. Deschamps, IX, v. 3118). Une chamberiere, Qui va devant, et je derriere (*id.*, IX, v. 1849—50). La voyelle de *je* pouvait même s'élider: Quant Dieu vient ci parler a toy, Et j'aussi, qui sa mere sui (M N D, XXXIII, v. 1294).

Remarque. Le pronom personnel sujet portait toujours l'accent dans la vieille langue; c'est pourquoi il était indépendant du verbe et pouvait en être plus ou moins éloigné.

176. Par suite de l'effacement progressif des désinences verbales, l'emploi d'un pronom sujet devient peu à peu nécessaire, même en dehors des cas cités. L'usage primitif représenté par *chant*, *chantes*, *chante*, *chantons*, *chantez*, *chantent* est remplacé par *je chante*, *tu chantes*, *il chante*, *nous chantons*, *vous chantez*, *il(s) chantent*. Ici, il faut bien remarquer qu'au moment où la présence d'un pronom sujet est devenue obligatoire, le pronom a perdu de sa force et est devenu atone; ainsi l'équivalent moderne de l'ancien *chant* (lat. canto) est *je chante*, tandis que l'ancien *je chant* se rendrait dans la langue moderne par *moi, je chante* ou *je chante, moi*. Le pronom sujet a tendu de plus en plus à se souder à son verbe; on peut même dire qu'aujourd'hui il fait partie intégrante de la forme verbale, et peut être considéré comme une sorte de flexion préposée. Ce dernier fait contribue à expliquer son emploi pléonastique dans *mon père il vient* (§ 223). On dit *j'viens* pour venio et de même *i'vient* pour venit; la combinaison *mon père i'vient* était donc inévitable.

177. Les pronoms personnels sujets portaient toujours l'accent dans la vieille langue (comp. § 175); souvent fort éloignés du verbe, ils en étaient toujours indépendants. Mais, au cours du temps, ils ont fini par perdre l'accent. L'évolution s'est faite lentement, et, dans quelques cas, ils ont gardé leur valeur tonique jusque dans le XVIIe siècle. L'usage médiéval est représenté par le passage suivant: Et il qui mout estoit soutils (Joinville, § 583). Cette construction se retrouve dans la littérature des siècles suivants. Ex.: Je qui suis Dieu des

amoureux (Charles d'Orléans, I, 146). Il n'a pas mal employé sa vie, qui a apprins à bien mourir (Charron, *De la Sagesse*, II, chap. 12). Comment le supporterai-je d'un homme, qui ne puis pas supporter le vin (Malherbe, II, 645). On trouve encore dans Scarron, qui, en burlesque, archaïse: Je qui chantai jadis Typhon. La langue actuelle conserve, comme une sorte de fossile, la formule juridique *je soussigné*. Nous citerons ensuite une série d'exemples, pris dans la littérature moderne, et montrant que les pronoms en question ne sont pas toujours tout à fait atones. Il est certain que, dans ce cas, nous faisons entendre le pronom nettement et sans aucune de ces déformations spéciales aux atones. Ex.: Je fus la victime, eux furent les coupables (G. de Maupassant, *Contes du jour et de la nuit*, p. 237). Seul le capitaine restait du parti d'Augustin. Seul, il ne jetait pas la pierre à la »mauvaise femme« (M. Tinayre, *La maison du péché*, p. 225). Seul, il peut en parler, l'homme pieux qui sait (E. Rostand, *La Samaritaine*, p. 67). Mais il n'aura plus soif, celui qui boira l'eau (*ib.*, p. 38). L'usage moderne admet même la combinaison *ils et elles* comme sujet. Ex.: Ils et elles papoteront jusqu'au moment où se lèvera M. Georges Clemenceau (*L'Illustration*, 5 juillet 1919, p. 20).

Remarque. Dans le couplet suivant, Xanrof, pour obtenir un effet comique, sépare un *il* normalement inaccentué de son verbe en le plaçant à la fin du vers: L'amour, ce sentiment subtil, Est très remarquable en ce qu'il Distingue l'homme, — parait-il, — D'une autre bête (*Chansons ironiques*, p. 23).

178. Les formes *je*, *tu*, *il*, *ils*, en perdant plus ou moins leur force primitive, sont remplacées ou renforcées à l'aide des formes fortes du cas régime *moi*, *toi*, *lui*, *eux*. Comp. les exemples suivants: *Qu'en sais-je, moi? Toi qui travailles tant, tu risques de te fatiguer. Lui qui est si obligeant, nous rendra ce service. Eux ne l'ont pas voulu. Mon frère et moi partirons demain. Pensez-vous comme lui ou comme moi?* On emploie également les formes fortes régimes devant *même*, *seul;* ainsi *moi-même*, *lui seul* ont remplacé *je mesme* et *il seul*. Le remplacement du cas sujet par le cas régime, si fréquent dans un grand nombre de langues, commence au moyen âge et se généralise peu à peu; il n'est de rigueur que vers la fin du

XVIᵉ siècle. Ex.: Moi et ceste feme feïmes cuvenant (*Quatre livres des Rois*). S'irons tornoiier moi et vos (*Ivain*, v. 2501). Et toi, di, taille bien m'espee (M N D, VI, 24). Li rois et li l'ont creanté (*Tyolet*, v. 650). Vous vous aliez seoir sur son banc plus haut que li (Joinville, § 35). Et se moy et ses parens sommes A une grant feste (E. Deschamps, *Œuvres complètes*, IX, v. 3262). Luy et ses gens (*Jehan de Paris*, p. 76). Donc, s'il vous plaist, moy et mes hommes Jusqu'à là vous compaignerons (Gréban, *Passion*, v. 5794—95). La forme forte et la forme faible se combinent parfois. Ex.: Je suis tout prest. — Si suis je moy (Gréban, *Passion*, v. 4845). Et son corps? — Il est au tombeau, Au moins ainsi le croy je moy (*ib.*, v. 28967).

Remarque. Dès le moyen âge, *autre* s'ajoute aux formes fortes du pluriel; c'est primitivement un renforcement. Ex.: Messires de Neelle et li bons cuens de Soissons et nous autre qui estiens entour li (Joinville, § 57). Les combinaisons employées actuellement sont *nous autres*, *vous autres*; on peut y ajouter un substantif comme dans *nous autres Français*, *vous autres étudiants*. La combinaison *eux autres* a été employée par Molière: Il s'est fait un grand vol; par qui? l'on n'en sait rien: Eux autres rarement passent pour gens de bien (*L'Étourdi*, v. 1666). Cette combinaison survit dans la langue populaire. On trouve en italien *noi altri*, *voi altri*; en espagnol les deux pronoms se sont soudés, et les combinaisons *nosotros*, *vosotros* ont, dans la plupart des cas, remplacé *nos*, *vos*.

179. Emplois divers. Nous étudierons dans ce paragraphe quelques emplois particuliers des différentes personnes:

1° Première personne du pluriel. A côté de l'emploi ordinaire de cette personne, il faut signaler le soi-disant »pluralis majestatis«. Les empereurs romains, à partir de Dioclétien, employaient, en parlant d'eux-mêmes, le pluriel de majesté. Pour donner plus de solennité, plus d'ampleur à leurs actes et à leur personne, ils disaient *nos imperator*. Cette tournure de rhétorique s'est continuée à Byzance et elle a été imitée souvent par les autorités administratives et ecclésiastiques. Ainsi, vers la fin du IVᵉ siècle, on trouve, dans les lettres d'Ambroise et d'autres évêques, des formules finales, telles que: *Vale, frater, et nos dilige, quia nos te diligimus.* Le pluriel de majesté a passé dans la langue officielle d'un grand nombre de pays: les souverains s'en sont servis jusqu'à nos jours. Pour la France, rappelons des formules médiévales

telles que: *Nous et noz subjez; nous, Jehan d'Harecourt, avons fait prendre; nous desirons*; *nous savons*. On trouve dans l'ancien langage administratif la formule suivante: *Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.* Cette formule s'emploie encore dans les mandements de carême. Comp. d'autre part: *Nous, préfet de la Seine, ordonnons. Nous, proviseur du Lycée d'Auch, attestons.* Rappelons enfin que l'illustre Tartarin de Tarascon, devenu gouverneur, recourt à la même tournure solennelle: Nous, Tartarin, gouverneur de Port-Tarascon . . . Recommandons, etc. (A. Daudet, *Port-Tarascon*. p. 198)

2° Comme nous venons de le voir, l'emploi de la première personne du pluriel est affectionné par les personnes qui détiennent l'autorité: il appartient au langage élevé et austère; c'est pourquoi les héros de tragédie avaient le droit de s'en servir. Dans le style tragique, ce pluriel alterne parfois avec le singulier: Cédons-lui ce pouvoir que je ne puis garder (Racine, *Phèdre*. v. 803). Mourons. De tant d'horreurs qu'un trépas me délivre (*ib.*, v. 857). Notons d'ailleurs qu'à l'impératif, nous n'avons à notre disposition que ce pluriel à valeur de singulier.

3° A côté du »pluralis majestatis«, il faut signaler le »pluralis modestiae«. Dans beaucoup de cas, l'emploi du singulier *je, moi* peut paraître prétentieux et »haïssable« et on préfère se servir du pluriel. Cet usage est ancien; on le trouve déjà chez Cicéron. Ex.: *De ceteris diximus multa et saepe dicemus; hunc librum ad te de senectute misimus* (*Cato major*, I, 3). Il se continue en français. Les chroniqueurs et les poètes du moyen âge se servent très souvent de la première personne du pluriel; on trouve à tout moment des formules comme: *Si com nous avons bien apris; nous trouvons en une estoire; or savons; or avons vëu*, etc. Ainsi celui qui parle met, par modestie et politesse, le pluriel à la place du singulier, et ce pluriel semble indiquer que l'action ou l'opinion dont il s'agit ne sont pas propres, exclusivement, à celui qui parle; il feint de les partager avec d'autres. Dans la langue moderne, beaucoup d'auteurs, dans les préfaces, et même parfois dans le texte, évitent de se servir de *je* et recourent à *nous*. Ils disent *nous sommes convaincu, nous savons, nous doutons, nous constatons*, etc. On emploie aussi la première

personne du pluriel en parlant à soi-même: *Soyons sage, se dit-il.* Dans ce cas le prédicat et le participe passé sont mis au singulier (voir § 63). Comp. aussi l'exemple suivant: Je me frotte les mains et je me dis: Courage! . . . poursuivons ma route (E. Scribe, *La calomnie*, II, sc. 1)! Cf. ci-dessus.

4⁰ Deuxième personne du singulier et du pluriel. Sur l'emploi de ces personnes dans les allocutions, voir § 194.

5⁰ Troisième personne du pluriel. *Ils* fonctionnait autrefois, surtout au XVIe et au XVIIe siècle, d'une manière assez vague et au sens du pronom indéfini *on*; ainsi *ils disent* (comp. lat. *dicunt* et esp. *dicen*) s'employait au sens de notre moderne: *on dit.* Ex.: Comme ils parlent en Anjou (Noël du Fail, II, 157). Ce terme est fort usité particulièrement le long de la rivière de Loire et même à la cour . . . Premièrement ils en usent pour dire «afin que» (Vaugelas, *Remarques*). Le mari, à ce qu'ils disent, est un jaloux (Molière, *Georges Dandin*, I, sc. 2) Cet usage est aujourd'hui tombé en désuétude, excepté dans le parler vulgaire. Ex.: Yz'en changent, à présent, de vicaires, comme de chemises (H. Monnier, I, 12).

CHAPITRE III.

PRONOM PRÉDICAT ET RÉGIME.

---

180. PRÉDICAT. Il faut distinguer deux cas:

1° On emploie la forme faible de la troisième personne, s'il s'agit de rappeler un nom de personne ou un adjectif, précédés d'un déterminatif. Ex.: Parce que vous ne me croyez pas votre amie, interrompit-elle, en hochant la tête. Mais je la suis, et profondément (Bourget, *L'Émigré*). »Il y a donc d'autres Cherchemont que vous, mademoiselle?« interrogea Michel. »On m'avait dit que vous étiez la dernière du nom.« — Je la suis«, fit-elle (*id.*, *Le justicier*, p. 171). On dira de même: *Etes-vous la mère de ces enfants? — Oui, je la suis. Etes-vous les témoins? — Nous les sommes.* Il faut pourtant remarquer que ces tournures sont plutôt littéraires et obsolètes. Si le nom auquel se rapporte le pronom est sans déterminatif, on se sert du pronom neutre *le: J'ai cru qu'elles étaient institutrices, mais elles ne le sont pas. Vous êtes folle, comme nous le sommes toutes.* Dans ce cas, il y a parfois accord; voir § 49,1. Si le pronom représente un nom de choses, il y a hésitation entre la forme faible, qui appartient surtout à la langue littéraire classique, et la forme forte plus courante aujourd'hui: *Est-ce là votre chapeau? — Ce l'est*, ou mieux *c'est lui. Sont-ce là vos livres? — Oui, ce les sont*, ou mieux *ce sont eux.*

2° Les formes fortes s'emploient régulièrement dans des tournures comme *si vous étiez moi, si j'étais vous* (ou *de vous*), etc. et après *c'est, c'était,* etc.: *c'est moi, c'est toi, c'est lui, c'est elle, ce sont eux* (ou *c'est eux;* voir § 67). Cet usage n'est pas primitif; au moyen âge la construction était toute différente:

ce, qui est à regarder maintenant comme le sujet, était alors le prédicat. On disait ainsi jusque dans le XVI[e] siècle *ce suis je*. Ex.: C'estes vous, fais je, tout craché (*Patelin*, v. 427). Pour d'autres détails, voir § 73.

181. Régime. Sur la construction des **formes faibles,** on peut faire les remarques suivantes:

1° Dans la langue moderne, le pronom régime (direct et indirect) précède toujours le verbe (pour l'impératif, voir § 185). Ex.: *Son oncle le gâte. Je te hais. Le professeur le (la, les) blâme. Il a voulu nous punir. Mon frère vous a vues. Tu lui plais. Je ne leur pardonne pas. Il nous a obéi. Le connaissez-vous? Me pardonnerez-vous?* Selon la syntaxe médiévale, les formes faibles pouvaient aussi suivre le verbe, surtout dans les propositions interrogatives. Ex.: Amis, dorrez me vos tel don (Béroul, *Tristan*, v. 2725).

2° S'il y a deux pronoms, ils précèdent également le verbe. Ordinairement, le régime indirect précède le régime direct: *il me le demande, je te le dis, il nous le pardonne, je vous le défends.* Mais l'inverse a lieu, si les deux pronoms sont de la troisième personne: *je le lui dis, je le leur ai raconté.* Dans la vieille langue, le régime direct précédait régulièrement le régime indirect; on disait ainsi *le me, le te, le nous*, etc. Ex.: Or le m'estuet aprendre (*Courtois d'Arras*, v. 436). Il est bien temps de le vous dire (*Patelin*, v. 136).

Remarque. Toute autre combinaison de pronoms que celles que nous avons indiquées est impossible. Le régime direct doit toujours être de la troisième personne: on ne peut pas dire *me lui, te lui, nous lui, se lui*, etc., et on recourt dans ces cas à la construction prépositionnelle: *Je te (vous) présenterai à lui. Mon ami va s'adresser à vous (lui, eux). Elle se consacre à moi. Voulez-vous vous joindre à nous? Il te (se) recommande à moi.* Exemple littéraire: Elle a plaisanté mon enfantillage; un baiser m'aurait donné à elle (G. Réval, *Les Sévriennes*, p. 32).

3° L'emploi des formes faibles est toujours allé en augmentant; dans plusieurs cas les formes fortes que demandait l'ancienne syntaxe ont été remplacées par les formes faibles; voir les paragraphes suivants.

182. Certains emplois des formes faibles appellent quelques observations:

1° Les formes *me, te, se, nous, vous* fonctionnent comme régime direct *(il me trompe)* et comme régime indirect *(elle me pardonne).* Il faut bien remarquer que les formes citées ne peuvent pas remplir leur double fonction en même temps; il est défendu de les employer, sans les répéter, comme compléments de deux verbes, si ceux-ci exigent des cas différents. On peut dire: *Il m'a toujours aimé et protégé;* mais il est défendu de dire: *Je vous ai toujours vénéré et porté une vive affection.* L'instinct linguistique proteste contre cette double fonction donnée à la même forme. La comparaison que nous faisons instinctivement avec des phrases comme: *Je le respecte et lui porte une vive affection. Je l'ai compris et lui ai pardonné,* met en garde contre la construction fautive indiquée. Comp. § 233,2.

2° *Nous* et *vous* s'emploient comme formes supplémentaires du pronom indéfini *on;* ils fonctionnent comme régime direct et régime indirect, et *vous* s'emploie dans ce sens, même avec un verbe à la deuxième personne du singulier. Ex.: On doit aux gens qui nous aiment, même quand on ne les aime pas, quelques égards et quelque pitié (Gautier, *Mademoiselle de Maupin*). Eh bien, non, là, ne pleure pas. Tu es trop bonne! Tu dépasses . . . tu vous désarmes (H. Lavedan, *Le goût du vice,* I, 7).

3° Dans la vieille langue, les formes faibles s'employaient parfois comme régimes directs d'un verbe actif qui était déjà accompagné d'un régime direct de chose; on disait ainsi *cil le fiert grant colp, cil la baise le vis,* etc. Ex.: Li uns le fiert grant coup (Joinville, § 549). Un usage semblable s'observe aussi en vieux provençal.

183. Dans la langue moderne, les **formes fortes** employées comme régimes, suivent toujours le verbe. Sur leur emploi, remarquons ce qui suit:

1° Elles servent surtout à reprendre ou à renforcer une forme faible. Ex.: *Je te hais, toi. Je l'ai choisi, lui, de préférence à tout autre. Je les déteste, eux et leurs amis.*

2° Elles s'emploient comme régimes, sans s'appuyer sur une forme faible précédente, dans des phrases telles que: *Je ne loue que lui. Je ne loue ni lui ni son frère. J'estime son père et lui.*

3° Quand le pronom régime est combiné avec un substantif, la règle générale veut que le pronom soit répété après le verbe sous une forme forte: *Je les connais eux et leurs amis.* En voici un exemple du XV[e] siècle: Nous l'avons mis en nostre protection et sauvegarde, luy, sa famille et biens (*Jehan de Paris*, p. 7). Cette règle est loin d'être absolue, comme le montreront les exemples suivants: Elle le cognoist et sa condition (*Quinze joies de mariage*, p. 175). Du choix d'un successeur Athènes incertaine Parle de vous, me nomme, et le fils de la reine. (Racine, *Phèdre*, v. 486).

Remarque. Les formes fortes peuvent s'employer substantivement; on dit *tout mon moi* (tout mon être, toute mon âme), *tout son moi intime, le moi d'autrefois, j'ai besoin de tout toi, un autre lui-même*, etc. Exemples littéraires: Il n'y a pas deux façons d'aimer ... Ou plutôt, si, il y en a deux: il y a la façon de ceux qui aiment avec tout eux-mêmes (R. Rolland, *Dans la maison*, p. 15). Elle rentrait en elle-même, enfin, mais en un elle-même encore étonné, dont les sensations étaient atténuées, assourdies (*Rev. d. D. M.*, 1893, 15 nov., p. 412). Les pronoms substantivés sont ordinairement du masculin; pourtant on trouve aussi le féminin. Ex.: Elle est toute pareille à la »moi« d'autrefois, vous verrez (G. de Maupassant, *Le colporteur*). Et vous êtes ravie . . . — Ravie? — Pas vous . . . La vous que j'imagine . . . dont je rêve (O. Mirbeau, *Le foyer*).

184. Dans la vieille langue, les formes fortes avaient un emploi bien plus étendu que maintenant. Comme régime direct, elles pouvaient suivre ou précéder le verbe.

1° Formes fortes suivant le verbe. Ex.: Ço peiset mei que ma fin tant demoret (*St. Alexis*, v. 460). Met sei sur piez (*Roland*, v. 2277). Cumbatrat sei a trestute sa gent (*ib.*, v. 614). Tu aimes li, ele aint toi (*Jeu d'Adam*, v. 12). Sist soi la chastelaine sus un cheval ferrant (*Romania*, XXVIII, 237). Cet usage a complètement disparu. Depuis longtemps l'emploi de la forme forte après le verbe (si celui-ci n'est pas à l'impératif) n'est admis que dans les cas où elle répète une forme faible précédant le verbe: *Tu oses me critiquer, moi?* L'ancien usage est maintenu, quand le régime se compose d'un pronom suivi d'un substantif. Ex.: Tu me dis qu'il a épousé ta maîtresse: crois qu'il auroit plus fait pour sa passion, et qu'avec elle il auroit encore épousé toi, son chien et son chat (Molière, *Don Juan*, I, sc. 1).

2° Formes fortes précédant le verbe. Cet usage était géné-

ral au moyen âge; il se continue jusque dans le XVIe siècle, surtout devant le participe présent et l'infinitif (précédé d'une préposition). Ex.: Ki tei a mort a France mise en exil (*Roland*, v. 2935). Ki traïst hume, sei ocit et altrui (*ib.*, v. 3959). Moi devez vos tres bien amer (*Guingamor*, v. 89). Il moi semble (Joinville, § 854). Je toi pri (*Romania*, XII, 199). En moy issant dou lieu (Froissart, I, 244). En lui tirant hors de la bataille (*id.*, III, 287) Et soy soustenir sur les pattes (Villon, *G. T.*, v. 768). Pour soy desennuyer (*ib.*, v. 157). Deslibera de venir passer à Paris pour soy y fournir de bagues, coliers et joyaulx (*Jehan de Paris*, p. 25). Vien moy couvrir (*Patelin*, v. 612). A prins mon drap pour moy tenter (*ib.*, v. 990). Sans moy deshonorer (G. Paris, *Chansons du XVe siècle*, p. 70). On en trouve des exemples encore au XVIe siècle: Occasion de toy contenter (Rabelais, I, chap. 31). Commence à soy lever (Noël du Fail, I, 98). Ayant depuis onze cens ans en ça subsisté et soy tenue debout (*id.*, II, 371). La Fontaine a imité cet usage dans ses Contes: Tant ne songeoient au service divin Qu'à soy montrer (*Mazet de Lamporecchio*). La langue moderne n'a conservé qu'une seule trace de cet usage, la combinaison toute faite *soi-disant.*

185. Impératif. Le pronom complément se trouvait autrefois avant le verbe, dans les cas où la phrase commençait par une particule sur laquelle le pronom pût s'appuyer. Ex.: Quer me herberge, por Deu, en ta maison (*St. Alexis*, v. 217). Or te haste (*Robin et Marion*, v. 243). Si ne le blasmés point (*Jeu de la Feuillée*, v. 948). Puis li deffublés le mantiel (*Courtois d'Arras*, v. 272). Si toi, si te repose un peu (*ib.*, v. 479). Dans la langue moderne, le pronom précède le verbe dans les cas suivants:

1° Si l'impératif est négatif. Ex.: *Ne me grondez pas. Ne te fâche pas. Ne le crois pas. Ne les excusez pas. Ne vous fatiguez pas. Ne m'en veuillez pas. Ne le leur donnez pas.*

2° Lorsque deux impératifs sont coordonnés par *et* (*ou*, *mais* et parfois *puis*), le pronom peut alors se placer, selon l'usage primitif, devant le dernier: Teisiez vos et fuiez de ci E me lessiez an pes ester (*Percevaus li Galois*, v. 3770). Cet usage est généralement suivi jusqu'au XVIIIe siècle. Ex.: Roidissons nous et nous efforçons (Montaigne, I, 19). Vivez

heureuse au monde, et me laissez en paix (Corneille, *Polyeucte*, v. 1290). Eh bien! prends-en ta part et me laisse la mienne (*id.*, *Cinna*, v. 1645). Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon bonnet de nuit (Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, II, sc. 4). Cesse, cesse et m'épargne (Racine, *Phèdre*, v. 1135). Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez (La Fontaine, *Fables*, III, 1). Polissez-le sans cesse et le repolissez (Boileau, *Art poétique*, I, v. 173). Revenez plus vite, et m'en rendez compte (Beaumarchais, *Le mariage de Figaro*, III, sc. 4). Au XIXe siècle, cette tournure paraît nettement archaïque; quelques poètes s'en servent. Ex.: Poète, prends ton luth, et me donne un baiser (A. de Musset, *Nuit de mai*). Taisez-vous et m'aimez (P. Verlaine, *Œuvres complètes*, I, 339). Ce dernier poète écrit même: Pitié, Dieu pitoyable! et m'aidez à parfaire L'œuvre de votre Créateur (*ib.*, II, 7). Voici même un exemple en prose, mais pris dans un livre dont le style est un peu archaïsant: Faites venir vos bonnes amies, madame, et les menez promener (A. France, *Les sept femmes de la Barbe-bleue*, p. 40).

186. Lorsqu'il n'y avait pas de mot introducteur, le pronom complément suivait l'impératif. Il faut remarquer les points suivants:

1° Quand il s'agissait de la 1re ou de la 2e personne, le pronom postposé prenait ordinairement la forme forte. Ex.: Ves moi chi (*Courtois d'Arras*, v. 610). Afuble toi (*ib.*, v. 616). Alez vos en (*ib.*, v. 394). Cet usage s'est maintenu sans changement jusqu'à nos jours. On dit dans la langue actuelle: *Lève-toi*; *aidez-moi; aimons nous; levez-vous; allez-vous-en*, etc. La vieille interdiction de commencer une phrase par une forme faible s'est maintenue dans ce cas. Ajoutons que l'ancienne expression *voi moi ci* a été remplacée par *me voici*, à partir du moment où le sens linguistique n'a plus vu un impératif dans *voici*.

2° Quand le pronom était suivi d'un mot à initiale vocalique, il prenait la forme faible, dont la voyelle s'élidait. Ex.: Aidiez m'a plaindre le duel de mon ami (*St. Alexis*, v. 462). Dunez m'un fieu (*Roland*, v. 866). Deus, doneis m'a marit Garin (Bartsch & Horning, col. 110, 26). Laisse m'en paix (Villon). En dehors de ce cas, la forme faible s'employait

parfois, surtout, paraît-il, dans des textes picards. Ex.: Tais te, vielle, fait ele (*Berte*, v. 2142). Sire, por Diu, faites me droit (R G F, V, 176). Actuellement *me* et *te* s'emploient après un impératif dans les seuls cas où leur voyelle peut s'élider, c'est-à-dire devant *en* et *y*: à côté de *aidez-moi* et *lève-toi*, on a *donnez-m'en* et *jette-t'y*.

3° Si le pronom était de la 3e personne, on employait comme régimes directs les formes faibles *le*, *la*, *les*. Ex.: Faites le dont avant venir (*Jeu de la Feuillée*, v. 519). Maine l'ent en maison (*ib.*, v. 545). Le pronom *le* pouvait être tout à fait inaccentué, comme le montrent les rimes suivantes: *Querelle : querez-le* (Jacob, *Recueil de farces*, p. 394); *eschelle : depeschez-le* (*ib.*, p. 445); *perds-le : perle* (Marot); *pechez-le : eschelle* (Rabelais, *Gargantua*, chap. II). Le pronom *le* se réduisait à *l'* devant une voyelle, et cette élision s'est conservée jusqu'à nos jours; voir I, § 281,1, Rem. Dans la langue moderne, *le*, après un impératif, porte l'accent aussi bien que *la* et *les*. On dit *gardez la*, *gardez-les* et de même *gardez-le* (comp. *Manuel phonétique*, § 86, Rem.). L'ancienne prononciation, qui maintenait l'ictus sur le verbe et permettait à *gardez-le* de rimer avec *fidèle*, a disparu depuis la Renaissance.

4° Si le pronom était de la troisième personne, on employait, comme régime indirect, *li* et *lur*. Ex.: Voire, di li hardiement Et si li porte che present (*Jeu de la Feuillée*, v. 833—34). Il y a parfois hésitation entre *li* et *lui*, et cette dernière forme finit par l'emporter (II², 528,4); on dit dans la langue moderne: *pardonnez-lui* et *pardonnez-leur*.

5° S'il y a deux pronoms, le régime direct précède ordinairement le régime indirect: *donnez-le-moi*, *donnez-le-lui*, *envoyez-le-nous*, *rappelez-le-vous*, etc. Malgré la vive protestation des grammairiens, le régime indirect précède parfois le régime direct. Ex.: Donnez-moi-la (A. de Musset, *Un Caprice*, sc. 8). Envoie-moi-la (L. Halévy, *Criquette*, p. 124). On trouve et on entend de même *rappelez-vous-le*, *montrez-nous-la*, *lisez-nous-la*, *peignez-nous-les*, *figurez-vous-le*. Cet ordre de mots est devenu régulier dans *tenez-vous-le pour dit*.

187. Régime prépositionnel. Dès les plus vieux textes, on s'est servi des formes fortes comme régimes prépositionnels; on disait au moyen âge *de mei*, *a tei*, *pres de li*, *od lui*, *a*

lei, entre lour; on dit maintenant *de moi, à toi, près de lui, avec elle, entre eux.* La forme *li* s'emploie encore au XVe siècle. Ex.: Le dyable en lieu de ly (*Patelin*, v. 989). Elle se retrouve de nos jours dans les chansons populaires: J'entendis sonner pour li (Rolland, *Recueil*, V, 4). La forme *lour* ne s'emploie pas comme régime prépositionnel après le XIIIe siècle; elle est remplacée par *eus, eux.* Joinville écrit: Esliroient entre lour cinquante dous des plus saiges humes (§ 476); mais le manuscrit de Lucques donne la leçon *entre eulx.*

188. Sur la construction prépositionnelle en regard de la forme faible employée comme régime indirect, il faut remarquer les cas principaux suivants (comp. § 181,2, Rem.):

1° Quelques verbes hésitent ou ont hésité entre les deux constructions; citons comme exemple *parler.* On dit ordinairement, dans la langue actuelle, *je lui parle.* La vieille langue hésitait entre *je lui parle, je parle à lui* et *j'y parle.* Ex.: Mult parla bel a lui (*Roman de Rou*, II, v. 377). S'ele puet, a toi parlera (*Flores et Blancheflor*, v. 1638). Quant on li parloit d'aucunes choses (Joinville, § 669). Sur *y parler,* voir § 221. Dans les classiques, on trouve encore *je parle à lui.* Ex.: Mais il est mon époux, et tu parles à moi (Corneille, *Polyeucte*, v. 788). Je ne parle pas aussi à vous (Molière, *Don Juan*, I, sc. 2). Je dis que voilà un homme qui veut parler à vous (*id., Le malade imaginaire,* II, sc. 2). Dans la langue moderne, on n'emploie la construction prépositionnelle que si l'on veut insister.

Remarque. L'emploi de la construction prépositionnelle au lieu de la forme faible est parfois à regarder comme une licence poétique. Ex.: Je viens, tout en hâte, et moi-même, Dire la chose à toi, féal sujet que j'aime, Te demander conseil, incognito, la nuit (V. Hugo, *Hernani*, I, sc. 3). J'aimerais mieux encore, et je le dis à vous (*id.*, *Ruy Blas*, IV, sc. 5). L'édition définitive des œuvres de V. Hugo a essayé d'atténuer le solécisme de la première citation en mettant une virgule devant *à toi*, ce qui détache ces mots du reste de la phrase et leur donne une indépendance syntaxique; la correction n'est pas fondée en raison.

2° Un certain nombre de verbes, surtout ceux qui désignent l'action de se mouvoir et l'action de penser, demandent un complément prépositionnel: *Je courus à lui. Il vint à moi. Je*

recourus à eux. Je pense à elle. Cette construction s'emploie avec des verbes tels que *aller*, *(re)venir*, *courir*, *accourir*, *recourir*, *voler*, *penser*, *songer*, *rêver*, *en appeler*, *renoncer*, etc.

Remarque. Employés au figuré, plusieurs de ces verbes demandent un pronom atone comme régime indirect: *Cette robe ne vous va pas. Il lui vint une idée. C'est un homme qui me revient.*

3° Dans quelques cas particuliers, on se sert simultanément des deux constructions; ce procédé a lieu surtout dans un membre de phrase comparatif ou coordonné. Ex.: Et elle m'obéira plutôt qu'à vous (Molière, *Le malade imaginaire*, I, sc. 5). Les vents me sont moins qu'à vous redoutables (La Fontaine, *Fables*, I, 22). Ce pays m'est devenu cher autant qu'à vous (M. Tinayre, *La maison du péché*, p. 131). Comp.: Léonard baissait la tête. A lui, de même qu'à Madeleine, Paris avait tout pris (E. Estaunié, *L'empreinte*, p. 303). Jamais cependant il n'a méconnu les services que Raynouard avait rendus à la science et à lui personnellement (G. Paris, *Frédéric Diez*).

4° Dans quelques cas la préposition est remplacée par un adverbe, et le pronom est placé avant le verbe. Au lieu de *je courus après lui*, on dit *je lui courus après.* On trouve de même: *Ils lui tiraient dessus. Tout le monde lui tombe dessus.*

Remarque. Une telle construction se trouve souvent en italien: *Le correvo dietro. Il dottore mi passò davanti. Mi guardai intorno.*

189. Les pronoms personnels de la troisième personne représentent des personnes, des animaux, des choses ou des idées. Cela n'amène ordinairement aucune difficulté quant au nominatif; pour les autres cas, au contraire, l'usage hésite parfois.

1° **Animaux.** Thomas Corneille n'admettait pas l'emploi des combinaisons *de lui*, *à lui*, quand il s'agissait d'animaux En parlant d'un cheval, il permet: *On lui a donné de l'éperon*; mais il ne permet pas: *Il est fougueux, ne vous approchez pas de lui. Il est rebours, je ne me fierois pas à lui.* Il faut dire *ne vous en approchez pas, je ne m'y fierois pas.* Il n'admet pas non plus: *Ce cheval fait tout ce qu'on veut dès qu'on est sur lui*; il faut *dès qu'on est dessus* (Vaugelas, *Remarques*, I, 177). L'usage est resté à peu près tel qu'il était au temps

de Thomas Corneille. On dit encore d'un chien méchant ou d'un cheval ombrageux: *Ne vous en approchez pas!* Mais les personnes qui vivent en familiarité avec les bêtes ont tendance à se servir du pronom personnel. Par exemple, dans la cavalerie, où *lui* et *elle* servent à distinguer le sexe des bêtes, il est habituel d'entendre: *Ne vous fiez pas à elle aujourd'hui, elle a mangé trop d'avoine*, etc., en parlant d'une jument.

2° **Choses.** L'usage demande ordinairement l'emploi de l'adverbe *y* au lieu du pronom personnel, quand il s'agit de choses (§ 220). Cependant, on se sert du pronom toutes les fois qu'il s'agit d'un vrai datif, comme avec des verbes tels que *donner, demander, devoir, préférer*, etc. Ainsi la distinction qu'on fait ordinairement entre une personne et une chose *(je pense à elle, j'y pense)* n'est pas exprimée dans une phrase telle que *je lui dois une soirée très agréable*, où *lui* peut indiquer un ami aussi bien qu'un livre. Exemples littéraires: Les dames de la ville lui [au magasin] donnaient leur clientèle (A. Theuriet, *Au paradis des enfants*, p. 7). Aimez-vous les récits de voyage sans rien leur demander que d'avoir été rédigés sur place (Bourget, *Sensations d'Italie*, p. 1). Peut-être aussi flottait-il autour de ce dôme d'Orvieto une brume d'automne qui lui donnait un je ne sais quoi de presque septentrional (*ib.*, p. 113). Au début ma solitude m'a semblé sévère, mais je lui ai trouvé des charmes inattendus (G. Ohnet, *Le roi de Paris*, p. 343). Laisse donc les chaussettes, mon pauvre Louis, tu vas leur faire des trous (G. Duhamel, *Confession de minuit*, p. 46).

3° Autrefois, on employait aussi les formes toniques du pronom pour désigner des choses dans plusieurs cas où la langue moderne demande un adverbe pronominal. Ex.: De quelle étrange image on est par lui [le mot] blessée (Molière, *Femmes savantes*, I, sc. 1). Pour mon cœur, vous pouvez vous assurer de lui (*ib.*, IV, sc. 5). Le nombre de huit est le nombre de la justice, à cause de l'égalité qui se rencontre en lui (*id.*, *La jalousie du Barbouillé*, sc. 2).

190. Emploi réfléchi. Les formes régimes des pronoms personnels de la première et de la deuxième personne fonctionnent aussi comme pronoms réfléchis (*je me vante, tu te*

vantes, nous nous vantons, vous vous vantez). Pour la troisième personne, il existe un pronom réfléchi spécial (*il se vante, ils se vantent*; § 209 ss.). Cependant, dès les plus anciens textes, nous voyons la forme forte du pronom personnel de la 3ème personne fonctionner comme pronom réfléchi, avant le verbe, aussi bien qu'après le verbe, au singulier comme au pluriel. La langue moderne garde encore des restes considérables de cet usage quand le pronom suit le verbe. Ex.: Si seulement il avait eu un mouvement généreux, un geste, un simple geste, pour se sacrifier, lui, plutôt que de la sacrifier (R. Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 263). Voici maintenant quelques détails:

1° Avant le verbe, le pronom personnel remplace le pronom réfléchi jusque dans le XVIe siècle. Cette particularité a surtout lieu devant un infinitif, et elle paraît se produire plus souvent avec le pluriel qu'avec le singulier; c'est la forme tonique qui s'emploie alors de préférence. Ex.: As tables juent pur els esbaneier (*Roland*, v. 111). Oliviers sent qu'il est a mort naffrez, De lui vengier jamais ne li iert sez (*ib.*, v. 1966). D'eus complaindre = de se complaindre (Mätzner, *Altfr. Lieder*, XXIX, 351). Et lors me dist que il nous avoit appelez pour li confesser à moy de ce que à tort avoit deffendu maistre Robert encontre moy (Joinville, § 38). Avoient grant desir de eulx exerciter en faitz d'armes (*Jehan de Paris*, p. 6). En eulx complaignant à grant tort du roy d'Espaigne, leur seigneur (*ib.*, p. 11). Ne leur donnerent que trois heures de temps pour les confesser et panser à leurs affaires (Commines, I, 431). Pour lui soulaigier les roignons (Rabelais).

2° Après le verbe, la langue moderne admet l'emploi du pronom personnel au lieu du pronom réfléchi, dans le cas où le sujet est une personne déterminée: *Il ne pense qu'à lui(-même); elle est contente d'elle(-même); mes amis ont de l'argent sur eux*, etc. Parfois aussi, si le sujet est une chose: *Tous les maux que la guerre entraîne après elle; toutes les fautes entraînent après elles le repentir.* Exemples littéraires: Le travail porte avec lui sa récompense (J. Sandeau, *Madeleine*). Le journalisme attire à lui tant de bons esprits (F. Sarcey). L'idée emporte son expression avec elle (*id.*). Cet emploi remonte au moyen âge.

191. Emploi explétif. Le pronom de la 1[re] et de la 2[e] personne s'ajoute à un verbe pour indiquer »un rapport intime entre l'action et la personne à qui l'on parle ou bien celle qui parle« (Meyer-Lübke). Ces pronoms explétifs sont logiquement superflus; ils forment ce qu'on a appelé l'élément subjectif de la phrase et lui donnent une allure populaire et vive. On dit ainsi dans la langue moderne: *Buvez-moi cela. Sentez-moi cela. Regardez-moi ce gamin-là. Regardez-le-moi. Vous a-t-elle des petits pieds!* Cet usage remonte au latin (*dativus ethicus*). Au moyen âge ce pronom explétif était généralement accompagné de la particule démonstrative: As vus Rollant sur sun cheval pasmet (*Roland*, v. 1989). Pour les détails, voir III, § 589,$_2$. Voici maintenant, dans l'ordre chronologique, quelques autres exemples de cet emploi particulier: De vostre lait le m'alaitiez (Marie de France, *Fraisne*, v. 201). Fu e chandeile m'alumez (*ib.*, v. 198). Salués moi mon frère, qui pour moi vint au port (*Li Bastars de Bouillon*, v. 799). Si me dirés vo soer . . . Que ne me partirai (*ib.*, v. 1602). Je vous luy ay bien chanté sa leçon (H. Estienne, *Hypomneses*). Au siècle classique, c'est surtout La Fontaine qui recourt au datif éthique. Ex.: On vous happe notre homme, On vous l'échine, on vous l'assomme (*Fables*, XII, 22). Et d'Indou qu'il était on vous le fait Lapon (*ib.*, VII, 6). Il vous prend sa cognée, il vous tranche la bête (*ib.*, VI 13). Notre galant vous lorgne une fillette (*id.*, *La clochette*). Prends-moi le bon parti, laisse là tous les livres (Boileau, *Satires*, 8). Bref, je te lui allonge une paire de claques (G. Droz, *Entre nous*, p. 263). Je te lui envoie une dépêche laconique (H. Lavedan, *Le nouveau jeu*, p. 302). La langue parlée populaire actuelle se sert couramment de ce tour: *Je te lui ai servi ses vérités*, etc.

CHAPITRE IV.

PRONOMS ALLOCUTOIRES.

192. Dans le latin classique on n'avait, comme dans l'anglais de nos jours, qu'un seul pronom allocutoire: on disait *tu* à tout le monde. Cet état de choses ne s'est pas conservé dans les langues romanes; il a été modifié de plusieurs manières, et on a eu recours non seulement à la deuxième personne du pluriel, mais aussi à la troisième personne du singulier. Ainsi, à côté du *tu* classique, il faut citer comme pronoms allocutoires employés en roman *vos* et *illa*.

193. Voici quelques remarques générales sur les différentes manières de s'adresser la parole dans les langues romanes:

1° **Tu.** L'emploi de la deuxième personne du singulier est encore général en roumain. On dit: *Bine aĭ venit, Domnule.* Dans les autres langues romanes, le domaine du *tu* classique a été notablement restreint. Comme pronom allocutoire général il ne vit plus que dans les couches sociales inférieures. Dans la société cultivée, *tu* s'emploie exclusivement dans les rapports très intimes ou comme expression de supériorité ou de mépris.

Remarque. Pour l'italien, faisons remarquer que l'usage classique s'est continué jusqu'à nos jours parmi les paysans de quelques régions de la Romagne. Je renvoie notamment à certains dialectes du nord de l'Italie, et je cite à ce propos le passage suivant d'une lettre que M. Pio Rajna m'écrivait le 21 juin 1918: »Ho sempre ben presente lo strano effetto che faceva su Gaston Paris e più ancora sulla signora Paris, il sentirsi *tutoyer* al Castelluccio, nelle parti della Sibilla. Fino a poco tempo fa, nelle campagne romane ognuno dava di tu ai Principi romani stessi«.

2° **Vos.** La création d'un *nos* emphatique (§ 179,1) amena celle d'un *vos* de politesse. En s'adressant à un personnage

qui employait le pluriel en parlant de lui-même, il fallait nécessairement recourir au même procédé de langage. Cet emploi de la deuxième personne du pluriel avait déjà été pratiqué par les poètes classiques, quand il s'agissait de s'adresser à une Divinité. Il eut un succès prodigieux et fut imité dans beaucoup de pays. Le domaine du *vos* de politesse, nécessairement très restreint au commencement, s'est étendu peu à peu, comme c'est le sort ordinaire des titres honorifiques (voir IV, § 182). *Vos*, réservé d'abord au souverain, finit par s'employer comme terme général de déférence, quand on parlait ou écrivait à un homme ou à une femme qu'on voulait honorer d'une manière particulière. Rappelons à ce propos un passage bien connu de Dante (*Paradiso,* XVI, v. 10—12):

Dal »voi« che prima Roma sofferie
In che la sua famiglia men persevra
Ricominciaron le parole mie.

Ainsi Dante, qui ordinairement se sert de *tu* dans les allocutions, excepté dans les cas où il s'agit de Béatrice, de Ser Brunetto et de quelques autres, recourt subitement à *voi* quand il s'adresse à son *trisavolo:*

Io cominciai: »Voi siete il padre mio,
Voi mi date a parlar tutta baldezza,
Voi mi levate sì, ch'io son più ch'io.

3° Le nouveau et noble concurrent de *tu* se retrouve dans toutes les langues romanes. En français il est d'un usage courant comme pronom de politesse et il a remplacé *tu* dans un grand nombre de cas. En italien *voi* a, de nos jours, perdu beaucoup de sa valeur primitive, et il a été remplacé, surtout au nord de l'Italie, par la troisième personne du singulier. En espagnol *vos* a été en usage autrefois; il ne s'emploie plus que dans le style solennel, surtout religieux: *Vos, señora, sois la esperanza del afligido.* Il se conserve également dans le style dramatique et dans quelques documents officiels, »donde lo pide la ley o la costumbre«. De nos jours il est devenu au Chili le pronom allocutoire par excellence, et les Chiliens le construisent, au grand scandale des grammairiens espagnols, avec le singulier: ils disent *vos*

estás, vos vas (V. D. Silva, *La pampa trágica.* Santiago, 1921. P. 18). Ce manque d'accord s'explique facilement; il s'agit d'une »constructio ad sensum«: le verbe est mis au singulier parce qu'on ne s'adresse qu'à une seule personne. Le phénomène contraire se rencontre en allemand, où parfois le verbe se met au pluriel avec un sujet allocutoire au singulier. Ex.: *Was meinen Herr Professor? Haben Exellenz auf mich gewartet?* En roumain la deuxième personne du pluriel s'emploie à côté de la deuxième personne du singulier; mais le pluriel est plus obséquieux que le singulier, et il s'entend surtout dans la bouche des subalternes.

4° On se sert aussi dans les allocutions de la troisième personne du singulier. Cet usage provient de l'emploi de titres honorifiques. Les empereurs romains se donnaient officiellement des titres comme *nostra serenitas, claritudo, mansuetudo, maiestas, excellentia, aeternitas.* Dans les réponses on se servait de *vestra serenitas*, etc. L'emploi d'un titre honorifique suivi de la troisième personne du singulier s'est continué en hispano-roman, en italien et en roumain. En espagnol on s'est servi de *Vuestra merced* (Votre Grâce), devenu maintenant *Usted*, qui s'emploie depuis longtemps comme un simple terme de politesse: *Haga Usted el favor de sentarse.* On peut faire la même observation pour le portugais: *Faça Vossé favor de sentarse.* En Italie on a créé *Vostra Signoria*, d'où *Vossignoria;* l'emploi de ce mot s'est beaucoup restreint dans la langue moderne. Signalons enfin pour le roumain *Domniata.*

5° Les titres honorifiques, dont la répétition trop fréquente produirait un effet désagréable, sont volontiers remplacés par un pronom personnel féminin, qui acquiert par là la valeur d'un pronom allocutoire. Ce phénomène s'observe surtout en italien. On dit d'abord: *Vossignoria lo permette?* ensuite: *Ella lo permette? Lei lo permette?* Parmi les langues romanes, c'est sans doute l'italien qui offre la plus grande variété dans les manières de s'adresser la parole.

6° Rappelons en dernier lieu que les langues romanes qui se passent d'un pronom sujet, peuvent aussi se passer de tout pronom ou de tout mot allocutoires. On demande en espagnol: *¿Qué quiere Vd.?* mais on peut aussi se contenter de dire:

¿Qué quiere? Comp. en italien: *Come vuole,* et en roumain: *Ce maĭ facĭ?*

194. Nous allons étudier maintenant l'emploi qu'on a fait en Gaule des deux pronoms allocutoires *tu* et *vos*.

1° Constatons d'abord, pour le latin médiéval, une certaine hésitation dans l'emploi du pluriel ou du singulier. On lit dans Grégoire de Tours: Nolui sine consilio vestro, tu autem dixisti. Il est évident qu'ici les deux manières de s'exprimer sont confondues. Le pluriel alterne ainsi avec le singulier dans les allocutions, tout comme le pluriel de majesté alterne avec le singulier. On lit dans une lettre d'Ambroise: Suave munus, non tamen ita praepollens, ut comprimeret querelam meam jure excitatam, quod nos tamdiu amantes tui nequaquam revisas (*Ep.*, I, $3,_{2}$).

2° L'alternance entre le singulier et le pluriel dans les allocutions se continue en français. Dans la vieille langue, on emploie tantôt *tu* tantôt *vos* sans aucune règle fixe, et l'usage reste longtemps flottant. La plus vieille version de la chanson pieuse de St. Alexis ne connaît que *tu* (à un seul vers près), ce qui est peut-être une imitation du latin. Dans les versions postérieures l'emploi de *vous* devient de plus en plus général. Dans la chanson de Roland on trouve alternativement *vous* et *tu* sans aucune différence appréciable; pourtant *vous* est toujours un pronom de déférence, tandis que *tu* peut servir à exprimer une certaine supériorité. Il est intéressant d'observer qu'on peut se servir des deux pronoms dans la même allocution (v. 1982—84):

»Deus!« dist li quens, or ne sai jo que face.
Sire cumpainz, mar fut vostre barnage!
Jamais n'iert hume ki tun cors cuntrevaillet.

La même alternance curieuse s'observe aussi quand les héros s'adressent à leurs chevaux ou à leurs armes. Roland dit à Durendal (v. 2351):

Ne vos ait hume ki facet cuardie.

Peu de vers auparavant on lit:

E! Durendal, cum es bele e seintisme.

Ce que nous avons dit de la chanson de Roland s'applique à presque tous les autres textes en vieux français. Pendant tout le moyen âge les deux pronoms s'emploient côte à côte. En voici encore quelques exemples:

Di va, om pareçus,
Ki atenz les bels jurz,
Ne seiez escharni,
Esguarde le furmi.

(Philippe de Thaün, *Bestiaire*, v. 853—56.)

Et tres humblement te suppli
Que sur ce me vueillez rescripre.

(E. Deschamps, *Œuvres complètes*, IX, v. 1088—89.)

Même après le moyen âge plusieurs auteurs emploient alternativement *tu* et *vous* en parlant à la même personne. En voici un exemple tiré des œuvres du sévère grammairien-poète François de Malherbe: Je vous suis obligé de ce que vous avez fait pour mon fils . . . Il n'est pas à cette heure question si ce que tu as fait m'a profité (*Œuvres complètes*, II, 159).

195. Au XVIIe siècle le tutoiement perd du terrain dans la littérature, et *vous* triomphe définitivement comme pronom de politesse, grâce à l'influence de la cour. On se tutoie bien plus dans les tragédies de Corneille que dans celles de Racine. Il faut noter que les héros disent généralement *vous* aux héroïnes, tandis que celles-ci tutoient les héros (voir p. ex. les dialogues de Cinna et d'Émilie). Ce tutoiement non réciproque provient d'une théorie bizarre due à la galanterie du temps et qui enseigne que la femme est supérieure à l'homme, qu'une femme, dès qu'elle se croit aimée, a le droit de traiter celui qui l'aime avec une familiarité protectrice, sans que celui-ci ait le droit de lui rendre la pareille; elle devient sa suzeraine, il devient son vassal (G. Larroumet). Dans les tragédies de Racine seuls les confidents et les confidentes sont régulièrement tutoyés, mais ils répondent par *vous*. Comme remarque générale il faut ajouter que les tragiques classiques font parfois alterner *vous* et *tu* dans les moments de passion et qu'ils tirent un grand effet poétique

de cette substitution. Citons comme exemple le dialogue entre Rodrigue et Chimène après la mort de Don Gomès. En voyant s'approcher la fille de sa victime, Rodrigue s'écrie:

Eh bien! sans vous donner la peine de poursuivre,
Assurez-vous l'honneur de m'empêcher de vivre.
(*Le Cid*, III, sc. 4.)

Chimène l'accable de reproches et ne veut pas l'écouter; Rodrigue insiste, et sa passion et son désespoir se font jour par un tutoiement soudain: CHIMÈNE. Hélas! RODRIGUE. Écoute-moi. CHIMÈNE. Je me meurs. Nous trouvons un autre exemple dans la première scène du deuxième acte de »Bajazet«: Roxane offre son amour et l'empire à Bajazet:

Commencez maintenant: c'est à vous de courir
Dans le champ glorieux que j'ai su vous ouvrir.

Bajazet, animé d'un sentiment tout différent, résiste et donne en hésitant une réponse évasive. Alors Roxane, furieuse d'avoir été rebutée, s'écrie:

Ne m'importune plus de tes raisons forcées:
Je vois combien tes vœux sont loin de mes pensées.
Je ne te presse plus, ingrat, d'y consentir:
Rentre dans le néant dont je t'ai fait sortir.

196. En dehors de la poésie tragique, le tutoiement était généralement regardé comme un procédé vulgaire et trivial qu'il fallait éviter autant que possible dans une société polie. On sait que les solitaires de Port-Royal étaient habitués à »se prévenir d'honneur les uns les autres« et à ne se tutoyer jamais. Le tutoiement était souvent signe de supériorité ou de mépris. L'alternance curieuse de *vous* et de *tu* dans les vers suivants de Racine est due aux doubles fonctions de Petit Jean en regard de Dandin: DANDIN. Couvrez-vous. PETIT JEAN. Oh! Mes . . . DANDIN. Couvrez-vous, vous dis-je. PETIT JEAN. Oh! Monsieur, je sais bien à quoi l'honneur m'oblige. DANDIN. Ne te couvre donc pas (*Les Plaideurs*, v. 671–73). Ajoutons que, sous Louis XV, les hommes ne se tutoyaient jamais entre eux devant les femmes, auxquelles ils ne parlaient en général qu'à la troisième personne. Les classes supérieures tutoyaient toujours l'homme du peuple.

Restif de la Bretonne remarque: Je vois les femmes du peuple de Paris; de ce peuple tout différent de celui des campagnes parce qu'il est anciennement avili, parce qu'il est obscur et caché, parce que l'ancien homme riche, par une ancienne et mauvaise habitude, le tutoyait avec l'air et le ton dont on parle à un chien (*Les nuits révolutionnaires*, p. 135).

Remarque. L'alternance de *vous* et *tu*, en s'adressant à la même personne, assez générale dans la littérature jusqu'à la Renaissance, existe en effet toujours, comme il est naturel, dans la correspondance privée. Ainsi le père Caron, en écrivant à son fils, le célèbre Beaumarchais, tantôt le vousoie, tantôt le tutoie dans les moments d'effusion.

197. Au temps de la Révolution on abolit tous les titres à privilège pouvant rappeler la servitude passée. Au mois de décembre 1790, »Le Mercure national« propose l'abolition du pronom *vous* comme terme de politesse et demande le tutoiement général. La proposition fut adoptée par le Comité de Salut public en brumaire an II, et l'emploi de *vous* est qualifié de faute de langue et banni comme le résultat »d'un esprit de fanatisme, d'orgueil et de féodalité«. La question fut même portée sur la scène. Pourtant la résolution des Jacobins ne survécut pas, comme bien on pense, à la réaction de thermidor.

198. Ainsi la Révolution ne parvint pas à supprimer le *vous* de cérémonie; il continuait à jouir d'une grande faveur, et l'emploi des pronoms allocutoires sous l'Empire correspond tout à fait à celui de l'ancien régime. L'alternance médiévale et classique de *vous* et de *tu*, en s'adressant à la même personne, se retrouve dans les drames romantiques. Victor Hugo, qui aime toutes les irrégularités, se plaît aussi à faire alterner les deux pronoms. Parfois cette alternance exprime une nuance de sentiment. Voici comme exemple quelques vers où Hernani invective Don Carlos (II, sc. 3):

Savez-vous quelle main vous étreint à cette heure?
Écoutez. Votre père a fait mourir le mien,
Je vous hais. Vous avez pris mon titre et mon bien,
Je vous hais. Nous aimons tous deux la même femme,
Je vous hais, je vous hais, — oui, je te hais dans l'âme!

De même Doña Sol qui ordinairement vousoie Don Carlos, lui donne du *tu* au moment où une profonde indignation la saisit (III, sc. 6):

Altesse, tu n'as pas le cœur d'un Espagnol!

Dans d'autres cas aucun changement de sens ni de valeur sentimentale ne se joint à l'alternance des deux formes d'allocution; elle paraît due tout simplement à des raisons métriques, comme dans les vers que Régina adresse à Olbert (*Les Burgraves*, I, sc. 3):

Vous ne le vaincrez pas, vous si brave et si beau,
Car mon vrai fiancé, vois-tu, c'est le tombeau!

Remarque. Encore de nos jours on passe facilement de *vous* à *tu* dans les moments de colère et d'emportement. A propos des deux antagonistes, le baron de Reinach et Cornelius Herz, Maurice Barrès observe: »Il est à remarquer que, dans leurs insultes et leurs réconciliations, ils se tutoyaient, puis ils reprenaient le »vous«« (*Leurs figures*, p 73).

199. L'esprit démocratique de nos jours n'est pas sans avoir influencé la langue; ainsi le *tu* niveleur s'est actuellement introduit dans plusieurs milieux où régnait autrefois le *vous* de déférence et de respect. Voici quelques remarques sur l'emploi de *tu* et de *vous* dans les **rapports de famille** et dans **l'armée.**

1° Époux. On peut actuellement établir comme règle générale que le mari et la femme se tutoient. Cependant, puisque le tutoiement a toujours quelque chose de très intime, il peut arriver que les époux se donnent du *vous* devant le monde ou les domestiques. Dans »Le Monde où l'on s'ennuie«, Paul dit à sa jeune femme: »Eh bien, observe-toi, je t'en prie, observe-toi. Je te dis encore toi parce que nous sommes seuls, mais tout à l'heure, devant le monde, ce sera *vous*, tout le temps *vous*«. Dans »l'Assommoir« de Zola, l'ouvrier zingueur Coupeau donne du vous à Gervaise même après que le mariage a eu lieu: »Mais vous ne proposez rien, vous!« dit-il, sans oser encore la tutoyer (p. 90). Comp. aussi les deux passages suivants: Et quand il [le mari] tardait à répondre, lui demandant avec un joli hochement de tête: »N'est-ce pas que j'ai raison? . . . N'est-ce pas que

vous pensez comme moi? . . .« Dès qu'ils n'étaient plus seuls, le *vous*, entre eux, redevenait de rigueur (J. Normand, *Contes à Madame*, p. 31). Quelle singulière chose tout de même! On tutoie des frères, des cousins, et on ne tutoie pas un mari qui est bien plus que les autres (Gyp, *Monsieur le duc*, p. 99). Il est cependant hors de doute que le tutoiement entre mari et femme est devenu général; mais le *vous* cérémonieux se conserve traditionnellement chez quelques auteurs. Dans *Le Roi*, comédie de G.-A. de Caillavet, Robert de Flers et Emmanuel Arène, le négociant Bourdier dit à sa femme: »L'heure est venue pour moi de vous rappeler certaines choses«, et elle répond: »Oh! Oh! on se dit vous comme dans du Paul Bourget! Souffrez que je prenne un siège« (I, sc. 4).

2° Fiancés. En France, où les fiançailles sont de courte durée, les fiancés se vousoient généralement. Le tutoiement serait presque regardé comme indice d'une trop grande intimité. Dans »Le nouveau jeu« d'Henri Lavedan, la mère d'Alice dit à sa fille: Voilà un jeune homme que tu n'as pas vu et que tu ne connais en rien, qui peut-être dans deux mois va te tutoyer, être ton maître, ton mari, un jeune homme que tu aimeras, qui probablement nous détestera, ton père et moi.

3° Parents et enfants. En général il y a réciprocité de tutoiement entre parents et enfants. Toutefois l'usage du vousoiement, de la part des enfants, est encore en vigueur dans un certain nombre de familles, notamment les familles aristocratiques, celles à prétentions aristocratiques, et celles de vieille tradition bourgeoise. Quelques moralistes regrettent la disparition de l'ancienne civilité dans le langage. Paul Bourget pousse le soupir suivant: Bonald . . . a écrit avec son austère ironie: »On ne tutoie plus que son père et sa mère. Cet usage met toute la maison à l'aise. Il dispense les parents d'autorité et les enfants de respect« (*L'étape*, p. 19).

4° Frère et sœur. Le tutoiement paraît seul en usage. Je rappellerai cependant que dans »Fromont jeune et Risler aîné«, le vieux Sigismond dit *vous* à sa sœur: »Mademoiselle Planus, ma sœur, vous mettrez des draps blancs à mon lit« (p. 374). Il suit ainsi l'ancien usage, qui, au moins dans la littérature, demandait le vousoiement entre frère et sœur.

5⁰ Armée. Entre les hommes de troupe le tutoiement règne sans exception. Les soldats en s'adressant à leurs supérieurs se servent toujours du *vous*. Le vousoiement de la part des officiers est aussi réglementaire; peu d'exceptions sont faites à cette règle en temps de paix et dans la vie de garnison. Par contre, la guerre amène une grande liberté dans l'usage de *tu*: beaucoup d'officiers supérieurs tutoient leurs soldats, qui ne sont pas insensibles à ce qu'il y a de paternel dans cette familiarité. Il n'est pas rare non plus d'entendre les simples soldats tutoyer les caporaux et sous-officiers.

REMARQUE. Si le tutoiement est regardé comme une impolitesse dans les cas où les rapports et les égards sociaux demandent l'emploi de *vous*, le vousoiement produit un pareil effet choquant dans les cas où le tutoiement est de rigueur, comme parmi les soldats de troupe. J'en appelle au passage suivant d'un excellent roman de guerre: D'un coup, le cercle attentif se resserra: gare, il lui avait dit »vous«, les choses allaient se gâter (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 196).

200. Au XXᵉ siècle l'emploi de *tu* ou de *vous* n'offre ordinairement aucune difficulté. Le *tu* exprime, selon le cas, la supériorité, l'arrogance, le dédain, l'intimité, la passion, etc., tandis que le *vous* est plus cérémonieux, plus poli, plus respectueux. Il faut encore ajouter que ce qui caractérise l'usage de l'époque actuelle, c'est la constance dans le choix de *tu* ou de *vous*. Un ami français m'écrit: »Je tutoie ma vieille nourrice (qui est toujours ici et qui vient de faire mon lit), mes anciens camarades de lycée, ma femme, quelques camarades de l'Université . . . et je dis vous au reste du monde sans aucune variation, et autour de moi je n'observe pas de flottement. En chaque cas les choses sont bien arrêtées. C'est, je crois, la nouveauté de l'époque actuelle.«

201. INVOCATIONS. Dans les invocations pathétiques c'est le *tu* archaïque qu'on emploie le plus souvent. Ex.: Souvenir, souvenir, que me veux-tu (P. Verlaine)? Il faut étudier à part les cas suivants:

1⁰ Quand on s'adresse à **Dieu,** l'usage médiéval permet l'emploi de *tu* et de *vous*; les deux pronoms pouvaient même

alterner dans la même prière. On lit dans une chanson de geste du XIII[e] siècle:

> Ha! sire Diex, fait ele, tu te laissas cloer
> Enz en la sainte croix, pour ton pueple sauver,
> Dont vous doit bien chascuns servir et honorer.
> Qui plus a à soufrir, plus vous doit aorer,
> Car vous le povez, sire, si bien guerredonner.
>
> (*Berte aus grans piés*, v. 1038—42.)

La même hésitation entre *tu* et *vous* s'observe dans les prières adressées à la Vierge, au Christ, aux Saints et aux Saintes.

2° Pour la langue moderne, il faut rappeler que l'usage actuel des catholiques demande l'emploi de *vous: Notre Père qui êtes aux cieux;* les protestants, au contraire, se servent du pronom singulier: *Notre Père qui es aux cieux*, en maintenant ainsi l'usage de la Vulgate: *Pater noster, qui es in coelis.* C'est du reste un ancien point de litige s'il faut tutoyer Dieu ou non. Au XVII[e] siècle Godeau, évêque de Vence, tutoie Dieu, et Richard Simon, l'oratorien, lui en fait reproche, et c'est le *vous* respectueux qui l'emporte chez les catholiques. Dans la littérature il faut pourtant remarquer que le même auteur ne suit pas toujours le même usage. Dans *Jocelyn* Lamartine chante: O, Christ, j'ai comme toi sué mon agonie *(V[e] époque).* Dans un autre vers il s'écrie: Bénissez-moi, seigneur *(V[e] époque).* Ajoutons que le *vous* de politesse s'emploie aussi avec un synonyme de Dieu tel que *ciel*, comme il ressort du vers suivant de Molière: Ciel, faites que mon front soit exempt de disgrâce (*École des femmes*, v. 1004).

3° Les poètes, en s'adressant au **roi,** se servaient volontiers du *tu* noble. En voici un exemple du grand siècle: Grand Roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire (Boileau). Je rappellerai aussi la prière d'Esther: O mon souverain Roi! Me voici donc tremblante et seule devant toi. Le roi à qui Esther s'adresse est Jéhova, le roi des cieux. On connaît le beau sonnet qu'Alfred de Musset adressa au roi Louis-Philippe après l'attentat de Meunier. Le poète l'apostrophe en le tutoyant:

Prince, les assassins consacrent ta puissance.
Ils forcent Dieu lui-même à nous montrer sa main.
Par droit d'élection tu régnais sur la France;
La balle et le poignard te font un droit divin.

Rappelons à titre de curiosité que le roi, qui n'entendait pas grand'chose à la poésie, se fâcha du sans-gêne du poète. En dehors du style poétique l'emploi de *vous* paraît le plus général, si l'on ne se sert pas de la troisième personne. Calvin qui avait tutoyé le roi dans la préface de son »Institution« change, à partir de 1545, le *tu* en *vous*.

4⁰ Avec des **collectifs** on peut employer le pluriel: Tremblez, troupe rebelle (Racine, *Athalie*, V, sc. 5). Oh! peuple des faubourgs, je vous ai vu sublime (V. Hugo, *Les Châtiments*, p. 56).

202. Nous. A côté de *tu* et de *vous* il faut aussi rappeler *nous*, qui s'emploie parfois, surtout quand on s'adresse à un enfant, comme une sorte de pronom allocutoire indirect. Ex.: *Il paraît que nous n'avons pas été sage aujourd'hui. Nous sommes impatient, nous ne pouvons pas attendre que le chocolat devienne moins chaud. Avons-nous été raisonnable hier soir?* Ce *nous* s'emploie surtout quand on adresse des reproches à quelqu'un sur un ton de bienveillance. Il s'agit donc d'une sorte de pluriel de société: le reproche paraît moins sévère, puisque celui qui l'adresse à l'enfant se l'adresse à lui-même en même temps. Sur *on* comme pronom allocutoire, voir § 385.

203. Titres. Il faut enfin examiner les deux cas suivants où l'allocution se fait, non pas à l'aide de pronoms, mais à l'aide de titres qui demandent que le verbe soit à la troisième personne du singulier.

1⁰ Examinons d'abord les titres honorifiques, tels que *Majesté, Sainteté, Éminence, Altesse, Excellence*, etc. Je cite comme exemple le passage suivant de La Fontaine (*Fables*, I, n⁰ 10):

Sire, répond l'agneau, que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant.

Cet usage, qui existait déjà en latin, se retrouve au moyen âge. Ex.: »Si j'ay offendu voustre noble seigneurie de la faire

attendre ... je vous pry (*Nouvelles françaises du XIVe siècle*, p. p. Moland et d'Héricault. P. 180). On passait généralement de la troisième personne à la deuxième: *Nos prions a vostre hautesse qu'il vous pleise.* L'emploi de titres honorifiques se continue après la Renaissance. Ex.: N'en déplaise à Sa Principauté (Molière, *La princesse d'Élide*, III, sc. 3). Que Votre Majesté, Sire, épargne ma honte (Corneille, *Le Cid*, v. 1229). De nos jours l'esprit démocratique a notablement restreint le nombre des titres honorifiques. Constatons que leur emploi peut encore amener le mélange curieux de personnes que nous avons observé dans la langue d'autrefois. Ex.: Grâce! Ne suis-je pas trop maigre pour le dîner de Votre Majesté? Je serais une bien piètre nourriture pour son formidable appétit. Accordez-moi de rentrer au logis pour y faire un bon repas. Je serai plus digne ensuite de Votre Majesté et ce soir elle pourra venir satisfaire son désir (Lucie Paul-Margueritte et Mich Tcheng, *Les contes merveilleux de la Chine*, p. 10).

2° Il y a aussi des titres masculins dont on peut se servir en s'adressant à un supérieur, et dont l'emploi peut amener la troisième personne. On ne dit pas seulement *Monsieur le préfet, voulez-vous?* mais aussi *Monsieur le préfet veut-il?* Ex.: Et monsieur le préfet voudra bien se rappeler, en parlant de moi, pour l'évêché de Tourcoing, à ses amis du ministère (A. France, *L'orme du mail*, p. 165).

3° En dehors de ces cas très cérémonieux, la langue actuelle emploie parfois dans les allocutions directes les mots *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, suivis de la troisième personne. Cet usage s'observe dans les rapports de domestique à maître, de vendeur à client dans les magasins, et de la part des garçons ou des serveuses de café, de restaurant, d'hôtel: *Si Monsieur veut ... Comme Madame voudra ... Monsieur désire ...?* Ici l'allocution directe à l'aide de *vous* serait regardée comme trop familière. On peut dire que l'emploi de la troisième personne est surtout général dans la bouche d'un subalterne qui attend des pourboires. Dans »Madame Bovary«, le suisse de la cathédrale de Rouen demande à Léon: Monsieur, sans doute, n'est pas d'ici? Monsieur désire voir les curiosités de l'église?

CHAPITRE V.

EMPLOI NEUTRE.

204. La langue moderne fait un emploi étendu de *il* comme pronom neutre: *Il pleut, il arrive, il se peut, il est l'heure, il est tard.* Ce *il* est sans aucun doute le pronom masculin. L'italien présente un emploi analogue de la forme masculine correspondante *egli;* on dit ainsi *egli piove, egli è vero, gli è domenica, gli è il tocco, e' mi pare impossibile,* etc., à côté de *piove, è vero,* etc. L'espagnol ne se sert pas de pronom sujet dans les tournures impersonnelles: *llueve, parece mentira, es imposibile;* il a ainsi conservé l'état primitif roman. Pour le français, *il*, pronom neutre, ne s'est introduit que peu à peu, et on trouve encore dans la langue actuelle plusieurs expressions qui se passent du sujet impersonnel (voir § 174). La substitution de *il pleut* à *pleut* est probablement due à une sorte d'analogie exercée par les autres verbes, qui étaient toujours accompagnés d'un sujet; on peut dire que, depuis des siècles, l'usage a amené pour tout verbe français l'impossibilité d'être sans sujet. Il faut bien remarquer que, dans *il pleut*, le sujet neutre ne signifie absolument rien, *il* ne se rapporte à aucun agent. Autrefois on avait une conception animiste de l'univers. M. A. Meillet a dit: »Des faits précis montrent que, dans une expression latine très ancienne comme *tonat*, ou dans une expression védique comme *vâti*, les sujets parlants pensaient à un agent (très vaguement conçu) qui tonnait, qui ventait« (B S L P, 1921, p. 172). Cette conception a disparu il y a fort longtemps, et le *il* employé dans nos combinaisons impersonnelles n'est qu'un élément purement formel; il faut remarquer qu'il est même nécessaire comme

sujet provisoire: *il se passe des choses graves, il pleut des hallebardes.*

REMARQUE 1. L'emploi de plus en plus général du *il* neutre est peut-être dû aussi à des raisons rythmiques. On sait que les formes *a, est, fut,* etc., sont des enclitiques *(trois ans a, uns rois fut).* Placées au commencement d'une phrase, il leur a fallu nécessairement un pronom pour les étayer *(il y a trois ans, il fut un roi).*

REMARQUE 2. Comme sujet d'un verbe impersonnel, on trouve aussi, dans quelques dialectes, un pronom neutre. A côté de *il semble*, le tourangeau présente *el semble*, et ce *el* continue le latin vulgaire illum (II[2], § 533,1).

205. Le pronom neutre *il* ne se trouve pas dans les plus vieux textes; il apparaît, pour la première fois, dans la Vie de saint Alexis. Son emploi suit, en grande partie, les mêmes règles qui déterminent l'absence ou la présence du pronom sujet au moyen âge. Après la Renaissance, l'usage demande l'emploi du pronom neutre. Voici quelques exemples de la vieille langue (cf. § 175): Quant li jorz passet et il fut anoitiet (*St. Alexis*, v. 51). Cui que seit duels, a nostre ues est il joie (*ib.*, v. 503). Il est jugiet que nus les ocirum (*Roland*, v. 884). Il avint à une Pentecouste (Villehardouin, § 504). Si con il ert assuré et juré (*id.*, § 252). Qui lors li boutast el cors un coutel . . . N'en issist il goute de sanc (*Auberee*, v. 240). Il faut remarquer que la langue d'autrefois, malgré l'emploi restreint qu'elle faisait du pronom neutre, s'en servait dans quelques cas où la langue moderne le proscrit. *Il* s'employait parfois pour introduire une phrase contenant un verbe actif accompagné de son sujet et de son régime. Ex.: Il nel gari ses osbers blans (*Brut* de Munich, v. 1775). Il lo tesmoigne nostre hystorie (*ib.*, v. 2739). Rappelons aussi que *il* s'employait jusque dans le XVII[e] siècle avec une valeur démonstrative fortement marquée, inconnue à la langue moderne (= *cela*). Ex.: Il me couste bon (Rabelais, II, 17). Je ne sais ce que c'est, mais je sais qu'il me charme (Corneille, *Psyché*). Vous vous moquez peut-être? — Il est trop véritable (Molière, *L'Étourdi*, v. 671). J'ai craint qu'il ne fût vrai (La Fontaine, *Fables*, VIII, 11). On entend encore parfois *il est vrai* au sens de: *cela est vrai.*

206. Dans la langue moderne, *il* s'emploie comme sujet neutre dans les cas suivants:

1° Avec les verbes impersonnels: *il pleut, il gèle, il tonne; il y a trois jours; il y va de la vie; il s'agit de le sauver; il fait froid, il fait jour, il fait grand vent.*

2° Devant un verbe quelconque suivi de son sujet logique: *Il arrive des soldats. Il m'est venu une idée. Il se trouvait là des amis. Il pleut des décorations. Il arrive parfois qu'il oublie tout.*

3° Avec le verbe *être* devant un substantif ou un adjectif indiquant l'heure: *Il est l'heure. Il est temps de s'en aller. Il est dix heures. Il est minuit (midi). Il est la demie de neuf heures. Il était moins cinq. Quelle heure est-il? Il est (de) bonne heure. Il est tôt. Il est tard,* etc. L'usage moderne a substitué parfois *ce* à *il*; on entend par ex.: *C'est sept heures et quart.* Remarquez la différence entre *Quelle heure est-il?* et *Quelle heure est-ce?* La dernière question se réfère à l'heure qui sonne quand on parle.

4° Avec le verbe *être* devant un adjectif suivi du sujet logique: *Il est inutile de le dire. Il est évident qu'il a tort.* Dans ces cas l'usage moderne remplace de plus en plus *il* par *ce* (voir § 276).

5° Avec le verbe *être* devant un substantif ou un infinitif prépositionnels, suivis du sujet logique: *Il est contre mes principes de le faire. Il était de mon devoir de l'aider. Il est à craindre qu'il ne le fasse. Il est à supposer qu'il perdra son argent.*

207. *Le* fonctionne non seulement comme forme masculine, mais aussi comme neutre (comp. II², § 533,₃); déjà en latin vulgaire, le régime masculin se confondait avec le neutre. Pour l'emploi, il faut remarquer les deux points suivants:

1° *Le* s'emploie dans plusieurs gallicismes, où il n'offre qu'un sens vague: *Je vous le donne en cent. Il le prend de haut. Tu ne le cèdes à personne. Il veut me le disputer. Il l'a emporté sur ses rivaux.*

2° *Le* représente un substantif sans article ou un adjectif attributs. Ex.: *Etes-vous mère de cet enfant? — Oui, je le suis. Etes-vous malade, ma fille? — Oui, je le suis. Etes-vous acquittés? — Nous le sommes.* Cette règle ne s'est établie

qu'au XVIIe siècle, et l'usage est encore hésitant; voir § 49,$_{1}$ et § 180,$_{1}$.

3° *Le* s'emploie parfois comme objet ou comme attribut d'une manière quelque peu pléonastique, surtout dans les phrases comparatives. Ex.: Cela ne suffit pas pour un homme aussi ponctuel que tu l'es (Gautier, *Mlle de Maupin*). Ainsi que le disait madame Chanteau, ils étaient vraiment raisonnables (Zola, *La joie de vivre*).

208. Les formes féminines du pronom de la 3e personne s'emploient aussi avec un sens neutre. Notons les cas suivants:

1° *Elle* fonctionne comme sujet neutre dans plusieurs locutions appartenant à la langue vulgaire moderne. *Elle est raide, celle-là! Elle est bien forte! Elle est bien bonne!*

2° *La* se trouve dans beaucoup de locutions avec un sens indéterminé: *Tu me la payeras. Il l'a échappé (manqué) belle. La donner belle à quelqu'un.* Cet usage a pris une forte extension dans le langage familier: *Je la trouve mauvaise. Je la connais, celle-là. On ne me la fait pas à moi, celle-là. Il la connaît dans les coins.* On trouve dans les »Scènes populaires« d'Henri Monnier des phrases telles que: *Vos administrateurs la passent douce. Tu vas la danser, va!* Exemples littéraires modernes: Allons donc! Faut pas la faire à papa, celle-là (Gyp, *Monde à côté*). J'aime mieux risquer de me faire descendre que de la péter comme ça, je sens que je deviens dingue (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 249). Eh bien, et à l'arrière on se la coule douce (*ib.*, p. 293). L'emploi neutre de *la* remonte au moyen âge. Ex.: Virent li Turc dont jo vos di Qu'il ne la poroient durer (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 9269).

Remarque 1. Dans la plupart des cas, il est difficile de dire au juste quel est le mot représenté par *la*. Primitivement il s'agit probablement de mots d'un sens tout vague tels que *causa* ou *res* (comp. § 92,$_{2}$). Parfois il est possible de déterminer l'origine du *la* neutre. Ainsi les locutions *la bailler (donner) belle à qn.* ont trait au jeu de paume, et *la* représente *la balle* (voir IV, § 347,$_{2}$).

Remarque 2. Un *la* neutre se trouve souvent en italien: *Aversela con uno, darla vinta, darsela a gambe, durarla, farla da padrone, pagarla*, etc., et en espagnol: *Hacerla buena, pagarla, tomar la despacio.*

CHAPITRE VI.

PRONOMS RÉFLÉCHIS.

209. On avait en latin la seule forme se; elle a subi en français un double développement; selon qu'elle était atone ou tonique, elle est devenue *se* ou *sei*, plus tard *soi* (comp. *me* — *moi*, *te* — *toi*, *que* — *quoi*). La forme *se* s'emploie aux deux genres et aux deux nombres, et elle précède toujours le verbe: *il se vante, elle se vante, ils se vantent, elles se vantent.* Il en était de même dans la vieille langue. Ex.: Elle colpes non auret, poro nos coist (*Sainte Eulalie*, v. 20). Nes poet guarder que mals ne li ateignet (*Roland*, v. 9). Sur un perrun de marbre bloi se culchet (*ib.*, v. 12). Cependant il faut remarquer qu'autrefois *soi* se plaçait souvent devant le verbe (comp. § 211), surtout si celui-ci était à l'infinitif; ce n'est qu'au XV[e] siècle que la forme faible commence à s'employer devant l'infinitif. Sur l'ellipse de *se*, voir § 235.

210. On constate, en français comme dans d'autres langues, une certaine tendance à élargir le domaine du pronom réfléchi. Normalement il ne représente que la troisième personne, mais au moins dès la Renaissance, il figure parfois dans des combinaisons où une syntaxe plus rigoureuse aurait demandé soit la première soit la deuxième personne. Cette particularité se présente surtout avec l'infinitif, ce qui veut dire que l'union du pronom et du verbe est regardée comme une entité invariable (comp. § 42). Un exemple classique se trouve dans »le Misanthrope« (v. 1359—60):

> Non, non: sans s'emporter, prenez un peu souci
> De me justifier les termes que voici.

Déjà dans »le Dépit amoureux« (v. 1309—12), Molière avait écrit:

Possible que, malgré la cure qu'elle essaie,
Mon âme saignera longtemps de cette plaie,
Et qu'affranchi d'un joug qui faisoit tout mon bien
Il faudra se résoudre à n'aimer jamais rien.

Dans l'édition de 1682, on lit *me résoudre.* On a, depuis longtemps, appelé l'attention sur cet emploi curieux du pronom réfléchi, dont on trouve des exemples avant la période classique:

Apprenons à mentir, nos propos desguiser,
A trahir nos amis, nos ennemys baiser,
Faire la cour aux grands, et dans leurs antichambres,
Le chapeau dans la main, nous tenir sur nos membres,
Sans oser ny cracher, ny toussir, ny s'asseoir.
(Régnier, *Satire IV.*)

Comme pour s'esiouir de voir briller la flame
Des rais d'vn beau Soleil par les yeux d'vne dame
Qui soit auecques nous: . .
(Vauquelin de la Fresnaye, *Art poétique,* I, v. 991.)

Si Doublet, animé de Iumel qui preside,
Sçauant au Parlement de nostre gent Druide,
Met ses beaux vers au iour, nous enseignants moraux,
Soit en dueil, soit en ioye, à se porter egaux.
(*Ib.*, II, v. 734.)

La soudure du pronom réfléchi avec un infinitif de manière à former un tout invariable se retrouve aussi dans la langue moderne. Ex.: Et j'ai été pris d'une tristesse à se faire sauter la cervelle (A. Viollis, *Criquet*). On se r'pliait parce qu'on nous avait dit de se r'plier (H. Barbusse, *La clarté*, p. 147). C. au Caporal: Est-ce que vous vous plaisez dans ce métier? — Le Caporal: Je me plais . . . sans se plaire (H. Lavedan, *Gens de maison*). Gardons-nous de se presser trop (*id.*, *Le nouveau jeu*, p. 38). Comme on a demandé si cette dernière phrase contenait une faute d'impression ou si c'était un provincialisme prêté à dessein à madame Labosse, M. Henri Lavedan a déclaré: »Aucun doute possible. Quand la triste et malheureuse M[me] Labosse s'écrie: »Gardons-nous de se presser«, elle emploie un provincialisme. Maintes fois, en

revisant les épreuves, j'ai dû rétablir la phrase que les correcteurs s'obstinaient à écrire »Gardons-nous de nous presser!« — ce qui est moins savoureux«. M. Lavedan qualifie l'emploi signalé de *se* de provincialisme; il s'agit plutôt d'une négligence ou d'un vulgarisme, car il s'observe surtout dans la langue du peuple. Dans »Les beaux dimanches« d'Henri Lavedan, un vieil invalide dit: L'général a dit qu'i voulait point s'occuper de tout ça, que c'est à nous à s'arranger entre soi (p. 192). Ainsi il n'y a pas de doute qu'actuellement le pronom réfléchi *se* tend à se souder à l'infinitif; dans la langue parlée la forme verbale est *sarranger*, *sepresser*, etc., et ici *s(e)* joue le rôle d'un préfixe réfléchi, tout comme *entre-*, *inter-* expriment l'action réciproque dans *entrecroiser*, *interchangeable*.

REMARQUE. Hors de la langue littéraire le pronom réfléchi peut s'employer à la première et à la deuxième personne, non seulement devant un infinitif, mais aussi avec un sujet déterminé, dans un mode fini. On dit ainsi couramment, dans plusieurs patois: *Vous se portez ben, nout' monsieur? Vous s'moquez de moi, mamselle Fanchon. Vous s'en allez déjà.* Une telle généralisation est très répandue. On la trouve en provençal *(Se siam imaginat)*, en catalan, en vieil italien *(Noi se n'andiamo)*. Le même phénomène se rencontre aussi dans l'allemand très familier et vulgaire *(Wir freuen sich)*, dans le langage enfantin danois *(Skal du barbere sig?)* et ailleurs.

211. La forme tonique *soi* s'emploie dans la langue moderne, surtout après une préposition: *chacun travaille pour soi.* Si elle est combinée avec un verbe, elle suit toujours celui-ci: *il faut s'aider soi-même.* Dans l'ancienne langue, elle pouvait précéder le verbe, surtout s'il s'agissait d'un participe présent ou d'un infinitif prépositionnel. Ex.: Ki traïst hume, sei ocit et altrui (*Roland*, v. 3959). Et ce estoit trop laide chose de vaillant home de soy enyvrer (Joinville, § 23). Cet usage se rencontre encore au XVIe siècle. Ex.: Contrains de soy retirer (Amyot, *Fabius*, éd 1574, p. 207). Les ennemys, après soy estre reveillez (Rabelais, II, chap. 28). Un dernier reste de cette particularité a été conservé jusqu'à nos jours dans l'expression toute faite *soi-disant*.

212. L'emploi de *soi* était plus général dans la vieille langue que dans la moderne; le pronom personnel de la

troisième personne lui a fait, dans certains cas, une assez forte concurrence; ainsi, à partir du XVIIe siècle, *il est content de soi* a été remplacé par *il est content de lui* (comp. § 190). Voici quelques détails:

1° Au moyen âge, *sei (soi)* s'emploie régulièrement, quel que soit le mot auquel il se rapporte. Ex.: Tot son aveir qu'o sei en a portet, Tot le depart (*St. Alexis*, v. 91). Cel son serjant at a sei apelet (*ib.*, v. 280). Le Roy regarda ses gens en disant à soy-mesmes (*Jehan de Paris*, p. 49). Quant la fille du roy d'Espaigne l'eut bien veu et regardé et qu'elle l'eut en soy bien consideré (*ib.*, p. 57).

2° L'ancien usage se continue encore au XVIIe siècle. Les auteurs classiques emploient souvent *soi* avec un sujet déterminé. Ex.: La princesse parlant en soi (Molière, *Princesse d'Élide*, III, sc. 4). [Elle] N'a plus voulu songer à retourner chez soi (*École des femmes*, v. 1410). Et notre vieux coq en soi-même Se mit à rire de sa peur (La Fontaine, *Fables*, II, 15). Qu'en tout avec soi-même il se montre d'accord (Boileau, *Art poétique*, III, v. 125). La vieillesse... Garde, non pas pour soi, les trésors qu'elle entasse (*ib.*, III, v. 384). Son sujet de soi-même et s'arrange et s'explique (*ib.*, v. 304). Mon âme, à soi-même rendue (Racine, *Phèdre*, v. 973). Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi (*ib.*, v. 639). Tout cela part d'un cœur toujours maître de soi (*id.*, *Andromaque*, IV, sc. 3). Il crache presque sur soi (La Bruyère, *Les Caractères*, VI, *Phédon*).

3° L'emploi du pronom personnel au lieu du réfléchi remonte au moyen âge (§ 190). Il ne devient général qu'à la fin du XVIIe siècle. Le Père Bouhours demande qu'on dise: *C'est un homme qui ne fait point de réflexions sur lui, qui parle de lui sans cesse.* Il ajoute que *soi* s'emploie quand on parle en général, sans marquer une personne particulière: *On fait mille fautes quand on ne fait nulle réflexion sur soy* (Vaugelas, *Remarques*, I, 276).

213. Dans la langue moderne, *soi* s'emploie:

1° Quand le pronom se rapporte à un mot désignant une chose ou une abstraction, surtout s'il est du masculin; on dit ainsi: *L'aimant attire le fer à soi*; *le vice est odieux de soi.* Exemple littéraire: Si je compare ma vie à la tienne, je

ne saurais dire laquelle est préférable en soi (A. France, *Thaïs*, p. 239). Nous avons déjà vu que, dans la langue moderne, on substitue souvent un pronom personnel au pronom réfléchi (§ 190).

2° Quand le mot auquel se rapporte le pronom est du féminin pluriel, les grammairiens d'autrefois recommandaient d'éviter l'emploi de *soi*. Selon Vaugelas (*Remarques*, I, 275) et l'Académie française, il fallait dire: *Ces choses sont indifférentes d'elles-mêmes* (et non *de soi-mêmes*), mais on admettait: *De soy ces choses sont indifférentes*. L'usage des siècles suivants n'a pas reconnu cette règle. Ex.: Il y a un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en soi (Chateaubriand). Les »langues mères« ... n'ont rien en soi de primitif (Vendryes, *Le langage*, p. 7). Nous n'avons plus le loisir de regarder les choses »en soi« (R. Boylesve, *Tu n'es plus rien*, p. 272). Il est à noter que *en soi*, représentant des pluriels, doit être regardé comme une locution figée.

3° Quand le pronom se rapporte à un pronom indéfini ou à un sujet d'un caractère indéterminé tel que *cela*, *ce qui*, *tout le monde*, etc. Ex.: *Chacun vit pour soi. Personne ici n'est content de soi. Cela va de soi*, etc. Exemples littéraires: Ils se regardèrent avec pitié, parce que chacun avait pitié de soi-même (A. France, *Le lys rouge*, p. 409). Tout le monde rentra chez soi (D'Hérisson, *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 301).

Remarque. Après *chacun*, on ne se sert pas de *soi* s'il est accompagné d'un complément, tel que *d'eux* ou *d'elles;* s'il détermine un pluriel précédent, on a le choix entre *soi* et le pronom personnel. Ex.: *Chacun d'eux travaille pour lui-même. Après avoir attendu plusieurs jours, les témoins retournèrent chacun chez eux* (ou *soi*).

4° Quand l'emploi du pronom personnel prêterait à l'équivoque. Ex.: *L'avare qui a un fils prodigue n'amasse ni pour soi ni pour lui.* Exemple littéraire: Mais Joseph Pourat, c'était le nom de l'ordonnance, s'expliquait trop bien dans sa simple cervelle que le comte fût à peine maître de soi, pendant qu'on jugeait l'assassin de sa sœur (P. Bourget, *Le disciple*, p. 335).

5° Quand le sujet indique, non pas une personne déterminée,

mais toute une catégorie ou un type (comp. § 134): *L'égoïste ne pense qu'à soi.*

6° Enfin quand *soi* fonctionne comme sujet (tout comme *moi, toi, lui, eux;* voir § 178). On dit ainsi: *Il était impossible de le sauver sans risquer soi-même sa vie.* Exemple littéraire: Mourir! Allons donc! Lui mourra peut-être, et le voisin, et encore d'autres, mais soi, on ne peut pas mourir, soi (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 130). Le langage familier fait même un usage étendu et curieux de *soi* comme prédicat. Ex.: C'est vous l'aviateur en panne? — Soi-même (M. Nadaud, *Chignole*, p. 24). C'est Chignole qui me saute au cou. — Chignole! soi-même en personne naturelle (*ib.*, p. 3)!

214. Actuellement on constate, chez beaucoup d'auteurs, une forte tendance à se servir de *soi*, même dans les cas où le sujet est une personne déterminée.

1° *Soi* masculin. Ex.: Il se sentit plus maître de soi (J.-K. Huysmans, *En route*, p. 277). Maxime marchait devant soi (M. Prévost, *Les demi-vierges*). Il retrouva la force de serrer la jeune fille contre soi (*ib.*). Frédérique reprit assez possession de soi (*id.*, *Frédérique*, p. 78). Pris, comme un malade, d'une grande pitié de soi, il chassait les images pénibles (A. France, *Le mannequin d'osier*, p. 118). Herbelot hors de soi (Paul et Victor Margueritte, *Les deux vies*, p. 222). Comme M. Dolonne, Georges aimerait le plaisir. Maintenant, il allait vivre pour soi, en dehors d'elle (H. de Régnier, *Les vacances d'un jeune homme sage*, p. 106). Il faisait proprement son service, touchait ses appointements, et vivait content de soi et des autres (M. Tinayre, *La maison du péché*, p. 67). Il était enfermé en soi (R. Rolland, *La révolte*, p. 73). Il était trop peu sûr de soi pour ce rôle (*id.*, *Dans la maison*, p. 83). Il y puisait le contentement de soi-même et l'indulgence pour autrui (*id.*, *L'aube*, p. 14). Tous ceux qui ont devant soi un long avenir (*id.*, *Annette et Sylvie*, p. 19).

2° *Soi* féminin. Ex.: Elle avait en soi cette facilité (C. Mendès). Elle s'attristait de rencontrer, si près de soi, des personnes de cette espèce (R. Bazin, *Les Oberlé*, p. 83). Dans cette attitude instable prolongée, elle semblait avoir une sorte d'oubli animal de soi-même (M. Barrès, *Colette Baudoche*, p. 89). Pour se forcer à pleurer, elle se replia sur soi-même

(M. Prévost, *Les demi-vierges*). L'idée qu'elle allait être prise malgré soi (*ib.*). C'est vrai, si clair! fit la jeune fille comme pour soi seule (Farrère, *Les condamnés à mort*, p. 72).

215. Si le pronom personnel empiète sur le domaine du pronom réfléchi, l'inverse a eu lieu aussi. Dans la vieille langue, on rencontre parfois *soi* dans des cas où le sens n'est nullement réfléchi. Ex.: Quant Blanceflour ira gesir jouste soi (*Flores et Blanceflor*, v. 388). Descendue est, et si home entor soi (*Gaydon*, v. 260). On le (= la) fist Seoir comme fille de roy Monsigneur Camel desous soy (Froissart, *Méliador*, v. 2502). On ne trouvast parel a li . . . Car riens ne duroit devant soi (*ib.*, v. 323—326).

CHAPITRE VII.

ADVERBES PRONOMINAUX.

216. Dès les plus anciens textes, les deux adverbes *en* et *y* font fonction de pronoms personnels, tout en gardant leur valeur adverbiale. Leurs fonctions sont multiples; nous n'en indiquerons ici que quelques-unes. Les deux adverbes, en dehors de leur fonction de compléments de lieu, s'emploient de préférence quand il s'agit d'une chose ou d'une idée abstraite: leur valeur est surtout neutre. Ils servent aussi, mais d'une manière moins générale, à indiquer des êtres vivants, des animaux aussi bien que des hommes.

REMARQUE. Les adverbes pronominaux gardent toujours un certain caractère neutre; c'est pourquoi il faut employer les pronoms ordinaires toutes les fois qu'on personnifie les choses, ou que l'on considère les animaux comme des personnes: *Aimez le travail, vous lui devrez l'aisance et la considération. Ces animaux ont faim, donnez-leur à manger.* Comp. ce que nous avons dit au § 189.

217. EN, dont la forme la plus ancienne est *ent*, remonte au lat. inde. C'est donc primitivement un adverbe de lieu qui indique le point de départ (comp. *s'enfuir, s'envoler, s'en aller, il s'en fut*). Dès les plus vieux textes, il s'emploie au figuré avec un sens de pronom, et il sert à représenter le rapport ordinairement exprimé par la préposition *de*. La valeur neutre de *en*, restée vivante jusqu'à nos jours, n'a pas empêché qu'il n'ait servi aussi à désigner des personnes. On peut constater qu'au cours des siècles on a fait un emploi de plus en plus étendu de *en* comme adverbe pronominal; mais la place ne nous permet pas de donner tous les détails.

218. Nous nous contenterons d'examiner l'usage qu'on a fait de l'adverbe *en* pour désigner une personne.

1° Dès les plus vieux textes, *en* s'emploie en parlant d'une personne. Ex.: Il lo reciut, tam bien en fist (*St. Léger*, v. 21). De Hostedun euesc en fist (*ib.*, v. 48). Tute itel nature unt Li Judeu ki fol sunt . . . Ja n'ierent cunverti Se Deus n'en aït merci (Ph. de Thaün, *Bestiaire*, v. 90).

2° Après la Renaissance, cet emploi de *en* reste assez répandu. Ex.: J'espère retrouver mes parents, . . . j'en attends des nouvelles avec impatience (Molière, *L'avare*, I, sc. 1). Un vieillard amoureux mérite qu'on en rie (Corneille).

3° Dans la langue moderne, on emploie *en* pour indiquer une personne, surtout après des verbes tels que *parler*, *répondre*, *recevoir*, *obtenir*, *se défier*, *se plaindre*, etc. Ex.: *C'est un véritable ami; je n'oublierai jamais les services que j'en ai reçus. Parlez-vous parfois de ma pauvre sœur? — Oui, nous en parlons tous les jours.*

219. *En* s'emploie, dès le moyen âge, dans un grand nombre de locutions figées, où l'on ne peut préciser son sens propre, et où il ne se rapporte pas à un mot précédent ou sous-entendu. Ce *en* explétif se trouve surtout avec les verbes *aller*, *appeler*, *arriver*, *avoir*, *coûter*, *croire*, *dire*, *donner*, *être*, *faire*, *falloir*, *finir*, *imposer*, *pouvoir*, *promettre*, *rapporter*, *remettre*, *revenir*, *savoir*, *tenir*, *user*, *venir*, *vouloir*. Ex.: *J'en appelle à votre témoignage. Il faut bien en arriver là. A qui en avez-vous? Nous en aurons pour deux heures. Il en a dans l'aile. Il m'en coûte d'obéir. A l'en croire, tout est perdu. Il a voulu nous en faire accroire. Si le cœur vous en dit. C'en est trop. Il n'en est rien. J'en suis pour ce que j'ai dit. Où en sommes-nous? C'en est fait de moi. Il s'en faut de beaucoup. Je n'en avais pas encore fini avec lui. Il en impose à tous ses collègues. Tel en pâtit qui n'en peut mais. Je m'en promets. Je m'en rapporte à vous. Il s'en remet à mon frère. Je n'en reviens pas. Vous en savez plus long que moi. Il ne s'en tint pas là. Ma famille en a mal usé avec moi. Ils en vinrent aux mains, à la violence, aux reproches. Ne m'en veuillez pas.* Exemples littéraires: Voici comment il en alla (La Fontaine, *Fables*, IV, 1). Je vais m'en donner et me mettre en beau train De raconter nos vaillantises (Molière, *Amphitryon*, III, sc. 5). Et pour

n'en point mentir, n'êtes-vous pas méchante (Molière, *Tartufe*, v. 789)? Pour cette nuit il faut que je m'en donne (Racine, *Plaideurs*, v. 47). C'est en votre faveur, ma bru, ce que j'en fais (*ib.*, v. 882). N'en pouvant plus de faim (La Fontaine, *Contes*, II, 14). Dans beaucoup de cas, l'emploi de ce *en* explétif a été hésitant. On trouve, au siècle classique, *pouvoir mais*, *se rapporter*, *imposer*, *il coûte*, etc., là où l'usage moderne demande l'addition de *en*. Malherbe écrit: C'est fait, belle Calliste, il n'y faut plus penser. Vaugelas le corrige et demande qu'on dise *c'en est fait*. Antérieurement, Malherbe avait blâmé Desportes d'avoir écrit: C'est tout ainsi de moi.

220. *Y* continue le lat. ibi; c'est donc primitivement un adverbe de lieu, et il a gardé cette fonction jusqu'à nos jours (comp. *j'y suis*, *j'y reste; j'y vais; allez-y*). Cependant en français, comme dans les autres langues romanes, il a été chargé d'exprimer aussi le rapport représenté par ad, pour le distinguer de celui du datif proprement dit: *j'y renonce*, *j'y consens*, *j'y pense*, *j'y travaille*, *j'y souscris*, *j'y pourvois*, etc. *Y* se rapporte non seulement à un nom de chose, mais aussi à un nom d'animal. Ex.: Elle pensa au loup; de tout le jour la folle n'y avait pas pensé (A. Daudet, *La chèvre de M. Seguin*).

221. Quand il s'agit d'un nom de personne, on se sert ordinairement d'un pronom personnel; d'où la différence entre *je pense à elle* et *j'y pense*. Cependant *y* a servi et sert encore parfois à désigner une personne.

1° Dans la vieille langue, un *y* au sens personnel s'employait surtout avec les verbes *parler* (comp. § 188), *penser*, *confesser*, et ceux qui désignent un mouvement. Ex.: Sire, fait li visquens, ce poise moi qu'il i va ne qu'il i vient ne qu'il i parole (*Aucassin et Nicolete*, IV, 10). Si tu y veus parler, il est tans, ce m'est vis (*Brun de la Montaigne*, v. 438). A la dame tost envoia Savoir s'il i porra parler (R G F, V, 460). Certes, vous n'y pourriez parler (*Jehan de Paris*, p. 91).

2° Le domaine de *y* s'étend de plus en plus. Malherbe l'emploie souvent en parlant de personnes. Ex.: Quoi que l'esprit y [dans Anne d'Autriche] cherche, il n'y voit que des chaînes Qui le captivent à ses lois (*Œuvres complètes*, I,

237, v. 17). M'obligerai-je à un méchant? Si je m'y oblige, que ferai-je pour m'en acquitter (*ib.*, II, 35).

3° Y se disait couramment pour *lui* encore au grand siècle, mais les grammairiens regardaient cet usage comme une faute. Vaugelas défend expressément de dire: *J'ay remis les hardes de mon frère à un tel, afin qu'il les y donne.* Il faut *afin qu'il les luy donne* (*Remarques*, I, 177). Selon Vaugelas, la tournure critiquée était »toute commune parmy nos Courtisans«. L'Académie française la qualifie de »véritable faute«. Pourtant les auteurs classiques y recourent parfois. Ex.: Oui, oui, je te renvoie à l'auteur des Satires. — Je t'y renvoie aussi (Molière, *Femmes savantes*, III, sc. 3). Ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner (Pascal, *Provinciales*, IV). On ne peut le connaître sans s'y attacher (Mme de Sévigné). Quoique je parle beaucoup de vous, j'y pense encore davantage (*ead.*).

4° Dans la langue moderne, *y* s'emploie pour indiquer une personne, surtout après les verbes *songer*, *penser*, *croire*, *se fier* et *s'intéresser*. Ex.: *C'est un homme douteux; ne vous y fiez pas. Votre sœur me prie de croire en elle, et j'y crois aveuglément.* La langue littéraire semble préférer ici le pronom personnel; on trouve pourtant: Il voulait . . . croire aux hommes; et il y croyait (R. Rolland, *Jean-Christophe*, IV, 298).

5° La langue vulgaire de nos jours fait un usage général de *y* pour indiquer une personne. Ex.: Moi qu'a conduit une vieille aveugle trois mois sans y rien demander (H. Monnier). Dis que j'la prie D'casquer pour moi, j'y rendrai ça A ma sortie (Bruant, *Dans la rue*, p. 63). Le même usage se retrouve dans la poésie populaire: Si elle était venue, Avec ma claire épée La tête y aurais tranchée (Puymaigre, I, 47).

222. Un grand nombre d'idiotismes contiennent un *y* explétif qui ne se rapporte à rien de précis. Ce phénomène s'observe surtout avec les verbes *aller*, *avoir*, *être*, *faire*, *paraître*, *penser*, *prendre*, *regarder*, *songer*, *tenir*, *voir*. Ex.: *Il y va de mon honneur. Le compte y est. Rien n'y fait. Il y paraît à sa démarche. Y pensez-vous? Je ne sais comment m'y prendre. Il faut y regarder à deux fois. Y songez-vous? Je n'y tiens plus. Il n'y voit goutte.*

Remarque. On dit, et depuis longtemps, *il y a*, *il y avait*, *il y eut*, etc. Dans la vieille langue, qui se passait souvent du pronom neutre *il*, l'adverbe ne se mettait ordinairement que s'il s'agissait d'indiquer une localité; mais peu à peu son emploi est devenu général; quelle que fût la forme de la tournure impersonnelle, elle était toujours suivie du cas régime (comp. I, § 11). Ex.: En icest siecle nen at parfite amor (*Alexis*, v. 68). Tresqu'en la mer cunquist la tere altaigne, N'i ad castel ki devant lui remaignet (*Roland*, v. 3—4). L'adverbe peut faire défaut encore au XVII[e] siècle, surtout dans la première moitié. La Fontaine écrit en archaïsant: N'a pas longtemps de Rome revenoit Certain cadet (*Contes*, I, n[o] 3); il faut prendre en considération que la métrique moderne n'admet pas *y a* comme combinaison dissyllabique; la poésie populaire réduit *y a* à *ya* (comp. *Manuel phonétique*, § 79, Rem. 1).

CHAPITRE VIII.

EMPLOI PLÉONASTIQUE.

---

223. Sujet. L'emploi d'un pronom pléonastique comme sujet était assez général dans la vieille langue. Actuellement ce pléonasme ne se retrouve guère, à l'exception des propositions interrogatives, que dans la langue familière et vulgaire. Le pronom peut reprendre ou anticiper le sujet; nous examinerons d'abord le premier de ces cas.

1° Un substantif est rappelé à l'aide d'un pronom personnel, surtout quand le verbe suit le substantif à quelque distance (comp. § 6). Ex.: Rex Chielperings il se fud mors (*St. Léger*, v. 115). Li bons serjanz quil serveit volentiers Il le nonçat son pedre Eufemiien (*St. Alexis*, v. 336—337). Mais saives hum il deit faire message (*Roland*, v. 315). L'emploi pléonastique d'un pronom sujet devient rare après le XVe siècle. Ex.: Une bonne institution, elle change le jugement et les mœurs (Montaigne). Du siècle les mignons, fils de la poule blanche, Ils tiennent à leur gré la fortune à la manche (Régnier, *Satire III*). Un homme aimé de vous, sitôt qu'il vous possède, Sans regret il vous quitte (Corneille, *Polyeucte*, v. 1319). Notre malade, elle me semble un peu plus gaie (Molière, *Amour médecin*, III, sc. 6). Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre (La Bruyère). Un sujet redoublé se trouve souvent dans la proposition principale après un participe présent. Ex.: Un d'eux voyant la terre . . . il eut la même envie (La Fontaine, *Fables*, IX, 12). Et lui-même ayant fait grand fracas . . . il devint pauvre (*ib.*, VII, 14).

Remarque. Dans les propositions interrogatives, le substantif sujet doit être répété par un pronom: *Ton frère viendra-t-il? Ta sœur, pourquoi ne*

vient-elle pas? Le même pléonasme se rencontre dans les diverses tournures qui exigent un changement dans l'ordre des mots ordinaire: *A peine le soleil fut-il levé qu'elle partit. Peut-être ton cousin le fera-t-il. Rome dût-elle périr!* Comp. Tout ainsi que les pensées sont les portraits des choses, de même nos paroles sont-elles les portraits de nos pensées (Molière, *Mariage forcé*, sc. 4). La répétition pléonastique du sujet des propositions interrogatives se rencontre déjà dans la vieille langue. Ex.: L'aveirs Carlun est il apareilliez (*Roland*, v. 643)?

2° Dans la langue littéraire moderne, un pronom sujet pléonastique ne s'emploie ordinairement que pour produire quelque effet de style, pour appuyer et souligner. Ex.: La cathédrale, la très célèbre cathédrale, dès en arrivant, elle s'indique (P. Loti, *Figures et choses*, p. 150). L'auteur de l'Adonis, il ne peut être qu'un esprit singulièrement attentif (P. Valéry, *Variété*, p. 67). Celui-ci, il était vraiment beau comme un Jésus (E. Pérochon, *Nène*, p. 24). On dira de même: *Cet homme, il est la cause de tout le mal.*

3° Hors de la langue littéraire, notre pléonasme est d'un usage courant dans le langage familier. Ex.: Mon joaillier, dit Thérèse, il est ici, et vous l'avez nommé: c'est M. Dechartre (A. France, *Le lys rouge*, p. 381). Si tous mes soldats ils étaient curés, ça m'embêterait bougrement (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 156). Ma vieille, ell'm'a dit (René Benjamin, *Gaspard*, p. 74). Leurs obus, ils éclatent pas (*ib.*, p. 98). Le même usage se retrouve dans l'argot actuel. Ex.: Quand un malade il a eun' plaie, Faut-y rien faire ou la guérir (J. Rictus, *Les soliloques du Pauvre*, p. 102). Pour que l'mineur il s'affranchisse (Mac Nab, *L'expulsion*). El' gaz i'nous servait d'chandelle (A. Bruant, *Dans la rue*, p. 181). Quand les heur'a tomb'nt comm' des glas, La nuit quand i'fait du verglas, Ou quand la neige a' s'amoncelle, A la Chapelle (*ib.*, p. 179). Pour empêcher que l'peupe i' gèle (*ib.*, p. 180). Finissons en rappelant que dans les chansons populaires on rencontre à tout moment des constructions telles que: La belle, elle était morte. La belle, elle s'en va pour suivre son amant. La plus jeune des trois, elle s'est endormie. Mon père, il me demande. Tous les moines, ils sont venus. — Ce trait est bien caractéristique; il a été reproduit par les poètes qui cherchent à imiter les procédés

de la langue populaire. Ex.: Bon pauvre, ton vêtement est léger Comme une brume, Oui, mais aussi ton cœur il est léger Comme une plume (P. Verlaine, *Œuvres complètes*, II, 141).

4° Le pronom relatif était autrefois repris à l'aide d'un pronom personnel, surtout dans les cas où les deux verbes se suivaient à quelque distance. Ex.: Qui me croit absent, il a tort (Malherbe, I, 293). Qui donnera le plus, qu'il soit le mieux venu (Régnier, *Macette*, v. 196). Comp.: Et qui jeune n'a pas grande devotion, Il faut que pour le monde à la feindre il s'exerce (*ib.*, v. 136—137). Et qui pour elle aura Le moindre brin de flamme, Il s'en repentira (Molière, *Pastorale comique*, sc. 3). Ce pléonasme n'est plus permis; l'usage moderne demande: *celui qui a tort ne pardonne jamais.* Exemple littéraire: Qui dit froid écrivain, dit détestable auteur (Boileau, *Art poétique*, IV, v. 33). Comp. § 296.

5° Après *quiconque*, la grammaire officielle n'admet pas non plus l'emploi d'un pronom personnel. Il faut dire: Quiconque flatte ses maîtres les trahit (Massillon). Vaugelas observe expressément: »Quand on dit *quiconque*, il ne faut pas dire *il* après, quelque distance qu'il y ayt entre-deux, par exemple *quiconque veut viure en homme de bien, et se rendre heureux en ce monde et en l'autre, doit*, etc. et non pas *il doit*« (*Remarques*, II, 4). L'Académie Française approuva la règle de Vaugelas; mais les auteurs ne la respectaient pas toujours. Ex.: Quiconque ne résiste pas à ses volontés, il est injuste au prochain (Bossuet, *Serm. Quinq.* 1). Comp. Boileau, *Art poétique*, III, v. 365. Littré observe qu'il faut »nécessairement mettre *il*, quand le verbe de la proposition principale est au subjonctif. Ex.: Quiconque, en pareil cas, se croit haï des cieux, Qu'il considère Hécube, il rendra grâce aux dieux (La Fontaine, *Fables*, X, 12).«

224. Dans la langue littéraire moderne, on aime à souligner le sujet par l'addition d'un pronom personnel qui est à regarder comme une sorte d'apposition; le sujet peut être un substantif ou un pronom relatif. Ex.: Ma mère, elle, est une femme du Midi, absolument rebelle à toute complexité (P. Bourget, *Le disciple*, p. 101). Une petite fille, Simone, qui, elle, n'a pas encore huit ans (*id.*, *Pastels*, p. 218). Sa voix

qui, elle, restait, malgré l'âge, musicale et douce (*id.*, *Complications sentimentales*, p. 289). J'étais fier avec ces enfants du collège, qui, eux, me trouvaient bizarre et poseur (P. Loti, *Le roman d'un enfant*, p. 212). D'abord on a fait des démarches auprès de M. Rouvier qui, lui, promit d'agir (Article de journal). Dans tous ces cas, le redoublement du sujet est à regarder comme un renforcement, une mise en relief. On marque ainsi une sorte d'opposition: *Toi, tu n'as pas voulu. Vous, vous hésitiez. Simone, elle, n'a pas encore huit ans.* Comp. le procédé tout analogue par simple substitution: *Eux n'ont pas voulu.*

225. Dans la langue vulgaire, *que* sert de pronom relatif général, et comme sujet il est alors renforcé par un pronom personnel; au lieu du *qui* littéraire, on trouve les combinaisons *que je, que tu, qu'il, qu'elle,* etc. Ex.: C'est moi que je l'ai fait (A. Daudet, *Le trésor d'Arlatan*, p. 96). C'est moi que je viens vous prendre (*id.*, *Numa Roumestan*, p. 252). C'est moi que j'lâche une perle (A. Bruant, *Dans la rue*, p. 12). C'est la balle des Boches qu'elle m'a bourré le mien (B. Valotton, *Au pays de la mort*, p. 7). Et ceux qu'ils y jettent l'ancre n'en trouvent jamais le fond (J. Richepin, *La mer*, p. 134). Ce phénomène paraît remonter au moyen âge; nous en appelons au passage suivant: Et s'i vont les beles dames cortoises que eles ont II amis ou III avec leur barons (*Aucassin et Nicolete*, 6,$_{36}$). C'est le seul exemple de la vieille langue qui nous soit connu; mais la poésie populaire, qui connaît encore la tournure pléonastique, semble témoigner de sa persistance dans le parler familier. Ex.: Dans Paris y at une barbière qu'elle est si belle que le jour (*Romania*, VII, 59). Laisseriez-vous me parler à une jeune sœur novice qu'elle est entré' le mois passé (*ib.*, p. 73). Comp. § 312.

226. Le pronom peut aussi anticiper le sujet, mais ce phénomène est moins fréquent que le précédent (comp. § 7).

1° Le pronom personnel sert à annoncer le substantif postposé. Ex.: Hé! quelle est-elle encor l'affaire qui l'oblige A me vouloir parler (Molière, *Dépit amoureux*, v. 809). Quand il mourut, ce fils objet de tant d'amour (*ib.*, v. 373). Et de plus il était voleur, l'aventurier (V. Hugo, *Le Satyre*). Et puis,

il l'intimidait, celui-là, décidément, avec son grand air sauvage (P. Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 46). Elle était douce, la mer, calme et radieuse (O. Mirbeau, *Le jardin des supplices*, p. 108). Cet usage est surtout propre au langage familier. Ex.: Vous savez qu'il est arrivé, le beau-père à Mme Bonnet? (H. Monnier). Je vous dirai quand ils viendront, les criminels *(id.)*. Il est raté leur coup aux Boches (Lettre privée 1914).

2° Le pronom personnel sert à annoncer un pronom relatif. Ex.: Bel esprit, il ne l'est pas qui veut (Molière, *Femmes savantes*, v. 822). Ce tour est d'ailleurs vieilli. Voir § 177.

227. Régime direct. Le régime direct préposé est parfois rappelé à l'aide d'un pronom personnel.

1° Si l'on veut appuyer sur un substantif régime, on le met volontiers en tête de la phrase, et il est nécessaire de le reprendre plus tard à l'aide d'un pronom. Ex.: Ceste bataille veirement la ferum (*Roland*, v. 882). La nuict . . . il la passa avec grande inquiétude (Montaigne). Toutes les dignités que tu m'as demandées, Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées (Corneille, *Cinna*, V, sc. 1). Ce roi, fils de David, où le chercherons-nous (Racine, *Athalie*, v. 138)? Cette justice qui nous est refusée par nos contemporains, la postérité saura nous la rendre (La Bruyère). Son mari, vraiment, elle ne l'avait pas choisi du tout (A. France, *Le lys rouge*, p. 25). Les conséquences inattendues de cette insignifiante affaire, elle les voyait se dérouler avec une morne lenteur, qui l'épouvantait (*id.*, *Le mannequin d'osier*, p. 285). Tous les pauvres que tu rencontrais, tu les amenais à la maison pour les secourir (*id.*, *Les dieux ont soif*, p. 24). Le régime préposé peut être toute une phrase. On dit ainsi dans la langue moderne: *Qu'ils aient fini par le haïr, je le comprends.*

2° Le régime précédent peut être un pronom relatif. L'emploi du pronom pléonastique apparaît surtout dans les phrases un peu longues et compliquées. Cet usage se trouve dès la vieille langue. Ex.: Et tant des autres qe nes [ne les] recoverai (*Raoul de Cambrai*, v. 2790). Ce pléonasme n'est pas rare dans les auteurs classiques. Ex.: Ce qui répugne à notre raison s'accorde nécessairement à une raison plus haute que nous devons adorer et non tenter vainement de la comprendre

(Bossuet, *Sermon pour le vendredi de la 3e semaine de carême*, 1). D'autres exemples se trouvent dans le Dictionnaire de Littré, *Le, la, les*, Rem. 4. Pour le français moderne, ce tour est surtout propre au parler populaire. Dans un roman, les frères de Goncourt font dire à une petite bourgeoise de Paris: Ah! bien, tiens, j'ai justement ton affaire, y a Champion, un honnête garçon qui vient ici, que tu le connais bien, que tu as bu avec lui, qu'il a une grande chambre, que ça lui ira comme un gant de t'en céder la moitié (*Manette Salomon*, p. 361).

REMARQUE. Cet emploi pléonastique est assez général dans l'italien parlé de nos jours: *È gente che io la conosco bene. Non mi poteva succeder cosa che io l'avessi più cara.*

228. Le régime direct postposé peut être anticipé à l'aide d'un pronom personnel.

1° Voici d'abord quelques passages où le régime est un substantif ou un infinitif prépositionnel: Cil vait, sil quiert, mais il nel set choisir, Icel saint ome de cui l'imagine dist (*St. Alexis*, v. 174—175) Sire, jel vos irai bailler Le coq demain bien matinet (*Renart*, IX, v. 638). Vous me la promettez, Votre amitié (Molière, *Le Misanthrope*, v. 275). La vois-tu là-bas, la guillotine (H. Monnier). Je te le promets De ne me mêler plus de rien dire. (Molière, *L'Étourdi*, v. 286). Il est à noter que l'anticipation sert ici à la mise en relief.

2° Le même usage s'observe aussi quand le régime direct est une proposition entière. Ex.: Sur tuz les altres l'unt otriet li Franc Que Guenes moerget par merveillus ahan (*Roland*, v. 3962). Li baron sont si lié qu'il nel pooient croire que ce soit voirs (Villehardouin, § 175). Nous le savons par les prophètes que c'est le Christ (Bonaventure des Périers, II, 345). Je l'avais bien prévu que pour un tel ouvrage Cinna saurait choisir des hommes de courage (Corneille, *Cinna*, v. 153). Cette redondance ne s'emploie plus que dans le langage familier. Ex.: Je ne le crois pas, Madame, qu'une calembredaine pût me faire revenir sur son compte (H. Monnier). Ils ne l'ont pas cru une minute, que nous étions mariés (Daudet, *Sapho*, p. 101). Vous le savez d'ailleurs que c'est comme ça (Gyp, *M. de Folleuil*, p. 127) On trouve très souvent les tournures *je le disais bien que . . .*, *Quand je le disais que . . .* Ex.: Si je vous le disais pourtant, que je vous aime (A. de Musset,

A Ninon). Un pronom pléonastique *(le, ça)* introduit aussi une phrase interrogative, surtout dans le langage familier. Ex.: Oh! le sait-on seulement, s'ils sont riches! Ils le disent (P. Margueritte, *L'eau qui dort*, p. 310).

229. Régime indirect. Le régime indirect peut être rappelé, rarement annoncé, par un pronom; mais ce procédé est moins fréquent que pour le régime direct. Ex.: Didun l'evesque de Peitieus Luil comandat cil reis Lothiers (*St. Léger*, v. 20). A ses apostles, com il dist, Saint Esperite lor tramist (*Barlaam et Josaphat*, v. 1676). Son clerc, qui se pasma aussi pour la maladie de l'ost que il avoit, l'on li geta un mortier sus la teste (Joinville, § 329). Quant ce vint après diner, Si lor fist li sires doner Aus III boçus, ce m'est avis, Chascun XX sols de parisis (R G F, I, 16). Ce gentil et brave M. de Bayard, à qui ce jour M. de Bonnivet, qui avoit esté blessé en un bras d'une heureuse harquebusade, et, pour ce, se faisoit porter en litière, lui donna toute la charge et le soin de l'armée (Brantôme, *Vies des grands capitaines français*). A mon fils, l'hymen semble lui faire peur (Molière, *Dépit amoureux*, v. 693). Ce pléonasme se rencontre encore dans le langage poétique: Et l'Ennui à qui veut te suivre Lui prend la main (H. de Régnier, *Exergue*).

230. En. Cet adverbe pronominal s'emploie, dès les plus vieux textes, d'une manière pléonastique; il peut suivre ou précéder le mot ou les mots qu'il représente.

1° Il reprend un nom précédent au génitif. Ex.: Del vin e del claret, asez nus en dunastes (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 653). De Nicolete le bien faite Nus hom ne l'en puet retraire (*Aucassin et Nicolete*, III, 3). Car d'une amie trop fine vous n'en avez jamais bon compte (Des Périers, *Nouvelles Récréations*, II, 43). De ces deux liards elle en achepteroit une douzaine d'œufs *(id.)*. De la douce liqueur rosoyante du ciel L'une en fait le venin, et l'autre en fait le miel (Régnier). On lit dans le »Discours de Boileau au roi«, écrit en 1672: La diligente abeille Qui des fleurs qu'elle pille en compose son miel. Plus tard, il corrigea la phrase de manière à éviter le pléonasme: La diligente abeille Qui du butin des fleurs va composer son miel. Pourtant ce *en* pléonastique, que Littré jugeait n'être pas sans utilité, ne disparaît pas. Mme de Staël écrit: De ces

trois unités, il n'y en a qu'une d'importance. On dit couramment de nos jours: *Parmi ces fruits il s'en trouve qui .... De tous ces livres il n'y en a aucun qui me plaise.*

2° Il reprend un pronom relatif au génitif. Ex.: Elle demandoit cinq villes, dont Metz en étoit l'une (Malherbe, III, 582). Ma colère m'a faict faire et dire beaucoup de choses dont j'en dis *mea culpa* (Monluc, *Commentaires*). Cet usage n'est pas inconnu à la langue classique; on en trouve des exemples chez Bossuet, Massillon, Boileau, Racine, La Bruyère (comp. Littré, *Dictionnaire*. Art. *en*. Rem. 8°). Ce dernier auteur écrit: Les études dont j'espère lui en rendre compte. La combinaison pléonastique *dont .... en* vit toujours dans le langage populaire. Ex.: Au jardin de mon père I' y a un pommier doux Dont la feuille en est verte Et le fruit en est doux (Decombe, *Chansons populaires*, p. 110).

3° Il reprend et résume toute une phrase précédente. Ex.: Qued enfant n'ourent peiset lour en fortment (*St. Alexis*, v. 22). On pourrait dire de même actuellement: *Qu'ils n'eussent pas d'enfant, ils en étaient profondément affligés.*

4° Un *en* anticipant se trouve de même dès les plus vieux textes. Ex.: Li rois en fu joians et liés Quant il le vit *(Flores et Blancheflor*, v. 1113). Tot le bois en fait retinter Del cler son que li cor rendi (*Renart*, XIII, v. 400). Li chien de ceste vile s'en sont gagié Qu'il mengeront le car de cel destrier (*Aiol*, v. 965—66). Encore au XVIe siècle: Les juges délégués en furent de cet avis (Noël du Fail, I, 175). De même au grand siècle: Ah, ah, tu t'en avises, Traître, de t'approcher de nous (*Amphitryon*, v. 1087). Cet usage vit toujours: Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes filles (V. Hugo, *Les Orientales*, 33). Il n'en manque pas, des fabriques (A. Daudet, *Contes du Lundi*, p. 192). En aurons-nous dit des paroles inutiles (H. Becque, *La Parisienne*, III, sc. 6). En ai-je traversé, naguère, de ces cimetières de campagne (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 244). Vous me direz ce que vous en pensez, de cette mécanique-là (L. Fabre, *Rabevel*, I, 31). Ce pléonasme est très commun dans le parler familier. On trouve chez Henri Monnier des phrases telles que: *Est-ce que vous n'en êtes pas, M. Tarbé, de la garde nationale? Je commence à en avoir assez de la campagne.* Comme on le voit par ce der-

nier exemple, le *en* pléonastique a pu s'introduire dans une locution aujourd'hui figée: *en avoir assez de* (= être lassé de).

231. Y. Ce mot s'emploie d'une manière pléonastique, surtout quand il fonctionne comme adverbe de lieu (§ 6); plus rarement quand il fonctionne comme adverbe pronominal. Ex.: J'y renonce à jamais, à ce sexe trompeur (Molière, *École des maris*, v. 1109). De nos jours on dit de même couramment: *Tu y as déjà pensé, à ta retraite? J'y songe, à votre affaire.*

CHAPITRE IX.

RÉPÉTITION, OMISSION, REMPLACEMENT.

---

232. SUJET RÉPÉTÉ. Dans la vieille langue, le pronom personnel sujet faisait ordinairement défaut (§ 175). L'absence du pronom s'observait aussi dans les cas où plusieurs verbes se suivaient. Ex.: Or te pri et quier et demant, Se tu sez, que tu me consoille Ou d'avanture Ou de mervoille (*Ivain*, v. 364—66). L'emploi d'un pronom sujet devient peu à peu nécessaire, comme nous l'avons montré; mais la langue moderne garde encore une trace de l'ancien usage dans le cas où il y a coordination de plusieurs verbes. La question de la répétition du pronom sujet intéressait vivement les grammairiens d'autrefois. Vaugelas s'en est beaucoup occupé et, selon lui, la suppression ne doit pas avoir lieu »lors que la construction change tout à fait . . . et lors qu'elle est interrompuē par vne particule separatiue ou disjonctiue, comme *mais, ou* et autres semblables« (*Remarques*, II, 145). Les règles posées par Vaugelas sont encore en vigueur.

1° Dans la langue actuelle, le pronom sujet n'est pas répété quand on parle avec une certaine rapidité, quand les verbes sont reliés par *ni . . . ne*, quand il s'agit de combinaisons figées, et dans quelques autres cas. Ex.: *Elle danse, flirte et s'amuse. Il ne boit ni ne mange. Il va et vient. Il court, puis s'arrête.* Exemples littéraires: Je n'ai rien exigé de vous, et vous tiendrai ce que j'ai promis (Molière, *Don Juan*, III, sc. 4). Je plie et ne romps pas (La Fontaine, *Fables*, I, 22). J'ignore tout le reste, Et venois vous conter ce désordre funeste (Racine, *Athalie*, v. 419—420). Il mangeait des mûres le long des fossés, gardait les dindons avec une gaule, fanait à la moisson, courait dans le bois, jouait à la marelle (G. Flaubert, *Madame Bovary*, p. 7).

Remarque. La suppression du pronom sujet est parfois facultative. Elle peut dépendre de l'arbitraire d'un auteur. Voici quelques passages où G. Flaubert a cru pouvoir se passer de répéter le sujet: Mais trois fois la semaine elle en recevait une lettre, les autres jours lui écrivait (*Un cœur simple*, p. 35). Les jours de soleil, elle se tourmentait de la soif; quand il faisait de l'orage, craignait pour lui la foudre (*ib.*, p. 41). D'une secousse de ses guides, il les jeta [les chevaux] dans le débord, mais furieux releva le bras et à pleine volée, avec son grand fouet, lui cingla un tel coup qu'elle tomba sur le dos (*ib.*, p. 71).

2° La répétition du sujet est la règle, quand on passe de la négative à l'affirmative sans conjonction de coordination. Ex.: *Elle ne chante pas, elle crie.* De même quand on passe d'un temps à un autre: *Je promets, et je tiendrai ma promesse.* Au XVIIe siècle, l'usage était différent; voir ci-dessus (1°) les exemples de Molière et de Racine. La répétition du sujet est possible dans des phrases comme: *Il pleurait, il criait, il injuriait. Il voit tout, il se rappelle tout et il raconte tout.* L'insistance et l'emphase, s'il y a lieu, sont rendues par une accentuation particulière du pronom.

233. Régime. Il faut distinguer deux cas:

1° Quand plusieurs verbes coordonnés de construction identique ont le même pronom régime, l'usage moderne demande qu'on le répète devant chacun des verbes, à moins que ceux-ci ne soient à un temps composé. On dit ainsi: *Nous l'aimons et l'admirons. Je le hais et le méprise. Je voudrais pouvoir vous aider, vous conseiller, vous guider.* Mais: *Nous l'avons aimé et admiré. Tu m'as toujours grondé et blâmé.* Autrefois, on se contentait de mettre le pronom une seule fois, quel que fût le temps du verbe. Ex.: Il me clamoit Sa chiere amie e conduisoit Comme frans chevaliers leax. (*Percevaus li galois*, v. 3571—73). Je crois qu'il le sent aucunement et que ces miens offices le touchent et rejouissent (Montaigne, *Lettres*). Encore au XVIIe siècle: Je le crains et souhaite (Corneille, *Le Cid*, I, sc. 2). Il les traite et gouverne à sa fantaisie (Molière, *M. de Pourceaugnac*, I, sc. 5).

2° Quand les verbes coordonnés ne sont pas de construction identique, il faut répéter le pronom, même dans les cas où il présente la même forme comme régime direct et régime indirect; voir § 182,1.

3° A l'encontre de l'usage moderne, la langue médiévale admettait l'emploi d'un mot en qualité de complément de plusieurs verbes, si ceux-ci exigeaient des cas différents. Ex.: Mais vos ici, par Dieu le creator Ne salu pas ne ne doi nule amor (*Les Narbonnais*, v. 2825). Meïsmes la fille au seignor Le sert et porte grant enor (*Ivain*, v. 5412). Mais la dameisele repaire, Qui li viaut compaignie faire Et solacier et deporter, Et porchacièr et aporter, Quanqu'il voldra (*ib.*, v. 1541 ss.). Nus ne le puet conforter Ne nul bon consel doner (*Aucassin et Nicolete*, 7,5). Cette irrégularité subsiste encore au XVII[e] siècle, pour les participes construits avec *avoir*. Ex.: Quand un homme nous auroit ruinés, estropiés, brûlé nos maisons, tué notre père (Pascal, *Provinciales*, XIV). Nous ne nous sommes vus depuis quatre ans ensemble. — Ni, qui plus est, écrit l'un à l'autre, me semble (Molière, *École des femmes*, I, sc. 4). C'est là une négligence qui se retrouve quelquefois dans la langue moderne, quand le pronom présente la même forme comme régime direct et régime indirect. Ex.: Il m'a élevée, nourrie, tenu lieu de tout ce que j'avais perdu, et mariée enfin (Augier, *Lionnes*, II, sc. 2). Le même procédé se retrouve dans d'autres langues romanes. Ex.: Non vos osariemos abrir nin coger por nada (*Poema del Cid*, v. 44).

234. Le (la, les) omis. Les combinaisons *le lui, la lui, le leur, la leur, les lui, les leur*, très générales dans la langue moderne, s'employaient aussi au moyen âge. Ex.: Accordei fu que l'on les li bailleroit (Joinville, § 486). Cependant il faut remarquer qu'autrefois le pronom régime se supprimait souvent; ce phénomène, dont l'explication reste encore à trouver, a disparu de la langue littéraire depuis Vaugelas.

1° Omission du pronom régime dans la vieille langue. Ex.: Quier mei, bels fredre, ed enque e parchemin Ed une pene, ço pri, toue mercit. Cil li aportet, receit les Alexis (*St. Alexis*, v. 283). Tient une chartre, mais ne li puis tolir (*ib.*, v. 355). Dunez li l'arc . . . Li reis li dunet e Rollanz l'ad reçut (*Roland*, v. 782). Et li jantil baron li alerent oster (*Orson de Beauvais*, v. 487). Il a mon drap, le faux tromperre! Je luy baillay en ceste place (*Patelin*, v. 761).

2° L'omission du pronom régime a lieu encore au com-

mencement du XVII[e] siècle, et on la constate même chez les classiques. Ex.: Léon vous doit avoir puisqu'on lui a promis (Garnier, *Bradamante*, v. 1242). Il y a trois quarts d'heure que je lui dis; mais il ne veut pas le croire (Molière, *Don Juan*, IV, sc. 3). Vous avez écrit une parfaite lettre à ces bons capucins; je leur envoie à Rennes (M[me] de Sévigné). Je leur savais bien dire (La Fontaine, *Fables*, VII, 2). Cet usage est vivement blâmé par Vaugelas (*Remarques*, I, 16, 95), Thomas Corneille et l'Académie Française. Ces trois autorités le qualifient de faute, même de vice, et elles l'attribuent à un effort conscient pour éviter la rudesse ou la cacophonie des deux *l* consécutives du groupe *le lui*. Cette explication nous paraît inacceptable; le principe de l'euphonie, dont il faut se méfier (voir I. § 109, Rem.), n'y a certainement rien à voir. Il vaudrait mieux regarder l'omission du pronom comme une sorte d'haplologie (I, § 511). Nous renvoyons le lecteur à la note détaillée dans laquelle M. G. Ebeling a étudié la question (voir son édition d'*Auberée*, p. 138—139).

3° L'usage étudié n'existe de nos jours que dans le parler populaire: J'dirai à maman qu'il t'a embrassée. La bonne: Si vous lui dites, j'vous donnerai le fouet (Monnier, I, 487). Il s'observe aussi dans la langue parlée vulgaire: *J'y ai dit* (= je le lui ai dit).

Remarque. Le pronom régime omis devant le pronom datif est présent à l'esprit, ce que montre parfois la forme du participe passé. Ex.: Il fist ses briefs escrire, si lur aveit livrez (*Vie de St. Thomas le martyr*, v. 1092). Andoi li sont këu as pies, A grant joie li ont baisiés (*Flores et Blancheflor*, v. 3117). Vos ne lor avez mie si bien tenue [la convenance] (Villehardouin, § 213). Il avait demandé plusieurs pères jésuites; on lui a refusés; il a demandé la vie des Saints, on lui a donnée (M[me] de Sévigné).

235. Pronom réfléchi. Quand un verbe pronominal à l'infinitif est régi par un autre verbe, le pronom réfléchi peut faire défaut.

1° Dans la vieille langue, le pronom se supprimait après n'importe quel verbe, et cet usage s'est maintenu jusque dans le XVII[e] siècle. Ex.: Sire, resjouyr vous devez (Gringore, *Œuvres*, II, 157). La rage Que le chantre sentit allumer dans son sang (Boileau, *Le Lutrin*, IV, v. 59). Sur un bâton noueux laisse courber son corps (*ib.*, III, v. 99). La peur

plus d'une fois fit repentir Régnier (*id.*, *Satire* IX, v. 246). Chaque vers qu'il entend le fait extasier (*id.*, *Art poétique*, I, v. 194). Elle voit dissiper sa jeunesse en regret (Racine, *Plaideurs*, v. 145).

2° Dans la langue moderne, l'omission du pronom réfléchi peut avoir lieu après *faire*, *envoyer*, *laisser*, *sentir*, *voir*, surtout dans des locutions consacrées. On dit ainsi: *Faites taire cet enfant. Je vous en ferai repentir. On le fit asseoir. Cette histoire pourrait faire dresser les cheveux à un héros. Cela fait cailler le lait. Il m'a envoyé promener. Laissez reposer le cheval. Nous avons vu lever le soleil. Ne laissez pas éteindre le feu.*

3° La langue actuelle, soucieuse de la clarté de l'expression, garde souvent le pronom; celui-ci est indispensable quand le verbe est réciproque. On dit ainsi: *Il la fit se retourner. La tempête faisait s'entre-choquer les cimes des arbres.* Exemples littéraires: Elle le fit s'asseoir près de la petite table (Bourget, *Mensonges*). Le quatre septembre fit s'écrouler cette féerie (*ib.*).

Remarque. Ajoutons qu'autrefois, si plusieurs verbes pronominaux se suivaient, on n'avait pas besoin de répéter le pronom réfléchi. Montaigne écrit: Les formes de parler, comme les herbes, s'amendent et fortifient en les transplantant (*Essais*, III, chap. 5). On dirait maintenant *se fortifient*. Comp. § 233,1.

236. Remplacement. Par modestie, on hésite parfois à se servir du pronom de la première personne du singulier (comp. § 179,1), et on le remplace de différentes manières:

1° Citons d'abord un exemple pris dans une tragédie classique. Dans »Britannicus«, Junie, en protestant de son amour pour son fiancé, s'écrie (II, sc. 3):

> La fuite d'une cour que sa chute a bannie,
> Sont autant de liens qui retiennent Junie.

Ainsi, par discrétion, Junie, en parlant d'elle-même, ne dit ni *je* ni *me*; et, en substituant son nom propre, se met elle-même àl a troisième personne. Dans »Iphigénie«, Racine fait dire à Agamemnon à qui l'héroïne de la pièce reproche son attitude réservée et ombrageuse: Hé bien, ma fille, embrassez votre père; Il vous aime toujours (II, sc. 2).

2° Il arrive aussi qu'en parlant de soi-même, on se serve du pronom démonstratif. Ce procédé se trouve dans les prières médiévales. Ex.: Sire Diex! que fera cist dolenz esbahis Qui de Dieu et du monde est huez et haïs (Rustebuef, p. p. Jubinal, II, 95). Hé! tresdoulx glorieux Jhesu, Misericors et amoureux, Ce pecheur, ce las dolereux, Jugiez a vostre voulenté. Bien voy que contre verité Aler ne puis (M N D, n° 3, v. 990—95). Le même effacement s'observe aussi dans le parler de l'amant malheureux qui invoque celle qu'il aime. Ex.: Hélas! soyez piteuse de celui qui vous ame plus qu'il ne fait sa propre vie (*Nouvelles françaises du XIVe siècle*, p. p. Moland et d'Héricault. P. 134). Comp. § 261,1.

3° Dans le parler populaire, le pronom personnel sujet est volontiers remplacé, aux trois personnes du singulier et du pluriel, par *on*. Ex.: Mes deux types se dirigent vers la boutique du bistrot. Comme ils entrent, il leur crie: Où allez-vous? — Où on va? On va chez toi, mon vieux (J. Romains, *Le vin blanc de la Villette*, p. 166). Pour les détails, voir § 379.

Remarque. L'espagnol parlé évite également, dans beaucoup de cas, l'emploi de la première personne; celui qui parle s'appelle parfois *mi inutilidad* (ou *un servidor*, qui en andalou peut être suivi de la première personne). Dans un conte d'Antonio de Trueba intitulé »La buena ventura«, une vieille égyptienne, qui veut dire la bonne fortune à une jeune fille, lui adresse ainsi la parole: Rubiecica, más rubia que el sol dorado, tú debes tener buena ventura. ¿Quieres que te la diga la gitanilla adivinadora de corazoncitos? Ainsi la vieille parle d'elle-même à la troisième personne. Plus tard, pour s'insinuer auprès de la jeune fille, elle emploie la première personne du pluriel (comp. § 179,1): ¿Con que decimos la buenaventura a este montoncico de sal y canela? La jeune fille se récrie; elle se méfie de ce qu'elle appelle les sottises de l'égyptienne; alors la vieille se fâche: ¿Tontería la llamas a mi cencia, serafín del cielo? Cincuenta años hace que digo la buena o mala ventura a cuantos y cuantas quieren saberla. Comp. la prière du vieux Siméon dans l'Évangile selon Saint Luc: Nunc dimittis servum tuum, Domine! secundum verbum tuum in pace (II, v. 29).

237. Nous signalerons aussi l'emploi particulier qu'on faisait au moyen âge du mot *cors* (corpus). Il se substituait au pronom personnel; on trouve ainsi *mis cors*, *tis cors*, *sis cors* pour *jo (je)*, *tu*, *il*, etc. Il servait aussi à renforcer le pronom personnel, aussi bien que les substantifs désignant

des personnes; on trouve ainsi *jo mis cors*, *il sis cors*, comme *li reis sis cors* (ou *li cors le rei*).

1⁰ Première personne. Ex.: Et li mien cors est toz sëurs (Béroul, *Tristan*, v. 3273). Se Damledeu mon cors seceure (*ib.*, v. 3232). Je meïsmes mes cors l'ai bien faite esprover (*Orson de Beauvais*, v. 585). Mestier eüst por noz cors deporter (*Narbonnais*, v. 2410).

2⁰ Deuxième personne. Ex.: E tantes lairmes por le tuen cors ploredes (*St. Alexis*, v. 399). En quel terre sera mais nee Fille de roi qui ton cors valle (Béroul, *Tristan*, v. 839)? Encore en ocirai Ton cors meesmes (*Raoul de Cambrai*, v. 2792). Jel mouterrai mout bien se vostre cors l'otrie (*Orson de Beauvais*, v. 3312).

3⁰ Troisième personne. Ex.: Apres ditrai vos dels aanz Que li suos corps susting si granz (*St. Léger*, v. 10). Tant en retient dont son cors puet guarir (*St. Alexis*, v. 99). Metent lor cors en granz afflictions (*ib.*, v. 358). Aus esches joe por son cors deporter (*Narbonnais*, v. 309). Ensamble joënt por lor cors deporter (*ib.*, v. 1999). Ses cors meïsmes ceans nos herberja (*ib.*, v. 2139). L'on poroit lui e son cors prendre (Ambroise, *La guerre sainte*, v. 11264). Et il sis cors . . . Les conveia (*ib.*, v. 8340). Ele sis cors la marchise . . . Porta les clefs de la cité Al conte (*ib.*, v. 9035). Il dist que il ne les y lairoit jà aler, se ses cors n'i aloit avec (Joinville, § 564). Nous trouvames que li roys ses cors avoit fait enfouir les crestiens (*id.*, § 582).

4⁰ Cet emploi de *corps* devient rare déjà à la fin du XIVᵉ siècle. La langue moderne a conservé la locution *à son corps défendant;* comp. *un drôle de corps.*

Remarque. L'emploi étudié du mot *corps* se retrouve dans d'autres langues. En vieux haut-allemand, les combinaisons *mîn lîp*, *sîn lîp*, fonctionnent de la même manière. On serait tenté d'y voir une expression caractéristique de la conception médiévale (et antique) qui identifie le corps du héros avec le héros lui-même. Nous rappellerons aussi le pronom anglais *nobody (somebody, anybody).* Pour montrer avec quelle facilité le mot corpus, accompagné d'un pronom possessif, peut prendre la valeur d'un pronom personnel, nous citerons la *copla* espagnole suivante: *Es tanta la vanidad Que tu cuerpo representa, Que es menester para hablarte Doscientos duros de renta.* Ici *tu cuerpo* est tout à fait synonyme de *tu*.

LIVRE SIXIÈME.

PRONOMS POSSESSIFS.

238. Les pronoms possessifs présentent, comme les pronoms personnels, deux séries de formes. On a, dans la langue moderne, d'un côté les formes atones *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*, de l'autre côté les formes toniques *le mien*, *le tien*, *le sien*, *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*. Les premières sont des adjectifs et ne s'emploient jamais seules, les autres sont à regarder comme des substantifs: *Mon jardin est plus grand que le sien; vos affaires et les nôtres; ton pays sera le mien.* Ces deux séries de formes existaient déjà dans la vieille langue; mais elles n'étaient pas séparées d'une manière aussi absolue qu'aujourd'hui.

CHAPITRE I.

FORMES ATONES.

239. Sens subjectif. Les pronoms possessifs indiquent un rapport de possession. Quand je dis *ma maison*, je désigne par là une maison que je possède, et dont je suis le maître. Il ne s'agit pas toujours d'une possession réelle; les rapports indiqués à l'aide des pronoms possessifs sont extrêmement variés; on ne dit pas seulement *ma maison*, *ton argent*, *son fusil*, mais aussi *mon enfant*, *mes parents*, *nos amis*, *vos élèves*, *ses créanciers*, *mes études*, *vos vacances*, *tes ennuis*, *sa maladie*, *notre époque*. La même expression peut, selon les cas, avoir un sens tout différent. Ainsi *votre porte* ne désigne pas seulement la porte qui est à vous, et, par suite, votre maison, mais aussi la porte qui vous intéresse d'une manière quelconque. Quand je dis: *Si vous le permettez, Madame, je vais vous mettre*

à votre porte, je demande la permission de reconduire une dame chez elle. Quand on est chez soi, et que quelqu'un entre en laissant la porte ouverte, on peut lui dire: *Fermez votre porte;* la porte est bien à moi, puisque c'est celle de ma chambre; mais en me servant du pronom *votre*, je fais comprendre à celui à qui je parle, que cette porte l'intéresse d'une manière toute particulière, parce qu'il est entré sans la fermer.

240. Sur l'emploi et le sens des adjectifs possessifs, il faut encore remarquer ce qui suit:

1° On ne dit pas seulement *le ministre et ses subordonnés*, mais aussi *la maison et ses habitants*, *Rome et ses environs*, *une maladie et ses suites*, *cette affaire a porté ses fruits*, etc. Le pronom possessif peut ainsi se rapporter à un nom de choses, ou à un mot abstrait, et indiquer un rapport de connexité quelconque; comp. encore *une jaquette avec son pantalon*, *une carafe avec son bouchon*.

2° Les pronoms de la troisième personne n'expriment pas le sexe du possesseur: *son père* se traduit en allemand, selon le cas, par *sein Vater* ou *ihr Vater* et en anglais par *his father* ou *her father*. Pour éviter l'équivoque, on dit *son père à lui* ou *son père à elle*. Ex.: Elle l'entretenait de sa mère, à elle, et de sa mère, à lui (Flaubert, *Mme Bovary*, p. 187). L'idée de possession s'exprimait parfois, dans de pareils cas, exclusivement à l'aide du pronom personnel au génitif. Ex.: Et tant furent conjoinctes les voluntés, desirs et pensées de luy et d'elle que . . . . (*Cent nouv. nouv.*, n° 22).

3° Une équivoque peut avoir lieu dans une phrase telle que: *Un loup enleva un enfant sans entamer sa peau*. Vaugelas proscrit dans ce cas l'emploi du possessif, et demande qu'on dise: *Un loup enleva un enfant sans lui entamer la peau* (*Remarques*, II, 456). La langue moderne semble non moins soucieuse d'éviter l'équivoque.

4° L'adjectif possessif a parfois une valeur réciproque. Dans »Iphigénie«, l'héroïne de la pièce dit à son père, Agamemnon: Seigneur, où courez-vous? et quels empressements Vous dérobent sitôt à nos embrassements (II, sc. 2)?

241. Le pronom *chacun* a un sens collectif (§ 61); c'est pourquoi le possessif correspondant prend ordinairement la

forme qui indique plusieurs possesseurs, quand il sert à reprendre un sujet pluriel précédent.

1° Première personne. Ex.: *Nous avons pris chacun notre chapeau.* Cette construction est demandée par la grammaire officielle; mais les auteurs modernes s'en écartent parfois. Ex.: Débrouillons-nous chacun de son côté (M. Prévost, *Anges gardiens*, p. 344). Vous voyez que nous servons tous ici, chacun selon ses moyens (Bourget, *Le sens de la mort*, p. 47).

2° Troisième personne. Ex.: *Ils ont pris chacun leur chapeau. Ils ont apporté chacun leur offrande. Les opinions vont chacune de leur côté.* Pourtant l'emploi de *son* est aussi permis, et Littré reconnaît: *Ils ont pris chacun son chapeau. Ils sont sortis chacun de son côté.* L'hésitation entre les deux constructions remonte au moyen âge; la vieille langue les confondait parfois. Ex.: Et s'en ala chascun en sa contree, offrant leur service (*Chevalier du Papegau*, 77,30). Empres la mort de lur honur, N'out chascuns fors que sa lungur (*Roman de Rou*, I, 55). Comp.: Li enfanț s'en retornent chascuns en lor païs (*Gui de Bourgogne*, v. 260). Dans la langue classique on se servait régulièrement de *leur*. Ex.: Les juges corrompus, les usuriers ... sont dispensés assez largement de restituer ce qu'ils gagnent chacun dans leur métier (Pascal, *Provinciales*, VII). Ma mère et ma sœur déjeunaient chacune dans leur chambre, à huit heures du matin (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, p. 87). Dans la langue actuelle, *leur* se trouve surtout devant le régime direct; l'emploi de *son* est dû à une sorte de contamination: *Ils dorment dans leur lit + Chacun dort dans son lit* $\rangle$ *Ils dorment chacun dans son lit.* Ex.: Ils se séparèrent gauchement, ils recommencèrent à attendre chacun de son côté à quelques pas l'un de l'autre (Zola, *Au bonheur des dames*, p. 36). Les grammairiens ont beau vouloir établir des règles, l'usage individuel des auteurs a des caprices dont il faut tenir compte. Ex.: Ils ne se couchaient qu'à onze heures chacun dans leur lit (Ch.-L. Philippe, *Contes du matin*, p. 135). Les enfants donnaient chacun sa carte au contrôle (P. Hamp, *Les chercheurs d'or*, p. 74).

REMARQUE. *On*, qui représente parfois la deuxième personne, peut, dans ce cas, être suivi par le pronom possessif correspondant. Ex.: Alors on distingue mieux ce petit bourdonnement de métal, qui file en traînées rapides, frôlant vos oreilles (Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 144). Comp. § 182,2.

242. Sens objectif. Les possessifs servent aussi à indiquer le génitif objectif: *ma vue* ne signifie pas seulement la vue que je possède *(ma vue est bonne)*, mais aussi la vue de moi, la vue qui a ma personne pour objet *(ma vue lui est désagréable)*. Cet emploi existait déjà en latin *(meo desiderio = desiderio mei)*; il se continue en français, où il s'observe surtout avec des noms d'action. En voici quelques exemples médiévaux: Por le roi et por sa cremour Vont a la feste (*Barlaam et Josaphat*, v. 402). Et virent a lor encontre venir bien juskes a trois cens (Henri de Valenciennes, § 565). Je ving ça an vostre aïe Par la proiiere vostre amie (*Erec*, v. 4503). A. d'Aubigné écrit: Je concluds ainsi: Si nous nous desarmons, le roi nous mesprisera; notre mespris le donnera à nos ennemis *(Histoire universelle)*. Dans ce passage, *notre mespris* veut dire le mépris que le roi aura de nous, le mépris dont nous serons l'objet. On lit chez Corneille: Écouter ton amour, obéir à sa voix, C'étoit m'en rendre indigne, et diffamer ton choix (*Le Cid*, v. 891—92). Ici *ton amour* signifie »l'amour que j'ai pour toi«. V. Hugo fait dire à Hernani: Mon cœur pour elle et toi n'était point assez large, J'oubliais en l'aimant ta haine qui me charge (I, sc. 4). *Ta haine* équivaut à: ma haine contre toi. Le sens objectif se rencontre souvent dans la langue moderne. Ex.: *Il est venu à mon secours, à mon aide, à ma rencontre. Son approche est difficile. Ce sera en ton honneur, en ta faveur. Obtenir son pardon. Demander sa grâce. Réclamer son dû. Honneur à sa mémoire. Venger ses injures. Avoir de ses nouvelles. On porte son deuil. A mon intention. Aller à sa poursuite. Son commerce m'est désagréable.* Le sens objectif s'emploie quelquefois aussi avec des noms d'agent. Dans »Les Juives« de R. Garnier, Amital dit à Nabuchodonosor: Aussi bien suis-je assez punissable, estant celle Qui au monde ay produit ce Roy, vostre rebelle (v. 1103—04). Le sens est clair; par *votre rebelle* elle désigne celui qui s'est révolté contre vous. Un pareil emploi s'observe avec d'autres noms de personnes depuis le moyen âge jusqu'à la langue moderne, qui connaît *mon successeur, mon héritier, mon créancier, mon débiteur, mon persécuteur, mon vengeur* etc.

Remarque. Comme le montrent les derniers exemples, il est parfois difficile de distinguer entre le génitif subjectif et l'objectif. Quand je dis *sa maladie*, le possesseur, si l'on peut s'exprimer ainsi, est plutôt le possédé.

2° Il arrive aussi qu'en parlant de soi-même, on se serve du pronom démonstratif. Ce procédé se trouve dans les prières médiévales. Ex.: Sire Diex! que fera cist dolenz esbahis Qui de Dieu et du monde est huez et haïs (Rustebuef, p. p. Jubinal, II, 95). Hé! tresdoulx glorieux Jhesu, Misericors et amoureux, Ce pecheur, ce las dolereux, Jugiez a vostre voulenté. Bien voy que contre verité Aler ne puis (M N D, n° 3, v. 990—95). Le même effacement s'observe aussi dans le parler de l'amant malheureux qui invoque celle qu'il aime. Ex.: Hélas! soyez piteuse de celui qui vous ame plus qu'il ne fait sa propre vie (*Nouvelles françaises du XIVe siècle*, p. p. Moland et d'Héricault. P. 134). Comp. § 261,1.

3° Dans le parler populaire, le pronom personnel sujet est volontiers remplacé, aux trois personnes du singulier et du pluriel, par *on*. Ex.: Mes deux types se dirigent vers la boutique du bistrot. Comme ils entrent, il leur crie: Où allez-vous? — Où on va? On va chez toi, mon vieux (J. Romains, *Le vin blanc de la Villette*, p. 166). Pour les détails, voir § 379.

Remarque. L'espagnol parlé évite également, dans beaucoup de cas, l'emploi de la première personne; celui qui parle s'appelle parfois *mi inutilidad* (ou *un servidor*, qui en andalou peut être suivi de la première personne). Dans un conte d'Antonio de Trueba intitulé »La buena ventura«, une vieille égyptienne, qui veut dire la bonne fortune à une jeune fille, lui adresse ainsi la parole: Rubiecica, más rubia que el sol dorado, tú debes tener buena ventura. ¿Quieres que te la diga la gitanilla adivinadora de corazoncitos? Ainsi la vieille parle d'elle-même à la troisième personne. Plus tard, pour s'insinuer auprès de la jeune fille, elle emploie la première personne du pluriel (comp. § 179,1): ¿Con que decimos la buenaventura a este montoncico de sal y canela? La jeune fille se récrie; elle se méfie de ce qu'elle appelle les sottises de l'égyptienne; alors la vieille se fâche: ¿Tontería la llamas a mi cencia, serafín del cielo? Cincuenta años hace que digo la buena o mala ventura a cuantos y cuantas quieren saberla. Comp. la prière du vieux Siméon dans l'Évangile selon Saint Luc: Nunc dimittis servum tuum, Domine! secundum verbum tuum in pace (II, v. 29).

237. Nous signalerons aussi l'emploi particulier qu'on faisait au moyen âge du mot *cors* (corpus). Il se substituait au pronom personnel; on trouve ainsi *mis cors*, *tis cors*, *sis cors* pour *jo (je)*, *tu*, *il*, etc. Il servait aussi à renforcer le pronom personnel, aussi bien que les substantifs désignant

des personnes; on trouve ainsi *jo mis cors, il sis cors*, comme *li reis sis cors* (ou *li cors le rei*).

1° Première personne. Ex.: Et li mien cors est toz sëurs (Béroul, *Tristan*, v. 3273). Se Damledeu mon cors seceure (*ib.*, v. 3232). Je meïsmes mes cors l'ai bien faite esprover (*Orson de Beauvais*, v. 585). Mestier eüst por noz cors deporter (*Narbonnais*, v. 2410).

2° Deuxième personne. Ex.: E tantes lairmes por le tuen cors ploredes (*St. Alexis*, v. 399). En quel terre sera mais nee Fille de roi qui ton cors valle (Béroul, *Tristan*, v. 839)? Encore en ocirai Ton cors meesmes (*Raoul de Cambrai*, v. 2792). Jel mouterrai mout bien se vostre cors l'otrie (*Orson de Beauvais*, v. 3312).

3° Troisième personne. Ex.: Apres ditrai vos dels aanz Que li suos corps susting si granz (*St. Léger*, v. 10). Tant en retient dont son cors puet guarir (*St. Alexis*, v. 99). Metent lor cors en granz afflictions (*ib.*, v. 358). Aus esches joe por son cors deporter (*Narbonnais*, v. 309). Ensamble joënt por lor cors deporter (*ib.*, v. 1999). Ses cors meïsmes ceans nos herberja (*ib.*, v. 2139). L'on poroit lui e son cors prendre (Ambroise, *La guerre sainte*, v. 11264). Et il sis cors . . . Les conveia (*ib.*, v. 8340). Ele sis cors la marchise . . . Porta les clefs de la cité Al conte (*ib.*, v. 9035). Il dist que il ne les y lairoit jà aler, se ses cors n'i aloit avec (Joinville, § 564). Nous trouvames que li roys ses cors avoit fait enfouir les crestiens (*id.*, § 582).

4° Cet emploi de *corps* devient rare déjà à la fin du XIV[e] siècle. La langue moderne a conservé la locution *à son corps défendant;* comp. *un drôle de corps*.

Remarque. L'emploi étudié du mot *corps* se retrouve dans d'autres langues. En vieux haut-allemand, les combinaisons *mîn lîp, sîn lîp*, fonctionnent de la même manière. On serait tenté d'y voir une expression caractéristique de la conception médiévale (et antique) qui identifie le corps du héros avec le héros lui-même. Nous rappellerons aussi le pronom anglais *nobody (somebody, anybody)*. Pour montrer avec quelle facilité le mot corpus, accompagné d'un pronom possessif, peut prendre la valeur d'un pronom personnel, nous citerons la *copla* espagnole suivante: *Es tanta la vanidad Que tu cuerpo representa, Que es menester para hablarte Doscientos duros de renta.* Ici *tu cuerpo* est tout à fait synonyme de *tu*.

A ce propos, il faut surtout noter les cas où il s'agit d'une comparaison entre la personne indiquée par le pronom et une autre: *il est mon aîné, mon cadet, mon égal, mon subordonné, mon supérieur.* Cet usage remonte au moyen âge. Ex.: Ore a il son paroil trové (*Ivain*, v. 6217). Ses aisnés sui (*Auberon*, v. 1642). Rappelons aussi que, dans la vieille langue, l'adjectif possessif suivi d'un participe passé remplaçait parfois un pronom personnel régi par une préposition; on disait ainsi *mon bani* pour: celui qui a été banni par moi. Ex.: Or n'a baron . . . . . Ne li envoit son fil ou son nourri (*Raoul de Cambrai*, v. 526) On dit encore *mon obligé.*

243. Sympathie. Pour exprimer leur sympathie, les auteurs ajoutent souvent un possessif au nom qui est le sujet principal du récit. En parlant de l'arrivée de la chèvre de M. Seguin parmi les chamois, A. Daudet écrit: Notre petite coureuse en robe blanche fit sensation. L'addition de *notre* qualifie la petite chèvre d'une façon intime et affectueuse. D'une pareille manière les trouvères médiévaux désignaient les chrétiens, par opposition aux païens, comme *nostre gent, no bon crestien, no chevalier, li nostre baron.* Dans la langue moderne, le possessif employé de cette manière prend facilement le sens effacé de »mentionné«, »susdit«, »en question«. Ex.: *Les aventures de notre petit vagabond; ainsi l'a voulu notre poète; l'étymologie de notre mot.* Cet usage remonte au moyen âge. Ex.: A nostre Hermite m'en revien (R G F, II, 434, v. 234). Par une extension curieuse, le possessif s'emploie parfois ironiquement pour désigner des rapports où n'entre pas la sympathie (comp. § 244,4). Ex.: Ço dist li reis: Vus estes mi felun (*Roland*, v. 3814). Enseigne-moi . . . De mon voleur la maison (La Fontaine, *Fables*, VI, 2). Comp.: Non, je ne puis souffrir cette lâche méthode Qu'affectent la plupart de vos gens à la mode (Molière, *Misanthrope*, v. 41—42). Voilà de vos chrétiens les ridicules songes (Corneille, *Polyeucte*, v. 1199). Tout fortiche qu'il est, votre Magloire, ça n'est pas encore lui qui aurait tassé les Arabes, comme on l'a fait à Timmimoun (R. Dorgelès, *St. Magloire*, p. 38).

244. Emploi allocutoire. Le possessif sert à exprimer non seulement la sympathie, mais aussi l'affection, le dévouement, la déférence, le respect et la soumission. Aussi s'en sert-on couramment lorsqu'on parle à quelqu'un. Voici quelques détails:

1° Affection. Le possessif s'emploie avec des noms de parenté: *Pardon, mon oncle. Vous plaisantez, ma tante. Au revoir, ma mère. N'y croyez pas, ma cousine.* Cet usage remonte au moyen âge. Ex.: Ma belle fille, car laissiez le tencier (*Amis et Amiles*, v. 423).

2° Déférence et courtoisie. Au moyen âge, on se servait du possessif dans les apostrophes courtoises et respectueuses: *Mis biaus sire*, etc. La langue moderne conserve des traces de cet usage dans des juxtaposés tels que *monsieur*, *monseigneur*, *messire*, *madame*, *mademoiselle*; dans ces mots, qui sont maintenant à regarder comme des mots simples (voir III, § 561), la valeur primitive du possessif a presque tout à fait disparu. Il faut aussi citer *Notre Seigneur*, *Notre-Dame*.

3° Soumission. L'emploi du possessif comme terme de respect s'est conservé dans le langage des militaires; ils s'en servent en s'adressant à un supérieur: *Mon lieutenant, mon capitaine, mon commandant, mon général.* Comp.: Ma princesse, avez-vous daigné me souhaiter (Racine, *Britannicus*, II, sc. 6)? Dans le parler populaire de nos jours, le domestique se sert volontiers du possessif en s'adressant à son maître. Ex.: C'est servi, not'maître (Guy de Maupassant, *Contes choisis*, p. 127).

4° Ironie injurieuse. Le possessif s'emploie aussi parfois ironiquement avec un sous-entendu injurieux. Ex.: Ah! s'il avait été ici, lui, mon pauvre garçon, vous n'auriez pas osé . . . mes vilains drôles . . (Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 219). Vous m'avez supplié de sauver votre vache . . C'est que je vous connais, mes bougres! (Zola, *Terre*, p. 258).

Remarque. Dans le parler du Canada on se sert de la troisième personne au lieu de la première. Ex.: Tu n'oublieras pas d'éteindre la lampe? — Non, son père (L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, p. 132). Comp. § 70.

245. Gallicismes. Les adjectifs possessifs s'emploient, avec un sens plus ou moins vague, dans un grand nombre de locutions spéciales, dont nous indiquerons les principales:

1° L'adjectif possessif est demandé après *de* dans certaines combinaisons pour en souligner le rapport étroit avec le sujet. Ex.: *Il était coutelier de son état. Il est tonnelier de son métier. Elle est mince de sa personne. Il est timide de sa nature.*

2° L'adjectif possessif est demandé après *faire* dans certaines locutions où ce verbe prend à peu près le sens de 'contre-

faire': *Il fait son malin, son têtu, son bébé. Faire son Joseph, sa Jordonne.* Exemples littéraires: Tiens! Bibi qui fait sa panthère, dit Coupeau (Zola, *L'Assommoir*, p. 331). Djénane, plus encore que la dernière fois, faisait son sphinx et ne bougeait pas (Loti, *Les désenchantées*, p. 244). Ce Yann qu'elle avait vu quelquefois .... faire son grand dédaigneux avec des filles amoureuses (*id.*, *Pêcheur d'Islande*, p. 270). Six ans après seulement, Bonaparte fait son Mussolini (*Le Matin*, 12 juin 1924). Une construction analogue se rencontre aussi avec d'autres verbes. Ex.: J'aime à te voir ... gonfler ta grenouille aux pieds du bœuf sacré (A. de Musset, *Sonnet à G. Planche*).

3° L'adjectif possessif est demandé après *sentir* dans les cas où le régime qualifie le sujet: *Cela sent son vieillard. Cette idée sent son moyen âge. Ce cocher sent son Faubourg Saint-Germain. Ce sermon sent son couvent.* Exemples littéraires: Un vieux renard ... sentant son renard d'une lieue (La Fontaine, *Fables*, V, 5). Dissimuler un tel transport, Cela sent son humeur bourgeoise (*id.*, *Contes*, IV, n° 8). Votre conseil sent son homme qui a envie de se défaire de sa marchandise (Molière, *L'Amour médecin*, I, sc. 1).

4° Un certain nombre de locutions demandent l'emploi d'un adjectif possessif: *Il travaille de toutes ses forces. J'ai couru de toutes mes forces. Demander sa route. Il a fait son droit. Obtenir sa grâce. Je le sais par ma propre expérience. Manger son soûl, son content. Dormir son content. Aller son petit bonhomme de chemin. Faire sa paix. Valoir son pesant d'or.* Exemples littéraires: J'ai donné mes huit jours à monsieur ce matin (Mirbeau, *Les affaires sont les affaires*, I, sc. 2). Dormant sa pleine nuit (R. Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 148).

5° On a souvent discuté l'emploi pléonastique de l'adjectif possessif dans une phrase telle que: *Le Rhône dont je redoute la fougue de ses eaux.* Il y en a qui préfèrent: *Le Rhône dont je redoute la fougue des eaux*, ou: ... *des eaux duquel je redoute la fougue.* Mais la plupart éviteraient, si je ne me trompe, l'une et l'autre tournure et prendraient une circonlocution: *Le Rhône chez lequel je redoute la fougue de ses eaux.* Comp. § 8.

246. Corps humain et maladies. Nous avons vu (§ 133) que, dans certains cas où le rapport de possession est assez clairement établi, on se sert de l'article défini. Palsgrave

(I, 349, Rem.) remarque que, contrairement à l'usage anglais qui admet *he broke his arm*, le français demande *il s'est cassé le bras.* Cependant l'emploi du pronom possessif n'est pas inconnu au français; il se trouve en effet sporadiquement depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Ex.: Del sudarie Jesu que il out en sun chief (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 170). Et portent a lor cous les fors escus bandez (*Gui de Bourgogne*, v. 496). Par male avanture, au tourner que je fiz ma teste (Joinville, § 432). En son poing tient ardente paille (Villon, *G. T.*, v. 220). Souffrez que votre fille embrasse vos genoux (Corneille, *Polyeucte*, III, sc. 3). Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur (Molière, *Les précieuses ridicules*, sc. 9). Pour moi . . . je n'ai rien sur mon cœur (Madame de Sévigné, VII, 292). Il ouvre de grands yeux, il frotte ses mains (La Bruyère, II, 135). Exemples modernes: Elle . . . . s'asseyait et promenait ses yeux autour d'elle (Flaubert, *Un cœur simple*, p. 30). Quelquefois le soleil traversant les nuages la forçait à clignoter ses paupières (*ib.*, p. 49). Il rôde, mauve et rose, et un doigt sur sa bouche (H. de Régnier, *Jour d'automne*). Il saute sur ses deux pattes de derrière (R. Boylesve, *L'enfant à la balustrade*, p. 227). Elle dit tout haut en secouant sa tête (Bourget, *Un Crime d'Amour*, p. 145). Prends l'éloquence et tords-lui son cou (Verlaine, *Art poétique*). Ce dernier exemple nous offre une contamination pléonastique curieuse.

Remarque. Le pronom possessif donne parfois un tout autre sens que l'article défini. Ex.: *Elle lui a donné sa main* (elle l'a épousé). — *Elle lui a donné la main* (elle lui a tendu la main). Le médecin dira à un malade: *Donnez-moi votre main.*

247. L'emploi du pronom possessif est de rigueur dans les cas suivants:

1° Quand le besoin de clarté se fait sentir: *Mon père porte toute sa barbe.*

2° Quand il s'agit de quelque chose de bien connu: *Maman a ses nerfs. J'ai mon mal de tête. Il a sa sciatique. Si je n'avais pas ma névralgie!*

3° Quand le substantif est qualifié: *J'ai mal à ma pauvre tête.* Exemples littéraires: La mère hocha sa tête tremblante (Zola, *Terre*, p. 79) Hélène . . . . longtemps ne releva sa tête qui semblait lui être devenue trop lourde (Balzac, *La femme*

de trente ans). Rappelons aussi une locution telle que: *Vous avez votre tête*, pour dire: Vous vous obstinez, vous êtes entêté comme à l'ordinaire. Cette locution forme un gallicisme à rapprocher de ceux énumérés ci-dessus (§ 245,4).

248. PLÉONASME. Les pronoms possessifs s'emploient assez souvent d'une manière pléonastique. Nous indiquerons ici les cas principaux.

1° Nous avons vu (§ 8) que l'idée de possession peut être exprimée d'une manière pléonastique par l'emploi simultané d'un pronom possessif et d'un génitif; ainsi au lieu de *sa destinée* ou *la destinée du capitaine*, on a pu dire *sa destinée au capitaine*. Un pareil pléonasme existe encore dans la langue moderne, surtout dans le parler familier, où la préposition *à* sert couramment à exprimer le génitif. On trouve dans Henri Monnier: P't'être que c'est son fils, à M. Lanson? C'est plus guère leur genre, à monsieur et à madame. Comp.: Le billard! C'est sa faiblesse à ce grand homme de guerre (A. Daudet, *La partie de billard*). On dira de même: *Je voudrais bien les voir ses millions à mon cousin. J'aime garder leurs noms à mes modèles.*

2° L'addition d'un génitif explétif régi par *à* ou *de* est de rigueur quand il y a plusieurs possesseurs, si l'on veut les spécifier. Ex.: *Nos bicyclettes à moi et à mon frère. Je suis charmé d'avoir fait votre connaissance à vous et à votre sœur. Leur fille adoptive à elle et à sa sœur* (comp. § 103). *C'est notre idée à mon frère à de moi.*

3° Voici pour finir une série d'exemples où l'idée exprimée par l'adjectif possessif est reprise par une proposition relative. Donez li De voz robes, que vos avez, La mellor que vos i savez (*Erec*, v. 1371). De son avoir li charge, qu'elle avoit (*Jourdain de Blaives*, v. 3109). Un sien grand page qu'il avoit (Brantôme, I, 226). Mes filles, que j'avois (Garnier, *La Troade*, v. 2653). Comp.: Sire, por mon service que fait vos ai, donnés moi un don (*Nouv. franç. du XIIIe siècle*, p. 226). Mais il n'accomplit pas son serment qu'il avoit fait (Lemaire de Belges, II, 176). Et pour ôter tes péchés, que tu as commis (Bossuet, *Pénitence*, II, 185).

249. RENFORCEMENT. On renforce l'idée de possession de plusieurs manières, surtout par l'addition de l'adjectif *propre*

(ou, dans la vieille langue, *mesme*): *Sa propre faute, sa propre fortune, mes propres moyens.* Dans la langue moderne, on ajoute volontiers un pronom personnel régi par la préposition *à: c'est sa faute à elle, c'est mon idée à moi, ses pensées à lui*, etc. Il importe de ne pas confondre ce tour, qui appartient à la langue littéraire, avec le tour pléonastique propre à la langue parlée, que nous avons signalé au § 248,1.

250. Omission et répétition. Dans la langue moderne, on répète ordinairement le possessif devant chaque substantif: *ses péchés et ses fautes, leurs fusils et leurs sabres, ma reconnaissance et mon dévouement.* Il est bien entendu que le possessif ne se répète pas si les deux substantifs désignent une même personne, une même chose: *mon ennemi et adversaire, son ami et correspondant, son maître et seigneur.* L'usage moderne ne s'est établi qu'au XVII[e] siècle (cf. § 137).

1° L'adjectif possessif s'omettait dans la vieille langue assez souvent devant le deuxième substantif, surtout si les deux substantifs étaient du même genre et du même nombre. On disait ainsi *ses hommes et amis, ses compagnons et serviteurs, nos saints et martyrs, sa prouesse et bonté, nostre grace et amour, son droit et deü, leur goust et saveur, ma peine et tristesse.* La non-répétition du pronom s'observait, dans certains cas, encore au XVII[e] siècle.

2° L'adjectif possessif s'omettait aussi dans les cas où les substantifs coordonnés n'étaient ni du même genre, ni du même nombre; cet usage paraît propre surtout à la langue du XV[e] et du XVI[e] siècle. Ex.: Son salut et guerison (Deschamps, *Œuvres*, IX, v. 3088). Mon infortune, meschief et doloureuse complaincte (*Jehan de Paris*, p. 4). Par son gracieux parler, maintien et courtoisie (*Cent nouv. nouv.*, I, 46). Son aage et pesanteur (*Heptaméron*, I, 237). Ma totale confiance et espoir (Rabelais, I, 358). Notre sueur et travail (Montaigne).

3° La langue moderne a gardé, surtout dans quelques formules juridiques, des traces de l'ancien usage: *En son lieu et place. En mon âme et conscience. A ses risques et périls. Ses biens et revenus. La compagnie ne prend pas son fait et cause. Vos titres et particules. On lui a demandé ses nom, prénoms, domicile et fonctions.* La langue moderne imite ces

dernières expressions où le possessif aurait revêtu devant le dernier substantif la forme qu'il a devant le premier. On dit ainsi: *mes amis et connaissances*, *vos faits et gestes*, *ses allées et venues*. On trouve de même: *nos villes et villages*, *mes livres et papiers*. Sur *mes père et mère*, voir § 69,1.

4° Le pronom ne se répète pas, bien entendu, quand plusieurs adjectifs qualifient le même substantif: *ma grande et sage fille*, *mon fidèle et dévoué souvenir*, etc. Pourtant la répétition est demandée devant un superlatif: *mon plus fidèle et mon plus cher ami*.

251. Remplacement. On remplaçait parfois le possessif par un pronom personnel au génitif; au lieu de *sa mère*, on disait *la mère de lui*. Cet usage, venu du latin, a disparu de la langue littéraire. En voici quelques exemples médiévaux: L'anme de lui (*Roland*, v. 1268). Guaris de mei l'anme de tuz perilz (*ib.*, v. 2387). L'anme de tei (*ib.*, v. 2934). Le seigneur d'els (*ib.*, v. 3056). La grant humilitei de li (Joinville, § 590). Par le sang de moy (*Patelin*, v. 1505). L'ame de moy (*Quinze joies de mariage*, p. 111). Oncques ne vy les meres d'eulx (Villon, *G. T.*, v. 1337). Le mary d'elle (Jodelle, *Eugène*, III, sc. 1). Cet usage disparaît avec la Renaissance. Après cette époque, la construction *la mère de lui* pour *sa mère* s'emploie surtout pour éviter une équivoque. Ex.: Il tira l'épée pour la frapper, si les frères d'elle ne l'en eussent empêché (Vaugelas, *Quinte-Curce*, VIII, 3). On s'en sert également dans quelques cas où le pronom est combiné avec un substantif ou déterminé d'une autre manière. Ex.: Les mérites sont grands des vostres et de vous (Garnier, *Bradamante*, v. 1891). Puisqu'en un même jour l'ardeur d'un même zèle Achève le destin de son amant et d'elle (Corneille, *Horace*, V, sc. 3). Léon dans ce jour De Dom Alphonse et d'elle attend l'heureux retour (Molière, *Don Garcie*, v. 1539). Il lui déclara qu'il seroit le Dieu de lui et de ses enfans (Bossuet, *Histoire universelle*, II, 2). On en triomphe aux yeux de sa sœur et de vous (Racine, *Alexandre*, V, sc. 3).

Remarque. Dans la langue moderne la possession s'exprime souvent par un pronom personnel régi par la préposition *à* dans les cas où le substantif est précédé de l'article indéfini ou d'un nom de nombre: *un*

camarade à moi, une vieille parente à lui, un cousin à elle, deux chemises à moi (comp. § 103 et § 256).

252. Dans la langue moderne, le pronom possessif, selon la grammaire officielle, ne doit pas représenter un nom de choses ou un nom abstrait, sauf dans la même phrase. On dira ainsi: *Londres et ses rues innombrables;* mais: *Londres est une grande ville; je n'en connais pas toutes les rues.* De même: *L'esprit se peint dans la parole qui en est l'image.* Cet emploi de l'adverbe *en* remonte au moyen âge. Ex.: Sunent cist graisle, les voiz en sunt mult cleres (*Roland*, v. 3309). Pourtant il ne devient général qu'après la Renaissance. Ex.: Consulte bien ton cœur; Rodrigue en est le maître (Corneille, *Le Cid*, IV, sc. 5). Ajoutons qu'autrefois le possessif s'employait couramment même s'il ne se rapportait pas à un être vivant. Ex.: Et je regarde enfin Quel fut le sort de Troie, et quel est son destin (Racine, *Andromaque*, I, sc. 2). Mais quand vous avez fait ce charmant »quoi qu'on die«, Avez-vous compris, vous, toute son énergie (Molière, *Les femmes savantes*, III, sc. 2). Quel étoit donc ce bonheur et en quoi consistoit sa jouissance (J.-J. Rousseau, *Œuvres complètes*, XVI, 341)? Encore au XIXe siècle: J'avais l'art, j'ai fini par reconnaître sa parfaite insuffisance (J.-K. Huysmans, *En route*, p. 35). D'autre part il n'est pas rare de trouver *en* quand il s'agit d'une personne. Ex.: Morz est Rollanz, Deus en ad l'anme es ciels (*Roland*, v. 2397). Mais mon mary est trespassé; Dieu en ayt l'ame (ATF, II, 424). Où sont-ils, ces maris? la race en est cessée (La Fontaine, *Contes*, III, n° 4). Ainsi on a hésité et on hésite encore entre les deux constructions. La règle officielle, qui tranche la question d'une manière très nette, peut paraître étroite et pédantesque; elle établit pourtant une différence grammaticale entre l'animé et l'inanimé, différence qui s'est développée dans d'autres domaines de la grammaire (cf. § 96,$_4$).

CHAPITRE II.

FORMES TONIQUES.

253. Dans la langue moderne les formes toniques s'emploient substantivement, soit pour désigner des personnes *(toi et les tiens, il est des nôtres, vos amis et les miens)*, soit pour représenter les choses *(ta bicyclette est meilleure que la mienne)*, soit comme une sorte de neutre *(il y met du sien)*. Ces différents emplois existent dès les plus anciens textes. Ex.: Li apostolies tent sa main a la chartre; Sainz Alexis la soe li alaschet (*St. Alexis*, v. 372). Mult decheent li nostre (*Roland*, v. 1585). Ja n'i perdroit du sien valissant I denier (*Fierabras*, v. 5424).

254. Les formes toniques ne s'emploient pas comme adjectifs; on dira ainsi *ma maison et la tienne*, mais non *la tienne maison*. Il en était autrement dans la vieille langue, qui disait régulièrement *la tienne maison*. Ex.: Lo suon element *(Ste Eulalie)*. Li suos corps (*St. Léger*, v. 10). La soe enfermetet (*St. Alexis*, v. 278). Li miens cuers (*ib.*, v. 445). Endroit le mien visaige (Joinville, § 356). La vostre fin (*Orson de Beauvais*, v. 315). Bien maintanrai la terre et les vos heritez (*ib.*, v. 390). Bien qu'il soit fugitif et qu'il n'ait en partage Sinon du père sien la force et le courage (Ronsard, *Ode à Henri II*). La mienne volonté (Montaigne, II, 12). Le mien père (Baïf). Quant à l'amour vostre (Jodelle, *L'Eugène*, II, sc. 4). La sienne vieille (B. Despériers, *Nouv. Récréations*, XXV).

255. Après le XVIe siècle, les formes toniques ne s'emploient guère comme adjectifs. Dans ses Nouvelles Remar-

ques, Vaugelas admet une seule exception, la vieille formule *à la mienne volonté;* mais il ajoute: »Toutefois plusieurs la condamnent aujourd'huy jusques à la vouloir faire passer pour ridicule. Car ils disent que ces Pronoms possessifs *mien*, *tien*, *sien*, ne se trouvent jamais entre l'article défini et un Nom substantif. Par exemple, qu'on ne dit pas *le mien pére*, et ils ont raison, et par conséquent qu'on ne peut dire en bonne syntaxe, *A la mienne volonté*. Mais, comme nous avons dit ailleurs, Autre chose est parler grammaticalement, et autre chose parler François; ces exemples des façons de parler qui sont directement contre la Grammaire, lesquelles ne laissent pas d'estre bonnes, et mesme plus élégantes que les autres sont fréquens, non seulement en toutes les Langues, mais encore en la nostre« (*Remarques*, II, 452). Abstraction faite de la locution consacrée *à la mienne volonté* (comp. Molière, *Jalousie de Barbouillé*, sc. 6), on ne trouve que quelques rares exemples de l'emploi comme épithète du possessif tonique avec l'article défini; dans ce cas, le pronom est souvent placé après le substantif: L'interruption nôtre (Molière, *Dépit amoureux*, II, sc. 6, v. 739). L'ami nôtre (La Fontaine, *Contes*, IV, nº 2). La langue moderne connaît encore l'emploi du possessif tonique comme épithète, mais cet emploi comporte toujours une certaine nuance archaïque. Ex.: Priant Dieu aussi de lui pardonner les siennes fautes pareillement (G. Sand, *François le Champi*). Acquitte-nous des dettes nôtres (Rostand, *La Samaritaine*, p. 120).

256. Les formes toniques sont régulièrement accompagnées d'un déterminatif, excepté dans les cas où elles fonctionnent comme prédicats (voir § 258,1). Ce déterminatif est, comme nous l'avons vu, le plus souvent l'article défini. Dans la vieille langue, on trouve aussi l'article indéfini. Ex.: Un sien neveu avoit li rois (*Guingamor*, v. 9). Un soens cumpainz (*Roland*, v. 941). Deus dameiseles Et une lor dame avuec eles (*Ivain*, v. 2890). Un suen cardonal (Villehardouin, § 2). Uns miens bourjois (Joinville, § 241). Uns miens amis (*Berte*, v. 313). Ung mien congneu (B. des Périers). Une sienne sœur (Voiture). Au XVIIe siècle, Vaugelas remarque: »On disoit autrefois, comme le disent et l'escriuent encore aujourd'huy ceux qui n'ont pas soin de la pureté du

langage, *vn mien frere, vne tienne sœur, vn sien amy.* Mais on ne s'en sert plus ainsi, et si l'on demande comme il faut donc dire, on respond que s'il y a plusieurs freres, il faut dire, *vn de mes freres,* et s'il n'y en a qu'vn, *mon frere,* de mesme *vne de tes sœurs,* ou *ta sœur, vn de tes amis,* ou *ton amy«* (*Remarques,* II, 64). Malgré cette protestation, les auteurs continuent à se servir de la tournure critiquée et condamnée; mais il est évident qu'elle commence à devenir obsolète. Ex.: Un sien fils escolier (Molière, *L'Étourdi,* IV, sc. 1). Au travers d'un mien pré certain ânon passa (Racine, *Plaideurs,* v. 202). Un sien ami, voyant ces somptueux repas, Lui dit (La Fontaine, *Fables,* VII, 14). Il m'est mort un mien frère (*ib.,* XII, 9). Un mien parent gascon (Regnard, *Le Ballet,* sc. 4). Un sien portrait (Voltaire). Cette construction du possessif tonique avec l'article indéfini survit encore dans la langue littéraire actuelle; on y trouve *un mien ami, un mien cousin, un mien livre.* Mais il s'agit là d'expressions archaïques; dans la langue courante et le plus souvent dans la langue littéraire, on dit: *c'est un ami à moi* ou *c'est un de mes amis, c'est un livre à moi* ou *un de mes livres,* etc. La langue moderne précise ainsi le sens partitif que possédait autrefois le tour *un mien cousin* (= un de mes cousins).

257. Les formes toniques sont parfois accompagnées d'autres déterminatifs que les articles: des noms de nombre ou des pronoms.

1° Noms de nombre. Jusqu'à la Renaissance un nom de nombre pouvait précéder le possessif. Ex.: Je vos ferai ja ci venir. II. miens sergenz molt granz et forz (*Ivain,* v. 5471). Pourtant cet usage est rare, et après le moyen âge on n'en trouve que des exemples tout à fait isolés. Ex.: Quatre siens fils diviserent le Royaume (Pasquier, *Recherches de la France,* II, 18). Deux siens jeunes enfants (Montaigne). Deux siens voisins (La Fontaine, *Contes,* III, n° 3).

2° Pronoms démonstratifs. On sait que l'article défini, à l'origine, a une valeur démonstrative et qu'il alternait, dans la vieille langue, avec le démonstratif (comp. II, § 498, Rem. 2). Il est donc naturel que le démonstratif remplace quelquefois l'article défini. On disait dans la vieille langue *ceste meie maison* à côté de *la meie maison.* Ex.: Ceste meie

grant ire (*Roland*, v. 322). Cest mien bastun (*Livre des Rois*). Devant cest le tuen altel (*ib.*). Iceluy nostre Dieu (*Cent nouv. nouv.*). Cette mienne si heureuse fortune (Carloix, VI, 37). Cette sienne résolution (Montaigne, I, 2). Ces miens devis (B. Despériers, *Nouv. Récréations*, n° XII). Cette aventure mienne (Régnier, *Sat.* VIII). Vous prenant pour ce mien camarade (Corneille, *Clitandre* II, sc. 7). Cette mienne épée (La Fontaine, *Le Florentin*, sc. 3). Cet emploi, à l'heure actuelle, doit être regardé comme un archaïsme. Ex.: Tu mérites la prime place en ce mien livre (P. Verlaine, *Œuvres*, III, Dédicaces n° 56).

3° Pronoms possessifs. L'emploi comme déterminatif d'un possessif devant un autre possessif est un phénomène assez rare; il est à regarder comme un renforcement, et les exemples montrent qu'il appartient surtout au style hypocoristique. Ex.: Je suis toujours ta tienne (A. Theuriet, *Amour*). Ma chère mienne (*id.*, *Cœurs meurtris*, p. 146). Vous êtes ma mienne (Maizeroy, *Petite reine*, p. 71). P. Verlaine écrit dans une lettre à Vanier: Pourrez-vous, ceci très sérieux, me procurer un pantalon d'été gris comme celui que m'achetâtes pour 3 francs, l'été dernier? Tout de suite, if you please. Ça presse, car mon mien montre le jour de toutes parts (Donos, *Verlaine intime*, p. 171—72). Il en est de même si la forme tonique est employée comme adjectif. G. Sand a écrit: Sous son sien bonnet.

4° Pronoms relatifs. Au XVe et au XVIe siècle, on se servait parfois de *lequel* comme déterminatif; on trouve ainsi *lesquelles miennes promesses* (Lemaire de Belges), *laquelle mienne conversation* (Rabelais), etc. Ce tour est aujourd'hui abandonné.

5° Pronoms indéfinis. Dans la vieille langue, les pronoms *aucun*, *autre*, *certain*, *chacun*, *chaque*, *nul*, *plusieurs*, *quelque*, *tel*, fonctionnaient parfois comme déterminatifs devant la forme tonique du possessif. Ex.: Nel reconout nuls suens apartenanz (*St. Alexis*, v. 272). C'est surtout au temps de la Renaissance que ce tour est le plus employé. Ex.: Sans aucun leur interest (Montaigne, III, 1). Aucuns siens hostes fidelles (*id.*). Plusieurs siens ouvrages (*id.*). Quelques siennes dévotions (*id.*). Quelque sien voisin (Corneille, *Don Sanche*, V, sc. 7).

Vous prétendez avoir recours à quelque mienne rhapsodie (Voltaire).

258. Absence de déterminatif. Nous venons de voir que les formes toniques sont régulièrement accompagnées d'un déterminatif, le plus souvent de l'article défini. L'emploi d'un déterminatif n'est pas primitif, et, dans certains cas, les formes toniques se présentent sans être accompagnées d'un déterminatif quelconque. Ex.: Karlus meos sendra (*Serments de Strasbourg*). Ço pri, toe mercit (*St. Alexis*, v. 282). Examinons les cas suivants, où le déterminatif peut faire défaut encore actuellement:

1° Après le verbe *être*. Ex.: L'onur del camp ert nostre (*Roland*, v. 922). Li chités est moie (Villehardouin, § 682). Il furent mien (Joinville, § 586). Se Diex reprent çou qui est sien Encontre nous ne mesfait rien Tout sommes siens (J. de Condé, II, 159). Vien donc prendre ce qui est tien, Je suis à toi; sois doncques du tout mien (*Heptaméron*, n° 64). La belle Oranthe sera tienne (Malherbe). Elle est vostre, il est vray, mais je vous la demande (Mairet, *Sophonisbe*, v. 1287). Cette faveur est sienne (Corneille, *Polyeucte*, II, sc. 1). Monsieur, je suis tout vôtre (Molière, *L'Étourdi*, I, sc. 4). Ta Julie sera toujours tienne (J.-J. Rousseau). Je suis vôtre (Hugo, *Marion de Lorme*, IV, sc 4). Après *être, devenir, rester*, l'usage actuel est plutôt flottant. On trouve: *Ses intérêts sont miens. Ces effets sont vôtres. Il restera mien malgré vous.* D'autre part on dit aussi avec l'article: *Ses intérêts sont les miens.* L'omission de l'article, après *être*, sent un peu l'archaïsme. On ne dira plus en effet: *elle est mienne;* on préfère: *elle est à moi.*

2° L'article fait souvent défaut après *faire, rendre, vouloir, se figurer, regarder comme*, etc.; on dit ainsi: *Cette fortune qu'elle avait faite sienne.* Ex.: C'est la seule douceur qui vous peut rendre mienne (Mairet, *Sophonisbe*, v. 1451). Toute ton âme Je la veux mienne, car mon âme la réclame (Richepin, *La cavalière*, III, sc. 14). L'ouvrier veut nos richesses, notre luxe, notre autorité et surtout notre oisiveté ... c'est-à-dire l'oisiveté qu'il se figure nôtre (Farrère, *Les condamnés à mort*, p. 58). L'usage actuel hésite entre: *Son ami lui dit de regarder la maison comme sienne* et: *Regardez cette maison comme la vôtre.*

3° Après une préposition. Ex.: Par souue clementia (*Ste. Eulalie*, v. 29). Por soe amor (*St. Alexis*, v. 220). De meie part (*Roland*, v. 361). L'article manque surtout dans des locutions toutes faites, telles que *a moie foi*, *de soie part*, *pour moie amour*. Au XVI[e] siècle, on trouve parfois *en pays sien* (Rabelais), *selon coustume mienne* (Marot). Comp. § 125.

4° Après la conjonction *comme*. Ex.: Je ne peux pas accepter d'emblée comme miens les jugements qui ont généralement cours (Gyp, *Le journal d'un cochon de pessimiste*, p. 3). Comp. § 120,1. Sur *regarder comme*, voir ci-dessus.

259. Voici, pour finir, quelques remarques complémentaires sur les formes toniques des possessifs:

1° Comparaison. Les possessifs étaient, dans la vieille langue, susceptibles de comparaison et s'employaient avec des adverbes d'intensité. On en trouve des exemples nombreux surtout dans les auteurs de la Renaissance. Ex.: D'autant qu'il est... Beaucoup plus vostre ... qu'il n'est mien (Marot). Je puis d'autant plus librement disposer de ma fortune qu'elle est plus mienne et de moi, que je suis plus mien (Montaigne).

2° Renforcement. *Même* a autrefois servi à renforcer le pronom possessif. Ex.: A grant duel met la soue charn medisme (*St. Alexis*, v. 432). Cet emploi se retrouve aussi quelquefois après le moyen âge; mais on se sert plus volontiers du mot *propre: Il avait besoin d'un crayon; je lui ai prêté le mien (propre).* Cf. § 249.

3° Emploi neutre. Nous avons constaté que les formes féminines des pronoms personnels s'emploient parfois avec une valeur neutre (§ 208). Il en est de même des possessifs. Ex.: Bien quide avoir faite la siene (*Julian*, v. 502). Cette locution s'est conservée au pluriel jusqu'à nos jours: *Il a fait des siennes.*

LIVRE SEPTIÈME.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

260. Les pronoms démonstratifs offraient, dans la vieille langue, un grand nombre de formes différentes dont nous avons déjà étudié l'origine et l'emploi (II[2], § 552, ss). Par la disparition de la déclinaison, par l'extension progressive du domaine de plusieurs formes et par l'extinction de certaines autres, la richesse morphologique primitive a fini par disparaître. La langue de nos jours n'a gardé que les pauvres restes suivants: *Ce(t)*, *cette*, *ces*, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, *ce*. Sur ces formes on peut faire les observations générales suivantes:

1° *Ce(t)*, *cette*, *ces* sont des pronoms adjectifs; ils ne s'emploient qu'unis à un substantif et sont atones: *ce garçon*, *cet enfant*, *cette fille*, *ces garçons*, *ces enfants*, *ces filles*. *Celui*, *celle*, *ceux*, *celles* sont des pronoms substantifs qui portent l'accent: *celui qui l'a dit*, *ma maison et celle de mon voisin*, *ceux-là sont riches*, etc. *Ce* (primitivement *ço*) est un pronom neutre; il est atone dans la langue moderne où son emploi s'est beaucoup restreint.

2° La proximité et l'éloignement s'indiquaient primitivement à l'aide du pronom lui-même. Un tel état de choses s'observe encore en italien *(questo*, *quello)* et en espagnol *(este, ese)*; il a disparu du français il y a longtemps (voir II[2], § 566): les dérivés de iste ont été renforcés à l'aide de l'adverbe *(i)ci*, les dérivés de ille à l'aide de l'adverbe *là*; puis l'idée de proximité ou d'éloignement s'est effacée complètement dans les pronoms, et elle ne s'exprime plus qu'à l'aide des adverbes: *ce livre-ci*, *ce livre-là*: *je préfère celui-ci à celui-*

là. Pour le pronom neutre, le trait d'union ne s'emploie pas; on écrit *ceci* et *cela* (d'où *ça*).

Remarque. L'emploi des adverbes *ci* et *là*, relativement rare au moyen âge, ne devient général qu'à partir du XV[e] siècle. Au temps de la Renaissance et encore au XVII[e] siècle, on rencontre souvent la forme complète *ici*. Ex.: Dans ce monde ici (Regnier, *Sat. III*). Vaugelas examine s'il faut dire *cet homme ici* ou *cet homme-ci* (*Remarques*, II, 68); les autres grammairiens condamnent l'emploi de *ici*, et ils n'admettent *ci* que dans les cas où il s'agit d'une opposition. En effet, *ci* s'employait souvent alors d'une manière abusive. Ex.: De cet exemple-ci ressouvenez-vous bien (Molière, *Sganarelle*, v. 656).

3° Le démonstratif adjectif avait souvent dans la vieille langue, surtout dans la poésie épique et dans les chansons lyriques, la valeur de l'article défini. Ex.: Dreites cez hanstes, luisanz cil espiet brun (*Roland*, v. 1043). Che fu au mois de mai, a l'entree d'esté Que florissent cil bos et verdissent cil pré (*Fierabras*, v. 5094). Cet affaiblissement de sens n'existe plus actuellement dans la langue littéraire, mais il s'est conservé dans quelques patois, et il est comparable à celui qu'a subi le démonstratif i l l e dans toutes les langues romanes (Comp. § 132).

CHAPITRE I.

DÉMONSTRATIFS ADJECTIFS.

261. Voici quelques remarques sommaires sur l'emploi des démonstratifs adjectifs:

1° Emploi possessif. On trouve parfois le démonstratif employé au sens possessif (nous avons parlé au § 133 d'un emploi analogue de l'article défini); on disait autrefois *ceste vie, ceste teste, ceste vile* pour *ma vie, ma tête, notre ville*. Rappelons à ce sujet les vers suivants de Villon: Or est il mort, passé trente ans, Et je remains vielle, chenue ... Qu'est devenu ce front poly, ... ces sourcils voultiz ... Ce beau nez droit, grant ne petiz, Ces petites joinctes oreilles ... Et ces belles levres vermeilles (*La belle heaulmière*)? Racine écrit:

N'éclaircirez-vous point ce front chargé d'ennuis (*Iphigénie*, v. 567)? Ici *ce* a le sens de 'votre'.

2⁰ Emploi exclamatif. Dans la langue moderne, le démonstratif fonctionne parfois comme une sorte d'interrogatif dans les exclamations, traduisant la surprise ou l'indignation. Ex.: Où sommes-nous ici? — Cette question! Dans l'antichambre (H. Lavedan, *Mon filleul*, p. 82). On dit de même: *Cette idée! Cette insinuation! Cette* est ici en concurrence avec l'interrogatif *quelle.*

3⁰ Emploi allocutoire. Un subordonné, en s'adressant avec déférence à ses maîtres ou aux relations de ses maîtres, se sert volontiers du pluriel *ces* suivi de *dames*, *messieurs*, *demoiselles.* Un valet de chambre dira: *Si ces dames veulent bien entrer* (= si vous voulez bien entrer, Mesdames). Pour la troisième personne employée à la place de la deuxième, voir § 203.

4⁰ Emploi péjoratif. Ex.: Que nous voilà loin de ces pauvres chienlits des pièces à costumes, ou de ces messieurs et dames des bals travestis (M. Boulenger, *Vénerie*).

5⁰ L'article défini a remplacé dans plusieurs cas l'adjectif démonstratif. On dit ainsi maintenant *le 5 février;* on disait autrefois *ce 5 février;* l'ancien usage est resté dans la langue juridique et épistolaire.

262. Répétition. La langue moderne demande la répétition du démonstratif devant chaque substantif: *Ces garçons et ces filles, ces prunes et ces cerises, ce jardin et cette cour,* etc. Autrefois, on pouvait se contenter de mettre le pronom une seule fois, même si les substantifs étaient de genre différent; nous avons déjà parlé de ce fait syntaxique en traitant de l'article défini (§ 137) et de l'adjectif possessif (§ 250). Ex.: Il te fauldra yssir de ceste tranquillité et repos d'estude (Rabelais, I, 257). Ceux qui ont cette connoissance et sentiment d'eux-mêmes (Descartes, *Passions*, p. 154).

CHAPITRE II.

DÉMONSTRATIFS SUBSTANTIFS.

263. Les démonstratifs substantifs demandent ordinairement un déterminatif ou un complément: ils doivent être suivis d'une préposition, d'un relatif, d'un adjectif ou d'un adverbe de lieu. Ex.: *Mon jardin et celui de mon voisin. Celle que j'aime. Toutes les chansons, sauf celles marquées d'un*. Celui-là est vraiment fort qui commande à ses passions* (comp.: *Celui qui commande à ses passions est vraiment fort*).

Remarque. Dans la langue vulgaire moderne, les démonstratifs substantifs s'emploient volontiers avec l'article défini. Ex.: Une bonne? . . Une bonne? . . P't-être la celle au marquis (G. de Maupassant, *Le Horla*, p. 147). Même les ceux qu'est les mieux bâtis (Bruant, *Dans la rue*, p. 187). Les celles qu'ont une grosse boule rouge (J. Marni, *A table*, p. 192).

264. Devant un génitif. Dans la langue moderne, le démonstratif substantif sert à rappeler, devant un génitif, un substantif déjà exprimé: on dit régulièrement *ma maison et celle de mon voisin, mes intérêts et ceux de ta famille, son silence et celui de sa sœur*, etc. Cet usage ne s'est établi qu'après le moyen âge. Il est vrai que le rappel d'un substantif à l'aide d'un démonstratif substantif se pratiquait déjà dans la vieille langue, comme le montre le passage suivant: En outre aroit le palais de Bouchelion et celui de Blaquerne (Villehardouin, § 234). Mais on se servait aussi d'autres procédés, que nous indiquerons sommairement:

1° On répétait parfois le substantif. Ex.: Sun mesfait e le mesfait de sun pople *(Livre des Rois)*.

2° Le substantif était parfois rappelé à l'aide de l'article défini, qui avait souvent, dans l'ancienne langue, la valeur

d'un pronom démonstratif (§ 132). Ex.: Al tens Abraam Ed al Dauid (*St. Alexis*, v. 7). Li home Karle a la barbe florie E li Gerard *(Girart de Viane)*. Je n'i vi cottes brodées ne les roy ne les autrui (Joinville, § 25).

3° Le substantif pouvait se sous-entendre sans rappel. Ex.: Pur le sanc Naboth et de ses fiz (*Livre des Rois;* la Vulgate porte: Pro sanguine Naboth et pro sanguine filiorum ejus). Si oil resamblent de faucon (Méon, I, 268, v. 2436). A la vostre et a vos cousins (*Quinze joies de mariage*, p. 70). Son confesseurr et de sa femme (*ib.*, p. 196). Je vous ay envoyé quérir comme mes principaulx amys et de mon filz (*Jehan de Paris*, p. 27). Desdaignant tout autre joug que de la vertu mesmes (Montaigne, *Essais*). L'ellipse du substantif se pratiquait encore au XVII[e] siècle; elle paraît alors avoir été propre surtout à la langue parlée, et Vaugelas la défendait. Il demande si l'on peut dire: *En votre absence et de madame vostre mère*, et il affirme que »la plus part tiennent qu'ouy«; il ajoute même que la phrase citée a bonne grâce (*Remarques*, I, 341). Pourtant, ni Thomas Corneille, ni l'Académie Française ne partagent son opinion, et tous deux protestent contre l'ellipse du démonstratif. En effet, après la Renaissance, le bon usage littéraire demande qu'on dise: *En votre absence et en celle de Madame votre mère.* Pour une fois, l'opinion de Vaugelas a été infirmée. L'ancien usage n'est pas complètement inconnu à la langue moderne. Ex : *L'armée se retira sans autre succès que d'avoir désolé le pays.* Rappelons aussi une phrase telle que: *ces sentiments sont d'un bon père.* A. de Musset a écrit: Son sourire semblait d'un ange *(Lucie)*. Il semble bien que telle est l'origine de ce tour moderne; toutefois la langue contemporaine, ayant oublié cela, tend à voir dans ces compléments avec *de* des compléments d'origine.

265. Le génitif doit suivre immédiatement le démonstratif. Pourtant, dans la langue moderne, il n'est pas rare qu'un adjectif s'intercale entre le pronom et le complément prépositionnel; l'adjectif forme ainsi une sorte de parenthèse, pardessus laquelle les deux membres de phrase se rejoignent. Voici quelques exemples de cet usage que condamnent plusieurs grammairiens: Sans aucun autre sentiment de privation ni de jouissance ... que celui seul de notre existence (J.-J.

Rousseau, *Cinquième Promenade*). Ce tressaillement du ventre qu'on a dans les chutes simulées des chars russes ou dans celles imaginaires des rêves (P. Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 79). Et les seuls baisers que j'attende Sont ceux, maternels, de la mort (Stuart Merrill, *Écrit dans la tristesse*). L'existence menée par le jeune homme à Paris ... fut, en général, celle effroyable de ces pauvres trop fiers pour demander secours (Paterne Berrichon, *Jean-Arthur Rimbaud*, p. 154). Lui, si soigneux de se présenter correctement vêtu aux clients, se salissait abondamment par la poussière blanche du plâtre et celle rouge des briques (P. Hamp, dans *La nouvelle Revue française*, 1[er] juillet 1922). Son sourire lui donnait la joie de ce qu'il avait si bien dit, et celle plus douce encore de la sentir partagée (Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 189). Annette n'avait pas seulement pour Roger les yeux indulgents d'une mère. Elle avait ceux très partiaux d'une amante (*ib.*, 231). S'ils ont rencontré la notion de dialecte, ils l'ont dissoute dans celle, plus réelle, de faits dialectaux (A. Meillet, dans *La Science française*, II, 118). Comp.: Sans parler des indications de détail, comme celle relative à l'ital. *deluviare* (A. Meillet dans BSLP, XXIII, fasc. 2, p. 92). Cette construction est fréquente dans les annonces. Ex.: *Les demandes d'abonnement, celles relatives au tome I, et les cotisations seront reçues . . .*

266. Le démonstratif s'emploie parfois pour représenter non pas un substantif déjà exprimé, mais un substantif sous-entendu. Ainsi, au XVII[e] siècle, *celle-ci* se disait pour *ma lettre*, et, dans le langage populaire de nos jours, on dit par exemple: *je n'ai pas celui* (c.-à-d. l'honneur, le plaisir) *de vous connaître*. De cette manière, les démonstratifs substantifs en sont arrivés à avoir un sens neutre. Ex.: Oh! oh! oh! Celui-là ne s'attend point du tout (Molière, *Les femmes savantes*, v. 837).

267. Le complément prépositionnel est, comme nous venons de le dire, ordinairement un génitif: *mon chien et celui du fermier*. Dans la langue moderne, on trouve aussi des compléments commençant par d'autres prépositions que *de*. Ex.: C'est qu'ici la vieille forme pouvait mieux se maintenir grâce

au féminin: *belle* assurait *bel*. D'où l'emploi des deux formes au masculin, celle en *el* devant une voyelle, celle en *eau* devant une consonne (F. Brunot, *La pensée et la langue*, p. 102). On ne trouve aucune mention d'une distinction actuelle capitale, quoi qu'on dise: celle entre le relatif précédé ou non précédé d'une pause (Ch. Bally). Il ne soutiendrait pas une agression de l'Italie contre l'Autriche, et il s'opposerait à celle sur Rome (É. Ollivier, dans *Rev. d. D. M.*, CLIV, 267).

268. Devant une relative. Les formes fortes sont déterminées à l'aide d'une proposition relative. On dit ainsi: *Celui qui a fait cela; je connais ceux qui l'ont aidé; celui de qui je parle; celle à qui vous plaisez; ceux contre qui vous luttez; l'homme qui travaille est supérieur à celui qui ne fait rien.* Dans la langue moderne, un adjectif s'intercale parfois entre le démonstratif et la relative. Ex.: A cet aveu, à ceux plus brûlants encore qui le suivirent, aux gestes caressants qui en furent le naturel accompagnement . . . (Francis de Miomandre, *Le veau d'or et la vache enragée.* Paris, 1917. P. 204). Elle éprouvait un véritable chagrin et songeait avec effroi à celui autrement amer que devait éprouver Mlle Vinteuil, tout mêlé du remords d'avoir à peu près tué son père (Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*. Paris, 1919. I, 149).

269. Devant un participe passé. Quelques grammaires modernes enseignent qu'il est défendu de déterminer un démonstratif substantif à l'aide d'un participe passé. Ainsi au lieu de dire: *J'ai lu votre lettre et celle destinée à mon frère*, il faut dire avec le relatif: *J'ai lu votre lettre et celle qui est destinée à mon frère.* Nous sommes ici en présence d'un de ces anathèmes que lancent volontiers les grammairiens puristes. L'usage frappé d'interdit, qui a le seul défaut d'être relativement nouveau, est très clair et très précis; et pourquoi serait-il plus criminel de dire: *Ma lettre et celle destinée à mon frère* que par ex.: *Ma lettre et cette autre destinée à mon frère?* Car cette dernière tournure existe, et elle est admise. Ex.: Tous les épisodes des *Métamorphoses*, et cet autre emprunté à la *Pharsale* . . . (A. Jeanroy, dans *Romania*, 1922, p. 149). Il est bon de noter que l'usage incriminé et condamné existait déjà au temps de la Renaissance. Dans sa monumentale

»Histoire de la langue française« (II, 422), M. Ferdinand Brunot cite le passage suivant qui se trouve dans »Les Bigarrures du seigneur des Accords« par Tabourot (1595): Qui fut semblable à celuy donné par l'oracle d'Apollon au Roy Croesus. Ce tour, qui indubitablement provient d'une ellipse, est clair, précis et expressif. Pourtant on y recourt très peu dans la période classique, au moins dans la langue littéraire. En voici quelques exemples: Je joins à ma lettre celle écrite par le prince (Racine). On confondait, dans la loi ancienne, une blessure faite à une bête et celle faite à un esclave (Montesquieu). Pour juger les fautes des autres, jugez vous-mêmes celles commises par vous (Florian). Malgré son indéniable précision et sa clarté, notre tour tarde à entrer dans l'usage commun; il reste l'expression hardie ou désinvolte d'un style individuel.

270. Vers la fin du XIXe siècle, les journaux commencent à faire un large usage de la construction étudiée. Dans son livre »Récréations grammaticales et littéraires« (Paris, 1909. P. 56, 197, 216), Paul Stapfer cite quelques exemples trouvés le même jour dans des journaux de Paris: L'obscurcissement du soleil a été plus sensible que *celui observé* dans la dernière éclipse. Les points moins importants après *ceux résolus* furent abordés ensuite. La construction grammaticale de ces phrases remplit M. Stapfer d'indignation et presque d'horreur; elle appartient, dit-il »à une langue si relâchée que la conversation même l'évite et qu'on n'en trouverait pas beaucoup d'exemples dans les livres qui se piquent de la moindre tenue; mais ils pullulent sous la plume incontinente de nombreux journalistes que Rabelais eût trouvés *plus baveux qu'un pot à moutarde*, que Montaigne aurait traités d'*esfoirés*«. Plus loin dans son livre, P. Stapfer reconnaît pourtant le caractère économique de la tournure et il convient qu'elle ne blesse ni la syntaxe ni la logique; néanmoins elle lui fait l'impression d'une négligence excessive. Il me semble que P. Stapfer dépasse et de beaucoup le but; il a l'intolérance de tous les puristes. Cette intolérance est ordinairement aussi inutile qu'inoffensive. Dans le cas présent, la littérature contemporaine dément la théorie intransigeante de P. Stapfer. Ex.: Les arbres qui poussent à Paris ne sont pas

les mêmes que ceux plantés à la campagne (J.-K. Huysmans, *L'art moderne*, p. 36). On abandonne les inculpations d'outrage aux agents et les autres; on lui demande simplement, afin de faire tomber celle retenue de vagabondage, qu'il se fasse réclamer (Paterne Berrichon, *Jean-Arthur Rimbaud*, p. 75). Nous ajouterons quelques passages, lus dans des journaux de Paris: Que les gouvernements pourront respectivement prendre les mesures qu'ils jugeront utiles (celles indiquées par la C. D. R. [Comm. des Réparations] ou d'autres à leur choix) afin d'obliger l'Allemagne à se conformer à ses obligations (*Le Matin*, 17 avril 1922). La délégation allemande estime à propos de ne plus prendre part aux délibérations de la première commission, au sujet des questions correspondant à celles déjà réglées entre l'Allemagne et la Russie, pour autant que sa collaboration ne sera pas désirée (22 avril 1922). Voici, pour finir, une annonce: *Toutes les chansons, sauf celles marquées d'un*, sont avec musique*. Il est hors de doute que la tournure étudiée a, pour beaucoup de Français, un cachet commercial assez prononcé, ce qui suffit à expliquer l'interdit dont elle a été frappée injustement. Car la proscription des grammairiens n'empêche pas la langue normale de rapprocher invinciblement le tour avec le participe passé du tour avec l'adjectif (§ 265).

271. Devant un adjectif. Nous avons déjà signalé le cas où un adjectif sépare le pronom de son complément (§ 265); nous allons signaler maintenant l'usage beaucoup plus rare où le pronom détermine directement l'adjectif et fonctionne par là presque comme un article. C'est une liberté qu'on ne trouve que dans les auteurs tout modernes, et dans le style des journalistes; les grammairiens sont unanimes à la blâmer. Ex.: Ils leur donnaient une culture plus allégée que celle allemande (P. Hamp, *Les chercheurs d'or*, p. 54) Je ne parle que de celles respectables (*ib.*, p. 106). Rappelons que Voltaire a écrit: Cette remarque, ainsi que toutes celles purement grammaticales, sont pour les étrangers principalement (*Commentaire sur Corneille. Nicomède*, v. 1409).

272. Devant un participe présent. On rencontre parfois un démonstratif substantif accompagné d'un participe présent.

La Harpe écrit: On trouve les mêmes préjugés chez les peuples anciens et chez ceux existant aujourd'hui. Pourtant ce n'est que vers 1900 que cette construction commence à se répandre. Ex.: La plus surprenante de ces aquarelles, c'était celle représentant un cabinet particulier (J.-K. Huysmans, *L'art moderne*, p. 120). Les articulations de la demande en séparation de corps . . . au nombre desquelles se trouvait celle incriminant la liaison des deux poètes (Paterne Berrichon, *Jean-Arthur Rimbaud*, p. 260). J'arriverai suivi de leurs milliers d'oreilles, Suivi de ceux qui portèrent au flanc des corbeilles, De ceux traînant des voitures de saltimbanques (Francis Jammes, *Prière*). Cette forme de langage est encore relativement rare dans la littérature; beaucoup la trouvent antipathique et peu digne d'être imitée. Les journalistes la jugent pratique et s'en servent: M. Faure, qui, dès les premiers jours de grève, avait été de ceux essayant un accord entre patrons et ouvriers (*Petit Journal*, 30 janvier 1910).

273. Devant un adverbe de lieu. Quand le démonstratif absolu n'est déterminé d'aucune des manières examinées dans les paragraphes précédents, il doit être accompagné d'un adverbe de lieu (comp. § 260,2): *Je préfère celui-ci à celui-là. Celle-là est insupportable. Celui-là est vraiment à plaindre qui n'a ni père ni mère.* L'usage moderne proscrit absolument l'emploi d'un adverbe complément dans des phrases telles que: *Celui-ci que tu as choisi est le meilleur. Mon jardin et celui-là de mon voisin.* Cette règle est assez moderne.

1° Jusqu'au milieu du grand siècle, les adverbes de lieu pouvaient s'employer même si le démonstratif était déterminé par une proposition relative ou suivi d'une préposition. Ex.: Cestuy cy qui a present est *(Chevalier de La Tour Landry)*. A ceste heure vous ay je vengee de cestuy là qui vous a tant faict de honte *(Heptaméron)*. Pour ceux-là qu'on amuse (Régnier, *Macette*, v. 86). Ayant peur que ce soit celle-là du milieu (*id.*, *Satire XII*). Fais donq cela qui à Venus agrée (Montaigne). Mais cela qui faict plus le regne mal-heureux (A. d'Aubigné, *Misères*, v. 731). L'usage contenu dans les exemples qu'on vient de lire est condamné par Malherbe et les grammairiens du grand siècle. Vaugelas proteste énergiquement contre la phrase: *Ceux-là qui aiment Dieu, gardent*

ses commandemens. Il ajoute que c'est très mal parler; mais il constate que beaucoup commettent la faute incriminée. La langue moderne a d'ailleurs conservé ce tour, et emploie la forme composée avec *là* lorsqu'il s'agit de justifier et de mettre en relief le démonstratif. L'ancienne tournure se retrouve aussi dans une phrase négative telle que: *Ce n'est pas cela que je soutiens;* elle s'est aussi conservée dans les cas où il s'agit d'une proposition relative appositive: *C'est bien celui-là qui m'a trompé.* Comp.: C'est cela dont je suis offensée (Molière, *Amphitryon*, II, sc. 6).

2° D'autre part, le démonstratif pouvait être éloigné de la proposition relative sans être déterminé à l'aide d'un adverbe de lieu. Ex.: Celuy n'escrit aucune chose duquel l'ouvrage on ne lit point (Marot, III, 36). Celle est chaste, sans plus, qui n'en est point priée (Régnier, *Macette*, v. 102). Cet usage, que suit encore Malherbe, se perd au XVIIe siècle.

CHAPITRE III.

FORMES NEUTRES.

---

274. *Ce*, pronom neutre, continue le lat. ecce hoc (II,[2] § 567), d'où *iço* ⟩ *ço* ⟩ *ce*. Il portait primitivement l'accent; il est maintenant, et depuis fort longtemps, atone dans presque tous les cas; le *ce* tonique du moyen âge a été remplacé par *ceci* ou *cela*. Comp. § 176. Employé comme prédicat, *ce* est tout à fait atone et perd sa voyelle, quoiqu'il se rapporte à un pronom suivant; on dit ainsi: *C'est ce que je crois. Voilà ce qu'il m'a assuré.* Comp. le vers suivant de Richepin: C'est ce que j'ai senti dont mes vers sont tissus *(La Mer)*.

275. Sujet. Dans la vieille langue, *ce* (ou *ço*) servait de sujet neutre à n'importe quel verbe, pourvu qu'il s'adaptât à un emploi impersonnel. Ex.: Cio fud lonx tiemps (*St. Léger*, v. 28). Ço peiset mei que ma fin tant demouret (*St. Alexis*, v. 460). Ço senefiet pais e humilitet (*Roland*, v. 73). La voyelle s'élidait devant une voyelle initiale. Ex.: S'issi fud ç'ala malement (Ambroise, *Guerre sainte*, v. 928). Ç'avint en l'ost, e altre meinte (*ib.*, v. 3494). Car ç'avoit l'ost en joie mise (*ib.*, v. 2367). On trouve de même *c'est*, *c'ert*, *c'erent*, *c'esteit*, *c'esteient*. Après le moyen âge, l'emploi de *ce* comme sujet s'est notablement restreint. Dans la langue moderne, il ne s'emploie guère qu'avec le verbe *être* (précédé ou non de *pouvoir* ou de *devoir*); dans la langue classique, il servait aussi de sujet à *sembler*, *venir*, *devenir*. On disait ainsi *ce semble*, *ce me semble*, *ce vient*, *ce venoit*, *ce vint*, *ce devint*, etc. Ex.: Quand ce vint au dieu de Cythère, Il dit qu'il lui montreroit tout (La Fontaine, *Fables*, XI, 2).

REMARQUE. Nous avons vu (§ 205) qu'autrefois *il* faisait souvent défaut comme sujet d'un verbe impersonnel; il en était de même, dans certains cas, du démonstratif *ce*. La Fontaine, qui aime à archaïser, écrit: Et quand venoit aux fêtes solennelles (*Contes*, II, 8, v. 62).

276. Sur l'emploi actuel du pronom *ce* comme sujet du verbe *être* (précédé ou non de *pouvoir* ou de *devoir*), il faut remarquer ce qui suit:

1° Voici une série d'exemples montrant les cas principaux dans lesquels on se sert aujourd'hui du *ce* sujet: *C'est moi, c'est nous, ce sont eux* (§ 68,2); *c'est mon père, c'est là ma maison; vouloir, c'est pouvoir; l'empire, c'est la paix; n'est-ce pas? c'est-à-dire que, c'est à savoir si; c'est pourquoi; c'est pitié de le dire; c'est une belle chose de garder un secret; ce doit être un beau spectacle; ce ne peut être que lui.* Notons aussi que *ce* figure dans les pronoms interrogatifs composés *qui est-ce qui, qu'est-ce qui, qui est-ce que, qu'est-ce que.* Dans ces formules, ainsi que dans la phrase: *Quel homme est-ce?*, *ce* est à regarder comme une sorte de sujet complémentaire (§ 310,2).

2° Quand le prédicat est un adjectif, on se sert comme sujet neutre, soit de *ce*, soit de *il*. Selon la règle ordinaire, *ce* s'emploie quand il s'agit d'une chose déjà énoncée. Ex.: *Voulez vous que je vous accompagne? — C'est inutile, je sais le chemin.* Au contraire, *il* annonce quelque chose qui suit. Ex.: *Il est inutile de m'accompagner. Il est évident que c'est vrai.* Autrefois *il* pouvait aussi rappeler une chose énoncée (voir § 206). De nos jours, *ce* gagne constamment du terrain aux dépens de *il*; même l'incidente traditionnelle *il est vrai* est souvent remplacée, dans la langue actuelle, par *c'est vrai.* Ex.: Ah! j'ai compris comme c'est doux de mourir pour quelqu'un (Bourget, *La duchesse bleue*). Dans la langue parlée, *c'est* devient de plus en plus général. On dit ainsi couramment: *c'est évident que c'est vrai, c'est naturel qu'il soit irrité;* mais la langue littéraire conserve le plus souvent *il.* Il convient enfin de noter la valeur emphatique que peut prendre *ce*: comparez les deux phrases suivantes: *Il est beau de mourir pour la patrie* et: *C'est beau de mourir pour sa patrie.*

3° La locution *c'est ... que* est devenue, dans la langue actuelle, un moyen presque mécanique qui sert à mettre en relief une partie quelconque du discours (hormis le sujet), adjectif,

adverbe, participe présent, gérondif, complément prépositionnel, proposition entière. Ex.: *C'est sérieusement que tu dis cela? C'est là que je voudrais vivre. C'est en rougissant qu'elle l'a dit. C'est pour cela que je l'estime.*

4° Emploi pléonastique. *Ce* sert parfois à reprendre un sujet déjà énoncé (§ 6). Vaugelas s'est longuement occupé de cette reprise qu'il défendait avec ferveur. Il donne comme exemples: *Les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, César, Hannibal, etc. L'affaire la plus facheuse que j'aye, ce sont les contes d'un tel* (*Remarques*, I, 414). On trouve des passages analogues dans les auteurs classiques: Ce qui m'a vingt fois fait tomber de mon haut C'est de vous voir au ciel élever des sornettes (Molière, *Les femmes savantes*, IV, sc. 2). Cette manière de dire est très courante de nos jours: *Ce qui m'empêche de partir, c'est que le médecin ne me l'a pas encore permis. Le faible du père Louveau, c'est le vin blanc.* Comme on le voit, le pléonasme sert ici à la mise en relief. Le démonstratif pléonastique s'emploie aussi par anticipation; aux exemples cités au § 7, nous ajouterons les suivants: Cio controuerent baron franc, Por cio que fud de bona fiet, De Chielperig feïssent rei (*St. Léger*, v. 52—54). Quant il ço sourent qued il foïz s'en eret (*St. Alexis*, v. 103). Et Des doint ce que il vos pleise (*Ivain*, v. 1689).

277. Régime verbal. Sur l'emploi de *ce* comme régime verbal, il faut faire les remarques suivantes:

1° Au moyen âge, *ce* (ou *ço*) s'employait régulièrement comme régime des verbes transitifs. Ex.: Iço vus di (Ph. de Thaün, *Cumpoz*, v. 12). Quant ce oïrent (*Epistre de St. Estienne*, VIII,1). Ço dist li Reis (*Roland*, v. 280). Ce devez vous croire (*Patelin*, v. 112).

Remarque. Dans la vieille langue, *ce*, antécédent d'un pronom relatif, s'omettait souvent. Ex.: E se volez tenir qu'avez covenancié. (*Vie de St. Thomas*, v. 917). Qui fait que faire deit (*ib.*, v. 4140). Pour d'autres détails, voir § 316.

2° Après le moyen âge, *ce* fonctionne rarement comme régime. Ex.: Ce dit le Sage (d'Aubigné, *Misères*, v. 727). Un jour qu'il faisoit la dépense de quelques jeux, et qu'à ce faire il étoit secouru par la contribution de ses amis (Malherbe, II, 36).

Sortons, ce m'a-t-il dit, le monde est écoulé (Molière, *Les Fâcheux*, I, sc. 1). Je devais, ce dis-tu, te donner quelque avis (La Fontaine, *Fables*, VIII, 1).

REMARQUE. Rappelons que la combinaison *ce que* se rapportait parfois au grand siècle à une personne. Ex.: Et l'absence de ce qu'on aime, . . . a toujours trop duré (Molière, *Amphitryon*, v. 866). C'est peu de voir un père épouser ce que j'aime (Racine, *Mithridate*, v. 660). Deux personnes ont eu cette joie si rare de se marier à ce qu'ils aimoient (La Bruyère, *Caractères*, I, 197).

3° La langue moderne a conservé les locutions *ce disant*, *ce faisant*, *pour ce faire;* mais ce sont de purs archaïsmes. Aujourd'hui *ce* ne sert de régime verbal que dans les cas où il est l'antécédent immédiat d'un pronom relatif. Ex.: *Je fais ce que je veux. Il dit tout ce qui lui passe par la tête.*

4° Dans la langue parlée familière de nos jours, la locution *ce que* s'emploie dans une phrase exclamative comme un véritable adverbe exclamatif au sens de 'comme' ou de 'combien'. Ex.: Le problème de la vie, ce que ça représente d'appréhensions, d'angoisses, de privations, de sacrifices (M. Donnay, *La reprise*, II). Ce que les hommes sont faibles (*ib.*). Ah! ma chère petite Henriette, ce que je vous aime (*ib.*, III)! Ce que tu remues (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 244)!

278. RÉGIME PRÉPOSITIONNEL. Cet emploi était général dans la vieille langue. Ex.: A czo nos voldret concreidre (*Ste. Eulalie*, v. 21). Par iço cuident aveir descombrement (*St. Alexis*, v. 528). Après le moyen âge, on ne trouve que des traces isolées de cet usage. Ex.: Étant à ce porté par esprit de chicane (Racine, *Plaideurs*, II, sc. 4). De ce non content (*ib.*, II, sc. 4). La langue moderne a conservé comme archaïsmes les locutions *sur ce, de ce (non content);* rappelons aussi les locutions conjonctives *parce que, de ce que, à ce que, en ce que;* autrefois on avait aussi *pour ce que, après ce que, avant ce que, sans ce que.*

REMARQUE. Vers la fin du moyen âge, le démonstratif neutre était atone, même comme régime d'une préposition. Les rimes le montrent. Ex.: Dominans sur la terre et qu'en ce Tu multiplirois ma semence (MVT, II, 27, note). Il faut aussi remarquer que la voyelle s'élidait devant une autre voyelle (comp. I, § 281,1). Ex.: Pour ce, escuyer, despeche toy (*ib.*, IV,

v. 30742). Au temps de la Renaissance, on trouve fréquemment des rimes telles que *en ce: souffrance.* Comp.: *est-ce: liesse, est-ce: messe.* Sur le sort analogue de *le*, voir § 186,3.

279. Emploi absolu. Dans l'ancienne langue, *ce* s'employait d'une manière absolue surtout devant un adverbe de lieu; on disait ainsi *ce derrière, ce devant, ce dessus* ou *c'en dessus, c'en devant.* Ces dernières locutions sont conservées jusqu'à nos jours sous une orthographe altérée dans *sens dessus dessous, sens devant derrière* (voir I, § 99). Rappelons aussi des tours tels que *ce néanmoins, ce non-obstant* (aujourd'hui abandonnés) et l'expression *et ce* (toujours vivante). Ex.: Ce néanmoins, Madame, bon droit a besoin d'aide (Molière, *La comtesse d'Escarbagnas*, sc. 5). Trois fois sans plus, et ce, pour récompense De l'avoir mis à couvert des sergens (La Fontaine, *Contes*, V, 7, v. 229).

280. *Cela* ou *ça.* Ce pronom neutre représente ordinairement des choses, mais il s'emploie aussi quelquefois en parlant de personnes.

1° Choses. Le sens neutre ordinaire de *cela (ça)* s'observe dans les exemples suivants: *Prenez ceci et laissez-moi cela. Il ne manquait plus que cela. Comme cela est drôle! Ce livre a cela de bon qu'il ne moralise pas. Il est sourd, n'oubliez pas cela. Donnez-moi ça.*

2° Etres vivants. Dans ce cas, l'emploi de *ça* sert le plus souvent à indiquer du mépris ou de l'indifférence. Ex.: Hein? de quel prince parlez-vous? — Du prince d'Eckmühl, du maréchal Davoust. — Davoust? Qu'est-ce que c'est que ça? — Ça, monsieur le marquis, c'est le héros qui prépara Wagram (Sandeau, *Mademoiselle de la Seiglière*). Ça sera une fiérotte et une originale comme son père, disait-il dans ses jours de mauvaise humeur (Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 65). Ils sont tous les mêmes. Ça ne sait rien foutre, et ça ne veut écouter personne (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 78). L'emploi de *cela* peut aussi avoir quelque chose de caressant. Ex.: Ouvrons aux deux enfants, nous les mêlerons tous; Cela nous grimpera le soir sur les genoux (V. Hugo, *Pauvres gens*).

3° Notons aussi que *cela*, à cause de son sens neutre, sert souvent, par euphémisme à remplacer le mot qu'il s'agit d'éviter.

Dans le passage suivant, *ça* est substitué à *syphilis* (comp. IV, § 426): Tu sais, Maurice, ça doit être ce que je pensais. J'en ai parlé hier à ma sœur Blanche. Elle m'a expliqué comment *ça* l'avait pris, et c'est la même chose (Ch.-L. Philippe, *Bubu-de-Montparnasse*, p. 81). De même, pour éviter le mot *mort*, la langue populaire dira, en parlant de quelqu'un qui vient de mourir: *Comment ça lui est-il arrivé?*

281. Sujet. Sur l'emploi de *cela (ça)* comme sujet, on peut faire les observations suivantes:

1° *Cela*, servant de sujet apparent, annonce soit une proposition introduite par *que*, soit un infinitif précédé de *de*. Ex.: Cela est étrange, que mes propres enfans me trahissent (Molière, *L'avare*, I, sc. 4). Cela est vilain de jurer de la sorte (*id.*, *La comtesse d'Escarbagnas*, sc. 8). Cela lui plaisait que les balles eussent ce joli son de guêpe (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 39). Ça fait bon d'être en vacances (B. Crémieux, *Le premier de la classe*, p. 173).

2° On recourt souvent à *cela (ça)* comme sujet neutre, surtout dans les cas où *il* pourrait désigner une personne. On dit: *Cela est vrai; cela ne suffit pas; cela sent la faillite.*

3° Dans le parler vulgaire de nos jours, *ça* remplace assez généralement *il* comme sujet neutre d'un verbe impersonnel (§ 206). On dit par ex.: *ça pleut; ça tombe de l'eau.* Comp.: Mais grouille-toi, tu sais, ça siffle dur quand ils se mettent à tirer (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 54).

282. Voici encore quelques emplois spéciaux de notre pronom:

1° Régime verbal ou prépositionnel: *Donnez-moi cela. Il ne parle que de cela. Avec cela.* Dans ces cas, *cela*, courant aujourd'hui, remplace l'ancien *ce*, qui ne peut plus servir de régime sans être suivi d'un relatif (voir § 277).

2° Emploi absolu. On dit non seulement *pourquoi ça, comment ça*, mais aussi *qui ça.* Le pronom fonctionne parfois même comme une sorte d'interjection. Ex.: Ah ça, dit-il revêchement, quelle nouvelle révélation lui ménagez-vous (J. Schlumberger, *Le camarade infidèle*, p. 160)?

283. Emploi pléonastique. Le démonstratif *cela* s'emploie, surtout dans la langue toute moderne, d'une manière pléonastique. Il répète le sujet ou l'annonce; ce dernier pléonasme est moins fréquent que le premier.

1° Rappel. L'emploi pléonastique de *cela* sert parfois à résumer le sujet et demande un arrêt dans le débit. Ex : Que son père eût porté un nom retentissant, cela ne l'empêchait pas de s'appeler Jack (Daudet, *Jack*). Deux jurys qui condamnent un homme, ça vous impressionne (Zola, *Vérité*, p. 675). Le plus souvent *cela* sert tout simplement à répéter le sujet. Ex.: Ce pauvre cher homme du bon Dieu, ça ne s'impatiente jamais (Anne de Boigne, *Mémoires*, II, 5). Prends garde! C'est imprudent. Une femme, ça ne s'aime pas tant que ça (V. Hugo, *Marie Tudor*, I, sc. 2). Dans certains cas, cet emploi de *cela* amène une nuance de mépris. Ex.: Ces gens de peu, cela amasse (A. de Musset, *Carmosine*, II, sc. 3). Dans la langue toute moderne, cet usage s'est considérablement développé et, surtout dans le langage familier, tout sujet, qu'il désigne une chose ou une personne, qu'il soit singulier ou pluriel, masculin ou féminin, peut être souligné à l'aide du démonstratif neutre. Ex.: Ces grandes brutes, quand c'est timide, ça meurt d'amour, sans rien exiger (Zola, *La bête humaine*, p. 358). Tu sais, le linge, ça n'a jamais été ta préoccupation dominante (A. France, *Le mannequin d'osier*, p. 269). Une fée, ça marche sur les eaux (*id.*, *Le livre de mon ami*). Ces trois gosses, ça n'a pas vingt ans (G. Réval, *Les Sévriennes*, p. 219). Vous savez que la lecture, cela lui est bien égal (F. de Miomandre, *Écrit sur de l'eau*, p. 60). Un peintre, cela connaît des marchands (*id.*, *La cabane d'amour*, p. 24). Les voyants, ça se perd en route, mais les aveugles, ça ne se trompe pas, et ça ne se casse jamais la gueule (A. Salmon, *Monstres choisis*, p. 136). Un gars qui débarque, qui croit que les carottes ça pousse chez le fruitier (Dorgelès, *Les croix de bois*, p. 22). Seize mois de solitude, mon vieux, ça a du bon, ça force à réfléchir (E. Jaloux, *Les profondeurs de la mer*, p. 16). Mais moi, vous savez, l'âme, ça sort de ma compétence (Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 219).

Remarque. Les exemples cités montrent que dans la langue parlée, qui a toujours aimé les sujets pléonastiques, les tournures *un peintre il*, *les ca-*

rottes elles (§ 223) sont en train de céder la place à *un peintre ça, les carottes ça;* nous avons donc là le remplacement d'une forme fléchie par une forme invariable (comp. § 52).

2° Anticipation. Le pronom anticipe tantôt le sujet, tantôt le régime. Ex.: Cela est plaisant, oui, ce mot de mariage (Molière, *Le malade imaginaire*, I, sc. 5). Comme cela dort, ces jeunes gens (V. Hugo, *Lucrèce Borgia*, I, sc. 2). Or, vous savez, mon petit, moi, je n'admets pas cela, les amateurs (Flaubert, *L'éducation sentimentale*, p. 61). Cette anticipation est fréquente dans la langue d'aujourd'hui. Ex.: Ça compte, des choses comme ça (G. Duhamel, *Confession de Minuit*, p. 32). Non, je n'avais jamais vu ça, ce jaillissement de dessous les pavés (J. Romains, *Le vin blanc*, p. 63).

284. Il faut enfin rappeler que la forme féminine du démonstratif absolu peut s'employer avec une valeur neutre. On dit par ex.: Elle est violente, celle-là (Marni, *Fiacres*, p. 256). Cet emploi, que nous avons signalé aussi pour les pronoms personnels (§ 208), remonte au moyen âge; dans la vieille langue, c'est *ceste* qui a cet emploi. Ex.: Qui ceste fait, jamais n'en ferat altre (*Roland*, v. 1105). Cuivers, traïstre, lere, ceste avés vous bastie (*Chanson d'Antioche*, II, 118). Ceste vos iert molt chier vendue (*Erec*, v. 3569).

LIVRE HUITIÈME.

PRONOMS RELATIFS.

CHAPITRE I.

REMARQUES GÉNÉRALES.

285. La plupart des nombreuses formes que présentait le relatif latin qui, ont disparu en roman. On avait dans le plus vieux français *qui*, *cui*, *que*, *quei;* d'où plus tard, par la confusion des deux premières formes, *qui*, *que*, *quoi* (cf. II[2], § 568). En français, comme dans les autres langues romanes, une lutte s'engage entre *qui* et *que*, et on constate des tendances à genéraliser, tantôt l'une, tantôt l'autre de ces formes. Dans la langue moderne, *qui* sujet s'est étendu au neutre (§ 309), et *que* sert exclusivement de régime. Comme nous le verrons, on peut pourtant constater en français une tendance à généraliser *que*, comme on l'a fait en italien (*il ragazzo che canta*) et en espagnol.

286. Sur les pronoms relatifs, il faut faire les remarques générales suivantes:

1° Le pronom relatif se rapporte ordinairement à un antécédent ou corrélatif. Le corrélatif peut être un substantif, un pronom démonstratif, moins souvent un pronom personnel, et enfin toute une phrase.

2° Les propositions relatives servent le plus souvent à détacher certains individus de l'espèce indiquée par le corrélatif: *Les savants qui pensent que*... Or il peut arriver qu'on n'indique pas le groupe plus vaste dont on détache les individus déterminés en particulier: *Qui pense que*... Dans ce cas, nous avons en effet un relatif sans antécédent; c'est ce que nous appellerons le relatif absolu. Cet emploi du relatif

était bien plus général dans la vieille langue que dans la moderne.

3° Les propositions relatives servent parfois à indiquer un but, une conséquence, une cause, une concession, une condition. On lit dans la »Satire Ménippée«: Monsieur le Lieutenant est pire qu'Heretique, qui a faict pendre ses meilleurs amis. Ici la proposition relative a la valeur d'une causale, et *qui* vaut »parce que«. Comp. § 298.

4° Par une anacoluthe assez commune, il arrive que la construction relative ne soit pas maintenue jusqu'à la fin: si la phrase devient trop longue, la construction relative est brusquement abandonnée, et le deuxième membre se construit comme une proposition principale (cf. § 37). Ce phénomène, qu'on retrouve dans beaucoup de langues, existait en vieux français, et il était assez fréquent encore au XVI° et même au XVII° siècle. Ex.: Car ils ne sont pas en debat touchant l'orthographie seulement...., mais touchant plusieurs vocables, que les uns disent estre de mise, les autres ne les veulent non plus recevoir que fausse monnoye (H. Estienne, *Précellence,* p. 18). On compte aussi parmi eux les trois jeunes hommes que Nabuchodonosor ne peut forcer à adorer sa statue, ni les consumer par les flammes (Bossuet, *Hist. universelle,* I, 7).

287. Dans certains cas, l'ancien français se passait d'exprimer le pronom relatif:

1° Comme sujet, surtout après une proposition principale négative. Ex.: En la citet nen ad remes paien Ne seit ocis (*Roland,* v. 101—102). N'i ad celui, a l'altre ne parolt (*ib.,* v. 1803). Ne l'orrat hum ne t'en tienget pur fol (*ib.,* v. 2294).

2° Comme sujet, parfois après une proposition principale positive. Ex.: Plus sui liés, par saint Marcel, Ke tels a chastel ou tour (Colin Muset, *Chansons,* IX, 23—24). Tes cuide estre amez ne l'est point (Baudoin de Condé).

3° Comme régime, dans quelques cas tout à fait isolés. Ex.: Or ferai je pour toi ne fis pour homme né *(Fierabras).*

288. Dans les propositions relatives coordonnées qui se rapportent au même antécédent, on répète généralement le relatif, surtout si le temps employé dans les deux phrases

n'est pas le même: *La chambre qui lui servait d'étude et qui donnait sur la rue. Tous ceux qu'il connaissait ou qu'il avait connus.* Il faut le répéter après *puis*. Ex.: Il poussa lui-même la voiture, il l'engouffra sous les tentures qui s'écartèrent, puis qui se rejoignirent lentement (Zola, *Pot-Bouille*, p. 278). Dans plusieurs cas il y a eu, et il y a des hésitations. Boileau écrit: Faites choix d'un censeur solide et salutaire, Que la raison conduise et le savoir éclaire (*Art poétique*, IV, v. 72); l'usage actuel exigerait la répétition de *que* dans la seconde proposition. Les auteurs modernes omettent volontiers d'exprimer le deuxième *qui*. Ex.: Obligé d'habiller beaucoup de jolies femmes qui ne réglaient jamais leurs notes, ou donnaient de dérisoires acomptes (Gyp, *Leurs âmes*, p. 288).

CHAPITRE II.

QUI.

289. *Qui* continue le latin qui (II², § 569,1). Il fonctionne dès les plus vieux textes comme nominatif des deux genres et des deux nombres: *l'homme qui travaille, les hommes qui travaillent, la femme qui chante, les femmes qui chantent.* Au moyen âge, il s'introduisait aussi au neutre (§ 309), en remplaçant *que*. Grâce à une confusion phonétique et graphique avec la vieille forme *cui* (§ 302), il sert aussi, et depuis longtemps, de régime prépositionnel aux deux genres et aux deux nombres: *l'homme à qui je pense, les hommes à qui nous pensons, la femme pour qui il se bat, les femmes avec qui je travaille.*

Remarque. On trouve au moyen âge des exemples isolés de *qui* comme régime au lieu de *que*: Enmi tun pople ki tu as eslit (*Livre des Rois*). Cette tendance n'a pas abouti.

290. Sujet. Le pronom relatif est, le plus souvent, suivi immédiatement du verbe: *Je connais l'homme qui a fait cela. L'homme, qui est égoïste, abuse toujours du plus faible* (cf. notre *Manuel phonétique*, § 143). Il faut cependant remarquer qu'il peut être renforcé ou précisé par un pronom, qui vient se placer entre lui et le verbe. Cette tournure, souvent emphatique, est surtout propre au style littéraire; elle ne s'emploie qu'avec des troisièmes personnes (singulier et pluriel).

1° *Qui* + pronom personnel (§ 224). Ex.: A Charles-Quint succède Philippe II, qui, lui, fut bien décidément Espagnol (Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, I², 264). La même tournure se rencontre aussi dans le langage vulgaire: Histoir' de racheter ces frangins Qui euss l'ont vendu et r'vendu (J. Rictus, *Soliloques*, p. 99).

2° *Qui* + pronom démonstratif. Ex.: Il est rare qu'une fille se marie sans une dot, — un autre trait de l'Irlandais, qui, celui-là, lui est commun avec le Français (Bourget, *Études et Portraits*, II, p. 56).

3° *Qui* + pronom indéfini. Ex.: Son père ne l'aime plus . . . Les images vont et viennent dans sa petite tête, qui, toutes, se résument dans cette idée (P. Bourget, *Pastels*, p. 220—221). On trouve parfois la combinaison *qui chacun*. Ex.: Une infinité de cocardes . . . qui chacune avait son histoire (A. Daudet, *Le trésor d'Arlatan*, p. 125). Il s'agit ici probablement d'une contamination (cf. § 241).

Remarque. *Qui* est à regarder comme une sorte d'enclitique; c'est pourquoi il peut être séparé de son verbe, même par toute une incidente. Ex.: La veuve d'Auguste Comte me demanda d'écrire la vie de son mari, assurant que j'étais celui qui, vu toutes les circonstances, pouvait l'écrire avec les meilleures informations (Littré, *Études et glanures*, p. 421).

291. L'antécédent de *qui* peut être un **nom.** L'usage moderne demande, en règle générale, que le relatif suive immédiatement le nom auquel il se rapporte: *Je connais l'homme qui a acheté votre villa.* Si, par suite des circonstances, le relatif doit être séparé de son corrélatif, il faut répéter celui-ci, directement ou à l'aide d'un remplaçant: *Nous fîmes des efforts pour tourner l'ennemi, efforts qui furent couronnés de succès. Le ministre se laissa tromper, lui qui était si habile.* Dans d'autres cas, *qui* est remplacé par *lequel* (§ 330). Sur l'usage indiqué, on peut faire les observations suivantes:

1° La vieille langue permettait de séparer par plusieurs mots, ou même par une incidente, le relatif de son antécédent. Ex.: Le prevost des mareschaux estoit après avec ses gens, qui trouva ces trois compaignons près de là ou le meurdre s'estoit fait (B. Despériers, *Nouvelles Récréations*, n° 20). Le fils dégénère Qui survit un moment à l'honneur de son père (Corneille, *Le Cid*, v. 441). Madame, le roi vient, qui pourra vous ouïr (*id.*, *Pompée*, v. 592). Un loup survient à jeun, qui cherchait aventure (La Fontaine, *Fables*, I, 10). Phoenix même en répond, qui l'a conduit exprés (Racine, *Andromaque*, v. 1455). A propos de ce vers, qui est d'une correction impeccable et tout à fait conforme à l'usage du XVIIe siècle, l'abbé d'Olivet formule la règle suivante: Quand le pronom relatif

qui est un nominatif, il ne saurait être séparé du substantif auquel il se rapporte (*Remarques sur Racine*, § 78).

2° La langue moderne a consacré la règle énoncée par d'Olivet. Pourtant on suit encore l'ancien usage quand le sens ne prête à aucune équivoque. Ex.: J'ai vu le roi sur l'escalier du Louvre qui serrait la main de l'amiral (P. Mérimée, *Chronique*). Le plus souvent c'est un verbe intransitif qui sépare le relatif de son antécédent. On dit couramment: *Un événement survint, qui l'accabla tout à fait. Mon lit était là, qui touchait presque à mon bureau.*

3° Quand la relative détermine un nom accompagné d'un adjectif ou d'un autre complément, on ajoute (ou ajoutait) volontiers une conjonction *(et, mais, ou)* après le complément, dans le cas où celui-ci est à regarder comme une relative. Ex.: *C'est une grave affaire, et qui peut amener des suites incalculables. Sa nomination lui causa une impression pénible et dont il ne pouvait se rendre compte. Un homme de talent et qui pouvait se vanter de* . . . Dans la langue toute moderne, *et* s'intercale parfois entre la relative et le substantif simple. Ex.: Il y a là une erreur et qui ne saurait durer (G. Larroumet dans *Rev. des D. M.*, tome 108, p. 832). Le rôle d'une femme et qui règne n'est-il pas de représenter avant tout (A. Flament dans *Revue de Paris*, 15 déc. 1923, p. 919)? Dans ces passages, *et* sert à mettre en relief.

292. L'antécédent peut être un **pronom.** Dans ce cas il faut ordinairement que le relatif suive immédiatement. Pourtant l'ancien usage, qui permettait de séparer le relatif du corrélatif, persiste:

1° Quand l'antécédent est un pronom fortement accentué, surtout *celui-ci, celui-là, quelqu'un.* On dit: *Celui-là est riche qui se contente de peu* (voir § 273). *Tel chante le matin qui pleure le soir.* Comp.: Quelqu'un passait dans le corridor qui s'éloigna (P. Bourget, *Le sens de la mort*, p. 120).

2° Quand l'antécédent est un pronom personnel (ou interrogatif), surtout s'il est au cas régime: *Je l'entends qui monte. Le voilà qui vient. Qu'ai-je dit qui puisse vous effrayer?* Exemples littéraires: Elle est dans la cuisine qui fond des balles (P. Mérimée, *Colomba*). Nous le vîmes qui avait jeté par terre sa belle chemise blanche (P. Loti, *Mon frère Yves*, p. 188). Je

la trouvai là qui causait avec lui (P. Bourget, *Le disciple*). Elle était assise dans une robe claire, qui le regardait par-dessus les têtes tour à tour penchées et relevées des jeunes gens (*id.*, *Un crime d'amour*, p. 43). Voici quelques autres exemples d'une date plus ancienne: Quant Dieu vient ci parler a toy, Et j'aussi, qui sa mere sui (MND, XXXIII, v. 1294). Bel esprit, il ne l'est pas qui veut (Molière, *Les femmes savantes*, v. 822). Je disais qu'il est bien heureux qui peut avoir dix mille écus chez soi (*id.*, *L'Avare*, I, sc. 4). Dans la vieille langue, la relative pouvait, sans aucune distinction, précéder aussi bien que suivre. Ex.: Il est trop chetis qui se vent (E. Deschamps, IX, v. 8688). Qui enfans desire, il est sot (*ib.*, v. 2076). Comp. § 6 et § 177.

3° Le pronom relatif pouvait se rapporter à un pronom personnel non exprimé, mais contenu dans un pronom possessif précédent. Cet usage, qui existait aussi en latin, n'a pas survécu à la Renaissance. Ex.: Vous avés peur de mettre le hazard d'une bataille entre noz mains, qui vous offrons volontiers et de bon cœur nostre vie (Monluc: Darmesteter et Hatzfeld, *Le seizième siècle*, p. 60). Nos malheurs que Cassandre a, de Phebus esmeuē, Prédit pour nostre bien, qui ne l'auons pas creuē (Garnier, *La Troade*, v. 58).

293. Le corrélatif peut être toute une **phrase.** Cet emploi neutre de *qui* remonte au moyen âge, et il s'est continué jusque dans le XVIIe siècle. Ex.: Le samedi fist li roys voile et tuit li autre vessel aussi, qui mout fu belle chose à veoir (Joinville, § 146). Il s'escria: »Vogue la gallée!« qui estoit son refrein ordinaire (Montaigne). Il a la permission de ne pas venir, qui est une légère peine (Madame de Sévigné). Après le XVIIe siècle l'usage général n'admet plus un *qui* se rapportant à toute une phrase: on demande l'addition d'un *ce*, résumant la phrase principale. Au lieu de dire: *Il est mort, qui m'afflige*, il faut maintenant: *Il est mort, ce qui m'afflige.*

294. Absence de corrélatif. On se sert parfois d'un relatif qui ne se rapporte à aucun antécédent. Il faut ici distinguer deux cas principaux, selon que les deux propositions ont le même sujet ou non. Voici deux exemples typiques des deux constructions: *Rira bien qui rira le dernier.*

Tout vient à point qui sait attendre. Nous donnerons ensuite les renseignements nécessaires pour expliquer leur histoire et leur emploi.

295. *Qui* s'employait régulièrement au moyen âge comme relatif absolu; il était des deux genres et des deux nombres. Ex.: Qui l'out portet volentiers le nodrit (*St. Alexis*, v. 32). Qui l'ont odit remainent en grant dote (*ib.*, v. 300). Qui fut bien esbahye . . . ce fut nostre religieuse (*Cent nouv. nouv.*, I, 168).

296. Après le moyen âge l'emploi du *qui* absolu s'est beaucoup restreint.

1° Il faut d'abord remarquer que le *qui* absolu n'est plus que masculin et singulier. Il serait maintenant impossible de dire: *Qui l'entendirent furent heureux.* La grammaire actuelle demande, et depuis longtemps, l'emploi exclusif du singulier, même dans les cas où le *qui* représente une pluralité indiscutable; nous citerons des formules proverbiales telles que *qui se ressemble s'assemble; qui se dispute s'adore.* Ici l'emploi du singulier est en effet dénué de sens. Dans beaucoup d'autres cas que ceux que nous venons de citer, la valeur du pluriel est latente. Nous renvoyons à une belle chanson de J. Richepin, »Au cimetière«, qui commence ainsi: Heureux qui meurt ici, Ainsi Que les oiseaux des champs. Plus loin le poète continue: Combien plus malchanceux Sont ceux Qui meurent à la mer.

2° Avec la restriction indiquée, le *qui* absolu s'emploie comme sujet jusqu'à la fin du XVII° siècle. Ex.: Est bien fou du cerveau Qui prétend contenter tout le monde et son père (La Fontaine, *Fables*, III, 1). Cet emploi est devenu rare dans la langue moderne. Ex.: N'avait point de paille qui voulait (V. Hugo, *Les travailleurs de la mer*). Qui dit sincérité ne dit pas toujours vérité (Bourget, *L'Émigré*, p. 11). Qui dit civilisation dit tribunaux (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 120). Ce tour a maintenant un cachet archaïque ou sentencieux; il n'est guère usité que dans des formules toutes faites: *Qui dort dîne. Qui prend s'engage. Qui s'y frotte s'y pique. Qui m'aime me suive. Rira bien qui rira le dernier. Sauve qui peut. Qui perd gagne.*

297. Examinons ensuite les restes qu'a conservés la langue moderne de *qui* au sens de *ce qui* (cf. § 293).

1° Les locutions *qui mieux est, qui plus est, qui pis est.* On trouve aussi les formes modernes *ce qui est mieux*, etc.

2° Après *voilà* et *voici.* Ex.: *Voilà qui est beau. Voici qui me convient.* Dans la langue moderne, il y a parfois hésitation: on dit *voilà qui est fâcheux*, et *voilà ce qui est fâcheux*, sans que le sens soit sensiblement différent.

3° Dans une locution figée comme *qui fut dit fut fait.*

4° Dans les définitions des dictionnaires; on lit dans Larousse: *Coûteux: Qui coûte cher.*

298. Nous étudierons maintenant les cas où la proposition relative »fait intervenir une personne ou une chose existante ou supposée existante sans la mettre en rapport direct avec ce qui est énoncé dans la proposition principale« (A. Tobler). Cette construction était très générale au moyen âge. Ex.: Qui podreit faire que Rollanz i fust morz, Donc perdreit Charles le destre braz del cors (*Roland*, v. 596—597). Quin fereit rei, ce sereit granz pechiez (*Couronnement Louis*, v. 94). Qui me donroit tot le tresor Pepin Ne tandroie Nerbone (*Aymeri de Narbonne*, v. 396). Jaspis; qui castement la porte elle garde homme de fièvres (*Lapidaire*). Qui me payast je m'en allasse (*Patelin*, v. 603).

299. L'emploi du *qui* conditionnel se continue après le moyen âge; il est extrêmement répandu au XVIe siècle, où particulièrement Montaigne en profite, mais les auteurs classiques y recourent très peu et il est à peu près inconnu à la langue moderne. Ex.: Il la fault secourir [l'imagination] et flater et piper, qui peut (Montaigne, *Essais*, II, 13). Ce qui tint les mariages à Rome si long temps en honneur et en seurté, fut la liberté de les rompre, qui voudroit (*ib.*, II, 15). La volonté n'est rien, qui ne profite; le profiter n'est rien, qui n'en a la volonté (Malherbe, II, 179). Qui pourrait toutefois en détourner Lysandre, Ce seroit le plus sûr (Corneille, *Galerie du Palais*, IV, sc. 1). Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc (La Fontaine, *Fables*, V, 8). Comp. Littré, s. v. *qui*, n° 16.

300. La langue moderne a gardé le *qui* conditionnel dans quelques formules ou combinaisons toutes faites.

1° Rappelons d'abord quelques proverbes tels que: *Il faut apprendre qui veut savoir. Il faut mourir qui veut vivre. Tout vient à point qui sait attendre.* Ce dernier proverbe, encore en usage, est souvent cité sous une forme estropiée où *qui* est remplacé par *à qui*, signe certain que l'ancien emploi du relatif n'est plus compris (*Romania*, XIII, 425). Voici encore un proverbe méridional cité par A. Daudet: *Qui perd une femme et quinze sous, c'est grand dommage de l'argent.*

2° Citons ensuite la locution *comme qui dirait*, qui a actuellement presque la valeur d'un adverbe, et l'expression consacrée *qui de treize ôte cinq reste huit.*

301. Pour expliquer notre phénomène, il faut se rappeler qu'une relative contient souvent une condition; quand je dis: *Qui le fait sera puni*, la relative exprime en effet une condition: *Si quelqu'un le fait, il sera puni.* Or, la phrase principale n'a pas besoin d'avoir le même sujet que la phrase conditionnelle: *Si quelqu'un le fait, mon père sera mécontent*, ce qui amène la combinaison: *Qui le fait, mon père sera mécontent.*

Remarque. L'emploi signalé d'une proposition relative n'est pas propre au français. Le latin et le grec en offrent de nombreux exemples: Ista virtus est, qui malum fert fortiter (Plaute, *Asinaria*, II, 57). Une pareille construction paraît se présenter tout naturellement dans beaucoup de langues; on dirait très bien en danois moderne: *Det måtte være dejligt, hvem der ret havde tid til at se sig om i alle lande.* Des phrases analogues ont été signalées en vieux norrois et en vieux danois.

302. Régime. Nous avons déjà dit que sous la forme *qui* employée comme régime prépositionnel se cache l'ancien *cui* (II,[2] § 569,3). Ce mot, qui remonte au lat. cui, fonctionnait au moyen âge comme datif et génitif, comme régime prépositionnel et régime emphatique. En voici quelques exemples:

1° Datif. O filz, cui ierent mes granz ereditez (*St. Alexis*, v. 401). Cil cui vos obeissiez (Villehardouin, § 146). Ce *cui* a été remplacé par *à qui* (cf. § 96,3).

2° Génitif. L'emploi de *cui* comme génitif se trouve déjà dans des textes bas-latins. Ex.: Cum esset incertum, cui

filius esset. Eurotas, fluvius Laconiæ in cui ripa plurimi sunt lauri (R L R, VI, 426). Il se continue en français. Ex.: Le roi de Hungrie, cui seror il avoit à fame (Villehardouin, § 264). Le conte de Chalons, cui cousins il estoit (Joinville, § 277). As seignurs par qui conseil il estoient là venu (Froissart). La glorieuse Mère Par qui grace riens ne périt (Villon, *P. T.*, str. 9). L'ancien génitif *cui* a été remplacé par *de qui*, remplacé de nouveau par *dont*.

3° Régime direct emphatique. Ex.: Ne io ne neuls cui eo returnar int pois (*Serments de Strasbourg*). Celui cui nos eslirons (Villehardouin, § 260).

4° Régime prépositionnel. Ex.: Par cui sustinc tels passions (*St. Léger*, v. 240). Li sires par cui li nostre se mettent en abandon (Villehardouin, § 532). Diex a cui il s'atendoit (Joinville, § 16). Ceux a cui joustice apartient (*ib.*, § 824).

5° Après le XIVe siècle, *cui* disparaît tout à fait de la langue écrite, remplacé dans les fonctions qui lui restaient par *qui*. C'est l'ancien *cui* qui se cache sous le *qui* des phrases modernes suivantes: *Choisissez qui vous voudrez. Celui de qui je parle. Votre frère à qui je me fie. Sa femme pour qui il a travaillé*, etc. Sur l'emploi pléonastique de la préposition qui régit le relatif *(c'est vous à qui > c'est à vous à qui)*, voir § 9.

Remarque. L'italien moderne a conservé cui et lui attribue, au moins dans la langue littéraire, les quatre fonctions indiquées ci-dessus: *La persona cui parlo. Il muro cui s'era appoggiata Luisa. Il cui merito. La cui fama. L'amico cui amo tanto. La gente a cui mi rivolgo. Il libro di cui mi parli.*

303. Les exemples médiévaux cités dans le paragraphe précédent nous montrent que le relatif *qui*, employé comme régime prépositionnel, se rapportait à des choses aussi bien qu'à des personnes. Tel est encore l'usage au temps de la Renaissance. Ex.: Duché de qui par tout le nom s'estend (Marot). Cette affection naturelle, à qui nous donnons tant d'authorité (Montaigne). Cet emploi est encore fréquent au XVIIe siècle. Ex.: Sans tes mauuais conseils, à qui i'ay voulu plaire, Et de qui ma ruïne est le iuste salaire (Mairet, *Sophonisbe*, v. 19—20). Un crime par qui Rome obtient sa

liberté (Corneille, *Cinna*, v. 743). Un bien Sans qui les autres ne sont rien (La Fontaine, *Fables*, IV, 13). Des bassesses à qui vous devez la clarté (Molière, *Femmes savantes*, v. 82). Ces châteaux enchantés de qui nous entretiennent les poètes (Bossuet, *Méditations*). Vaugelas se sert également de *qui* se rapportant à une chose; il écrit par ex.: Cette contrainte ruineroit la naïveté, à qui je donnerois la première place parmi toutes les perfections du style (*Remarques*, I, 189). Néanmoins, dans ses »Remarques« (I, 125), il rejette absolument cette construction, qui disparaît presque au XVIIIe siècle. Voltaire écrit pourtant: Ce petit ouvrage pour qui j'ai tant de sensibilité.

304. Dans la langue moderne, *qui* employé comme complément prépositionnel ne représente ordinairement qu'un nom de personne ou d'être personnifié. Quelques grammairiens proscrivent expressément *la table à qui vous avez fait une réparation.* On peut pourtant signaler quelques exemples qui présentent l'emploi archaïque de *qui* par rapport à un nom de chose. Ex.: Ces fortes attaches par qui nous sommes enchaînés au lieu natal (Chateaubriand). La dorure du baromètre sur qui frappait un rayon de soleil (G. Flaubert, *Madame Bovary*). Le lopin de terre pour qui vous assassineriez (Zola, *La terre*, p. 469). Un rayon de lune sur qui l'herbe aurait poussé (C. Mendès). Et le massif des tours aux assises obliques, Sous qui hurlaient jadis les hordes catholiques (Leconte de Lisle, *L'Holocauste*). Ce robuste appétit pour qui toute musique est bonne (R. Rolland, *Jean-Christophe*, *L'aube*, p. 120). Assise au piano, avec qui elle s'entretenait plus souvent qu'autrefois (*id.*, *Jean-Christophe*, *La foire sur la place*, p. 255).

305. *Qui* employé comme régime peut fonctionner d'une manière absolue, tout comme *qui* sujet (§ 295, ss.).

1° Régime direct. Ex.: Choisis qui tu voudras, Chimène, et choisis bien (Corneille, *Le Cid*, v. 1431). Cet emploi est rare et ne se trouve plus que dans des phrases toutes faites comme *j'aime qui m'aime*, *aimez qui vous aime.*

2° Régime prépositionnel (comp. § 302). Ex.: A qui venge son père, il n'est rien impossible (Corneille, *Le Cid*, v. 417).

Je le mets entre les mains de qui il me plaît (Bossuet). Cet emploi de *qui* vit encore dans quelques cas, surtout après *à*, moins souvent après *de* et *pour*. On dit: *Je m'en rapporte à qui vous voudrez. Vous trouverez à qui parler. Je le dis à qui veut l'entendre. Le temps est à souhait pour qui veut se cacher. Il déroute les jugements de qui ne le connaît pas.* La relative précède quelquefois: *Pour qui savait comprendre ce livre, il y avait là un trésor d'observation.*

3° La combinaison *à qui* peut fonctionner de plusieurs manières différentes. La proposition relative peut être le régime indirect de la principale, et avoir *qui* comme sujet: *Le monde appartient à qui le prend.* La proposition relative est le régime direct de la principale, et *à qui* est le régime indirect de la relative: *Vous trouverez à qui parler.* Enfin la proposition relative peut être le régime indirect de la principale, comme dans le vers suivant: Mon âme est ravie Que mon coup d'essai plaise à qui je dois la vie (Corneille, *Le Cid*, v. 1042). Comme le verbe de la proposition relative demande également un régime indirect, on pourrait dire que *à qui* a la valeur de *à à qui* (comp. § 25); on pourrait aussi trouver dans *qui* un écho lointain de l'ancien *cui* (§ 302,1).

306. Qui . . . qui. On peut répéter *qui*, quand il fonctionne comme sujet ou comme régime indirect; la formule *qui . . . qui* a une valeur distributive. Voici quelques exemples de cet emploi dont l'origine reste encore inexpliquée: Ne faisons autre chose qu'apprendre à parler, qui grec, qui latin, qui hebreu (Du Bellay, *Deffense et illustration*). Ils buvaient leurs gains de la journée, qui en eau-de-vie, qui en thé (M. de Vogüé, *Cœurs russes*, p. 9). Et aux moujiks accourus il distribuait à qui une jambe, à qui un bras (M. Harry, *Conquête de Jérusalem*, p. 159).

307. Qui que. Cette combinaison fonctionne comme pronom relatif indéfini. Ex.: *Qui que ce soit. Je n'y ai trouvé qui que ce soit. A qui que ce soit que nous parlions, nous devons être polis. Qui que ce soit qui l'ait fait, c'est un homme très capable.* Cette combinaison s'employait déjà au moyen âge. Ex.: Qui que s'en aut, sachiez, je remendré (*Aymeri de Narbonne*, v. 241). Qui que demenast joie, Aucassins n'en

ot talent (*Aucassin et Nicolete*, 20,14). Qui q'en ait duel, Yvains est liez (Béroul, *Tristan*, v. 1228). Dans la combinaison *qui que*, le premier des deux pronoms est primitivement à regarder comme un interrogatif. M. L. Foulet explique: »Au fond il y avait là une sorte d'interrogation indirecte: on pouvait supposer un »peu importe« sous-entendu: »ne li chaut qui qu'en ait duel« . . . Le mot interrogatif, en tout cas, à lui tout seul renfermait cette idée et constituait la phrase principale: c'est lui qui portait l'accent. Le *que* qui suit est un relatif qui reprenait le mot interrogatif et était lui-même sujet ou régime du verbe suivant« (*Romania*, XLV, 223).

CHAPITRE III.

QUE.

308. Le relatif *que* représente étymologiquement les formes latines quod et quem. C'est pourquoi il fonctionne primitivement comme nominatif et accusatif neutre et comme accusatif masculin et féminin (II² § 570). Au nominatif neutre, il a été remplacé par *qui* (§ 293); mais, à l'exception de ce cas, on constate une certaine tendance à généraliser *que* aux dépens de *qui;* il s'emploie même, dans la langue vulgaire moderne, comme un relatif général propre aux fonctions les plus diverses (§ 319).

309. Sujet neutre. *Que* s'emploie dans la plus vieille langue, et jusqu'au XIIIe siècle, assez régulièrement comme sujet neutre. Ex.: Cil qui aveit escut u chivalz u buefs u vaches u porcs u berbiz, que est forfeng en Engleis apeled *(Lois de Guillaume).* Ço qu'estre en deit ne l'alez demurant (*Roland*, v. 3519). Or dites ce que vos plaira (Villehardouin, § 142). Et vos donroie ce que mestiers vos seroit trosque à la Pasque (*ib.*, § 195). Remarquer que ce dernier auteur commence à se servir aussi de *qui:* Ce qui a ces moustiers fu aporté, assemblé fu et desparti (§ 254). Peu à peu, *qui* l'emporte sur *que:* Fai premier ce qui afiert à Dieu (Joinville, § 3). Cependant il y a eu des hésitations et des revirements; au temps de la Renaissance on en revient parfois au *que* primitif. Ex.: Tout ce que lui est avenu (*Quinze joies de mariage*). Soigneusement peser ce que y est deduict (Rabelais). Tout ce que leur estoit servy à table (*id.*). La Fontaine archaïse consciemment quand il écrit: Satan en fera Tout ce que bon lui semblera.

310. La langue moderne conserve quelques restes de *que* employé comme nominatif.

1° Dans la locution figée: *Faites ce que bon vous semblera.*

2° Devant les verbes impersonnels accompagnés de *il* (§ 205). Ex.: *Tout ce qu'il faut pour écrire. Voilà ce qu'il me reste à connaître. Je vais vous dire ce qu'il m'en semble.* Il y a ici en effet deux sujets. Si le verbe s'emploie aussi comme personnel, on préfère *qui* à *qu'il:* on a dit d'abord *faites (ce) que vous plaira*, puis *faites ce qu'il vous plaira*, et enfin *faites ce qui vous plaira;* on dit de même *ce qui lui reste, ce qui lui manque*, etc. Il faut bien se rappeler que, dans le parler familier, *qu'il* se prononce [ki] (*Manuel phonétique*, § 47, Rem.), d'où confusion avec *qui;* un médecin dans »Numa Roumestan« a pour devise *c'est ce qui faut.*

311. Sujet masculin et féminin. Par une extension analogique, *que* s'emploie dans la vieille langue aussi comme sujet masculin et féminin aux deux nombres. Ex.: Cil deables, que si ert forz (*Roman de Thèbes*, v. 330). Fous est que dit quanque il pense (*Roman de Renart*, I, 287). Voici venir par ceste voye Ruben, que semble desplaisant (M V T III, v. 18054). La matière que avoit esté entre sa mère et eulx (*Jehan de Paris*, p. 28). Ha, mon compere, par Dieu que le monde fist (*Quinze joies de mariage*, p. 29). Au XVIe siècle un *que* sujet se rencontre par ex. dans Rabelais et surtout chez les auteurs d'origine gasconne, tels que Monluc. L'emploi de *que* comme sujet ne se rencontre pas après le XVIe siècle, au moins dans la langue littéraire, mais on en trouve des exemples dans les poésies populaires. Ex.: Ce sont des jolis bouquets que vont bien aux demoiselles, ce sont des jolis bouquets que sont bien de présenter (*Romania*, VII, 58). La maître que gouverne, comment l'appellent-ils (*ib.*, p. 65). C'est probablement le même *que* qui se retrouve abrégé devant une voyelle dans la langue vulgaire de nos jours: En voilà un qu'est vieux jeu (H. Lavedan, *Le nouveau jeu*, p. 4). On trouve chez Béranger: Moi qu'aime à dîner, Dieu merci (*Paillasse*). L'Palais Royal, qu'est not' patrie (*L'opinion de ces demoiselles*).

312. On ajoute parfois au pronom relatif *que*, employé comme sujet masculin ou féminin, un pronom personnel, qui représente et répète le mot auquel se rapporte le relatif. Ce renforcement, qui se rencontre déjà au moyen âge (voir § 225) est tout à fait général en français moderne dans le parler vulgaire ou enfantin, où l'on dit couramment *c'est moi que je le fais* pour *c'est moi qui le fais.* Aux exemples déjà cités nous ajouterons les suivants:

1° Première personne. Ex.: Et moi qu'j'adore casser une croûte (A. Bruant, *Dans la rue*, p. 105). C'est moi que j't'engueule (*ib.*, p. 152). C'est moi que j'cueill' des bouts d'cigares (Richepin, *La chanson des gueux*, p. 157). Moi que je vous parle, j'ai encore ma chambre telle que je l'ai héritée de mon père (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 235). C'est moi que je suis Marseille, le seul Marseille, c'est moi que j'ai combattu . . . contre les plus fameux lutteurs de l'Europe (Huysmans, *Les sœurs Vatard*, p. 74). C'est moi que je le dis (Rosny aîné, *Dans la rue*, p. 9). C'est moi, dit un garçon de salle, que j'voudrais rentrer l'eau bouillue dans la table de nuit (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 192).

2° Deuxième personne. Ex.: Si je suis ret'nue, c'est vous que vous en êtes l'auteur (L. Pineau, *Folklore du Poitou*, p. 308). Vous d'vriez savoir, vous, qu'vous êtes une grande personne! (Gyp, *Jaquette et Zouzou*, p. 83).

3° Troisième personne. Ex.: En matière de duel, le règlement est péremptoire: c'est celui qu'il a reçu la première gifle qu'il est l'offensé (C. Feydeau, *Occupe-toi d'Amélie*, I, sc. 3). Buvez ceux qu'ils ont de quoi, mes gas (J. Richepin, *La Mer*, p. 141).

Remarque. L'addition d'un pronom personnel au relatif a lieu également en allemand. Ex.: *Doch hätte es einem anderen besser angestanden als mir der ich sein Schüler gewesen war. Vater unser, der du bist im Himmel. Oh du, der du die das Volk beglückende Konstitution gabst! Sie mein Herr, der Sie mich kennen.*

313. Prédicat neutre. Depuis les plus anciens textes, *que* fonctionne comme prédicat; cette fonction lui est restée jusqu'à nos jours et s'observe dans des phrases telles que: *Malheureux que je suis. Imbécile que tu es. En noble dame qu'elle était. Comme un vrai Normand qu'il est.*

314. Régime. Dès les plus anciens textes, *que* fonctionne comme régime des deux genres et des deux nombres: *l'homme que je connais, la femme que j'aime*, etc. L'usage moderne demande que le relatif suive immédiatement le nom auquel il se rapporte (comp. § 291). La langue d'autrefois, au contraire, séparait souvent *que* de son antécédent, et cet usage vit encore quand le nom est suivi d'un verbe intransitif, comme dans ce vers de Corneille: Ma haine va mourir que j'ai crue immortelle (*Cinna*, v. 1725). Notons aussi le cas où *que* se rapporte à l'adverbe *en*. Ex.: Il prévoyait que le pays, après avoir reçu des libertés qu'il ne demandait pas, en réclamerait qu'on ne voudrait pas lui accorder (A. Filon, dans *Rev. d. D. M.*, CXVII, 812). Si le relatif, par les hasards de la construction syntaxique, doit suivre son antécédent à longue distance, il faut rappeler le nom à l'aide d'un pronom personnel. Ex.: Le chancelier d'Aguesseau m'avait appris à ne pas dédaigner des moments qui paraissent sans emploi, lui que sa femme inexacte faisait toujours attendre pour le dîner (É. Littré, *Études et glanures*, p. 418).

315. On peut renforcer le *que* régime de deux manières différentes:

1° En ajoutant au relatif un pronom personnel absolu; à côté de la tournure *mon frère qui, lui* (§ 290), on a *mon frère que, lui*. Ex.: Je ne le dispute pas à vous, mais à votre second mari que, lui, je hais (P. Hervieu, *Le Dédale*, II, sc. 9).

2° En rappelant le pronom relatif par un pronom personnel conjoint (*ton frère que je le connais*); pour les détails, voir § 227,2. Ce pléonasme populaire, que nous avons signalé en italien, existe aussi en espagnol. Une »copla« commence par ces deux lignes: *En el mar hay un pescado Que le llaman la corvina.*

316. Absence d'antécédent. Dans la vieille langue, *que* s'employait souvent comme régime sans corrélatif (comp. § 277). Ex.: Ne sevent que font (*Saint Alexis*, v. 270). Nous entendons bien que vous dites (Villehardouin, § 72). Cet usage se continue jusque dans le XVIIe siècle. Ex.: L'on ne sut jamais qu'il devint (Amyot). [Elle] sçait que c'est qu'hypostase, avecque syndérèse (Régnier, *Macette*, v. 22). Je ne

sais qu'est devenu son fils (Racine, *Les Plaideurs*, II, sc. 8). Voyez que c'est d'avoir étudié (La Fontaine, *La jument*). Malherbe considère comme populaire l'emploi du *que* absolu. Toutefois il s'en sert lui-même, et Vaugelas (*Remarques*, I, 287) le blâme d'avoir écrit: Il n'y a point de loi qui nous apprenne que c'est que l'ingratitude. On trouve, comme nous avons vu, des exemples analogues au XVII[e] siècle, mais la règle de Vaugelas fut acceptée.

317. La langue moderne garde du *que* absolu quelques restes curieux:

1° *Que* sujet (§ 308) conservé dans le proverbe *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

2° Prédicat; voir § 313.

3° Régime. Citons d'abord comme exemples d'un *que* absolu employé comme régime les locutions *coûte que coûte*, *vaille que vaille*. Il faut ensuite rappeler les combinaisons figées *que je pense*, *que je crois*, *que je sache*, restes d'un usage syntaxique très répandu au moyen âge. Ex.: Il ne me faut riens que je sache (*Guillaume d'Angleterre*, v. 1631). Lungement parut en Angou . . . Li gaz e la destructiun Que Hasteins fist, que nus savum (*Roman de Rou*, I, v. 447). Car ja ne meteras maaille, Que bien sai, a l'enfant warder (*Robin et Marion*, v. 739). Onques mais, ke li membrast, N'emprist cose k'il acevast (*Chevalier as deus espees*, v. 9363). Dans ces locutions, ce qui intervient sans un rapport direct, c'est le contenu, »l'étendue de ma croyance, de ma pensée, de mon savoir, et leur seule intercalation dans une proposition indique que je restreins la réalité de ce qui est énoncé par cette proposition« (A. Tobler). *Que* sans un *ce* déterminatif est général dans la langue vulgaire moderne: Outre! que vous me feriez dire (Daudet, *Tartarin sur les Alpes*, p 222). On entend de même *que je te dis*, *qu'il a dit*, *que je veux dire*, *qu'on dit*.

318. Il faut examiner à part deux emplois du *que* absolu qui présentent l'ellipse d'un verbe (Comp. § 23).

1° Ellipse du verbe *faire* (ou d'un autre verbe transitif). Ex.: Per tot obred que verus deus (*Passion*, v. 7). Respunt Rollanz: jo fereie que fols (*Roland*, v. 1053). Mais tu feïz, certes, qe malvais rois (*Raoul de Cambrai*, v. 5941). Vos dites, fet

li rois, que sage (*Ivain*, v. 4786). Il fist que foul (*Quinze joies de mariage*, p. 37). Cette construction, dont se sert encore La Fontaine, a disparu maintenant. Elle a souvent été mal expliquée par les grammairiens: *faire que fou* n'est pas, comme on l'a prétendu, *faire comme un fou*, mais *faire ce que ferait un fou;* l'explication juste a été donnée déjà par Henri Estienne dans »Hypomneses de gallica lingua«, 1582.

2° Ellipse du verbe *être*. Ex.: C'est moult plaisans nons que Sarete (*Cléomadès*, v. 6478). C'est un mauvais ennemi qu'ire (*Ménagier de Paris*, II, 11 a). Qui estoit peu de chose a luy que une pomme (*ib.*, I, 141). Cet usage vit encore, au moins dans la langue littéraire: *C'est un monstre que cet homme. C'est une horreur que cette rue. C'est un état singulier que le mien.* Et avec l'ellipse du verbe: *Quel homme exquis que ce baron!* La langue parlée se passe quelquefois du pronom relatif: C'est une vilaine chose, la vie (Brieux, *La petite amie*, II, sc. 6). Devant un infinitif sujet postposé: Oh! l'utile secret que mentir à propos (Corneille, *Le Menteur*, II, sc. 6). Dans ce cas on se sert aussi de la combinaison *que de*.

319. Particule. En dehors des emplois étudiés, *que* fonctionne parfois comme une sorte d'adverbe et remplace un relatif régi par une préposition. Il acquiert ainsi un sens très général et vague, et il devient un élément linguistique extrêmement pratique, auquel recourt surtout la langue populaire ou relâchée. *Que*, comme particule relative, se rencontre déjà au moyen âge, mais c'est surtout au temps de la Renaissance qu'il devient général. Ex.: Une partie de l'ost, que deus out tuched les quers (*Quatre livres des Rois*, p. 35: Exercitus quorum tetigerat deus corda). Les cent nouvelles de Boccace que le roy François, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine font tant de cas (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*). Celuy riche homs que je conte (TFAR, p. 75). Mais vous mourrez par le mesme supplice, Que meurent ceux, desquels on fait justice (Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVIe siècle*, II, 339). Qui voudroit dire que la Greque et Romaine eussent tousjours esté en l'excellence qu'on les a veuës du temps d'Homere (*ib.*, p. 201). Ce phénomène est très fréquent chez Monluc, qui écrit: Des cothizations qu'on l'a chargé. Ce qu'on me pourroit accuzer. Grandz princes

garnis de tout ce que les nostres sont garnis. Ilz vous mandent ce qu'ils auront besoin, etc. Cet emploi de *que* est assez répandu encore au XVII[e] siècle: De l'humeur que je sais la chère Marinette (Molière, *Le dépit amoureux*, V, sc. 8). Je mets les choses au rang qu'elles doivent être (M[me] de Sévigné, III, 480). Me voyait-il de l'œil qu'il me voit aujourd'hui (Racine, *Andromaque*, II, sc. 7). Vaugelas n'aimait pas cet usage; il protestait contre une phrase telle que: *Dans la confusion que d'abord ils se présentent à elle*, et s'écrie: Qui ne voit qu'il faut dire: *Dans la confusion avec laquelle d'abord ils se présentent à elle* (*Remarques*, II, 468). L'opinion de Vaugelas l'a emporté. La langue littéraire post-classique a réprouvé *que* comme adverbe relatif général; elle ne reconnaît que les combinaisons *au moment que, au temps que, la dernière fois que.*

Remarque. L'italien moderne emploie *che* pour remplacer un relatif précédé d'une préposition. Tout comme on disait autrefois en français: *De l'humeur que je la sais*, on dit en italien: *Pigliate queste cose nel modo che* [= *nel quale*] *si debbono pigliare tutte le cose di questo mondo.*

320. L'emploi de *que* comme particule relative est fréquent dans la langue vulgaire moderne. Ex.: Mame Soufflot, que j'vous parlais, a connaît eune portière (H. Monnier, *Paris et la province*, p. 285). La cuisinière à la dame que nous avons été hier ensemble (*id.*, *Scènes populaires*, II, 572). Celui que nous entrons (*ib.*, I, 604). Ce neveu que tu m'as parlé? Ce neveu que tu m'as dit qu'il te ferait crever de chagrin (H. Lavedan, *Le vieux marcheur*, p. 40). Ne me pousse pas, tu ne sais pas ce que je suis capable (*id.*, *Le nouveau jeu*, p. 13). Cocher! arrêtez-vous un peu avant la brasserie. — Laquelle? La vôtre, ou la mienne que je vous ai parlé (J. Marni, *Fiacres*, p. 187). Un sécateur! N . . . de D . . .! Ce que j'avais tant besoin (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 196). Je me suis acheté ce que j'avais le plus besoin (Colette Willy, *La vagabonde*, p. 73). Faut pas laisser traîner ce qu'on a envie (Gyp, *Jacquette et Zouzou*, p. 268). Une lame, Qu'on lui avait fait cadeau avec l'étui (J. Laforgue, *Complainte du pauvre jeune homme*). La langue écrite reflète ici fidèlement le parler populaire des villes et de la campagne, où l'on entend par ex.: *Dans un magasin que j'ai été. Monsieur le curé qu'on ne faisait pas attention*, etc.

Remarque. L'italien parlé de nos jours fait un emploi très étendu de *che* comme terme relatif général; c'est une sorte d'atout qui coupe tout. Ex.: *Aveva tre figliuole che* [= *delle quali*] *l'una si chiamava Maria. Le legne che* [= *con che, con cui*] *si fa il carbone. In questa strada che non ci sta nessuno.*

321. La particule relative peut être déterminée de plus près à l'aide d'un adverbe pronominal, d'un pronom personnel ou d'un pronom possessif. Ces additions explicatives remplacent, pour ainsi dire, le cas non exprimé et servent à préciser le sens un peu vague et effacé du *que* introducteur (cf. § 312).

1⁰ *Que* déterminé par *en*. Ex.: Que c'étaient des citoyens qu'on en était pas suffisamment satisfait (H. Monnier). On lit dans La Fontaine: Je la dirois de la meilleure grâce Que j'en dis onc (*Épîtres*). G. Flaubert a écrit: Deux voyageurs en drap, des garçons pleins d'esprit, qui contaient, le soir, un tas de farces que j'en pleurais de rire (*Madame Bovary*, p. 98).

2⁰ *Que* déterminé par *y*. Ex.: Lisabeth que j'y ai fait dire qu'a vienne (H. Monnier, *Paris et la province*, p. 58). Deux bouteilles de son Vouvray qu'il y tient tant (H. Lavedan, *Le vieux marcheur*, p. 191). Vous n'avez point d'éfants, rien qu'des neveux que vous n'y tenez guère (Maupassant, *Contes choisis*, p. 201). Déjà au moyen âge: Un flum . . . que on n'i puet passer se par un pont de pierre non (Villehardouin, § 163).

3⁰ *Que* déterminé par un pronom personnel. On entend dans le parler populaire: *Mon cousin que vous avez dîné avec lui.* Ex.: Y a aussi un Anglais qu'on lui fait un tas de supplices (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 137). Des exemples analogues se trouvent déjà au moyen âge: Chus vasles si fu fix l'empereur Kyrsac de Constantinoble, que uns siens freres li avoit tolu l'empire de Constantinoble par traïson (*Robert de Clari*, p. 17).

4⁰ *Que* déterminé par un pronom possessif. Ex.: C'est pas ma'me Soufflot que son mari a éhu la pierre (H. Monnier, *Paris et la province*, p. 276). Mme Geriné, que son homme a été opéré; mame Soufflot, c'est la dame que son homme a été oublié dans les Catacombes (*ib.*, p. 276). Un ancien que j'avais fait sa connaissance à l'école (*ib.*, p. 320). Une construction analogue a été employée par Alfred de

Musset: Car j'en sais une par le monde Que jamais ni brune ni blonde N'ont valu le bout de son doigt.

322. Il faut enfin rappeler que la particule relative *que* fonctionne parfois presque avec la valeur et le sens d'une conjonction de coordination. Cet usage s'observe déjà au moyen âge. Ex.: Il y avoit gens sarrazins appareilliés, les espées toutes nues, que ceus qui cheoient, il les occioient et getoient touz ou flum (Joinville, § 330). Il se rencontrait surtout après des noms indiquant un rapport de temps ou de lieu, régis par une préposition. On disait ainsi *du temps que les bestes parloient* et *dans l'estat qu'il estoit.* La langue actuelle n'a gardé de cet usage que quelques restes isolés. On dit ainsi: *C'est à toi que je parle* (comp. § 9). *Depuis si longtemps qu'il ne l'avait vue. Pendant plus d'un mois que le baron fut malade. Voilà dix ans que je te vis pour la première fois. Il y a quinze jours que je ne lui ai parlé. Aujourd'hui que je ne tousse plus. Maintenant que tu ne travailles plus. Un matin qu'il gelait fort,* etc. A l'exception de ces cas, la particule relative a été remplacée par *où;* pour les détails, voir § 347.

323. Que que. Cette combinaison, qui n'existe plus, fonctionnait au moyen âge comme pronom relatif indéfini. Ex.: Que que il m'an doie avenir (*Erec*, v. 1814). Que qu'il s'arment, et cil esploitent (*Cligès*, v. 1729). Et sa fille le requerra A moiller que que il aviegne (RGF, I, 32). Que qu'ele plore, et cil s'en rit (*Romanzen und Pastourellen*, III, 23,28). Mors, fait ele, que que tu faces, Se tu le prens, ne me lais mie (*L'Escoufle,* v. 2458). Et que qu'en soit le bon homme en a besoing (*Quinze joies de mariage,* chap. V). Car femme est mallement ourgueilleuse, que que nul die (*ib.*, chap. XI). Le *que que* médiéval, qui s'explique comme *qui que* (§ 307), a été remplacé par *quoi que* (§ 329).

CHAPITRE IV.

QUOI.

324. *Quoi* est une forme collatérale forte de *que* (II,[2] § 519). Elle ne s'emploie pas comme sujet; elle sert surtout de régime prépositionnel, moins souvent de régime direct. Au moyen âge, son emploi était assez général et bien plus étendu qu'actuellement; il faut pourtant ajouter que, dans la langue toute moderne, le domaine de *quoi* est indubitablement en train de s'élargir et que, dans certains emplois, il prend la place de *qui*, de *que* et surtout de *lequel* (§ 328). Notons aussi que *quoi* se rapporte à toute une phrase (comp. § 293). Ex.: Je demandai où je pourrois trouver quelque bonne fontaine, afin de me rafraichir et désaltérer, à quoi me fut respondu qu'il n'y en avait point (Palissy, *Œuvres*, p. 169).

325. Régime direct. *Quoi* ne s'emploie comme régime direct qu'au XVe et surtout au XVIe siècle (cf. § 184,2). Ex.: Or me convient-il user du conseyl de mon mary, en quoy faisant je ne puis encourir à deshonneur (*Quinze joies de mariage*). Tout le pays fut reduict en campagne: quoy voyant Gargantua prist plaisir bien grand (Rabelais). On trouve de même au XVIe siècle les constructions absolues: *quoy fait, quoy considéré, quoy entendu.* Cet usage ne survit pas à la Renaissance. Vaugelas déclare que »*quoy* pour *ce que* ne vaut rien, comme quand on dit *quoy faisant*, pour dire *ce que faisant*« (*Remarques*, II, p. 464). Pourtant le langage juridique a conservé la tournure condamnée par Vaugelas. Dans la langue actuelle on se sert de *que* comme régime direct interrogatif: *Je ne sais que faire. Il ne sait que*

dire. Pourtant l'emploi de *quoi* commence à se répandre. Ex.: Je ne savais pas quoi répondre (M. Marx, *Femme*, p. 134). Elle ne sait plus quoi dire (*ib.*, p. 282). Il y a un homme dont nous ne savons pas quoi faire (Caillavet, Flers et Rey, *La belle aventure*, I, sc. 1). Il resta là, embarrassé, ne sachant quoi faire (L. Fabre, *Rabevel*, I, 88). Le pronom suit le verbe dans la locution *je ne sais quoi* (cf. § 362).

326. Régime prépositionnel. *Quoi* s'emploie surtout après une préposition. Dans la vieille langue, le domaine de ce *quoi* était très étendu. Il se rapportait régulièrement à un antécédent désignant un être animé; cet usage a complètement disparu.

1⁰ Personnes. Ex.: Ja de moi ne puisse anfes nestre, Par quoi il soit deseritez (*Cligès*, v. 3193). Li Sarrazins devant nommez de quoy il avoient fait lour chievetein (Joinville, § 264). Les gens de quoy ils s'estoient faitz forts n'y estoient point joincts (Commines, I, 3). Ce Labienus de quoy je parle (Montaigne). Les Esseniens, de quoy parle Pline (*id.*). Cet usage disparait au XVIIe siècle. Vaugelas remarque: »On ne dira point, ce sont les hommes du monde à quoi nous devons le plus de respect; mais à qui; il n'y a que les étrangers, qui puissent avoir besoin de cet advis« (*Remarques*, I, 124). L'ancien usage se trouve encore dans P. Corneille: On vous les a nommés, mais sans vous les prescrire; On vous obéira, quoi qu'il vous plaise élire (*Don Sanche*, I, sc. 2). Comp. le passage suivant où *quoi* se rapporte à un corrélatif composé d'un nom de chose et d'un nom de personne: Une petite barque et des gens avec quoi je . . . (Molière, *Don Juan*, I, sc. 2).

2⁰ Animaux. Ex.: Li cevax sor quoi il sist (*Aucassin et Nicolete*, X, 23). Il broche Marchegai sor coi il sist: Li cevals le senti, si tressailli (*Aiol*, v. 625). Un cheval sur quoi il était venu (A. d'Aubigné). Cet usage existe encore au XVIIe siècle. Vaugelas permet de dire: *Le cheval avec quoy j'ay couru la bague: c'est le cheval sur quoy j'ay esté blessé* (*Remarques*, I, 127); mais Thomas Corneille ajoute qu'il est »du sentiment de beaucoup d'habiles gens qui aimeraient mieux dire *c'est le cheval avec lequel . . ., c'est le cheval sur lequel . . .*«.

327. L'antécédent de *quoi* pouvait aussi être un nom de chose déterminé (objet ou qualité). En voici quelques exemples médiévaux: Ço sunt li fruit charnel Par quei om est mortel (Philippe de Thaün, *Bestiaire*, v. 2672). Pechié Par quei ume sunt engignié (*ib.*, v. 2902). Une biere Sor quoi (*Erec*, v. 4717). De mout beles eaues de quoy l'on arose ce dont li sucres vient (Joinville, § 567). Et il fist penre canes de quoy l'on fait ces fleutes (*ib.*, § 581). Par les saintes mamelles de quoy je vous nourry (*Romania*, XXXIII, 176, v. 290). Je ne sçay voz tiltres par quoy vous puisse honnorer (*Jehan de Paris*, p. 37). En l'amitié de quoy je parle (Montaigne, *Essais*, I, chap. 27). Nous lui présentons nous mesmes les verges de quoy nous chastier (*ib.*, chap. 56). Ce grand projet à quoi vous l'occupez (Rotrou, *Cosroès*, I, sc. 1). Ce blasphème, Seigneur, de quoi vous m'accusez (Corneille, *Andromède*, I, sc. 2). Le bonheur après quoi je soupire (Molière, *Tartufe*, III, sc. 3). Voici de petits vers . . . Sur quoi je voudrois bien avoir vos sentiments (*id. Femmes savantes*, III, sc. 5). Vaugelas loue beaucoup cet emploi de *quoi* qu'il trouve fort élégant; il recommande de dire *la chose du monde à quoi je suis le plus sujet*, au lieu de *à laquelle* (*Remarques*, I, p. 124). Il était en effet très répandu encore au XVII[e] siècle, comme l'a constaté Littré dans son Dictionnaire (s. v., *quoi* n° 3) en s'appuyant sur une longue série d'exemples. Il se restreint au siècle suivant au profit de *lequel*, jugé lourd et traînant par les auteurs classiques.

328. Dans la langue moderne, *quoi* a presque toujours un sens neutre; il se rapporte surtout à *ce, rien, chose*, ou à toute une phrase; il s'emploie aussi d'une manière absolue sans antécédent. Ex.: *Voilà ce à quoi je ne puis m'habituer. Il n'y a rien sur quoi l'on ait plus écrit. Ce sont choses à quoi il ne pense guère. Nous allons déjeuner, après quoi nous nous mettrons en route. Voilà de quoi je me plains. C'est de quoi je voulais vous parler. C'est à quoi je pense. C'est en quoi vous vous trompez.* Rappelons aussi les expressions toutes faites: *pas de quoi, sans quoi, moyennant quoi.* Tel est, selon les grammaires officielles, l'emploi actuel de *quoi*. Il faut pourtant ajouter que l'usage a changé, ou est en train de changer, et que, dans beaucoup d'auteurs modernes, *quoi*

se rapporte souvent à un substantif déterminé et empiète ainsi sur le domaine de *lequel*. Cet usage, qui retourne, en partie, à celui de la langue médiévale, est actuellement assez répandu, non seulement dans la langue littéraire, mais aussi dans la langue populaire. Ex.: Les vers de Voltaire, à quoi fait allusion Quicherat, ne sont pas pires que les autres (Clair Tisseur, *L'art de versifier*, p. 62). Je ne serais pas digne du nom de philosophe si je n'avais, dès longtemps, appris à considérer ma pensée comme la seule réalité avec quoi j'aie à compter (P. Bourget, *Le disciple*, p. 82). Son influence à quoi rien aujourd'hui ne peut se soustraire (Ernest-Charles, *La littérature d'aujourd'hui*, p. 10). Les pénibles observances par quoi l'on mérite d'entrer dans le ciel (C. Mendès). Cette combinaison à quoi j'avais songé un instant (O. Mirbeau, *Les affaires sont les affaires*, III, sc. 2). Ce regard net, précis et sondeur, avec quoi il regardait alors toutes gens (*id.*, *Les 21 jours d'un neurasthénique*, p. 148). Deux vrais sous avec quoi il pouvait acheter du pain (*ib.*, p. 319). Une confidence à quoi m'encourageait votre air d'intelligente bonté (F. de Miomandre, *La cabane d'Amour*, p. 258). Je ne surprends jamais, entre elle et sa mère, de conversation à quoi je puisse souhaiter prendre part (A. Gide, *La symphonie pastorale*, p. 116). Un chaînon grâce à quoi se fermait la chaîne (*ib.*, p. 124). La vide coupole sous quoi la mort continue une séance de parlement et d'institut (St. Mallarmé, *Divagations*, p. 117). La rue de Commaille était une rue nouvelle taillée au travers des jardins qui, dans cette partie de la rue du Bac, sur quoi elle donnait, longtemps, se dissimulèrent . . . (A. Gide dans *La nouvelle revue française*, 1[er] janvier 1921, p. 39). Il y vit des caractères grecs, à quoi il ne comprenait rien (Benjamin, *Gaspard*, p. 251). Il en détenait le brevet de fabrication avec quoi on pouvait gagner beaucoup d'argent (P. Hamp, *Les chercheurs d'or*, p. 11). Nous choisissons des matières à quoi il faut incorporer beaucoup de travail (*ib.*, p. 119). Cela nous fit acheter des actions sur quoi nous avons gagné 25000 francs (*ib.*, p. 151). Il serait intéressant de faire dans les ouvrages cités la statistique de l'emploi de *quoi* comparé à celui de *lequel*. Le même auteur qui écrit *une conversation à quoi . . ., la rue sur quoi donne le jardin*, écrit aussi: Une matinée pour laquelle ma mère avait retenu deux places (*La*

nouvelle Revue française, 1er janvier 1921, p. 62). Le plat dans lequel j'ai mis les pieds (*ib.*, p. 64). Comp.: Elle passait plus de temps qu'il n'en fallait aux choses vers lesquelles l'attention du patron avait coutume de se porter (E. Pérochon, *Nène*, p. 180). Pour un Français de nos jours les deux formes paraissent également naturelles et peuvent être employées indifféremment, sauf au cas où le mot auquel (ou à quoi) se rapporte le relatif, peut être associé à une idée de personnalité. La substitution de *quoi* à *lequel* nous montre la substitution d'une forme invariable et neutre à une forme fléchie. C'est un phénomène que nous avons souvent étudié dans la Morphologie; nous l'avons également signalé ci-dessus à propos de *ça* (§ 283,1, Rem.), et nous en reparlerons à propos de *on* (§ 379). La langue française actuelle marche, par beaucoup de voies, vers l'invariabilité.

329. Quoi que. Cette combinaison est surtout propre à la langue moderne. Ex.: *Quoi que je fasse, on ne me pardonnera pas. Quoi qu'il puisse arriver, il faut compter sur moi. Dis-le, quoi que ce soit. Il s'intéresse à quoi que ce soit.* Dans la vieille langue on disait le plus souvent *que que* (§ 323).

Remarque. De *quoi que* est sortie la conjonction *quoique*, qui se trouve déjà au XIVe siècle. Ex.: (Il) se sauva, quoi qu'il y perdisist assés des siens (Froissart, II, 61). Dans la langue moderne, beaucoup confondent *quoique* avec *quoi que;* cette confusion peut avoir pour résultat que la conjonction *bien que*, synonyme de *quoique*, se substitue aussi au relatif indéfini *quoi que*, ce qui produit en effet un contresens. Ex.: Bien qu'en aient dit certains hommes qui n'avaient pas songé à ce qu'ils disaient. (V. Hugo, *Préface de Cromwell*). Que dis-tu de Julie, qui croit (bien qu'on lui dise) qu'on peut toujours . . . (G. Flaubert, *Lettres*, CXXVIII).

CHAPITRE V.

LEQUEL.

330. *Lequel*, vfr. *li ques* (ille qualis). Cette combinaison apparaît d'abord dans les traductions (Psautiers d'Oxford et de Cambridge, Quatre livres des rois, Dialogues du pape Grégoire); elle devient d'un emploi assez général au XIIIe siècle et est tout à fait usuelle au XIVe; au temps de la Renaissance elle est le relatif le plus employé, et on en abuse presque. Au siècle classique une réaction commence à se faire sentir, et plusieurs auteurs, par ex. Molière, semblent l'éviter. Les grammairiens la condamnent comme lourde, et son domaine se restreint, pour une grande partie, à la langue judiciaire. Racine s'en moque dans »les Plaideurs«, où il fait dire à l'Intimé: Voici le fait. Un chien vient dans une cuisine; Il y trouve un chapon, lequel a bonne mine; Or celui pour lequel je parle est affamé; Celui contre lequel je parle *autem* plumé; Et celui pour lequel je suis, prend en cachette Celui contre lequel je parle (III, sc. 3). La langue moderne ne fait pas un emploi très étendu de *lequel*; il sert quelquefois de sujet, mais très rarement de régime, et ne fonctionne guère comme pronom adjectif; il s'emploie surtout après une préposition, et dans cet emploi son domaine a été élargi: on disait autrefois *le projet à quoi il travaille* (§ 327), *un bonheur sans qui il meurt* (§ 304); la langue littéraire actuelle demanderait *lequel* dans les deux cas (cf. pourtant § 328).

331. SUJET. La vieille langue se servait beaucoup de *lequel* comme sujet. Ex.: L'aide de Diu premierement, liquele vos serra prestée (Villehardouin, § 523). Li secons livres vous parlera de ses granz chevaleries et de ses granz hardemens,

liquel sont tel que je li vi quatre foiz mettre son cors en avanture de mort (Joinville, § 6). Quand deux propositions relatives se suivent, et que la première commence par *qui*, la seconde recourt à *lequel:* Li rendres escorchoit la gorge par les erres qui y sont, lesquiex senefient les ratiaus au diable (*id.*, § 33). Il m'est souvenu de la fable Du corbeau qui estoit assis Sur une croix de cinq à six Toises de hault, lequel tenoit Ung fromaige au bec (*Patelin*, v. 438—442). Les graces de Dieu ne se donnent poinct aux hommes pour leurs noblesses et richesses, mais selon qu'il plaist à sa bonté, qui n'est poinct accepteur de personne, lequel eslit ce qu'il veut (*Heptaméron*). Le même emploi de *qui* et de *lequel* dans deux relatives coordonnées s'observe encore actuellement; on dira par ex.: *J'allai trouver l'homme qui m'avait parlé de secourir ta sœur, lequel me parut dans les mêmes sentiments.* En dehors de ce cas, *lequel* est peu employé comme sujet après la Renaissance; dans la langue actuelle il présente, dans cette fonction, un caractère presque livresque. Il s'emploie surtout dans des propositions explicatives, il a plus de force que *qui*, et il sert à éviter des amphibologies. Ex.: Grand, bien fait . . . avec une figure à longs traits expressifs et fortement marqués, laquelle exprimait la bonhomie, et qui aux clairvoyants eût permis, par éclairs, de deviner de la force ou de la grandeur (Sainte-Beuve). Il y trouvait le vieux juif qui se faisait passer pour son père, lequel le saluait respectueusement (M. Prévost, *Trois nouvelles*, p. 54). Remarquons que *lequel* ne renvoie qu'à un nom commun (jamais à un nom propre), qu'il ne s'emploie pas après *et*, et qu'il ne se trouve jamais dans une proposition déterminative.

332. Régime. *Lequel* fonctionne moins souvent comme régime que comme sujet. Voici d'abord quelques exemples médiévaux de *lequel* employé comme régime direct; il se rapporte le plus souvent à un antécédent déterminé, mais il peut aussi avoir un sens neutre: Nous vos partirons trois pais, si verrons lequele vous prenderés (Henri de Valenciennes, § 581). Il les conduiroit salvement . . . à Salenique ou en Costantinoble ou en Hongrie, lequel que il voldroient des trois (Villehardouin, § 393). Oliviers de Termes . . . lessa le roy et demoura en Cypre, lequel nous ne veismes puis

d'an et demi après (Joinville, § 16). Il n'acheta que des langues, lesquelles il fit accommoder à toutes les sauces (La Fontaine, *Vie d'Ésope*). La langue moderne se sert très rarement de *lequel* comme régime. Ex.: Lui, déjà la veille, s'était demandé s'il avait eu le pouvoir d'en sauver dix, lesquels il aurait élus (Zola, *Lourdes*, p. 326).

REMARQUE. Dans la vieille langue *lequel* fonctionnait comme régime d'un infinitif prépositionnel. Cette construction, qui s'observe déjà au XIVe siècle, était d'un usage général au temps de la Renaissance. Ex.: Leur disoit que c'estoit le mal de dents; pour lequel guarir plusieurs luy donnoient des remedes (B. Despériers, *Nouv. récréations*).

333. RÉGIME PRÉPOSITIONNEL. *Lequel* fonctionne surtout comme régime prépositionnel, et sur ce point l'usage médiéval s'est conservé intact jusqu'à nos jours. Ex.: Il avoit envoié un evesque et un viel chevalier par lesquels il lor avoit mandé (Villehardouin, § 648). Chil as quels il fu commandé (*id.*, § 542). Troi ange vindrent herbegier chiés Abraham, en mi desquex quenut Abraham le Fil Dieu (Joinville, § 780). Ne onques n'en peumes nul arester delez nous: dont je en nommeroie bien, desquiex je me soufferrai; car mort sont (*id.*, § 246). Mille malheurs ausquels ma destinée M'avoit submis (Marot). Celui pour la deffence duquel il estoit là venu (Montaigne). L'autheur duquel il veut combattre les écrits (*id.*). La langue moderne se sert encore beaucoup de *lequel* comme régime prépositionnel, surtout quand il s'agit de choses ou d'animaux: *La chaise sur laquelle il est assis; les travaux auxquels vous vous êtes adonné; le cheval sur lequel il était monté; les maîtres auxquels est confiée son éducation; la femme du voisin auquel j'ai parlé hier; la femme du voisin à laquelle j'ai parlé hier*. Dans beaucoup de cas il n'y a aucune différence entre *lequel* et *qui*. Gyp écrit: Un aimable garçon auquel je serais désolé que l'on fît une quelconque avanie (*Le journal d'un cochon de pessimiste*, p. 29); ici on pourrait remplacer *auquel* par *à qui* sans aucun changement de sens. Rappelons ensuite les cas où il entre dans un génitif qui se rapporte à un substantif régi par une préposition: *Ce problème à l'étude duquel il a consacré sa vie. La femme pour le bonheur de laquelle je travaille.* Remarquez que *lequel* n'est jamais précédé de la préposition *en* (comp. II², § 504).

334. L'emploi de *lequel* comme adjectif est inconnu à la plus vieille langue; ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle qu'on en rencontre des exemples. Ex.: Pour laquel chose je vous di (Joinville, § 49). Le samedi après l'Ascension, liquex samedis est l'endemain que nous fumes delivrei (*id.*, § 379). Se je li metoie son droit en plait, douquel droit il me offre à faire savoir la veritei clerement (*id.*, § 677). Cet emploi était très répandu au XVIe siècle, et *lequel* prenait alors volontiers le sens d'un pronom démonstratif, de sorte que la proposition relative présente le caractère d'une proposition principale coordonnée. Ex.: Un gentilhomme appeloit . . . à disner et à soupper un cordelier qui preschait le caresme, lequel cordelier estoit bon frere et aymoit le bon vin (B. Despériers, *Nouv. récréations*, n° 85). Cet usage disparaît, après la Renaissance, de la langue ordinaire tout en subsistant dans le langage juridique. Dans »Les Plaideurs« de Racine l'Intimé dit: Un soufflet! Écrivons: Lequel Hiérôme, après plusieurs rébellions, Aurait atteint, frappé moi sergent, à la joue (v. 418).

335. La langue moderne admet l'emploi de *lequel* comme pronom adjectif dans les trois cas suivants:

1° Devant un substantif répété: *Cela ne se fait que dans des circonstances extraordinaires, lesquelles circonstances il faut saisir en toute hâte.*

2° Devant un substantif d'un sens général qui répète un substantif d'un sens spécial, ou qui résume ce qui a été dit précédemment, comme dans: *Je viens de toucher deux mille francs, de laquelle somme je vous payerai ce que je vous dois.* Ex.: »Rien n'advint de notable jusqu'au lundi de la semaine suivante, auquel jour le prince avertit sa femme qu'il allait à Rome (A. France, *Puits de Ste Claire*, p. 277). Il reçut, pour s'équiper, dagues, chevaux, harnois, auquel présent il trouva de très grands charmes (*Nouvelle Revue*, 1898, p. 613).

3° Dans le terme juridique *auquel cas.* A. de Musset a imité le style du palais dans la réplique suivante de Marianne: Il est décrété par le sort que Cœlio m'aime, ou qu'il croit m'aimer, lequel Cœlio le dit à ses amis, lesquels amis décrètent à leur tour que, sous peine de mort, je serai sa maîtresse (*Marianne*, II, sc. 1).

336. Quel que. Cette combinaison était assez générale dans la vieille langue; depuis le moyen âge son emploi s'est restreint de plus en plus, et elle ne conserve dans la langue moderne qu'une seule de ses fonctions primitives.

1° *Quel que* s'employait absolument, en parlant d'une personne. Ex.: A quel qu'enui, a quel que painne (*Ivain*, v. 184).

2° *Quel que* s'employait comme pronom conjoint. Ex.: Mes onques nus qui la veïst, Quel sanblant que ele feïst, Ne sot por qu'ele se pasma (*Cligès*, v. 4111—13). Quel compaignie que tu truisses (*Chemin de Povreté*). Que ja n'arés a mari homme, de quel estat c'on le renomme (*Méliador*, v. 1749). Parfois le *que* est rapproché de *quel*. Ex.: De quel que mesfet il soient repris (Beaumanoir, *Coustumes*, I, 159). Cette construction s'emploie encore au XVII° siècle. Molière écrit: En quel lieu que ce soit, je veux suivre tes pas (*Les Fâcheux*, III, sc. 4). Cependant elle était en train de vieillir, et l'usage littéraire tendait à remplacer *quel* par *quelque*. La phrase *quelles richesses que vous ayez* cédait la place à *quelques richesses que vous ayez*, mais l'ancienne tournure se conservait dans le parler vulgaire et dans les parlers provinciaux. Vaugelas (*Remarques*, I, 231) observe: »C'est une faute familière à toutes les Provinces, qui sont de la Loire, de dire, par exemple, *quel mérite que l'on ait, il faut estre heureux* au lieu de dire, *quelque mérite que l'on ait.* Et c'est une merveille, quand ceux qui parlent ainsi s'en corrigent, quelque sejour qu'ils facent à Paris, ou à la Cour.« Pourtant Vaugelas, tout en qualifiant la phrase citée de faute, ne la blâme pas trop, et en cela il a parfaitement raison. Elle s'observe dans la langue familière jusqu'à nos jours. On lit dans une lettre de Jacques Récamier datée du 22 févr. 1793: Quelle disproportion qu'il y ait entre mon âge et le sien . . . elle m'a constamment témoigné un attachement particulier (É. Herriot, *Mme Récamier et ses amis*, p. 13). P. Stapfer est heureux de la retrouver dans le parler familier moderne. Il raconte: »J'entendais, un soir, à une table de dominos, mon adversaire se déclarer battu en ces termes: »De quelle façon que je joue, j'ai perdu,« et j'étais content de cet aveu et de cet archaïsme« (*Récréations grammaticales et littéraires*, p. 210).

3° *Quel que* s'employait aussi d'une manière prédicative, et c'est la seule fonction que la langue moderne reconnaisse à notre combinaison: *Quelle qu'en soit l'origine. Quelles que soient vos intentions. Je partage vos chagrins, quels qu'ils soient.*

Remarque. Par distraction, A. de Lamartine a confondu *quelque* avec *quel que* dans le vers suivant: Quelque soit la main qui me serre *(Recueillements)*.

CHAPITRE VI.

DONT.

337. *Dont* est primitivement un adverbe de lieu; il continue la particule composée de unde, qui a remplacé le classique unde. Il indique donc à l'origine le lieu de départ, l'origine, et ce sens lui est resté jusque dans le XVII[e] siècle. Ex.: Rentre dans le néant, dont je t'ai fait sortir (Racine, *Bajazet*, II, sc. 1). Vaugelas n'admettait *dont* comme adverbe de lieu qu'au figuré; on peut dire *la maison dont il est sorti*, si *maison* a le sens de 'famille'. Employé comme pronom, *dont* a beaucoup élargi son domaine; on s'en est surtout servi pour remplacer le pronom relatif précédé d'une préposition. Il a pris, peu à peu, beaucoup de sens et d'emplois différents: il indique non seulement un pur rapport de génitif, mais aussi la cause, le moyen, la manière, la matière. Rappelons aussi qu'il dépend d'un nom aussi bien que d'un verbe.

REMARQUE. Il est intéressant de constater que l'adverbe de lieu unde avait subi en latin un développement qui, en plusieurs points, est analogue à celui subi par *dont* en français. Rappelons des phrases telles que: Ille ipse unde cognoverit (Cicero, *De Oratore*, I, 15). Praedonibus unde emerat (Terentius, *Eunuchus*, I, 2, 34). Si habuerit unde tibi solvat (Cicero).

338. Pendant le moyen âge, l'emploi de *dont* va toujours en augmentant; il l'emporte peu à peu sur *cui* (§ 302), *de quoi, duquel.* Voici des passages médiévaux, choisis pour montrer les différents emplois de *dont:* Mes larges terres dont jo aveie assez (*St. Alexis*, v. 402). Par bons ostages, ço dist li Sarrazins, Dunt vus avrez u dis u quinze u vint (*Roland*, v. 147). Li lion et li sengler Dont il i a a plenté (*Aucassin et*

Nicolete, XVII, 7). Par Mahomet dont j'atent le pardon (*Couronnement Louis*, v. 962). Car j'ai deniers Dont je vous donrai volontiers (*Jehan et Blonde*, v. 7685). De son enfant dont li souvint (*Vie de Saint Nicholas*, v. 25). Tel chose dist par maltalent Dunt il se repenti sovent (Marie de France, *Lanval*, v. 292). Ne ne voloit autre conduit Dont il eüst graignor desduit (*Joufroi*, v. 1670). On trouvera dans les paragraphes suivants d'autres exemples montrant quelques fonctions de *dont* qui ne sont pas représentées dans les passages cités.

339. Antécédent. Dans la vieille langue, *dont* se rapportait à des noms désignant des êtres vivants, à des noms de choses, au pronom démonstratif, à toute une phrase. Cet usage a subi, dans la langue moderne, quelques restrictions que nous indiquerons sommairement.

1° *Dont* se rapporte à des êtres vivants. Ex.: Li douze per dont Charles est puissans (*Roncevaux*, p. 27). Là fu morz Oliviers et ses compains Rolans, li douze pair de France, don Karles est dolanz (*Chanson des Saxons*, V). Tuit et totes prisoient Celui don verité disoient (*Ivain*, v. 3256). Dans la langue moderne, *dont*, quand il a la valeur d'un génitif, se rapporte couramment encore à des êtres vivants.

2° *Dont* se rapporte à des choses. Ex.: S'i ert credance, dont or n'i at nul prout (*Alexis*, v. 3). Un anel dont il l'out esposede (*ib.*, v. 73). Une imagene dont il odit parler (*ib.*, v. 87). Tant i avrat de besanz esmerez Dunt bien purrez voz soldeiers luer (*Roland*, v. 133). Assez oïstes de la lance parler Dunt Nostre Sire fut en la cruiz naffrez (*ib.*, v. 2504). Le blanc osberc dunt la maile est menue (*ib.*, v. 1329). Deus nés . . . don l'une avoit nom la Pelerine (Villehardouin, § 242). La maladie dont il mourut (Montaigne). La vitesse dont elle va (La Boëtie). Le rigoureux sort dont vous m'êtes ravie (Malherbe, V, 22). Sa tête est le seul prix dont il peut m'acquérir (Corneille, *Cinna*, v. 56). Après quelques paroles dont je tâchai d'adoucir la douleur de cette charmante affligée (Molière, *Fourberies de Scapin*, I, sc. 2). Du coup dont ma raison vient d'être confondue (Racine, *Andromaque*, III, sc. 1). Les liens dont j'étais enchaîné (M.-J. Chénier, *Œdipe roi*, V,

sc. 2). Cet emploi général de *dont* a, pour une très grande partie, disparu.

3° *Dont* exprime non seulement le »genitivus subjectivus«, mais aussi, bien que moins souvent, le »genitivus objectivus«. Ex.: Voyant une beauté follastrement accorte Dont l'abord soit facile (Régnier, *Sat.* VII, v. 57). Chose terrible, et dont le seul penser Vous fait dresser les cheveux (La Fontaine, *Contes*, II, 1). Dans cette intimité dont le désir les dévorait (Rod, *Teissier*, p. 327).

4° L'antécédent de *dont* peut être le démonstratif neutre *ce*. Vaugelas recommandait de ne pas se servir trop fréquemment de la tournure *ce dont* (*Remarques*, II, 31), et on s'en passait souvent. Ex.: C'est dont je ne veux point de témoin que Valère (Corneille, *Horace*, V, sc. 3). Actuellement *ce dont* s'emploie surtout après toute une phrase; voir ci-dessous.

5° *Dont* se rapporte à toute la phrase précédente. Ex.: Il li enortet dont lei nonq chielt (*Eulalie*, v. 13). La queue remest en gages: Dont moult li poise (Renart). Ne vos vi, don moi sovaigne, onques (*Erec*, v. 1010). Mais ne parla point d'amours, Au moins dont j'en aye mémoire (*Amant rendu cordelier*, v. 1251). Li aultre ne vorent nullement demorer, dont il fut moult courouchiet (Froissart). Theseus le tua; dont il fut si aise que . . . (Amyot). Cet usage se retrouve encore au XVIIe siècle. Ex.: Elle se meut un peu plus vite; dont la raison est évidente (Descartes). Hélène est arrivée, dont je suis ravie (Madame de Sévigné). Son mari donc l'interrompt là-dessus, Dont bien lui prit (La Fontaine, *Contes*, I,IV). — Dans la langue moderne un *dont* absolu ne se trouve que rarement, et il prête facilement au style un certain cachet archaïque: Il la fit marchander, dont le roi se fâcha (P.-L. Courier). On les a refusés au Globe, dont les prosaïstes me gardent rancune (V. Hugo, *Correspondance*). La mère Barbeau se mit à pleurer, dont le père Barbeau se mit fort en peine (G. Sand, *La petite Fadette*, p. 7). Et il se mit à organiser des parties pour le matin et des jeux pour le soir, dont s'étonnèrent beaucoup Paul et Christiane (G. de Maupassant, *Mont-Oriol*, p. 234). M. Brunetière a, d'ordinaire, et plus volontiers, le regard tourné vers le passé, dont, au reste, nous n'avons pas à nous plaindre (É. Faguet, *Revue Bleue*, 1892, I, 441). L'usage moderne demande ordinairement dans ces cas l'addition d'un

ce; on ne dit plus: *Il est mort, dont je suis désolé,* mais: *Il est mort, ce dont je suis désolé.*

340. Sur l'emploi de *dont* dans la langue moderne il faut encore remarquer:

1° *Dont* exprime un rapport de possession et peut être regardé comme un génitif de *qui* (*lequel, quoi*). Ex.: *Cet homme dont la maison est brûlée. Cet homme dont on a brûlé la maison.* Il se rapporte ainsi soit au sujet soit au régime de la proposition qu'il introduit.

Remarque. A côté de *dont*, on garde toujours *de qui* quand il s'agit d'une personne. Ex.: Rendray-ie encore grace au Iuge souuerain, De qui l'arrest sanglant a conclu ma ruyne (Mairet, *Sophonisbe*, v. 1539—40). Mme Arnold, de qui la santé se rétablissait (Coppée, *Contes en prose*, p. 54).

2° Il faut aussi remarquer que *dont* peut se rapporter simultanément au sujet et au régime. Cet usage remonte au moins à la Renaissance. Ex.: Suivant le roy Françoys, premier du nom, Dont le sçavoir excède le renom (Marot, I, 60). Qui dit sans aucun fard ce qu'il sent librement Et dont jamais le cœur la bouche ne desment (Régnier, *Satire VII*, v. 53). Le jeune prince, dont la victoire avait relevé la haute contenance (Bossuet). Les grammairiens ont protesté contre cet usage. Vaugelas (*Remarques*, II, 32) défend de dire *C'est un homme dont l'ambition excessive a ruiné la fortune*, et l'Académie lui donne raison en ajoutant que la phrase citée n'a pas »toute la netteté que l'on y peut souhaiter«. C'est peut-être exagérer un peu, et les auteurs modernes recourent, sans hésitation, à la construction critiquée. Ex.: Coiffés d'un vieux vigogne Dont la plume cache les trous (Rostand, *Cyrano de Bergerac*, II, sc. 7). Les femmes dont les maris partagent la foi (Zola, *Vérité*, p. 299).

3° *Dont* est régulièrement suivi du sujet de la relative: *L'homme dont tu as guéri le fils. Un compositeur russe, dont le Conservatoire vient de jouer une belle symphonie.* Cet ordre de mots peut être renversé lorsqu'il s'agit d'un verbe intransitif. Ex.: *Les arbustes dont s'épanouissaient les fleurs. L'ami dont vous a parlé mon père.*

4° *Dont* est régulièrement suivi d'un temps personnel:

l'homme dont je connais (*je connaissais* etc.) *le fils*. On trouve très rarement le participe présent: *l'homme, dont connaissant le fils, je . . .* Ex.: Ils outrent toutes choses, les bonnes et les mauvaises, dont ne pouvant ensuite supporter l'excès, ils l'adoucissent par le changement (La Bruyère, XI).

341. *Dont* exprime le plus souvent un rapport de génitif, mais il s'emploie aussi après les verbes et les adjectifs qui se construisent avec *de*. Ex.: *Les mérites dont il est digne. Un homme dont il est jaloux. Une chose dont il s'est aperçu. Les contes dont on l'amuse.* Il remplace aussi *de qui* au sens partitif: *Le peuple dont je suis. Un roman dont j'ai tout oublié.* Il est très rare que *dont* fonctionne à la fois des deux manières principales indiquées. Ex : Le duc de Bourgogne, dont la France aimait les vertus et attendait des merveilles.

Remarque. Dans la langue moderne, *dont* ne sert plus à exprimer le moyen; on préfère maintenant *par lequel*. Ainsi un vers tel que: Ce beau discours dont il vient vous flatter (Boileau, *Art poétique*, I, v 221) n'est plus conforme à l'usage.

342. *Dont* ne peut être le régime d'un complément précédé lui-même d'une préposition; on dit ainsi *l'homme dont je connais la probité*, mais *l'homme à la probité de qui je me fie*, et il ne faut pas dire *l'homme dont je me fie à la probité*. On trouve pourtant, surtout dans les vieux auteurs, quelques exemples isolés de cette construction contournée: L'objet de votre amour, lui, dont à la maison Votre imposture enlève un puissant héritage (Molière, *Dépit amoureux*, v. 410). Il est des sympathies Dont par le doux rapport les âmes assorties S'attachent l'une à l'autre (Corneille, *Rodogune*, v. 360). Voici un exemple tout moderne: L'un d'eux fut attaché sur une chaise en face de sa maison, dont il dut assister au pillage et au bris (Henry Houssaye). Des exemples analogues se rencontrent très rarement; ils sont ou des négligences de style ou un défi voulu à la grammaire officielle. E. de Goncourt recourt ainsi à cette construction, que G. Paris a qualifiée de »contraire au sentiment actuel des Français« (*Romania*, XXV, 334); il écrit par ex.: Ce William Rayne, dont elle n'est pas même certaine de l'existence (*La Faustin*, p. 63). La cons-

truction paraît se présenter d'une manière assez naturelle quand *dont* est le régime de *l'un et l'autre*. Ex.: Deux povres femmes, dont vous donnastes à l'une une cote et à l'autre une chemise (La Tour Landry). Je ne vous les donne point dans le même ordre que je vous ai donné le Cid et Pompée, dont en l'un vous avez vu les vers espagnols, et en l'autre les latins (Corneille, *Menteur*, *Préface*).

343. Emploi pléonastique. Nous avons déjà constaté que *dont* s'emploie parfois d'une manière pléonastique (§ 8). Cet usage est surtout propre à la langue d'autrefois. Ex.: Iloc veïssiez maint serjant Gesir mort par le camp sanglant Dont li sans vermeil del corp chaus Corroit par le caup a rusaus (*Joufroi*, v. 4469). L'enfant lui enclina sa teste et ne respondit mot don le père se merveilla de ce qu'i ne luy parloit point (*Sept Sages*, p. p. G. Paris, p. 66). La martre m'a mengié trois de mes vielles gelines dont vous vous appercepurés bien du dommage (*Quinze joies de mariage*, p. 27). Ces deux loups enragez dont par la grace de Dieu elle avait eschappé de leurs dents (Heptaméron). Cet usage, assez fréquent au temps de la Renaissance, est rare au grand siècle. On peut rappeler le passage suivant de La Rochefoucauld: Beaucoup de personnes l'allèrent voir dont Coligny était du nombre. La grammaire moderne ne tolère pas l'emploi d'un *dont* pléonastique. Pourtant le phénomène existe toujours dans la langue vivante malgré l'interdiction des puristes. Je cite comme exemple une phrase copiée sur un devoir d'un lycéen de Paris: Le pont est barricadé, et derrière se trouvent les ennemis dont leurs canons crachent du feu sur les Français. Il faut y voir un tour naturel et comme instinctif, tellement naturel qu'il se glisse parfois dans la langue littéraire. Comp.: L'un de nos plus beaux généraux . . . mutilé héroïque et dont on pourrait dire de lui comme du vieux Rantzau qu'il n'a d'entier que le cœur (*Le Figaro*, 9 juillet 1917).

344. Le pronom *que* se réduit, comme nous avons vu (§ 319 s. s.), à une sorte de particule relative d'un sens assez vague. Un pareil développement s'observe aussi pour *dont*. Cet affaiblissement, qui s'entrevoit dans l'emploi pléonastique

étudié, se constate dès le moyen âge, et il est encore propre à la langue de la Renaissance. Voici quelques exemples qui montrent *dont* employé, soit au sens neutre et synonyme de 'de ce que', soit comme une sorte de particule conjonctive exprimant la conséquence (= par suite de quoi): Mult sui iriez Dunt si estes afebleiez De jëuner ne de veillier (*Chronique des Ducs de Normandie*, v. 14039). Atant vynt une molt hydouse tempeste, dont trestous quidoient pur la tempeste moryr (*Nouvelles fr. du XIV*e *siècle*, p. 89). Laquelle affirma estre vérité ce qu'estoit mensonge, dont le chevalier pour le desplaisir laissa et sa femme et son filz (*Sept Sages*, p. p. G. Paris, p. 79). Il print la hardiesse de luy dire qu'il avoit grande pitié dont elle n'estoit autrement aymée du roy son mary (*Heptaméron*). Au XVIIe siècle ce *dont* est d'un emploi assez rare: L'anneau lui fut donné Et maint bel écu couronné Dont peu de temps après on la vit mariée (La Fontaine, *Contes*, IV, p. 58).

CHAPITRE VII.

OÙ.

345. *Où* remonte au lat. ubi. Il est donc primitivement un adverbe de lieu, mais il s'emploie aussi dès les plus vieux textes comme pronom relatif: il fonctionne comme un datif et se rapporte aux noms de choses, aux noms de personnes, aux mots abstraits et à toute une phrase; comp. le développement parallèle de *y* (§ 220). Il est parfois difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer le sens pronominal du sens locatif; ils se confondent insensiblement. Ex.: Douz lieu ou mes cuers tent et bee (Chastelain de Couci, XVII). Son trespas où j'estoie présent (Commines). L'emploi de *où* comme adverbe pronominal était plus répandu autrefois que dans la langue moderne; il a été remplacé dans plusieurs de ses anciennes fonctions par les pronoms relatifs. En revanche, *où* empiète actuellement sur le domaine de *que* (§ 347). Voici quelques indications sommaires sur les rapports de *où* avec son antécédent. Un emploi pléonastique de *où* a été signalé au § 6.

346. Temps. On passe facilement d'une indication de lieu à une indication de temps; les deux notions se confondent par ex. dans la locution adverbiale *sur le champ*. C'est pourquoi *où* sert aussi tout naturellement à indiquer l'époque où un événement a eu lieu; on ne dit pas seulement *la ville où*, mais aussi *le soir où*. Cet usage remonte très haut, et il se constate en français dès les plus anciens textes. En voici quelques exemples: El tens ou tote riens s'esgaie (*Roman de la Rose*, v. 49). Le temps de l'enfantement où

elle est tant malade (*Quinze joies de mariage*, p. 59). Un jour d'esté où le soleil reluit (Régnier, *Sat. X*, v. 55). Vous n'aviez pas encore atteint l'âge où je touche (Racine, *Phèdre*, v. 937). L'instant où vous permettez que je mène ma fiancée (Beaumarchais, *Le mariage de Figaro*, II, sc. 20). Il y a des moments où l'on causerait avec son tire-botte (About, *Trente et quarante*, p. 10).

347. L'emploi indiqué de *où* est toujours vivant. Dans la langue moderne il s'observe surtout avec des substantifs accompagnés de l'article défini: on dit couramment *au moment où il entrait*, *les jours où il se baigne*, *à l'heure où il m'attend*. Souvent aussi le substantif est accompagné de l'article indéfini: *un soir où il était sorti faire une visite*, *un jour où il pleuvait*. On dit également *aujourd'hui où*, et il est indubitable que l'emploi de *où* devient de plus en plus général. On préfère maintenant *du moment où* à *du moment que*. Comp. § 322.

348. CHOSES ET ABSTRAITS. Dès les plus anciens textes, *où* se rapporte également à des noms de choses proprement dites et à beaucoup de mots abstraits indiquant surtout un état d'âme. Ex.: Ot un anel ou durement se fie (*Roncevaux*, p. 162). Où pensez-vous, frere Symon? Je pens, fait-il, à un sermon, Le meilleur où je pensasse oncques (Rustebuef). L'amour où j'ai tant servi (Blondel de Nesle). Respondirent qu'ils se tenoient bien pour absous et pour quittes de tout ce où obligés estoient (Froissart). Les inconvénients où il n'y a point de remède (Montaigne, I, 48). La peine où ils estoient (Noël du Fail, *Les femmes et le secret*). C'est l'unique bonheur où mon âme prétend (Corneille, *Le Cid*, v. 791). Les noces où je dis qu'il vous faut préparer (Molière, *École des femmes*, III, sc. 1). Laissons-là la médecine où vous ne croyez point (*id.*, *Don Juan*, III, sc. 1). C'est une chose où je suis déterminée (*id.*, *Le médecin malgré lui*, III, sc. 6). La chose du monde où il a le plus d'attention (Mme de Sévigné, 31 janv. 1680). L'unique étude où je veux m'attacher (Boileau, *Épître V*). Le joug superbe où je suis attaché (Racine, *Iphigénie*, I, sc. 1). Il y a des maux effroyables où on n'ose penser (La Bruyère). C'est un mal où mes amis ne peuvent

porter remède (Montesquieu, *Lettres persanes*, 6). Pardonne à cet hymen où j'ai pu consentir (Voltaire).

349. L'usage a en partie abandonné l'emploi indiqué de *où*. On ne dirait plus *le mariage où il a consenti;* il faut maintenant *le mariage auquel il a consenti.* Cette victoire du pronom relatif sur l'adverbe paraît définitive, quoique les grammairiens aient essayé d'étayer l'emploi de *où*. Vaugelas préférait de beaucoup *où* à *lequel;* il veut qu'on dise *l'état où je vous ai laissé*, et non pas *auquel*. Pour varier l'expression, *lequel* s'employait alternativement avec *où*, comme dans la phrase suivante: Les beaux jours d'une paix où son grand cœur a résisté et à laquelle il ne s'est relâché que par les prières de ses sujets (Molière, *Grand divertissement du roy*). Dans la littérature moderne, on rencontre parfois des exemples de l'ancien emploi de *où:* La certitude où il était arrivé (Zola, *Vérité*, p. 126). Je ne suis pas souffrant au sens où vous voulez le dire (Lavedan, *Le bon temps*, p. 242). Ce mariage où se rattachait son cœur (G. de Maupassant, *Pierre et Jean*, p. 212). Les chasses à courre où elle craignait que le Mesnil fût invité (Anatole France, *Le lys rouge,* p. 340).

350. Personnes. *Où* se rapporte, dès les plus anciens textes, à des êtres vivants et prend le sens de: chez qui, en qui, à qui, sur qui, avec qui, parmi lesquels, etc. Ex.: Chascun jure le deu ou creit (*Roman de Thèbes*, v. 5580). De celui ou plus tu te fies, Te doiz garder melz que d'autrui (*Maître Élie*, v. 666). S'ëust son per ou dëust bataillier (*Couronnement Louis*, v. 610). Fors seulement Bertain où tant a de biauté (*Berte aus grans piés*, v. 1616). Comme pluseurs femmes sont, qui ne leur chault ou elles s'abandonnent (*Sept sages de Rome*, éd. G. Paris, p. 31). Que jamais je n'ay congneu nul prince où il y eust moins de vice (Commines). Arrivèrent les ambassadeurs du roi où estoit le conte d'Eu, le chancelier de France (*id.*). J'ay eu affaire à gens où il se treuve aussy peu d'honneur qu'il est possible (Marguerite, *Lettre* 47). Il aimait une dame où jamais n'avoit pensé (*Heptaméron*). Ce frère où l'on va m'exposer (Molière, *Dom Garcie*, v. 1706).

351. L'emploi de *où* quand l'antécédent est un nom de personne n'existe plus dans la langue littéraire. L'usage indiqué commençait à tomber en désuétude déjà au XVIIe siècle. Dans l'édition de 1660, Corneille remplace trois fois *où* par *à qui*. Il corrige ainsi: Vous, où je mets ma gloire, où j'attache mes jours, en: Vous, dis-je, à qui j'attache et ma gloire et mes jours. La valeur pronominale de *où* dans les cas où il s'agit d'une personne, paraît survivre dans la langue vulgaire. Ex.: Mon maître où je suis (Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 117). Comp. l'emploi correspondant de *y* (§ 221).

352. L'antécédent de *où* peut aussi être un pronom d'un sens neutre, ou une phrase tout entière. Voici quelques détails sur ces deux cas:

1° *Où* se rapporte à un pronom neutre. Ex.: De ceo u plus mist s'entente (Chardry, *Josaphaz*, v. 581). Ne m'as dit rien ou ge me tiegne (*Roman de Renart*, II, v. 267). Encor faut il avoir quelque chose où se prendre (Régnier, *Sat.* II, v. 13). Vous ne sauriez m'ordonner rien où je ne réponde aussitôt par une obéissance aveugle (Molière, *Princesse d'Élide*, II, sc. 4). On n'emploie plus *où* de cette manière.

2° *Où* se rapporte à une phrase entière. Ex.: Sire, bien avons entendu Ce qu'il vous a pleü a dire Où riens ne volons contredire (G. de Machault, *Prise d'Alexandrie*, v. 4151). Et cecy estre dit, il s'en ala et l'enfant fut ramené. Ou se peut entendre la malice de la femme (*Sept Sages*, p. p. G. Paris, p. 87). Rappelons ici la combinaison *c'est où:* Oui, Madame, le bonheur de vous posséder est à mes regards la plus belle de toutes les fortunes, c'est où j'attache toute mon ambition (Molière, *L'Avare*, III, sc. 7).

353. L'usage examiné jusqu'à présent nous a montré *où* fonctionnant comme une sorte de datif. Il faut cependant remarquer que quelques auteurs se sont servis de *où* comme d'un simple relatif, équivalent de *lequel*, sans égard au cas qu'il représente. Cet usage a surtout lieu après les prépositions *par* et *de*.

1° Exemples de *par où:* J'ay receu vostre lettre par où j'ay sceu de vostre santé (Marguerite, *Lettre* 4). Les mauvais

moyens par où on se poulse aux charges (Montaigne, I, 273). Des lettres par où j'apprends que mon oncle est mort (Molière, *Médecin malgré lui*, III, sc. 11). Une ancienne bulle par où il ôte toutes les immunités (Mme de Sévigné, 31 mai 1683).

2° *Où* s'emploie d'une manière analogue après *de*. L'antécédent peut être un nom de chose, un nom abstrait, un nom de personne ou une phrase tout entière. Ex.: Un secret d'où dépend le bonheur de sa vie (Scarron). Il s'est jeté dans le raisonnement du Ministère d'où j'ai cru qu'il ne sortiroit point (Molière, *Comtesse d'Escarbagnas*, sc. 1). Dieu d'où les vrais biens procèdent (Saint-Gelais). Voici mon jeune fou, d'où nous vient tout ce trouble (Molière, *Dépit amoureux*, v. 906). Si c'est Suzanne d'où vient le trouble où je vous vois (Beaumarchais, *Mariage de Figaro*, II, sc. 12). Ces larmes faciles et sans douleur, d'où la femme sort apaisée et rafraîchie (Daudet, *L'Immortel*, p. 46). Enfin le corrélatif de *d'où* peut être une phrase entière. Ex.: L'homme trahit sa foy, d'où vindrent les notaires (Régnier, *Sat. VI*, v. 48).

Remarque. *D'où* a parfois empiété sur le domaine de *dont*. Ex.: Pour au pays venir D'où je n'ai sceu perdre le souvenir (Marot, II, 186). Pensez le grand bien d'où il estoit plein (B. Despériers). Des qualités d'où à peine un dieu serait digne (Malherbe). Cet usage disparaît au XVIIe siècle. Corneille a écrit: Mon cœur n'a point d'espoir d'où je ne sois séduite (*Suivante*, v. 1689); mais, dans l'édition de 1660, il corrige *d'où* en *dont*.

LIVRE NEUVIÈME.

PRONOMS INTERROGATIFS.

CHAPITRE I.

QUI.

354. *Qui* (lat. qui pour quis) fonctionne comme nominatif aux deux nombres et aux deux genres; par extension il s'emploie aussi comme régime masculin direct, et par confusion avec *cui* (§ 302), comme régime masculin prépositionnel. Il a aussi empiété sur le domaine du neutre et, dans certains cas, remplacé *que* au nominatif.

Remarque. L'emploi de *qui* comme régime direct nous montre la victoire du nominatif sur l'accusatif. Un développement pareil s'observe en anglais, où *whom* cède la place à *who*. En danois, c'est le nominatif qui succombe, vaincu par le datif: on ne dit plus *hvo kommer*, mais *hvem kommer*. Un phénomène analogue s'observe en roumain et en espagnol, où on se sert de *cine* et de *quién* quand l'interrogation porte sur une personne.

355. Sujet masculin et féminin. Ex.: S'il pèche vers Deu, ki purrat pur lui preier (*Livre des Rois*)? L'usage syntaxique de cette forme a peu varié depuis la période la plus ancienne jusqu'à nos jours. Il faut remarquer les points suivants:

1° Dans la vieille langue, *qui* était parfois suivi du pluriel. Ex.: Tous les jours les veoient chil de l'ost le royne et s'esmerveilloient qui ce pooient estre (Froissart). Le pluriel est toujours employé quand le sens le demande, comme dans le vers suivant de Boileau: Entre tant d'animaux, qui sont ceux qu'on estime (*Sat. V*)? Comp. § 295.

2° *Qui* interrogatif est toujours du masculin: *Qui a été récompensé?* Cependant La Fontaine l'a fait, avec raison, du féminin dans le passage suivant: Qui fut bien empêchée? Ce fut Clitie *(Le faucon).*

3° A côté du simple *qui*, la langue moderne présente la périphrase *qui est-ce qui*. Ainsi au lieu de *qui vient* on dit volontiers, surtout dans le parler familier, *qui est-ce qui vient* ou *qui c'est qui vient?* Cette périphrase, à l'origine renforçante, remonte au moyen âge; avant de dire *qui est-ce qui*, on a dit *qui est qui*. Ex.: Ki est ki tei resemble en Israel *(Livre des Rois)*? Qui esse qui m'a frappé (M V T, v. 4763)?

4° *Qui* interrogatif peut être suivi du complément partitif. Ex.: Qui de nous deux à l'autre a droit de faire loi (Molière, *Sganarelle*, sc. 1)? Qui de l'âne ou du maître est fait pour se lasser (La Fontaine, *Fables*, III, 1)? On dit encore: *Qui de vous ira le chercher?* Pourtant, dans la langue actuelle, cet emploi de *qui* est en décadence, et on commence à préférer *lequel* (§ 331). Dans la vieille langue, le *qui* interrogatif se rapportait parfois à un nom de chose. Ex.: Faut il demander qui est la première des deux [langues] (Estienne, *Précellence*).

356. Sujet neutre. Au neutre, *qui* remplace peu à peu *que* (§ 358). Le *qui* neutre devient général au XV[e] siècle et se maintient jusqu'au XVIII[e]. Ex.: Hé! hé! mon mary, qui vous a meu à dire ce (*Cent nouv. nouv.*)? Qui fut premier, soif ou beuverie (Rabelais)? Qu'avez-vous? Qui vous fait soupirer (Corneille, *Le Menteur*, v. 471)? Qui peut donc retarder l'effet d'un si grand bien (Corneille, *Polyeucte*, v. 1542)? Je ne sais qui me tient que je ne vous en fasse autant (Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 17). Qui fait l'oiseau? C'est le plumage (La Fontaine, *Fables*, II, 5). Ah! c'est vous, roi des enfers. Qui vous amène (Boileau, *Les héros de roman*)? Mon père, si matin, qui vous fait déloger (Racine, *Les Plaideurs*, I, sc. 4)? Au XIX[e] siècle, ce *qui* ne s'emploie guère qu'en style poétique et dans certaines locutions. Ex.: Qui peut vous affliger (A. de Vigny, *La fille de Jephté*)? C'est toi, lutin! — Qui t'amène (V. Hugo, *Ballades*, n° 4)? Qui vous presse (Vitet, *La Ligue*, II, 544)? Eh! chère baronne, qui peut valoir à un vieux garçon comme moi l'honneur d'une si belle visite (Augier, *Le fils de Giboyer*, I, sc. 2)? Qui vous inquiète, puisque vous toucherez dans six mois l'arriéré de votre baraque... (G. Flaubert, *Madame Bovary*, p. 302)? Qui t'a retenue hier? — J'ai été malade (*ib.*, p. 306). On dit encore *qui vous amène de si bonne heure?* Ce *qui* s'est conservé dans les pro-

positions indirectes, où il est maintenant précédé d'un *ce: Je sais ce qui vous amène.* Dans les interrogations directes, le *qui* neutre interrogatif est remplacé par *qu'est-ce qui;* le vers bien connu de La Fontaine: »Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage?« (*Fables*, I, 10) serait en langue moderne: Qu'est-ce qui te rend si hardi . . .?

357. Prédicat et régime. Notons les points suivants:

1° *Qui* est employé comme prédicat dans: *Savez-vous qui elle est? Savez-vous qui nous sommes?* Cet usage n'offre rien de particulier.

2° *Qui* peut fonctionner comme régime direct et comme régime prépositionnel. On dit: *Qui préférez-vous?* et: *De qui parle-t-il? Pour qui me prenez-vous? A qui faut-il s'adresser?* Dans ce dernier emploi, *qui* a remplacé l'ancien *cui* (§ 302); *de qui* représente en effet *de cui*, comme *à qui* représente *à cui* ou *cui.* Ex.: De ço cui calt (*Roland*, v. 1405)? Ne sai par cui conseil l'empereres respondi (Villehardouin, § 277). Ne sorent la corone cui doner ne baillier (Burguy, *Grammaire*). Cette construction médiévale se rencontre encore dans la poésie populaire; nous rappellerons un vers de la fameuse romance de Clotilde: N'en sont trois frères, N'ont qu'une sœur à marier. Elle est si belle Ne savent pas qui la donner (*Romania*, VI, 428).

3° Dans la langue moderne, le *qui* interrogatif est souvent remplacé par une périphrase. A côté de: *Qui choisirez-vous?* on trouve: *Qui est-ce que vous choisirez? De qui est-ce que vous parlez?*

CHAPITRE II.

QUE, QUOI.

---

358. *Que*, sujet. L'emploi de *que* comme sujet neutre (comp. § 309) est surtout propre à la vieille langue. Ex.: Que seit duné à tei (*Livre des Psaumes:* quid detur tibi). On disait de même *que te faut*, *que te plaist*, *que te semble*, etc. On recourt aussi, mais rarement, à une périphrase: Que est iço que est avenud à Saül (*Livre des Rois*)? On trouve encore au XVe siècle la locution figée *que vous plaist*, et la langue moderne a conservé ce *que* devant quelques verbes impersonnels, tout en ajoutant le *il* neutre: *Que vous en semble-t-il? Que vous faut-il? Que se passe-t-il? Qu'est-il arrivé? Qu'y a-t-il? Que vous reste-t-il?* On se sert ainsi d'un pronom différent selon qu'il s'agit d'une chose ou d'un être vivant; la langue maintient dans ce cas, comme dans tant d'autres, une différence marquée entre l'animé et l'inanimé (comp. pourtant § 356). On recourt souvent, dans la langue moderne, à un interrogatif périphrastique: *Qu'est-ce qui arrivera?*

359. *Que*, prédicat et régime. Dans ces fonctions l'usage a peu varié depuis le moyen âge.

1° Prédicat. Ex.: Qu'est devenuz li Gascuinz Engeliers (*Roland*, v. 2407)? Cet emploi s'est conservé jusqu'à nos jours: *Que deviendra-t-il? Qu'est ceci?* La langue moderne se sert aussi de *qu'est-ce que* dans plusieurs cas particuliers: ainsi, quand on interroge sur le prédicat encore à déterminer: *Qu'est-ce que cela? Qu'est-ce qu'un biplan? Qu'est-ce que la grippe? Qu'est-ce que c'est que la grippe?*

Remarque. **Au moyen âge,** ***que*** **se rapportait aussi, mais assez rarement, à des personnes. Ex.: Je ne sai en nule maniere Que cil est que vos demandés (*Fergus*).**

2° Régime. Dans les interrogations directes, l'emploi de *que* n'a pas changé depuis les plus vieux textes. On dit maintenant comme autrefois: *Que fais-tu*? *Que dis-tu*? *Que voulez-vous*? Il y a maintenant, surtout dans le parler familier, une tendance à remplacer le simple *que* par la périphrase *qu'est-ce que*. Ainsi *qu'est-ce que vous voulez* se substitue volontiers à *que voulez-vous*. La périphrase s'employait quelquefois déjà au moyen âge: Sire Apostoiles, qu'est-ce que dit avez (*Garin le Loherain*)? Qu'est que tu dis (RGF, I, 82)?

3° Dans les propositions interrogatives indirectes, le simple *que* suffisait dans la vieille langue comme prédicat et régime. Ex.: Ne sot nuls om qu'est devenguz (*St. Léger*, v. 156). Ne sevent que font (*St. Alexis*, v. 270). Or ne sai jo que face (*Roland*, v. 1982). Savez-vous que je y gaignerai (Joinville, § 50). Je sçay bien que je fais (*Patelin*, v. 484). Je ne sçais que tu dis (B. Despériers, p. 325). Cet usage tombe en désuétude au XVIIe siècle. Vaugelas (*Remarques*, I, 287) blâme Malherbe d'avoir écrit: Il n'y a point de loi qui nous apprenne que c'est, que l'ingratitude; il faut *ce que c'est;* et La Bruyère (*De quelques usages*) regrette qu'il ne soit plus permis de dire *Je sais que c'est qu'un mal.* Voici pourtant quelques exemples montrant la persistance de l'ancien *que* jusque dans le XVIIIe siècle: Le roi ne sait que c'est d'honorer à demi (Corneille, *Horace*, IV, sc. 2). Je ne sais qu'est devenu son fils (Racine, *Les Plaideurs*, II, sc. 7). Rome . . . Attend que deviendra le destin de la reine (*id.*, *Bérénice*, v. 339). Voyons un peu, dit le marquis, que c'est que ça, ce que c'est que cette aventure-là (Voltaire, *Jeannot et Colin*). Devant un infinitif, ce *que* a persisté jusqu'à nos jours: *Je ne sais que dire*, *que faire*, *que résoudre.* Dans tous les autres cas, *que* a été remplacé par *ce que: Il ne sait qu'il fait* est devenu *il ne sait ce qu'il fait.*

4° Régime prépositionnel. *Que* remplaçait parfois *quoi* après les prépositions dans la vieille langue; en tout cas on peut supposer que c'est *que* qui se cache dans les passages suivants: Car chevalchiez! Pur qu'alez arestant (*Roland*, v.

1783)? Dame, dist il, porq'estes adolee (*Raoul de Cambrai*, v. 4199)? Comp. § 186,2.

5° Signalons en dernier lieu le *que* circonstanciel dans: *Que vous importe? Que vaut cette excuse?*

360. Dans la langue vulgaire moderne, *que* s'ajoute au mot interrogatif (adverbe, pronom) qui commence la phrase interrogative directe, laquelle garde l'ordre des mots ordinaire; ainsi au lieu de *où vas-tu*, on dit *où que tu vas* (ou *ousse que tu vas*). Ex.: Où que vous m'emmenez, messieurs d'la sonne (Richepin, *Poivrot*)? Où qu'ils vont? Où qu'ils s'débinent (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 121)? Pourquoi que je sortirais (Marni, *Fiacres*, p. 28)? Pourquoi que tu ne regardes pas (H. Lavedan, *Le nouveau jeu*, p. 1)? Qui qu' c'est-il (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 11)? L'État, qui qu' c'est (*ib.*, p. 39)? Quoi qu'il a donc, notre maître (Balzac, *Eugénie Grandet*, p. 203)? Mais quoi qu'on y gagne (Richepin, *Poivrot*)? Quelle rue que nous allons (Marni, *Fiacres*, p. 13)? Quel quartier que vous allez (*ib.*, p. 205)? Comment qu' c'est-il son nom (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 12). Comment qu' ça s'appelle par ici (*ib.*, p. 138)?

361. *Quoi*, sujet. L'emploi de *quoi* comme sujet était plus répandu autrefois que maintenant. Dans la vieille langue, *quei (quoi)* s'employait suivi d'un verbe. Ex.: Et quei est ço que faire devum *(Livre des Rois)*. Au XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, *quoi* introduisait parfois une interrogation indirecte. Ex.: Je ne sais quoi les a fait fuir (Balzac, *Prince*, XV). Cet usage est abandonné depuis longtemps; dans les rares cas où les auteurs modernes se servent de *quoi* avec un verbe, il est suivi de *donc*. Ex.: Quoi donc, ô mortels, vous annonce L'immuable que vous cherchez (Lamartine)? Quoi donc t'étonne (G. Flaubert, *Madame Bovary*, p. 228)? En dehors de ce cas assez rare, l'usage actuel n'admet *quoi* que dans des exclamations ou dans des phrases où le verbe fait défaut: *Quoi de plus agréable que ce voyage? Quoi de plus beau? C'est un rêve ou une gageure. — Quoi donc?* Dans la langue courante, *quoi* a souvent le sens de 'n'est-ce pas?'

Ex.: Ce sont les feuilles qui fournissent ainsi de l'eau, de la sève aux racines: le monde renversé, quoi! (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 101).

362. *Quoi*, régime. L'emploi de *quoi* comme régime direct. très général autrefois, s'est beaucoup restreint après la Renaissance. Ex.: Quei pensez-vous, dites-le mei (Marie de France) Lasse, fet-elle, quei ferai (*ead.*)? Et quoy faire, dit-elle, mon amy (*Quinze joyes de mariage*)? Quoy payer, dist-il *(Cent nouv. nouv.)*. Je ne scay quoy premier en luy je doibve admirer (Rabelais). Au XVII[e] siècle, La Fontaine se sert de *quoi* avec un infinitif, mais c'est un archaïsme: Quoi payer (*Contes*, II,$_2$)? La langue moderne emploie très peu *quoi* comme régime direct: *J'ai trouvé quelque chose, devinez quoi.* Rappelons le rôle de *quoi* dans l'analyse grammaticale: *J'en reçois . . . Je reçois quoi? — Des lettres.* L'ancien usage s'est surtout maintenu dans l'expression toute faite *je ne sais quoi* et devant un infinitif: *Il y a dans cette affaire je ne sais quoi que je n'entends pas. Quoi vous dire? Il ne sut d'abord quoi répondre. Pour quoi faire?* L'argot vulgaire ou dialectal se sert couramment de *quoi* comme régime: *Quoi que tu y as mis dans ce biberon?* Ex.: Quoi dire à ce pauvre (E. Pérochon, *Nène*, p. 23)?

363. *Quoi*, régime prépositionnel. Cet emploi, qui est le plus fréquent, n'a pas beaucoup varié au cours des temps; il se trouve également dans les questions directes et indirectes. Ex.: *A quoi pensez-vous? De quoi parlez-vous? Savez-vous de quoi il s'agit?* Examinons brièvement les deux combinaisons *pourquoi* et *de quoi.*

1° La particule *pourquoi* nous montre la fusion de *pour* avec le pronom interrogatif; avant *pourquoi le fais-tu?* on avait *pour quoi le fais-tu?* Ex.: Filz Alexis, por queit portat ta medre (*St. Alexis*, v. 131)? La soudure remonte assez haut; on trouve dès le XIII[e] siècle le substantif *le pourquoi* (voir Littré).

2° La combinaison *de quoi* fonctionnait autrefois comme une sorte de particule; elle s'employait surtout après les verbes affectifs, moins souvent comme conjonction causative.

Ex.: Je ne m'étonne plus de quoi je gagne tant (Corneille, *Galerie du Palais,* IV, sc. 12, v. 1396). Aucune passion ne traversait mon bien, Et je m'aimais alors, de quoi je n'aimais rien (Rotrou, *La Pèlerine amoureuse*, III, sc. 5).

3° Notons en dernier lieu la tournure *je n'ai pas de quoi lire,* dont nous avons déjà expliqué l'origine (§ 43).

CHAPITRE III.

QUEL, LEQUEL.

364. Il n'y a originairement aucune différence syntaxique entre *quel* et *lequel*, pour la très simple raison qu'on n'a là qu'un seul pronom précédé ou non de l'article. Mais au cours des temps une différence s'est établie entre les deux formes, et dans la langue moderne, *quel* fonctionne surtout comme adjectif, tandis que *lequel* s'emploie presque exclusivement comme substantif.

365. *Quel*, adjectif. Voici quelques exemples pour montrer l'usage que fait la langue moderne de l'interrogatif *quel: Quel homme est-ce? Quelle raison pouvez-vous alléguer? Lui ne dit rien; mais les autres. — Quels autres? Quelle idée! Quelle amabilité! Quelle perfidie!* Dans les exclamations, *ce* fait concurrence à *quel* (§ 261,2). L'emploi de *quel* comme adjectif remonte aux plus vieux textes. Ex.: Filz Alexis, quels duels m'est presentez (*St. Alexis*, v. 392). Se merveillerent mult por quel afaire il erent venu (Villehardouin, § 15). Devant plusieurs substantifs coordonnés on se contentait de mettre le pronom une seule fois. Ex.: Quels maux, peines et misères (Brantôme); pour la question de l'accord, comp. § 137,1 et § 262.

Remarque. Une phrase interrogative est parfois remplacée par une phrase relative rattachée au mot qui aurait dû être le sujet ou le régime de la phrase relative. Ainsi au lieu de: *Il me demanda quelle heure il était*, on dit: *Il me demanda l'heure qu'il était.* Comp. aussi: *Tu ne sais pas le service que tu me rends.*

366. *Quel*, substantif. Dans la vieille langue, *quel* s'employait indistinctement comme adjectif et comme substantif.

L'usage a changé depuis la Renaissance, et *quel* ne fonctionne plus guère comme substantif. Voici, pour commencer, quelques exemples médiévaux montrant *quel* employé comme substantif: Quels d'elz tuz est avant de lui (*Livre des Rois*). Ço ne set li quels veint ne quels nun (*Roland*, v. 2567). Et fu li conseils des batailles deviser, quantes et quels il en auroient (Villehardouin, § 147). Après la Renaissance l'emploi absolu de *quel* devient rare. Ex.: Quel des deux voulez-vous, ou mon cœur ou ma cendre? Quelle des deux aurai-je, ou la mort ou Cassandre (Rotrou, *Venceslas*, II, sc. 2). Quels de vos diamants me faut-il lui porter (Corneille, *Suite du Menteur*, II, sc. 3). Dans la langue moderne, on trouve des exemples isolés de *quel* employé comme substantif; il se rencontre surtout dans le style poétique. Ex.: Quelle de mes tristes pensées Avec tes flots n'a pas coulé (Lamartine, *Harmonies*, II, 5). Je vous livre un secret. — Quel (Rostand, *Cyrano de Bergerac*, p. 28)? Il y avait tant de choses! — Quelles? — Elle ne pouvait pas dire (R. Rolland, *Jean-Christophe*, *L'adolescent*, p. 86).

367. *Lequel* s'employait au moyen âge comme adjectif et plus généralement comme substantif. Ex.: Mais il ne sevent li quels d'els la veintrat (*Roland*, v. 735). Au temps de la Renaissance *lequel* adjectif est assez rare. On lit dans Rabelais: Lequel torchecul trouvas-tu meilleur (I, chap. 13)? Mais après la Renaissance cet usage disparaît, et l'emploi substantif survit seul. Ex.: *Laquelle de ces petites filles est la plus jolie? Il serait difficile de dire laquelle de ces petites filles est la plus jolie. Auquel de ces deux livres donnez-vous la préférence? J'ai trouvé un moyen, moi. — Lequel?* Il faut remarquer que *lequel* peut s'employer d'une manière tout à fait neutre, comme dans la phrase suivante: *Ils descendirent l'escalier en se querellant ou en riant, je ne sais lequel.* Cet usage remonte au moyen âge: Or vous demant-je, fist-il, lequel vous ameriés miex, ou que vous fussiés mesiaus, ou que vous eussiés fait un pechié mortel (Joinville, § 27)? Plaise au roy ne refuser point Ou donner, lequel qu'il voudra (Marot). Je transissois, je brûle maintenant. Lequel vaut mieux (La Fontaine, *Contes*, II, 5, v. 276)? Lequel vaut

mieux, de cultiver un art funeste ou de le rendre utile (Rousseau)?

Remarque. Il faut noter les phrases composées où une proposition relative complète la proposition interrogative. Ex.: Lequel des deux souhaites-tu qui l'emporte sur l'autre (Augier, *Le fils de Giboyer*)?

LIVRE DIXIÈME.

PRONOMS INDÉFINIS.

CHAPITRE I.

ON.

---

368. On continue le latin homo. Ainsi la phrase *on dit* (homo dicit) veut dire primitivement: *homme (l'homme, un homme) dit.* L'emploi de homo pour exprimer la forme indéterminée est surtout propre au français du Nord; mais il se retrouve aussi, au moyen âge, peut-être sous l'influence du français, dans les autres langues romanes (le provençal, l'italien, l'espagnol, le portugais). A l'exception du français proprement dit et du catalan, elles l'ont toutes abandonné depuis. Il faut pourtant remarquer que quelques dialectes de l'Italie du Nord, le milanais, le bergamasque, etc., ont conservé l'usage médiéval jusqu'à nos jours et disent *um porta, am porta*, dans le sens de *portiamo*. Rappelons aussi le patois des Abruzzes, où l'on dit *l'omẹ dĭcẹ.*

Remarque. Un phénomène analogue s'observe dans les langues scandinaves et germaniques. En danois *man siger* est pour *Mand siger;* de même en allemand *man sagt* s'est développé de *Mann sagt*. La conformité entre l'usage français et l'usage germanique a fait croire à une influence de celui-ci sur celui-là, et cette hypothèse paraît très vraisemblable; on conçoit aisément que les parlers latins de basse époque aient pu emprunter un tel tour au germanique.

369. A côté de l'expression classique dicunt, au sens de »on dit«, on trouve parfois dans la basse latinité la tournure nouvelle: homo dicit. Ad. Régnier a appelé l'attention sur une phrase qui se trouve dans les sermons de Saint Augustin:

Quando . . . prælium tentationis infertur homini, jejunandum est. Ad. Régnier ajoute: »Comment traduire autrement que: Quand on est assailli par la tentation, il faut jeûner? Remarquez en effet qu'il y a jejunandum est, expression vague et générale, très bien en rapport avec un sujet aussi indéterminé que *on*«. Il est très possible que, dans la phrase citée, le mot homini ait un sens plus vague qu'ailleurs et se rapproche d'un pronom indéterminé; mais il n'a pas tout à fait perdu sa valeur primitive, et il n'est pas, comme semble indiquer l'expression trop peu précise de l'auteur, le sujet de la phrase, ce qui est un fait dont il faut tenir compte. Un autre exemple plus sûr se trouve dans Ennodius, né vers 474, probablement en Gaule Narbonaise, à Arles, et mort en l'an 521 comme évêque de Pavie: Quia homo non corrigitur ex injusto. Comp. les passages suivants: Non erat ita levigatum, ut inter tabulas adspicere homo non possit (Gregorius Turonensis, IV, 12). Fecerunt magis desiderium imponendi michi laboris . . ., si tamen labor dici potest, ubi homo desiderium suum compleri videt (*Silviae vel potius Aetheriae peregrinatio ad loca sancta*, 13,1). Ea hora qua incipit homo hominem cognoscere (*ib.*, 36,3). Le point de départ de cet emploi indéfini de homo est peut-être à trouver dans une phrase telle que: Non in solo pane vivit homo (*Vulgate).*

370. L'emploi spécial de homo, que nous venons d'indiquer, s'est continué au Nord de la Gaule jusqu'à nos jours. Voici quelques-uns des plus vieux exemples français: Si cum om per dreit son fradra salvar dift *(Serments de Strasbourg).* S. Boneface que l'um martir apelet (*St. Alexis*, v. 566). Pur sun seignur deit hum sufrir destreiz (*Roland*, v. 1010). Ainsi *on* est primitivement un substantif masculin au cas sujet singulier. Nous allons examiner jusqu'à quel point ces traits caractéristiques se sont conservés.

371. En sa qualité de substantif, *on* était souvent précédé de l'article déterminé. Aux exemples déjà cités nous ajouterons les suivants: Lors fist l'en dreit, mais or nel fait l'en mais (*Coronemenz Loois*, v. 33). Ha! Deus! don ne trovera l'an L'omecide (*Ivain*, v. 1206). L'emploi de l'article se continue

après le moyen âge; il faut surtout noter qu'il se trouve dans des cas où l'usage moderne demande l'intercalation d'un *t* (II², § 223). Rabelais écrit: Apres le jeu on se refraischit devant un clair feu et change l'on de chemise Et voluntiers bancquete l'on (I, 211). Quoique *on* doive être regardé, après le moyen âge, comme un simple pronom, la langue conserve les deux formes côte à côte, et elles sont longtemps employées presque indistinctement. Vaugelas essaye de fixer quand il faut dire *on*, et quand il faut dire *l'on*, et, dans ses considérations, il se laisse surtout guider par l'euphonie; ainsi il veut qu'on dise *qu'on laisse*, mais *que l'on conduise*, et il n'admet ni *que l'on laisse*, ni *qu'on conduise* (*Remarques*, I, 68). Comp. L'endroit que l'on sent faible, et qu'on se veut cacher (Boileau, *Art poétique*, IV, v. 74). Cependant La Fontaine a écrit: Je proposai à ma fille de se marier. Elle me pria d'attendre que l'on l'y eût condamnée sous peine du dernier supplice (*Amours de Psyché*, livre II). De nos jours *l'on* appartient surtout à la langue littéraire; il est plus rare que *on* et se trouve principalement après *et*, *ou*, *où*, *que*, *si*; on l'évite quand le mot suivant commence par *l* (I, § 513,1).

372. Une autre trace curieuse de la valeur nominale primitive de *on* se trouve dans la vieille langue où il pouvait être remplacé, dans une proposition subséquente, par le pronom personnel *il*. Ainsi, au lieu de *on chante et on danse*, on pouvait dire *on chante et il danse*. En voici un exemple: Il disoit que l'on devoit son cors vestir et armer en telle maniere que li preudome de cest siecle ne deïssent que il en feïst trop, ne que li joene home ne deïssent que il feïst pou (Joinville, § 25). Une telle construction est rare après le XIIIe siècle. Rappelons l'exemple suivant, où *on* est remplacé, dans la phrase subséquente, par le cas régime du pronom personnel: L'on doyt bien aimer loyaument Quant on a belle amye, Mais qu'on sceust bien certainement Que ne luy fust ravye (G. Paris, *Chansons du XVe siècle*, p. 110). Une autre preuve de la valeur nominale persistante de *on* se trouve dans le fait curieux qu'une proposition relative pouvait s'adjoindre au pronom. Ex.: Hum qui la vait, repairier ne s'en puet (*Roland*, v. 293).

373. *On* est étymologiquement un nominatif, et il est resté tel jusqu'à nos jours. Il ne peut servir que de sujet: *on ne l'aime pas; on lui raconte un tas d'histoires.* Ajoutons que, comme sujet, il est toujours atone; le réfléchi *soi* lui sert de forme tonique (cf. § 211). Ex.: On croit que tout se transforme en même temps que soi (Maeterlinck, *Monna Vanna*, I, sc. 2). On ne pourra plus croire qu'à la peinture qu'on aura faite soi-même (*Revue Bleue*, 1885, II, 638). Puisque *on* ne s'emploie que comme sujet, on a eu recours au pronom personnel ou réfléchi pour lui créer des cas régimes.

1° *Nous* et *vous* servent de régimes atones à *on*. Ex.: Quand on nous arrache tout ce que nous aimons, on ressent tous les jours que cette violence excite nos désirs (Bossuet). Quand on n'y est plus [dans une ville], on s'aperçoit que ces rues vous sont chères, que ces toits vous manquent, que ces murailles vous sont nécessaires, que ces arbres vous sont bien-aimés (V. Hugo). Cette place chaude, abritée, où l'on revient comme au refuge, quand la vie nous a blessé (A. Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 183). Ce bruit d'eau qu'on entend de partout, qui vous entoure, vous enveloppe, comme si on était dans une chambre de bateau (*id.*, *Contes du Lundi*, p. 210).

2° *Soi* sert de régime tonique à *on*. Ex.: Lorsqu'on tient femme jolie et qui n'est point à soi (La Fontaine, *Contes*, I, 3, v. 102). Est-ce que ça arrive, les accidents? Aux autres peut-être, mais à soi-même jamais (*Revue Bleue*, 1888, I, p. 50). Dans une émotion intense, on est d'ordinaire peu capable de remarquer ce qui se passe autour de soi (*ib.*, 1903, II, p. 258). Le néant du monde et le néant de soi (A. Suarès, dans *Rev. d. D. M.*, CLX, 109).

374. Répétition. Nous avons vu (§ 372) que, dans la vieille langue, *on* pouvait être remplacé dans la proposition suivante par un pronom personnel. Cet usage ne paraît pas avoir été très répandu; on préférait la répétition de *on:* Se je remain ci, on me prendera demain, si m'ardera on en un fu (*Aucassin et Nicolete*, 16,13). Quand plusieurs *on* se suivent, ils représentent ordinairement le même sujet. Pourtant dans la langue classique deux *on* consécutifs se rapportent souvent

à des personnes différentes. Ex.: Est-on d'une figure à faire qu'on se raille? (Molière, *Psyché*, I, sc. 1).

375. Accord. Examinons d'abord la question du **genre.** Nous avons vu que *on* est primitivement un substantif masculin; c'est pourquoi, comme pronom indéfini, il s'emploie de préférence presque exclusivement comme masculin: *On n'est jamais content de son sort.* Cependant si les circonstances l'exigent, il peut aussi être du féminin. Par syllepse (§ 45,2) il peut être suivi d'un prédicat, adjectif ou substantif, au féminin. Ex.: *Quand on est jalouse, on ne raisonne pas. Quand on est aussi belle et intelligente que vous, ma cousine, les hommes ne manquent pas. On n'est pas toujours belle. On n'est pas plus belle que cette femme. Quand on est bonne mère, on est aimée de ses enfants.* Exemples littéraires: On s'oublie, on se plaît Toute seule en une forêt (La Fontaine, *Fables*, VIII, 13). Quelque spirituelle qu'on puisse être (Molière, *Précieuses ridicules*, sc. 9). Faut pas décourager nos hommes. Ils savent bien qu'on est malheureuses (M. Tinayre, *La veillée des armes*, p. 150). La question de l'accord fut vivement discutée au grand siècle; le passage suivant de »La princesse de Clèves« fut le point de départ de la discussion: On est assez embarrassée en l'état où elle estoit, et l'on n'est pas maistresse de faire ce que l'on veut. Les critiques se divisèrent en deux partis, mais les partisans de la construction sylleptique l'emportèrent. La possibilité d'un accord de genre (et de nombre) enlève à *on* quelque chose de son caractère impersonnel et lui donne presque la valeur d'un pronom personnel. Nous verrons dans la suite que *on* se substitue dès le moyen âge à tous les pronoms personnels au nominatif; ce phénomène curieux, très répandu dans la langue moderne, fait ressortir le caractère personnel du pronom.

376. Pour la question du **nombre,** *on*, survivance d'un substantif singulier, est régulièrement suivi du singulier: *On dit, on parle, on boit*, etc. Pourtant, par syllepse (§ 45,2), il peut aussi être suivi du pluriel. Il faut bien se rappeler qu'à côté des substantifs collectifs il y a aussi des pronoms collectifs, et, conformément à leur sens, ces pronoms se construisent parfois avec le pluriel (cf. § 61). Dans la langue litté-

raire, *on* peut être suivi d'une apposition, d'un prédicat (substantif ou adjectif), d'un participe passé au pluriel; mais le verbe reste au singulier. Ex.: *On est égaux quand on s'aime. On peut être rivaux et rester amis. On n'est pas des esclaves. On s'est battu en désespérés. On est tranquilles. On est seuls. On sera sages. Quand on est amis, il faut se dire la vérité.* Exemples littéraires: L'on ne devient guère si riches à être honnêtes gens (Molière, *Le bourgeois gentilhomme*, III, sc. 12). On est des écoliers joyeux (V. Hugo, *Le crapaud*). Une fois rentrés on ne sut plus que faire (*Soirées de Médan*, p. 90). Si on est crevés ensemble, on s'ra crevés ensemble (R. Benjamin, *Gaspard*, p. 127). On est mariés (*ib.*, p. 304). Les hommes, on est tous des cochons (Brieux, *Les hannetons*, III, sc. 2).

Remarque. Un phénomène analogue se constate en italien où l'on dit: *Si è cristiani. Si vive felici, quando si è tanto vicini alla fossa come sono io. Si vive in questi giorni, tutti, una doppia vita.*

377. Dans les dialectes d'autrefois, comme dans les patois d'aujourd'hui, *on* peut être suivi d'un verbe au pluriel. La syllepse qui a créé *la plupart savent* (§ 60,1) a aussi fait naître *on savent* et *chacun savent* (§ 61,1). L'emploi du pluriel se constate dans plusieurs vieux documents de Metz, écrits en dialecte lorrain; il en est de même des patois actuels de l'Est, où l'on dit *on répondirent, on verront, on ont,* etc.

378. Nous avons vu que la langue littéraire admet *on est seuls;* les patois *on sont seuls.* Ajoutons ici que certains patois connaissent aussi *on sommes seuls.* Cet usage apparaît surtout dans les textes du XVe siècle, dont plusieurs appartiennent au dialecte normand. Ex.: On aurions tort (M V T, I, v. 3633). Encens qu'on y avons veuz (*ib.*, III, v. 17729). On n'en eusson sceu avaller (*ib.*, v. 24433). On ne debvons pas (É. Picot, *Recueil des Sotties*, I, 21, v. 28). Ne sommes nous pas assés fors, Si on voulon estre vertueux (*Farce de Pates-Ouaintes*). S'on ne sommes morts ou tués (*Farce des trois galants*). Gratia s'on povons avoir (R P F, IX, 192). On perdons (*ib.*, 192). On beron (*ib.*, 198). Cette particularité se retrouve aussi dans la poésie purement populaire. G. Paris cite les vers suivants d'une chanson dont il ne connaît pas

la provenance: La belle, si nous étions dedans sur au bois, Ons i mangerions fort bien des noix, Ons i mangerions à notre plaisir (*Romania*, VI, 302). Anatole de Montaiglon explique notre phénomène de la manière suivante: »Le paysan voit dans *on* une idée de généralité plurielle, et il dit: *On ne sommes*, pour *nous ne sommes.*« Cette explication n'est pas assez précise; il ne suffit pas de dire que *on* représente le pluriel, il faut ajouter que *on*, dans les cas cités, renferme aussi le sujet qui parle (cf. § 373,1).

Remarque. Le phénomène syntaxique représenté par *on pensons* est à première vue surprenant: un pronom collectif de la troisième personne suivi d'un verbe à la première personne. Pourtant la syllepse, quelque étrange qu'elle paraisse, s'explique aisément, et il est facile de citer dans d'autres langues des constructions correspondantes. On dit en provençal moderne: *Degun sian apendris* (Aucun de nous n'est un apprenti; littéralement: personne (nous ne) sommes des apprentis). La même construction a lieu avec un nom collectif ordinaire ou avec un substantif quelconque au pluriel; dans les deux cas le verbe peut être à la première personne ou même à la deuxième: *Li tres quart dóu Miejour sian de bono famiho* (les trois quarts des habitants du Midi sont (litt.: sommes) de bonne famille). *Li Franchimand sias de manjo-burre* (litt.: Les Français êtes des mangeurs de beurre). Rappelons aussi des phrases espagnoles telles que: *Los soldados somos los defensores de la patria. Una ficción en la cual ninguno creemos. Las mujeres no entendéis nada. Tenéis los Españoles una lengua hermosa.* Il y a peut-être aussi une contamination dans notre phénomène; la synonymie de *on dit* et *nous disons* a pu amener *on disons* (comp. § 202).

379. Emploi. Le pronom *on* a quelque chose d'effacé, de prudent et de modeste, qui le fait parfois préférer à un pronom personnel. C'est pourquoi, dans certains cas, la forme indéterminée remplace la forme déterminée. Cette particularité se rencontre dans le style soutenu aussi bien que dans le parler populaire. La substitution du pronom indéfini au pronom personnel, que nous allons examiner en détail, est due en première ligne à des raisons psychologiques: on remplace par discrétion un terme précis et déterminé *(je, nous, tu, vous)* par une forme vague et indéterminée. De cette manière on évite de se mêler formellement aux affaires d'autrui, comme on évite de mêler les autres à ses propres affaires: on s'efface soi-même. Mais des raisons morphologiques sont aussi en jeu: on dit *nous, on s'amuse*

pour éviter *nous nous amusons*; la première personne du pluriel paraît en train de disparaître de la langue populaire (§ 384).

380. Première personne. Nous avons déjà constaté que l'emploi du pronom *je* est souvent évité et pour plusieurs raisons (§ 236). Parmi les mots qui remplacent *je*, le pronom indéfini *on* joue un rôle important, et on s'en sert dans le parler populaire aussi bien que dans le style soutenu. Un vieil exemple de la substitution de *on* à *je* se trouve dans une chanson de geste: Biaus niés, dist l'amulainne, oiés c'on vous dira (*Bastars de Bouillon*, v. 4763). Voici quelques détails:

1° Style soutenu. Nous rappellerons d'abord ce que dit J.-J. Rousseau dans la Nouvelle Héloïse: »Le *je* est presque aussi scrupuleusement banni de la scène française que des écrits de Port-Royal, et les passions humaines, aussi modestes que l'humilité chrétienne, n'y parlent jamais que par *on*« (II, chap. 17). Ex.: De quoi vous plaignez-vous? Vient-on avec furie Arracher de vos bras votre fils Zacharie (Racine, *Athalie*, III, sc. 4)? Allez, vous êtes fou, dans vos transports jaloux, Et ne méritez pas l'amour qu'on a pour vous (Molière, *Le Misanthrope*, IV, sc. 3). De la même manière Elmire en parlant d'elle-même à Tartufe évite l'emploi de *je:* On m'a dit qu'en ce lieu vous me vouliez parler. — Oui. L'on a des secrets à vous y révéler. Mais tirez cette porte avant qu'on vous les dise (IV, sc. 5). Elmire veut donner à son aveu une empreinte aussi effacée que possible. Dans »les Femmes savantes«, Bélise recourt à *on*, quand elle s'adresse à son frère; mais c'est pour d'autres raisons, c'est une feinte modestie qui l'empêche de dire *je:* Qu'est-ce donc que veut dire ce »hay«, Et qu'a de surprenant le discours que je fai? On est faite d'un air, je pense, à pouvoir dire Qu'on n'a pas pour un cœur soumis à son empire (II, sc. 3). Comp. On a certains attraits, un certain enjouement, Que personne ne peut me disputer, je pense (Regnard, *Le joueur*, II, sc. 2). Ce *on* dramatique se retrouve encore dans Victor Hugo: Le roi! le roi! Mon père Est mort sur l'échafaud, condamné par le sien. Or, quoiqu'on ait vieilli depuis ce fait ancien, ... ma haine est encor toute neuve (*Hernani*, I, sc. 2). Écoute, on n'est pas maître De soi-même, amoureux comme

je suis de toi (*ib.*, III, sc. 1). Ce *on* dramatique exprime ainsi le besoin psychologique de dissimuler sa personnalité derrière un indéfini.

2° Dans la langue actuelle, *on* est souvent un pronom de modestie tout comme *nous* (§ 179,3). Dans un compte rendu de »La pensée et la langue« de F. Brunot, M. Ch. Bally écrit: »Cet article n'est pas un compte rendu de l'important ouvrage qui en est l'occasion. On se placera d'emblée sur le terrain de la linguistique systématique, et, à la lumière de quelques principes généraux, on recherchera comment M. Brunot conçoit l'essence de la langue.« Voici quelques autres exemples servant à montrer les différentes nuances de l'emploi actuel de *on:* Je remarquai qu'elle se tenait avec insistance entre le soleil et moi, à contre-jour, et qu'elle ne vous parlait plus en face, et qu'elle vous tournait son profil quand on lui adressait la parole (Boylesve, *Le meilleur ami*, p. 114). Tu es agaçant à vous déranger toujours, quand on travaille (Zola, *L'œuvre*).

3° Langage populaire. L'emploi de *on* est aussi très répandu dans le langage populaire. Dans un roman de Marcelle Tinayre, la concierge dit: Mais ce qui est sûr, madame Davesnes, c'est qu'on ne veut pas devenir Prussiens (*La veillée des armes*, p. 144). On entend régulièrement: *C'est bon, on y va* (= j'y vais). *On ne s'en fait pas.*

4° Patois. Les paysans évitent souvent soigneusement de se servir du pronom de la première personne. Quand on demande à un paysan: *où allez-vous?* il répondra: *on va à Angers.* Cette particularité se retrouve dans d'autres pays; nous l'avons constatée dans plusieurs parties du Jutland.

381. Au pluriel *on* se substitue également au personnel. Cet emploi s'observe quelquefois dans le style soutenu, mais il est surtout propre à la langue populaire de nos jours.

1° Style soutenu. Ex.: Qu'on hait un ennemi quand il est près de nous (Racine, *Thébaïde* IV, sc. 2). Rappelons aussi un passage tel que le suivant: Je trouve qu'on ne souhaite l'estime que de ceux que nous aimons et que nous estimons (Madame de Sévigné, 1675).

2° Patois. Un paysan dira indifféremment *nous partons* et *on part.* En automne 1914, j'ai reçu une copie certifiée

d'une lettre d'un paysan du Loir-et-Cher. La lettre décrit le début de la retraite de la Marne, quand Joffre reculait sur Paris pour donner aux troupes françaises le temps de se regrouper, et l'auteur, qui est un homme sans instruction, décrit, dans un langage parfois très pittoresque, comment et dans quelles circonstances il a été blessé. Dans les premières phrases de la lettre, il se sert du pronom *nous*, puis il l'abandonne peu à peu pour recourir à *on*. Après avoir écrit *nous arrivons à un autre petit pays*, il ajoute *on n'attaque pas, comme on était en réserve;* parfois les deux pronoms alternent: »Nous avons battu en retraite de 15 km. On ne tenait plus debout, on couche au bord d'un champ, le lendemain on creuse des tranchées pour tirer à genoux. Vers le soir nous fûmes attaqués et l'on reçut l'ordre de battre en retraite ... Éreintés de fatigue, mais on ne put pas se coucher de la nuit, car les Allemands étaient très près de nous; mais on se faisait pas de bile, on avait du cœur à l'ouvrage. Le lendemain nous partions à 3 h ... Alors on s'est dit: il faut mourir; mais tuons tout ce qu'on pourra avant de mourir«. Finissons en citant la phrase très populaire et presque proverbiale de la grande guerre: *On les aura.* L'emploi de *on* au sens de *nous* est très répandu dans les patois; il s'observe dans la plupart des régions du Centre de la France, surtout le Berry et le Bourbonnais, en Haute-Bretagne et en Normandie.

382. La littérature moderne nous montre fréquemment la substitution de *on* à *nous*. Cet usage se trouve dans le parler négligé de tous les jours ou dans le parler des enfants. Ex.: On s'a déjà vu aujourd'hui, et je vous ai dit bonjour ce matin (M. Donnay et L. Descaves, *La Clairière*, III, sc. 2). Enfin, on peut donc t'être bons à rien, ta famille? (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 79). Depuis deux ans qu'on est ensemble, on ne s'était pas quittés (P. Frondaie, *Blanche Câline*, I, sc. 8). Ne me faites pas de misères, j'ai de l'amitié pour vous, parce qu'on y a été ensemble (Colette Willy, *L'envers du Music-Hall*, p. 170). Il faut me pardonner, disait-il, tu vois bien que ce n'était plus moi! Et elle pardonnait; alors on ne se quittait plus; quand par hasard il faisait un peu de beau temps, on habillait petit Pierre dans ses habits

neufs, et on allait se promener, tous les trois, dans Brest (P. Loti, *Mon frère Yves*, p. 209). Ce que je suis contente de t'embrasser, toi. Il y a si longtemps qu'on ne s'est vu (G. Réval, *Les Sévriennes*, 173). On ne s'aime plus, dit-elle, gênée par la grandeur des choses qu'elle profère. Mais on s'est aimé, et je voudrais revoir notre amour (H. Barbusse, *La clarté*, p. 281). Mais, sais-tu ce qu'on va faire? reprit Sylvie, rancunière. On va faire ses paquets, tout de suite, en rentrant, et demain, demain matin, filer par la première poste (Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 127). Se quitter! ... Par exemple! ... Vilaine! ... On se verra, tous les jours. Tu viendras. Je viendrai (*ib.*, p. 148).

383. Nous venons de voir que, dans le français parlé, on préfère *on se marie* à *nous nous marions*. Parfois les deux constructions se contaminent, ce qui amène les combinaisons toutes nouvelles *on se marie, nous deux* et *nous (deux), on se marie.*

1° *On* est précédé d'un pronom au pluriel (ou de deux mots au singulier). Exemples montrant la combinaison *nous on se marie:* Nous autres, on s'attache au fleuve comme le marin à la mer (H. Lavedan, *Les beaux dimanches*, p. 59). Non, nous deux, on ne peut être que des amis (de Flers, Caillavet et Arène, *Le roi*, I, sc. 9). Nous aussi, on est des inscrits maritimes, c'est ma femme qu'est inscrite et c'est moi qui suis maritime *(Le Rire)*. A Paris j'ai été trouver un marchand, il m'a donné cinq cents francs, il a payé l'amende. Il a eu la voiture! ... Et puis, nous, on s'est débrouillé (P. Frondaie, *Blanche Câline*, I, sc. 17). Nous on est droits ... nous on respire (Ça n'est déjà pas si cocasse); Porquoi qu'y faut payer la casse Du preumier et du s'cond Empire? (J. Rictus, *Les soliloques du pauvre*, p. 61). Le patron et moi on s'était rencontré (de Flers, Caillavet et Arène, *Le roi*, I, sc. 9). Son père et moi on aimerait mieux la voir à la caisse de la boutique (J. Marni, *Celles qu'on ignore*, p. 33). La locution *nous on se marie* paraît surtout propre au parler vulgaire de Paris. Elle se rencontre ainsi à tous moments dans le roman de »Gaspard« de René Benjamin (Paris 1915), qui étudie »les soldats de la guerre« et dont les personnages principaux s'expriment dans une langue verte très authentique

et très savoureuse. Ex.: Nous on va se batte, nous on va se tuer (p. 13). C'est nous qu'on dansera avec les p'tites Allemandes (p. 18). Quand nous r'viendrons, c'qu'on s'embrassera (p. 33). Nous aut', on est qu' des matricules (p. 51). Les Cosaques! Nous, on va les énerver ... (p. 75). Nous, on est amochés (p. 125). Nous, on y allait (p. 139). Et dire que nous, nous des blessés, des victimes, on n'a pas l'droit d'aller les r'garder sous l'nez et d'leur-z-y dire ça (p. 163). Nous, on est que des ouvriers, mais lui ... il était dans un bureau (p. 196).

2° *On* est suivi d'un pronom au pluriel: On s'mariera, nous deux, quand je voudrai (J. Marni, *Celles qu'on ignore*, p. 41). On est bien ensemble nous deux (L. Népoty, *Les petits*, I, sc. 3). Pendant l'après-midi, on avait été tout drôles, nous deux. On n'osait pas se parler (*ib.*, I, sc. 14). La première fois qu'elle est allée à l'école, même que c'est moi que j'ai été la chercher. On est revenu tous les deux en bavardant déjà comme une paire d'amis (Descaves-Nozière, *La saignée*, I, sc. 1). On sautera peut-être tous (Dorgelès, *Les croix de bois*). On est tous égal (*ib.*, p. 208). D'abord, si ça tournait comme je viens de dire ... on reviendrait tous (A. Salmon, *Monstres choisis*, p. 111).

384. Nous avons constaté dans la langue moderne une généralisation croissante de l'expression impersonnelle aux dépens de la première personne du pluriel. Nous croyons que le remplacement de *nous* par *on* correspond à un dépérissement graduel de la forme verbale de la première personne du pluriel. Telle est sans doute l'explication de notre phénomène en italien (§ 389,5), et pour le français on peut admettre que la préférence donnée à *on s'est bien amusé* est due à une répugnance instinctive pour *nous nous sommes bien amusés*. Il y a en français une forte tendance à uniformiser la flexion verbale; *chantons* est une forme aberrante en face de *je chante, tu chantes, il chante, ils chantent*, où le verbe est réduit à une forme, et où le pronom seul marque la personne (II², § 129); ce fait a pu contribuer à la victoire de la formule *on chante* sur *nous chantons*. Comp. encore § 64,2.

385. Deuxième personne. L'emploi de *on* comme pronom allocutoire est de vieille date en français; on en trouve des exemples déjà dans la littérature médiévale.

1° *On* remplace *tu*. Dans »le Tartufe« de Molière, Dorine proteste contre le mariage qu'Orgon veut imposer à sa fille. Orgon l'interrompt indigné, et au lieu de la tutoyer comme il le fait d'ordinaire, il s'écrie: Donc de ce que je dis on ne fera nul cas (v. 567)? Phèdre, qui tutoie toujours Œnone, interrompt, au quatrième acte, l'argument tiré des amours illégitimes des dieux en s'écriant: Qu'entends-je? Quels conseils ose-t-on me donner? Ainsi donc jusqu'au bout tu veux m'empoisonner (IV, sc. 6).

2° *On* remplace *vous* (singulier). Ex.: On n'est pas loyaulx ... Vous amez autre part (E. Deschamps, *Œuvres complètes*, VIII, 42, v. 162). Sire, il vault mieux donques c'on face Justice et que point ne tardez (M N D, n° 15, v. 1086). Antoinette, avant que l'on sorte, Descendez (R. Belleau, *La reconnue*, I, v. 234). Qu'on ne me use plus de tels mots. Si hardis (*Farce du Pont aux asnes*). L'emploi de *on* dans les apostrophes est fréquent dans la langue de Racine. Ex.: Mais voici l'Empereur — Qu'on me laisse avec lui (*Britannicus*, IV, sc. 1). Et vous, à m'obéir, prince, qu'on se prépare (*Mithridate*, III, sc. 1). Quel est l'étrange accueil qu'on fait à votre père, Mon fils (*Phèdre*, v. 921). V. Hugo se sert encore du même procédé: Enfin! c'est aujourd'hui! dans une heure on sera Ma duchesse (*Hernani*, III, sc. 1).

3° *On* remplace *vous* (pluriel). Ex.: Holà! gardes, qu'on vienne (Racine, *Bajazet*, II, sc. 1). Jeunes filles, allez, qu'on dise à Josabet Que Mathan veut ici lui parler en secret (*id.*, *Athalie*, III, sc. 1). Vous, Narcisse, approchez, et vous, qu'on se retire (*Britannicus*, II, sc. 1).

386. Dans la langue moderne, *on* fonctionne comme pronom allocutoire à la place de *tu* et de *vous*. Dans l'usage de la bourgeoisie, on se sert volontiers de *on* en s'adressant à des enfants d'un certain âge; de cette manière on évite *tu* qui, surtout par égard aux parents, serait trop familier, et *vous* qui paraîtrait trop cérémonieux. *On a été sage à l'école? On a fait du latin ce matin? On est content de se promener?* dirait-on à des enfants qu'on ne connaît pas très bien, avec

qui on n'est pas familier. Cet emploi très caractéristique de *on* subit parfois une certaine extension; ainsi une institutrice peut dire *on* en s'adressant d'une manière familière et câline à ses élèves, même s'il s'agit de jeunes filles de vingt ans. Dans »Les Sèvriennes« par G. Réval (Paris, 1911), M[lle] Frolière dit aux aspirantes au concours de l'École normale supérieure de Sèvres qui demandent une distraction après l'écrit: »Si on est sage, je vous apprendrai *le curé de Pomponne*« (p. 9). Dans »Monsieur des Lourdines« d'A. de Chateaubriant, figure un vieux médecin qui en général dit *on* à ses malades du sexe féminin: Je sais qu'on ne m'attendait pas aujourd'hui, dit-il, en traversant la chambre, du petit pas propre de son pied très petit (p. 138). Dans »Annette et Sylvie« de R. Rolland, les deux demi-sœurs parlent de leur père, et Sylvie regrette de ne pas l'avoir vu les dernières années avant sa mort. Elle dit: Sans doute. Il était malade. On le tenait enfermé (p. 44). Ce *on* voile un *vous;* Sylvie hésite à adresser un reproche direct à Annette, la fille légitime.

Remarque. En dehors des cas indiqués, qui proviennent d'une certaine discrétion, l'emploi de *on* comme pronom allocutoire est ordinairement à regarder comme le signe d'une grande arrogance ou même d'une insolence. Dans un roman d'O. Mirbeau, un voyageur voulant louer une villa s'adresse à un notaire, qui lui répond avec une familiarité déplaisante: Ah! ah! l'on vient donc se reposer tout l'été dans les Pyrénées? . . . Et l'on vient demander à maître Claude Barbot, ci-présent, de lui louer une de ses petites villas? (*Les 21 jours d'un neurasthénique,* p. 136).

387. Troisième personne. *On* a aussi, surtout dans la langue classique, la valeur du pronom personnel de la troisième personne.

1° *On* peut remplacer *il.* Dans »Phèdre« de Racine, Aricie en parlant d'Hippolyte dont elle est amoureuse, n'ose pas le nommer, et elle recourt à *on* pour éviter *il:* Mais chère Ismène, hélas! quelle est mon imprudence! On ne m'opposera que trop de résistance (II, sc. 1). Plus tard, dans la même tragédie, Phèdre, en questionnant Œnone sur le résultat de sa visite chez Hippolyte, évite de se servir du pronom *il;* elle ne veut pas nommer trop directement celui dont elle craint un refus: Mais déjà tu reviens sur tes pas, Œnone!

On me déteste, on ne t'écoute pas (III, sc. 2). Un emploi pareil du pronom indéfini s'observe aussi hors du style soutenu. Dans le passage suivant, c'est par discrétion et pudeur que la jeune fille emploie *on* pour *il:* Je te méprise! — Possible. Mais c'est moi qu'on aime (R. Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 110).

2⁰ *On* s'employait également pour *elle*. Dans »le Menteur«, Sabine, femme de chambre de Lucrèce, dit à Cliton, qui lui fait savoir que son maître a l'intention de quitter Lucrèce: Qu'il ne se hâte point: on l'aime assurément (IV, sc. 7). Racine se sert de l'indéfini de la même manière. Narcisse entretient Néron, dont il est le gouverneur, de la belle Junie, l'amante de Britannicus, et il dit en l'encourageant: Quand elle vous verra, de ce degré de gloire, Venir en soupirant avouer sa victoire, Maître, n'en doutez point, d'un cœur déjà charmé, Commandez qu'on vous aime, et vous serez aimé (*Britannicus*, II, sc. 2). La langue moderne continue, en partie, l'emploi stylistique de la forme indéterminée que nous venons de signaler. Dans le passage suivant, *on* a été substitué à *elle* pour éviter d'indiquer la personne d'une manière trop précise: On se montrait avec lui tout en égards, en attentions presque maternelles, on s'informait de sa santé, s'il ne faisait pas trop chaud dans la tourelle exposée au midi, si le mouvement du landau ne le fatiguait pas, ou encore si ce n'était pas rester trop tard sur la rivière; mais dès qu'il essayait un mot d'amour, on s'échappait vite sans comprendre (Daudet, *L'Immortel*).

388. Dans la langue moderne, *on* sert aussi à remplacer *ils* ou *elles*. Ex.: Elles se rendirent dans une station des Grisons, dont Annette conservait, d'un séjour ancien, le souvenir d'une bonne et simple hôtellerie . . . Mais, en quelques années, tout s'était transformé . . . Annette voulait fuir. Mais on était fatiguées par la nuit et le jour de voyage étouffants; on ne savait où aller, on n'avait envie que de rester étendues, sans bouger (Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 96). Ajoutons qu'à côté de la construction *nous, on se promène* (§ 383), on trouve aussi, surtout dans le parler populaire, *eux, on se promène:* la forme indéterminée peut parfois continuer un mot de la troisième personne du pluriel. Exemples: Tous ensemble,

on partait, assez matin pour être sorti de la plaine chaude avant les heures ardentes (P. Loti, *Le roman d'un enfant*, p. 189). Voilà qu'après dîner, tous ces messieurs on était là à fumer en rond autour de moi (A. Daudet, *Le trésor d'Arlatan*, p. 125).

389. L'emploi de la forme indéterminée au lieu d'une forme déterminée est un phénomène assez répandu. Voici quelques observations détaillées:

1° Le français parlé en Belgique fait un usage étendu de *on* pour *nous*. Quelques-uns des exemples cités l'ont déjà montré; nous ajouterons ici un passage curieux qui vise directement cette particularité belge: »*On ira au théâtre, on s'amusera*, dit le Belge qui part pour Paris. *Nous autres, on aime le vin*, dit le Français en refusant les bières de Bruxelles. L'un et l'autre commettent une négligence de langage . . . Les phrases doivent donc être rectifiées comme ceci: *Nous irons au théâtre, nous nous amuserons* et *nous (autres), nous aimons le vin*«. Les grammairiens belges protestent à tout moment contre cet emploi du pronom indéfini.

2° Dans le Midi de la France, où ordinairement la forme indéterminée s'exprime à l'aide de la troisième personne du pluriel, on recourt parfois, sous l'influence du français du Nord, à *on*, et ce pronom se combine souvent avec le sujet d'une manière assez gauche. Selon une ancienne communication de Paul Meyer, on arrive à dire et à écrire: *Les comiques, on doit être comme des chinges (singes); mes jambes, on fait cliquette; il y a des hommes qu'on est des monstres.*

3° Au Canada, *on* a tout à fait remplacé *nous*. Ainsi les Canadiens disent *on va y aller* pour *nous allons y aller, nous irons*. Ce fait est peut-être une preuve de l'ancienneté de la substitution.

4° Notre phénomène est également très répandu en Suisse. Une note lexicographique de Jean Humbert porte: *On*, employé pour *nous*. *C'est nous qu'on est fatigué. Ah! les rires qu'on a faits!* M. E. Ritter m'a écrit en 1903: »Il y a quinze ou vingt ans, quand mon fils faisait ses études au collège de Genève, j'avais souvent à le reprendre quand il employait *on* pour *nous*, ce qui était perpétuel. Ses camarades se servaient couramment de cette manière de parler«.

5° Un usage tout à fait analogue s'observe en Italie. Dans le toscan parlé on dit *noi si canta* pour *cantiamo*, *noi non si fa complimenti*, *si parlava soli lui e io*, etc. Parfois aussi avec la troisième personne: *Tutti si dice così*, *tutti si può sbagliare*, etc.

6° Le phénomène qui nous occupe est un fait de langage connu aussi hors des langues romanes, notamment en finnois, où l'expression indéterminée se substitue parfois à la première personne; on peut ainsi entendre, au lieu de *menen* (je vais), *mennään* (on va); cette dernière forme est la forme soi-disant impersonnelle ou passive qui n'a qu'une seule personne. Le finnois cultivé présente des combinaisons syntaxiques correspondant à la tournure populaire française »nous on se bat«.

CHAPITRE II.

AUTRES PRONOMS SUBSTANTIFS.

---

390. Personne. Ce mot continue le lat. persona, qui signifiait: rôle, masque, personnage, homme. Il est donc primitivement un substantif féminin. Le français s'en est servi comme pronom, et lui a donné le sens général de »quelqu'un«. Comme il s'employait de préférence dans des locutions négatives, il a fini par avoir une valeur exclusivement négative (cf. IV, § 134). Dans la langue moderne, *personne* ne s'emploie comme pronom qu'avec une négation (ou interrogation) et dans quelques phrases dont le sens est négatif; enfin il se trouve sans *ne* dans des expressions elliptiques et autres. Ex.: *Personne ne le connaît. Je ne connais personne. A-t-on jamais vu personne agir de la sorte? Il est entré sans craindre personne. Vous le savez mieux que personne. Je doute que personne fasse rien qui lui plaise. Si jamais personne a le courage de cette entreprise, le succès lui est assuré.*

391. *Personne* est exclusivement substantif; pourtant, selon les règles officielles, il n'est jamais suivi d'un génitif; on dit *je ne connais personne* et *je ne connais aucun de ses amis.* Cependant, la construction *personne de* commence à se montrer dans la littérature moderne. Ex.: Je n'ai perdu personne des miens (Guy de Maupassant, *Bel-Ami*, p. 388). Il ne voyait plus personne de ses anciens amis, personne de ses parents (id., *Monsieur Parent,* p. 61). Il y avait aussi Mme Steno et Alba. — Et personne d'autre? interrogea Boleslas (P. Bourget, *Cosmopolis*, p. 95). Comme à cette heure matinale il n'y avait personne d'autre que lui dans la salle

(A. Daudet, *Trente ans de Paris*, p. 6). Comp.: De ses chevaliers, de ses valets, il ne lui restait personne (H.-F. Delaborde, dans *Rev. des D. M.* CXIV, 614). Le tour *personne de* est très répandu dans la langue parlée.

392. Accord. *Personne,* employé comme pronom, avait gardé le genre féminin jusqu'au XVIIe siècle; voir § 56. Après la Renaissance il est ordinairement du masculin. La Bruyère écrit: Personne presque ne s'avise de lui-même du mérite d'un autre (cf. § 190,2). Depuis Vaugelas, qui a longuement discuté les différentes questions d'accord que soulève l'emploi de *personne* (*Remarques*, I, 58), l'usage n'a pas varié. On dit actuellement *personne n'est content, personne n'est admis, personne n'est plus spirituel que cette dame*, etc. Pourtant le féminin est demandé dans des phrases telles que: *Personne n'était plus belle que Cléopâtre. Je ne vois personne de si charmante qu'elle.*

393. Pour exprimer l'idée de »nemo«, le français ne s'est pas contenté de persona, il a aussi eu recours à homo, anima, corpus, qui s'employaient autrefois comme pronoms indéfinis dans les phrases négatives.

1° Homo. Nous avons déjà constaté que ce substantif s'employait au moyen âge, dans plusieurs langues romanes, avec la valeur d'un pronom indéfini. En français il s'unissait parfois à la négation, et il prenait le sens de »nemo«. Ex.: Onques ne pot estre estainz par home (Villehardouin, § 204). Jamais ne ferait ce serment à homme (Commines). Il fit plus grand chere que homme qui soit en la compagnie (Noël du Fail I, 64). Il n'y a homme de vous qui ne le sache (*id*, I, 154). Il n'y avoit homme qui ne plaidast (*id.*, I, 237). Ce tour a disparu avec le XVIe siècle.

2° Anima. On faisait dans la vieille langue un large emploi du mot *âme* comme d'une sorte de pronom indéfini, et le mot perdit, tout comme *personne* (§ 392), son genre étymologique. La locution *ne-âme* était tout à fait synonyme de *ne-personne* et de *ne-homme*. Ex.: Mais gardez qu'ame ne vous voie (M N D n° 2, v. 491). J'ameroye miex a mourir Que ce que je vous encusasse Ne qu'a nul ame j'en parlasse

De rien qui soit (*ib.*, n° 4, v. 737). Pour savoir s'aucun ame y a Qui bien nous face (*ib.*, n° 36, v. 714).

3° Corpus. Le rôle de ce nom comme remplaçant d'un pronom personnel a été étudié au § 237. Nous ajouterons ici qu'accompagné de la particule négative il a parfois été employé au sens de »nemo«. On disait autrefois: *corps d'homme n'estoit avec moi*, mais cet usage ne paraît pas avoir été très répandu.

394. **Chose.** Ce mot, qui continue le lat. causa, s'employait souvent dans la vieille langue au sens de »aliquid«; il gardait, malgré sa valeur pronominale, le genre étymologique. Ex.: Certes, se ie li commandaisse A fere une chose mout grief, Si le feïst el, par mon chief (*Auberée*, v. 160—162). Ne fait ne dit chose en trestor Que tout ne dëist au signor (*Sept Sages de Rome*, v. 3106). Se il avoit faict ne dict chose qui fust contre l'honneur (Commines, I, 1). Cet emploi de *chose* disparaît avec le moyen âge; on le trouve pourtant comme archaïsme dans La Fontaine: Chose n'est ici plus commune (*Fables*, VII, 14). *Chose* se combine avec les pronoms *autre* et *quelque;* nous examinerons ces combinaisons dans les paragraphes suivants.

395. **Quelque chose.** Cette locution fonctionne, depuis le XVe siècle, comme pronom indéfini. Il faut remarquer que dans la langue moderne elle s'est figée: elle est devenue un tout neutre dans lequel *chose* a perdu sa valeur propre et son genre étymologique. On dit ainsi *quelque chose est arrivé* et *quelque chose de beau*. Cet usage date du milieu du XVIIe siècle; avant Vaugelas on disait *quelque chose est arrivée* et *quelque chose belle* (voir § 57). Voici quelques autres détails:

1° *Quelque chose* a le sens de »aliquid«; il a peu à peu remplacé le simple *chose* et *alque* (II², § 576). Ex.: Encore faut il adjouster quelque chose, qu'escrit le même auteur, laquelle s'accorde avec ceste façon de distinguer un peuple d'avec un autre (Estienne, *Précellence*).

2° *Quelque chose* est essentiellement une expression positive: *Il faut croire à quelque chose.* Dans une phrase négative on emploie *rien: Il ne croit à rien.* Cependant, la langue toute

moderne admet parfois l'emploi de *quelque chose* dans une phrase négative, et *ne-pas quelque chose* remplace ainsi *ne-rien.* Ex.: Car que penser d'un sous-préfet qui n'a point quelque chose d'administratif dans son maintien (H. de Balzac, *Le Sous-préfet*)? Où il n'y a rien, l'enregistrement ne peut pas réclamer quelque chose (Henry Becque, *Les corbeaux*, III, sc. 4). Qu'il n'ajoute pas quelque chose de pire (E. Rostand, *L'Aiglon*, p. 202). Henry Sainte-Claire Deville . . . n'avait même pas quelque chose de pareil (Vallery-Radot, *La vie de Pasteur*, p. 48).

396. **Autre chose** forme une combinaison fixe qui est neutre, et qui a le sens de »aliud«. Ex.: *Autre chose n'avait été promis. C'est autre chose. Parlons maintenant d'autre chose. Il faut trouver tout autre chose. Il ne désirait rien autre chose. Autre chose est de parler, autre chose d'agir.* En dehors de l'emploi pronominal, *chose* est substantif et garde son genre féminin: *Quelle autre chose demandez-vous de moi? Je lui aurais accordé toute autre chose.* Dans la vieille langue on disait *autre* (§ 406) pour *autre chose.*

397. **Rien.** Ce pronom remonte au lat. rem (II², § 229,1); il est donc primitivement un nom féminin d'une valeur positive. Voici quelques détails historiques:

1° La valeur nominale de *rien* existait encore au moyen âge; on disait par ex. *une douce riens, toute riens, por nule rien,* etc. La valeur pronominale se constate par ex. dans la locution *por rien qui aviegne*, qui s'emploie au sens *de por chose qui aviegne.*

2° La valeur nominale de *rien* a laissé une dernière trace dans le fait qu'il peut être suivi directement d'un adjectif; on disait ainsi au XVIe et encore au XVIIe siècle *il n'est rien plus sot, il n'est rien plus vrai*, etc. Ex.: Il n'est rien si aysé, si doux et si favorable que la loy divine (Montaigne, *Essais*, I, 46). Il n'est rien si commun qu'un nom à la latine (Molière, *Les Fâcheux*, III, sc. 2). Vaugelas admet *rien tel* et *rien de tel,* mais il avoue sa préférence pour l'emploi de la préposition (*Remarques*, I, 443). La langue moderne offre quelques dernières traces de cette hésitation; voir § 398.

3° La valeur positive de *rien* existait encore au XVIe siècle.

Ex.: Si nous vallons rien (B. des Périers, *Cymbalum mundi*, I). On en trouve même des traces isolées au XVII[e]. Angélique dit dans »Georges Dandin«: Ne faites pas semblant de rien (II, sc. 8); il n'y a pas ici un pléonasme de la négative.

4° Actuellement, *rien* est synonyme de »nihil«. Cette évolution curieuse est due à une sorte de contagion: le mot a pris un sens négatif à force d'être employé dans des phrases négatives (IV, § 134); nous venons de constater le développement analogue de *personne* (§ 390).

398. Emploi moderne. Ex.: *Il ne dit rien. Elle ne pense à rien. Rien n'est plus vrai. Ne rien posséder fut le véritable état évangélique. Rien sans peine. Il s'en alla sans rien dire. Avant de rien entreprendre je résolus de m'informer. Demandez au médecin s'il y a rien de plus préjudiciable à personne que de manger avec excès. Ceci est plus beau que rien que je sache. Il est capable de tout et de rien.* Remarquez que *rien* s'emploie aussi comme substantif, et comme tout mot substantivé il est du genre masculin: *Ce rien qu'on nomme renommée. Il a eu cela pour un rien.* Il faut encore remarquer ce qui suit:

1° *Rien moins.* Cette expression a régulièrement un sens négatif. Ex.: Tel est vestu d'habit monachal qui au dedans n'est rien moins que moyne (Rabelais, *Gargantua; prologue*). Ma comédie n'est rien moins que ce qu'on veut qu'elle soit (Molière, *Tartufe*; *premier placet*). Rousseau n'est rien moins qu'un méchant homme. Plus je le vois, plus je l'estime et je l'aime (Marmontel, *Mémoires*, 1, VIII). Elle ne paraît rien moins que bonne et j'augure mal de cette rousse (Willy et Colette Willy, *Claudine à l'école*, p. 8).

2° *Rien de moins.* Cette expression a régulièrement un sens positif. Ex.: Le parti [des protestants] n'eut pas plus tôt senti ses forces, qu'on n'y médita rien de moins que de partager l'autorité (Bossuet, *Cinquième avertissement*). Une indifférence qui, selon M. Jurieu, ne tend à rien de moins qu'à renverser le christianisme (*id.*, *Sixième avertissement*).

3° L'emploi signalé des deux locutions est conforme aux règles de la grammaire officielle. Cependant, il faut ajouter que la distinction établie et ardemment défendue par les puristes n'a aucune raison d'être historique ni logique; elle est plutôt

artificielle, et *rien moins* se confond chez plusieurs auteurs avec *rien de moins*; c'est la première formule qui l'emporte sur la dernière. Ex.: Ces riches vêtements dont le baptême les a revêtus . . ne sont rien moins que Jésus-Christ même (Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse*). Ce qui se prépare là-bas n'est rien moins qu'une révolution (A. Leroy-Beaulieu dans *Le Temps*, 3 juillet 1905). Cette simple question de femme ne vise à rien moins qu'à poser l'angoissant et inévitable problème de la mort (P. Bourget, *Le sens de la mort*, p. 317). L'emploi de la locution *rien moins* présente ainsi une amphibologie; c'est pourquoi le Dictionnaire de l'Académie française (de 1878) recommande de l'éviter, vu que la langue actuelle admet: *Vous pouvez vous dispenser de reconnaissance envers lui, car il n'est rien moins que votre bienfaiteur*, aussi bien que: *Vous lui devez de la reconnaissance, car il n'est rien moins que votre bienfaiteur.*

4° Avec *autre* l'usage actuel hésite; on trouve *rien autre* et *rien d'autre* sans différence de signification. Ex.: [Cette passion] les brûlait, les ayant envahis tout entiers, ne laissant de place pour rien autre (Maupassant, *Le loup*). Vous n'avez rien d'autre à faire qu'à . . . (T. Bernard, *L'anglais tel qu'on le parle*, p. 11). C'est *rien d'autre* qui semble l'emporter. Ce tour, où nous trouvons un adjectif épithète construit avec préposition, est peut-être un souvenir du lat. nihil novi, quid novi, etc.; il s'emploie avec quelques pronoms et quelques expressions négatives: *Rien d'intéressant. Voici quelque chose d'intéressant. Personne de remarquable. Pas un de remarquable. Quoi de nouveau? Il m'a raconté ceci d'intéressant.*

Remarque. Dans l'argot de Paris *rien* est employé comme terme de renforcement. *Il n'est rien paf* (il est très gris). *Il n'a rien l'air de* (il a extrêmement l'air de). *Ce n'est rien mauvais.* On peut aussi omettre *ne* et dire par ex.: *T'es rien mufle, tu sais.*

399. **Néant,** dont les vieilles formes sont *nient, neient, noient* est sans doute d'origine latine: la première partie du mot est probablement une particule négative, mais on n'a pas encore réussi à trouver une explication satisfaisante de la dernière partie. Le mot fonctionnait autrefois comme pronom ou comme adverbe pronominal: Mais de cel plait ne

volsist il neient (*St. Alexis*, v. 49). E dit al cunte: Jo ne vus aim nient (*Roland,* v. 327). Li duze per ne s'en targent nient (*ib.*, v. 1415). Comp.: Dy, viens tu nient de Picardie (Patelin, v. 955). Après le moyen âge, *néant* a changé de valeur; il ne fonctionne plus que comme substantif, parfois aussi comme adverbe. Le mot italien correspondant s'emploie actuellement comme pronom substantif et même comme pronom adjectif: *Badate che non manchi niente. Niente risposta. Io non ci credo niente.*

400. Un. Ce mot fonctionne, dès les plus vieux textes, comme article indéfini (II², § 506); employé comme substantif (cf. § 130,5) il devient pronom. Ex.: Si leur a dit et un et el (Philippe Mousket). Le quel avoit pour premier chambellan ung qui depuis s'est appelé monseigneur de Chimay (*Commines*, I, 2). On trouve encore au XVIe et au XVIIe siècle: J'allois doublant le pas comme un qui fend le vent (Régnier, *Satire* X). La souvenance d'un qui s'est vu mon unique souci (La Fontaine, *Oraison de St. Julien*). Est-il homme . . . qui soit plus léger à mener bien loin qu'un qui espère (Bossuet).

401. Pas un. Cette locution, fréquente chez les auteurs classiques, est synonyme de »personne« ou de »nul«; elle était accompagnée de *ne* qui pouvait précéder ou suivre selon les exigences du discours. Ex.: Un bien commun, Que chacun veut pour soi, tant qu'il n'est à pas un (Corneille, Pulchérie, IV, sc. 2). Ceux des Pays-Bas ne se sont tenus à pas une des confessions de foi qu'on avait faites devant eux (Bossuet). Je serais comme un saint que pas un ne réclame (Molière, *École des Femmes*, v. 92). Le tour s'employait aussi d'une manière absolue sans *ne:* Je vous supplie de me croire autant dans vos intérêts que pas une de vos parentes (Mme Guyon). Cet usage se retrouve dans la langue moderne: *Il connaît cela comme pas un. Il était aussi instruit que pas un. Il honorait les traditions mieux que pas un.*

Remarque. La Fontaine s'est servi de *pas un* comme adjectif: Heureux de ne devoir à pas un domestique Le plaisir ou le gré des soins qu'ils se rendoient (*Philémon et Baucis*).

402. Quelqu'un. Ce pronom est un composé de *quelque* et de *un* (comp. it. *qualcuno*). Il n'apparaît qu'au XV[e] siècle, et il se substitue peu à peu à *aucun*, à mesure que ce pronom prend une nuance négative (§ 438). Ainsi le vieil usage suivi dans une phrase telle que: *Je connais aucun de tes amis* est remplacé par: *Je connais quelqu'un de tes amis.* Au point de vue morphologique il faut remarquer que la soudure des deux parties *de quelqu'un* n'est pas complète; on dit au pluriel *quelques-uns* et *quelques-unes* (II[2], § 328).

REMARQUE. En sa qualité de pronom substantif *quelqu'un* se trouve parfois précédé d'un pronom démonstratif. Ex.: A ce plaisant objet si quelqu'une recule, Cette quelqu'une dissimule (La Fontaine, *Le tableau*).

403. EMPLOI MODERNE. Ex.: *Quelqu'un m'a trompé. Il a trompé quelqu'un. Il est fâché contre quelqu'un. Quelqu'un de ses amis me l'a dit. Quelques-unes de ses inventions sont très utiles.* Par analogie on se sert de la préposition *de* devant un adjectif: *Y a-t-il quelqu'un d'assez injuste pour le blâmer?* Exemples littéraires: Quelqu'un d'aussi bon enfant que moi (Bourget, *Complications sentimentales.* p. 316). Quelqu'un d'autre (*id.*, p. 319). Le soupçon qu'elle aimait quelqu'un d'autre (M. Proust, *Du côté de chez Swann*, p. 389). Notons encore ce qui suit:

1° *Quelqu'un* a ordinairement un sens affirmatif; il s'emploie très rarement dans une phrase négative ou dubitative. Ex.: Il ne sera pas dit que j'aie excepté quelqu'un (Perrault, *Contes*). Jamais elle n'avait rencontré quelqu'un qui eût cet air (C. Mendès). Je n'ai jamais vu quelqu'un de plus embêtant que vous (Gyp).

2° *Quelqu'un* acquiert parfois la valeur d'un pronom démonstratif. Ex.: Quelqu'un qui aime a toujours besoin de le dire (R. Boylesve, *Souvenirs du jardin détruit*, p. 99).

3° *Quelqu'un* peut se figer dans la forme masculine et s'emploie d'une femme quand il s'agit »de l'importance, de la valeur de l'individu plutôt que du sexe«; voir § 83.

404. Autrui, autrefois *altrui*. Ce pronom, plus employé dans la vieille langue qu'actuellement, est étymologiquement un cas oblique de *autre* (II[2], § 576,4). Il fonctionnait au moyen âge non seulement comme régime prépositionnel et

régime direct mais aussi comme génitif et datif. Voici quelques détails sur ces deux dernières fonctions disparues actuellement:

1° Génitif. Ex.: Les altrui choses (Job). L'autrui chatel (Joinville § 33). Et donnoit tout, et le sien et l'autrui (*id.*, § 418). Je n'i vi cottes brodées, ne les le roy ne les autrui (*id.*, § 25). Vendans le leur, empruntans l'autrui (Rabelais). Qui sans prendre l'autrui, vivent en bons chrestiens (Régnier, *Sat.* XII). *L'autrui* (le bien d'autrui, le droit d'autrui) s'employait comme terme de chancellerie encore au XVII[e] siècle dans la formule: *Sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes.* Rappelons aussi quelques proverbes, qui ont cours encore aujourd'hui: Bon payeur est d'autrui bourse seigneur. Qui n'a rien que l'autrui, n'a rien. La fonction de *autrui* comme génitif a complètement disparu en français moderne; notez qu'on l'a gardée en italien: *Bisogna rispettare l'altrui; non desiderate la roba altrui; la propria e l'altrui stima.*

2° Datif. Ex.: Et bien vos mandent-il que il ne feroient ne vos ne altrui mal, tant que il l'aussent desfié (Villehardouin, § 214). Cet emploi n'était guère répandu et disparaît vite.

405. La langue moderne emploie *autrui* presque exclusivement comme régime, surtout comme régime prépositionnel, moins souvent comme régime direct d'un verbe.

1° Régime prépositionnel. Cet emploi était très répandu déjà au moyen âge, et il a persisté jusqu'à nos jours: *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. Mal d'autrui n'est que songe. La rigueur envers autrui.*

2° Régime direct. Ex.: Lui e altrui travaillent e cunfundent (*Roland*, v. 380). Chascuns aime miex soi qu'autrui (Béroul, *Tristan*, v. 1035). Comment pourrais je gouverner autruy, qui moy mesmes gouverner ne sçaurais (Rabelais). Tel fait métier de conseiller autrui Qui ne voit goutte en ses propres affaires (La Fontaine, *Le calendrier des vieillards*). Pour consumer autrui, le monstre se consume (Boileau, *Le lutrin*, V).

3° Sujet. Cet emploi particulier d'un cas régime (comp. *lui*, § 178; *celui*, § 263), ne se rencontre qu'au temps de la Renaissance. Ex.: Jà Dieu ne me laisse tant vivre, que

aultruy que vous ait part ne demye en ce qui est entierement vostre (*Cent nouvelles nouvelles*). La gloire qu'autruy donne est par autruy ravie (A. d'Aubigné, IV, 114). La langue moderne ne se sert qu'exceptionnellement de *autrui* comme sujet; il faut alors qu'il répète un *autrui* emphatique de la proposition précédente, comme dans la phrase suivante: Il faudra toujours ajouter les nouvelles façons de s'approprier, avec adresse et ruse, le bien d'autrui; car autrui continue et continuera à se laisser prendre (Macé, *Un joli monde*).

CHAPITRE III.

PRONOMS SUBSTANTIFS ET ADJECTIFS.

---

406. Autre, dont la vieille forme est *altre*, continue le lat. alter (II², § 576,4), qui remplace alius en français comme dans les autres langues romanes. Ce pronom fonctionne, dès les plus anciens textes, comme adjectif et comme substantif. Au moyen âge il s'employait aussi au neutre. Ex.: N'en voil or plus traitier, D'altre voil cumencier (Compuz, v. 407—8). Cet usage disparaît avec le moyen âge; la langue moderne n'en conserve que des traces isolées dans quelques expressions toutes faites: *Autre est promettre, autre est donner.* Remarquez aussi *quoi d'autre, quelque chose d'autre, rien d'autre* ou *rien autre* (§ 398,1), *entre autre.* Comp.: Qu'a fait d'autre l'Allemagne que de . . . (P. Bourget, dans *L'Illustration*, 16 déc. 1916). Partout ailleurs *autre* a été remplacé par *autre chose;* les deux expressions s'employaient simultanément déjà dans la vieille langue.

REMARQUE. A côté de *autre* et *autre chose* on avait au moyen âge *el* (II², § 576,3) dont on trouve des exemples isolés encore au XIVe siècle: Il li donrait el que pain (*Renart*, v. 5530).

407. *Autre* s'employait dans la vieille langue le plus souvent sans aucun déterminatif. Ex.: D'altre part est Turgis de Turteluse (*Roland*, v. 916). Comment chevaliers autre doit encontrer (*Aiol*, v. 845). Encore dans Molière: Je viens ici pour autre sujet (*Mariage forcé*, sc. 8). Les éditions de 1697, etc. corrigent le texte en *un autre.* Le vieil usage, qui se retrouve en espagnol (*otro libro*, un autre livre) et en italien, n'existe plus en français; depuis longtemps *autre* doit tou-

jours être accompagné d'un article, d'un autre pronom ou du partitif *de: un autre chevalier, l'autre livre, d'autres livres, tout autre, quelque autre.*

1⁰ Article indéfini. L'usage ancien qui excluait l'emploi de cet article devant *autre*, se retrouve encore dans *de temps à autre* et *autrefois*. Comp. les exemples cités ci-dessus.

2⁰ Article partitif. Dès le moyen âge *autre* peut être accompagné de l'article partitif complet au pluriel. Ex.: Là ù cist furent, des altres i out bien (*Roland*, v. 108). Rollanz i fut e des altres assez (*ib.*, v. 673). Si an moignent Guion et des autres fouriers (*Orson de Beauvais*, v. 2627). Cet usage se retrouve aussi au XVᵉ, au XVIᵉ et même au XVIIᵉ siècle; mais les exemples sont rares et les auteurs préfèrent *d'autres* à *des autres*, qui semble avoir appartenu au langage familier, où il vit encore; on trouve dans les romans de Gyp *des autres choses, des autres enfants, des autres gens.*

3⁰ Article défini. Employé comme adjectif numéral, *autre* était accompagné de l'article défini tout comme les noms de nombre ordinaires. Ex.: La première est des Canelius, les laiz . . . L'altre est de Turcs, et la tierce de Pers (*Roland*, v. 3240).

4⁰ Pronoms personnels. Sur les combinaisons *nous autres, vous autres, eux autres*, voir § 178, Rem.

5⁰ Pronoms démonstratifs. Dans le langage populaire, il s'ajoute aussi aux pronoms démonstratifs: *comme dit cet autre; écoutez ce que vous dit cet autre.* La combinaison *cet autre* a un sens méprisant; comp.: C't autre qui vient me parler d'ça au moment où je pars (Scribe, *Le mariage de raison* I, sc. 8).

408. Sens. La valeur sémantique de *autre* n'est pas restée la même à travers les différentes périodes. Nous allons indiquer sommairement quelques-uns des sens attribués à notre pronom dans la vieille langue et dans la langue moderne.

1⁰ Déjà dans le latin vulgaire, alter avait pris le sens de »secundus«, et durant tout le moyen âge *autre* fonctionnait comme nom de nombre ordinaire (voir II², § 492,₂).

2⁰ *Autre* s'employait au moyen âge d'une manière pléonastique devant un substantif d'un sens spécial et restreint, se rapportant à un substantif précédent également d'un sens

spécial. Ex.: En aumaires n'en autres bieres (Béroul, *Tristan* v. 4132), c-à-d.: en armoires ni en bières. Oiez d'Iseut con li estoit! Sovent disoit: Lasse, dolente . . . En bois estes com'autre serve (*ib.*, v. 2203) c-à-d. comme une autre femme qui serait de condition servile, comme une serve. Cet usage se retrouve dans beaucoup d'autres langues, en grec, en moyen haut allemand (*Der lewe bî im lac als ein ander schâf*), en vieux danois (*løve, bjørn* og andre smaa orme; *Danmarks gamle Folkeviser*, II, 172,$_2$), en espagnol (*Acompañada de mi madre y de otras criadas; Don Quijote* I, 28), en provençal, etc. Il se trouve déjà dans les textes bas-latins (Tam in ecclesiis quam in aliis hominibus; Diez, *Grammaire* III, 77), mais il semble disparu après le moyen âge. Il faut maintenant que les deux substantifs aient entre eux le même rapport que l'idée restreinte avec l'idée générale: *des peintres et d'autres artistes;* il serait impossible de dire: des peintres et d'autres sculpteurs. On trouve pourtant dans Bernardin de Saint-Pierre: Des herbes sèches et d'autres branches d'arbres *(Paul et Virginie).* Un emploi pareil paraît s'être conservé dans la langue vulgaire. Quelqu'un m'a assuré avoir lu sur une boutique: On est prié de ne pas confondre ce magasin avec celui d'un autre charlatan qui est venu s'établir en face.

3° *Autre* se rapporte au passé: *Je l'ai rencontré l'autre jour* (comp. it. *l'altro giorno*, esp. *el otro día*); il se rapporte aussi quelquefois au futur: Tu sais que je dois prendre au commencement de l'autre hiver un logement à Paris (G. Flaubert, *Correspondance*, II, 116). Flaubert emploie de la même manière *l'autre année, l'autre semaine*, *l'autre printemps*. Cet usage s'observe déjà dans la vieille langue: Quand li rois Artus i vandra, Qui doit venir l'autre semaine (Ivain, v. 1617). Il s'observe encore dans les parlers provinciaux, où l'on entend constamment *l'autre semaine* au sens de: la semaine prochaine.

409. Emploi. Concernant l'usage que fait la langue moderne de *autre* nous relèverons les points suivants:

1° Adjectif. Ex.: *C'est une autre question. Il y avait là bien d'autres personnes. D'autre part, d'une autre part, d'un autre côté. Napoléon, cet autre César. Joinville et d'autres chroniqueurs. Les fusils et autres armes.* Rappelons aussi

que la langue moderne se sert de *autre* au sens de 'différent'. Ex.: Il était venu du Faubourg-Saint-Jacques dans des intentions si autres (P. Bourget, *L'Étape*, p. 18). Mon Dieu, madame, j'ai des idées autres (Brieux, *La couvée*, p. 35).

2° Substantif. Ex.: *Un autre vous le dira. Nul autre que vous ne me servira. Je vais m'adresser à un autre. D'autres vous diront le contraire. Il ne faut pas juger les autres. A d'autres! J'en ai vu bien d'autres. Il n'en fait pas d'autres.* Sur l'emploi neutre, voir § 406; sur l'ellipse de *autre*, voir § 74,4.

Remarque 1. Le masculin *un autre* a pu fonctionner pour les deux genres. Ex.: C'est un dessein qui seroit malhonnête Que de vouloir d'un autre enlever la conquête (Molière, *Femmes savantes*, v. 92). Parfois il y a eu hésitation sur le genre à employer. On lit dans le texte ordinaire de Molière: Il lui dit que si elle ne vouloit point qu'il fût à une autre, il falloit qu'elle le prît pour elle (*Princesse d'Élide*, V, Argument). Plusieurs éditions anciennes portent *à un autre*. Pour d'autres détails, voir § 83.

Remarque 2. L'expression comparative *autre que* peut être précédée d'une préposition; la grammaire officielle défend dans ce cas la répétition de la préposition après *que*. Ainsi, il faut dire: *Le ministre a offert cette place à un autre que lui*, et non pas *qu'à lui*. Quelques auteurs cependant emploient la répétition: Et je le donnerois à bien d'autres qu'à moi (Molière, *Sganarelle*, sc. 16). Ceux qui voudront de ces vieillards-là peuvent s'adresser à d'autres qu'à moi (Voltaire, *Lettre à Mme du Deffand, 15 janvier 1760*). Comp. § 41,1. Nous ajoutons, à titre de curiosité, que la synonymie de *autre* et *différent* a amené la création du tour *différent que* au sens de *autre que*. Ex: . . . que le lendemain ne serait pas différent que ce qu'avaient été tous les autres jours (Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*, p. 505).

410. Un — autre. On rencontre souvent *un* (§ 400) opposé à *autre* (§ 406). Cette opposition était générale déjà au moyen âge. Ex.: L'uns fut Basanz e li altre Basilies (*Roland*, v. 208). Fierent li un, li altre se defendent (*ib.*, v. 1398). Li uns l'autre preudomme claime (Huon le Roi, *Vair Palefroi*, v. 424). Il faut remarquer que l'article fait souvent défaut devant le premier terme. Pour la langue moderne, rappelons les tournures gnomiques suivantes: *Un meurt de ce dont l'autre vit. Un clou chasse l'autre. Ce que l'un a fait, l'autre en profite.* Exemples littéraires: L'un se plaignait de ses coureurs qui engraissaient; un autre des fautes d'impression qui avaient dénaturé le nom de son cheval (G. Flaubert, *Madame Bovary*).

Leur robe gênait mère et fille, qui, l'une, pensait au tablier qu'elle mettrait le lendemain, l'autre à sa blouse de vendeuse (R. Radiguet, *Le bal du Comte d'Orgel*).

REMARQUE 1. Au moyen âge le couple pronominal étudié s'employait souvent avec un sens neutre; on disait *dire d'un et d'autre*, *dire d'un et penser d'autre*, *faire d'un et d'autre* et, en recourant à la forme féminine (comp. § 113,1), *parler d'unes et d'autres*. Pour les exemples, voir Godefroy, VIII, 115.

REMARQUE 2. Contraint par la rime Lamartine a opposé *un* à *un* dans les »Nouvelles méditations«: Deux vagues, que blanchit le rayon de la lune D'un mouvement moins doux viennent l'une après l'une Murmurer et mourir (nº XXIV). C. Mendès a employé *l'autre et l'un* pour *l'un et l'autre* également par égard à la rime; voir § 44,3.

411. Les deux pronoms sont souvent unis à l'aide d'une conjonction: on dit *l'un et l'autre*, *l'un ou l'autre*, *ni l'un ni l'autre*, *l'un comme l'autre*. Ex.: *L'un et l'autre l'ont dit* (comp. § 66,3). *Je connais l'un et l'autre. Je n'aime ni l'un ni l'autre. Les témoins de l'un et de l'autre sont arrivés. Je leur donnerai une récompense à l'un et à l'autre. Il raconte aux uns et aux autres toutes ses affaires. Elle a apporté des livres différents pour l'un et pour l'autre.* Il ne faut pas répéter la préposition si le pronom est attributif: *Dans l'un et l'autre cas nous serons récompensés;* la langue courante préfère *dans les deux cas.*

412. Les deux pronoms servent aussi à exprimer l'idée de réciprocité; ils sont alors réunis, sans copulative, par subordination, et *l'un* peut se rapporter au sujet ou au régime de la proposition. La combinaison pronominale s'emploie:

1° Avec un verbe réfléchi. Ex.: *Ils se trompent l'un l'autre (les uns les autres). Nous nous saluâmes l'un l'autre. Ils se sont éloignés l'un de l'autre. Ils se nuisent les uns aux autres.*

2° Avec un verbe non réfléchi. Ex.: *Ils luttent l'un contre l'autre. On les voit lutter les uns contre les autres. Il faut les recommander l'un à l'autre. On les a déchaînés les uns contre les autres. Ils travaillent l'un pour l'autre.*

3° Avec un adjectif. Ex.: *Ils sont jaloux l'un de l'autre (les uns des autres). Je les crois jaloux l'un de l'autre. Deux adversaires inconnus l'un à l'autre. On les a rendus suspects l'un à l'autre. Ces avis sont contraires l'un à l'autre.*

4° Rappelons que les deux pronoms peuvent aussi accompagner un substantif (rarement une préposition); dans ce cas *l'autre* est toujours sous la dépendance d'une préposition (ordinairement *de*). On écrit couramment *se promener au bras l'un de l'autre, se jeter dans les bras l'un de l'autre.* Cet emploi appositionnel peut avoir lieu, même s'il n'y a pas de verbe. On dit: *Ils se voient l'un l'autre pour la première fois*, et: *Ils se désirent l'un l'autre.* Ces phrases amènent des constructions telles que *à la première vue l'un de l'autre, leur désir l'un de l'autre.* Comp. encore les expressions suivantes: *en la présence l'un de l'autre, la haine des nations les unes contre les autres, le duel des deux sexes l'un contre l'autre.* Exemples littéraires: Nous avons mal servi vos haines mutuelles, Aux jours l'une de l'autre également cruelles (Corneille, *Rodogune* V, sc. 4). Ils restèrent quelque temps sur le cœur l'un de l'autre (V. Hugo, *Han d'Islande*). Combien de fois nous nous sommes raconté l'impression que nous causa la première vue l'un de l'autre (G. Sand, *Jacques*, p. 81). Puis follement, passionnément, nous tombâmes dans les bras l'un de l'autre (M. Prévost, *Confession d'un amant*). Sans un mot, ils se mirent en route, réglant leur marche sur le pas 'un de l'autre (R. Rolland, *L'adolescent*). Nous nous sommes promis d'être francs vis-à-vis l'un de l'autre (Labiche, *Le voyage de M. Perrichon*, II, sc. 6).

5° Il faut enfin remarquer que la combinaison *l'un l'autre* tend à devenir un tout indivisible. Ex.: Donc ils restaient debout devant l'un l'autre, muets et anxieux (P. Loti, *Pêcheur d'Islande*, p. 88). Cet usage qui n'est pas encore général dans la langue littéraire, est très répandu dans les patois qui admettent *ils sont nés pour l'un l'autre.*

413. Même remonte par *mesme* et *meesme* (II², § 577,4) au lat. metipsimus, forme renforcée de ipse; il signifie ainsi primitivement: tout à fait lui-même (cf. IV, § 156). Cependant, il remplace dès les plus anciens textes non seulement ipse mais aussi idem. Dans la langue moderne, le sens est indiqué par l'ordre des mots.

Remarque. On avait dans la vieille langue l'adverbe *meesmement* (ou *meismement*), dont le sens primitif est: de la même manière. aussi. Ce

mot vit encore au XVI[e] siècle; mais il avait alors le sens de: surtout. Ex.: Despendit [le revenu] en mille petits bancquets et festins joyeulx, ouvers à tous venans. mesmement tous bons compaignons (Rabelais, *Pantagruel.* III, chap 2). Ce sens provient d'une confusion avec l'ancien adverbe *maismement* (lat. maxima mente). *Mesmement* s'employait aussi au XVI[e] siècle dans le cas où l'usage moderne se sert de *même* comme adverbe. Ex.: Ils avoient avec une perseverance infinie accoustumé de ne respondre aux ambassadeurs de la Grece qu'en Latin, et les contraignoient mesmement de parler Latin à eux par truchemens (E. Pasquier, *Recherches de la France*, VIII, chap. 1).

414. Voici quelques détails historiques:

1⁰ *Même* dans le sens de »ipse« se met dans la langue moderne après le substantif: *le jour même, la modestie même, les hommes mêmes, moi-même, eux-mêmes,* etc. Autrefois ce *même* précédait aussi le substantif: C'est le même auteur qui parle et non moi (Pasquier). Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu (Corneille, *Le Cid*, v. 399)? Ah! l'innocence même et la même candeur (Corneille, *Médée* II, sc. 2). La même vérité y reluit partout (Bossuet). Le temps vient où la même nature prend soin d'éclairer son élève (J.-J. Rousseau, *Émile*, IV).

Remarque. Au moyen âge, *même* précédait parfois le déterminatif Ex.: Cumandad que il a sa mort fust enseveli en meime le sepulcre ou li bons huem fud ensevelis (*Livre des Rois*). Nous retrouvons cet ordre de mots dans la locution *à même* qui précède le substantif déterminé et fait fonction de préposition; on dit *boire à même la bouteille, boire à même un seau d'eau, manger les fruits à même l'arbre,* etc.; parfois *à même* s'emploie d'une manière adverbiale sans régime: *voilà la cruche, buvez à même.* Cet usage existait déjà au moyen âge (v. Littré, s. v. *même*, historique). Exemples littéraires: Il buvait à même un peu d'eau douce dans une gargoulette à rafraîchir (Loti, *Mon frère Yves*, p. 76). La soulevant [la couverture] je ne vis pas trace de draps; sans doute cet ascète désabusé continuait de coucher à même la sangle (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 238).

2⁰ *Même* dans le sens de »idem« se met toujours avant le substantif, et il est régulièrement précédé d'un déterminatif: *le même livre, les mêmes enfants, une même espèce, une seule et même espèce, ces mêmes histoires.*

Remarque. Parfois *même* peut avoir comme déterminatif un pronom possessif. Ex.: Enfin nous partîmes, et tout de suite le paysage se fit si gracieux, et si rustique, avec ses mêmes pentes labourées fraîchement, ses mêmes ormeaux étêtés pour la vigne, ses mêmes forêts sur l'horizon, ses

mêmes oliviers d'argent, ses mêmes passages de charbonniers (P Bourget, *Cosmopolis*, p. 101). J'ai mal aux dents! — Ta dent! — Ta même! (Lavedan, *Les Beaux Dimanches*).

3° Au XVIe et au XVIIe siècle le déterminatif faisait souvent défaut. Ex.: Il approuve et reprouve en un instant mesme chose (Charron). Comme à mesme destin le malheur nous assemble (Garnier, *Les Juifves*, v. 796). Même soin me regarde (Corneille, *Le Cid*, v. 915). César éprouvera même sort à son tour (*id.*, *Pompée*, v. 588). Avec même chaleur (Molière, *Le Misanthrope*, v. 1655). Ce manque d'article se retrouve parfois dans la langue moderne: Les vers du poète déjà touché par l'âge, mais qui trouve toujours en lui mêmes sentiments, même enthousiasme, même vaillance (R. Doumic, dans *Revue des D. M.* CLVI, p. 909). En proclamant que tous les hommes ont même destinée . . ., le christianisme relevait de leur condition misérable les pauvres et les déshérités et leur promettait à tous même instruction (G. Compayré, *Histoire de la Pédagogie*, p. 50). L'absence de l'article est de rigueur toutes les fois que *même* ne se rapporte pas à un objet déjà nommé: *des insectes de même espèce*, *des manteaux de même couleur*.

4° *Même* avait autrefois un sens neutre et on disait *le même* pour *la même chose*, tout comme on disait *autre* pour *autre chose* (§ 406). Ex.: Incontinent il fut tué et mis en pièces, et si vouloient ils faire le mesme à plusieurs autres (Juv. Des Ursins, *Charles VI*). C'est quasi le même de converser avec ceux des autres siècles que de voyager (Descartes, *Discours de la Méthode*). Cet usage n'existe plus que dans la locution *cela revient au même*.

5° *Même* peut être adverbe et modifier un verbe, un adjectif ou un substantif: *Nous avons même fait de la bicyclette. Il ne me regarde même pas. Il faut obéir aux lois même injustes. Même les soldats ont eu peur.* Autrefois ce *même* se plaçait aussi après le substantif et restait invariable: *Les gens de bien même tombent dans ces infidélités.*

Remarque. Employé comme adverbe, *même* prenait souvent une *s* finale (Comp. III, § 586). La forme *mêmes* s'employait encore au XVIIe siècle: Que si mêmes un jour le lecteur gracieux (Boileau, *Épître* X).

415. ACCORD. *Même* employé comme adjectif se règle sur le substantif: *La même maison, les mêmes maisons, le roi même, les rois mêmes, les ministres eux-mêmes,* etc. *Même,* employé comme adverbe, reste invariable; on dit: *même les gens de bien,* et autrefois: *les gens de bien même.* Cependant les auteurs ont souvent hésité au sujet de la fonction du mot *même;* on ne savait s'il fallait le regarder comme pronom ou comme adverbe: de là une grande incertitude dans l'emploi de l'*s* finale. L'existence d'un adverbe *mêmes* avec la vieille *s* paragogique (III, § 586) augmentait encore la confusion. Les grammairiens ont souvent discuté cette question peu intéressante; nous nous contenterons de renvoyer aux observations de Littré (s. v. *même,* Rem. 4). Voici, pour finir, quelques exemples d'un *même* invariable, dû à des raisons métriques: Les Immortels eux-même en sont persécutés (Malherbe, I, 278). Cette querelle envenimée Où du sang des dieux même on vit le Xanthe teint (La Fontaine, *Fables,* VII, 13). O vils marchands d'eux-même! immonde abaissement (V. Hugo, *Légende des siècles*).

416. Tel continue le lat. talem (II², § 576,12). Il était dans la vieille langue adjectif et substantif, et il a gardé ces fonctions jusqu'à nos jours.

1° Adjectif. Ex.: *Tel maître, tel valet. Je suis surpris d'une telle réponse. Telle est son opinion. Son pouvoir est tel que tout lui obéit. Et vous, anarchiste, ou prétendu tel, vous ne protestez pas!* Dans certains emplois *tel* commence à vieillir. On dit bien *de tels phonèmes;* mais beaucoup préfèrent *des phonèmes de ce genre* ou *des phonèmes pareils (semblables).*

REMARQUE. *Tel* précède ordinairement le substantif: *De telles réponses.* Autrefois, il suivait parfois le substantif. Ex.: Il faut affermir son ame et de façon telle composer ses affections, que la lueur des honneurs n'esblouisse point notre raison (Charron, *De la sagesse*). Cet ordre des mots s'emploie parfois encore, surtout quand il s'agit d'appuyer sur le pronom. Ex.: Elle enroula quelques-uns de ses cheveux autour d'un bouton de mon pardessus, et tira, pour que cela lui fît un peu mal, pour avoir un peu mal dans une occasion telle (Pierre Mille, *L'illustre Partonneau,* p. 197).

2° Par ellipse du verbe *être, tel* en vient à s'employer immédiatement avant le substantif et acquiert la valeur d'un adverbe comparatif: il devient synonyme de 'comme' ou 'comme par

exemple'. Ex.: Il a remis en valeur aussi l'amour ingénu, qui est l'instinct même de la vie et l'éveil spontané de notre noblesse morale; tel l'amour de »l'enfant Gerart«, qui prend Oriour entre ses bras en silence (L. Havet, *Frédéric Mistral*). Cet emploi de *tel*, très répandu dans la langue actuelle, amène des hésitations sur l'accord (voir § 83 et § 419).

3° Substantif. Ex.: *Tel rit aujourd'hui qui pleurera demain. Tel pense fuir louve, qui rencontre loup. Monsieur un tel. Madame une telle.* Employé comme substantif, *tel* est, dans la langue moderne, exclusivement du singulier: *Tel menace qui tremble.* Le pluriel était admis dans la vieille langue et se trouve encore dans La Fontaine. Ex.: Si a tex qui larrons les claiment *(Ivain)*. Tels ont si grande opinion d'eux et de leurs moïens (Montaigne). Tels et tels m'ont fait demander (La Fontaine, *Nicaise*, v. 95). Rappelons aussi un ancien proverbe: *Tels sont aujourd'hui qui demain ne verront pas.*

REMARQUE. Au lieu d'une phrase principale avec *tel* suivie d'une phrase relative, la langue ancienne se servait parfois de deux phrases coordonnées. Ex.: Si quiderent tels i aveit (*La guerre sainte*, v. 3159). Tels i ot se mistrent (*ib.*, v. 8119). Ces deux passages seraient en français moderne: il y en avait qui crurent; il y en eut qui se mirent.

4° *Tel* s'emploie très rarement au neutre. On dit bien *rien de tel* ou *rien tel (il n'est rien tel que d'avoir un chez-soi).* Il serait impossible de dire en français, comme en espagnol: *nunca tal creyera;* il faut: *je ne croirais jamais une telle chose;* comp. nos remarques sur *autre* (§ 406) et sur *même* (§ 414,4). Pour l'usage médiéval, rappelons un passage comme: Tels les conreia (Ambroise, *La guerre sainte*, v. 1630). Ici *tels* a presque le sens de 'de telle façon', et l'on voit que le sens du pronom est presque celui d'un adverbe; comp. le proverbe: *Tel chante le vieux coq, tel le jeune chantera.*

REMARQUE. La forme féminine s'employait au moyen âge avec un sens neutre (comp. § 422,3). Ex.: Hauce la palme, tele li a donee Desus la face qu'ele avoit coloree (*Les Narbonnais*, v. 434). D'une espée à deus mains li a telle donnee (*Bastars de Bouillon*, v. 333). Ce *tele* se traduirait en français moderne par 'un tel coup'.

417. Dans la vieille langue *tel* s'employait généralement seul devant un substantif. Ex.: Kar cumandez que tel noise n'i ait (*Roland*, v. 3842). Sire, sire, teus hom comme vous iestes (Villehardouin, § 512). Et fesoient tel noise au point dou jour (Joinville, § 283). Cet usage s'est surtout conservé dans les proverbes et le style sentencieux: *Tel maître, tel valet. Tel père, tel fils. Telle vie, telle fin.* Cependant, on commence de bonne heure à mettre l'article indéfini devant *tel.* Ex.: Qui pres de moi se voudra trere Un tel conte m'orra retrere (*Auberée*, v. 2). Et li prometoit que briement La menroit en un tel pays (*Cleomadès*, v. 6304). Peu à peu cet usage se généralise, excepté dans les cas où il s'agit de tournures figées (*de telle façon que*, *de telle sorte que*).

Remarque. *Tel* est très rarement accompagné de l'article défini. Un exemple curieux se trouve dans la fameuse Complainte de Jules Laforgue. Après avoir décrit toutes les mésaventures du jeune homme, le poète continue: Lors ce jeune homme aux tels ennuis Alla décrocher une lame.

418. *Tel* se combine ou plutôt se combinait autrefois avec d'autres pronoms. Voici quelques détails:

1° *Altel, autel* (tel, semblable) est propre à la vieille langue. Ex.: Se vous une autre fois vous embatés en autel peril (Villehardouin, § 512). Car autel avint-il quant vous venistes de France (Joinville, § 625). En ma vie je ne vis gens autieulx (Meschinot, *Les lunettes des princes*).

2° *Altretel, autretel* (tel, semblable) s'employait au moyen âge. Ex.: Pur sue amur altretel funt li altre (*Roland*, v. 3123). Joffroi de Joinvile chargierent li message que altretel offre feïst au conte (Villehardouin § 39). Cette expression est en usage encore au temps de la Renaissance. Ex.: Autres telles peintures (Rabelais). Autres telles causes (Montaigne).

3° *Tel quel* est un tour qui s'emploie beaucoup dans la langue moderne. Il a d'abord le sens de: tel qu'il est (était). Ex.: Un vin où il n'y avait pas trace de jus de raisin, mais qui me parut excellent tel quel (A. Daudet, *Trente ans de Paris*, p. 6). Je vais vous dire l'aventure telle quelle, sans chercher à l'expliquer (Maupassant, *Clair de lune* p. 213). Ce sens se change facilement en celui de 'peu satisfaisant', 'médiocre': *une paix telle quelle, des chambres telles quelles.* Cette combinaison précède rarement le substantif. Ex.: A vous la

gloire de ce faible et tel quel commencement de bonne volonté (Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*).

4⁰ *Tout tel, tout altretel.* Ex.: Si quistrent plait tot altretel con il l'avoient refusé (Villehardouin § 85). Que tous tels sorts sont recettes frivoles (La Fontaine, *L'Oraison de St. Julien*, v. 4).

419. Accord. Dans certains emplois on hésite sur l'accord de *tel*.

1⁰ Dans la locution *tel que*, le pronom *tel* s'accorde régulièrement avec le mot auquel il se rapporte: *Un chef-d'œuvre dramatique tel que »Phèdre«. Une œuvre poétique telle que »Jocelyn«. Les bêtes fauves telles que le lion, le tigre et le léopard.* Ce *tel que* est ainsi une sorte d'adverbe comparatif, et dans le style négligé on le laisse parfois invariable. Nous lisons dans un prospectus de librairie: Ces articles contiennent des détails savoureux et précieux, en particulier pour des écrivains tel que vous.

2⁰ A côté de *tel que* l'usage moderne admet aussi *tel;* cette abréviation est peut-être due à une analogie proportionnelle: *ainsi*, employé quelquefois pour *ainsi que*, a pu amener *tel* pour *tel que*. L'elliptique *tel* s'accorde régulièrement avec le mot auquel il se rapporte. Ex.: L'église lumineuse bourdonnait telle une ruche (A. Lafon, *L'élève Gilles*, p. 40). [Il avait] la poitrine telle un ours (O. Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, p. 136). Un front bas, rugueux, bosselé, que mangeaient tels une lèpre de courts cheveux, rares et collés (*id., Le jardin des supplices*, p. XIX). Ils échangent, en mâchant leur pain dur, des paroles brèves et sérieuses tels deux compagnons (Sabord, *Le buisson d'épines*, p. 118). Citons encore un passage qui nous montre d'une manière typique la fonction adverbiale de *tel:* Tel Louis XIV et le duc de Vendôme, monsieur le Résident Général voyageait avec sa »chaise« (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 165).

3⁰ Par attraction (§ 38) *tel* s'accorde parfois fautivement avec le mot suivant, comme dans cette phrase: *Le cabinet de toilette étincelle, telle Vénus.* Cette faute, due à l'influence perturbatrice du mot le plus rapproché (§ 53,6), est maintenant assez répandue. Ex.: Ses lèvres se gonflaient, tels de

durs bourgeons prêts à fleurir (O. Mirbeau, *Le jardin des supplices*, p. 170). Et ma nouvelle liaison à qui j'ai juré que, depuis deux ans, mon appartement n'avait été foulé par aucun pied féminin, telle l'île de Robinson avant l'arrivée d'une Vendredi (J. Marni, *Comment elles se donnent* p. 43). Il dirige contre soi-même, telles des bêtes furieuses, ses instincts de domination (Sabord, *Le buisson d'épines*, p. 103). On entend dans le lointain d'autres voix différentes, qui se mêlent et tournent, tels des vols d'insectes (R. Rolland, *L'Aube*, p. 123). J'ai vu clair, dans cet être humain qui est là, à côté de moi, qui est moi, et que je considère froidement, comme un étranger, telle une âme qui procéderait au jugement de sa vie, après la mort du corps (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 224).

4° La question de l'accord de *tel*, employé comme adverbe de comparaison, n'est au fond qu'une question d'orthographe (cf. § 52), puisque *tel(s)* et *telle(s)* se confondent dans la prononciation; le mot est en effet invariable, et les différentes terminaisons ajoutées sont des fioritures oiseuses et superflues. Il vaudrait mieux laisser *tel* invariable comme dans le passage suivant: *Certains chapitres — tel celui sur la Phrase — sont d'une entière nouveauté*. A propos de cette citation on peut du reste se demander si nous avons là un exemple de l'invariabilité de *tel* ou si *tel* s'accorde tout simplement, par attraction, avec le mot masculin suivant.

420. Sens. Notons les trois points suivants:

1° *Tel* est ordinairement qualifié de pronom indéfini; très souvent il a pourtant une valeur démonstrative, surtout dans le cas où il est suivi de *qui*. L'expression *tel qui* est presque synonyme de: celui qui; mais le sens est plus vague. Ex.: Tel qui ferait son devoir devant l'ennemi, se garderait bien de ces polissonneries sur une place publique, un jour de fête (*L'Illustration*, 19 juillet 1884). La valeur démonstrative de *tel* est aussi évidente dans les énumérations. Ex.: Il y a tel siècle, qui appartient à l'aristocratie féodale, par exemple, tel autre, au principe monarchique, tel autre, au principe démocratique (Guizot, *La civilisation en Europe*).

2° *Tel que*. Cette tournure s'employait autrefois concur-

remment avec *quel que*. Ex.: La puissance, telle qu'elle soit, qui fait continuer le mouvement (Descartes, *Dioptrique,* II). Je crois que Brute même, à tel point qu'on le prise (Corneille, *Cinna*, III, sc. 2, v. 829). Nous vous demandons, Seigneur, que notre lumière, telle qu'elle soit, se perde dans la vôtre (Bossuet, *De la Concupiscence*, 32). Ce grand choix, tel qu'il soit, peut n'offenser que moi (Voltaire). Cette religion, telle qu'elle soit, est la seule véritable (J.-J. Rousseau). Il faut regretter que l'usage n'ait pas consacré cette tournure, qui tombe en désuétude vers la fin du XVIII[e] siècle. Pourtant on lit encore dans A. Dumas père: Un coup de tonnerre se fit entendre; c'était un avertissement de nous remettre vitement en route; mais telle diligence que nous fissions, la nuit et la pluie nous prirent, assez loin encore de Valence (*Midi de la France*, I, 170).

3° Dans la vieille langue, *tel* se mettait souvent devant un nom de nombre employé d'une manière indéterminée. Ex.: Itels cent milie Sarrazins od els meinent (*Roland*, v. 991). Ensembl'od lui tels trente (*ib.*, v. 1410). L'ors vint a esperon Et avoc li tex cent barons (*Roman de Renart*, XI, v. 2113). Cist en tuera ja tels vint (RGF, III, 199). Dans ces passages *tel*, quoique fléchi, a un sens purement adverbial; on disait *tels trente jours* comme on dit maintenant *quelque trente jours* (§ 443,3).

421. Certain continue le lat. pop. certanus, qui remplace »quidam«. Il s'emploie comme adjectif et comme substantif.

1° Adjectif. Ex.: *Un certain brocanteur*, *une certaine jalousie, (de) certaines idées.* Il n'est jamais accompagné de l'article défini; quant à l'article indéfini, il faisait le plus souvent défaut dans la langue d'autrefois. On trouve encore chez La Fontaine: Si, dans ces vers, j'introduis et je chante Certain trompeur et certaine innocente (*Le fleuve Scamandre*, v. 11). Certaine abbesse un certain mal avoit (*L'Abbesse*, v. 53). L'usage reste flottant jusqu'à l'heure actuelle. Au pluriel on se sert parfois du partitif *de*, qui correspond à l'article indéfini du singulier. Comme on dit *à un certain moment*, on peut dire *de certains moments*.

Remarque. *Certain* n'a le sens indéterminé que s'il précède le substantif; comp. la différence entre *une certaine nouvelle* et *une nouvelle certaine.* Ex.: Mon témoignage, à défaut d'une valeur certaine, a, je l'espère, une certaine valeur (Général Tanant, dans *Revue de Paris* 1er juin 1923, p. 534).

2° Substantif. Ex.: *L'arrogance de certains qui se croient supérieurs aux autres.* Cet emploi de *certain* est relativement rare. On dit couramment: *Certains pensent*...; *certains disent*...; *certains objecteront*... etc.

422. **Maint,** mot d'origine douteuse, était d'un emploi bien plus général autrefois que maintenant. Au XVIIe siècle, Vaugelas regardait *maint* comme un mot obsolète dont on ne pouvait se servir qu'en vers. La Bruyère le défend et dit qu'il ne faut pas l'abandonner. En effet il a été remis en usage sans pourtant devenir très populaire.

1° L'ancien français se servait beaucoup de *maint* comme adjectif. Ex.: Sachiez que mainte lerme i fu ploree de pitié (Villehardouin, § 47). Là où Diex a puis fait maint biau miracle pour li, par ses desertes (Joinville, § 759). Le mot est resté en usage jusqu'à nos jours; il appartient maintenant surtout à la langue littéraire; la langue parlée ne reconnaît que *maintes fois, à maintes reprises.*

2° Ce n'est qu'au XVe siècle que *maint* commence à s'employer comme substantif, et il garde cette fonction jusqu'au grand siècle. Ex.: Ainsi en prend à maintz et maintes (Villon, *Regrets de la belle heaulmière*). Et maint la cause ignore (Marot). Maint d'entre nous souvent juge au hasard (La Fontaine, *Conte du juge de Mesle*, v. 12).

3° La forme féminine s'employait d'une manière neutre (§ 208). Ex.: De maintes se pourpense, qui pain n'a (*Proverbes au vilain*, 74,7). Qui maintes fist, maintes fera (*ib.*, 166). Mes Ysengrin qui a fet meinte, L'en fist conpleindre, ce li poise (*Roman de Renart*, VI, 928). Le mot à suppléer est peut-être »bêtise« ou »étourderie.« Comp. § 416,4, Rem.

423. **Plusieurs;** sur les vieilles formes et leur explication, voir II, § 577,9. Ce pronom fonctionne depuis les plus vieux textes comme substantif et adjectif; la forme est commune aux deux genres. L'emploi syntaxique du pronom est resté à peu près le même depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

Ex.: *Plusieurs amis. Plusieurs de mes amis. Plusieurs y croient. Un seul homme en gouverne plusieurs.* Pour la vieille langue, il faut noter que:

1° *Plusieurs* se combinait autrefois avec l'article défini Ex.: Encuntre terre se pasment li plusur (Roland, v. 2422). Tuit li plusur en sont dublet en treis (*ib.*, v. 995). L'expression *les plusieurs* s'emploie encore au XVe siècle.

2° *Plusieurs* s'employait, mais très rarement, au singulier devant un nom collectif: Pluisor maihnie *(Job). Pluisor gent* (Saint Bernard).

424. Chacun, autrefois *chascun* (I, § 463,3). Ce pronom, qui est sans doute une création romane (II, § 577,10), s'emploie dès les plus anciens textes comme substantif et comme adjectif. Ex.: Cascuns portout une branche d'olive (*Roland*, v. 203). Ceinte Joiuse . . . Ki cascun jur muet trente clartez (*ib.*, v. 2502). L'emploi de *chacun* comme adjectif est propre à la vieille langue; vers la fin du moyen âge *chascun jour* est remplacé par *chasque jour*. On trouve encore dans Malherbe *chascune année* (*Œuvres complètes*, I, 339), mais cet usage est en train de disparaître. Dans La Fontaine, *chascune sœur* (*Fables*, II, 20) est un pur archaïsme, condamné par Vaugelas. Il faut encore remarquer que *chacun* est régulièrement du singulier. La vieille langue connaît quelques exemples isolés de son emploi au pluriel. Pour les périodes modernes, les grammairiens sont unanimes à déclarer que *chacun* n'a pas de pluriel. On lit cependant dans Bossuet: Les preuves de l'Écriture sont convaincantes par elles-mêmes; celles de la tradition ne le sont pas moins; et encore que chacunes à part puissent subsister par leur propre force, elles se prêtent la main, et se donnent un mutuel secours. (*Défense de la tradition et des saints Pères*, II, 6).

425. Accord. Tout en étant un distributif, *chacun* est en même temps un collectif; c'est pourquoi il demande parfois l'emploi du pluriel dans les mots environnants. Nous noterons les points suivants:

1° *Chacun* sert de supplément à un sujet au pluriel. Cet usage était connu déjà au moyen âge. Ex.: Il ne demandent mie chascuns qui doit aler devant (Villehardouin, § 156).

Molière écrit: Quel droit ont-ils chacun d'y vouloir ma présence (*La Princesse d'Élide*, v. 345)? Cet usage vit toujours dans la langue populaire. Ex.: Ils sont chacun comme les autres: il n'en est pas un qui ne dise pas: Moi je ne suis pas comme les autres (H. Barbusse, *Le feu*, p. 41). Quand ils ont bien bu et bien mangé, Chacun l'écot ils ont payé (L. Pineau, *Folklore du Poitou*, p. 282). Comp. en anglais: *You are each to have £ 10*.

REMARQUE. *Chacun* reprend non seulement *ils*, mais aussi *on*, dont nous avons constaté le caractère collectif (§ 376). Ex.: On a chacun ses facultés (Lucien Népoty, *Les petits*, II, sc. 1).

2° *Chacun* demande ordinairement comme supplément le pronom possessif qui indique plusieurs possesseurs; voir sur cette question § 241.

3° Dans les patois *chacun* peut être suivi du verbe au pluriel; voir § 61,1.

426. *Chacun* est parfois précédé d'un déterminatif:

1° *Un chacun* se rencontre souvent au XVe et au XVIe siècle; les auteurs classiques s'en servent encore. Ex.: Hautement d'un chacun elle blâme la vie (*Tartufe*, I, sc. 1). Le tour commence à vieillir, et il disparaît, au XVIIIe siècle, de la langue littéraire; il s'est pourtant maintenu dans le langage familier ou populaire; H. Monnier s'en sert souvent (*Les fautes d'un chacun*, etc.). Dans la langue littéraire moderne *un chacun* est plutôt rare. Ex.: Comment il s'accommodait gentiment à un chacun (H. Taine, *Littérature anglaise*, IV, 303). Étudier »*Le Misanthrope*«, au point de vue scénique, dans un esprit à la fois de respect et de parfaite liberté, ce n'est pas s'abandonner à la fantaisie d'un chacun (J. Arnavon, *Le Misanthrope*, p. 6).

2° On avait aussi autrefois la combinaison *tout chacun*, qui est à regarder comme un renforcement pléonastique. Ex.: Tout chacun s'embesoigna aux barricades (Carloix, V, 15). Dont le discours parfait à tout chacun fait croire . . . (Malherbe, I, 291). L'expression *tout un chacun* s'est maintenue dans le style juridique. Ex.: Un café étant un lieu public, pleine et entière liberté est laissée à tout un chacun, non seulement d'y pénétrer, mais encore d'y séjourner, aussi

longtemps qu'il le juge à propos (Courteline, *Les marionnettes de la vie*, p. 243). Comp.: Et une fois qu't'es dans c'poulailler et c'clapier t'es bousculé et pigné par tout un chacun et tu gênes tout un chacun (Henri Barbusse, *Le feu*, p. 145).

3° *Chacun* est parfois précédé du pronom possessif. On lit dans les »Cent nouvelles nouvelles«: Ilz pardonnerent à leur oste sa simple chiere et s'en allerent chascun en sa chascune. Voir chacun se joindre à sa chacune (Molière, *L'Étourdi*, V, sc. 9). L'expression *sa chacune* (sa bien-aimée) est restée dans le langage familier jusqu'à nos jours. Ex.: Des couples . . . passaient heureux, chacun auprès de sa chacune (Fr. Coppée, *Un coup de tampon*).

427. Chaque, autrefois *chasque.* Ce pronom a été tiré de *chascun* par une sorte de dérivation régressive (III, § 533): on avait *quelque* et *quelqu'un*, et l'analogie proportionnelle a tout naturellement amené la création de *chasque.* La forme se montre déjà au XIIe siècle, mais elle ne devient d'un usage général qu'au XVe, et elle se substitue peu à peu à *chascun* employé comme adjectif: *chascun enfant* est remplacé par *chasque enfant. Chaque* s'est maintenu comme adjectif jusqu'à nos jours, et il ne s'emploie, bien entendu, qu'au singulier: *Chaque pays a ses coutumes. Il faut une place pour chaque chose.*

428. Sur l'emploi actuel de *chaque* on peut faire les deux observations suivantes:

1° Il fonctionne, comme nous l'avons déjà dit, dès son origine comme adjectif; il y a actuellement une tendance à lui donner la valeur d'un substantif. Cette tendance paraît s'être montrée d'abord dans le langage du commerce qui admet: *Ces tableaux valent mille francs chaque. Ces livres me coûtent cinq francs chaque.* Littré a protesté, en vain, contre cet usage; il est maintenant si bien établi que Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie, y a recouru dans un rapport sur les concours de 1879: »L'Académie Française a placé ce livre en tête des quatre ouvrages auxquels sont décernés quatre prix de deux mille francs chaque«. Paul Stapfer s'en est vivement indigné (*Récréations grammaticales*, p. 50); mais la langue parlée évolue toujours sans se soucier de l'excom-

munication souvent peu intelligente des grammairiens, et l'emploi absolu de *chaque* gagne toujours du terrain, comme le montrent les exemples suivants: Presque toutes chevauchent sur deux, sur trois, sur quatre espaces de cent ans chaque (Huysmans, *La cathédrale*, p. 151). Allez courir tous les cabarets . . . Et dans chaque, laissez un petit mot d'écrit (E. Rostand, *Cyrano de Bergerac*, v. 163).

2⁰ *Chaque* s'emploie actuellement devant un nom de nombre; on dit par ex.: *chaque dix ans* (= tous les dix ans), *à chaque dix ou douze pas*, *chaque quinze minutes*, etc. Exemple littéraire: La coupe est réglée pour que chaque sept ans on abatte des troncs dans la même tribu d'arbres (P. Hamp, *Les chercheurs d'or*, p. 41). Un usage analogue s'est établi en espagnol: *cada dos horas*, *cada seis meses*, *cada diez años.*

3⁰ *Chaque* est régulièrement du singulier. Ex.: Chaque vers, chaque mot court à l'événement (Boileau, *Art poétique*, III, v. 306). Cependant, A. de Lamartine, parfois peu soucieux du côté grammatical de la langue, a risqué le mot au pluriel: L'âme des sons discords que rendent chaques sens (*Socrate*, 855).

429. Tout continue totus (II[3], § 576,14), qui a pris de bonne heure le sens de »omnis«. On trouve déjà dans Hégésippe: tota vulnera quae foris aut in corpore nata fuerint. De même: totis viribus, totis viis, totas opes, totis diebus, toti peregrini, totae tres naves (voir RF, I, 302—3). Dès les plus anciens textes français, *tout* fonctionne comme substantif et comme adjectif. Ex.: Einsi tuit et totes prisoient Celui, don verité disoient (*Ivain*, v. 3255). La meillor genz del monde ont guerpi tote l'autre gent (Villehardouin § 29). Quant à la place de *tout* par rapport au substantif, l'ancien usage différait beaucoup de celui qu'on suit maintenant: il pouvait suivre le substantif et même en être tout à fait séparé. Ex.: Puis monta sa mesnice tote (*Erec*, v. 2309). Si baron tuit s'esmerveillierent (*Roman de Rou*, III, v. 6145). La nuit tote ne vorra pas dormir (*Enfances Ogier*, v. 1500). Ses enemis damaga toz (*Roman de Rou*, III, v. 5136). Ses chastels fist toz enforcier (*ib.*, v. 5171).

430. Les questions que soulève la syntaxe de *tout* sont multiples, et il ne sera possible ici que d'en examiner quelques-unes. Indiquons d'abord sommairement ses emplois dans la langue actuelle:

1° Substantif. Ex.: *Tout lui est égal. Il connaît tout. Elle a tout avoué. Il s'occupe de tout. Il s'intéresse à tout. Tous le méprisent. Ils le savent tous. Prière pour tous. Nous tous. Eux tous.* Ajoutons que *tout* peut perdre sa valeur pronominale et devenir un véritable nom: *un tout — des touts;* comp. *un atout.*

2° Adjectif. Ex.: *Tout homme. Tout l'homme. Tous les hommes. Toute maison. Toute la maison. Toutes les maisons.* Devant un adjectif, l'adverbe *tout* se fléchit dans certains cas, et il est ainsi à regarder comme un adjectif: *Elle est toute triste* (voir § 107,7). Sur la préposition *atout*, voir § 78,1. Voici, pour finir, un passage curieux montrant *tout* employé comme prédicat: Je voulais que ma femme fût tout et toute pour moi, et que je fusse aussi tout et tout pour elle (T. Sandre, *Le chèvrefeuille*, p. 145).

Remarque. *Tout* s'emploie avec toutes sortes d'adjectifs et même avec quelques substantifs dans certains cas où il exprime l'idée d'une concession. Ex.: Oui, je te chérirai, tout ingrat et perfide (Corneille, *Horace*, v. 599). Le méchant goût du siècle, en cela, me fait peur. Nos pères, tous grossiers, l'avaient beaucoup meilleur (Molière, *Misanthrope*, v. 390) Oui, toute mon amie, elle est et je la nomme Indigne d'asservir le cœur d'un galant homme (*ib.*, v. 1114). Cet emploi a donné naissance à la locution conjonctive *tout — que.* On dit actuellement: *tout bête qu'il est, tout aimable que vous êtes*, etc. Sous l'influence analogique de *pour — que, si — que, bien — que*, on se sert aussi du subjonctif après *tout — que* (cf. Tobler, V B, II, 30).

3° Adverbe. Ex.: *Elle est tout affligée. Tout affligée qu'elle est. Ils sont tout étonnés. Ces gens sont tout yeux et tout oreilles. Elle était tout en larmes. Elle est gentille tout plein.*

431. Accord. Les cas suivants sont à examiner:

1° *Tout* devant un adjectif se fléchit ordinairement malgré sa valeur adverbiale: *elle est toute rouge.* Pour les détails, voir § 107,7. Devant un adjectif commençant par une voyelle (ou par une *h* muette), *tout* reste invariable: *elle est tout aimable.* Cette règle absurde est une concession à la logique;

mais elle n'est qu'un trompe-l'œil orthographique, puisque *tout* se prononce *toute* à cause de la voyelle suivante, et plusieurs auteurs modernes s'en sont affranchis. Ex.: La thèse de Mlle Brenot, faite sous la direction de M. L. Havet, et toute inspirée des idées de notre illustre confrère, est austère (A. Meillet dans B S L P vol. XXIV, nº 74, p. 74). Toute irritée par le bruit de cet or (Coppée, *Contes en prose*, p. 11).

2º Employé devant un substantif, *tout* peut être un pur adjectif, et dans ce cas il se fléchit: *toute ville, toute la ville, toutes les villes.*

3º Devant un substantif, *tout* peut aussi être adverbe et dans ce cas il ne se fléchit pas: *Il est tout volonté.* Ex.: Je suis tout oreille, dit Julien (Stendhal, *Le rouge et le noir*, II, 143). Je voulais être tout oreilles (D'Hérisson, *Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 344). Annette, tout oreilles, était fière de ses confidences (R. Rolland, *Annette et Sylvie*, p. 27). Il était tout langueur dans cette somnolence lucide (L. Fabre, *Rabevel*, I, 130). Ce *tout* invariable (comp. esp. *soy todo oídos*) continue probablement le totum du latin vulgaire, dont on trouve plusieurs exemples dans la »Peregrinatio Aeteriæ«. Il faut pourtant ajouter que, dans la langue moderne, *tout* s'accorde parfois, grâce à une attraction (§ 40), avec le substantif suivant. Ex.: Le type accompli d'une certaine espèce d'hommes, toute volonté dans l'action, toute foi dans la prière (P. Bourget, *Le sens de la mort*, p. 200). Pour l'explication de la locution *de guerre lasse*, voir I, § 465.

4º *Tout* s'emploie devant certains substantifs pour résumer et pour renforcer, sans rien ajouter essentiellement au sens; dans ce cas il y a accord avec le substantif suivant. Ex.: *Ce que vous nous dites là, ce sont tous contes à dormir. Ce sont toutes fables que ce que vous contez. Ce sont toutes visions. Ce sont tous hommes braves.* Comp : Sans leur aide, il ne peut entrer dans les esprits Que tout mal et toute injustice (La Fontaine, *Fables* XI, 7).

5º Un cas curieux de non-accord s'observe avec *tout* précédant un nom de ville; on dit non seulement *tout Paris*, mais aussi *tout Rome, tout Florence, tout Marseille.* Il y en a même qui disent *tout Picardie* (A. Dumas père). Au moyen âge, *tout* se fléchissait. Ex.: Mais mout l'onore tote Rome

(*Ile et Galeron*, v. 3463). L'invariabilité est probablement due à l'emploi métonymique du mot: le nom de la ville sert à désigner ceux qui l'habitent (IV, § 265); un changement de sens est parfois accompagné d'un changement de genre. Ajoutons qu'on trouve de même en italien vulgaire *tutto Lucca, tutto Pisa, tutto Francia;* en espagnol *medio Sevilla;* en catalan *tot Barcelona*. Pour le français moderne, rappelons que l'ancien usage n'a pas tout à fait disparu: Toute Rome en causait (Zola, *Rome*, p. 214). Ce sont là des faits connus de toute Rome (*ib.*, p. 274). Dans le même sens Zola dit aussi *Rome entière*.

432. Déterminatif. *Tout* n'admet primitivement aucun déterminatif devant le substantif, et cela s'explique facilement puisque *tout* généralise. Mais petit à petit, à mesure que l'emploi de l'article devient de plus en plus général, il s'introduit après *tout*. Comme déterminatif, on emploie aussi le pronom possessif, le pronom démonstratif et l'article indéfini: *toute ville, toute la ville, toute ma maison, toute cette misère, toute une histoire*.

1° *Tout* s'emploie encore dans la langue moderne sans article. L'usage actuel admet *toute ville*, comme l'usage médiéval admettait *tote vile*. Dans ce cas, *tout* a un sens assez vague. Par *tout animal* on désigne un animal quelconque. Employé de cette manière, *tout* a presque la valeur de *chaque* (§ 427), mais il présente un sens plus général que ce dernier, qui sert plutôt à individualiser, à différencier. On dit: *Tout homme a des passions*, c.-à-d.: *Tous les hommes ont des passions*. Mais on dira: *Chaque homme a sa passion dominante*

2° Quand *tout* est suivi de l'article, il prend un sens moins vague. On trouve déjà au XIIIe siècle *trestote la vile;* pourtant l'usage resta longtemps hésitant. Actuellement *tout* est régulièrement suivi de l'article, quand il a le sens de »entier«: *tout le mois, tout le château, toute l'armée*, etc. Pourtant, l'article ne s'emploie pas devant un nom de mois. Ex.: Madame Coupeau, qui avait toussé et étouffé tout décembre, dut se coller dans le lit (Zola, *L'Assommoir*, p. 373). Il en est de même devant un nom de ville; on dit *tout Paris, tout Rome*, etc. pour indiquer la population de ces villes; ces termes sont tellement figés qu'ils sont à regarder comme des

mots composés et qu'ils prennent l'article: *le tout Paris féminin*. Rappelons aussi des expressions telles que *de tout cœur*, *à toute vitesse, pour tout potage*, etc.; comp. § 435,1.

3⁰ Comme nous l'avons vu, *tout* précède régulièrement l'article (ou un autre déterminatif); on dit *toute la jeunesse*, comme *toute ma jeunesse, toute cette jeunesse*. Cependant on trouve aussi, avec une forte nuance de sens, *la toute jeunesse* et *ma toute jeunesse;* cet ordre de mots est peut-être dû à une influence analogique d'un mot tel que *la toute-puissance* (tiré de *tout-puissant*). Exemples littéraires: Par sa toute bonté (Molière, *Tartuffe*, v. 879). Ma toute jeunesse (A. Daudet, *Souvenirs*, p. 115). Quoique nous fussions à la toute fin de l'hiver (P. Bourget, *Voyageuses*, p. 210). Elle était pour nous la toute beauté, la toute bonté, la toute science (Rod, *Annette*). Dans ma toute enfance (A. Flament, dans *Revue de Paris*, 15 mars 1924, p. 441).

433. Au pluriel on emploie maintenant l'article: *tous les enfants, tous les pays, toutes les villes*, etc. Cette règle est de date relativement récente; on disait au moyen âge *toz enfanz, toz païs, totes viles*. A la fin du moyen âge, l'article commence à s'introduire: *totes viles* est peu à peu remplacé par *toutes les villes;* mais l'ancien usage se rencontre encore longtemps, les auteurs du grand siècle y recourent souvent, et la langue moderne en a gardé plusieurs restes. Voici une série chronologique d'exemples montrant l'absence de l'article: Quar toz jorz mais fust la crestientez alcie (Villehardouin, § 229). Et toutes voies en demoura il grant partie ausquiex on n'osa assembler (Joinville, § 201). Toutes choses mauvaises (Marguerite de Navarre). Un jour est égal à touts jours (Montaigne, *Essais*, I, chap. 19). Ramasser toutes nouvelles, surtout les fascheuses (Charron, *De la sagesse*). Prenez à toutes mains, ma fille (Régnier, *Macette*, v. 193). Et tel vous rit de jour qui toute nuict souspire (*ib.*, v. 254). Toutes basses amours (*ib.*, v. 266). Oublier toutes choses pour lui (Molière, *Tartufe*, v. 264). De toutes amitiés il détache mon âme (*ib.*, v. 277). Bannissant l'amour de tous chastes écrits (Boileau, *Art poétique*, IV, v. 98). Qu'il était digne de tous maux (La Fontaine, *Fables*, VII, 1). Dans la

langue moderne, l'emploi de l'article est de rigueur; l'ancien usage subsiste pourtant dans:

1° Quelques proverbes ou phrases sentencieuses: *Tous chemins mènent* (ou: *vont*) *à Rome. Quand tous vices sont vieux, avarice est jeune encore.* De même dans quelques termes juridiques: Cesser tous rapports conjugaux (Zola, *L'Œuvre*, p. 423).

2° Un certain nombre d'expressions toutes faites: *Armé de toutes pièces; écrire un mot en toutes lettres; donner à toutes mains; mettre toutes voiles dehors; se sauver à toutes jambes; un brave à tous crins.* On dit de même *toutes choses:* J'adore sur toutes choses la beauté de la forme (Gautier, *Mademoiselle de Maupin*). Je suppose qu'il nous apprendra toutes choses (Rostand, *La Samaritaine*, p. 43). Comp.: Nous respirions à tous poumons l'air si léger qui soufflait vers nous de Chantilly (T. Sandre, *Le chèvrefeuille*, p. 53). De la même manière on dit *tous pays* à côté de *tous les pays* avec une légère nuance de sens. *Tous pays* est presque synonyme de 'partout', comme il ressort du passage suivant: Il s'agissait d'aller par tous pays (A. Filon, dans *Rev. D. M.*, CXVI, 574).

3° Quelques locutions adverbiales composées d'une préposition et de son régime: *à tous égards*; *à tous moments*, *à tous propos*; *de tous côtés*, *de tous genres*, *de toutes parts*, *de tous points*, *de toutes sortes; en tous genres*, *en tous lieux*, *en toutes occasions*, *en tous pays*, *en tous sens.*

4° Remarquons aussi deux mots composés où l'ancien usage se trouve à l'état latent: *toujours*, pour *tous jours* (I, § 463,3) et *la Toussaint*, pour *la tous saints* (II, § 363).

434. Devant les premiers noms de nombre l'emploi de l'article est facultatif: *tous deux*, *tous les deux*, *tous trois*, *tous les trois*, etc. L'emploi de l'article paraît emphatique; il sert aussi à mettre en relief les deux personnes indiquées, à faire ressortir leur individualité: *Ce que j'ai à dire vous intéresse également tous les deux.* L'absence de l'article au contraire les réunit en bloc: *Les tuer tous deux du même coup.* On dira ainsi: *Ils étaient assis tous les deux sur un banc et fumaient leur pipe;* mais: *Ils étaient assis tous deux* (c.-à-d. dans l'intimité, tout près l'un de l'autre) *au fond du jardin*, *sous le berceau.* Au-delà de *quatre*, l'emploi de l'article est de

rigueur: *Tous les cinq, tous les neuf*, etc. Pourtant quelques auteurs modernes omettent volontiers l'article. Ex.: Toutes onze étaient enceintes (G. Apollinaire, *La femme assise*, p. 112).

435. Renforcement. On s'est souvent servi de *tout* comme élément renforçant:

1⁰ Devant un substantif au singulier. Rappelons surtout des expressions telles que *de toute beauté, de toute urgence, à toute extrémité.*

2⁰ Devant un substantif au pluriel. On peut signaler ici les expressions curieuses *donner à toutes mains, courir à toutes jambes.* Un parallèle intéressant se trouve dans le passage suivant de Brantôme: Voicy une grande mousquetade qui donna à M. de Bayard, qui luy fracassa tous les rains (*Vies des grands capitaines françois*).

3⁰ Devant un adjectif. Dès les plus anciens textes, *tout* a été ajouté à un adjectif pour en augmenter la force: l'empereur Charlemagne a passé sept ans *tuz pleins* en Espagne; et cet emploi est encore général: *Tout pourri, tout rouge, tout triste, tout aimable, tout ahuri*, etc. Il faut ajouter qu'au moyen âge *tout* servait aussi à renforcer un superlatif; on disait ainsi *tote la plus haute tour.* Ex.: Teil fois chante li jugleires, K'il est tous li plux dolans (Tobler, V B., I, 85). Encore dans La Fontaine: Un bœuf . . . Tout le plus gras du pâturage (*Fables*, XI, 1).

436. Omission. L'usage moderne demande la répétition de *tout* devant chacun des substantifs coordonnés: *Tout son courage et toute sa hardiesse, tout le soin et toute l'exactitude, toute sa bienveillance et toute son amabilité*, etc. Cette règle date de Vaugelas, qui qualifie de »faute impardonnable que d'omettre cette répétition« (*Remarques*, II, 341). Il admet pourtant que la répétition n'ait pas lieu, lorsque les substantifs sont synonymes ou lorsqu'ils sont du même genre ou du même nombre. Ainsi, d'après Vaugelas, il est permis de dire: *Il a perdu toute l'affection et l'inclination qu'il avoit pour moi.* Mais il admet aussi *toute l'affection et toute l'inclination*. Malgré l'autorité dont jouissait Vaugelas, les auteurs contemporains se contentent souvent de mettre *tout* une seule fois devant des substantifs coordonnés, même s'ils sont de genre

différent. Ex.: Quand celui qui a rimé ces nouvelles y auroit apporté tout le soin et l'exactitude qu'on lui demande (La Fontaine, *Contes*, II, *Préface*). Si vous n'avez pas toute la force et le courage des saints, vous aurez bientôt plus de vices et de foiblesses que le reste des hommes (Massillon). Comp. § 137.

437. Aucun, autrefois *alcuns* (II, § 577,1), fonctionne, dès les plus vieux textes, comme adjectif et comme substantif.

1° Il a primitivement, et en conformité avec son origine, un sens positif. Ex.: Il em prisent aucuns, et les autres ochisent (Villehardouin, § 565). Quant aucuns benefices de sainte Esglise escheoit au roy (Joinville, § 692). L'emploi positif est général encore au XVIe siècle: Les bons magisters qui donnent aucunes fois aux petits enfants des lettres faictes de marcepain (B. des Périers, *Des mal contents*). Il est plutôt rare au XVIIe siècle: Il y en a d'aucunes qui prennent des maris seulement pour se tirer de la contrainte de leurs parents (Molière, *Malade imaginaire*, II, sc. 1). Molière a écrit également: Ce que d'aucuns maris souffrent paisiblement (*École des femmes*, v. 54); mais déjà la seconde édition de 1663 remplace *d'aucuns* par *quelques*. Les vers suivants de La Fontaine présentent un usage archaïque: Plusieurs avaient la tête trop menue, Aucuns trop grosse, aucuns même cornue (*Fables*, VI, 6). Un reste de l'ancienne valeur positive s'est conservé dans l'expression *d'aucuns disent* (*prétendent*, etc.), dont on se sert encore, surtout dans le langage un peu prétentieux ou marotique; comp.: D'aucuns pourront regretter (*Revue critique* 1892, II, 242). Le langage populaire fait un emploi plus étendu de ce *d'aucuns* positif. Ex.: J'en connais d'aucuns qui le sont bien autrement que vous (H. Monnier, II, 138). Y en a d'aucuns qui vous diront que . . . (*Id.*, II, 287). Comp. les vers suivants de Paul Verlaine: Plane au-dessus de ta rancune Contre ces d'aucuns et d'aucunes (*Œuvres complètes*, II, 402).

2° Dans la vieille langue, il était souvent accompagné de l'article défini: *Li alcun*, *les alcuns*, *les alcunes*, et devenait une sorte de nom de nombre indéterminé. Ainsi encore au XVIe siècle: Les aucunes d'entre elles disoient (Rabelais); et dans

La Fontaine: De certains mots, caractères, brevets, Dont les aucuns ont de très-bons effets (*St. Julien*). *Les plusieurs*, § 423,1.

438. Sur l'emploi que fait la langue moderne de *aucun* il faut remarquer:

1° Après la Renaissance, *aucun* a surtout une valeur négative, et il est presque synonyme de *nul*. L'emploi fréquent de *aucun* dans des expressions négatives a eu pour résultat de transporter le sens négatif de l'expression sur le pronom lui-même; c'est un cas de contagion sémantique (IV, § 134), pareil à celui que nous avons observé en parlant de *personne* (§ 390) et de *rien* (§ 397).

2° Dans la langue moderne, *aucun* ne s'emploie régulièrement qu'au singulier; le pluriel n'est admis qu'avec des substantifs qui ne s'emploient qu'au pluriel (§ 88,4). *Aucunes funérailles ne furent plus magnifiques. Le domestique n'a reçu aucuns gages.* On ne dirait plus avec Corneille: Aucuns ordres ni soins n'ont pu le secourir (*Pompée*, V, sc. 3). Lamartine archaïse quand il écrit: Jamais sans doute aucunes larmes N'obscurciront pour eux le ciel (*Harmonies*, I, 9) Les auteurs modernes risquent parfois des archaïsmes semblables; nous avons trouvé dans des articles de Brunetière *aucunes qualités, aucuns défauts.*

3° Voici enfin quelques exemples servant à montrer l'emploi moderne du mot: *Aucun d'eux ne partira. Il n'avait aucun titre pour aucune décoration. Il était plus puissant qu'aucun roi de l'Europe. Il le fait sans aucune difficulté (sans difficulté aucune). Il a refusé de donner aucun renseignement. Il serait impossible à aucun de nous de répondre à ces questions.* Il faut remarquer que *aucun* peut reprendre un pronom personnel précédent (tout comme *chacun*, § 425,1). Ex.: Robert veut partir: vous n'osez aucun le prier de rester (F. de Curel, *Les Fossiles*, III, sc. 9).

439. Nul continue le lat. nullum (II, § 576,8). Il est donc primitivement un mot négatif, et il a conservé cette valeur intacte jusqu'à nos jours dans des expressions elliptiques d'un caractère proverbial, telles que *nul miel sans fiel, nul travail sans récompense, nul bien sans mal.* Signalons aussi l'emploi qu'on fait de *nul* comme d'un simple adjectif

au sens de »sans valeur«: *Un homme nul, un raisonnement nul, un arrêt nul, déclaré nul et non avenu.* En dehors de ces cas, un *nul* purement négatif et sans addition d'un *ne* pléonastique ne se rencontre que dans des phrases incomplètes où le verbe fait défaut. Ex.: Nul de ces agréables mensonges qui sont le feu d'artifice obligé de toutes les élections (Laboulaye, *Paris*).

REMARQUE. Au XVIe siècle, *nul* se construit souvent sans *ne*. Il faut sans doute y voir une réaction savante, l'influence de nullus, qui est en soi négatif. Ex.: Cette belle promesse est de nulle importance (Calvin. III, 17,8). Le dict cheval estoyt si effrené que nul ausoyt monter dessus (Rabelais, *Gargantua*, I, 14). Comp. I, § 40.

440. Malgré sa valeur négative étymologique, *nul* s'est de très bonne heure modelé sur *aucun* et a été accompagné d'un *ne* analogique. La phrase *Aucuns amis nel puet blasmer* amène *Nus amis nel puet blasmer*, pour *Nus amis le puet blasmer*. Ce *ne* abusif se rencontre dès les plus anciens textes Ex.: Ne aiet niuls male voluntatem contra sem peer (*Jonas*). Nuls nen respundiet (*Roland*, v. 2411). Meillur vassal n'aveit en la curt nul (*ib.*, v. 232). Pur ço ne s'poet nule gent cuntrester (*ib.*, v. 2511). Nuls nel poist croire (Villehardouin, § 128). Nos ne porons nule conqueste faire (*ib.*, § 115). Dans le vers suivant, *mar* remplace en quelque sorte le *ne* absent: Ja mar crendrez nul hume a mun vivant (*Roland*, v. 791). Rappelons aussi le curieux passage suivant qui se lit dans la traduction des »Éthiques d'Aristote« par Nic. Oresme: Ne se merveille nul se je ay mis, en plusieurs lieus, deus negacions pour une, car c'est la manière de parler en françois, si comme en disant: nul homme ne dort. En effet *nul* est devenu tout à fait synonyme de *aucun*, comme le montre le passage suivant: Un suen homme il out mis là pur le lit guarder; et quant aveneit nul, sil faiseit returner, et diseit qu'um lessast sun seignur reposer (*Thomas le martyr*, 48).

441. Dans la langue moderne, l'emploi de *nul* s'est beaucoup restreint.

1° Rappelons d'abord que le pluriel a disparu. Il était en usage encore au XVIIe siècle. Ex.: Nulles raisons d'État ne

m'en ont fait de lois (Corneille, *Suréna*, II, sc. 3). Un homme qui n'a pris nulles mesures (Bourdaloue). Il n'y a nuls vices extérieurs et nuls défauts du corps qui ne soient aperçus par les enfants (La Bruyère, chap. XI).

2° *Nul* substantif fonctionne surtout comme sujet masculin. On dira *nul ne le connaît;* mais on évitera *nulle ne l'aime* et *je ne connais nul.*

3° Ajoutons que *nul*, dans certains cas, surtout suivi de *que* et *comme*, a une valeur négative plus forte que *aucun* et *personne*: *Nulle assistance possible. Nulle résistance possible. Nulle force au monde. Nul ne fut d'esprit plus mobile que notre père. Nul ne savait comme lui élever en cage. Nul n'est parfait en toutes choses. Nul que vous ne pourra finir cette œuvre.*

442. Alquant, auquant. Ce pronom (II², § 576,1), qui disparaît au XIVe siècle, s'employait presque exclusivement au pluriel. Il était surtout substantif et prenait souvent l'article. Ex.: Alquant i chantent, li pluisor getent lairmes (*St. Alexis,* v. 584). Prent i castels e alquantes citez (*Roland*, v. 2611). On se servait aussi du mot d'une manière distributive. Ex.: Alquanz nafrez, alquanz par mi feruz (*Roland*, v. 2093).

CHAPITRE IV.

PRONOMS ADJECTIFS.

---

443. Quelque. Ce pronom est un composé de *quel* avec *que* (comp. it. *qualche*), et il s'écrivait originairement en deux mots. Il apparaît au XIIIe siècle, mais il ne devient général qu'au XVe: son emploi augmente à mesure que le domaine du synonyme *aucun* se restreint. Son origine est difficile à expliquer, et on n'est pas encore arrivé à un résultat tout à fait sûr. Il est probablement à l'origine un pronom relatif indéterminé, et il s'employait de préférence dans certaines locutions. On lit dans »Cligès«: Trestote la quinzainne antiere Les ont chaciez a quel que painne (v. 6658—59). Dans ce vers, *a quel que painne*, qui remplace la formule ordinaire *a painne*, est probablement à regarder comme une sorte d'abréviation de *a quel painne que soit*. Comp.: Totevoies sire Renars Est remontés a quel que force (*Roman de Renart*, XI, 2864—65). Cette explication est due à M. L. Foulet; nous citons ses propres termes: »Nous avons toujours affaire à une phrase verbale dissimulée: »de quelque taille« signifie »de quelque taille qu'elle soit«, »en quelque royaume«, »en quelque royaume que ce soit«, »quelque marée«, »quelque marée que ce fût«« (*Romania*, XLV, 228). De ces locutions, où *quel que* est employé sans verbe, est sorti un nouveau pronom *quelque* qui servira à qualifier un substantif d'une manière vague. Ex.: A quelqu' enui, a quelque painne, Ting cele voie et cel santier (*Ivain*, v. 184—85). Vers la fin du XVe siècle, *quelque* cesse de marquer l'indétermination et prend le sens positif qu'il a conservé jusqu'à nos jours, et tout lien avec le dubitatif *quelque* est rompu. Ex.: Et fud conclud que, pour parler plus à loisir, il viendroit l'endemain quelques gens des leurs en l'ost (Commines, II, 319).

444. Emploi moderne. Ex.: *Envoyez-moi quelque livre pour me distraire. Elle sait quelque peu d'anglais. Il a quarante et quelques années. Quelques paroles ont suffi pour le calmer.* Il peut être accompagné de l'article défini ou d'un démonstratif: *Voici les quelques lignes qu'il m'a écrites. Ces quelques paroles l'ont consolé.* Il faut encore remarquer:

1° A cause du sens vague qu'avait originairement *quelque*, ce pronom s'employait souvent au singulier avec la valeur du pluriel; on disait *quelque jour* où l'on écrirait maintenant *quelques jours* (Comp. en it. *qualche giorno*, *qualche verso*, *qualche volta*). Ex.: Car nous estions touts deux hommes faicts, et luy plus de quelque annee (Montaigne, *Essais* I, chap. 27). L'ancien usage s'est conservé dans l'orthographe de *quelquefois*.

2° *Quelque* a toujours un sens affirmatif; on dit ainsi *j'ai quelque doute*, mais *je n'ai aucun doute.* Pourtant il peut très bien figurer dans des phrases négatives: Ne lui faites pas quelque don fatal (C. Mendès). Cette politique pontificale, dont on dénonce avec colère la révoltante partialité, a-t-elle réellement blessé quelque nation catholique ou les catholiques de quelque nation (C. Benoist, *Rev. des D. M.*, CXVI, 429)?

3° *Quelque* peut précéder un nom de nombre et prendre le sens de »environ«; l'usage moderne le regarde dans cet emploi comme un adverbe et ne le fléchit pas: *quelque trois cents chevaux.* Il était fléchi dans l'ancienne langue; voir § 49,2.

4° Dans la langue moderne, *quelque* s'emploie aussi comme substantif. Cet emploi a surtout lieu après un nom de nombre pour indiquer que ce nombre est un peu dépassé: *Nous étions trente et quelques. Il est mort en dix-huit cent quatre-vingts et quelques.* Le millésime 186. se lit *mil huit cent soixante et quelques.* Exemples littéraires: Je ne prévois que ce que j'aurais fait, si j'avais encore quarante ans au lieu de soixante et quelques (H. Becque, *Les corbeaux*). Soixante-huit mille et quelques (P. Mille, *L'illustre Partonneau*, p. 70). Hors de ce cas l'emploi substantif de *quelque* est rare. Ex.: J'ai mes malades, dont quelques mourants (J. Lemaître, *Mariage blanc*, I, sc. 3).

445. Quelque — que. Cette combinaison a remplacé *quel — que* (§ 336), dont elle est une altération pléonastique: le premier des deux *que* est une anticipation du dernier. Les deux tournures s'employaient longtemps côte à côte: on hésitait entre *quel mal qu'il en doye avenir* et *quelque mal qu'il en doye avenir.* La forme pléonastique se trouve déjà dans Villehardouin: En quelque liu que il alassent (§ 13). De quelque terre que il fussent (§ 205). Elle gagne toujours du terrain, et devient générale vers la Renaissance. Ex.: Quelque tort qu'elle ait (*Quinze joyes de mariage*, ch. XII). Quelque part que je soie (Charles d'Orléans I, 29). Bien vous diray plus, que il me semble quelque belle manière qu'il aye, il tient ung quartier de la lune (*Jehan de Paris*, p. 61). Quelque dieu qu'il peust être (Garnier, *Bradamante*, v. 20).

446. Emploi moderne. Ex.: *Quelque rue que vous preniez, vous arriverez au pont. Quelques richesses que vous ayez. En quelque lieu que ce soit. Quelque grand qu'il soit. Quelque aimables qu'ils soient.* Sur ces tournures il faut faire les observations suivantes:

1° La langue parlée évite dans beaucoup de cas l'emploi de *quelque — que.* Au lieu du premier passage cité on dirait: *Vous prendrez la rue que vous voudrez et vous arriverez au pont.* On éviterait également *quelque généreux qu'il soit* au profit de *tout généreux qu'il est* (*soit*), *si généreux qu'il soit, il a beau être généreux.*

2° Primitivement *quelque* déterminait toujours un substantif; au XVIIe siècle et peut-être encore plus tôt, il retombe aussi sur un adjectif et prend par ce nouvel emploi un caractère prononcé d'adverbe. Ex.: Quelque éclatante que soit une action (La Rochefoucauld, *Maximes*, 160). Ce *quelque* est toujours invariable; on dit *quelque riches que nous soyons, quelque délicieux que ces fruits puissent être*, etc. C'est Vaugelas qui a demandé l'invariabilité de *quelque* dans cet emploi. Cette règle était du reste contraire à l'usage des écrivains du grand siècle. Ex.: Et n'oser de ses feux, Quelques ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux (Corneille, *Pulchérie*, II, sc. 1). Quelques bons et quelques divins que

soient les sentimens d'Euripide (Perrault). La tournure *quelque jeune qu'il soit* a remplacé *combien jeune qu'il soit.*

3° Remarquez la différence entre *Quelque bonnes que soient les raisons qu'il ait données* et *Quelques bonnes raisons qu'il ait données.*

447. Quelconque reproduit le lat. qualiscunque. C'est un mot savant qu'on rencontre surtout dans les traductions médiévales latines. On lit ainsi dans le Psautier d'Oxford, qui date du XII[e] siècle: Tutes genz quelesquunques tu fesis. Au point de vue morphologique, il faut remarquer que la première partie de *quelconque* se déclinait primitivement. Palsgrave cite encore dans sa grammaire (1529) le féminin *quelleconque.* Il se plaçait autrefois souvent devant son substantif. Ex.: Et quelconques choses sont faites (Oresme). Quelconque bruit (*Mystère Adrien,* v. 1997). Par nostre art et industrie, ou par quelconque autre forme que ce soit (Calvin, *Institution,* p. 725). C'est a nous a faire de nous rendre sujets et obeissants a quelconques superieurs qui domineront au lieu ou nous vivrons *(ib.).* Remarquez enfin qu'il s'employait quelquefois comme substantif au sens de 'quiconque'. Ex.: Le baptesme n'est point d'homme, mais de Dieu, par quelconque il ait esté administré (Calvin, *Institution,* 1059).

448. Dans la langue moderne, *quelconque* est presque exclusivement adjectif, et il suit ordinairement son substantif. Ex.: *Donnez-lui une récompense quelconque. Il cherche des prétextes quelconques pour s'en aller. Sur un point quelconque d'une droite, élever une perpendiculaire.* Comp. encore le curieux passage suivant: Quelle difficulté, quand il s'agit d'établir des canons sur l'une quelconque de ces collines escarpées *(L'Illustration).*

Remarque. *Quelconque* peut perdre sa valeur de pronom indéfini et devenir un simple adjectif, synonyme de 'médiocre' ou de 'banal'. Exemples littéraires: Maman demandait à mon père s'il avait trouvé la langouste bonne et si M. Swann avait repris de la glace au café et à la pistache. »Je l'ai trouvée bien quelconque, dit ma mère; je crois que la prochaine fois il faudra essayer d'un autre parfum« (Marcel Proust, *Du côté de chez Swann,* p. 41). Nous végétons . . . nous sommes inconnus . . . nous som-

mes quelconques (Rosny aîné, *L'Appel du bonheur*, p. 90). Comment est-elle avec toi? — Quelconque (Lavedan). Dans cet emploi il peut précéder le substantif: *un quelconque feutre mou*. Remarquons les expressions courantes *vulgaire et quelconque*, *banal et quelconque*. En sa qualité d'adjectif, il est susceptible des degrés de comparaison; on dit *la vie la plus quelconque*, *cette maison est des plus quelconques*, *une histoire commune et archi-quelconque*.

449. Quiconque[1]) reproduit le lat. quicumque (quicunque). C'est un mot savant qui se trouve d'abord dans les traductions, et dont l'emploi n'a jamais été très général. Au moyen âge, il se présente parfois sous une graphie altérée par l'étymologie populaire (I, § 99). Ex.: Savoir le puet qui qu'onques veut (Béroul, *Tristan*, v. 608). Il fonctionne, en français comme en latin, de deux manières différentes: il est tantôt un simple pronom indéfini, tantôt un pronom relatif indéfini. Au temps de la Renaissance, il se confondait parfois avec *quelconque* et s'employait comme adjectif. Ex.: Depuis ce temps caphart quiconques n'est auzé entrer en mes terres (Rabelais, *Gargantua* I, 45). Là entre les astres ne sera cours regulier quiconque (*id.*, *Pantagruel*, III, ch. 3).

450. Actuellement, *quiconque* pronom indéfini peut être regardé comme un synonyme de »qui que ce soit«; il est toujours substantif. Ex.: *Il a à cela autant d'intérêt que quiconque. Aussi bon enfant que quiconque. Pas un mot de cela à quiconque. Il ne faut pas en parler à quiconque.* Il peut être accompagné de l'article indéfini. Ex.: Le Briéron se voit ainsi à mille lieues du reste du monde: car tu n'aimes point qu'un quiconque se lève sur ton horizon. (A. de Chateaubriant, *La Brière*, p. 12). *Quiconque* peut aussi fonctionner comme un pronom relatif indéfini au sens de: qui que ce soit qui, et il peut ainsi appartenir en même temps à deux propositions différentes. Ex.: Quiconque est loup agisse en loup (La Fontaine, *Fables* III, 3). C'était une an-

[1]) Par un accident regrettable, mes notes sur *quiconque* s'étaient égarées lors du numérotage des paragraphes; c'est pourquoi elles sont ajoutées ici à la fin et ne se trouvent pas à leur place naturelle.

cienne coutume des Romains d'accorder toujours leurs secours à quiconque venait les implorer (Montesquieu). [Il] s'emportait contre quiconque tentait de les défendre (E. Daudet, *Mon frère et moi*, p. 67). Autrefois, la proposition principale était souvent introduite par *il* (cf. § 292). Ex.: Quiconques hait son prochain, il est homicide (*Petit Jehan de Saintré*, p. 19). Certes quiconque a vu pleuvoir dessus nos têtes Les funestes éclats des plus grandes tempêtes . . . En ce miracle seul il peut assez connaître . . . (Malherbe, I,70). Il passe pour tyran quiconque s'y fait maître (Corneille). Quiconque s'éloigne de la sagesse, il s'éloigne du seul bonheur où l'homme puisse espérer sur la terre (Massillon). Vaugelas (*Remarques*, II, 4) condamne l'emploi de ce *il*; mais Littré (s. v. *quiconque*, n° 3) proteste contre cette décision comme trop absolue.

Remarque. Rarement *quiconque* est représenté dans la phrase principale par un régime direct ou indirect. Ex.: Quiconque s'obstine à n'avoir point d'autre fin dans le mal que le mal même, nous rompons avec lui (Pascal, *Provinciales* VII).

451. Accord. Dans la langue moderne, *quiconque* est régulièrement masculin et singulier, et il est suivi de la 3e personne. Ex.: *Quiconque n'obéit pas sera puni. Quiconque frappe avec l'épée périra par l'épée.* Cependant, on trouve dès le moyen âge des constructions sylleptiques (§ 45) qui admettent l'emploi du féminin, du pluriel et de la deuxième personne.

1° Genre. Dans les cas où *quiconque* ne peut se rapporter qu'à une femme, l'usage demande l'emploi du féminin. Ex.: *Quiconque prend un mari, doit lui être soumise. Quiconque de nous sera mariée la première, invitera ses amies à toutes ses soirées. Mesdemoiselles, quiconque de vous sera désobéissante, je la punirai.* Comp. § 295 et § 375.

2° Nombre. Jusqu'à la Renaissance, *quiconque* était parfois suivi du pluriel. Ex.: Kikunkes sunt paien, ensi servent (*Job*, p. 442). Vous approuvez tous ceux quiconques vivent d'une vie mauvaise (Marot). Encore au XVIIe siècle, *quiconque* est regardé comme une sorte de collectif, ce qui a pour conséquence que le pronom représentant est mis au pluriel (comp. § 60, 2). Ex.: Quiconque n'est pas d'accord

avec la règle, elle les repousse et les condamne (Bossuet, *Sermons*).

3° Personne. Par une construction sylleptique tout-à-fait isolée, Corneille a employé la 2e personne dans les vers suivants: O! quiconque des deux avez versé son sang, Ne vous préparez plus à me percer le flanc (*Rodogune*, V, sc. 4).

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

§ 2,2 (p. 4). Molière n'est pas l'inventeur de la »répétition avec chiasme«. C'est un procédé de rhétorique populaire utilisé aussi par Cyrano de Bergerac (*Pédant Joué*, II, sc. 2). Il se trouve déjà chez Rabelais (*Gargantua*, chap. XI), et il s'emploie encore dans le parler populaire; ainsi la sonnerie de clairon qui annonce le repas des officiers: »*La soupe aux choux se fait dans la marmite; Dans la marmite se fait la soupe aux choux*«.

§ 6 (p. 9, l. 1). *C'est en Poitou où.* L'espagnol offre une analogie intéressante: *En Madrid es donde se habla mejor. Ahora es cuando debes protestar.*

§ 6 (p. 9, l. 18). M. P. Laurent observe à propos de la phrase de Chateaubriand, que »le grand romantique archaïse, à moins qu'il n'utilise tout simplement un pléonasme courant dans la langue parlée, non surveillée, ce qui paraît plus probable«.

§ 10 (p. 13, l. 4 d'en bas). A propos du passage d'Anatole France, M. Leo Spitzer observe: »Vielleicht nicht Ellipse, sondern = als Soldat hätte er . . ., wobei diese Apposition hypothetischen Bedeutung untergeschoben werden kann. Lerch hat in *GRM* einmal solche Fälle als »Satzglieder mit freier Beziehung« (oder so ähnliches) analysiert.«

§ 15,2 (p. 18). *Le Père-Lachaise*, etc. Comp. pour l'explication de cet exemple le bel article de M. Leo Spitzer: Persona pro re (*Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik* p. 232—246).

§ 17,1 (p. 20). Pour l'explication de *parce que* indiquant un refus, nous renvoyons à un autre article de M. Leo Spitzer: Über italienische così (loc. cit., p. 32—55).

§ **19** (p. 22, l. 1 d'en bas) *Plus souvent.* M. Leo Spitzer préfère expliquer cette locution par: C'est ce que je ferai plus souvent (voir loc. cit., p. 94, 360).

§ **33,₂** (p. 42). A propos de *désapprendre de*, M. Philipot m'écrit: »L'explication par *oublier* me paraît douteuse, et je vous approuve de la donner dubitativement. »J'ai oublié de chanter« est tellement loin de »J'ai désappris l'art du chant!« Il en serait de même de *cesser de.* Pour moi, on a cherché d'instinct une opposition à *apprendre à* et on en est venu facilement à opposer à la préposition *à* indiquant la marche vers un but, la préposition *de* marquant la marche inverse. Cf. *aller à*, *venir de.* Cette opération psychologique a pu se faire sans qu'il soit nécessaire de supposer un verbe.«

§ **40,₁** (p. 49, l. 8). Aux mots cités il faut ajouter *putain:* Et ce putain d'escalier qui avait bien vingt-cinq marches (H. Poulaille, *Ils étaient quatre*, p. 52).

§ **41,₂** (p. 50, l. 12 d'en bas). Barrer l'exemple de l'Abbé Prévost.

§ **74,₃** (p. 97, l. 14 d'en bas) I, 41, lire: VI, 41.

§ **74,₂**, Rem. (p. 98). On pourrait aussi dire que l'accord avec le prédicat a lieu quand la proposition relative exprime soit une caractéristique, soit une détermination de l'attribut seul, dont il apparaît alors comme inséparable. Dans le passage cité de Cherbuliez, l'emploi de la deuxième personne (*qui voudrais*, etc.) amènerait un changement de sens: Tu es un fainéant et tu voudrais etc.

§ **81,₂** (p. 106). L'accord observé dans *une brutalité bonne enfant* est probablement dû à la prononciation, qui confond *bon* avec *bonne* devant une voyelle.

§ **82,₁** (p. 108). Rapprocher du phénomène constaté ici les pancartes du métropolitain concernant les voyageurs de première classe. Sur l'une des lignes, il y a: *Premières classes* au pluriel. Sur l'autre, il y a: *Première classe* au singulier. Or il s'agit dans les deux cas des voyageurs; les pancartes indiquent en effet l'endroit où il convient de se placer sur le quai de départ« (P. Laurent).

§ **85** (p. 113, l. 18). *Prédicat*, lire: *prédicats.*

§ **86** (p. 113, l. 1 d'en bas). *Point*, lire: *points.*

§ **86,₅** (p. 115). Les phrases citées se prononcent avec l'intonation des groupes suivis de points de suspension; elles

sont en effet à regarder comme inachevées ou elliptiques, et elles ont la valeur d'un superlatif absolu.

§ 87,3 (p. 116, l. 16). *Tels*, lire: *telles*.

§ 89 (p. 121). On dit aussi *des clignements d'yeux*. J'aurais dû ajouter dans le texte que l'Arrêté ministériel de 1901 autorise à volonté le singulier ou le pluriel »dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel«.

§ 91,2 Rem. (p. 124). M. Philipot observe: »*Des ors* n'est pas spécial à Verlaine. Il subsiste dans la langue familière. Je viens de l'entendre hier encore: »*Ça coûte des ors*«. »*Il faudrait des ors*«. C'est une de mes étudiantes qui s'exprimait ainsi. L'expression est devenue d'une jolie ironie, l'or monnayé étant chose inconnue à l'heure actuelle« (Lettre du 7 avril 1925).

§ 101,2 (p. 138). *Force gens:* à rapprocher l'expression latine *magna vis hostium*, où le mot signifiant primitivement *force* prend le sens de *quantité*.

§ 107,6 (p. 146). M. P. Laurent observe: »Je n'ai jamais entendu, pour ma part, *la premier-née*, — ni d'ailleurs *première-née* — et je crois la locution spécialisée dans le masculin; *premier-née* me semble remplacé dans l'usage courant par *aînée* comme *dernier-née* est remplacé par *cadette*«.

§ 113,1 (p. 152). A propos de *une*, M. Philipot me demande: Pensez-vous que le phénomène dont vous parlez soit purement syntaxique? Il faut certainement faire intervenir le désir de prononcer le monosyllabe tout entier, de l'»étoffer«; et je ne puis m'empêcher de rapprocher *une* de *deusse*, prononciation si fréquente et qui n'a rien à voir avec la syntaxe.

§ 127,1 (p. 168, l. 13). On dirait plutôt: *Il y aura cette année du raisin à foison*. L'exemple est donc à barrer.

§ 132 (p. 174, l. 13). *La devise* se trouve dans l'édition de 1890; dans celle de 1896 on lit *tel devise*.

§ 145,1 (p. 186). M. P. Laurent remarque: »Dans *voici de la fine, fine* est pour moi un véritable nom, et non pas un adjectif (cf. la capitale); en parlant nous ne pensons pas à l'ellipse primitive.«

§ 150,4 (p. 191). M. E. Philipot me suggère une autre explication de l'emploi de l'article dans le vers de Béranger. Il écrit: »Le rapprochement de *l'Alcoran* avec *le Bonald* et *le*

Ferrand me fait penser que Béranger (sans cesser pour cela d'être méprisant, mais en l'étant beaucoup moins), traite *le Bonald* et *le Ferrand* comme des livres, comme des traités de réactionnarisme, des Bibles, ou des Alcorans du parfait réactionnaire; et cela rentrerait ainsi dans le cas bien connu: *le Calepin, le Dalloz, le Larousse,* etc.« M. Leo Spitzer partage la manière de voir de M. Philipot: *le Bonald* représente pour lui le livre qu'il a écrit. Pour expliquer l'article dépréciatif, il ajoute: Die Erklärung des despektierlichen Brauches liegt in der Umwandlung des Eigennamens in ein Appellativ (etwa = le fourbe, le coquin usw.).

§ 154,3 (p. 195). Sur le modèle de *Diable soit de vous,* on a créé *Peste soit de vous,* qui se dit à côté de *La peste soit de vous.*

§ 160 (p. 200, l. 11 d'en bas). *Le Maine:* Selon M. Meyer-Lübke *(Einführung)* ce nom est un changement de *ce Maine,* pour *Cemaine* ⟨ *Cenomannicus.*

§ 162 (p. 202). Les vers suivants de Clément Marot montrent d'une manière intéressante l'hésitation qui régnait autrefois dans l'emploi de l'article devant les noms de rivières: Tu n'as rien vu que la Doue et Gironde; Bientost verras la Charente profonde, Loire au long cours, Seine au port fructueux, Saône qui dort, le Rhône impétueux, Aussi la Somme, et force autres rivières. A côté de *un petit bras de Seine,* on dit *le petit bras de la Seine.*

§ 170 (p. 206, l. 6 d'en bas). Dans le dernier exemple de la Chanson de Roland, *oez* est peut-être un impératif; dans ce cas, l'exemple est à supprimer.

§ 189,2 (p. 226, l. 18). M. P. Laurent observe: »Dans les 3 premiers exemples littéraires, *y* serait impossible, à mon avis Dans les deux derniers, *y* soulignerait l'idée de lieu, tandis que *lui* et *leur* soulignent celle d'attribution.«

§ 207,3 (p. 245). Ce *le* que préfère la langue actuelle était souvent omis autrefois. Ex.: Ils ont plus d'esprit que ne porte leur condition (La Bruyère).

§ 213,6 (p. 251). M. E. Philipot observe: »J'ai l'impression que »Soi-même«, en réponse à »C'est vous l'aviateur«, est une pure et simple plaisanterie, qui n'a aucun fondement dans la langue réelle, littéraire ou parlée.«

§ **214** (p. 251). Des formules courantes telles que *l'oubli de soi* ont pu entraîner, par une influence analogique, l'emploi de *soi*, comme dans le passage de Maurice Barrès.

§ **221**,5 (p. 256). M. P. Laurent demande: »Ce *y* du XVII[e] siècle et de nos jours est-il vraiment *y* ou est-ce le reste de l'atone *li*? C'est ce que l'on ne peut préciser.«

§ **233**,3 (p. 269, l. 12). Il se peut que dans le passage cité de Pascal, il y ait ellipse du verbe *aurait* et non de *nous*.

§ **244**,3 (p. 279). Ajoutez que dans l'armée de mer on ne se sert pas du possessif.

§ **273** (p. 301, l. 15 d'en bas). M. P. Laurent observe: »La règle moderne ne me semble complètement juste que pour l'exemple: *Mon jardin et celui-là de mon voisin.* Mais nous pouvons dire: *Celui-ci, que tu as choisi, est le meilleur.* Le sens toutefois est différent; cela signifie en effet: *cet objet-ci est le meilleur* (avec démonstration spéciale et geste en conséquence opposant l'objet en question à d'autres de la même espèce), et c'est celui que tu as choisi.«

§ **282**,2 (p. 308). Il y a dans l'emploi signalé probablement une confusion des deux homonymes *ça* (pour *cela*) et l'adverbe *çà* (dérivé de ecce hac).

§ **288** (p. 313, l. 3). M. P. Laurent observe: »Je ne crois pas que le relatif doive être répété après *puis*. J'écrirais très bien dans la phrase de Zola: . . . puis se rejoignirent lentement. C'est surtout, je crois, une question de temps du verbe.«

§ **292**,2 (p. 317). Quelques-uns des derniers exemples cités sont peut-être à expliquer d'une autre manière que je ne l'ai fait; on peut en effet regarder le *qui* comme un pronom absolu ayant le sens de: celui qui (§ 295).

§ **306** (p. 323). M. P. Laurent observe: »Je rapprocherais ici le cas tout à fait parallèle de *que — que*. Godefroy (VI, 496) range *que — que*, sous *que* conjonction ou adverbe; c'est à mon avis un non-sens. Pour moi, ce *que — que* est la forme de régime correspondant à la forme de sujet *qui — qui*, et signifie primitivement: les uns les autres; que de ce sens pronominal primitif se soit dégagé un sens adverbial ou conjonctionnel *soit — soit*, cela n'a rien d'impossible (cf. le *que* relatif adverbial dans *il y a longtemps que je ne l'ai vu; c'est à cause de lui que nous avons cédé*, etc. . . .). Le sens

primitif me paraît très net dans un certain nombre des exemples donnés par Godefroy (nos 1, 3, 5, 6, 8, 9, 11) sans compter le premier des deux exemples des lettres missives d'Henri IV. Je vous donne là une opinion personnelle.«

§ **317**,3 (p. 329). Au tome II, § 572, nous avons interprété le *que* des tournures *coûte que coûte, vaille que vaille* comme nominatif, ce qui paraît préférable.

§ **322** (p. 333). M. P Laurent m'écrit: »Ce paragraphe me semble hybride. La première partie traite en effet de *que* servant de ligature (déjà en ancien français, encore au XVIe siècle; Brunot, II, 424). La deuxième partie, au contraire, traite de *que* = *où* (comme complément de temps) et se réfère au § 319.«

§ **328** (p. 338, l. 9). Selon M. P. Laurent, l'emploi de *quoi* pour *lequel* est propre à la langue littéraire et ne s'observe pas dans la langue parlée; il le regarde comme une survivance artificielle du tour courant dans la langue classique.

§ **335**,2 (p. 342). La construction signalée est, selon M. P. Laurent, complètement vieillie et désuète; elle ne s'emploie que dans la langue juridique et administrative, et les exemples cités sont de purs archaïsmes.

§ **359** (p. 361, l. 9 d'en bas). Même devant un infinitif *que* a été remplacé par *ce que* dans la langue populaire: *je ne sais ce que faire, je ne sais ce que dire.* M. Philipot m'écrit: »Je me rappelle qu'en rhétorique, notre professeur était encore obligé de corriger cette faute chez des élèves de 16, 17 ans, assez cultivés et lettrés cependant.«

§ **360** (p. 362). Le *que* étudié est bien maintenant à regarder comme un signe interrogatif supplémentaire; c'est pourquoi je l'ai placé parmi les pronoms interrogatifs; mais il faudrait essayer d'expliquer son origine, qui, certainement, n'est pas interrogative.

§ **400** (p. 391). La rédaction du texte pourrait faire croire que le tour *un qui* n'existe plus. Il n'en est rien. Zola, décrivant l'accès de delirium de Coupeau dans »l'Assommoir«, dit: Il était déguisé en un qui va mourir. M. E. Philipot me fait aussi observer qu'il est très fréquent dans la langue populaire: *Un qui ne s'embête pas, c'est votre cousin. Un qui commence.*

§ **410**, Rem. 2 (p. 399). A propos de la rime signalée par

Lamartine, M. E. Philipot m'écrit: »Croyez-vous vraiment que Lamartine soit descendu si bas dans la servilité à la rime? Le poète veut indiquer la ressemblance parfaite des deux vagues, la monotonie de leur succession, et par suite *l'une après l'une* ne me choque nullement, au contraire.« Il se peut que M. Philipot ait raison. Dans ce cas les exigences de la rime ont eu, pour une fois, un résultat heureux; il est indéniable que l'effet acoustique de la licence poétique d'A. de Lamartine a beaucoup de charme. D'autre part, on sait que le grand poète négligeait parfois la langue.

§ **414**,3 fin (p. 402). Il faut ajouter que l'omission de l'article est surtout propre aux puristes et que la langue commune ne la connaît pas. On dit couramment: *A l'étalage il y avait plusieurs manteaux de la même couleur. Il y avait dans ce bocal des insectes de la même espèce.*

§ **415** (p. 403). J'ai oublié de rappeler l'Arrêté ministériel de 1901 qui dit: »Après un substantif ou un pronom au pluriel, on tolérera l'accord de *même* au pluriel et on n'exigera pas le trait d'union entre *même* et le pronom. Ex.: *Nous mêmes, les dieux mêmes.*«

§ **419**,2,3 (p. 407). M. P. Laurent explique d'une manière un peu différente le phénomène étudié dans ces deux alinéas. Il écrit: »La langue possédait deux tours: ce que j'appellerais le tour »attributif« (§ 416 2): *Tel l'amour de l'enfant Gérard* (avec ellipse du verbe *être*), un tour »épithétique«, si je puis dire: *tel que* (pouvant jouer parfois aussi le rôle d'attribut). Le sens les a rapprochés, et il y a même eu échange entre les deux tours pour ce qui concerne l'accord. En effet: premier tour, accord avec le nom qui suit: *tel l'amour*, *telle une étoffe* (R. Rolland), *telle une ruche* (Lafon), *tels deux compagnons* (Sabord), etc.; deuxième tour, accord avec le nom qui précède ou qui commande le sens: *une œuvre poétique telle que Jocelyn.* Par contamination entre ces deux tours, on a écrit: *la poitrine telle un ours* (O. Mirbeau); cf. *telle qu'un ours.* Enfin par suite du sens adverbial que prend le mot, il a pu y avoir invariabilité: *Tel Louis XIV et le duc de Vendôme* (P. Mille), à moins qu'on ne voie là un accord de *tel* avec le premier des deux noms suivants, ou encore avec *monsieur le Résident Général* qui vient ensuite. Comme vous le voyez, je crois que *telle Vénus* est non pas fautif,

mais absolument correct, et que l'incorrect c'est *la poitrine telle un ours.*« Comme je l'ai dit, il ne faut pas attribuer trop d'importance à l'accord ou au non-accord de *tel* dans les cas étudiés. La flexion du mot est, le plus souvent, à regarder comme accidentelle.

§ **431,**$_3$ (p. 415). L'attraction signalée dans le passage de P. Bourget est due, selon M. P. Laurent, à une influence phonétique de la locution figée *tout yeux tout oreilles.*

§ **432,**$_2$ (p. 416). *Le tout-Paris.* M. E. Philipot explique: Le tout-Paris = les gens »chics«, l'élite de la société parisienne, les gens dont le nom figure dans le Bottin intitulé précisément: »Tout-Paris.« Ex.: *Le tout-Paris des premières était dans la salle. Le tout-Copenhague se pressait à la réception du ministre.*

§ **432,**$_3$ (p. 417). Il faut noter, comme me le fait observer M. P. Laurent, que les locutions nominales *sa toute jeunesse, sa toute beauté,* etc. ont à côté d'elles des locutions adjectivales correspondantes *tout jeune, tout beau,* etc., et ce fait a pu contribuer à changer l'ordre des mots.

§ **433,**$_3$ (p. 418) L'absence de l'article dans les locutions citées est cause qu'elles tendent vers le singulier; selon l'arrêté ministériel de 1901, il est permis d'écrire *des marchandises de toutes sortes* ou *de toute sorte.*

§ **434** (p. 418). M. E. Philipot m'écrit: »*Tous deux* est en train de disparaître devant *tous les deux*, et je crains bien que la nuance délicate que vous marquez, ne soit plus que de la littérature rétrospective«.

§ **451,**$_3$ (p. 430). Comme un parallèle intéressant au vers de Corneille, M. J.-K. Larsen me rappelle le passage suivant d'Ovide: O! quicunque sub hac habitatis rupe leones (*Mét.*, IV, 114).

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

ALLG. — *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik.*
APF. — voir **RPF.**
ASNS. — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen.*
ATF. — *Ancien théâtre français* p. p. Viollet le Duc. Vol. I—X. Paris, 1854—1857.
BSLP. — *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris.*
FS. — *Französische Studien.*
Mélanges Vising. — *Mélanges de Philologie offerts à M. J. Vising par ses élèves et ses amis scandinaves à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance le 20 avril 1925.* Göteborg 1925.
Mélanges Wahlund. — *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance (7 janvier 1896).* Mâcon, 1896.
MND. — *Miracles de Nostre Dame* p. p. G. Paris et U. Robert. Vol. I—VIII. Paris, 1876—1893.
MSLP. — *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris.*
MVT. — *Le Mistére du Viel Testament* p. p. James de Rothschild. Vol. I—VI. Paris, 1878—1891.
RF. — *Romanische Forschungen.*
RGF. — *Recueil général et complet des fabliaux* p. p. A. de Montaiglon et G. Raynaud.
RLR. — *Revue des langues romanes.*
VB. — *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* von Adolf Tobler. Zweite Auflage. Vol. I—V. Leipzig, 1902—1912.
RPF. — *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles* p. p. A. de Montaiglon et J. de Rothschild. Vol. I—XIII. Paris, 1855—1878.
RPhFP. — *Revue de philologie française et provençale.*
RS. — *Romanische Studien.*
TFAR. — *Le Théâtre français avant la Renaissance* p. p. Édouard Fournier. Paris, 1872.
ZFSL. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*
ZRPh. — *Zeitschrift für romanische Philologie.*

Diss. inaug. — Dissertatio inauguralis.
Progr. — Programme.

LIVRE I.

REMARQUES GÉNÉRALES.

A. PARTIE GÉNÉRALE.

(Une bibliographie plus détaillée accompagnera le sixième volume.)

C. de Boer, *Essai de syntaxe française moderne.* Paris et Groningue, 1923.

A. Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui. Évolution. Problèmes actuels.* Paris, 1908.

A. Franz, *Zur galloromanischen Syntax.* Jena und Leipzig, 1920.

J. Haas, *Grundlagen der französischen Syntax.* Halle, 1912.

A. Haase, *Französische Syntax des XVII. Jahrhunderts.* Oppeln und Leipzig, 1888.

— *Syntaxe française du XVIIe siècle.* Traduite par M. Obert. Préface de M. L. Petit de Julleville. Paris, 1898.

P. Horluc et G. Marinet, *Bibliographie de la syntaxe du français (1840—1905).* Lyon, 1908. (Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série.)

E. Lerch, *Historische französiche Syntax.* Erster Band. Leipzig, 1925.

E. Løseth, *Notes de Syntaxe française* (Videnskabs-Selskabets Skrifter). Fasc. I—II. Christiania, 1910—1913.

A. Risop, Miszellen zur neufranzösischen Syntax (Tobler Festschrift, p. 303).

C. M. Robert, *Questions de grammaire et de langue françaises.* Amsterdam, s. d.

— *Études d'idiome et de syntaxe.* Groningue, 1917.

J. Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes.* Mâcon, 1913.

C. Roovers, *Précis de syntaxe française.* Gorcum, 1905.

Kr. Sandfeld Jensen *Bisætningerne i moderne Fransk.* København, 1909.

Kr. Sandfeld, *Sprogvidenskaben.* Anden Udgave. København, 1923.

K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français.* Groningue et la Haye, 1919.

L. SPITZER, *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik.* Halle, 1918.

A. STENHAGEN, *Några iakttagelser angående språkbruket i modern franska.* Progr. Norrköping, 1899.

— *Smärre Bidrag till Belysning af Språkbruket i franskan.* Norrköping, 1901.

— *Iakttagelser vid Läsning af fransk Litteratur.* Norrköping, 1907.

B. PARTIE SPÉCIALE.

1. O. REINHOLDSSON, *Sur les pléonasmes syntaxiques de l'ancien français.* Diss. inaug. Upsal, 1900.

G. PARIS, *Dehé* (Mélanges linguistiques, p. 488—491).

2. A. MALMSTEDT, *Des locutions emphatiques.* Stockholm, 1905.

8. A. TOBLER, *Das possessive Adjektiv dritter Person pleonastisch neben nominaler oder pronominaler Angabe des Besitzers* (VB, II, 88 - 90).

10. H. HIRSCHBERG, *Auslassung und Stellvertretung im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1878.

G. KRUEGER, *Die Auslassung oder Ellipse* (ASNS CVII, 350—374; CVIII, 107—130).

L. KLATT, *Die Wiederholung und Auslassung gewisser Form- oder Bestimmungswörter in der französischen Prosa des XIII. Jahrhunderts.* Diss. inaug. Kiel, 1878.

20. E. LOTZ, *Auslassung, Wiederholung und Stellvertretung im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Marburg, 1885.

24. A. TOBLER, *Nachlässigkeiten beim Zusammenzug von Sätzen* (VB, III, 13—16).

25. A. TOBLER, *Satzglieder ἀπὸ κοινοῦ* (VB, I, 137—141).

— *Präpositionen in zweierlei Funktion* (VB, I, 218—227).

A. STIMMING, *Über Haplologie im Französischen* (ZRPh, XXXIX, 641 —671).

28. KR. SANDFELD JENSEN, *Bisætninger,* p. 194.

31,3. A. TOBLER, *Nous chantions avec lui = nous chantions, moi et lui* (VB, III, 16—21).

C.-M. ROBERT, *Nous sommes arrivés avec papa* (Études d'idiome et de syntaxe, p. 117—119).

KR. SANDFELD JENSEN, *Markus, I, 29* (Teologisk Tidsskrift, 3. Række II, 386—89. comp. Dania X, 47).

31,4. A. TOBLER, *Malgré qu'il en ait* (VB, V, 8—12).

31,5. A. TOBLER, *Ungleiche Behandlung der Glieder dilemmatischer Fragen* (VB, I, 24—27).

31,7. A. TOBLER, *Logisch nicht gerechtfertigtes ne* (VB, IV, 26—53).

E. Lerch, *Die halbe Negation* (Neuere Sprachen, XXIX, 32).

E. Lorck, *Die erlebte Rede.* Heidelberg, 1921.

31,8. A. Wallensköld, *La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romanes* (MSNH V, 455—64).

A. Tobler, *Si bele de li „eine so schöne wie sie“* (VB, V, 29).

36,1. — *Pas une goutte de répandue*, (VB, III, 28—31).

36,2. H. Kjellman, *Uttryck av Typen. „La fièvre lui a pris“, Studie i fransk historisk Syntax* (Studier i modern Språkvetenskap, VI, 10). Uppsala 1917.

39. A. Tobler, *Casus des Beziehungswortes bestimmt durch den des Relativpronomens* (VB, I, 240—248).

41. — *De la manière dont nous sommes faits* (VB, IV, 1—7).

LIVRE II.

ACCORD ET NON-ACCORD.

53,6. P. Stapfer, *Récréations grammaticales et littéraires*, p. 41—42.

54,3. A. Tobler, *Mon chéri, Anrede an weibliche Person* (VB, V, 3—7).

L. Spitzer, *Wörter der Liebessprache.* Leipzig 1918.

60. A. Tobler, *Nichtkongruenz im Numerus zwischen Subjekt und Prädikat* (VB, I, 230—40).

62. L. Spitzer, *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik*, p. 144 ss.

73. L. Foulet, *Comment on est passé de „Ce suis-je“ à „C'est moi“* (Romania, XLVI, 46—83).

80. A. Tobler, *Ele n'a son pareil — Ele fait le sourt* (VB, I, 166—171).

81,6. A. Schulze, *Catherine le Grand* (ASNS, vol. 98, 395; vol. 101, 151)

84. L. Lindberg, *Les locutions verbales figées dans la langue française.* Thèse. Upsal, 1898.

A. Tobler, *Piec'a, guere n'a, peut-être, est-ce que, c'est que, c'est . . . que* und ähnliches ohne temporale Bestimmtheit (VB, II, 1—17).

— *N'était . . .* «wenn nicht wäre» (VB, IV, 75—81).

LIVRE III.

NOMS ET NOMS DE NOMBRE.

85. Fr. Otto, *Der Gebrauch des Substantivums an Stelle anderer Konstruktionen im Französischen.* Diss. inaug. Hannover, 1903.

86. A. Tobler, *Adjektiv in Substantivfunktion* (VB, II, 177—211).

87. Carl S. R. Collin, *Fr. chagrin 'ledsen'; colère 'ond'* (Mélanges Vising, p. 55—60).

88. A. Tobler, *Einzahl im Sinne der Mehrzahl?* (VB, II, 46—55).

89. J. Vising, *Lettre à M. Carl Wahlund, accompagnée de Remarques sur la syntaxe du substantif français* (Recueil Wahlund, p. 63—74).

90. Th. Haas, *Die Plurale der Abstracta im Französischen. Ein Beitrag zur historischen Syntax.* Diss. inaug. Göttingen, 1883.

Ph. Plattner, *Abstracta* (ZFSL, III, 430—38).

92. Sur l'emploi du féminin au sens du neutre, voir G. Ebeling dans ZNSL, XXIII², 117.

94. H. R. Lang, *Seignor as Vocative singular* (Romanic Review, III).

95,2. A. Tobler, *Präpositionen mit dem Nominativ* (VB, I, 270—274).

95,5. J. Höfer, *Ueber den Gebrauch der Apposition im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Halle, 1890.

96. H. Nehry, *Gebrauch des absoluten casus obliquus des altfranzösischen Substantivs.* Diss. inaug. Berlin, 1882.

W. Grünberg, *Der objective Accusativ in den ältesten französischen Sprachdenkm.* Erlangen, 1887.

97. A. Westholm, *Étude historique sur la construction du type «li filz le rei» en français.* Diss. inaug. Vesterås, 1899.

A. Tobler, *Casus obliquus im Sinne des possessiven Genitivs dem regierenden Worte vorangestellt* (VB, I, 68—75).

102. Clairin, *Du génitif latin et de la préposition de, étude de syntaxe historique sur la décomposition du latin et la formation du français.* Thèse. Paris, 1880.

106. A. Tobler, *Adjectiva kongruierend in Verbindung mit Participien oder Adjektiven* (VB, I, 75—88).

108. Robert, *Les Adjectifs-Adverbes* (Questions de grammaire française, p. 109—124).

W. Heise, *Zur historischen Syntax des adverbial gebrauchten Adjectivs im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1911.

112. C. M. Robert, *Le nom de nombre* (Questions de grammaire française p. 199—204).

A. TOBLER, *Ersatz für lateinische Proportionalia und Zahladverbia* (VB, I, 176—190).

113,4. L. CLÉDAT, *L'article défini devant les adjectifs numéraus* (*Romania*, XLIX, 423).

113,5. A. TOBLER, *Des cent ans. Teilungsartikel vor Kardinalzahlen* (VB, II, 173—177).

114,1. A. TOBLER, VB, II, 116.

117. A. RAUSCHMAIER, *Über den figürlichen Gebrauch einiger Zahlen im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Leipzig, 1892.

P. SCHULTZ, *Über den figürlichen Gebrauch der Zahlen im altfranzösischen Rolandsliede sowie in anderen Epen.* Diss. inaug. Greifswald, 1906.

A. STENHAGEN, *Franska Räkneord i sekundär Betydelse.* Norrköping, 1910.

E. MACKEL, *Der bildliche Gebrauch von „quatre"* (ASNS, vol. 123, 145—50).

LIVRE IV.

ARTICLES.

A. PARTIE GÉNÉRALE.

H. FREDENHAGEN, *Über den Gebrauch des Artikels in der französischen Prosa des XIII Jahrhunderts. Mit Berücksichtigung des neufranzös. Sprachgebrauchs.* Halle, 1906.

P. A. GEIJER, *Om artikeln, dess ursprung och uppgift särskildt i franskan och andra romanska språk* (Nyfilologiska sällskapets i Stockholm Publikation). Stockholm, 1898.

P. GELLRICH, *Remarques sur l'emploi de l'article en vieux français.* Diss. inaug. Langenbielau, 1881.

RAOUL DE LA GRASSERIE, *De l'article. Morphologie et syntaxe* (MSLP, IX, 285—322; 381—394). A aussi paru comme tirage à part.

H. MODLMAYR, *Die Anwendung des Artikels und Zahlwortes bei Claude de Seyssel.* Würzburg 1890.

PH. PLATTNER, *Zur Lehre vom Artikel im Französischen* (Wiss. Beilage zum Jahresbericht der vierten städt. Realschule zu Berlin). Berlin, 1897.

S. SCHAYER, *Die Lehre vom Gebrauch des unbestimmten Artikels und des Teilungsartikels im Altfranzösischen und Neufranzösischen I.* Diss. inaug. Berlin, 1896.

ROB. SCHLENNER, *Beobachtungen über den Gebrauch des Artikels im Neufranzösischen.* Berlin, 1901.

J. STORM, *Større fransk Syntax I*, Artiklerne. Copenhague, 1911.

E. ZANDER, *Recherches sur l'emploi de l'article dans le français du XVIe siècle comparé aux autres époques de la langue.* Diss. inaug. Lund, 1892.

B. PARTIE SPÉCIALE.

118, Rem. L. SPITZER, *Zur pronominalen Verwendung von des..* (Die neueren Sprachen, 1922, p. 169—171).

120,1. A. TOBLER, *Ausbleiben des unbestimmten und des „Teilungs" Artikels* (VB, IV, 81).

122. FR. STROHMEYER, *Der Artikel beim Prädikatsnomen im Neufranzösischen.* Freiburg im Baden, 1907.

126. H. HOEFER, *Über den Gebrauch der Apposition im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Halle, 1890.

128. H. YVON, *Sur l'emploi du mot «indéfini» en grammaire française.* IV. L'article indéfini (RPhF, XXI).

131. ERICH ENDERLEIN, *Zur Bedeutungsentwicklung des bestimmten Artikels im Französischen mit besondere Berücksichtigung Molières* (RF, XXVI, 368—416).

G. HUMPF, *Beiträge zur Geschichte des bestimmten Artikels im Französischen.* Diss. inaug. Marburg, 1904.

132,2. A. TOBLER, *Bestimmter Artikel im Anruf und im Ausruf* (VB, III, 143—150).

133. C.-M. ROBERT, *Il a le nez camus* (Études d'idiome et de syntaxe, p. 122—127).

138. E. APPEL, *Beiträge zur Geschichte der Teilungsformel im Französischen.* Diss. inaug. München 1915.

L. CLÉDAT, *La préposition et l'article partitifs* (RPhF, XV, 81—131).

P. B. FAY, *Elliptical partitive usage in affirmative clauses in French prose of the fourteenth, fifteenth and sixteenth centuries.* Paris, 1912.

J. T. HAGBERG, *Du sens partitif dans les langues romanes.* Lund, 1859.

A. LÖFFLER, *Untersuchungen über den Article partitif.* Berlin, 1880.

F. MEINECKE, *Der sogenannte Teilungsartikel im Französischen.* Diss. inaug. Kiel, 1900.

A. SCHNEIDER, *Die elliptische Verwendung des partitiven Ausdrucks im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Breslau, 1883.

148. E. GROTKASS, *Beiträge zur Syntax der französischen Eigennamen.* Diss. inaug. Göttingen, 1886.

H. HÜBNER, *Syntaktische Studien über den bestimmten Artikel bei Eigennamen im Alt- und Neufranzösischen.* Diss. inaug. Kiel 1892.

155. H. GELZER, *Nature. Zum Einfluss der Scholastik auf den altfranzösischen Roman* (Stilistische Forschungen, Heft 1). Halle, 1917.

158. E. STAAF, *L'origine de l'usage de l'article défini devant les noms de pays en français. Quelques remarques de syntaxe historique* (Studier i modern Språkvetenskap, VIII), Uppsala, 1921.

PRONOMS.

PARTIE GÉNÉRALE.

BADKE, *Beiträge zur Lehre von den französischen Fürwörtern.* Progr. Stralsund, 1891.

O. P. BEHM, *Anteckningar om pronominas bruk hos Noël du Fail, jämfördt med deras syntax under franska språkets olika perioder.* Progr. Göteborg, 1890.

DRESSEL, *Beobachtungen über die französischen Fürwörter im Sprachgebrauch unserer Zeit.* (Festschrift zum hundertfünfzigjährigen Bestehen des königlichen Realgymnasiums zu Berlin, 1897).

J. ELLINGER, *Syntax der Pronomina bei Chrestien de Troies.* Wien, 1886.

J. ERNST, *Les pronoms français au seizième siècle* (SMS, II, 105—132).

JUNG, *Syntax des Pronomens bei Amyot.* Diss. inaug. Jena, 1887.

C. LAHMEYER, *Das Pronomen in der französischen Sprache des 16 und 17 Jh's.* Diss. inaug. Erlangen, 1887.

A. LING, *Recherches sur les pronoms français dans la dernière moitié du XIVe siècle.* Gothembourg, 1874.

R. V. LÖNNERBERG, *Några Erinringar vid läran om pronomina i franskan.* Progr.

H. SCHMIDT, *Das Pronomen bei Molière, im Vergleich zu dem heutigen und dem altfranzösischen Sprachgebrauch.* Diss. inaug. Kiel, 1885.

LIVRE V.

PRONOMS PERSONNELS.

A. PARTIE GÉNÉRALE.

F. BAUER, *Das Personalpronomen in Le pelerinage de vie humaine* von Guillaume de Deguileville. Diss. inaug. Würzburg, 1899.

V. BRUSEWITZ, *Étude historique sur la syntaxe des pronoms personnels dans la langue des Félibres. Thèse.* Stockholm, 1905.

J. Leander. *Essai syntaxique sur les pronoms personnels dans le français moderne.* Stockholm, 1881.

A. Malmstedt. *Smärre bidrag till belysande af språkbruket i modern franska.* I. Personligt pronomen. Stockholm, 1902.

W. Menshausen, *Die Verwendung der betonten und unbetonten Formen des Personal- und Possessivpronomens bei Wace, Beneeit und Chrestien v. Troyes.* Diss. inaug. Halle, 1912.

Zilch, *Der Gebrauch des franz. Pronomens im 16 Jahrhundert, dargestellt vornemlich nach Estienne Pasquier.* Diss. inaug. Giessen, 1891.

Voll. *Das Personal- und Relativpronomen bei E. Deschamps.* Diss. inaug. München, 1896.

B. PARTIE SPÉCIALE.

175. H. Borelius, *Étude sur l'emploi des pronoms personnels sujets en ancien français.* Lund, 1902.

C. Büchsenschütz, *Die Setzung des Personalpronomens als Subject in der altfranzösischen Uebersetzung des Wilhelm von Tyrus.* Diss. inaug. Halle.

P. Nissen, *Nominativ des verbundenen Personalpronomina in den ältesten französischen Sprachdenkmäler.* Diss. inaug. Kiel, 1882.

A. Peigirsky, *Ueber die Aussetzung des Personalpronomens als Subjekt in der französischen historischen Prosa des XIII Jahrhunderts.* Diss. inaug. Strassburg, 1901.

A. Tobler, *Li seneschaus, il et ses frere* (VB, I, 228—230).

— *Personalpronomen als Subjekt zu „ia" und „nein" und anderen Aussagen, denen ein Verbum fehlt* (VB, I, 1—5).

176. E. Rentrop, *Setzung des Personalpronomens als Subjekt im älteren Neufranzösisch.* Diss. inaug. Giessen, 1903.

180,2. L. Foulet, *Comment on est passé de «Ce suis je» à «C'est moi»* (Romania XLVI, 46—83).

181. G. Ernst, *Études sur les pronoms personnels employés comme régimes en ancien français.* Lund, 1900.

L. Foulet, *L'accent tonique et l'ordre des mots: formes faibles du pronom personnel après le verbe* (Romania, L, 54—93).

A. Mussafia, *Enclisi o proclisi del pronome personale atono qual oggetto* (Romania, XXVII, 145—146).

Probst, *Die Stellung der obliken kasus der Personalpronomina zum Verb, zu andern Wörtern und untereinander im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1908.

Rydberg, *Über die Entwickelung von „illui, illei" auf französischen Boden und das Eindringen der Form „lui" als schwachtonige Dativ, ein Beitrag zur Geschichte der Reichssprache* (Bausteine, p. 369—385).

A. TOBLER, *Pronominales Objekt zu Infinitiv oder Partizipium* (VB, II, 93—103).

M. WERSDORFF, *Beitrag zur Geschichte der Inklination im Französischen*. Diss. inaug. Münster, 1900.

182,2. A. TOBLER, *Vom Reflexivpronomen. — vous und nous als Kasus zu „on"* (VB, III, 137—143).

183. J. MELANDER, *Les formes toniques des pronoms personnels régimes après quelques particules dans l'ancien français* (Studier i modern språkvetenskap, VI, 8, 231—268). Upsala, 1917.

193. V. SCHLIEBITZ, *Die Person der Anrede in der französischen Sprache*. Diss. inaug. Breslau, 1886.

L. SPITZER, *Italienische Umgangssprache*. Bonn und Leipzig, 1922. P. 74.

194. E. BERNHARDT. *Über du und er bei Wolfram von Eschenbach, Hartmann von Aue, Gottfried von Strassburg, und über tu und vos in den entsprechenden altfranzösischen Gedichten* (Zeitschrift für deutsche Philologie XXXIII, 368—390).

L. FOULET, *Le tutoiement en ancien français* (Romania XLV, 501—503).

A. GANTER, *Beiträge zur Geschichte der Anrede im Altfranzösischen*. Diss. inaug. Heidelberg, 1905.

A. MUSSAFIA, *Die Anrede im Rolandsliede* (ZRPh, IV, 109).

D. RUBIN, *Beiträge zur Geschichte der Anrede im Altfranzösischen gegen Ausgang des Mittelalters*. Diss. inaug. Heidelberg, 1910.

W. STOWELL, *Old French titles of respect in direct address*. Baltimore, 1908.

195. TH. DAY, *Beiträge zur Geschichte der Anrede im Französischen zu Beginn der Neuzeit* (16 und 17 Jahrh.). Diss. inaug. Heideldelberg, 1912.

F. BRUNOT, *Le vous et le tu* (Histoire de la langue française, IV, 375—379)

A. DAUZAT, *La politesse dans la langue française* (La défense de la langue française. Paris, 1912. P. 165—175).

199. C.-M. ROBERT, *Tu et vous* (Études d'idiome et de syntaxe. Groningue, 1917. P. 70—104)

204. A. BÜCHTEMANN. *Neutrales il im Altfranzösischen*. Diss. inaug Halle, 1912.

AD. HORNING, *Le pronom neutre il en langue d'oïl* (Rom. St. IV, 229—272).

H. PIATT. *Neuter il in Old French*. Diss. inaug. Strassburg, 1898. — Cf. Romania XXVIII, 317.

207. E. PAAS, *Das neutrale französische Pronomen le in prädikativer Verwendung*. Diss. inaug. Göttingen, 1917.

210. J. SIEDE, *Syntaktische Eigenthümlichkeiten der Umgangssprache*. Berlin, 1885. P. 22.

A. Tobler, *Vom Reflexivpronomen* (VB, III, 142).

Revue de Philologie française, XVII, 80.

211. Warnecke, *Die Syntax des betonten Reflexivums im Franz.* 1908.

216. W. Jürgensmann, *Die französischen Ortsadverbia in pronominaler Verwendung.* Diss. inaug. Göttingen, 1907.

217. Bitterhoff, *Das latein. inde im französischen.* Diss. inaug. Erlangen, 1903.

A. Tobler, *Dont und en in pronominaler Funktion* (VB, III, 44—54).

Ch. Bally, *Valeur aspective de en en français moderne* (Mélanges Vendryès. Paris, 1925).

220. J. Melander, *La locution il y a* (ASNS, vol. 142, p. 315).

237. A. Tobler, *Umschreibung der Personbezeichnung mittels „cors“* (VB, I, 30—36).

LIVRE VI.

PRONOMS POSSESSIFS.

238. W. Kramer, *Die Syntax des Possessivpronomens im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1905.

A. F. Höring, *Zur Geschichte des Possessivpronomens im Französischen.* Diss. inaug. Darmstadt, 1912.

A. Tobler, *Suus* auf eine Mehrheit von Besitzern bezogen (VB, II, 91—93).

243. A. Tobler, *Possessive Adjektiva in seltneren Verwendungsarten* (VB, II, 79—88).

248. A. Tobler, *Das possessive Adjektiv dritter Person pleonastisch neben nominaler oder pronominaler Angabe des Besitzers* (VB, II, 88—91).

250. A. Haase, *Syntaxe française*, § 144.

LIVRE VII.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

260. E. Lemme, *Die Syntax des Demonstrativpronomens im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1906.

C. E. MATHEWS, *Cist and Cil, a syntactical study.* Diss. inaug. Baltimore, 1907.

L. FOULET, *De icest à cest et l'origine de l'article* (Romania, XLVI, 571—577).

274. LEO SPITZER, *Das synthetische und das symbolische Neutralpronomen im Französischen* (Idealistische Neuphilologie, p. 120—158).

LIVRE VIII.

PRONOMS RELATIFS.

285. K. G. ULLMANN, *Die Stellung des Relativpronomens zu seinem Beziehungsworte in den ältesten französischen Sprachdenkmälern.* Diss. inaug. Greifswald, 1901.

W. NEUMANN, *Zur Syntax des Relativpronomens im Französischen.* Diss. inaug. Heidelberg, 1890.

KARL PIETSCH, *Beiträge zur Lehre vom altfranzösischen Relativum.* Halle, 1884.

A. TOBLER, *Tout ce qui reluit n'est pas or* (VB, I, 190—196).

F. STROHMEYER, *Über verschiedene Functionen des altfranzösischen Relativsatzes.* Diss. inaug. Berlin, 1892.

EMIL POLENTZ, *Französische Relativsätze als prädikative Bestimmungen und verwandte Konstruktionen.* Progr. Berlin, 1903.

289. P. A. GEIJER, *Historisk öfverblick af Latinets qui och qualis fortsatta som Relativpronomina i de romanska språken.* Upsala, 1891.

294. A. TOBLER, *Que als „beziehungsloses Relativum"* (VB, I, 117—123).

L. JORDAN, *Das beziehungslose Relativum* (RF, XVI, 398—403).

J. KOSTE, *Die beziehungslose Relativsätze im Französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1910.

301. KR. SANDFELD, *Sprogvidenskaben*, p. 142.

306. KR. SANDFELD, *Bisætninger*, p. 111.

312. KR. NYROP, *Remarques grammaticales sur quelques vers de M. Jean Richepin* (Oversigt over det Kgl. danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger). Copenhague, 1906.

319. P.-A. GEIJER, *Lingvistiska Kåserier.* I. *Om det franska que som indledningsord till bisatser av olika slag* (Studier i modern språkvetenskab). Upsala, 1914.

322. A. TOBLER, *Die Verschmelzung des Relativsatzes mit einem Objektssatze* (VB, I, 123—131).

327. A. TOBLER, *‹Dont› und ‹de quoi›* (VB, I, 160–166).

330. E. POLENTZ, *Die Funktionen des französ. Relativpronomens lequel*, I. Progr. Berlin, 1901.

337. W. JÜRGENSMANN, *Die französischen Ortsadverbia in pronominaler Verwendung.* Diss. inaug. Göttingen, 1907.

A. TOBLER, *‹Dont› und ‹en› in pronominaler Funktion* (VB, III, 44–54).

LIVRE IX.

PRONOMS INTERROGATIFS.

354. P. FAHRENKAMP, *Die Syntax der substantivischen Interrogativpronomina qui, que, quoi im französischen.* Diss. inaug. Göttingen, 1907.

A. TOBLER, *Fragewort den Fragesatz nicht eröffnend. — Direkte Frage in der Form der indirekten* (VB, I, 66–68).

358. L. FOULET, *L'Ordre des mots et l'analyse de la phrase* (Romania XLIX, 118).

L. CLÉDAT, *Le „que“ interrogatif et le sujet logique* (RPhF, XXXV, 165–68).

367. TH. KALEPKY, *Syntaktisches.* III. *Laquelle préféres-tu, d'Athènes ou de Rome* (ZFSL, XL, 111–124).

LIVRE X.

PRONOMS INDÉFINIS.

368. C.-M. ROBERT, *On* (Études d'idiome et de syntaxe, p. 104–115).

369. AD. RÉGNIER, *De la latinité des Sermons de Saint Augustin.* Paris, 1889. P. 20.

373. A. TOBLER, *Vom Reflexivpronomen. — Vous und nous als Kasus zu on* (VB, III, 137–143).

390. W. ETZRODT, *Die Syntax der unbestimmten Fürwörter personne und même* (RF, XXVII, 852–931).

W. Herforth, *Die indefiniten Pronomina und Adverbia sowie das partitive de in logisch negativen, in unvollständig negierten und in mehrfach negierten Satzperioden* (Franz. Zeit. X, 235—307).

397. K. Ohlhoff, *Die Syntax der unbestimmten Fürwörter rien, néant, quelque, chose und quelque chose.* Diss. inaug. Göttingen, 1912.

398. A. Tobler, *Rien que d'ordinaire* (VB, IV, 65—69).

E. Wahlberg, *Rien (de) moins* (Moderna Språk, Aarg. XII, I, 104).

402. Hoepfer, *Syntax deren mit «unus» zusammengesetzten Pronom. I. Aucun* 1908.

406. H. Jaeger, *Die Syntax der unbestimmten Fürwörter tel, autre und nul* Diss. inaug. Göttingen, 1906.

412. A. Tobler, *La première vue l'un de l'autre* (VB, IV, 86—91).

C.-M. Robert, *Le secret l'un de l'autre* (Études d'idiome et de syntaxe, p. 119—122).

416. Th. Kalepky, *«Tel» ohne «que» im Vergleichsätze* (ZRPh, XXXII, 678—686).

— *Noch einmal tel ohne que im Vergleichsätze* (ZRPh, XXXIV 523—525).

429. Elise Richter, *Omnis — Totus* (ZRPh, XXXIII, 143—147).

430. B. Beyer, *Über den Gebrauch von tout im Alt- und im Neufranzösischen* (RF, XX, 641—712).

Ch. Bally, *L'adverbe tout en français moderne* (Mélanges Paul Boyer. Paris 1925).

A. Tobler, *Tout(e) „lauter"* (VB, III, 31—39).

431. L. Duvau, *Tout dans les expressions composées* (MSLP, X, 452).

431,5. G. Ebeling, *Tout Rome* (ASNS, vol. 106, 202.

434. Th. Kalepky, *Tous les deux und tous deux* (ZFSL, XXXIX, 111—118).

441. J. Bastin, *Remarques sur nul et point* (RPhF, X, 214—219).

443. L. Foulet, *Études de syntaxe française. I. Quelque* (*Romania*, XLV, 220—249).

TABLE ANALYTIQUE.

(Les chiffres renvoient aux paragraphes et à leurs subdivisions. Le signe A renvoie aux Additions, p. 431).

INDEX DES MOTS.

(Les chiffres renvoient aux paragraphes et à leurs subdivisions.
Le signe A renvoie aux Additions, p. 431).

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.
REMARQUES GÉNÉRALES.

LIVRE DEUXIÈME.
ACCORD ET NON-ACCORD.

LIVRE TROISIÈME.
NOMS ET NOMS DE NOMBRE.

LIVRE QUATRIÈME.
ARTICLES.

LIVRE CINQUIÈME.

PRONOMS PERSONNELS.

LIVRE SIXIÈME.

PRONOMS POSSESSIFS.

LIVRE SEPTIÈME.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

LIVRE HUITIÈME.

PRONOMS RELATIFS.

LIVRE NEUVIÈME.

PRONOMS INTERROGATIFS.

LIVRE DIXIÈME.

PRONOMS INDÉFINIS.

